

D 930.1

1970

POLICE

Conventions Collectives et Relations de Travail



archives  
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT

LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

# LISTE DES DOCUMENTS AUTRES QUE DES COUPURES DE PRESSE

REVUE DES AGENTS DE POLICE - janvier 1970

La convention 1970 - Salaire de base \$9,575 - par André Guillotte

SELECTION DU READER'S DIGEST - février 1970

Le jour où il n'y eut plus de police - par Gérald Clark

REVUE DES AGENTS DE POLICE - mars- 1970

La Fraternité en marche - Comités formés pour étudier l'intégration éventuelle des policiers de la CUM dans l'A.B.R.P.M.

- juillet 1970

Le mémoire de la Fraternité à la Commission Morin - Alors que le salaire du policier baissait honteusement, on a créé dans le public l'illusion qu'il grossissait indument - Guy Marcil

WEEKEND MAGAZINE - July 4th, 1970

This cop is no pig

REVUE DES AGENTS DE POLICE - août 1970

Le mémoire de la Fraternité à la Commission Morin - La Fraternité: aucun langage provocateur devant les représentants de la Ville qui se présentait comme de simples "messagers" - Guy Marcil

- septembre 1970

Le salaire du policier transformé en jeu ou système durant 25 ans - par Guy Marcil

- octobre 1970

Démonstré: Le tribunal d'arbitrage n'est pas une solution pour régler les conflits des policiers - par guy Marcil

- novembre 1970

Mettre en place des mécanismes pour trouver, à l'avenir des compromis plus satisfaisants qu'autrefois - Guy Marcil

## Salaire de base \$9,575

par le vice-président André Guillotte



Nous venons tout juste de terminer la plus difficile négociation de notre Fraternité, et déjà il nous faut recommencer.

Votre exécutif sous la direction de son président, le sergent Guy Marcil, a amorcé le travail en vue des prochaines négociations et le comité de négociation, composé de MM. Marcil, Guillotte, d'Astous, Ménard, Julien et Ruel, a soumis à l'exécutif les nouvelles demandes salariales et les clauses normatives qui furent acceptées à l'unanimité.

Lors de l'assemblée régulière du 25 novembre 1969, les membres présents ont ratifié unanimement les nouvelles demandes qui leur ont été soumises.

### Contrat d'un an

Comme vous l'avez tous constaté, le contrat de travail 1969-70 sera d'une durée d'un an, solution qui nous permettra de nous tenir au premier rang de l'échelle de salaire du pays.

De plus, à la suite de l'entente intervenue le 29 octobre 1969, avec

le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, au sujet de l'évaluation des grades au service de la police, la Ville et la Fraternité ont commencé cette évaluation le 21 novembre dernier. Étaient présents: le comité de négociation de la Fraternité avec ses deux experts, MM. François Marcoux de Inbucon, et Gilles Lépine, de la Fonction publique, F.T.Q., et le comité d'évaluation de la Ville formé de MM. Ferland, Leroux, et Girard; et de l'A.I.C. René Daigneault. Ce comité a été formé après entente avec le directeur du personnel, M. René Gravel. Le comité d'évaluation de la Fraternité, en plus des deux experts mentionnés plus haut, est le même que celui de l'année dernière et comprend donc: le président Guy Marcil; le vice-président André Guillotte; le secrétaire Raymond D'Astous et l'assistant-trésorier Jean-Louis Julien.

### Salaire de \$9,575

Ici je tiens à corriger certaines fausses rumeurs. Pour l'information

de tous, je déclare que cette évaluation des grades n'affectera aucunement la demande salariale pour l'agent de 1ère classe, qui est de \$9,575.00 pour l'année contractuelle du 1er décembre 1969 au 30 novembre 1970.

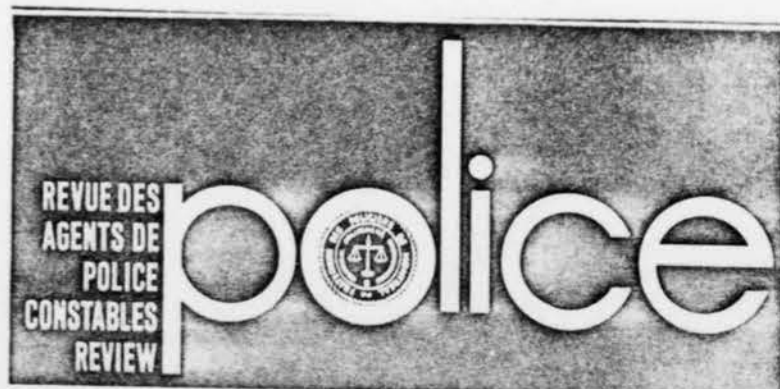
L'événement de solidarité du 7 octobre 1969 a rendu notre Fraternité plus forte. Il est du devoir de tous d'attendre les résultats de l'évaluation avant de lancer des rumeurs. Il y aura sûrement du pour et du contre. Soyez assurés que la Fraternité recevra les critiques constructives pour les étudier.

### Conduite irréprochable

Dans le nouvel élan que la Fraternité a reçu de ses membres, il est bon de se rappeler qu'il faut maintenir nos prétentions au meilleur salaire du pays.

Pour ne pas donner prise à nos adversaires, il faudra que chacun de nous ait une conduite irréprochable.

Votre Fraternité grandit avec les difficultés et je sais que si nous



persistons nous triompherons; pour cela il faut oublier les outrages et ne retenir que les bienfaits.

#### Le policier, et son uniforme

Il est bon de se rappeler également le devoir d'un agent de police et les qualités qu'il doit posséder.

L'agent de police est un citoyen qui agit pour le compte de ses concitoyens. On lui a fait revêtir l'uniforme pour qu'il veille à l'application des lois adoptées par les législateurs élus par le peuple. Il accomplit son devoir avec toute la sagesse, la justice, la bravoure et la modération possibles, donnant à tous l'exemple de la tolérance, de la patience, du tact et du respect.

Certains parlent en termes désobligeants de "l'accoutrement de la loi", mais n'a-t-on pas toujours jugé pratique, dans les affaires humaines, de parer l'autorité de certains signes extérieurs? Les robes de nos juges

et les uniformes de nos agents témoignent de la continuité de l'évolution de la responsabilité. Ils revêtent l'individu du pouvoir collectif de la loi. Ils lui rappellent qu'il n'est pas un être isolé agissant uniquement en son nom, que sa tâche n'est pas une simple question de caprice ou de fantaisie, mais qu'elle porte en elle une expérience plusieurs fois séculaire.

#### Absurdités

Il y a certes étroitesse d'esprit chez les gens qui attaquent la force publique à coups d'injures, de bâtons, de pierres et de bombes, et qui crient ensuite à la "brutalité de la police" lorsqu'elle intervient. Ils ressemblent aux matelots qui insultent le timonier sur qui ils comptent pour arriver à bon port, ou au malade qui dénigre le médecin tout en s'en remettant à sa science et à son art pour retrouver la santé.

Je termine en disant: continuons à unir nos efforts pour l'avenir de la Fraternité, et à tous une année de santé et de prospérité.



# Police talks date set tomorrow

By F. T. COLLIER

The Montreal Policemen's Brotherhood meets the city administration tomorrow to set a date for new contract talks for the 3,500-member police force.

Annual salary for a Montreal policeman was set at \$9,750 following last Oct. 7's violence when police and firemen struck to protest arbitration awards. The figure was based on a formula devised by Executive Committee Chairman Lucien Saulnier.

In its new negotiations, the Brotherhood is asking additional pay for the "extra toil and hardship" entailed in the daily duty of a Montreal policeman.

A Brotherhood official says a Montreal policeman faces extra effort because of the "cosmopolitan nature of the population."

Andre Plante, president of the International Fire Fighters' Association local which bargains for 2,600 Mont-

real firemen, has already met with the city and will hold further talks, probably next week.

Settlement of the firemen's labor contract, also based on a formula devised by Mr. Saulnier, gives a yearly salary of \$8,320, or a spread of \$430 below that of a policeman.

Mr. Plante explained there remained only five weeks to go when the contract was signed last fall. The expiry date was Nov. 7.

A big item in the upcoming talks concerns professional training and the promotional system within the fire department. The parties are endeavoring to find a formula that will take account of a man's qualifications for promotion.

With the previous contract being for only one year, the Firemen's Union has raised its demand for the next contract to \$9,435 a year.

The firemen's demands last year were for a salary of \$8,400 the first year and \$9,200 the second, for full-fledged men.

On another municipal front, Roger Lampron, president of Local 301, Canadian Union of Public Employees, has applied for conciliation in his new contract negotiations with the City of Montreal.

His group acquires the right to strike by the end of February.

The CUPE local bargains for blue collar workers who work in the parks, playgrounds, public buildings and in the corporation yard shops. There are more than 5,000 in the unit.

## Rémi Paul: la Commission de police étudiera l'attitude des policiers montréalais

par Gilles DAoust

QUEBEC — Le ministre de la Justice du Québec, M. Rémi Paul, a annoncé hier que la Commission de police du Québec enquêterait sur l'attitude de policiers montréalais lors des événements qui se sont déroulés à Montréal les 6, 7 et 8 octobre derniers.

On se souvient que c'est à cette date que les membres de la police de Montréal ont déclenché un arrêt de travail, qu'est survenu l'incident de Murray Hill et que l'Assemblée nationale a dû voter une loi d'urgence pour rétablir l'ordre dans la métropole.

Un arrêté-en-conseil avait été adopté dès avant Noël, confiant l'enquête à la

Commission de police mais ce n'est qu'hier, en raison surtout de la période des Fêtes, que le ministre a rendu public la décision du conseil des ministres.

Cet arrêté-en-conseil, dont les journalistes n'ont pas obtenu copie, mentionne, en gros, le fait que les policiers de Montréal aient refusé d'exercer leurs fonctions normales, le 7 octobre dernier, a nécessité l'intervention de la Sûreté du Québec et plusieurs policiers montréalais sont "intervenus" dans le travail des policiers provinciaux.

Invoquant la Loi de police votée l'an dernier par le parlement, le conseil des ministres a par conséquent ordonné à la Commission de police une

enquête et exige d'elle un rapport d'ici le 1er mars prochain.

M. Rémi Paul a révélé hier, qu'il avait lui-même présenté la demande au conseil des ministres en vue d'obtenir la tenue d'une enquête.

Il aurait également discuté de la question avec le président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, qui aurait manifesté son profond désaccord avec cette initiative.

M. Paul a expliqué, hier, qu'il n'avait pu se mettre d'accord avec le président du comité exécutif, mais que cela ne signifiait pas pour autant "qu'ils s'étaient chicanés". Selon le ministre de la Justice, il faut comprendre que M. Saulnier est actuellement à

négoier une nouvelle convention collective avec les policiers.

"Néanmoins, a dit hier M. Paul, j'ai signalé à M. Saulnier qu'il était de mon devoir, comme ministre de la Justice, d'agir ainsi."

Des copies de l'arrêté-en-conseil ont été transmises au président du comité exécutif de Montréal, M. Saulnier, au président de la Commission de police, le juge Roger Gosselin, au directeur de la police de Montréal, M. Marcel St-Aubin, au président de la Fraternité des policiers de Montréal, M. Guy Marcil.

C'est le juge Gosselin qui décidera lui-même si les audiences de la commission seront publiques ou privées.

## **Enquête sur la conduite des policiers**

QUEBEC - Le ministre de la justice, M. Rémi Paul, a révélé hier que la Commission de police du Québec a été chargée d'enquêter sur la conduite des policiers de la ville de Montréal relativement au débrayage du 7 octobre dernier.

Le ministre a toutefois fait savoir que le président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, avait manifesté son désaccord avec cette mesure.

Selon M. Saulnier, une telle mesure ne pourrait que nuire aux négociations présentement en cours entre les policiers de la métropole et l'administration.

L'enquête de la Commission de police du Québec, présidée par le juge Roger Gosselin, portera plus précisément sur la conduite des policiers durant les jours qui ont précédé et qui ont suivi le 7 octobre, date à laquelle est survenu l'arrêt de travail des membres de la force policière de Montréal.

M. Paul a rappelé que certains policiers montréalais ont posé des gestes qui pourraient être grandement répréhensibles, tel celui d'entraver un policier dans l'exercice de ses fonctions; au lendemain de cette journée de terreur en effet, on rapportait que certains policiers de Montréal ont empêché les membres de la Sûreté du Québec de faire leur travail, en renversant des voitures-patrouilles, en brouillant les ondes radiophoniques ou en proférant des menaces à leur endroit.

La Commission de police, comme on sait, possède juridiction sur tous les corps de police du Québec notamment en ce qui regarde leur conduite professionnelle et leur structure interne.

Le travail de la commission, a précisé M. Paul, commencera sous peu et les résultats de son enquête feront l'objet de recommandations qui seront soumises au gouvernement.

### Les incidents du début d'octobre

## Enquête sur les policiers de Montréal

QUEBEC (C.-G. J.) — Le ministre de la Justice a transmis hier à la Commission de police un arrêté en conseil adopté il y a quelques semaines par le Conseil des ministres et qui lui demande d'enquêter sur les agissements du corps de police de Montréal, les 6, 7, 8 et 9 octobre 1969.

M. Paul a révélé qu'il avait discuté de ce problème avec le président du Comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, qui ne partage pas son opinion et s'est opposé à une telle enquête.

M. Saulnier est en train de négocier avec la Fraternité des policiers de Montréal et s'est dit moralement opposé à une telle enquête.

#### UNE INTERVENTION DE TROP

M. Paul a néanmoins envoyé une copie de l'arrêté en conseil au juge Gosselin (qui décidera si l'enquête devra se dérouler à huis-clos ou en public), à M. Lucien Saulnier lui-même au nouveau chef de police de Montréal, M. Saint-Aubin et à M. Marzil qui est le président de la Fraternité des policiers de Montréal.

L'arrêté en conseil mentionne dans les attendus que les policiers de Montréal, qui avaient cessé tout travail le 7 octobre, étaient intervenus dans le travail des membres de la Sûreté du Québec qui avaient dû prendre leur place.



## Pour enquêter sur la police de Montréal

Par ailleurs, M. Rémi Paul a également annoncé aux journalistes que la commission de police avait été chargée de l'institution d'une enquête sur les circonstances qui ont entouré les événements du 7 octobre dernier, alors que la sûreté municipale de Montréal a fait la grève pour quelques heures, ce qui a entraîné de graves conséquences, comme on le sait. C'est par arrêté en conseil que cette décision a été prise, décision qui, du reste, de l'aveu même de M. Paul, n'a pas beaucoup plu à M. Lucien Saulnier, président du Conseil exécutif de la ville de Montréal, en raison du contexte de négociations entre la ville et les policiers.

Enquête sur le 7 octobre à Montréal

## *L'exécutif de la fraternité des policiers se réunit lundi*

par Guy Dozinas

Les membres de l'exécutif de la Fraternité des policiers de Montréal se réuniront en assemblée lundi pour décider de l'attitude à prendre eu égard à l'enquête relative à la conduite des policiers de Montréal lors des "événements" du 7 octobre dernier.

Le vice-président de la Fraternité, M. André Guillotte, a déclaré hier au Devoir que les policiers de Montréal étaient plus que jamais solidaires.

Quant au président, M. Guy Marcell, il est actuellement à Winnipeg et on s'attend qu'il convoquera une conférence de presse après la réunion de lundi.

"Nous avons appris la nouvelle par les journaux concernant cette enquête de la Commission de police", de dire M. Guillotte. Il a révélé qu'il avait reçu hier une lettre du ministre de la justice, M. Rémi Paul, faisant appel à la collaboration des policiers de Montréal pour cette enquête décrétée le 17 décembre dernier par un arrêté en conseil.

C'est jeudi que M. Rémi Paul, au cours d'une conférence de presse à Québec, avait annoncé que le juge Roger Gosselin, président de la Commission de police du Québec allait instituer son

enquête sous peu. Il n'avait pas donné de date.

Cette enquête portant sur les événements qui ont immédiatement précédé ou suivi la mémorable nuit du 7 octobre où les policiers de Montréal s'étaient mis en grève sera vraisemblablement une enquête publique. Selon les règles de base de notre droit pénal, en effet, ces enquêtes sont publiques bien qu'il

puisse y avoir certains témoignages à huis clos comme ce fut le cas pour l'enquête de la Commission de police à Trois-Rivières, récemment.

Le contrat de travail des policiers de Montréal étant expiré depuis le 30 novembre 1969, les négociations doivent débiter incessamment pour la nouvelle convention collective. Il semble donc que négociations et enquêtes se dérouleront simultanément; il se pourrait même que les résultats de cette enquête et les recommandations des commissaires soient connus avant la signature de la convention. On sait que dans la perspective de la nouvelle communauté urbaine de Montréal les corps policiers de la région métropolitaine seront unifiés.

Selon M. Paul, certains policiers de Montréal, le soir du 7 octobre, ont empêché leurs collègues de la SQ d'effectuer leur travail en renversant des voitures de police, en brouillant les ondes des radio-téléphones et en proférant des menaces.

## Grève d'octobre dernier Saulnier ne prise pas l'enquête sur les policiers de Montréal

par André BEAUVAIS

M. Lucien Saulnier a déclaré en fin de semaine qu'il aurait préféré qu'on tourne la page sur l'attitude des policiers de Montréal au cours des événements qui se sont déroulés dans la métropole, les 6, 7 et 8 octobre dernier, et qu'il était conscient des difficultés que peut apporter l'enquête de la Commission de police du Québec sur ces incidents.

Le président du comité exécutif a répondu qu'il ne pouvait s'opposer à ce que le ministre de la Justice, M. Rémi Paul, estime justifié.

"Ça va certainement soulever des commentaires chez les membres de la police avec qui nous devons négocier prochainement, mais je reste convaincu que tous les éléments de cette enquête seront examinés et réglés selon des critères policiers", a dit M. Saulnier.

"J'ai mon objection personnelle, a souligné le porte-parole de Montréal, mais le ministre estime qu'il a un devoir à remplir", a-t-il terminé.

Rappelons que les policiers ont déclenché un arrêt de travail, au mois d'octobre, pour tenir une assemblée générale de plusieurs heures au centre Paul-Sauvé. Au cours de cet arrêt de travail, des désordres sanglants ont éclaté devant la compagnie Murray Hill, désordres au cours desquels un agent de la Sûreté du Québec a été tué.

M. Saulnier a fait des représentations auprès de M. Paul dans le but d'éviter cette enquête, mais les deux hommes n'ont pu s'entendre.

## Saulnier downplays probe

Montreal executive committee chairman Lucien Saulnier said yesterday that he will try to persuade the Montreal Policemen's Brotherhood to take a "rational view" of the Quebec government's decision to order an official investigation of the Oct. 7 police strike.

Speaking on CJAD's weekly Civic Report, he said that the inquiry "may be related to acts done by individuals, that are not and should not be approved by the Brotherhood."

"They're not going to look into the police department as such but only into events related to the day of Oct. 7."

Mr. Saulnier said he did not agree with Quebec justice minister Rémi Paul's request for an investigation because "the city is negotiating a new contract with the police brotherhood ... it is better when we have no outside problem to discuss other than the one we are faced with."

"On the other hand, I can understand his position as he has explained it: he has specific duties which he must perform."

Asked if he expected the investigation to turn up anything embarrassing to the city or the police department,

## 'Civic Report airs police strike case

Although Montreal executive committee chairman Lucien Saulnier disapproves of a provincial investigation of the Oct. 7 police strike, he said yesterday he will try to impress upon the Montreal Policemen's Brotherhood that the investigation is not directed against them.

"I can understand that under the law he (Justice Minister Remi Paul) has specific duties to perform and that he must honor them," said Mr. Saulnier on CJAD radio's Civic Report.

He added that he was

uncertain what the Brotherhood's reaction to the investigation would be, since he had not consulted its executive. "I hope it won't hinder negotiations," which he said were "going well."

The executive of the Montreal Policemen's Brotherhood is to meet Monday to discuss the justice minister's decision to investigate the walkout in Montreal last Oct. 7.

Mr. Saulnier emphasized that the Quebec justice department was not embarking on an investigation of the Montreal Police Department as a whole, but merely an inquiry into events surrounding the Oct. 7 strike.

He said also that the investigation would be handled by members of the Quebec Police Commission, so "the matter is in the hands of people themselves connected with police matters."

The city administration had "absolutely nothing to hide" in the affair, said Mr. Saulnier, and if any embarrassing incidents are revealed "they may be related to acts of individuals not reflecting on the Brotherhood."

Some acts of individual policemen during the strike might be considered reprehensible by the inquiry, he said, "but I would be very surprised if they had the approval of the Brotherhood."

Turning to city finances Mr. Saulnier said "we are living a paradox." While municipal administrations were hard pressed to find enough money to maintain services, higher levels of government have surpluses.

# Les policiers de Montréal ne veulent pas être les boucs émissaires des politiciens

par Michel AUGER

La décision du gouvernement provincial d'ordonner à la Commission de police d'enquêter sur la conduite des policiers montréalais lors de la fameuse journée du 7 octobre entrainera-t-elle un nouveau débrayage des représentants de l'ordre?

C'est ce que semble craindre les autorités à l'approche d'une assemblée générale de tous les membres de la Fraternité qui aura lieu jeudi.

Cette assemblée devait normalement être consacrée aux finances de l'association, selon ce que nous a révélé le président Guy Marcil, mais il est fort probable que la question de l'enquête soit amenée sur le tapis.

L'exécutif de la Fraternité des policiers, qui s'est réuni hier en assemblée d'urgence, au retour du sergent Marcil d'un voyage à Winnipeg, a longuement discuté de la question et, à son issue, un bref communiqué a été publié.

Les représentants des 3,800 policiers montréalais disent regretter un tel geste du gouvernement, car, comme M. Lucien Saulnier, ils croyaient cette page de l'histoire de Montréal définitivement tournée.

Selon les policiers : "La population de la métropole et de la province met en doute la sagesse, l'efficacité et la nécessité d'une telle décision, surtout lorsque la ville elle-même, par la voix du président de son comité exécutif, est opposée à une telle enquête.

"Tout le monde a compris que le geste spontané du 7 octobre était le résultat d'un profond malaise dont seuls sont responsables les autorités gouvernementales à tous les paliers."

Les policiers se demandent s'ils ne deviendraient pas une autre fois les boucs émissaires des politiciens.

Les dirigeants de la Fraternité croient que l'enquête de la Commission ne fera que ramener "le moral des policiers au bas niveau où il se situait avant le 7 octobre".

Les dirigeants syndicaux sont d'avis que le rendement et l'efficacité des policiers locaux seront affectés, au détriment de la population.

Par ailleurs, dans une lettre personnelle adressée à tous les policiers, la Fraternité rappelle à ses membres une des dispositions de la Loi de police qui traite des droits et des privilèges des témoins lors des enquêtes de la Commission de police.

Enfin, ni le président Marcil, ni les autres membres de l'exécutif des policiers, n'ont voulu faire de commentaires, sur une rencontre qui a eu lieu en fin d'après-midi, hier, entre les représentants syndicaux et le nouveau directeur du service de la police, M. Marcel Saint-Aubin. Du côté du cabinet du directeur, il a été impossible, là aussi, d'avoir des précisions.

## Parce que le public le veut !

M. Saulnier dit non, M. Rémi Paul dit oui: c'est le second qui a et qui aura raison! Parce qu'entre les deux hommes, il y a le public qui a le droit de savoir pourquoi les citoyens de Montréal ont connu trois journées de terreur en octobre dernier.

Ce serait vraiment trop facile d'oublier la conduite des policiers de Montréal; trop simple d'oublier les désordres sanglants dont le garage de la société Murray Hill a été le théâtre; il y a le cadavre d'un policier de la Sureté du Québec dont certains ne veulent plus entendre parler. Et les dommages imputables au carnage qu'en faites-vous? Oublions tout cela.

Non pas, de dire le ministre provincial de la Justice qui par le truchement d'une enquête, entend connaître les dessous de cette sinistre affaire. Nous ne sommes plus à l'époque des absolutions sans condition et tourner la page sous prétexte que les révélations faites devant la Commission de police du Québec risqueraient de nuire aux négocia-

tions et pourparlers en cours entre Montréal et ses policiers... n'est pas un argument valable. A faire bon marché de l'opinion publique, on irrite cette opinion et le mal n'en est que plus grand.

La Fraternité des policiers ne prise guère la tenue d'une enquête: elle n'ignore pas que certains faits sont peu reluisants et conséquemment il serait fort commode de jeter sur la pénible affaire le manteau du silence. Mais il y a les citoyens qui paient (cher) pour être protégés et qui comptent sur la présence des policiers précisément lorsque des situations tournent au drame. Or, n'est-il pas raisonnable que le public sache pourquoi il a vécu des heures de cauchemar en octobre dernier? C'est non seulement raisonnable, c'est une exigence contre laquelle personne n'a le droit de s'élever, pas plus la ville que la Fraternité.

Certes, il y aura des embêtements pour pas mal de gens et nous aurons sûrement des révélations sur le comportement de quelques individus. Tant pis!

La discipline n'a pas été inventée uniquement pour le citoyen. Les policiers, comme les autres, doivent respecter la discipline de leur métier tout autant que leur serment d'office. Le ministre Paul ne cherche pas à condamner qui que ce soit: une enquête n'est pas un procès. Par ailleurs, passer l'éponge, tourner la page, se payer de mots afin d'ignorer l'essentiel, rejoignent l'enfantillage ou le cinéma. Les gens sont quand même curieux: toujours ils exigent que l'autorité aille au fond des choses mais ils se rebiffent lorsque cette même autorité fait preuve de rigueur.

Vous pouvez être sûr d'une chose: M. Rémi Paul ne fera pas marche arrière! Qu'elle plaise ou non, qu'elle "dérange" les pourparlers en cours, l'enquête décidée en décembre dernier et proclamée il y a quelques jours à peine... aura lieu. Souvent on se paie la tête du bon public en oubliant de lui révéler toute la vérité. Pas cette fois-ci.

Roger CHAMPOUX

### Merchant victims of the night of Oct. 7 still waiting for civic compensation

Sir — During the past few weeks merchants in the heart of Montreal have been waiting with desperate patience for news of some type of settlement by the City of Montreal for the damages sustained through negligence and absence of police protection. We have waited three and a half months since Oct. 7 for just payment to those who lost their savings or their livelihood or suffered large property loss. And we are still waiting!

Fortunately the executive committee respected our suggestion and outlawed these nighttime riots and any mob gatherings without legal permits and proper responsibility. This stopped immediate repetition of Oct. 7. However we are still waiting!

Now we read statements by able lawyers protesting the legislation designed to protect citizens, taxpayers and property. They will carry this to the Supreme Court, we are informed. At the same time your worthy TV and radio

critic, Miss Joan Irwin, attacks a CBC commentator for his presentation of some of the facts as they existed. She criticizes him for bringing out some of the fear we must feel if not protected by proper legislation and the serious loss sustained. Miss Irwin should have been on St. Catherine Street and in the heart of Montreal on Oct. 7 when one man died and the damage was tremendous. She would realize that only a firm hand, proper laws and respect for them, can protect our city and allow people to know peace and confidence in the downtown area.

If Miss Irwin and the "civil rights" lawyers want to do something, let them bend their efforts to have the city or the province or the police brotherhood or whoever is responsible legally for our great losses face their responsibilities and pay the merchants who suffered so seriously.

**Raymond Lambert,  
President, Oct. 7 Committee**



## Police reject probe into Oct. 7 walkout

The Montreal Policemen's Brotherhood yesterday said the proposed inquiry into the conduct of officers on Oct. 7 threatens to plunge morale to a new low, and the public will suffer again.

Guy Marciel, Brotherhood president, questioned the timing of the inquiry, called for late last week by Quebec Justice Minister Remi Paul.

"Why call for such an inquiry now?" he asked. "The city itself, through the chairman of the Executive Committee, Lucien Saulnier, opposes the inquiry."

In a statement, prepared during a day-long meeting of the Brotherhood, which represents most of the 3,800-man force, the union said: "Everybody agrees the spontaneous act of Oct. 7—when Montreal policemen walked off the job—was the result of a deep malaise for which the responsibility lies with governmental authorities at all levels."

The probe, to be led by Judge Roger Gosselin, chair-

man of the Quebec Police Commission, is to begin shortly.

It is believed the commission will look into charges that certain members of the Montreal Police Department interfered with Quebec Provincial Police who had been rushed in to replace them.

The Brotherhood says the probe will certainly affect the good work the Montreal policemen are doing.

It promised to furnish legal help to the membership.

A notice was given to the police officers stating that anyone who testifies before the commission enjoys the same privileges and immunities as a witness before the Superior Court.

The Brotherhood went on to suggest that members contacted for a statement, or to testify relative to questions about Oct. 7, should notify their union representatives.

It instructed the rank and file that they have the right of legal council and assured them of protection.

Il a ajouté que la Fraternité aimerait savoir s'il y a eu "fix" dans cette affaire.

Dans le communiqué, la Fraternité se dit étonnée de la décision du gouvernement car, "comme M. Lucien Saulnier, elle croyait cette page de l'histoire définitivement tournée".

"La population de la métropole et de la province met en doute la sagesse, l'efficacité et la nécessité d'une telle décision surtout lorsque la ville elle-même s'est déclarée, par la voix de son président du comité exécutif, opposée à une telle enquête."

On sait que M. Saulnier a dit craindre que l'enquête n'affecte les négociations entre la ville et la Fraternité. Dans une interview radiophonique, dimanche, M. Saulnier a déclaré qu'il tenterait de faire comprendre à la Fraternité que l'enquête n'était pas dirigée contre elle mais a ajouté qu'il pouvait comprendre qu'en vertu de la loi, M. Paul a des devoirs spécifiques à accomplir et qu'il doit les remplir.

Pour l'instant, la Fraternité veut s'employer à protéger ses membres en mettant ses avocats à la disposition de ceux qui iront témoigner devant les enquêteurs de la Commission de police.

Prié d'expliquer le passage du communiqué où il est dit que la Fraternité craint grandement que le rendement des policiers soit affecté au détriment de la population, un dirigeant du syndicat a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'une menace mais d'une constatation.

En effet, a-t-il dit, les 3.800 policiers de Montréal vivront sous tension, se demandant constamment dans quelle mesure l'enquête pourra les toucher. Le syndicaliste a conclu qu'il aurait mieux valu que le gouvernement concentre ses efforts sur la lutte au crime qu'il a promise plutôt que de s'attaquer aux policiers sans qui cette lutte ne saurait être efficace.

En rendant publique la tenue de l'enquête de la Commission de police, M. Paul a rappelé que certains policiers de Montréal avaient, entre le 6 et le 8 octobre, posé des gestes qui pourraient être grandement répréhensibles, tel celui d'entraver un policier dans l'exercice de ses fonctions. C'est ainsi que certains policiers auraient empêché leurs collègues de la Sûreté du Québec de faire leur travail en renversant des voitures de police, en brouillant les ondes des radiotéléphones et en proférant des menaces.

Dès le 17 octobre, M. Paul avait annoncé que des accusations de vol ou de prises d'autos sans permission, de méfait public et de complicité dans la commission d'actes criminels seraient portées contre certains policiers.

Cependant, il n'avait plus été question de ces accusations jusqu'à jeudi dernier, et la Fraternité des policiers considérait cette affaire comme "classée".

*L'enquête sur les événements du 7 octobre*

# *C'est de l'huile sur les tisons, avertit la Fraternité*

par Jean-Luc Duguay

La Fraternité des policiers de Montréal estime que "la conséquence inévitable" de la décision gouvernementale ordonnant à la Commission de police de faire enquête sur la conduite de ses membres, les 6, 7 et 8 octobre 1969, sera de "ramener le moral policier au bas niveau où il se situait avant le 7 octobre dernier".

La Fraternité, est-il encore dit dans un communiqué émis, hier, par l'exécutif

du syndicat, "craint grandement que le rendement des policiers en sera affecté au détriment de la population" et "prendra tous les moyens nécessaires pour assurer la protection entière de ses membres".

Le communiqué a été remis à la presse après la réunion qu'ont tenue, hier, les membres de l'exécutif de la Fraternité et qui avait pour but de décider de

l'attitude à prendre relativement à l'enquête de la Commission de police.

Cette enquête a été décrétée le 17 décembre dernier par un arrêté en conseil mais la décision a été rendue publique, jeudi dernier, par le ministre de la justice, M. Rémi Paul. L'enquête, de caractère public, sera dirigée par le président de la Commission de police du Québec, le juge Roger Gosselin.

La Fraternité, comme le laisse enten-

dre le communiqué et ainsi que l'a affirmé au Devoir un de ses dirigeants, estime que la décision d'instituer l'enquête équivaut à "mettre de l'huile sur les tisons qui commencent à s'éteindre" et ramène à la situation de crise qui a trouvé son point culminant lors de la grève du 7 octobre.

"Le geste spontané du 7 octobre, rappelle le communiqué syndical, était le résultat d'un profond malaise dont seules

sont responsables les autorités gouvernementales à tous les paliers.

"Les policiers seront-ils encore une fois les boucs émissaires de la politique?"

A ce sujet, notre informateur a relevé qu'il trouvait "étrange" que l'enquête soit ouverte au moment où la Fraternité s'apprête à négocier un nouveau contrat de travail avec la ville de Montréal, l'ancien étant expiré depuis le 30 novembre.

# Police de Montréal: l'enquête, c'est pour plus tard!

par Michel AUGER

L'enquête sur les événements entourant le débrayage des policiers de Montréal, le 7 octobre dernier, n'aura pas lieu avant au moins quelques semaines.

C'est ce qu'il faut conclure à la suite d'un entretien avec le juge Roger Gosselin, prési-

dent de la Commission de police du Québec, qui a été chargé par le Conseil des ministres de faire la lumière sur cette journée.

Le juge Gosselin, qui est actuellement à Saint-Eustache, où il étudie le congédiement du directeur et d'un assistant-directeur du service de

la police, a révélé que la date de l'ouverture de l'enquête n'a pas encore été fixée. Il a laissé entendre qu'il faudrait auparavant terminer les affaires en cours avant de faire la lumière sur ce qui s'est passé à Montréal.

Le président de la commission et le commissaire Roméo

Courtemanche, se rendent le 10 février, enquêter sur la police de Hull, ce qui devrait normalement prendre une dizaine de jours et retarder d'autant l'ouverture de l'enquête montréalaise.

De plus, avant les audiences publiques, des enquêteurs à la solde de la Commission

de police doivent vérifier les faits et recueillir des déclarations sur certains éléments.

Ce travail, si l'on se fie sur les enquêtes précédentes de la Commission, prend plusieurs jours et les événements de Montréal pourraient être assez complexes à vérifier.

Plusieurs observateurs sont

d'avis que l'enquête ne pourra pas commencer avant le milieu du mois de mars, tout au moins, mais le juge Gosselin s'est refusé à formuler des hypothèses sur la date de l'ouverture des auditions.

Le président de la Commission espère pouvoir fixer cette date d'ici la fin de semaine prochaine.

## Cette page noire qu'on croyait fermée...

Lorsqu'ils décidèrent, le 7 octobre dernier, de ne pas se présenter au travail, les policiers de Montréal contrevenaient directement à la loi des relations du travail qui rend illégale toute grève de policiers ou de pompiers. Une fois en grève, plusieurs policiers commirent, de plus, des actes d'obstruction qui contrevenaient également aux dispositions formelles de la loi et aux exigences de leur serment d'office. M. Rémi Paul a relaté en Chambre, le 21 octobre dernier, que, dans certains postes montréalais occupés temporairement ce jour-là par des membres de la sûreté provinciale, ceux-ci se firent ordonner par des policiers montréalais en grève, "d'avoir à quitter les lieux afin d'éviter toute chicane ou bataille". Il semble bien que d'autres actes de même nature aient été commis le 7 octobre.

Fallait-il, une fois les policiers rentrés au travail, passer l'éponge sur les événements du 7 octobre, et recommencer à neuf en pensant surtout à l'avenir? Fallait-il plutôt se souvenir que tout le monde doit être traité sur le même pied devant la loi et rouvrir, en conséquence, le dossier de certains actes passibles de sanctions sévères?

### L'attitude de M. Saulnier

On avait cru, au lendemain du conflit, que les autorités, suivant en cela une ligne de conduite très fréquemment adoptée à la suite de conflits syndicaux, avaient décidé de ne pas revenir sur les événements du 7 octobre. Traitant de ce problème devant les membres du Conseil municipal de Montréal, le 23 octobre, M. Lucien Saulnier avait assimilé le cas de gardiens de la paix à celui d'autres travailleurs oeuvrant dans les services publics essentiels, mais qui jouissent du droit de grève.

"Une société qui juge que des ouvriers dans tous les métiers, des professionnels et des non-professionnels, prodiguant les soins aux malades et l'enseignement aux enfants, peuvent user du droit de grève et mettre de côté leur devoir envers la société, cette même société qui admet, vit et souffre ces dures exigences de notre époque, exigences qui sont commandées par une évolution nécessaire, cette même société, demandait M. Saulnier, a-t-elle le droit de jeter la pierre à ceux qui sont à l'avant-garde et sur la ligne de feu de toutes les manifestations, de toutes les contestations, de toutes les participations, et de tous les autres mots de même terminaison?" A cela, le président du Comité exécutif de Montréal répondait: "Que celui qui est sans péché lance la première pierre". "Les policiers de Montréal, ajoutait M. Saulnier, sont des citoyens à part entière, comme les autres... et c'est parce que je suis peut-être le plus conscient de l'importance pour notre sécurité à tous de leur

présence active et dévouée, que je dis: la journée du 7 octobre est une page noire de l'histoire de Montréal, qu'il faut tourner au plus vite, nous devons projeter tous nos efforts vers l'avenir et travailler dans le sens le plus exact du terme, travailler à bâtir cette société nouvelle qui va marquer le commencement d'une autre époque".

Le président du Comité exécutif n'approuvait pas. Il cherchait à comprendre. Il pensait surtout à l'avenir. Il situait dans un contexte social plus large les événements du 7 octobre. A la lumière de ce contexte, il invitait ses concitoyens à la compréhension, à la mansuétude et au travail en vue de l'avenir plutôt qu'au légalisme et aux récriminations pharisaïques. Venant du président du Comité exécutif de Montréal, ces paroles eurent l'effet d'un baume. Certains esprits étroits s'en scandalisèrent. Il y eut un peu partout un soupir de satisfaction. Et l'on fut heureux de conclure avec M. Saulnier qu'il fallait fermer au plus vite la page du 7 octobre.

### Un geste inattendu du gouvernement

Depuis ce discours de M. Saulnier, la situation, en apparence, n'avait point changé. Aucun signe n'était venu indiquer que les autorités entendaient suivre une ligne de conduite différente de celle qu'avait définie le principal acteur, avec les policiers eux-mêmes, des événements du 7 octobre.

Aussi est-ce avec une surprise plutôt désagréable qu'on a pris connaissance de la lettre adressée, le 22 janvier, au président de la Fraternité des policiers par M. Rémi Paul. Faisant état d'une décision prise le 17 décembre (il y a là un décalage de quelque 36 jours entre la décision elle-même et le moment où elle est communiquée à l'un des principaux intéressés!) par le Conseil des ministres, M. Paul annonce à M. Guy Marcellin qu'une enquête sera tenue par la Commission de police de Québec "sur la conduite des membres de la police de Montréal les 6, 7 et 8 octobre 1969".

Le ministre de la justice n'a pas précisé quelle sorte d'enquête le gouvernement avait en vue dans sa décision du 17 décembre. Les termes de l'arrêté en Conseil sont plutôt vagues. Ils pourraient aussi bien donner lieu à une enquête sans conséquence qu'à une enquête minutieuse et détaillée. En l'absence de précision, on doit supposer que le gouvernement a pensé à une enquête sérieuse, c'est-à-dire systématique, rigoureuse et détaillée.

Survenant plus de trois mois et demi après les événements du 7 octobre, cette décision du gouvernement paraît inopportune et inutilement irritante. Tout le monde avait reconnu, dans le temps, le caractère objectivement insensé et injustifiable du geste des policiers. Mais on avait aussi généralement admis, dans les jours qui suivirent la grève, que la colère qui déclencha cette décision des policiers était loin d'être sans fondement. Dans les circonstances, il fallait porter un jugement d'ensemble, et ne pas céder à la tentation d'isoler certains actes du contexte global dans lequel ils prirent naissance. C'est ce qui semblait avoir été fait de toute part. Et la paix - objectif premier et ultime des décisions de l'autorité politique - ne paraissait que devoir mieux s'en porter.

La décision annoncée par M. Rémi Paul rouvre de la façon la plus inopportune et la plus explosive un dossier qu'on croyait fermé. Elle fait remonter à la surface des rancoeurs et des mauvais souvenirs qu'on croyait éteints. Elle fera peut-être la lumière sur certains cas particuliers. Elle ne changera rien à ce qui est survenu le 7 octobre dernier. Elle ne saurait suffire à prévenir, en l'absence d'une action efficace sur les causes de cet événement, la répétition d'une semblable tragédie. On doute, au surplus, qu'elle ajoute des éléments vraiment utiles au dossier que possèdent déjà les autorités sur les événements du 7 octobre.

Il est à craindre, dans ces circonstances, que la décision du gouvernement n'engendre des effets exactement contraires à ceux que l'on souhaite. Déjà, l'on a commencé à parler d'une enquête qui aurait été inspirée par des motifs politiques. D'aucuns ont établi des liens entre le déclenchement de cette enquête et les négociations qui se poursuivent présentement entre les policiers et les autorités de la ville de Montréal au sujet du renouvellement du contrat collectif expiré le 31 décembre. D'autres ont vu, dans cette initiative, un lien avec les élections générales qui s'en viennent et une nouvelle tentative de M. Paul en vue de montrer au public qu'il est le vrai gardien de la justice et de l'ordre. Toutes ces interprétations sont probablement dénuées de fondement. Le fait qu'elles circulent très librement enlève néanmoins à l'avance beaucoup de crédibilité à l'enquête tardive que veut ouvrir le gouvernement. Si l'on tenait à faire cette enquête, il aurait fallu l'instituer dès les jours qui suivirent le 7 octobre. C.R.

## L'enquête sur la police

# La Fraternité convoque ses membres

par Jean-Claude Leclerc

La décision du gouvernement Bertrand de faire enquête sur la conduite des policiers de Montréal durant les événements d'octobre dernier a pris tout le monde par surprise dans la métropole. Mais devant la réaction encore inconnue de la masse des policiers de Montréal à cette nouvelle, ils doivent se réunir demain en assemblée générale — la surprise a fait place à la crainte. Hier, dans un hôtel de ville sur le qui-vive, on n'excluait pas la possibilité d'un retour précipité du président du comité exécutif Lucien Saulnier, actuellement à Londres pour compléter une vente d'obligations de la ville.

Jusqu'à maintenant, seule la Fraternité a pu faire connaître sa réaction à la décision du cabinet provincial, prise le 17 décembre dernier, et annoncée seulement jeudi dernier par le ministre de la justice, Rémi Paul. Mais on attend maintenant avec une certaine fièvre l'assemblée générale de demain. Il est improbable que les policiers renouvellent leur débrayage massif du 7 octobre dernier, mais hier, dans la métropole les observateurs étaient unanimes à constater la gravité de cette nouvelle tournure de la situation.

La décision gouvernementale est d'abord tombée dans une certaine incrédulité, tellement la plupart des intéressés s'étaient habitués à la conviction que le dossier du 7 octobre était fermé. Sans doute les 14 et 17 octobre 1969, le ministre Paul avait-il annoncé que des accusations seraient portées contre certains policiers, mais depuis trois mois s'étaient écoulés sans que rien soit fait en ce sens.

La métropole était donc restée avec l'impression qu'une absolution générale avait été donnée à tous ceux à qui un blâme aurait pu normalement être adressé. Le président du comité exécutif de Montréal, le 23 octobre dans une déclaration au conseil municipal, n'avait-il pas souligné qu'une société qui souffre des arrêts de travail dans les hôpitaux et les écoles ne pouvait jeter la pierre à ceux qui sont "à l'avant-garde et sur la ligne de feu de toutes les manifestations".

"Que celui qui est sans péché lance la première pierre" avait alors répondu M. Saulnier, ajoutant: "La journée du 7 octobre est une page noire de l'histoire de Montréal qu'il faut tourner au plus vite".

D'où la stupeur à l'annonce de cette enquête par la Commission de police du Québec, dont le mandat est assez général pour couvrir non seulement des infractions présumées contre le code criminel, mais aussi des infractions au code du travail. Théoriquement, c'est non seulement l'emploi de certains policiers qui est en jeu, mais également la position de la Fraternité elle-même et de ses dirigeants.

L'arrêté en conseil concerne "la conduite du corps de police de la ville de Montréal le ou avant le 7 octobre", mais la Commission de police doit faire enquête "sur la conduite des membres de la police municipale de Montréal les 6, 7 et 8 octobre 1969". Les raisons de la décision mentionnées dans l'acte gouvernemental tiennent dans trois chefs:

- 1) "les membres du corps de police municipal de la ville de Montréal, ont refusé d'exercer leurs fonctions dans la journée du 7 octobre 1969";
- 2) "les membres de la Sûreté du Québec ont dû intervenir pour protéger la paix et la sécurité publiques dans la ville de Montréal";
- 3) "plusieurs membres du corps de police municipal de la ville de Montréal seraient intervenus dans le travail des membres de la Sûreté du Québec, dans l'exercice de leurs fonctions".

D'après l'arrêté, la Commission de police doit soumettre son rapport "avant le 1er mars 1970".

Plusieurs hypothèses ont commencé à circuler relativement aux raisons qui ont pu amener le gouvernement à pren-

dre une décision aussi lourde de conséquence.

On écartait toutefois hier à Montréal l'idée que le gouvernement ait voulu, par cette décision qui frappe durement la Fraternité, faire comprendre à ses dirigeants qu'ils devraient dorénavant être souples dans leurs revendications syndicales. De mauvaises négociations rebondissent toujours à Québec, mais rien dans les négociations actuelles entre la ville et la Fraternité ne laisse croire qu'il se prépare un nouvel affrontement.

On ne croit pas non plus que le gouvernement ait voulu affaiblir la Fraternité au moment où une décision doit être prise relativement à sa caisse de retraite, grosse de quelque \$40 millions, et pour laquelle les policiers seraient prêts à se battre longuement.

On se demande s'il ne s'agit pas plutôt pour certains hommes politiques de freiner le développement de la force syndicale au sein des corps de police, dont la Sûreté du Québec, en rappelant à son leader naturel, la Fraternité, qu'elle ne peut aller jusqu'à risquer des coups de force analogues au débrayage du 7 octobre.

On sait que Québec a maintenant pris le contrôle de la police sur l'île de Montréal. A toutes fins pratiques, le gouvernement aura le dernier mot au "conseil de sécurité publique" de la Communauté urbaine de Montréal. Il nomme le juge qui le préside. C'est le directeur de la SQ qui est membre d'office avec le chef de la police de Montréal. Un quatrième membre vient des polices de banlieue. Seule la Fraternité, regroupant tous les policiers de l'île de Montréal éventuellement, est en mesure d'apporter une limite à la marge d'action de ce comité. Ce pourrait être un autre motif "politique" de mettre un frein à la puissante Fraternité des policiers de Montréal.

## Enquête sur la police de Montréal

# Des problèmes de juridiction sont susceptibles d'être soulevés

par Claude BEAUCHAMP  
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le mandat de la Commission de Police du Québec lui enjoignant d'enquêter sur le corps de police de Montréal est de nature à soulever de nombreux problèmes de juridiction.

Le ministre de la Justice du Québec, M. Rémi Paul, reste froid devant cette possibilité comme il ne s'émue guère, d'ailleurs devant le mécontentement qu'a soulevé chez les policiers montréalais sa décision tardive d'enquêter sur les "événements" qui ont entouré la grève des policiers et des pompiers montréalais, le 7 octobre dernier.

In terrogé hier par les courriéristes parlementaires, M. Paul s'est retranché derrière les technicalités de la loi pour expliquer que la Commission de police était l'organisme compétent pour enquêter sur la conduite de certains policiers à l'occasion de cette grève illégale. Certains rapports on s'en souvient, veulent que des policiers montréalais aient gêné le travail de membres de la Sûreté du Québec.

Le problème naît des limites très larges du mandat de la Commission.

Puisque son mandat l'oblige à enquêter sur tous les événements antérieurs ou postérieurs à l'arrêt de travail, la Commission pourrait être amenée à étudier les causes mêmes du conflit patronal-ouvrier qui était à l'origine de l'arrêt de travail.

D'après certains experts consultés à Québec, il n'est pas sûr que la Loi de la police autorise la Commission à entrer dans le domaine des relations de travail.

### Consultation avec M. Saulnier

Le fait que la Commission puisse éventuellement remettre à l'ordre du jour les problèmes vécus lors des dernières négociations entre la ville de Montréal et ses policiers risque également de soulever des difficultés d'ordre politique.

D'autre part, le problème des relations de travail relève non pas du ministère de la justice, mais de celui du travail.

Interrogé par un journaliste sur ce point précis, M. Paul a dit ne plus se rappeler si M. Lucien Saulnier, le pré-

sident du comité exécutif de Montréal, a été consulté au sujet de cette enquête par la Commission de police, avant ou après le 17 décembre, c'est-à-dire avant l'adoption de l'arrêté ministériel définissant le mandat de la Commis-

sion.

M. Paul, toutefois, se souvient d'avoir rencontré à plusieurs reprises M. Saulnier avant les Fêtes. Le président du comité exécutif a en effet séjourné très souvent à Québec durant les dernières se-

maines de 1969, tant à cause des problèmes financiers de la ville qu'à cause de la présentation des projets de loi créant les Communautés urbaines, dont celle de Montréal.

Le ministre de la Justice,

questionné sur le long délai qui s'est écoulé entre la grève du 7 octobre et l'arrêté ministériel du 17 décembre, a expliqué que la décision d'enquêter sur le corps policier de Montréal a été retardée, d'une part parce que le temps

lui a manqué (session, problèmes du bill 63, communautés urbaines), et d'autre part, parce "qu'il savait que de toute façon la Commission n'aurait pu procéder rapidement à cause de son travail dans le cas de la police de Trois-Rivières".

La Commission ne procédera d'ailleurs pas immédiatement dans le cas des policiers de Montréal; elle accorde la priorité à une enquête concernant la ville de Hull.

### Morale reported low

# Police will meet to discuss probe into Oct. 7 strike

With reports of low morale already making the rounds, the Montreal Policemen's Brotherhood is to hold two meetings today to discuss implications of the recently-announced government inquiry into the Oct. 7 city police strike.

The investigation, by the Quebec Police Commission, was announced by Justice Minister Remi Paul. It is believed such areas as alleged sabotaging, vandalism and jamming of provincial police radios will be examined.

Announcement of the government inquiry comes at a time when the Montreal police department is undergoing reappraisal by its new director, Marcel St. Aubin, who, it was learned, is already at work setting down his philosophy of government.

Though there have been no public admissions by the director himself, it was learned that he has already had private discussions with the new appointees to his immediate staff, reminding them of their mandate and the fact that the appointments are of a relatively temporary nature, that is, for one year. This, of course, is subject to extension.

"We were told that if we can't cut the mustard, we can expect to go back to our previous ranks," said one top aide privately.

The director is not admitting or denying that he has been conducting "man-to-man" talks with his major staff. When asked about it this week, the director smiled and quipped, "What do you think?"

One approach the director has already taken to govern his department is to divest himself of personally directing the special squads which his predecessor, Jean-Paul Gilbert, controlled.

These include the morality squads, central and divisional, the discipline squad, special investigations and the intelligence section. They now fall under the direction of his deputy, André Guay.

In addition, the director, with his staff, has initiated "blitz" visits to the various stations, departments and sections, a policy not — with the odd exception — followed by his predecessor.

"We have to show the men that they

are not alone in the department," said Deputy Director Guay. "I remember when I was younger, I knew only one major staff officer by sight. The others were strangers to me."

Morale among the rank-and-file is still not the highest around and may plunge lower in the light of the impending government investigation.

There are reports that many men are disgruntled at the inquiry since they feel that they walked out over an injustice spawned by the city administration.

But some rank-and-filers agree that things will pick up eventually, as the needs of the policemen are more and more publicized.



FOR THE POOR, THE POLICEMAN IS SOCIETY'S ENFORCER

There is a bottom layer of society — the poor, the voiceless, the powerless — which must view with bitter irony the current concern for civil liberties.

These people have always lived with the grinding truth that there is one law for the rich, another for the poor.

The truth runs right through the system of justice, from the harried, hardened cop in the poverty ghetto who is both savior and persecutor, to a bail system based on money, to inadequate legal aid and jail terms reserved for those who can't pay fines.

It must seem strange to them that the public conscience could sleep through this, to be roused into sluggish awareness only by the personal complaints of a vocal and usually affluent elite.

In the United States, the National Commission on the Causes and Prevention of Violence warned that violence and civil deterioration will continue unless all citizens are freed from poverty and social privation.

Canadians would be wise to take that warning to heart.

### The enforcer

In the poverty areas of Montreal, as everywhere, one of the major products is crime. That means the policeman is a big man there. He is the symbol of the outside society, the enforcer. He's the man you call if your kid is sick, or your husband has fallen down the stairs, or if he's down at the tavern with the family allowance.

He's also the man that is watching you all the time and you'd better not give him an argument. He might stop you on the street for his own reasons, say what's your name, where are you going, come with me. At the station you're asked a lot of questions, you sit around for several hours and then he just lets you go. You say: "What's the idea?" He says: "Get out of here and stay out of trouble."

Social workers in these areas know all about the special position of the policeman as a source of help in time of trouble, a strict guardian of local morals, and a rude, intimidating enforcer of the law.

They don't like it, and they do what they can to intervene, but they also know that in the given conditions the police are never going to be encouraged to treat humanly people that society treats inhumanly.

"We haven't learned anything in 25 years," says Pat Morrison, director of the University Settlement. "We're doing so little about social problems. We're still talking about poverty and no one knows a damn thing about it."

"Governments spend money in housing children that have to be placed and won't give money to keep families to-

gether," she continues. "It's always money for correction instead of prevention."

These are rough areas where a polite cop might be taken for a soft case and would soon lose his edge of authority.

"There are some hard-rock police and maybe they should be out," says Ray Rouse, director of the YMCA's detached youth work service. "But we need to develop some degree of understanding. Who's going to work in the ghetto? Operating in the streets in an urban community today is psychologically destroying."

"The cop is dealing with serious major problems of humanity all the time. The horseshit they walk into every day can destroy the personality... he can become hard, calloused, vicious like any of us would. This is a danger for our people too... some police become that way because we haven't built in any support for them."

### They don't care

Mr. Rouse said the police really don't have many alternatives. "He has to harass about marijuana because that's the law. If a kid steals a car for a joyride he has to arrest him because that's the law. Then what happens."

"Look at the state of families. The cop is holding a teenager in trouble. He tries to find the parents. He can't find them, or if he does they don't care. They won't come down to the station. They don't care."

Mr. Rouse says he has noticed a great improvement in police attitudes,

in education, in social consciousness, in competence.

Like most people working with the poor and the alienated, he has high praise for the Montreal police youth squad.

Jim Weeks, a detached worker at the University Settlement, working with motorcycle groups, says the Youth Squad "is in a different class."

Other police still regard the youth squad as "softies," about on the level of social workers, but it is clear that the squad's simple approach of treating people as human beings with rights is doing something to wipe out the image of the repressive, punitive policeman.

This image is still strong among the young people Mr. Weeks works with.

"I've had kids come and tell me they're at the point of killing a cop," he said. "The police take all the built-up resentment, the guy on the job is the symbol of the system."

There have been plenty of incidents around the University Settlement to reinforce this resentment.

They tell about Emile, a colored boy, who stopped to watch the scene after two cars crashed on Ste. Catherine street. One car drove away, police arrived and for some reason grabbed Emile. He was kept in detention for a week, then told there was no evidence against him and released.

Another night three boys were taking a girl home after a dance at the settlement. Police picked them up for loitering, took them in and wouldn't let them use the phone or contact parents. Settlement workers eventually got to the station to vouch for the boys and

# Police and Human Rights



Second of a series  
by James Stewart

they were released after several hours. It appears there had been a bank robbery in the area.

Mr. Weeks says the motorcycle gangs he works with have not joined the police motorcycle organization, and they come in for a lot of surveillance by police.

From time to time some of the members would be picked up for vagrancy. He'd go down looking for them, and if he was able to contact a member of the youth squad he could get quick information and action; most other policemen were not so interested.

## Bearded ones

Teenagers, hippies, bearded ones, the obviously poor are automatically suspect, probably because some of them are frequently a source of trouble.

Mr. Weeks himself, long-haired and bearded, has been stopped and questioned with hostility more than once, and once right in the University Settlement where he works.

Miss Morrison says police used to walk right into the settlement dance and drag a boy out until she confronted them and insisted they stop.

"We have to have the trust of the kids," she said, "and we have to explain this to the police. Unless the kids see us as non-punitive we can't do anything."

The needling and hassling of police by juveniles and young people is a constant source of trouble. It sometimes provokes a violent reaction from police, but less so than in the past.

Special training has given police the confidence and patience to endure this kind of thing.

"A lot of kids have chips on their shoulders," says Mr. Weeks, "because some of them have never been treated as ordinary humans."

Mr. Rouse says the major concern in the YMCA program "is not the police, but the laws we give them."

There might be incidents of serious abuse of civil rights but it was very difficult to bring out actual cases. The Civil Liberties Union was practically inoperative, probably because of a lack of cases. Better police forces and provision of some legal aid had greatly improved individual protection.

Mr. Rouse wondered if abuse of power by police really was a serious problem any more. In his experience there was no situation, for example, of people being held incommunicado.

He did say the police department is a bit of a bureaucratic jungle. It sometimes takes hours just to find out whether or not someone is being held, where he is being held, and why. But more often than not this was a case of red tape or lack of communication and not a deliberate attempt to conceal.

If anybody had a complaint about police actions he could make it to the authorities and there was an organization to deal with it.

## Changes needed

Obviously deep changes are going to be required if everyone, even the poor, is to have equality before the law. It could even be said that the police have improved their services in this direc-

tion more than other elements of the administration of justice have.

"No magistrate will admit openly that there is one justice for the rich, and another for the poor," said the Prévost Commission on the administration of justice in Quebec. "Yet Quebec's courts consistently use money (bail) as a yardstick to measure whether or not an individual should be given his temporary liberty."

"Similarly, individuals frequently have to face a prison sentence, merely because they are unable to pay a fine," said the report. "So, in Canada's system, poverty is often the direct cause of detention before the trial, and the indirect cause of a heavier sentence."

## Similar imbalance

There is of course a similar imbalance in the matter of legal counsel. The Montreal Bar operates a system of legal aid which is hard-pressed to meet the needs and can only meet part of the requirements foreseen by the Prévost Commission.

The commission talks about a system of "legal security," rather than legal aid.

"As the presence of a lawyer gives the citizen who is well provided advantages that are refused or meagerly accorded to the indigent citizen, it is incumbent on the modern state to adjust the balance, by making lawyers available to all citizens without regard to their monetary resources."

"The state must not consider the defence of indigents as a form of social assistance. This is the reason for rejecting the currently used expression 'legal aid.'"

"As is the case in education and health, justice also should be considered one of the fundamental rights of the citizen," says the Prévost report.

## Police probe

THE Montreal Policemen's Brotherhood has reacted with predictable hostility to the announcement that a probe will be conducted by the Quebec Police Commission into events surrounding their wildcat strike of Oct. 7. The brotherhood has warned that the investigation will plunge police morale back to the low level which existed prior to that chaotic night. Their reaction is understandable enough, and may not be totally unjustified. They are afraid that some of their members will be made scapegoats for the "governmental authorities at all levels" whom they believe responsible for the malaise which produced their spontaneous protest.

The Policemen's Brotherhood is correct in asserting that the type of probe which would amount to little more than a witchhunt of its members would be wrong and counter-productive. An investigation can be justified and constructive only if it looks into the events fully, so that everyone involved can better understand why it all happened.

The fact that the brotherhood suspects the political motives for instituting the probe is, in itself, an indication that any improvement in police morale since Oct. 7 may be a fragile achievement. If, however, the police commission does its work well, it should help to clear the air and allow for the kind of trust in government upon which a sound police morale must be built.

*L'enquête sur les événements du 7 octobre*

# La justice est la même pour tous (Rémi Paul)

par Normand Lépine

QUEBEC — Pour le ministre québécois de la justice, M. Rémi Paul, l'enquête qui a été ordonnée sur les "événements" du 7 octobre à Montréal n'est que l'application stricte des principes supérieurs de la justice.

"Qu'on soit riche ou pauvre, fort ou faible, la justice est la même pour tout le monde", a déclaré le ministre hier après-midi avant d'assister à une réunion du conseil des ministres.

"Personne ne me fera reculer devant mon devoir", devait-il préciser.

Pourquoi s'est-il écoulé plus de deux mois entre la date du débrayage des policiers de Montréal et la date à laquelle fut prise la décision d'ordonner une enquête conduite par la Commission de police du Québec? A cela, M. Paul répond qu'on comprendra que la période qui a suivi le 7 octobre aura été pour le gouvernement très difficile et que, de toute manière, il était préférable de prendre un certain recul avant de décider quoi que ce soit; le ministre a rappelé l'agitation qui a entouré les débats sur le

bill 63 et le programme très chargé du parlement à la fin de la session.

Pourquoi aussi a-t-on attendu au 22 janvier dernier pour révéler une décision qui avait été prise le 17 décembre par le Conseil des ministres? M. Paul répond que la période des fêtes n'était pas, selon lui, un moment propice pour annoncer une telle décision; que, d'autre part, depuis son retour à Québec, après cette période des fêtes, son programme de travail ne lui a pas permis de la faire connaître.

Rappelons que, jeudi dernier, au cours d'une conférence de presse dont le principal objet était de dévoiler une stratégie pour enrayer l'explosion du crime au Québec, le ministre de la justice a annoncé qu'une enquête sera menée relativement au débrayage des policiers de Montréal.

M. Paul a d'autre part expliqué qu'il était conscient que durant le mois de novembre, la Commission de police du Québec mettait la dernière main au rapport de son enquête sur la police de la

ville de Trois-Rivières.

On apprenait cependant hier que la Commission de police du Québec ne pourra entreprendre son enquête sur les policiers de Montréal avant quelques semaines.

Selon certaines informations en effet les commissaires ne veulent pas commencer cette enquête avant d'avoir terminé le travail qu'ils ont déjà entrepris auprès de certains autres corps de police. Une enquête sur le corps de police de la ville de Hull doit notamment avoir

lieu vers le 10 février prochain et certains estiment que l'enquête sur les événements du 7 octobre à Montréal ne débutera pas avant le milieu du mois de mars.

Selon ces mêmes informations, la Commission déléguera d'abord des enquêteurs dont la fonction sera de recueillir certains faits avant de tenir des audiences publiques.

Le ministre de la justice a d'autre part laissé entendre qu'en demandant à la Commission de police du Québec de faire enquête sur les policiers de Montréal, on évitait de dresser les uns contre les autres les membres de la Sûreté du Québec et ceux de la Sûreté de Montréal; on croit comprendre en effet que si des accusations précises avaient été portées contre certains policiers, en lieu et place d'une enquête par la Commission, il aurait été du rôle de la Sûreté du Québec de recueillir une preuve à charge.

On se souviendra en effet que le ministre avait annoncé, le 17 octobre dernier, que des accusations de vol d'automobiles et de méfait public seraient vraisemblablement portées contre certains policiers de Montréal.

Interrogé pour savoir si M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de Montréal, a été consulté avant le 17 octobre, date à laquelle fut prise la décision par le gouvernement d'ordonner l'enquête, le ministre Paul a dit ne pas se souvenir si oui ou non M. Saulnier a été consulté sur l'attitude qui devait être adoptée.

Au cours de sa conférence de presse de jeudi dernier, immédiatement après avoir annoncé l'enquête, le ministre s'était empressé de dire que M. Lucien Saulnier n'était pas d'accord avec la décision qu'avait prise le gouvernement. M. Paul avait alors expliqué que M. Saulnier était d'avis que cette enquête pourrait contribuer à détériorer le climat des négociations entre les policiers et l'administration municipale.

On a reproché en certains milieux le caractère vague du mandat confié à la Commission de police du Québec. Interrogé à ce sujet, le ministre de la justice a simplement rappelé que l'enquête devra porter sur les "événements" du 7 octobre, ce qui signifie que les commissaires devront faire porter leur enquête sur ce qui s'est passé avant et après cette date.

La Commission devra, en définitive, prendre sérieusement en considération le conflit syndical qui est à l'origine de l'arrêt de travail et de ce qui en est résulté.

Le ministre Paul a enfin expliqué que le délai fixé par l'arrêté en conseil à la Commission de police pour faire rapport soit le 1er mars prochain, est, en fait, une clause tout à fait formelle de l'ordonnance. Ce délai pourra être étendu, selon le voeu des commissaires.



Droits réservés

## Verdun paiera-t-il son aide à la SQ?

par Florian BERNARD

Les 8, 9 et 10 octobre 1969, à l'instar de plusieurs autres banlieues de la région métropolitaine, Verdun dépêchait trente policiers à Montréal afin de prêter main forte à l'armée et aux membres de la Sûreté du Québec, lors de la grève des policiers de la métropole. Ces policiers de Verdun, tout comme leurs confrères des autres villes, étaient prêtés à la SQ à la suite de l'adoption d'une loi d'urgence par l'Assemblée nationale.

Le 12 novembre suivant, à la demande du conseil, le directeur du service de police de Verdun établissait le coût détaillé de cette opération. La note incluait non seulement les salaires des policiers prêtés à la SQ, mais également le temps supplémentaire, l'équipement, etc. Au total, l'opération avait coûté \$4,545.91 à la cité de Verdun. A qui fallait-il envoyer la facture? Puisque c'était la SQ qui avait convo-

qué les policiers de Verdun, c'est à elle qu'on expédia la note.

En décembre, la Sûreté du Québec répondait à Verdun. On expliquait que les frais encourus par cette aide devaient être payés par Verdun puisque c'est en vertu d'une loi d'urgence que la SQ avait ordonné à trente policiers de Verdun de se placer sous le commandement du directeur Saint-Pierre.

En janvier, plus précisément la semaine dernière, cette lettre de la Sûreté était transmise au conseil par le directeur Roger Dulude de la police de Verdun. L'affaire en est restée là pour le moment. Du côté des dirigeants de la ville, on estime que les frais encourus à cette occasion ne doivent pas, logiquement, être payés par les citoyens de Verdun. Faudra-t-il facturer Montréal, Québec ou la Sûreté du Québec? Voilà un aspect qui n'avait peut-être pas été prévu implicitement lors de l'adoption de cette fameuse loi.

# L'enquête sur la police de Montréal va-t-elle manquer d'enquêteurs...?

par Jean-Claude Leclerc

La Fraternité des policiers de Montréal qui avait convoqué hier une assemblée générale de ses membres, ainsi qu'une assemblée spéciale tenue en même temps au sujet d'une hausse de la cotisation syndicale, a fait le point sur l'enquête décrétée par le gouvernement Bertrand sur la conduite des policiers de la métropole durant les événements d'octobre dernier. L'assemblée s'est tenue à huis clos, en deux sessions, au centre social de la Fraternité, rue Gilford.

Rien n'a transpiré officiellement de la première session à laquelle ont participé quelque 200 membres de la Fraternité. L'assemblée qui devait avoir lieu en soirée, après

les heures les plus achalandées, devait compter un nombre beaucoup plus fort de policiers. Dès hier après-midi, deux éléments nouveaux semblaient devoir apparaître au dossier de cette décision gouvernementale, dont les remous ont déjà commencé à secouer quelques membres de la députation de l'Union nationale pour l'île de Montréal.

D'abord, en conversations privées, quelques militants de la Fraternité ont manifesté leur ferme intention de ne pas laisser la Commission de police "défoncer" leur syndicat en rejetant sur quelques policiers la responsabilité d'une situation où des hommes politiques sont impliqués lourdement. Quelques-uns

mentionnaient hier après-midi qu'à Trois-Rivières, par exemple, ce sont les policiers qui avaient écopé de l'enquête sur la prostitution, alors que les administrateurs municipaux et d'autres notables trifluviens sortaient patte blanche de l'enquête, le ministre Rémi Paul tenant minutieusement "confidentiel" un deuxième rapport fait à cette occasion par le juge Roger Gosselin et le commissaire Gérard Tobin.

Plusieurs policiers de la métropole ne sont pas en effet sans faire remarquer que la Commission de police a une trentaine de demandes d'enquête sur divers corps policiers. Au train où vont les choses, si les

policiers sont les seuls à faire les frais de ce tribunal spécial, les associations de police, signale-t-on, devront intervenir pour que les "politiciens n'aient pas la tentation de se faire du capital politique en réclamant des enquêtes qui portent sur la police, mais non sur les hommes politiques qui l'administrent. On pourrait alors assister à un renversement brutal de la situation, par exemple, si des syndicats policiers se mettaient à réclamer des enquêtes sur certains gestes d'hommes politiques à divers paliers.

Deuxièmement, on sait que le ministre de la justice, en justifiant le recours à la Commission de police pour cette enquête, a affirmé qu'il aurait été difficile pour des membres de la Sûreté du Québec de ramasser des preuves contre des collègues de la police municipale de Montréal, si on avait voulu procéder devant les tribunaux. Or, on se demande à Montréal quels enquêteurs voudront bien accepter d'intervenir dans la police de Montréal.

On croit savoir que la Commission de police, qui a normalement besoin d'enquêteurs, a demandé déjà à la ville de Montréal (de loin la mieux pourvue en hommes expérimentés) de lui prêter sept enquêteurs. Un bruit voulait hier que l'hôtel de ville de Montréal ait "suspendu" cette aide à la Commission de police.

Bref, le juge Roger Gosselin n'aura pas la tâche facile. Quels policiers voudront être enquêteurs? Quels policiers voudront témoigner contre des policiers de Montréal?

La position de la Fraternité n'est pas moins difficile. Ou bien elle laisse se débattre seuls, ceux de ses membres qui le 7 octobre se seraient livrés à des actes répréhensibles, et alors c'est l'esprit de solidarité qui est à jamais ruiné dans

ce syndicat. Ou bien elle intervient en leur faveur, mais alors elle donne le spectacle d'un syndicat de policiers qui tente de protéger des gens qui auraient commis des infractions.

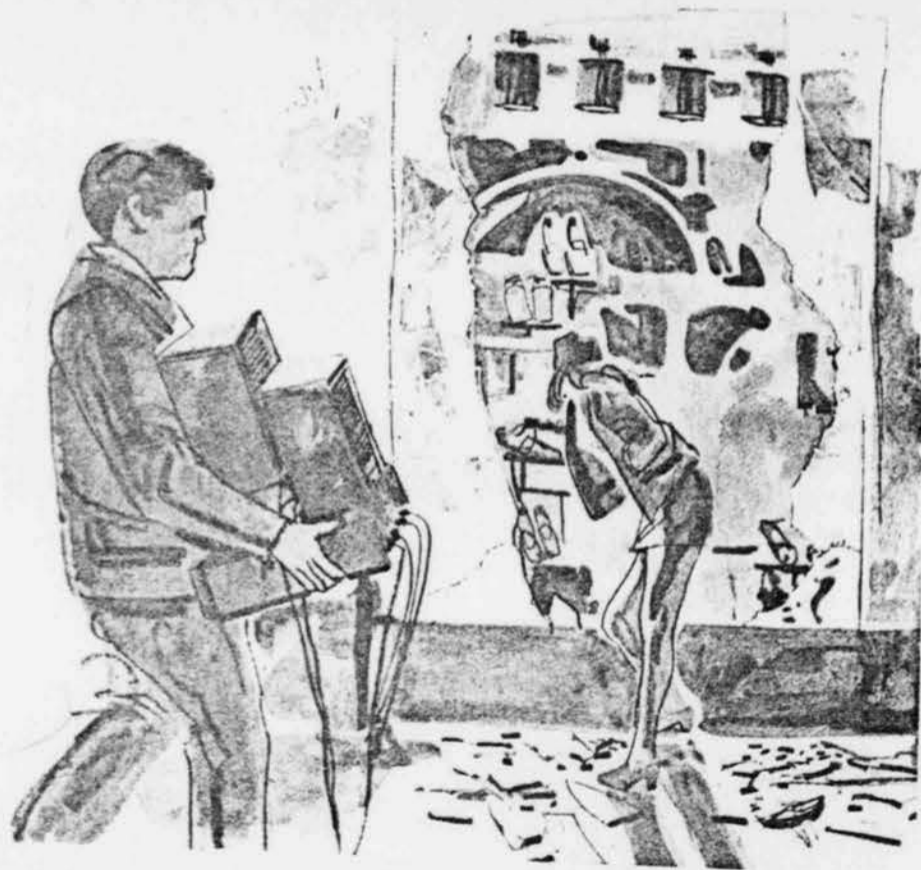
Le mandat de la Commission de police porte sur la conduite des policiers de Montréal les 6, 7 et 8 octobre. Les policiers pourront-ils invoquer des faits antérieurs? S'ils le font, n'est-ce pas tout le conflit entre la Fraternité et l'administration Drapeau-Saulnier qui risque de se trouver lancé sur la place publique, au moment où ces deux parties, en pleine négociation, ont réussi apparemment à se réconcilier.

Telle est la situation explosive qui a été créée par la décision d'instituer cette enquête. Il n'est vraisemblablement pas question pour le gouvernement Bertrand de revenir sur cette décision, bien qu'il ne manque pas de députés ministériels pour la trouver non seulement inopportune, en raison de la proximité des élections, mais encore bien dangereuse, dans une métropole qui aura sans doute encore besoin du "bouclier" de la police de Montréal.



# Le jour où il n'y eut plus de police

PAR GERALD CLARK  
*Rédacteur en chef du Star de Montréal*  
Condensé du « NEW YORK TIMES MAGAZINE »



*La rude leçon à tirer des événements  
d'octobre à Montréal, c'est que le chaos et  
l'anarchie sont au coin de la rue  
quand l'agent n'y est plus*

**C**E MATIN-LÀ, ne se doutant de rien, le gérant de banque Gilles Madore sortit de chez lui à 9 h. 30 comme d'habitude et prit sa voiture pour se rendre à son travail. C'était une magnifique journée d'octobre, fraîche et ensoleillée, et pendant son quart d'heure de trajet, il eut le temps d'admirer les éclats pourpre et or dont se paraient les arbres. Mais, à son arrivée, un caissier lui apprit avec nervosité que les policiers

avaient abandonné leur service et que la ville était désormais à la merci des criminels. « Ne vous en faites pas, lui dit Madore d'un ton rassurant. Nous ne sommes qu'une petite succursale. Ce n'est pas ici que viendront les bandits. »

Gilles Madore n'était pas le seul à être surpris par cette grève. La plupart des Montréalais en entendaient parler pour la première fois ; elle n'avait été précédée d'aucun préavis, d'aucune tension particu-



lière. Les bulletins d'information du matin s'étaient borné à annoncer, sans insister, que les policiers devaient se réunir à 9 heures au Centre Paul-Sauvé pour y apprendre les conclusions d'une commission d'arbitrage chargée de statuer sur les salaires et d'autres questions en litige depuis près d'un an. Personne ne s'attendait à une grève, d'autant plus qu'il est illégal pour les pompiers et les policiers de se mettre en grève.

A peu près au même moment que Madore, un autre Montréalais, un grand gaillard de 25 ans, René Saint-Martin, apprenait lui aussi la nouvelle. Agent de police de 1<sup>re</sup> classe, il était affecté aux voitures de patrouille. Lorsqu'il arriva pour prendre son service, les délégués du syndicat de la police de Montréal avaient déjà fait, vers 7 h. 30, le tour de 25 postes de la ville et donné aux hommes la consigne d'abandonner immédiatement leur travail et d'aller à la réunion du Centre Paul-Sauvé. Saint-Martin fut aussi surpris qu'ébranlé lorsqu'il se rendit compte qu'un débrayage commençait. Il se dirigea vers le Centre, à dix milles de là, et y trouva des vingtaines de voitures de patrouille bleu et blanc, rangées en double et triple file, avec des quantités de motos. La presque totalité des 3,784 hommes de la police de Montréal étaient là.

**La mince ligne bleue.** C'est ainsi que, le 7 octobre, la plus grande ville du Canada, une des

plus civilisées du monde, découvrit ce qu'il en coûte d'être privé de protection policière pendant un jour et une nuit. Avant la fin de cette dure journée — qui allait rester dans les mémoires sous le nom de « mardi noir » — un psychiatre abattait un cambrioleur, un caporal de la police provinciale trouvait la mort, et 48 autres personnes étaient plus ou moins grièvement blessées au cours d'émeutes. Sept banques étaient attaquées (soit en un jour presque le dixième des hold-up de banque de toute l'année précédente) et l'on comptait 17 autres vols à main armée. Des citoyens habituellement paisibles et respectueux des lois, perdant toute retenue, pulvérisaient 1,000 vitrines dans le centre de la ville et se livraient au pillage. Les pertes et les dégâts qu'ils ont causés ont été évalués à plus d'un million de dollars.

Toutefois, les simples statistiques traduisent assez mal la réalité. C'est sur le plan social et psychologique que l'événement peut inspirer de l'effroi, car il a permis de mesurer l'importance et la fragilité de la « mince ligne bleue » qui sépare la civilisation du chaos et de l'anarchie.

Pour la plupart des gens, cette journée fut malgré tout relativement paisible. Le grand public n'eut guère à souffrir que des inconvénients dus aux embouteillages. Il n'est même pas exact de dire que la ville ait été entièrement privée de police. En effet, 47 gradés,

auxquels leurs fonctions interdisaient d'être syndiqués, restèrent à leur poste, au siège de la police, et retransmirent les appels d'urgence à la police provinciale du Québec, qui envoya finalement 150 de ses propres véhicules vert et jaune patrouiller dans les rues de Montréal.

Cependant, on ne tarda pas à constater que les policiers provinciaux étaient incapables de faire face au genre d'interventions exigées quotidiennement de la police municipale. A sa succursale, Gilles Madore commença à s'inquiéter, car des clients étaient venus lui dire qu'on avait signalé des hold-up dans d'autres établissements.

Dans l'impasse. Pendant ce temps, René Saint-Martin écoutait les discours prononcés au Centre Paul-Sauvé par les dirigeants du syndicat et il était fort perplexe. Tout en approuvant les revendications syndicales, il pensait que les employés de services essentiels ne devraient pas avoir le droit de faire la grève. Il aime son métier et n'a jamais eu l'impression que les Montréalais soient particulièrement hostiles ou ingrats à l'égard de leurs policiers. Au contraire, la police de Montréal représente, depuis quelques années, un corps d'élite qui suscite de l'admiration. Elle recrute des sujets jeunes, robustes, honnêtes et capables, et les soumet à un entraînement qui est parmi les plus rigoureux du pays. Sa discipline était exemplaire jusqu'au jour de la grève.

Depuis deux ans, cependant, le syndicat se sentait coupé d'une municipalité qui semblait se désintéresser des policiers et qui refusait d'admettre qu'ils eussent droit à un salaire au moins égal à celui de leurs collègues de Toronto, la seconde ville du Canada.

Les policiers de Montréal — qui, en plus des autres qualités que l'on exige d'eux, doivent être bilingues — comptaient trois fois plus de blessés en service que ceux de Toronto, tout en étant beaucoup moins bien rémunérés. Avec cinq ans d'expérience, Saint-Martin touchait \$7,300, contre \$9,112 pour son homologue de Toronto. Le syndicat avait exigé \$9,200. On lui répondit, après 11 mois de coûteuses négociations, que le contrat prévoyait \$8,030 pour 1969 et \$8,480 pour 1970. Les hommes étaient donc décidés à ne pas bouger du Centre Paul-Sauvé (ils ne se considéraient pas « en grève », mais en « séance d'étude ») tant qu'ils n'auraient pas obtenu satisfaction.

Pendant ce temps, les malfaiteurs se déchaînaient dans les rues laissées sans surveillance. Quelques établissements bancaires de la périphérie avaient déjà fermé leurs portes par mesure de sécurité, car les attaques à main armée se multipliaient. A 1 h. 45 de l'après-midi, on téléphona à Gilles Madore du bureau central pour lui dire de ne recevoir que des clients connus. Il ferma lui-même à double tour la porte vitrée de la banque et se dis-

posait, cinq minutes plus tard, à aller déjeuner, lorsqu'il aperçut par la fenêtre de son bureau trois hommes coiffés de cagoules qui couraient vers la banque. L'un d'eux était armé d'un fusil de chasse.

« Bouge pas ! » Madore appuya instinctivement sur le signal d'alarme silencieux. L'homme au fusil brisa la glace avec sa crosse et pénétra avec ses complices dans la banque. Puis il cria à Madore : « Bouge pas, toi, ou je vais te descendre ! » Je n'ai pas bougé, raconte Madore.

Les deux autres bandits passèrent derrière le comptoir, revolver au poing, et raflèrent \$2,000 dans les tiroirs-caisses. Normalement, ils auraient déjà dû être en fuite car, lorsque l'alarme est donnée, la police ne met ordinairement pas plus d'une minute et demie pour arriver. Mais l'homme au fusil ordonna au caissier d'ouvrir la chambre forte, où les bandits s'emparèrent encore de \$26,000. Ce fut le vol le plus important de la journée. L'opération avait duré de quatre à cinq minutes ; la police provinciale ne fit son apparition qu'au bout d'un quart d'heure.

Les retards de la sûreté du Québec ne furent pas toujours dus au fait qu'elle était débordée ou à sa moins bonne connaissance des rues de Montréal. Certains policiers en grève, ayant intercepté ses communications radiophoniques, attirèrent et capturèrent sept de ses voitures de patrouille. Ce nombre

avait été judicieusement choisi, car la police provinciale utilise sept longueurs d'onde et les grévistes purent ainsi brouiller toutes les fréquences à l'aide des émetteurs de ces voitures. Cette stratégie contraignit quelque temps les policiers provinciaux, que leurs collègues de Montréal considéraient comme des briseurs de grève, à ne patrouiller dans les rues qu'avec les deux tiers de leurs véhicules et à affecter les autres au siège de la sûreté, pour y prendre directement des ordres.

La plupart des grévistes rassemblés au Centre Paul-Sauvé ignoraient le chaos qui se développait à l'extérieur. Lorsque René Saint-Martin put enfin téléphoner chez lui, il trouva sa femme Andrée assez abattue. Certes, elle avait du mal à joindre les deux bouts avec un revenu hebdomadaire de \$105.42 et elle était convaincue du bon droit des grévistes. « Mais, dit-elle par la suite, je suis une mère, et j'imaginai l'angoisse des autres femmes dont l'enfant était peut-être blessé ou perdu... »

Au début de la soirée, dans une déclaration à la radio, à la télévision et à la presse, le président du comité exécutif, Lucien Saulnier, exhorta ses concitoyens à demeurer « calmes et vigilants » et à rester chez eux pour protéger leurs biens.

Tout d'abord, la population évita le centre de la ville, où la circulation était peu dense. Mais bientôt, dans le vieux quartier de Montréal, autour de l'hôtel de ville, des taxis

se mirent à donner de l'avertisseur et se formèrent en colonne. C'est là, aux environs de 7 h. 30, qu'apparurent les premiers symptômes de ce qui allait suivre.

**Une nuit mémorable.** D'autres taxis prirent le chemin du centre-ville pour se joindre à la procession, dont l'objectif était le garage de la Murray Hill Limousine Service Ltd. On dénombrait quelque 75 véhicules transportant, outre leurs chauffeurs, des extrémistes politiques. Le Mouvement de libération du taxi, qui ne comptait pas plus de 200 membres sur les 12,000 chauffeurs de taxi de Montréal, s'était allié au Front de libération populaire, groupuscule composé de maoïstes et d'étudiants gauchistes, qui accusaient « l'administration fasciste de Montréal d'avoir sacrifié aux capitalistes les intérêts des travailleurs du taxi ». En fait, c'était en vertu d'une concession fédérale que Murray Hill avait l'exclusivité du transport des passagers à partir de l'aéroport de Montréal, à condition que le service fût garanti. Séparatistes et terroristes, n'ayant rien à craindre des brigades anti-émeutes, se dirent que c'était le moment de marquer des points dans la lutte qui doit, selon eux, libérer le Québec de la « domination anglaise ».

Vers 7 h. 45, un appel radio de la sûreté du Québec envoya 20 policiers provinciaux à la Murray Hill. A 8 h. 45, 50 autres agents reçurent l'ordre de les rejoindre de

toute urgence. A présent, les manifestants scandaient « Le Québec aux Québécois! » et lançaient des pierres et des cocktails Molotov, s'en prenant particulièrement à quatre autobus garés dans le terrain de stationnement et qui ne tardèrent pas à flamber. Des émeutiers poussèrent un des autobus en flammes sur une pente et l'envoyèrent percuter les portes barricadées du garage. Ceci terrifia les employés demeurés à l'intérieur, car au-dessous du garage se trouvaient des citernes souterraines contenant 14,000 gallons d'essence. Les pompiers, refoulés par les manifestants, durent installer leurs lances à distance. C'est alors qu'un garde, posté sur le toit de l'immeuble de deux étages, ouvrit le feu sur la foule avec un fusil de calibre .12 et que ripostèrent des tireurs postés sur le toit d'un immeuble d'appartements de l'autre côté de la rue.

C'était la première fois que Montréal était le théâtre d'un pareil combat de rue. Lorsque la fusillade cessa, un caporal en civil de la police provinciale âgé de 35 ans, Robert Dumas, gisait mortellement blessé. Dix-huit autres personnes — des jeunes gens et des chauffeurs de taxis — également atteintes par des plombs durent être transportées à l'hôpital. Trente autres furent blessées, soit à la Murray Hill, soit dans les échauffourées qui se produisirent après 10 h. 30, lorsque la foule commença à remonter vers le boulevard Dorchester.

**Carnaval dévastateur.** Cette fois, l'objectif des émeutiers était l'Hôtel Reine-Elizabeth, où la Murray Hill avait une concession : cela justifiait bien, selon eux, le bris de ses vitrines. Pour la même raison, une autre visite s'imposait, non loin de là, à l'Hôtel Sheraton-Mont Royal. Mais les émeutiers s'arrêtèrent en chemin à l'Hôtel Windsor, qui abrite le Vaissseau d'Or, l'élégant nouveau restaurant du maire Jean Drapeau ; ils y déchirèrent des tentures, brisèrent de la verrerie et allumèrent de petits incendies. Les rues du centre de la ville commencèrent alors à s'emplier d'une foule de pillards et de vandales.

Pendant deux heures de chaos ininterrompu, cette meute se déchaina, à peine inquiétée par les effectifs débordés de la police provinciale. Sur 21 blocs de la rue Sainte-Catherine, le bruit des vitrines qui volaient en éclats (il y en eut pour \$300,000) était étouffé par la clameur de la foule et par la sonnerie incessante des signaux d'alarme qui restaient sans réponse. Au total, 156 magasins furent attaqués et leurs étalages pillés : appareils stéréo, radios, manteaux de fourrure, robes, marchandises de toutes sortes.

Sans doute y avait-il des miséreux dans la rue ce soir-là aux côtés de la canaille, mais on y voyait aussi des gens censés « respectables ». Témoin cet homme bien vêtu qui descendait la rue Sainte-Catherine avec un manteau de fourrure sur

chaque bras en criant : « Un pour ma femme et un pour ma petite amie ! » Plus loin, un monsieur d'un certain âge vit un jeune homme essayer de s'emparer d'un manteau de fourrure et tenta de le raisonner. Il n'en fallut pas plus pour que deux autres pillards le prennent à partie pour lui apprendre à se mêler de ses affaires.

Et pourtant, il régnait dans la rue une espèce d'atmosphère de carnaval, comme une préfiguration de la saison des Fêtes. On ne se cachait nullement pour voler. Beaucoup de gens qui se pressaient maintenant rue Sainte-Catherine, attirés par les nouvelles de la radio et de la télévision, se contentaient de regarder, mais d'autres commencèrent à se servir lorsqu'ils virent les vitrines brisées. En l'absence de la police, aucune crainte ne les retenait plus.

Au Centre Paul-Sauvé, René Saint-Martin entendit le président du syndicat, Guy Marcil, annoncer que le gouvernement du Québec avait donné aux grévistes l'ordre de reprendre le travail à minuit et une minute, sinon leur organisation perdrait la reconnaissance syndicale et serait frappée de lourdes amendes. Saint-Martin ne fut pas fâché d'apprendre que quelqu'un avait pris une décision à sa place. Mais il sentit bien que ce ne fut pas uniquement les menaces du gouvernement qui incitèrent ses collègues à reprendre leur service. « Ce fut, dit-il, la façon dont les pillards et

les émeutiers mettaient notre ville à sac.»

**Le lendemain de la veille.** A 12 h. 50 du matin, la radio de la police municipale se remit à fonctionner. Les 17 heures d'épreuve étaient terminées. La foule acclama les premières voitures de patrouille bleu et blanc qui arrivèrent au coin des rues Peel et Sainte-Catherine. Les agents répondirent en souriant à ce salut et se mirent en devoir de pourchasser les derniers pillards, procédant, avec l'aide de la police provinciale, à 104 arrestations.\*

L'analyse des événements révéla plus tard que 196 cambriolages furent commis en 24 heures, contre 335 par semaine en période normale. L'heure et les méthodes choisies montraient qu'il s'agissait en général de professionnels plutôt que d'amateurs. Mais ce qui surprit et inquiéta le plus les observateurs, ce fut le comportement ce soir-là de « gens ordinaires ». Des hommes et des femmes de toutes conditions sociales s'étaient portés en foule vers le secteur de la rue Sainte-Catherine parce que c'était là qu'« il y avait de l'action » — action déclenchée à l'origine par des extrémistes. Et là, ils avaient perdu toute retenue.

Un psychologue montréalais, le Dr Paul Fircks, lui-même violem-

\* Un accord intervint 16 jours après que la police eut repris son service. La ville fit passer le salaire d'un agent de 1<sup>re</sup> classe à \$8,750, ce qui, compte tenu des avantages sociaux, place le policier de Montréal à parité avec son homologue de Toronto.

ment mêlé aux événements du « mardi noir », a expliqué ce phénomène, en citant un ouvrage devenu classique, *La Psychologie des foules*, écrit en 1895 par le psychologue français Gustave Le Bon. La foule, la populace, est en soi amoral, et si la loi se relâche, les gens qui la composent suivent leurs instincts. La moralité et le sens du devoir s'extériorisent en présence de la police, mais la populace se déchaîne lorsque les agents ne sont pas là. C'est celui ou celle qui croit aux valeurs de l'individualisme qui reste à l'écart, refuse de s'intégrer à la foule, méprise le pillage et se conduit en homme civilisé. « Mais, pour la plupart, ajoute Fircks, les gens font corps avec la foule s'ils en ont l'occasion. »

Le Dr Fircks, un veuf âgé de 67 ans, habite seul une grande maison dans un quartier résidentiel cossu où les cambrioleurs font de fréquentes incursions. Le soir du 7 octobre, au moment de se mettre au lit peu avant minuit, il décida, en raison des désordres du centre-ville, de redoubler de précautions. Se rappelant avoir laissé dans son bureau du rez-de-chaussée un revolver qu'il avait récemment enlevé à l'un de ses patients, il l'emporta dans sa chambre, verrouilla la porte et se coucha. Il fut réveillé par le bruit que faisait un intrus qui essayait de forcer la porte de sa chambre avec une pince-monseigneur. Fircks tira trois coups de feu dans la direction de ce bruit — et



tua le cambrioleur, un récidiviste âgé de 39 ans.

Ce n'est que rétrospectivement que les Montréalais comprirent à quel point ils avaient frôlé la catastrophe. Bien des habitants de la banlieue, assistant chez eux à la transmission télévisée des émeutes et des pillages, avaient comme l'impression que cela se déroulait dans quelque pays étranger. Ils furent frappés, en se rendant à leur travail le lendemain matin, de voir les débris et les dégâts. Mais la plus pénible constatation fut de réaliser que les terroristes, en somme, n'avaient choisi qu'un nombre relativement restreint d'objectifs et que, dans l'ensemble, la foule qui se constitua était plutôt bon enfant que sanguinaire. Nul n'avait lancé de bombe explosive, nul n'avait incité à la vengeance personnelle ni à l'émeute raciale ou religieuse. Mais si la même chose se reproduisait, avec davantage de cibles et d'objectifs cette fois, la « mince ligne bleue » ne risquerait-elle pas de se révéler trop mince ?

Beaucoup de gens, en plus de

découvrir combien ils étaient vulnérables, se sont rendu compte que si la société fait des lois interdisant les grèves aux employés des services publics, elle doit leur garantir qu'ils n'auront pas de raison de se sentir traités injustement. Voici un groupe d'hommes fortement imbus du sens de la discipline et du devoir et qui, pourtant, se sont sentis poussés à bout. Dans un grand nombre de lettres publiées dans les journaux, des correspondants ont qualifié, comme on s'y attendait, cette grève d'illégale, de mal inspirée et de révoltante. Par contre, le ton de nombreuses lettres était empreint d'un remarquable esprit de justice.

« Nos policiers, a écrit une lectrice, sont mal payés et insuffisamment armés. Pourtant, la société s'attend à ce qu'ils fassent leur devoir. Moi je dis que la société doit d'abord faire le sien à leur égard. Ils ont droit à notre confiance, à notre estime, à notre soutien et à une juste rémunération pour la tâche dangereuse qu'ils accomplissent en nous protégeant. »

## Bon gré, mal gré, Montréal va plier devant Rémi Paul

Bon gré mal gré, Montréal se soumettra à l'enquête de M. Rémi Paul sur la journée du 7 octobre dernier.

Répondant aux questions du reporter Daniel McGinnis, Me Jean Drapeau a en effet répété hier, que lui et M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif auraient infiniment préféré tourner la page sur cet épisode malheureux de l'histoire montréalaise.

On se souvient que le 7 octobre est la journée au cours de laquelle policiers et pompiers de Montréal déclenchèrent une grève. Et qu'elle s'est terminée le soir même par la mort violente du caporal Robert Dumas, de la Sûreté du Québec, devant les établissements de la compagnie Murray Hill. M.

le maire ne s'est pas aventuré à prétendre que l'affaire relève du ministère du Travail plutôt que de celui de M. Rémi Paul.

Coquer

L'enquête sur la police

# Montréal se soumettra

- Le maire Drapeau

Le maire de Montréal a déclaré hier, que la métropole se soumettrait, bien que toujours réticente, à l'enquête ouverte par le ministre québécois de la Justice sur la journée du 7 octobre dernier, au cours de laquelle policiers et pompiers de Montréal déclenchèrent une grève qui se termina, tragiquement dans la soirée par la mort d'un policier provincial, lors de l'incendie Murray Hill. Répondant aux

questions d'un reporter de la presse parlie, M. Drapeau a répété que lui et le président de l'exécutif, M. Lucien Saulnier, seraient prêts à tourner la page sur cet épisode malheureux de l'histoire montréalaise. Il a toutefois refusé de dire s'il était d'accord avec ceux qui estiment que l'affaire relève du ministère du Travail plutôt que de celui de M. René Paul.



## Marcil: le mandat de l'enquête est fort restrictif

par Michel AUGER

Satisfait de la décision du ministre de la Fonction publique, M. Jean Cournoyer, de suggérer la tenue d'une enquête sur les relations de travail entre la ville de Montréal et ses policiers, le président de la Fraternité des policiers de Montréal, le sergent Guy Marcil, s'est toutefois dit déçu, hier soir, du mandat fort restrictif de l'enquête.

Selon le porte-parole des 3,800 policiers de Concordia, le mandat de l'enquêteur n'est pas assez large.

"Le geste spontané des membres de la Fraternité, le 7 octobre, n'a pas été causé par la seule sentence arbitrale rendue la veille par le juge Herman Primeau, a dit M. Marcil.

"Les policiers de Montréal en ont par-dessus la tête de toutes les menaces et les décisions administratives qui leur compliquent l'existence depuis 10 ans."

"L'insatisfaction des policiers remonte au temps des "experts" Way et Gaubiac, qui ont chambardé le département de police, a dit le président Marcil. Puis, il y a quelques années, l'administration municipale nous est arrivée avec des projets visant à ne plus y avoir qu'un seul policier par auto-patrouille. Un autre projet de la direction, le fameux Code-100 que l'on a tenté de mettre en vigueur aurait obligé les policiers à répondre seul à certains appels du public et enfin, il y a quelques mois, le Bill 285 qui permet à la ville de Montréal de suspendre ses contributions au fonds de pension des policiers pour une période de deux ans ont fortement irrité les agents de police".

"Toutes ces décisions de l'administration n'ont pas été sans miner le moral des policiers, et la dernière sentence arbitrale n'a été que la goutte d'eau qui a fait déborder le vase."

## La journée d'étude des policiers Cournoyer veut déterminer la part de responsabilité des autorités de Montréal

par François TREPAVIER  
de notre bureau de Québec

QUEBEC — En plus de l'enquête de la Commission de police sur la grève des policiers de Montréal, le ministre de la Fonction publique, M. Jean Cournoyer, désire qu'une enquête soit effectuée en vue de déterminer quelle est la part de responsabilités morales, non pas uniquement de la Fraternité des policiers, mais aussi de la Ville de Montréal, en rapport avec les événements de la journée du 7 octobre.

C'est le ministre de la Fonction Publi-

que qui a lui-même annoncé, hier, son intention de demander, dès aujourd'hui, au Conseil des ministres, d'ordonner la tenue d'une enquête pour faire la lumière sur ce sujet.

La décision de M. Cournoyer fait suite aux critiques formulées par la Fraternité des policiers de Montréal en rapport avec l'enquête de la Commission de police de Québec.

On sait que l'enquête de cette commission doit porter uniquement sur les gestes posés par les policiers durant la journée du 7 octobre.

La Fraternité des policiers de Montréal, qui a rencontré M. Cournoyer, est d'avis qu'il s'agit là d'un mandat limité et que l'on devrait également déterminer quels ont été les gestes qui ont pu être à l'origine de la grève des policiers.

M. Cournoyer a admis que c'est à la suite des représentations qui lui ont été faites par la Fraternité qu'il a décidé de demander la nomination d'un enquêteur pour examiner l'attitude des parties durant les négociations et ses conséquences en rapport avec la journée du 7 octobre.

"Comme c'est un climat qui a pu être créé par des attitudes des parties à la table des négociations, nous avons cru bon de répondre au vœu du président de la Fraternité des policiers, M. Marcil", a dit M. Cournoyer.

M. Cournoyer a également déclaré qu'il a consulté le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier et que celui-ci a bien accueilli son projet.

"Monsieur Saulnier m'a dit que c'est avec joie qu'il accueillerait une telle enquête, qu'il en serait heureux et il a non seulement souhaité qu'elle ait lieu, mais il m'a prié d'en demander la tenue", a dit M. Cournoyer.

M. Cournoyer a également fait savoir que le ministre de la Justice, M. Rémi Paul, est d'accord avec sa proposition.

Cette proposition, si elle est acceptée, permettra en fait de vérifier les allégations de la Fraternité des policiers de Montréal selon lesquelles la Ville de Montréal aurait refusé de négocier et se serait abstenue de faire des offres monétaires précises aux policiers durant les négociations.

D'après les informations communiquées par M. Cournoyer, l'enquête pourra en effet remonter à plusieurs mois, soit jusqu'à la date d'ouverture des négociations et couvrir la période de la conciliation et de l'arbitrage.

"Il s'agira d'une enquête strictement de relations de travail pour découvrir quelles ont été les attitudes des parties qui ont pu être à l'origine des événements du 7 octobre", a dit M. Cournoyer.

M. Cournoyer a ajouté que l'enquêteur, qui sera nommé et qui ne sera pas un juge, pourra faire des recommandations s'il y a lieu pour améliorer les relations de travail entre la ville de Montréal et les policiers et formuler des suggestions visant à éviter la répétition des événements du 7 octobre.

Au sujet du rapport de l'enquêteur, M. Cournoyer a dit ignorer si celui-ci sera rendu public mais il a précisé qu'en ce qui le concerne il n'y verrait pas d'objections si un tel geste peut être de quelque utilité.

"Une telle enquête, a conclu M. Cournoyer, est peut-être un précédent, mais il faut admettre aussi que la grève des policiers était également un précédent. Dans les cas de précédents, que l'on réponde par un autre précédent, je trouve cela normal. Il y en a qui auraient voulu que l'on efface cette journée du 7 octobre, mais on ne doit pas oublier que de tels événements ne devraient pas se répéter. C'est justement pour éviter une répétition de ces événements que devrait avoir lieu cette autre enquête."

*As disgruntled lawyers pose*

*new City Hall problem ...*

# Second probe into police strike sought

City Hall is facing new trouble from dissatisfied employees—this time, lawyers in the city's law department. They have sought certification of a union they want to form and are complaining about "high-handed" actions by the chief attorney.

Meanwhile, Civil Service Minister Jean Cournoyer says he will seek an investigation into the "attitude" between the City of Montreal and its police during negotiations before the Oct. 7 police walkout.

## ***/ Poursuites de plus de \$1 million contre la Ville et les policiers***

Des marchands qui ont été victimes des pillages et des saccages du 7 octobre dernier doivent demain mettre la ville de Montréal en demeure de payer les quelque \$200,000 de dommages qu'ils auraient subis ce jour-là par suite du débrayage des policiers de la métropole.

On se rappelle que le ministre de la justice Rémi Paul, dans un rapport à l'Assemblée nationale, avait pour le 7 octobre évalué à \$853,882 les dommages résultant des plaintes (494) alors enregistrées. Pour leur part, les membres du comité du 7 octobre évaluaient

leurs pertes à plus de \$200,000.

Depuis, la veuve du caporal Roger Dumas, tué lors de l'incendie de Murray Hill ce jour-là, a intenté une poursuite en dommages de \$128,000 contre la Fraternité des policiers de Montréal, dont les membres avaient le même jour quitté leur poste pour assister à une assemblée générale au centre Paul-Sauvé.

Suite aux mêmes événements, des compagnies d'assurance auraient également fait parvenir à la Fraternité des mises en demeure pour une somme totale de quelque \$700,000.

# ' Une deuxième enquête sur le conflit du 7 octobre

par Normand Lépine

QUEBEC - Une deuxième enquête aura lieu sur la grève des policiers de Montréal, le 7 octobre dernier.

Le ministre de la fonction publique et ministre du travail par intérim, M. Jean Cournoyer, a en effet révélé hier qu'il demandera aujourd'hui au conseil des ministres d'ordonner une enquête qui portera sur "les attitudes des parties" durant la période de la négociation qui a précédé l'arrêt de travail jusqu'au moment où fut rendue la sentence arbitrale dont se sont plaints les policiers montréalais.

L'enquête portera donc sur l'atmosphère des négociations entre l'administration de Montréal et le syndicat des policiers qui durent déjà depuis un an, afin de découvrir, a précisé M. Cournoyer, les "motivations" profondes de l'arrêt de travail et de déterminer dans quelle mesure les policiers sont responsables de cette grève illégale.

Le conseil des ministres a déjà ordonné qu'une enquête soit faite sur les "événements" du 7 octobre par la Commission de police du Québec; bien que relativement vague, le mandat de cette dernière porte essentiellement

sur les infractions à la loi pénale qui ont pu être posées par les policiers durant leur grève d'une journée.

Le ministre de la fonction publique a en outre précisé que l'enquête qu'il demande au gouvernement de mettre sur pied rencontre le vœu de M. Guy Marcil, président du syndicat des policiers, et de M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de Montréal.

M. Saulnier, a dit le ministre, l'a même prié de demander une telle enquête afin que soient éclaircies les attitudes respectives des parties durant la période des négociations.

Il s'agit sans aucun doute d'un précédent dans les annales des conflits ouvriers au Québec, a reconnu M. Cournoyer, mais "il faut aussi admettre que la grève des policiers de Montréal était aussi un précédent." Il espère qu'en découvrant les causes véritables du conflit, on pourra, à l'avenir, en prévenir d'autres.

Quant au ministre de la justice, M. Rémi Paul, M. Cournoyer a dit l'avoir consulté relativement à son projet d'enquête et qu'il était tout à fait d'accord.

On se souviendra que c'es, le ministre de la justice qui a demandé au gouvernement que la Commission de police du Québec soit chargée de faire enquête sur les "événements" du 7 octobre dernier. M. Paul a par la suite expliqué que la justice devait être la même pour tout le monde, faible ou fort, riche ou pauvre, et que les policiers ne sont pas au-dessus des lois.

L'enquête réclamée par le ministre de la fonction publique sera celle d'un seul homme; M. Cournoyer n'a pas voulu révéler l'identité de l'enquêteur, mais il a précisé qu'il ne s'agissait pas d'un membre de la magistrature. Il sera connu aujourd'hui, après que le conseil des ministres aura approuvé la demande que le ministre Cournoyer formulera.

M. Cournoyer a rencontré, la semaine dernière, M. Guy Marcil, président de la fraternité des policiers de Montréal, et cette rencontre, a laissé entendre le ministre, n'est pas étrangère à la demande d'enquête.



M. Saulnier est heureux...

## ...mais la Fraternité trouve le mandat de l'enquête trop limité

par Jean-Claude Leclerc

Le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, a déclaré hier qu'il était heureux de la décision annoncée par le ministre Jean Curnoy d'instituer une enquête sur l'attitude de la ville et de la Fraternité des policiers durant les négociations, la conciliation et l'arbitrage qui devait mener aux événements d'octobre dernier. Le président de la Fraternité, qui est d'accord également avec cette enquête, a toutefois déploré hier que son mandat ne porte pas également sur les autres problèmes qui, en souffrance depuis des années, ont amené les policiers au débrayage du 7 octobre.

En annonçant sa satisfaction hier, le président Saulnier a rappelé qu'il avait déjà affirmé publiquement que la ville n'avait dans ses négociations avec les policiers posé aucun geste qu'elle n'aurait pas dû poser et qu'elle n'avait omis aucun des gestes qu'elle devait poser. "Je suis heureux que cela soit confirmé," a dit M. Saulnier.

Se référant au rapport qu'il faisait au conseil municipal au nom de comité exécutif sur les événements d'octobre, M. Saulnier a ajouté qu'il n'a jamais été contesté là-dessus. "Je suis heureux qu'un arbitre indépendant témoigne de la bonne foi de la ville — ce qui n'implique pas de mauvaise foi de la part des policiers non plus."

De son côté, le président Guy Marcell a répété ce qu'il avait déjà dit aux autorités provinciales, à savoir qu'il s'agissait le 7 octobre d'un problème ouvrier d'abord et que c'est là-dessus que le gouvernement aurait dû immédiatement intervenir.

Le président de la Fraternité est d'accord avec la tenue d'une enquête sous l'égide du ministère du travail. Mais hier, à l'annonce de la décision prise par le ministre Curnoy, il a déclaré que cette enquête avait un mandat trop restreint, limité simplement

à l'attitude des parties dans l'année qui précéda les événements d'octobre, alors que c'est depuis dix ans que les problèmes s'accumulent à la police de Montréal: enquête Way et Gaubiac, "one man car", discipline interne, caisse de retraite, etc.

La Fraternité continue également de s'opposer à l'enquête déjà annoncée par le ministre de la justice Rémi Paul, au cours de laquelle la Commission de police devrait examiner la conduite de certains policiers de Montréal les 6, 7 et 8 octobre dernier, alors que la Sûreté du Québec a dû tenter de prendre la relève d'urgence, les policiers montrealais ayant débrayé massivement.

L'annonce de cette deuxième enquête était attendue fébrilement à Montréal où plusieurs observateurs croyaient que le gouvernement tenterait, d'une façon ou d'une autre, d'empêcher qu'une nouvelle crise éclate à Montréal avec l'enquête de la Commission de police. Or, la deuxième enquête n'abolit pas la première. Elle peut permettre d'élargir le champ des responsabilités. Mais elle laisse entière la situation fort délicate créée par la première enquête, qui devrait porter sur l'aspect "criminel" de ce conflit dont l'aspect "syndical" vient d'être confié à un enquêteur du ministère du travail.

La crise du 7 octobre peut donc connaître d'autres développements importants.

# To probe 'attitude'

By CLAUDE ARPIN  
The Star's Quebec Bureau

QUEBEC — Civil Service Minister Jean Cournoyer says he will make an "unprecedented" request today for an investigation into the "attitude" between the City of Montreal and its policemen during negotiations which led to the Oct. 7 police strike.

The newly-appointed minister made the surprise announcement during a news conference last night and added that the investigation would be separate from an inquiry into the behavior of the police ordered last month by Justice Minister Rémi Paul.

He said he decided to ask for the inquiry following a meeting with Police Brotherhood president Guy Marcil. "I want to know to what extent, if any, the police can be excused for doing what they did."

Mr. Cournoyer said he will make

his recommendation this afternoon during a meeting of the cabinet.

"I am confident that the cabinet will accept my proposal."

His procedure of making the request public before informing the cabinet marks a departure from normal Union Nationale policy.

"Following Mr. Paul's announcement that certain members of the police department would be investigated, the police union complained that the particular climate of the negotiations was never explained.

"I thought it might be a good idea to answer the Brotherhood's anxiety by asking for a second investigation."

"This is perhaps unprecedented," said Mr. Cournoyer, referring to the fact there would be two simultaneous inquiries into the same topic, "but you have to admit that the police strike is also unprecedented."

He added that "certain persons" might have wished that the whole thing be forgotten. "But I'm told that similar circumstances in other rounds of negotiations could produce results similar to those we experienced Oct. 7."

He said that by studying the climate surrounding negotiations between Montreal and its policemen, other such incidents might be avoided.

Mr. Cournoyer said he had informed Executive Committee Chairman Lucien Saulnier of his plans and Mr. Saulnier "almost begged me to go ahead."

"He said it would give him great pleasure to have the city's attitude during negotiations examined by an objective third party."

The minister said he had in mind the name of a person who might be called upon to carry out the investigation. "I'll submit the name to the cabinet today."

He added that results of the investigation would probably be made public but warned it could take a long time to obtain the results.

"The investigation would cover all negotiations since their beginning about a year before the Oct. 7 walk-out.

"I'm also told that a truck will be required just to transport all the documents accumulated in that period."

A la suite de la grève des policiers

## Poursuites judiciaires des commerçants contre la ville

(Par M.A.) — Les marchands de la rue Sainte-Catherine qui ont uni leurs efforts au sein du "Comité du 7 octobre" pour obtenir des autorités municipales de Montréal des compensations à la suite de l'arrêt de travail des policiers montréalais et des actes de violence qui y ont fait suite, ont décidé de passer à l'action.

Les porte-parole du groupe, MM. Raymond Lambert, président, et Colin Grosvenor fils, conseiller juridique, se présenteront devant le greffier de la ville de Montréal, demain, pour lui présenter un bref officiel réclamant l'intervention de Concordia.

### ELLE LE PEUT

En vertu des dispositions de sa charte, la ville de Montréal peut, si elle le désire, venir en aide aux commerçants qui ont subi des pertes au cours d'émeutes.

En dépit de quelques rencontres qui ont eu lieu entre les responsables du "Comité du 7 octobre" et le président Lucien Saulnier, du comité exécutif de Montréal, la ville n'a pas voulu accéder à la demande des commerçants touchés par les émeutes du 7 octobre.

Les marchands de la rue Sainte-Catherine prétendent avoir subi des pertes évaluées à plus de \$200,000 le soir de l'émeute.

## Riots aftermath

# Stores sue city for \$238,000 total

By FRANCIS ALLEN

Actions totalling \$238,000 were filed in Superior Court late yesterday by 15 merchants whose downtown stores suffered damage the night of the police strike, Oct. 7.

The actions to be served later today against the defendants, the City of Montreal, Police brotherhood and its president Guy Marcil, hold the city and its policemen responsible for the damage done to their places of business.

It is alleged by Colin Gravenor Jr., attorney for the plaintiff merchants in the court declarations, that "members of the police force of the City of Montreal abandoned their posts, obeyed directives for an illegal strike, refused to perform their duties and/or neglected to fulfil their obligations to protect persons and property."

The declarations, which are virtually identical in each case, state that "as a result of the illegal strike and work stoppage of the Montreal police and their disappearance from the streets of Montreal, hordes of people ... broke through display windows and through doors causing property damage .. and stole and looted and withdrew from plaintiffs premises, without consent, goods, merchandise and furnishings ..."

It is claimed that the "damages, loss of goods, and loss of revenue,

were due to the fault and negligence of the defendants ..."

The declarations add: "... The City of Montreal knew and foresaw, or ought to have known or foreseen well before Oct. 7, 1969, that the members of the police force of the City of Montreal intended to refuse to perform their duties Oct. 7, 1969. ... It did not take adequate precautionary measures under the circumstances."

It also claims that the damages suffered were due to the fault of the brotherhood in that it: "... Incited and instructed its members to abandon their work duties and obligations to protect persons and property; it incited and instructed its members to walk off their jobs in an illegal strike."

The actions also ask that Mr. Marcil should be held to share responsibility since he "knew or should have known that he was inciting his members to commit a criminal offence."

The declarations urge that the defendants be condemned "jointly and severally" to pay the damages.

The 15 plaintiffs are made up of jewellers, radio stores, shoe stores, furriers, gift shops, pharmacies, tailors, clothing stores, and chartered banks in the central downtown area of Montreal.

The action will come before a judge of the Superior Court for a hearing at a later date.

*Les événements du 7 octobre*

## L'enquêteur: M. Fernand Morin

C'est un avocat de 36 ans, Me Fernand Morin, président du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, qui fera l'enquête décrétée par le gouvernement provincial sur l'attitude de la ville de Montréal et de la Fraternité des policiers durant les négociations qui ont abouti aux événements d'octobre dernier.

Me Morin, qui est actuellement vice-doyen aux affaires académiques de la faculté de droit de l'université Laval, a été en 1966 et 1967 sous-ministre adjoint au ministère du travail.

La nomination de Me Morin comme enquêteur à Montréal a été faite hier par le conseil des ministres. On ignore pour le moment à quelle date l'enquête

doit débiter et quand le rapport sera remis. Me Morin aura les pouvoirs de la loi des commissions d'enquête du Québec.

Me Morin a déjà été conseiller juridique de la Corporation des maîtres-électriciens du Québec.

Il est un spécialiste des questions du travail. Il a fait un stage à l'Institut des sciences sociales du travail à Paris. Il a fait de nombreuses recherches et déjà produit plusieurs publications.

En 1960, Me Morin a obtenu une maîtrise en droit de l'Université de Toronto. Il a également obtenu un diplôme d'études supérieures de l'université Laval.

Rappelons que l'enquête qu'il dirigera vise à apprécier l'attitude de la ville de Montréal et de la Fraternité des policiers au cours des mois qui ont précédé le spectaculaire arrêt de travail des policiers de Montréal le 7 octobre dernier.

Ce jour-là, le président de la Fraternité avait promis qu'il réclamerait une enquête sur la sentence arbitrale qui devait susciter un tel bouleversement dans la métropole. Mais, avec le règlement intervenu plus tard entre la Fraternité et la ville, grâce aux bons offices du ministère du travail, tout semblait rentré dans l'ordre.

Le dossier devait toutefois être rouvert par l'annonce d'une enquête de la Commission de police sur la conduite des policiers montréalais. La Fraternité s'est opposée à cette enquête. Depuis, une deuxième enquête a été décrétée qui permettra de départager plus équitablement les responsabilités.

Mais la question demeure encore

brûlante à Montréal, puisque la deuxième enquête ne remplace pas la première, et que des policiers membres de la Fraternité, sont toujours susceptibles d'être convoqués par la Commission de police.

La deuxième enquête va permettre de ne pas aborder dans la première les aspects proprement syndicaux du 7 octobre. La première enquête donc devra se borner aux aspects "criminels" ou "professionnels" des événements d'octobre.

On se rappelle que le ministre de la justice Rémi Paul avait déjà annoncé que des poursuites seraient intentées contre certains policiers de Montréal qui auraient, le 7 octobre, commis certains actes répréhensibles. Au lieu de porter des accusations directement devant les tribunaux, le gouvernement Bertrand, à la recommandation du ministre Paul, a plutôt confié l'affaire à la Commission de police.

Il est probable que la Commission ne commencera pas très bientôt le travail.

Toutefois, la Fraternité a déjà émis un communiqué à tous ses membres, les invitant à "communiquer avec le bureau de la Fraternité dès qu'ils seront approchés par un enquêteur pour faire une déclaration ou répondre à des questions relativement aux événements du 7 octobre 1969."

En vertu de l'article 22 de la loi de police, une personne qui témoigne devant la Commission de police a le droit de se faire assister d'un avocat, souligne la Fraternité dans le même communiqué.

On doute que la deuxième enquête puisse ramener le calme dans les rangs de la police de Montréal.

## ON & OFF the RECORD



**POLICE, QUEBEC FACE RIOT DAMAGE ACTION:**  
Action taken by mid-town merchants who suffered losses in the riots of last October 7 may be broadened to include claims against the Montreal Policemen's Brotherhood and the Province of Quebec. Unless there is a last-minute settlement of claims, notice of the actions will be served on the city today by a bailiff acting for the October 7th Committee, president of which is Raymond Lambert. Precedent is being sought for including the brotherhood and the province as joint defendants in the claim for extensive losses. While many of the merchants who lost in riots during the day Montreal police were on strike were covered by insurance, losses in most cases exceeded coverage. As a result of claims arising from that day's events, the rate for coverage of losses caused by riot or insurrection has risen greatly.

## **Inquiry set into Oct. 7 police strike**

QUEBEC —(CP)— The Quebec cabinet has ordered an investigation into the events leading to the 16-hour strike by Montreal's 3,700 policemen last Oct. 7.

Jean Cournoyer, civil service minister, announced yesterday that the cabinet has approved his recommendation for the investigation.

The commission of inquiry will be headed by Fernand Morin, chairman of the provincial advisory council on labor and manpower.

It is to investigate the respective attitudes of the Montreal Policemen's Brotherhood, which represents the policemen, and city authorities.

The strike led to a night of mob violence in which a provincial policeman was killed.

City Executive Committee Chairman Saulnier said last night he was happy with the inquiry because it will prove everything the city did was right and proper.

However, Guy Marciel, president of the Montreal Policemen's Brotherhood, which represents the 3,800 men of the Montreal Police force, said "they're going to have to look deeper than just the negotiations leading to the spontaneous action by the men if they're to avert a repetition."

"This thing has been boiling for years, and the arbitration report caused it to boil over," he said.

The brotherhood president said there are several contentions issues involved and he would like to see an in-depth study of the whole problem.

## SAULNIER HEUREUX DE L'ENQUÊTE SUR LES "GESTES" DES POLICIERS

"Je suis heureux que cette enquête ait été ordonnée; d'ailleurs, j'ai toujours affirmé que la ville avait posé tous les gestes qu'elle devait poser et aucun qu'elle ne devait pas poser."

C'est ce qu'a affirmé,

son intention de semander au Conseil des ministres, d'ordonner la tenue d'une enquête en vue de déterminer la part des responsabilités morales de la ville et de la Fraternité des policiers, à la suite des événements du 7 octobre 1969.

En fait, l'enquête, si elle est instituée, tentera de faire la lumière sur la manière dont se sont déroulées les négociations entre la ville de Montréal et ses quelque 3,500 policiers.

On sait déjà que le ministre de la Justice, M. Rémi Paul a ordonné l'institution d'une enquête par la Commission de police du Québec qui portera uniquement sur les gestes que les policiers ont posés durant cette journée.



M. Lucien Saulnier

hier, M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de Montréal, à la suite de la déclaration faite, mardi, par le ministre de la Fonction publique, M. Jean Cournoyer.

En effet, le ministre intérimaire du travail mardi



## *Police strike suit rejected by city*

Montreal has informed storeowners who suffered damage on the night of the police strike that there is "neither in law nor in fact" a basis for it to compensate them for their losses.

Some 15 merchants, members of the October 7th Committee, served notice on the city yesterday of legal actions totalling \$238,000 for damage done to their places of business. They hold the police brotherhood and its president Guy Marcil jointly responsible with the city for these losses.

Executive committee chairman Lucien Saulnier said yesterday the city's law department is of the opinion that the administration can in no way be held responsible for the damage, and there is no basis in law allowing for compensation to the merchants.

Mr. Saulnier admitted the city could vote a special subsidy but that would be creating "a dangerous precedent" he said.

It has not been the practice in

other cities where riots have occurred for the local government to compensate individuals who suffered losses, he said.

He granted that in other cities, riots may not have been related to the lack of police protection, but he restated his conviction that the city had done everything in its power to avoid the police strike, and could not be held responsible if it broke out despite these efforts.

Mr. Saulnier expressed satisfaction with the provincial government's decision to investigate the attitudes of both parties in the bargaining that preceded the strike.

He added he would have been happy to see the inquiry extended to take into account all relations between the city and the police over the past ten years, including events around the Way and Gaubiac investigations and recommendations about the reorganization of the force.

He feels sure that the city's attitude will be vindicated.

# Police: Saulnier souhaite qu'on vide la question par une enquête globale

par André BEAUVAIS

"Qu'on en finisse une fois pour toutes avec les enquêtes au sujet de la police et qu'on en fasse une sur la police de Montréal depuis 1960 englobant la venue des inspecteurs Way et Gobiac, j'en serais moi-même le plus heureux", a déclaré, hier, M. Lucien Saulnier aux chroniqueurs municipaux qui l'interrogeaient au sujet des poursuites de \$283,000 prises contre la Ville et la Fraternité des policiers de Montréal par 15 marchands de l'ouest commercial qui ont subi des pertes matérielles lors des événements du 7 octobre.

M. Saulnier, président du comité exécutif, faisant ainsi allusion aux déclarations du ministre de la Justice, M. Rémi Paul, et du ministre de la Fonction publique, M. Jean Cournoyer, qui ont tous deux annoncé la tenue d'enquêtes au sujet des désordres occasionnés le 7 octobre par l'arrêt de travail des policiers de la métropole.

"Qu'on en fasse une enquête, une vraie, sur la police de Montréal depuis 10 ans; on se rendra compte une fois pour toutes que la Ville a toujours posé les gestes qu'elle a eu à poser", a dit le porte-parole de Concordia.

Au sujet des réclamations de \$283,000 contre la Ville, M. Saulnier a dit que le contentieux s'occupait de l'affaire et que la Ville n'a rien à payer à ces marchands.

"Informations prises, a dit M. Saulnier, il n'y a pas une ville au monde qui agit de la sorte dans des cas de désordres publics et ce serait créer un précédent trop dangereux que de payer les dégâts causés à ces commerces".

Quand un journaliste lui fit remarquer qu'il s'agissait d'un cas particulier où Montréal était sans force policière au cours de cette soirée du 7 octobre, il fit remarquer que même à ça, la Ville avait posé tous les gestes qu'elle se devait de poser et qu'elle n'avait pas à être tenue responsable.

M. Saulnier a précisé que le service du contentieux a préparé une opinion juridique et qu'elle a été remise aux administrateurs le 27 janvier. Cette opinion qui a été communiquée aux intéressés, nie toute responsabilité de la Ville. Les poursuites ont donc été déposées en Cour supérieure et c'est là que toute la question sera débattue, en même temps que se déroulera l'enquête du ministère de la Fonction publique sur les responsabilités morales de chacune des parties, soit la Ville et la Fraternité des policiers.

Quant à l'enquête du ministère de la Justice sur les désordres du 7 octobre, elle ne débiterait que vers le mois de mars.

## Le rapport Smith

Faisant ensuite un tour d'horizon de l'actualité locale, M. Saulnier s'est dit d'avis que plusieurs points du rapport Smith sur l'activité portuaire au Québec rejoignent des idées qu'il a déjà émises.

Il ne partage pas cependant l'idée d'un comité local autonome pour l'administration du port de Montréal. Selon lui, elle provoquerait une compétition injuste et le port de Montréal "tuerait" les autres. Il croit plutôt en la formation d'une commission des transports maritimes, ferroviaires et aériens dans chacune des régions concernées.

Quant à la possibilité pour la Ville de Montréal de prendre possession des installations portuaires, M. Saulnier voit un désavantage de taille au départ: "La Ville perdrait environ \$2 millions annuellement qu'elle perçoit actuellement sous forme de taxes". Le président de l'exécutif est convaincu que ce sont les compagnies les premières intéressées dans les activités portuaires qui doivent prendre les moyens pour parer à la compétition américaine.

## Ottawa nie le bilinguisme

Finalement, et à l'invitation des journalistes, M. Saulnier a parlé de bilinguisme.

Quand on lui a demandé si les réunions du conseil de la Communauté urbaine de Montréal se dérouleraient en traduction simultanée, M. Saulnier a sursauté: "Mais c'est nier le bilinguisme que de traduire simultanément!"

"Ottawa nie le bilinguisme, a-t-il enchaîné, bien qu'il dépense des sommes d'argent fantastiques pour faire enquête sur le bilinguisme. Le vrai bilinguisme, c'est de parler dans sa propre langue et de comprendre son interlocuteur dans sa propre langue", a-t-il lancé.

Il a cité l'exemple du conseil municipal de Montréal où les conseillers anglophones s'expriment en anglais et les conseillers francophones en français.

Donc, dans l'esprit de M. Saulnier, si Ottawa nie le bilinguisme, Montréal n'a pas l'intention de le nier dans la Communauté urbaine.

Au chapitre des 7,000 employés manuels de Montréal qui tiendront une importante réunion dimanche matin, au sujet du renouvellement de la convention collective, le porte-parole de la Ville a laissé entendre que les réunions de conciliation doivent se poursuivre la semaine prochaine et qu'il n'y a pour le moment aucun dilemme. Il a fait preuve de beaucoup d'optimisme à ce sujet.

## Le 7 octobre: Montréal récuse toute responsabilité

La ville de Montréal nie toute responsabilité en rapport avec les événements du 7 octobre, notamment les dommages subis par certains marchands dont les établissements ont été saccagés ou pillés, le soir des incidents violents qui ont secoué le centre commercial de la métropole.

Le président du comité exécutif de la ville, M. Lucien Saulnier, a annoncé hier cette prise de position de l'administration municipale, à la suite des réclamations présentées par une quinzaine de marchands qui ont manifesté leur intention de poursuivre la ville.

L'avocat en chef de la ville, Me Michel Côté, informait hier le président Saulnier que cette opinion du service juridique était communiquée aux intéressés. Ceux-ci ont rencontré une fois les représentants de la ville.

Il avait été question, un moment, parmi les marchands réunis dans un "comité du 7 octobre", d'un règlement d'indemnisation des victimes. Mais la ville ne veut, ni en droit ni en fait, créer de précédent. "Il ne serait pas sage de poser un geste qui constituerait un précédent", a dit hier M. Saulnier, en précisant qu'ailleurs, dans plusieurs villes où Montréal avait examiné la situation, c'est l'attitude qui a été prise par les autorités municipales. On sait que plusieurs villes, américaines notamment, ont connu des événements dramatiques, et des dommages importants, analogues à ceux qui sont survenus le 7 octobre dans la métropole.

La ville a tout fait pour éviter la situation du 7 octobre, a conclu hier le président Saulnier.

## Les commerçants du "7 octobre" réclament une somme de \$238,000

Quinze marchands de la ville de Montréal, dont les établissements ont été endommagés au cours des émeutes qui ont suivi l'arrêt de travail des policiers montréalais, le 7 octobre 1969, ont présenté une requête en Cour supérieure, mercredi, réclamant le paiement d'une somme de \$238,000 pour défrayer les dépenses auxquelles ils ont fait face après les événements d'octobre.

La requête, qui réclame le paiement des dommages par la Ville de Montréal, la Fraternité des policiers de Montréal et son président, M. Guy Marcil, a été "signifiée" aux dirigeants municipaux et aux dirigeants de la Fraternité des policiers, hier.

### Grève "illégal"

La requête a été déposée par Me Colin Gravenor fils, au nom des quinze marchands concernés, tous membres d'un mouvement baptisé "Le comité du 7 octobre", dont le président est M. Marcel Lambert.

Les plaignants allèguent que c'est à cause de la grève des policiers, qu'ils qua-

lifier d'"illégal", que des hordes de voyous ont enfoncé les vitrines et dérobé tout ce qui leur tombait sous la main.

Quant à la Ville de Montréal, ils allèguent qu'elle prévoyait depuis quelque temps déjà cet arrêt de travail et qu'elle n'a pas pris les moyens nécessaires

pour empêcher les actes de vandalisme qui ont suivi.

Le président Marcil, quant à lui, aurait incité les membres de la Fraternité à se mettre illégalement en grève et à ne pas protéger les biens des établissements commerciaux pendant la grève.

Le président Lucien Saul,

du Comité exécutif de la métropole, a déjà déclaré que la Ville de Montréal niait toute responsabilité dans cette affaire et était persuadé d'avoir tout fait ce qu'elle devait faire et n'avoir rien fait de ce qu'elle ne devait pas faire dans les circonstances.

## "ÉCHOS" DE LA GRÈVE DES POLICIERS: DES MARCHANDS RÉCLAMENT \$238,000

Une quinzaine de commerçants du centre-ville de Montréal ont intenté une action en dommages et intérêts contre la ville de Montréal et ses policiers au montant de \$238,000 pour des dommages qu'ils ont subis à la suite des événements du 7 octobre 1969.

L'action en dommages et intérêts intentée par le groupe de commerçants représenté par Me Collin Gravenor, fils, a été portée conjointement contre la ville, les policiers de Montréal et le président de la Fraternité des policiers, M. Guy Marcil, qu'ils rendent responsables des dommages causés à leurs propriétés.

La plainte allègue que les policiers de Montréal ont cette journée-là, abandonné leur poste à la suite des directives données par leur syndicat dans une grève illégale et refusé d'accomplir leur devoir et ou négligé de remplir leurs obligations de protéger le public et la propriété.

### Résultat de la grève

"Le résultat d'une grève illégale et d'un arrêt de travail, de la police de Montréal et leur disparition des rues de Montréal, explique la plainte, ont entraîné des actes de vandalisme dirigés contre les vitrines des magasins et ont causé des vols et dommages de marchandises."

Les plaignants prétendent que les autorités municipales n'ont pas pris les moyens nécessaires pour empêcher ces méfaits.

La Fraternité est, pour sa part, accusée d'avoir donné des directives à ses membres et les inciter ainsi à abandonner leurs postes de protecteurs du public et de la propriété.

Il semblerait, selon les plaignants que M. Guy Marcil savait pertinemment bien ce qu'il faisait en incitant ses membres à commettre un délit criminel.

## Enquête sur la police de Montréal ? Mais certainement

On devrait peut-être faire appel à MM Cotroni et Greco pour faire l'enquête sur la police de Montréal... l'idée n'en serait-elle pas venue au grand vizir Paul? Je n'en serais pas plus étonné qu'il ne faut. Quoiqu'il en soit, il a de par sa puissance vice-royale ordonné déjà que telle enquête soit menée.

Aussitôt les fidèles de M. Lucien Saulnier se sont écriés: "N'avions-nous pas décidé de passer l'éponge sur cette sombre journée du 7 octobre?" Oui, certes, passer l'éponge, éviter le mécontentement de ceux qui sont sur la ligne de feu en cas de manifestation, tout cela part d'un bon naturel... mais, comme disait un humoriste un peu rosse du XIXième siècle: "la police protège les braves gens des bandits, mais qui protège les braves gens de la police?"

Pour une fois, le vizir Paul a eu raison, ce qui est bon pour les uns est bon pour les autres.

A-t-on passé l'éponge sur l'affaire Sir George Williams, sur la Saint-Jean Baptiste de 1968 et de 1969, sur la bombe de l'usine La Grenade, sur les diverses manifestations contre Murray Hill et surtout, sur la grève de la Gaspé Copper Mine en 1957 - grève à laquelle M. Trudeau assistait en spectateur partisan des ouvriers en révolte contre l'injustice?

Non. On n'a pas décidé de passer l'éponge sur tout cela. Pourquoi le ferait-on pour la police de Montréal? Les ouvriers, mineurs, étudiants mécontents, toute cette population alarmée, inquiète, hérissée à le poing leste et la bombe facile, faute d'avoir à sa disposition des liasses de "bank notes" qui permettent d'obtenir discrètement justice.

La police avait, dans une grande proportion, raison d'être inquiète et mécontente du traitement qu'elle subissait. Mais elle n'est pas seule à éprouver de semblables inquiétudes. Mieux qu'une enquête sur la police, c'est peut-être un grand moratoire qu'il faudrait proposer... une grande clémence et une amnistie générale à tous ceux qui dans le feu de la lutte se sont laissés entraîner à commettre des crimes que l'on voudrait aujourd'hui pardonner aux policiers montréalais.

Il est un droit qui devrait appartenir à tous les travailleurs, de quelque corps de métier qu'ils soient, c'est celui de faire la grève. Mais en même temps, il y aurait peut-être à trouver une solution plus intelligente à supprimer les motifs de grève... mais cela évidemment relève de la plus pure utopie.

Entre-temps, il faut bien avouer que les propos tenus par certains policiers lors du fameux 7 octobre ne sont pas de nature à rassurer l'opinion publique sur l'état d'esprit de leurs défenseurs. Il y a eu le 7 octobre sabotage de feux de signalisation, de radio-patrouilles... gêne véritable entravant considérablement le travail d'urgence de la Sûreté du Québec. Tout cela ne doit pas être passé sous silence.

Que l'on trouve cela juste ou injuste, l'enquête doit avoir lieu, elle fait partie du mode de traitement imposé aux Québécois par des gouvernements dont l'attitude varie peu sur les questions de violence, d'émeutes, etc... qu'ils soient libéraux ou unionistes.

François Roberge

## La même justice pour tous

Cette fois, M. Saulnier en demande trop! Harcelé de questions touchant les deux enquêtes sur la police, le président du Comité exécutif, visiblement agacé, répondit à ces messieurs de la presse: "Qu'on en fasse une enquête, une vraie et remontant jusqu'en 1960, englobant la venue des experts Way et Gaubiac..." C'est vraiment trop!

Pour ce que valent et donnent ces enquêtes, il n'est certainement pas opportun d'aller si loin dans le temps. Une seule chose intéresse le public: savoir ce qui s'est produit en cette soirée tragique du 7 octobre alors que les policiers de la ville "discutaient" de leurs problèmes de régie interne cependant que les grandes artères de la métropole étaient livrées au pillage. Sur ce dernier point, nous sommes maintenant mieux informés: les dégâts ont été de l'ordre de \$283,000 et les marchands concernés ont servi du papier timbré à l'autorité municipale. Encore une longue et complexe affaire judiciaire en perspective. Revenons à l'essentiel. D'abord, il a été dit que l'enquête annoncée par le ministre M. Rémi Paul n'aurait pas lieu. Faux. En outre, une seconde enquête, celle-ci réclamée par le ministre de la Fonction publique, M. Jean Cournoyer, précédera la première et examinera la responsabilité morale de la Fraternité des policiers, d'une part; la responsabilité de la ville, d'autre part. Enquêtes nécessaires? Sûrement. Certes, il eut été plus simple de tourner la page et d'oublier la dramatique soirée: simple mais trop facile. Le public pense, avec raison, qu'il a le droit de tout connaître relativement à cet événement. La position de la ville est claire. M. Saulnier ayant déclaré — et maintes fois — que l'autorité municipale a posé les gestes qu'elle devait poser et qu'elle a pris grand soin de ne pas poser les gestes qui lui étaient interdits.

Les policiers ont été moins loquaces et nous n'avons pas reçu de la Fraternité un communiqué officiel indiquant l'attitude du groupe face aux deux enquêtes. En fait, la Fraternité n'a pas besoin de fournir de déclarations et il est normal que l'organisme attende sans mot dire, le déroulement des événements. Il reste un point capital: la justice étant et devant être la même pour tout le monde — réflexion de M. Rémi Paul — il devenait impossible de passer l'éponge et de reléguer aux oubliettes une série de faits relevant de la loi et de l'ordre.

Au fond, que cherche l'autorité provinciale en tout ceci? Faire la lumière et instruire le public-contribuable relativement à un climat policier dont on peut dire sans exagération, qu'il est loin d'être conforme à l'idée que l'homme de la rue se fait de la sécurité, de la protection de ses biens, du contrôle des foules en délire et de la correcte répression des abus. La même autorité ne cherche pas non plus des coupables ou à détruire le prestige d'un corps de police. Une enquête n'est pas un procès.

Qu'on le veuille ou non, il importe d'aller au fond des choses et nous sommes convaincus que la Fraternité ne sera pas prise de court. Les policiers ont été trop souvent les victimes de quolibets injurieux et à certains égards, il est possible de croire que les deux enquêtes révéleront que ces quolibets, ces injures, les commentaires de certains fanatiques à l'endroit des "forces de l'ordre", n'étaient pas mérités. Devant l'opinion publique qui selon une triste habitude n'est jamais tendre pour "la police", la Fraternité aura l'occasion de dire dans quelles difficiles conditions le policier doit accomplir sa besogne: elle dira également les risques du métier et peut-être verrons-nous que le moral est souvent plus important que la paie hebdomadaire. Les deux enquêtes qui vont précéder de quelques semaines le début du phénomène d'intégration des forces policières de la communauté urbaine de Montréal, vont — grâce à cette coïncidence — prendre une signification incroyable. Avant d'entrer dans l'ère des ordinateurs, n'est-il pas raisonnable de mieux comprendre que la besogne policière est le fait d'hommes qui méritent considération et respect.

Si les deux enquêtes ne deviennent pas de l'acharnement systématique, si l'examen des faits est dominé par une méticuleuse objectivité, tous les intéressés — et au premier titre, le public — trouveront leur profit en cet exposé, assez détestable au départ mais forcément nécessaire. Ne le cachons pas: entre la ville et son corps de police, une tension existe. Celle-ci a donné lieu à des prises de position souvent absurdes — souvenons-nous d'une certaine marche des agents sur l'hôtel de ville — et afin que les choses ne se détériorent pas davantage il faut se munir d'un verre grossissant pour "VOIR" ce qui ne va pas.

D'accord avec M. Saulnier: vidons la question une fois pour toutes: chacun pourra ensuite vaquer à ses affaires sans crainte.

Roger CHAMPOUX

## Quebec police inquiry welcomed by Saulnier

Executive committee chairman Lucien Saulnier is delighted that the Quebec government has decided to investigate the relationship between the city administration and the police department.

To prove his good faith in the matter, he said he would not be opposed to having the investigation's terms of reference include the Drapeau-Saulnier administration's 1961 reorganization of the department.

"There have been insinuations published about interference with police work nine years ago," he said yesterday on CJAD's Civic Report.

He said a full review of the reorganization and the conduct of city and department officials since would clear the air.

"I was very happy to learn that this inquiry would also be conducted (in part) by the Ministry of Labour," he said.

"I am sure it will confirm that the city has done what it had to do, and did nothing it shouldn't have."

Shortly after election to office the Drapeau-Saulnier administration initiated a complete reorganization of the police department.

Commander Andrew Way of Scotland Yard and Director General Andre Gaubiac of the Paris Prefecture were entrusted with the job.

Turning to other matters during the broadcast, Mr. Saulnier refused to confirm that he will be nominated as chairman of the new Montreal metropolitan government's executive committee.

While he had no reason to

brought down — and I hope I am touching wood — with no increase in the taxpayer's burden," he said.

Mr. Saulnier denied that personnel in the city's law department were to be swept out following attempts by the city to negotiate one-year contracts with the members.

As for job security in the police department, he said policemen from the rank of "constable to deputy director" are hired and promoted for one-year trial periods, after which "in 99.9 per cent of the cases," they are confirmed.



---

## City would favor wider police probe

The forthcoming inquiry into the relationship between the Montreal police force and the city administration is welcomed by Executive Committee Chairman Lucien Saulnier, who hopes it will "clear the air."

He said he would not be opposed to a broadening of the provincial government's inquiry to include the administration's reorganization of the police force in 1961.

Mr. Saulnier said yesterday on CJAD's Civic Report: "There have been insinuations published about interference with police work nine years ago . . . and I'm sure (an inquiry) will confirm that the city has done what it had to do and did nothing it shouldn't have."

The Drapeau-Saulnier administration, shortly after the 1961 election, imported Commander Andrew Way of Scotland Yard and Director General André Gaubiac of the Paris Prefecture to examine Montreal's police operations. The department was reorganized after they turned in their report.

Mr. Saulnier also touched on job security within the police during yesterday's broadcast. He said policemen "from the rank of constable to deputy director" are hired or promoted for one-year trial periods, after which, in 99.9 per cent of the cases, the jobs are confirmed.

He denied that personnel in the city's law department are to be "swept out" following attempts by the city to negotiate one-year contracts with the employees.

In other matters, Mr. Saulnier would neither confirm nor deny that he will be nominated chairman of the new Montreal Urban Community's executive committee.

While he had no reason to believe he'd lost the confidence of councillors, "I'm not saying that I've got the nomination."

He also said that work is under way on Montreal's next budget and he is "optimistic" that it will balance without the need for an increase in city rates.

## 7/Maintenant au tour des policiers et pompiers!

Maintenant que le cas des employés manuels de la ville de Montréal a été réglé définitivement, hier, l'administration Drapeau-Saulnier fera porter ses efforts vers les contrats de travail des policiers et des pompiers. On se rappelle qu'à la suite de la grève du 7 octobre, des conventions collectives ont été signées, qui, en pratique, à cause de la rétroactivité, ont pris fin quelques semaines plus tard, soit le 31 décembre dernier.

En fait, des négociations se sont poursuivies depuis, mais, à cause de l'urgence de régler le cas des "cols bleus", elles ont procédé plutôt au ralenti. On connaît assez peu les demandes des policiers et des pompiers, mais la grande question sera, encore une fois, la parité de salaire avec leurs confrères de Toronto.

Et, cette fois-ci, on prévoit que le gouvernement provincial suivra de très près le déroulement des négociations entre la Ville de Montréal et ses pompiers et policiers pour intervenir à temps pour empêcher un arrêt de travail comme celui du 7 octobre dernier, si les parties ne peuvent en venir à une entente.

The midtown merchants who are suing the city for \$300,000 damages they incurred in the rioting the night of the police strike in October have been asked by the city's lawyers to provide them with particulars. In effect, they're being asked to say who in the city administration should have known that the cops intended to strike. The motion for particulars is a legal tactic, of course; but who, if not the city itself, should have known that its policemen planned to walk off the job? . . .

## *Comités formés pour étudier l'intégration éventuelle des policiers de la communauté urbaine dans l'A.B.R.P.M.*

par le lieut.  
PIERRE DE LAROCHELLIERE  
Directeur-exécutif

Tel que stipulé par une motion présentée par les membres lors de l'assemblée régulière de décembre dernier les deux exécutifs, soit ceux de la Fraternité et de l'ABRPM, se sont réunis pour discuter des implications du bill 75 concernant le Fonds de Pension. Au cours de cette réunion, il a été exprimé de part et d'autre que, devant ce problème sérieux, les deux organismes travailleront de concert afin d'apporter une solution logique et profitable à tous les policiers de la future communauté urbaine. Des représentants des deux organismes étaient d'ailleurs présents lors de l'étude de ce bill à Québec en décembre dernier et nous pouvons vous assurer que les deux organismes vont suivre de très près l'évolution et les étapes devant mener à la mise en application de ce bill. Durant cette assemblée, un comité fut formé de deux représentants de la Fraternité et de deux représentants de l'ABRPM afin de rencontrer M. Saulnier, président du comité exécutif, pour discuter des problèmes que pourrait causer la mise en application du bill 75 à tous les policiers de l'île de Montréal.

### Fonds de Pension

L'exécutif de l'ABRPM par la voix de son président, M. Roger Lasmier, a présenté un annexe au mémoire qu'il avaient déjà soumis à

la Commission Raynaud chargée d'étudier le financement des régimes de rente des employés municipaux tant de Montréal, que des autres municipalités du Québec. Le mémoire se terminait par le choix des avantages et je cite: "En acceptant de jouer le rôle supplétif qu'il joue sur le marché du crédit, le Fonds de Retraite des policiers doit par la force des choses différer du comportement que l'on doit attendre d'un entrepreneur normal. En résumé, il paraît souhaitable de permettre aux organisations syndicales d'exercer dans la société un rôle qui dépasse la simple revendication: l'utilisation d'une partie des ressources disponibles pour des prêts sur hypothèques à taux avantageux par préférence à d'autres objectifs possibles est alors conforme pourvu que ne soit pas mis en danger la raison d'existence du Fonds, c'est-à-dire, le paiement des retraites. Bien entendu, selon ce que sera la politique monétaire du pays le rendement moyen sera affecté par la structure du portefeuille. La valeur de la politique de placement doit alors se juger sur une période assez longue pour que jouent les compensations nécessaires. L'administration de la Caisse de Retraite des Policiers par les policiers eux-mêmes semble avoir raisonnablement satisfait toutes ses exigences. Enfin, étant donné la nature du travail du policier la nécessité d'une forte identification à la société qu'il sert et aux intérêts de celle-ci ne peut qu'améliorer la qualité des services rendus. L'administration par les policiers de leur propre Fonds de Retraite facilite cette intégration au fonctionnement général de la société. L'accession des policiers à la propriété individuelle concrétise leurs responsabilités par rapport à ce qui est leur fonction: assurer la sécurité des personnes et des biens.

## **'On n'a pas commencé l'enquête sur la police de Montréal**

QUEBEC (PCF) — L'enquête réclamée par le ministre de la Justice sur la conduite des policiers de Montréal, le 7 octobre dernier, "n'est pas commencée et aucune date précise ne peut être fixée à cause du surcroît de travail que la commission a devant elle".

C'est ce qu'a déclaré le président de la Commission de police du Québec, le juge Roger Gosselin, ajoutant qu'il serait en mesure, dans une quinzaine de jours, de donner une date sur la tenue de cette enquête, demandée par le gouvernement.

Le juge Gosselin a expliqué que depuis trois semaines, les membres de la commission siègent à Hull et leur travail à cet endroit devrait se terminer cette semaine. Au cours de la semaine prochaine, la commission doit se rendre à Malartic, selon un programme fixé à l'avance.

## 'Police strike' inquiry date to be named

QUEBEC — (CP) — Judge Roger Gosselin, president of the Quebec Police Commission, says he will set a date within the next two weeks for an inquiry into the conduct of Montreal police during their 16-hour strike last October.

He said the inquiry "has not begun and no precise date for it has been fixed because of the increase in work the commission has before it."

The provincial government ordered the inquiry Dec. 17 to investigate the conduct of Montreal police who walked off the job for 16 hours Oct. 7 in a contract dispute with the city.

In a night of violence and looting two men were shot and killed — a provincial policeman on duty and a burglar who broke into a private home.

The police commission report was originally intended to be ready by March 1.

# *Trouble on police contract brewing once again*

It was last fall. The trouble had been brewing for a long time, and it was ready now to simmer over. The rumblings were unmistakable, but the city administration seemed oblivious to them.

Its policemen had been without a union contract since December of the previous year. They'd kept on working, despite increasing agitation to the contrary, hoping a new one could be hammered out. But the negotiations had failed. The matter had been turned over to an arbitration board for final disposition. The wage increases it ordered for the policemen were far less than they intended to accept.

And on Oct. 8, they walked off the job. What happened that day is now a sorry chapter in Montreal's history. It came to be known as Black Tuesday.

Could it happen again? Yes.

Late that October, City Executive Committee Chairman Lucien Saulnier attempted to placate his lawmen by announcing an improved contract settlement which almost doubled the wage increases ordered by the arbitration board — in effect an unlawful action, because the decision of the board was to have been legally binding on both sides. The pay hike was a basic \$1,450.

What most Montrealers don't realize, however, is that the contract was for just one year, from Dec. 1, 1968, to Nov. 30, 1969. It was signed only last fall because of the long, drawn out negotiations. But the fact of the matter is that it terminated at the end of last November, not long before it was due to expire.

That means the policemen have been working ever since without a contract — under the same conditions and circumstances that led to the October trouble.

It's the precise situation all over again. And the policemen are every bit as unhappy about it this year as last.

The city wants them to take the basic \$450 wage increase accepted by the firemen recently. But the cops, at their union meetings, are adamantly opposed. Their aim: A basic raise of \$825. And again, a one-year contract only, to expire next Nov. 30.

Just how serious are they about holding out? And what could happen if negotiations fail again this year? Let me say only this: The rallying cry throughout the department is, "\$625, or remember Oct. 7."

No one thought it could happen then, either.

Impasse des négociations

## Les policiers de Montréal

par Jean-Claude Leclerc

Les négociations avec la ville ne fonctionnent plus, la Fraternité des policiers de Montréal a demandé au ministère du travail de nommer un conciliateur, conformément au code du travail. La nouvelle de cette impasse dans les négociations a été annoncée hier par les dirigeants de la Fraternité lors d'une réunion des moniteurs du syndicat. Une assemblée générale des 3.800 policiers de Montréal doit avoir lieu mardi le 7 avril prochain.

La demande de conciliation a été faite officiellement mardi le 31 mars à Québec par le président de la Fraternité, M. Guy Marcil, qui a rencon-

tré le ministre du travail Jacques Courmoyer et le sous-ministre Jean-Paul Savard. Un rapport de la situation actuelle à Montréal a été fait également à cette occasion à M. Fernand Morin, président du conseil du travail, qui fait enquête sur les relations entre la Fraternité et la ville en marge des incidents du 7 octobre 1969.

On sait que le règlement qui a suivi la crise du 7 octobre n'a apporté de solution qu'à l'année alors en cours, et le mois suivant la ville et la Fraternité devaient entamer de nouveau des négociations pour l'année 1970.

La Fraternité a présenté une demande de \$9,575 pour le policier de première classe, soit une augmentation de \$825. La ville a fait une offre d'augmentation de \$450, la même qu'aux pompiers, et qui a été rejetée hier par un vote unanime des quelque 75 moniteurs de la Fraternité.

Pour la même année, les policiers provinciaux de l'Ontario ont obtenu \$9,483 (\$10,044 en 1971). Les policiers municipaux de Windsor viennent d'avoir \$10,034 plus une prime de nuit et le paiement de certains bénéfices sociaux. Les policiers de Toronto demandent \$10,935, soit une augmentation de 20%.

Pour leur part, les policiers de la Sûreté du Québec, qui ont rouvert les négociations peu après les événements d'octobre 1969 à Montréal, ont fait passer le salaire équivalent pour 1970 de \$8,200 à \$9,250 au premier avril. Ce salaire sera également rajusté d'après la moyenne des augmentations accordées à divers grands corps policiers à travers le pays. Il est possible qu'ils aient finalement environ \$9,400.

Dans ce contexte salarial, il est clair que les policiers de la métropo-

## en conciliation

le n'accepteront pas de la ville une offre qui les placerait à un niveau inférieur à celui de la SQ.

Les négociations entre la Fraternité et l'administration Drapeau-Saulnier avaient très bien commencé, selon toute vraisemblance. Mais depuis, les choses se sont compliquées. La ville a conclu une entente avec les pompiers, leur donnant une augmentation "intérimaire" de \$450 qui pourra être rajustée suivant le résultat des négociations avec les policiers à Montréal, négociations elles-mêmes influencées par les échelles de salaires de Toronto. Depuis, l'impasse a vite été atteinte dans les négociations entre l'administration Drapeau-Saulnier et la Fraternité.

D'où la demande de La Fraternité au ministère du travail. Après l'expérience du 7 octobre 1969, on peut s'attendre que le ministère du travail suivra de très près l'évolution de la situation.

Ces négociations sont également compliquées du fait que le problème épineux des caisses de retraite n'est pas encore réglé. C'est ce mois-ci que le comité Raynault doit remettre son rapport à ce sujet.

Entre-temps la Fraternité doit convoquer à une assemblée générale ses 3.800 membres mardi le 7 avril.



# Deadlock over salaries Police go to conciliation

By DAN KARON

Negotiations on a new Montreal police contract are deadlocked and will now go to conciliation.

Quebec Labor Minister Jacques Cournoyer will appoint a conciliator within the next few days.

A contract dispute last fall led to a one-day walkout by policemen on Oct. 7. This led to a night of vandalism and rioting in the city's downtown area.

The current contract deadlock is over salaries.

"We asked for conciliation because we couldn't accept the city's last offer," Guy Marcil, president of the 3,800-strong Montreal Policemen's Brotherhood told The Gazette.

A general meeting of the city's policemen has been called for April 7 to ratify the decision to go to conciliation.

Mr. Marcil said he is "very hopeful" the deadlock will be solved through conciliation. If no solution is arrived at through conciliation, then the issue will go to arbitration.

The two parties went to arbitration last year and it was the arbitrator's report which sparked the walkout.

"But we will think it over very carefully before going to arbitration," he said, "because it is a very outdated way to solve a problem and for us it has a very bad taste."

## NO OBJECTION

Montreal Executive Committee Chairman Lucien Saulnier said yesterday that the city has no objection to conciliation.

"I do not foresee another Oct. 7 because I don't consider the present situation a major conflict," he said.

The salary clause is the last remaining unresolved issue in a new one-year contract to replace the one that expired last November.

## SALARY DEMANDS

The policemen are seeking a salary hike of \$825 for a first class officer while the city's final offer was for an increase of \$450. At present a first class officer gets a basic \$8,750 a year or \$168 a week.

"Our salary demand is based on current Toronto police contract negotiations. They are seeking a 20 per cent wage increase bringing their salary up to \$10,935," said Mr. Marcil.

"We can't accept anything less than what we are asking because it would increase the salary spread between our men and those in Toronto," said Mr. Marcil.

Mr. Saulnier said that the city agrees with that principle and "we have suggested that a clause be included in the contract which would permit the revision of increases once the outcome of the Toronto negotiations is known."

He noted that the city's firemen, who are also negotiating for a new contract, have accepted such a clause.

Mr. Marcil claims such a clause wouldn't work.

He says the revision wouldn't be based on the correct standards and policemen here would end up getting less.

# City police turn down offer

Montreal policemen have voted overwhelmingly against accepting the city's latest contract offer.

In a secret ballot yesterday the members of the Montreal Policemen's Brotherhood rejected the city offer of a 5.1 per cent wage increase by a vote of 596-4.

Appointment of a conciliator was also announced at separate afternoon and night meetings at the Brotherhood's headquarters on Guilford St.

He is Yvon Dansereau, the man generally credited with solving the dispute between the city's policemen and the administration last October.

The meeting unanimously demanded a Brotherhood information meeting before April 29 on conciliation progress.

Brotherhood President Guy Marcil said members would not accept the city's offer because, basically, all it contained were promises.

"The city was offering a \$450 annual increase and a letter of intent to raise salaries to a parity with those of Toronto blue-collars," he said.

"All we were trying to do was to narrow the gap between ourselves and Toronto in regard to wages," Marcil explained.

A 5.1 per cent increase is only .1 per cent higher than the annual increase in the cost of living, he pointed out.

"We are thinking seriously about this major problem, for we don't want another October 7th.

"I think we will reach settlement soon," Mr. Marcil said.

## City policemen reject 5.1 p.c. pay raise offer

Montreal policemen by a vote of 596-4 have rejected a city offer of a 5.1 per cent wage increase.

Guy Marcil, president of the Police-men's Brotherhood, said the city's offer, which amounts to a \$450-a-year increase, is only .1 per cent higher than the annual rise in the cost of living. Policemen want an \$825-a-year raise.

"All we are trying to do is narrow the gap between ourselves and Toronto (policemen) with regard to wages," he said.

Claiming that the city offered little more than promises, Mr. Marcil said the 3,800-man brotherhood was doing everything possible "to avert another October 7" (last year's disastrous wildcat police strike).

The brotherhood yesterday was also notified of the appointment of Yvan Dansereau as conciliator in the cur-

rent dispute. Mr. Dansereau is credited with resolving last year's dispute that culminated in the Oct. 7 debacle.

The brotherhood unanimously demanded an information meeting for its members before April 29 on the progress that conciliation was making.

Montreal police constables (first class) currently earn \$8,750 a year.

Executive committee chairman Lucien Saulnier says that he agrees in principle with the policemen's demand for wage parity with Toronto but since the Toronto force is still negotiating its contract, Montreal is making its \$450-a-year offer on a "temporary basis."

Last year the contract dispute went through conciliation and then to arbitration which is binding. But the policemen disregarded it anyway and walked out for a day.

"This time I think we'll reach a settlement soon," said Mr. Marcil.

# LES POLICIERS: ON N'OSE PARLER DE GRÈVE, MAIS...

Les membres de la Fraternité des policiers de la ville de Montréal ont rejeté, hier soir, par 596 voix contre 4, les dernières offres patronales et ont demandé au président de leur syndicat, M. Guy Marcil, de convoquer une autre assemblée générale de tous les membres, avant le 29 de ce mois... date des prochaines élections provinciales.

Par la même occasion, le ministère du travail, par l'entremise de M. Robert Sauvé, annonçait la nomination de M. Yvon Dansereau, à titre de conciliateur dans le différend qui oppose les policiers à la ville.

On se rappellera que, lors de la désormais célèbre assemblée du 7 octobre dernier, les négociations et l'arbitrage se poursuivaient depuis

près d'un an, et aucune des deux parties en cause n'en était venue à une entente quant au renouvellement du contrat qui expirait le 30 novembre.

## Enorme différence

Les demandes des membres de la Fraternité des policiers sont basées sur une augmentation globale de 9.5 pour cent, soit 6 pour cent de politique salariale et un surplus de 3.5 pour cent, pour fins de rattrapage avec leurs confrères de Toronto.

Ce 9.5 pour cent représente une augmentation de \$825, qui porterait le salaire actuel de \$8,750 à \$9,575. Par contre la ville de Montréal a présenté une offre de hausse de \$450, hier, offre qui a été rejetée par tous les participants à la réunion, sauf quatre.

---

J.-P. LACASSE

---

Une atmosphère lourde et un fort climat de tension régnaient dans la salle à l'issue du vote secret, et M. Marcil, qui représente les 3,800 policiers de la métropole, a déclaré qu'il était fermement décidé à prendre ses responsabilités afin de mettre un terme à cette impasse... et faire tout ce qui lui est possible pour que les policiers de la plus importante ville du Canada occupent le rang qui leur revient dans l'échelle des salaires où ils sont actuellement très loin derrière plusieurs autres corps policiers de beaucoup moins d'importance.

# Les policiers de la Métropole disent non aux dernières offres salariales

par Huguette LAPRISE

Les membres de la Fraternité des policiers de Montréal ont refusé, hier, les dernières offres salariales faites par la Ville de Montréal. Les policiers exigent la parité de salaire avec leurs homologues de Toronto.

C'est au cours d'un vote secret pris lors des deux assemblées — une hier

matin et l'autre hier soir — au siège social de la Fraternité des policiers de la ville de Montréal, 430 rue Gilford, que les 3.800 membres ont pris cette décision. Le résultat du vote est le suivant : 596 membres présents à la réunion refusent les offres de la ville; quatre les acceptent; un vote a été annulé.

Par ailleurs, avant que ne débute

hier matin la première réunion, le ministère du Travail faisait savoir qu'il avait nommé M. Yvon Dansereau, conciliateur. En effet, une demande de conciliation avait été faite la semaine dernière, à la suite d'un vote unanime des membres.

Les deux réunions se sont déroulées dans un climat de vif mécontentement. Les policiers sont résolus à prendre les

grands moyens pour trouver une formule qui leur permettra d'arriver à leurs fins. Une assemblée générale sera tenue avant le 29 avril, que le conciliateur ait ou non remis son rapport.

Selon M. Guy Marcil, président de la Fraternité des policiers, depuis le règlement du 7 octobre, aucun changement n'a été apporté à la convention

collective et elle a expiré à la fin de 1969. M. Marcil juge, par ailleurs, inacceptable la lettre d'entente que M. Lucien Saulnier a fait parvenir. Certaines clauses du règlement du 7 octobre n'y seraient pas incluses.

Le principal point en litige est celui des salaires. Les policiers demandent une augmentation de \$875, et la ville n'offre que \$450, soit 5.1%. Le salaire d'un constable de première classe est de \$9,200. A Toronto, les policiers demandent une augmentation de 20% sur le salaire de \$9,112.

M. Marcil a précisé que les membres accepteraient un écart de 1 p. 100 ou 2 p. 100 avec le salaire de leurs confrères de Toronto, mais que l'écart de \$362 était inacceptable.

Quant à l'arbitrage, les membres "en ont soupé", a dit M. Marcil. "Le dernier arbitrage a coûté au syndicat \$100,000", a-t-il ajouté. Il y aura consensus pour le refuser.

M. Marcil s'est toutefois dit confiant dans le travail du conciliateur, M. Dansereau, qui a déjà agi — à la satisfaction des protagonistes — comme conciliateur dans le différend qui opposait les cols bleus à la Ville, il y a un mois et demi.

## Police salaries

NO one involved in the present Montreal police contract negotiations wants a repeat of the chaos of last October. But the city's offer of a salary increase of \$450 per year (5.1 per cent) was hardly calculated to buoy up the morale of Montreal officers, despite the fact the city agreed in principle with their request for parity with their Toronto counterparts. The city explained that its offer had to be "temporary" since the Toronto policemen are in the midst of negotiations themselves. The Police-men's Brotherhood understandably rejected the offer out of hand.

The contract which was settled shortly after the strike of last October was valid only until the end of 1969. Consequently the policemen have been working for several months without a contract. In the history of labor-management relations that fact is hardly a precedent. On the contrary, it conforms to a pattern which has become prevalent and which is unfortunate because negotiations tend as a result to be conducted under emotional duress.

The Montreal dispute has now gone to conciliation. Because both parties are agreed that wage parity with Toronto is a desirable aim, the chances should be good that a settlement will be reached without compulsory arbitration. But the city obviously missed an opportunity to improve relations with policemen by not making a more realistic offer.

## *Le budget de Montréal*

Le budget de la ville de Montréal sera déposé mardi prochain au conseil municipal. Il s'agit d'un budget équilibré qui ne comportera aucune augmentation de taxe. C'est la "bonne nouvelle" qu'a annoncée hier après-midi, M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif au cours de son entretien hebdomadaire avec les journalistes. Il n'a pas donné d'autres précisions.

Interrogé d'autre part sur les rejets des offres de la ville par les policiers montréalais, M. Saulnier a dit que l'offre de \$450 était provisoire. La ville attend la fin des négociations actuellement en cours à Toronto entre cette ville et les policiers.

# L'enquête sur le conflit entre la Ville et les policiers est prolongée

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Commission de police du Québec sur la conduite des policiers de Montréal, le 7 octobre dernier.

Le mandat du commissaire enquêteur sur le conflit opposant la Ville de Montréal et ses policiers pour la période allant du 1er décembre 1968 au 6 octobre 1969 a été prolongé d'un mois.

Me Fernand Morin, président du Conseil consultatif de la Main-d'Oeuvre, au ministère du Travail du Québec, devrait remettre son rapport le 4 avril, mais il a obtenu une extension jusqu'au 4 mai.

La décision de donner une extension à Me Morin a été prise au cours de la semaine dernière par le conseil des ministres.

Me Morin doit enquêter sur le climat des relations entre les policiers et la Ville du 1er décembre 1968 au 6 octobre 1969, soit durant la période de négociations.

Il n'enquête pas sur les événements du 7 octobre, alors que la métropole avait été privée de ses policiers durant une quinzaine d'heures.

D'autre part, M. Guy Marcil, président de la Fraternité des policiers de Montréal, nous a révélé que les premières séances de conciliation auront lieu les 15 et 16 avril. Le conciliateur est M. Yvon Dansereau, le même qui a agit dans le conflit opposant les cols bleus et les autorités de Montréal. Son intervention s'était terminée par la signature d'une convention collective de travail.

L'exécutif de la Fraternité des policiers de Montréal, à la suite d'une résolution adoptée par les membres lors de la dernière assemblée générale, doit tenir une assemblée avant le 29 avril, afin de mettre les policiers au courant des derniers développements.

Par ailleurs, aucune date n'a encore été fixée relativement à l'enquête de la



# Police contract interim report by end of week

A preliminary report on the current Montreal police contract conciliation talks is expected at the end of the week.

Conciliator Yvon Dansereau is to meet with both city and police officials Wednesday to find out their official positions

and will prepare his report for Friday.

The conciliation talks began earlier this month after negotiation on a new contract to replace the one that expired in November came to a deadlock on monetary issues.

Last year, a contract dispute led to a one-day walkout which resulted in an outbreak of violence in the downtown area on Oct. 7.

However, police officials have ruled out the use of strike action to resolve the current dispute.

The main stumbling block in ironing out the current one-year contract is the amount of the wage increase. The city wants to wait until Toronto policemen have signed a new contract before setting the pay hike, while the policemen don't want to wait.

## POUR L'ENTENTE ENTRE LES POLICIERS ET LA MÉTROPOLE DERNIÈRE CHANCE!

(J.P.L.) — C'est demain que débiteront les séances de conciliations convoquées afin de faire intervenir une entente entre les membres de la Fraternité des policiers de Montréal et les représentants de l'administration municipale.

A la suite de la décision de 596 membres de ce syndicat, de rejeter le 7 avril, les dernières offres de la ville, aucune nouvelle offre n'a été présentée par la partie patronale, qui semble vouloir se tenir sur ses positions... tout comme les policiers, dont le contrat de travail est expiré depuis le 30 novembre 1969.

On sait que les membres de la fraternité, au nombre de 3,800 dont le président est M. Guy Marcil, demandent une augmentation globale de 9.5 pour cent, soit un montant de \$825 et que la plus récente offre de la ville était de \$450 offre que M. Marcil a qualifié hier, de "pas sérieuse".

### Injustice

M. Marcil a également dénoncé la théorie du taux prévalent entre les policiers de la métropole et ceux de Toronto, en affirmant que cette mesure préconisée par M. Lucien Saulnier "ne se tient pas et ne saurait être juste pour les siens".

En matinée, demain, M. Yvon Dansereau, conciliateur nommé par le ministre du Travail, doit rencontrer les deux parties, pour

ensuite avoir un entretien avec les policiers... et le lendemain avec les autorités de la ville.

Et, si ces rencontres ne suffisent pas pour en arriver à une entente favorable... il ne restera plus à la Fraternité qu'à tenir une assemblée spéciale de tous ses membres, telle que demandée la semaine dernière, et ce, avant la date de la tenue des prochaines élections provinciales, soit avant le 29 de ce mois.

# SAULNIER COMPARE DES ORANGES AVEC DES CITROUILLES...

— Marcil

(J.P.L.) — Dénonçant encore une fois la théorie du taux prévalant de M. Lucien Saulnier "qui serait aussi logique que de vouloir comparer des oranges avec des citrouilles", M. Guy Marcil, président de la Fraternité des policiers de Montréal, soutient que la seule formule qui rendrait justice à ses membres serait basée sur le coût moyen d'un policier de Montréal, par rapport à Toronto, en tenant compte conjointement des salaires payés et des bénéfices marginaux.

Actuellement, deux enquêtes sont en cours: l'une menée par la Commission de police qui a mandaté M. Fernand Morin, à cette fin, et l'autre instituée par les policiers qui complètent la rédaction d'un important mémoire touchant le syndicalisme au sein de la police, et qui doit être présenté avant le 27 mai, date de la fin du mandat de M. Morin.

Quant à ce dernier, dont les recherches portent principalement sur

le climat et les faits survenus entre le 1er décembre 1968 et le mois de septembre dernier, il fera, selon M. Marcil, des recommandations pour améliorer le système d'arbitrage actuel qui est désuet et proposera des amendements pour une plus grande équité.

## Rencontres

Les séances de conciliation débutaient ce matin, et tant du côté patronal que syndical, les positions sont très rigides et personne ne semble vouloir céder.



M. Guy Marcil: "La preuve a été faite à l'arbitrage que le policier montréalais est placé dans un contexte social particulier, dont l'évolution est très rapide."

(Photo: le Journal — Bourdon)

# Dilemma for the police: To slave or not to slave

By ADELE LAUZON  
Star Staff Reporter

"PIGS are pigs are pigs are pigs," says United States Black Panthers — expressing their belief that policemen have, in essence, sold out to the establishment and, as such, become one of the main targets of the radical fighter.

Whether you call them pigs or heroes, police forces in most countries are implementers of law and order, the unconditional defenders of the status quo. Glorified mercenaries, and treated as such by the employers themselves.

In Montreal, things are different. If the pigs here are pigs, they are a lot of mixed-up pigs. To say that they are



on the verge of joining the protest forces would be grossly exaggerated. But they certainly represent an unknown quantity in the equation of Quebec's social forces.

"As long as I represent anything in this organization," says Guy Marciel, president of the Montreal Police Fraternity, "we will not become slaves of any government. Our role is to protect society against crime and to allow the free expression of democratic rights such as the right to demonstrate and the right to a union.

### Not in favor

"That is why we are not in favor of the anti-demonstration bylaw of the City of Montreal. Demonstrations in the streets are among the main instruments allowing citizens to express their opinions in a democratic society. Also, because we consider ourselves as workers having common interests with other workers, we refused to allow our men in their spare time to be used as a private police to protect trucks and drivers used by the postal department to replace the Lapalme drivers."

The first hint of the special character of the Montreal police was given to

government and public last fall, October 7, with the dramatic one-day strike which terrified the whole country and made an impact even in the United States.

This rebellion against the authorities was considered in many quarters as a fascist move, something that could not be tolerated in a civilized society. It was, many people said, a show of force by a group of armed men, which led to actions dangerous for government and the people.

The Fraternity of Policemen argued that responsibility for their drastic gesture lay with the administrators of Montreal, who had not shown a minimum of respect and attention to the policemen's demands. This attitude, explained fraternity representatives, arose because policemen, not having the right to strike, were laughed at as persons who would accept just any offer.

Far from accepting the accusation of fascism, president Marciel argues strongly that, whenever it becomes impossible for policemen to have justice through democratic procedure, he will not hold his post any longer.

The October 7 strike, as he sees it, was the use of a method of confrontation in a society where confrontation is often necessary and a part of the democratic process. Not only does he not want to be part of any "coup," but he emphasizes that "he will never be an accomplice to the setting-up of a police state — whoever tries to impose it." And he thinks that unless there is change, "it could come to that sooner than we expect."

But Mr. Marciel thinks the general state of society, the contemptuous way policemen are treated by the authorities and the quasi-military strength of the Montreal police contain the danger of an insurrection — if the union was headed by men less convinced of democratic principles.

The police are not happy with the pay they are being offered for their kind of work, with the increasing qualifications it asks for, in time and place of deep social and political unrest. Sometimes they are not happy, either, of the orders they receive in the handling of demonstrations. The day after

one of the Bill 63 demonstrations, for example, many policemen called their union office to complain about orders they had received to charge the crowd when it was uncalled for.

Mr. Marciel considers that police are, before all, at the service of the public — against crime and for democracy — and that the trend will be more and more to rely for support on public opinion rather than on governments. It seems to imply a widening gap between the two.

These are peculiar positions to be taken by policemen. Remarks made by many fraternity members during the strike of October tend to confirm that president Marciel is far from being alone with his views.

The Montreal force may be the only police in the world to consider itself as both responsible for law and order and as a part of the confrontation movement. It remains to be seen how long such a stand can be held.

Why is this happening to this particular police corps? Different factors explain the unique situation.

### The reasons

Thirty years of successful union action has given these men a collective consciousness of their own strength and a need to be respected as a group. Then the events of the 1968 St-Jean-Baptiste parade came as a great shock.

It started them thinking about their role in society. They became, little by little, aware that they were not ready to be the scapegoats of every situation arising in an uneasy society to which they felt they belonged. Every event, from the dramatic St-Jean-Baptiste celebration to Bill 63 and the anti-demonstration bylaw of Montreal, were opportunities to think about these problems.

Labor relations between themselves and the city administration gave the policemen the impression they were treated as tools without the proper consideration they felt should be given to their very difficult situation which, they point out, is in no way comparable to the situation of Toronto.

"You must see reality as it is," says Mr. Marciel. "Toronto has no

bombs, no big demonstrations, less poverty, less social agitation, less crime. This is not a moral judgment of Montreal and Toronto. It is just an appraisal of the facts as far as police work is concerned. So you cannot compare the two cities for the salaries of their respective police force."

Another factor explaining the protesting mood of the Montreal police is the fact that hundreds of the young recruits are studying in CEGEPS.

"Everybody knows," he reminds, "that CEGEP students are not ready to accept everything in society. They are different from the other generations. But our young men studying



there are no different from the other students."

The fraternity representatives started conciliation meetings with the City of Montreal Wednesday. They seem as stubborn as they were last October. Last time, the arbitration procedures cost them \$100,000 and they felt they did not gain anything by it.

This year, the policemen don't seem to be willing to pay such a sum for no results. If the mediation meetings fail to produce, something drastic may happen again.

Are Montreal policemen mercenaries playing the protest game to get more money from their employer? Or is there more to the uncertainty they are feeling toward their own role in society?

If there is something authentic about this questioning state of mind of the police, then it means that their challenge could lead to a democratic redefinition of police work.

# VIF MECONTENTEMENT

## Journée d'étude des policiers de Montréal le 24

par Huguette LAPRISE

Les membres de la Fraternité des policiers de Montréal se réuniront vendredi, le 24 avril, pour étudier les recommandations faites par M. Yvon Dansereau, conciliateur dans le conflit qui les oppose à la Ville de Montréal. C'est en effet au début de la semaine que M. Dansereau fera connaître les conclusions de ses travaux.

Lors de la dernière assemblée de la Fraternité des policiers, l'exécutif avait reçu des membres le mandat de convoquer une assemblée générale régulière avant le 29 avril, que le conciliateur ait ou non remis son rapport. M. Dansereau ayant fait savoir qu'au plus tard mardi il aurait terminé ses travaux, l'exécutif de la Fraternité a donc décidé de convoquer ses membres pour le 24 avril. Les travaux de conciliation se poursuivront d'ailleurs toute la fin de semaine.

Un climat de vif mécontentement plane au sein du corps policier de Montréal. On est résolu à prendre les grands moyens pour avoir gain de cause, soit la parité de salaire avec les policiers de Toronto. L'écart entre les deux salaires est de \$362. Un constable torontois (1ère classe) gagne \$9,112 ; dans la nouvelle convention, il demande \$10,935. Celui de Montréal gagne actuellement \$8,750 ; il veut \$9,575. En plus d'exiger que l'écart actuel avec le salaire de leurs homologues de Toronto soit comblé, les policiers de Montréal exigent de M. Saulnier, une lettre attestant que lorsque la convention collective de Toronto sera signée, le nouvel écart créé soit également aplani.

Les policiers de Montréal ne sont pas plus satisfaits qu'ils ne l'étaient lors de la mémorable journée du 7 octobre 1969. D'ailleurs, l'entente qui était intervenue le 10 octobre entre la Ville de Montréal, d'une part, et la Fédération des policiers et l'Association des pompiers de Montréal, d'autre part, n'était valide que jusqu'à la fin de novembre 1969. Les négociations qui avaient repris depuis n'avaient rien donné. Les positions s'étaient par contre durcies.

Les policiers en sont donc arrivés à une autre étape dans leur lutte : ils ont demandé la nomination d'un conciliateur. Celui-ci a commencé ses travaux mercredi dernier, le 15 avril. Jeudi matin, il a rencontré secrètement M. Lucien Saulnier. Rien n'a transpiré de leur entretien. De part et d'autre, on semble toutefois confiant. Le conflit serait réglé à la satisfaction des deux parties.

Pour le moment, tout ce qui ressort de la conciliation, c'est que certaines clauses non pécuniaires — également litigieuses — sont réglées, dont la rémunération du temps supplémentaire. Par

exemple, un policier qui travaille au Palais de Justice qui termine son travail à 3 h. et qui ne le quitte qu'à la fermeture (3 h. 15), arrive au quartier général à 4 h., se verra payé une heure de temps supplémentaire et non seulement 15 minutes comme auparavant.

Selon M. Guy-Marcil, président de la Fédération des policiers, on en est toutefois loin du déblocage. Il faut arriver, dit-il, à diminuer l'écart avec le salaire du policier de Toronto. Tant qu'il n'y aura pas fléchissement en ce sens, on ne peut songer au règlement imminent.

L'assemblée que d'aucuns prévoyaient le 29 avril, jour des élections, aura donc lieu le 24 avril. Plusieurs vont plus loin dans leur appréhension : Montréal connaîtrait le jour des élections, un autre 7 octobre. Ce mardi fatidique où les policiers ayant "illégalement" arrêté de travailler, Montréal a vécu d'interminables heures de vandalisme, de désordre, de panique, voire d'anarchie.

On a émis l'hypothèse que la Fraternité des policiers — voulant forcer le prochain gouvernement à régler ses problèmes — avait choisi le 29 avril pour mettre en pratique son moyen ultime de pression : l'arrêt général de travail. On aurait même demandé l'appui des policiers de quelques municipalités, entre autres, Outremont, Ville Saint-Laurent, Westmount, etc... Pour soutenir dans leur lutte les policiers de Montréal, ils auraient refusé de se déplacer ailleurs que dans leur propre ville.

M. Guy-Marcil, président de la Fraternité des policiers de Montréal, a formellement démenti une telle rumeur. Il n'a toutefois pas nié que certaines fortes têtes auraient peut-être songé à une semblable initiative. D'ailleurs il semble que lors de la dernière réunion de la fédération — qui compte 110 syndicats de policiers — au cours de laquelle on a discuté la hausse des cotisations, la question de l'arrêt de travail le jour des élections a été soulevée en catimini.

Si l'on se rappelle, les événements du 7 octobre, a souligné M. Marcil, on constate qu'il s'agissait d'un mouvement spontané, de réactions en chaîne, impossible à prédire et difficile à enrayer une fois venu.

Les syndicats des autres villes qui auraient été approchés pour appuyer celui de Montréal, ont également démenti un tel geste. Il est difficile d'ailleurs de croire que les policiers de Westmount supporteraient ceux de Montréal s'ils débrayaient. Leur nouvelle convention collective doit en effet être signée ces jours-ci. Ils se disent satisfaits de l'entente intervenue tout en soulignant le bon climat qui a prévalu au cours des négociations.

# *Policemen unhappy, but say no strike*

Montreal's finest, still embarrassed by last October's one-day strike that turned the city into chaos, have ruled out talk of another one even though they're working without a contract.

Instead, the 3,800 members of the Montreal Policemen's Brotherhood expected to settle for less than they set out to get in a new pact back-dated to last November. That's when the last one expired.

"We're hoping for a settlement," Guy Marcil, president of the Brotherhood which rep-

resents all policemen up to and including the rank of captain, told the Sunday Express.

"We won't get 100 percent of what we want. We have to give something away, and the city must give up something too.

"There's a \$362 spread between salaries in Montreal and Toronto. The Toronto police are asking for a 20 percent raise. We aren't asking for that. We don't want to choke anyone, but we want to shorten the spread — say to \$100 or \$150.

"The whole problem is to shorten that \$362."

Marcil said that despite some reports to the contrary, "the boys never spoke up in the Brotherhood that they would walk out on April 29th," the date of the Quebec provincial election, if their demands were not met.

"The situation is serious," he added. "The city should look into the problem more seriously. But I don't think the boys are in the mood to strike."

Marcil said the Montreal police "do not necessarily want to pass Toronto" where salaries are concerned, even though "we feel we are the

best police force in Canada."

He called last October's so-called "study session" a "once-in-a-century thing."

"What they want now is a settlement," he said.

Talks aimed at reaching that settlement have been under way for several weeks. The closest they got to it was believed to be when officials of the Brotherhood met with provincial conciliator Yvon Dansereau at the Brotherhood's Gilford Street headquarters on Saturday.

Dansereau is expected to spend the next few days reviewing his conversations with officials of the Brother-

hood and the city — including Executive Committee chairman Lucien Saulnier, who has held closed-door sessions with Marcil — and issue his report on Wednesday or Thursday.

The policemen, up to and including captains, have been asked to attend a meeting on Friday on Gilford street.

Informed sources indicated that this meeting could make or break the negotiations. But they added that no matter which way it went, a strike was out of the question.

As Marcil put it, "the boys think very highly of the public."

Drapeau-Saulnier sur la sellette

## Journée d'étude des policiers vendredi

La colère gronde chez les 3,800 policiers de la ville de Montréal qui sont convoqués à une "journée d'étude" vendredi prochain, le 24 avril.

Il s'agira d'une assemblée générale régulière mais devant le mécontentement très vif des membres de la Fraternité, on n'écarte pas l'hypothèse que certains a-

gents quittent le travail pour assister à cette assemblée.

Les policiers se réuniront pour étudier le rapport de M. Yvon Dansereau, conciliateur nommé par le ministère québécois du Travail pour tenter de régler le conflit entre l'administration Drapeau-Saulnier et la Fraternité au sujet de la nou-

velle convention collective. Les séances de conciliation se poursuivent durant le week-end mais selon le sergent Guy Marzil, président de la Fraternité, "on est loin d'un déblocage".

Essentiellement, les policiers demandent la parité de salaires avec leurs camarades de Toronto, qui négocient eux aussi leur nouveau contrat de travail.



# Police, city expect contract solution soon

By DAN KARON

Montreal policemen and city officials are hopeful that a settlement can be found this week to the current potentially explosive contract dispute.

"We hope that a settlement can be reached within the next few days," Guy Marcil, president of the 3,800-member Montreal Policemen's Brotherhood told *The Gazette* following weekend conciliation talks.

## MEET TODAY

Executive Committee Chairman Lucien Saulnier said that he is "confident" a new contract to replace the one that expired in November will be agreed on "very soon."

The two sides are to meet

again today with Conciliator Yvon Dansereau in an effort to resolve the outstanding monetary issue.

Last fall, a contract dispute led the policemen to stage a one-day walkout which resulted in widespread rioting and vandalism in the downtown area on Oct. 7.

However the policemen have ruled out taking such action.

"The current situation is not the same as it was last October and I don't think the members are in a mood to strike," said Mr. Marcil.

Mr. Dansereau was called in earlier this month when the negotiations came to a deadlock. He is expected to issue his report by Wednesday and the policemen are to decide on Friday whether to accept it or not.

The main monetary stumbling block is the rate of pay increases.

The city has proposed a temporary wage hike scale which would be readjusted once the Toronto policemen sign their new contract.

Since the Toronto policemen's wage demand for a 20 per cent pay hike is no secret,

the Montreal policemen don't want to wait in setting up permanent wage scales.

"We don't necessarily want to surpass the Toronto policemen's wage scale but we do want to close the spread to about \$100 to \$150," explained Mr. Marcil.

At present the wage spread between the two police forces is \$362 in favor of Toronto.

The Montreal policemen are also seeking some financial

consideration "on account of our working conditions."

They say that the Toronto policemen have no bombs, no big demonstrations, less poverty, less social agitation and less crime to deal with than in Montreal.

"This is not a moral judgement of Montreal and Toronto," said Mr. Marcil, "It is just an appraisal of the facts as far as police work is concerned."

Entre la Ville de Montréal et  
la Fraternité des policiers

## Tous les espoirs sont permis

Autant du côté de la ville de Montréal que du côté de la Fraternité des policiers, on semble décidé à faire l'impossible pour en arriver rapidement à une entente et, d'ores et déjà, les policiers montréalais ont clairement laissé entendre qu'ils n'iraient pas jusqu'à la grève pour faire triompher leur point de vue.

Les policiers sont, toutefois, résolu à prendre les grands moyens pour obtenir ce qu'ils demandent, c'est-à-dire la parité des salaires avec les policiers de Toronto qui gagnent actuellement quelque 360 dollars de plus par année.

### ETUDE

Les membres de la Fraternité ont décidé de se réunir vendredi prochain pour étudier les recommandations du conciliateur, M. Yvon Dansereau, qui a annoncé qu'au plus tard mardi, il aurait terminé ses travaux.

De son côté, le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, a déclaré aux journalistes qui l'inter-

rogeait qu'il avait "confiance que les pourparlers entre les représentants de la ville et ceux de la Fraternité des policiers de Montréal aboutiraient à une entente prochainement."

Le conflit avec les policiers

## L'ÉCHÉANCE APPROCHE ET LA VILLE "JETTERAIT DU LEST"

(J.P.L.) — Les quelque 3,800 membres de la Fraternité des policiers de la ville de Montréal se réuniront, vendredi prochain, afin d'étudier les dernières recommandations du conciliateur quant au différend qui les oppose à l'administration municipale.

Les travaux de conciliation, qui ont débuté la semaine dernière, pour se poursuivre au cours du week-end, devraient être terminés mercredi, après quoi, M. Yvon Dansereau, nommé par le ministère du Travail, formulera ses suggestions aux deux parties en cause.

M. Guy Marcil, président de la Fraternité des policiers, a déclaré, hier, "qu'il semblait y avoir un certain déblocage... et que la ville avait modifié ses positions premières". Quant au président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, il s'est dit

confiant qu'une entente intervienne dans un avenir rapproché.

Il existe encore un écart de \$362 entre les demandes syndicales et les offres patronales, et la pression et la tension se font de plus en plus fortes alors que le temps passe. Le contrat de travail est expiré depuis déjà plusieurs mois...

et on attend toujours, du côté des policiers, la parité de salaire avec leurs confrères de Toronto.

Quoi qu'il en soit, une assemblée générale a été convoquée pour le 24, mais les heures des deux réunions ne seront pas les mêmes que lors de la journée du 7 octobre, journée qui avait été

marquée d'événements nombreux et sanglants un peu partout à travers la ville, pendant que les agents de la paix étaient réunis au centre Paul-Sauvé, à 9 heures et à 17 heures.

Vendredi, les assemblées se tiendront respectivement à 13 et 20 heures, et cette fois, au local de la Fraternité.

## Policiers de Montréal

### *Le climat de la conciliation est propice à une entente prochaine*

L'administration de la ville de Montréal serait disposée à réduire l'écart qui existe présentement entre le salaire de ses policiers et celui des policiers de Toronto.

En 1969, cet écart était de \$362 pour ce qui est du salaire versé au constable qui en est à sa première année de travail.

Selon M. Guy Marcil, président de la Fraternité des policiers de Montréal, le climat actuel de la conciliation de M. Yvon Dansereau en vue du renouvellement du contrat de travail terminé le 30 novembre 1969 est particulièrement propice à une entente satisfaisante pour les policiers.

M. Marcil estime qu'un "déblocage appréciable" a été réalisé grâce au travail du conciliateur.

Essentiellement en effet les policiers demandent que le différentiel entre leur salaire et celui de leurs confrères de Toronto soit réduit progressivement. Le travail qu'il effectue est au moins égal à celui qui se fait à Toronto, disent-ils, et ils invoquent les difficultés considérables qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions depuis quelques années à Montréal.

Les policiers de Toronto réclament un salaire de base de \$10,935 et une senten-

ce arbitrale doit être rendue bientôt pour régler le différend qui les oppose à l'administration municipale de Toronto.

La conciliation qui s'effectue présentement à Montréal porte sur le contrat de travail qui va du 1er décembre 1969 au 30 novembre 1970.

# Police accept new 13-month wage contract

By DAN KARON

Montreal's policemen unanimously ratified a new 13-month contract offer yesterday bringing their wages within \$300 to those in Toronto.

The new contract calls for two wage increases, one of \$525 which is retroactive to Dec. 1 and another to be set

once the Toronto policemen sign their contract.

At present the salary of a first class Montreal policeman is \$8,750 a year.

The 3,800-strong Montreal Policemen's Brotherhood accepted the new contract at two short meetings, one in the afternoon and the other in the evening.

The new offer was contained in a conciliation report.

The report was prepared by provincial conciliator Yvon Dansereau after negotiations on a new contract to replace the one that expired Nov. 30 came to a deadlock.

Last October, when another conciliation report left the policeman in Montreal will be out on a wildcat strike which resulted in a riot which caused heavy damage and in

which one QPP officer was killed.

The new contract means that the salary of a first class policeman in Montreal will be \$9,275.

"We are very satisfied with the solution which we hope will lead the way to a future parity or even higher salaries than our confreres in Toronto," said Guy Marcil,

president of the policemen's brotherhood.

"The main point in the report as far as we are concerned is that the wage Montreal policemen has been reduced from the present \$362 to \$300," he said.

The basic wage of Toronto policemen at present is \$9,112. If their demand to increase wages to \$10,000 a year is met,

then Montreal policemen will get an additional \$500 annually spread between Toronto and retroactive to Jan. 1 under terms of the Montreal contract.

Montreal Executive Committee Chairman Lucien Saulnier said the administration is "very happy" with the solution "and is ready to sign a contract at any time."

# PAS ENCORE LE SALAIRE DE TORONTO, MAIS LES POLICIERS DE MONTRÉAL L'ACCEPTENT!

(J.P.L.) — Quelque 1,300 policiers de la ville de Montréal ont ratifié unanimement les recommandations formulées par le conciliateur Yvon Dansereau et signeront un nouveau contrat de travail qui portera leur salaire de \$8,750 à \$9,275, à partir du 1er décembre 1969.

De plus, rétroactivement au 1er janvier dernier, le salaire sera réajusté en tenant compte du traitement d'un policier de première classe à Montréal qui recevra une rémunération égale à ceux du policier de Toronto (métropolitain), moins un montant de \$300.

Le président de la Fraternité des policiers, M. Guy Marcil, a déclaré hier, à l'issue des deux assemblées convoquées afin d'étudier les dernières recommandations du conciliateur, "que le règlement intervenu était très satisfaisant tant pour ses membres que pour l'administration municipale."

## Longue attente

Il aura cependant fallu une longue attente avant que les deux parties en cause n'en viennent à un accord sur la question salariale.

Le contrat des policiers, ayant expiré au mois de novembre 1969, la ville avait formulé certaines offres qui ont été aussitôt rejetées par la Fraternité, qui exigeait la parité de salaire entre les agents montréalais et ceux de la Ville-Reine.

Les membres avaient demandé à leur président de convoquer une autre assemblée générale (genre 7 octobre), et ce avant la date des élections provinciales.

Le ministère du travail a décidé de nommer M. Dansereau comme conciliateur afin de régler le conflit.

Les séances de conciliation ont débuté la semaine dernière, pour se poursuivre pendant tout le week-end et jusqu'à mercredi de cette semaine.

## Les policiers acceptent l'offre de Montréal

"Cette convention collective de travail est l'une des meilleures depuis la fondation de la Fraternité."

C'est en ces termes que M. Guy Marcil, président de la Fraternité des policiers de Montréal, a qualifié la ratification, hier, par les quelque 3,800 policiers de Montréal de leur nouveau contrat de travail, lequel contrat leur accorde une hausse de salaire annuel de \$825 avec un effet rétroactif au 1er décembre 1969.

De plus, ce nouveau contrat de travail, qui sera en vigueur jusqu'au 31 décembre, prévoit une autre hausse de salaire au moment où les policiers de Toronto ratifieront leur contrat de travail. Avec la signature de cette convention collective de travail, la différence de salaire entre les policiers de Montréal et de Toronto doit se chiffrer par \$300.

Il s'agit donc, aux termes de cette entente d'une augmentation de salaire de six p.c.

### Deux augmentations

Le nouveau contrat prévoit deux augmentations. La première fixera à \$9,275, le salaire annuel d'un agent de première classe avec effet rétroactif au 1er décembre 1969; la seconde entrera en vigueur en même temps que la nouvelle convention collective des policiers



**Guy MARCIL**  
Président de la Fraternité  
des policiers de Montréal

torontois. Ces derniers recevront alors un salaire annuel d'environ \$10,000. De ce fait, les agents montréalais percevront un salaire annuel de \$9,700, y incluant la différence de \$300 avec leurs collègues de Toronto.

### Hausse de 31 p.c.

Selon M. Marcil, quand les policiers montréalais toucheront \$9,700 vers la fin de l'année, cela signifiera une augmentation de 31 p.c. sur une période de huit mois, tout en tenant compte des hausses qui ont déjà été accordées en octobre dernier.

Rappelons que le dernier contrat de travail des policiers de Montréal, qui a expiré le 30 novembre, a été ratifié le 22 octobre, soit 16 jours après la journée d'étude du 7.

Par ailleurs, nous apprenions qu'une entente de principe avait été faite, hier, entre les policiers et la ville de Toronto. En vertu de cette entente, le salaire annuel d'un agent de première classe serait porté à \$10,115 avec un effet rétroactif au 7 avril 70.

En dernier ressort, il apparaît que les policiers de Montréal obtiendraient un meilleur salaire que leurs collègues de Toronto.

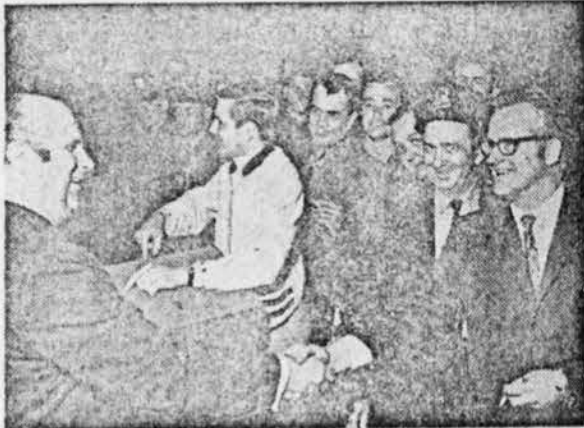
Les offres de la ville acceptées

# Hausse minimum de 6% aux policiers

par Gérard CELLIER

✓ Les 3.814 policiers de la métropole ont accepté hier après-midi les offres de la ville de Montréal, mettant fin ainsi aux inquiétudes d'une population qui n'a pas encore oublié "l'émeute de la Murray Hill".

"Nous ne ferons certainement pas de 7 octobre pour une veste de cuir". C'est par cette phrase, rappelant de bien tristes souvenirs mais très éloquente dans sa brièveté, que



Les policiers se sont précipités pour serrer la main de leur président, M. Guy Marcil, à l'issue de la réunion. Photo Hébert — MM)

le président de la Fraternité des policiers de Montréal, M. Guy Marcil, a déclaré hier après-midi aux policiers de la métropole que l'administration Drapeau-Saulnier leur avait finalement fait des offres qui méritaient d'être acceptées.

Quelques minutes plus tard, les agents de la force policière de Montréal, réunis en assemblée générale dans la salle principale du centre de la Fraternité, rue Gifford, lui donnaient raison en adoptant à l'unanimité l'entente de principe survenue entre leur Fraternité et la ville, lundi dernier.

## HAUSSE DE \$525

Aux termes de cette entente, les policiers de Montréal auront droit au minimum à une augmentation de salaire de 6 pour cent, soit \$525 de plus par année, ceci à partir du premier décembre 1969.

Le policier de première classe, c'est-à-dire le policier ayant complété 36 mois de service, recevra un salaire annuel de \$9.275 tandis qu'un agent débutant commencera avec \$6.025 par année.

En outre, advenant que leurs homologues de Toronto obtiennent plus de \$9.575 par année à la suite de la signature du contrat collectif actuellement négocié par "the Board of Police Commissioners of Metropolitan Toronto" et la "Metropolitan Police Association", les policiers de première classe de Montréal auront droit au même salaire moins \$300, ceci avec rétroactivité jusqu'au premier janvier 1970.

## CLAUSES SECONDAIRES

M. Guy Marcil devait annoncer également qu'aux termes du nouveau contrat, l'officier motocycliste qui, dans une journée régulière de travail, fait six heures consécutives de moto sera soumis au même régime que l'agent motocycliste. Cet officier devait, auparavant, accomplir une journée de huit heures de travail.

Enfin, une des clauses du nouveau contrat stipule que: "un policier de la deuxième relève appelé à la Cour avant et après ses heures de travail a droit au temps passé à la Cour, y compris la fraction d'heure. Le temps passé à la Cour comprend le temps requis pour le déplacement du policier, soit avant soit après ses heures de travail, du moment où il doit se rapporter au poste pour se rendre à la Cour et

vice-versa. Cependant, il ne doit pas y avoir de chevauchement sur les heures régulières".

Quant à la fameuse veste de cuir, réclamée par les policiers, elle est, semble-t-il, avantageusement remplacée par une veste de nylon que M. Guy Marcil a présentée à une foule des plus satisfaites!



"Cette convention collective, affirme M. Guy Marcil, est l'une des meilleures depuis la fondation de notre Fraternité." (Photo Hébert — MM)



## Les policiers approuvent leur nouveau contrat

Les 3.700 agents de police de Montréal ont accepté hier les termes d'un nouveau contrat de travail avec la ville qui leur accorde une hausse de salaire annuel de \$825 avec rétroactivité au 1er décembre 1969.

Le nouveau contrat prévoit une autre hausse de salaire au moment où les policiers de Toronto signeront leur entente collective avec la Ville Reine.

Avec la signature de ce contrat, la différence de salaire entre les policiers de Montréal et ceux de Toronto est portée à \$300 l'an.

Le salaire d'un agent de première classe à Montréal sera dorénavant de \$9.275 avec rétroactivité au 1er décembre 1969.

Le contrat prévoit deux augmentations. La première accordera un salaire de \$9.275 aux agents de première clas-

se avec rétroactivité au 1er décembre 1969, la seconde entrera en vigueur au moment où les agents de Toronto signeront leur prochain contrat, qui leur accordera un salaire annuel de \$10.000 environ. A ce moment, les agents montréalais recevront un salaire annuel de \$9.700, pour garder à \$300 la différence entre leur solde et celle de leurs confrères de Toronto.

Le contrat accepté hier par les agents montréalais sera en vigueur jusqu'au 31 décembre de cette année.

Quand nos hommes recevront \$9.700, soit à la fin de l'année, a dit M. Marcil, cela signifiera une hausse de 31% sur une période de huit mois, en tenant compte des augmentations qui nous ont été accordées en octobre dernier.

Le dernier contrat collectif des agents de Montréal, qui a expiré le 30 novembre 1969, a été signé le 23 octobre, 16 jours après la "journée d'étude" du 7.

Toute augmentation accordée aux agents de Montréal à la suite des hausses de salaires des policiers de Toronto sera rétroactive au 1er de l'an 1970.

### The police contract

**N**EGOTIATORS on both sides of the table deserve public applause for their settlement of the newest contract between the city and the police brotherhood. Moreover, the pattern selected should guarantee there will be no repetition of last October's tragic walkout by frustrated policemen.

There may come a time, of course, when the brotherhood will not be satisfied with the differential of \$300 separating them from their fellow policemen in Toronto. But at least the willingness of both the principals to accept Toronto's schedule as a yardstick makes it a good deal simpler for everyone concerned.

The contract now in effect is retroactive to Dec. 1 — last year's disputed contract was painfully negotiated just five weeks before it was due to expire — and before the year is out will provide a base pay of \$9,700 a year for first-class constables, an increase of 31 per cent in an eight months period.

We have demanded better policemen, we are getting them, and at last we are paying them their due.

# Le prix du policier

Les 3,800 policiers de la ville de Montréal viennent de ratifier un contrat de travail, qui, à la fin de la présente année, leur aura accordé une hausse de salaire de 31 pour cent, compte tenu de l'augmentation consentie, en octobre dernier, à la suite des incidents dramatiques que l'on connaît.

En dernier ressort, il apparaîtrait même que les policiers montréalais obtiendraient un meilleur salaire que leurs collègues de Toronto. En effet, une entente de principe, intervenue entre les policiers des deux villes, ferait que l'agent de première classe de Montréal gagnerait un salaire annuel de \$10,115., avec effet rétroactif au 7 avril 1970, par rapport à un revenu de \$10,000 pour son homologue torontois.

Cette perspective place désormais le policier de la Métropole dans une catégorie de fonctionnaires avoués en le faisant, au surplus, le policier municipal le mieux rémunéré du Canada.

A prime abord, ces chiffres frapperont l'imagination populaire. On sera volontiers porté à les trouver trop élevés pour une catégorie d'individus dont un contexte social faussé incite à négliger la valeur et que l'on considère à tort comme un mécanisme infaillible à tous les usages.

Cependant, la ratification de cette convention collective apporte une dimension nouvelle à la valeur de la fonction policière du Québec, la police montréalaise s'étant, depuis nombre d'années, imposée à tous les autres corps policiers par sa revalorisation professionnelle et l'efficacité de son action. Elle est devenue en quelque sorte un modèle de restructuration que d'autres corps policiers, non seulement au Canada, mais même des Etats-Unis et de l'Europe, se sont efforcés d'imiter.

Cela tend à démontrer d'autre part l'importance de plus en plus grande que l'on désire attacher au policier comme facteur de réforme sociale. Cela signifie également que l'on est fermement décidé à y mettre le prix, et qu'en ce faisant, on veut agrandir le champ du recrutement des candidats et en espérer une meilleure qualité.

Cette politique s'inscrit dans la préoccupation que l'on entretient de "professionnaliser" le policier en l'identifiant d'abord à la société qu'il a le devoir de protéger. Ce terme rébarbatif résume, au niveau de l'homme-police, une foule d'éléments intermédiaires qu'il n'est jamais facile de définir en bloc et dont la valeur d'application se transforme au rythme des besoins que lui impose le rythme vertigineux du crime.

Fondamentalement, cette professionnalisation concerne d'abord l'individu lui-même, les rapports de la police avec la société, les rapports de la police avec la

police, les moyens dont elle dispose et ceux dont elle aurait besoin de même que la complexité de nos lois criminelles et les mécanismes d'opération qu'elle doit constamment inventer en matière de prévention et de répression.

En fait, par la professionnalisation du policier, on rejoint tous les aspects de l'appareil judiciaire, aspects d'efficacité que la société exige et qu'une excellente administration permettra de réaliser.

On s'objectera à ce qu'un policier gagne un salaire élevé tout en lui demandant d'avoir toutes les qualités d'intelligence, d'honnêteté, de fermeté, de vigueur, de pondération et de jugement. Mais, parce que le policier est humain et doit s'efforcer de le demeurer, il ne peut être tout cela à la fois surtout lorsqu'on lui demande d'être un homme de service acculé à toutes les besognes imaginables.

Il faut se rappeler que cette police à qui l'on demande tout et l'on ne pardonne rien, c'est la société qui la demande comme telle, qui la forme, qui exige qu'elle soit à la fois partout et nulle part.

Pour consentir à admettre qu'un policier a droit à tel salaire plutôt qu'à tel autre, il faut être disposé à faire table rase de tous ces lieux communs relatifs aux droits des individus et de la société, de même que des devoirs et des obligations de la police, pour s'attacher avant tout à ce qu'un policier doit être pour faire ce qu'on lui demande et, surtout, le bien faire.

Ce que la société exige du policier, il faut qu'elle le lui donne en retour. C'est à cette seule condition qu'elle pourra juger du prix qu'elle doit le payer.

Pour cela, il faut que chaque citoyen comprenne qu'il a sa part dans chaque crime qui se commet comme dans chaque action préventive qu'il faut lui opposer. Il faut également que le policier cesse de regarder la société du haut du mur dressé entre eux. Le jour où il aura été intégré à cette société, on aura atteint une partie de l'idéal que le crime organisé, pour un, a depuis longtemps réalisé.

Paul LACHANCE

Québec, Le Soleil, mercredi 29 avril 1970

**Brian Stewart**

**City Hall**



## Now let's probe that police probe

It is time someone asked whatever happened to that provincial inquiry into Montreal's tragic Oct. 7 police strike.

The lack of investigating zeal shown by the Quebec Police Commission is beginning to look suspiciously like a "cover-up" to protect everyone involved — from the former Quebec cabinet to Montreal's administration and its police force.

It is now 4½ months since the commission was created to study the most serious collapse of public order in Canada since the Winnipeg general strike of 1919.

The inquiry was to have set blame for the terrifying night of rioting and looting that caused \$2,000,000 in damage, claimed two lives, and blackened the city's image throughout North America.

So what has the commission accomplished to date? Precisely nothing.

### NO INTERVIEWS

In fact, The Gazette has learned, it still hasn't interviewed a single witness.

It was supposed to have reported its findings no later than March 1. But, two months past deadline, the commission hasn't even held its first hearing.

It's worth noting that no such footdragging plagued investigations into a powerless body that played an unfortunate, but decidedly secondary role in the chaos: The Company of Young Canadians.

When it came to exposing the political activities of a handful of students and agitators, all three governments acted with the greatest dispatch.

In contrast, the obvious step

of starting an inquiry into the Montreal police situation was not taken until mid-December.

Even then, the Quebec government clearly had no intention of treating it as a priority. Instead of creating a special study force, the whole affair was dropped into the hands of the commission — a three-man body which normally investigates routine complaints against police.

When asked last week about the delay, one commissioner, Gerard Tobin, explained the commission faces a severe backlog of cases.

One wonders what fascinating cases can be more pressing to members than the desertion of duty by more than 3,000 policemen and the total collapse of government in Canada's metropolis.

### PLAY DOWN

By the time the commission got its mandate, however, both the city and police were making earnest efforts to play down the whole affair.

Immediately after settlement of the contract dispute in October, for example, Lucien Saulnier and Police representative Guy Marciel abruptly switched from calling each other "dictators" and "criminals" and gave mutual praise for hard work and understanding.

Suddenly the walk-out was simply a "spontaneous and unavoidable act"; and just as suddenly the events of Oct. 7 were nobody else's business.

In rejecting any suggestion of a provincial inquiry, Marciel warned darkly that it would plunge morale to a new low and the public would "suffer again."

But Montrealers still have every right to know just what happened to their city between the night of Oct. 6 and the day of Oct. 8 when armed

troops were seen patrolling their public buildings.

At that time they were caught in a cross-fire of charges as all levels of government and the police accused each other of failing in their duty. An explanation is still needed for the fact that:

The Montreal police, by their refusal to act, virtually aided and abetted the widespread commission of crime and violence;

Several hundred City police were involved in criminal attacks on the Quebec Provincial Police. They stole at least 11 QPP cars and interfered with police communications;

For several hours Montrealers were thrown back on the law of the frontier as the city warned them to "go home and protect your own property."

No effective government existed;

The city government would later claim the Canada army had failed to act adequately and promptly enough when it was needed;

A great many other questions still need answering. The police tried to justify their walk-out by claiming an arbitration board set up to review salaries had been "fixed" or "bought off" by the city. After the strike they never mentioned it. Was the charge true? Or was their union leadership lying?

And as for the inquiry itself — until Quebec proves it isn't operating one law for the weak and one for the powerful, the full story of Oct. 7 is unlikely to be told.

# ● Cournoyer: droit de grève aux policiers de Montréal

Gilles DAOUST  
de notre bureau de Québec

QUEBEC — M. Jean Cournoyer, ministre du Travail, se basant sur le rapport d'une commission d'enquête, a émis l'opinion que le droit de grève et le droit d'affiliation syndicale sous certaines conditions particulières et plus strictes que dans le reste du secteur public, devraient être accordés aux policiers de la ville de Montréal et éventuellement à tous les policiers municipaux du Québec.

M. Cournoyer, peu après que la Commission de police eut ordonné une enquête au début de l'année sur les événements survenus à Montréal le 7 octobre 1969, avait lui-même confié au président du Conseil consultatif du travail et de la main d'œuvre, M. Fernand Morin, une enquête sur les problèmes de relations de travail entre la ville et ses policiers.

Même si M. Cournoyer doit abandonner son poste de ministre d'ici quelques jours, il a décidé de rendre public le rapport Morin et de recommander tout haut au futur gouvernement libéral d'opter pour la première des deux solutions que propose le rapport au problème policier à Montréal, soit d'accorder un droit de grève particulier (selon un régime qui n'a pas de précédent au Canada).

Le rapport dont les considérations semblent devoir s'appliquer par extension à tous les corps policiers municipaux du Québec (mais non à la Sûreté du Québec), propose un choix entre deux solutions au gouvernement :

- éliminer les articles 82 à 87 et 94 du Code du travail et assujettir les policiers au régime général prévu au Code du travail y compris le droit de grève;

- adapter le régime montréalais au système des relations de travail établi pour la Sûreté du Québec, régime dont la caractéristique principale est la constitution d'un comité conjoint et paritaire de négociation qui siège de façon continue et dont l'instrument ultime est l'arbitrage.

Les modalités particulières de la première solution, que favorise M. Cournoyer, sont les suivantes : ● au sujet des salaires, la négociation pourrait être "limitée à l'établissement et à la révision de critères généraux et de salaires comparatifs de certains groupes de salariés";

- au chapitre de la conciliation, en raison du particularisme de cette négociation, un conciliateur présiderait dès le début les séances de négociation (comme cela a été tenté dans le secteur de la construction), et il pourrait ainsi servir plus rapidement et à tout moment d'intermédiaire entre les parties; la conciliation ne serait plus une étape tout-à-fait détachée de cette négociation directe;

- l'exercice du droit de grève pourrait être soumis aux règles suivantes: a) un préavis de 8 jours et l'heure et de la journée où l'association fera effectivement grève; les modalités de l'article 99 du Code du travail (régissant les grèves dans le secteur public) s'appliqueraient mutatis mutandis;

- b) la détermination préalable (avant de commencer à négocier) des services essentiels à maintenir et du nombre de policiers qui devraient demeurer régulièrement en service; une telle règle suppose qu'un organisme aurait compétence pour décider d'une façon finale des services essentiels lorsque les parties n'arrivent pas à s'entendre à ce sujet; à cette fin, on pourrait nommer le président du Conseil de la sécurité publique, le juge en chef du Tribunal du Travail, etc... pour la prise de cette décision avant le début des négociations; dans les circonstances, il est évident, dit le rapport, qu'un grand nombre de policiers ne pourraient au même moment faire la grève. Dans un tel service public, la grève serait exercée beaucoup plus comme un moyen d'expression, de pression plus politique qu'économique;

- c) lorsque certains pouvoirs d'urgence prévus à la Loi de police seront exercés, le directeur général de la Sûreté du Québec pourrait ordonner à tous les policiers, s'il le juge nécessaire, de reprendre leur service;

- d) des sanctions "individuelles et collectives" très sévères pourraient être prévues pour toute infraction à ces dispositions; de telles sanctions permettraient de rassurer le public et les autorités municipales; elles inciteraient davantage les policiers à bien peser chacun de leurs mouvements;

- le droit d'affiliation à une centrale syndicale pourrait être permis.

Quant à la deuxième solution proposée par le rapport Morin la table permanente, elle n'aurait d'utilité à l'heure actuelle, selon M. Cournoyer, que pour la Sûreté du Québec seulement.

De plus, de l'avis du ministre du Travail, la grève illégale des policiers montréalais a laissé à beaucoup d'entre eux l'impression que la méthode employée avait été efficace. Le "goût" pour ce genre d'opération-surprise est demeuré, selon le ministre, et peut même se propager à d'autres importants corps municipaux du Québec... Si bien que, mieux vaut accorder tout bonnement le droit de grève, en le réglementant sévèrement, que d'ouvrir la porte au fouillis déjà connu... qui d'ailleurs, a avoué M. Cournoyer, a failli se répéter à Montréal durant la période électorale peu avant que les policiers n'obtiennent ce qu'ils demandaient: la parité de salaire avec leurs confrères de Toronto. Si ce n'est pas notre loi, a laissé entendre le ministre, ce sera la leur.

## ● "Table permanente"

M. Cournoyer favorise également la première solution du rapport Morin en raison de la tendance qui prévaut dans les grands corps policiers municipaux du Québec de chercher à Toronto des barèmes de comparaison et d'ajustement de salaires (sur lesquels le gouvernement n'a pas de contrôle). A la Sûreté du Québec, par contre, on s'ajuste sur les salaires payés à Montréal surtout. Il serait donc inutile de songer à une "table permanente" pour les policiers montréalais et municipaux en général, cependant que le système de "table permanente" fonctionne très bien, selon le ministre, au niveau de la Sûreté du Québec.

D'autre part, le rapport Morin fait une longue analyse des relations de travail, des responsabilités de la ville de Montréal et de la Fraternité des policiers dans les événements qui ont mené au 7 octobre, affirmant en gros, selon le ministre (le rapport n'a pas été remis au complet aux journalistes), que la faute appartient autant au système d'arbitrage obligatoire qu'à l'attitude de la ville de Montréal qui semble avoir conduit la fraternité à des solutions extrêmes.

M. Cournoyer, pour sa part, a surtout critiqué le système d'arbitrage obligatoire qui, selon lui, conduit les parties à se décharger de leurs responsabilités sur un tiers, ce qui constitue une attitude grave dans le cas d'institutions qui ont à administrer les services publics.

Le rapport Morin, après étude des négociations 1968-69, confirme également que l'arbitrage obligatoire, bien loin d'avoir les effets bénéfiques escomptés, nuit à l'esprit des négociations et comporte des "défauts institutionnels congénitaux".

## ● Critères

D'autre part, au chapitre des négociations monétaires "limitées", M. Morin s'explique ainsi: "Les critères retenus pour la fixation de la rémunération des policiers apparaissent très peu valables si on ne regarde pas seulement les intérêts des policiers. Le fait que les policiers de Montréal constituent le corps de police le plus important de la province, qu'ils oeuvrent dans le centre le plus complexe de la province et qu'un grand nombre d'entre eux aient une excellente formation n'apparaît pas être des critères convaincants pour donner à tous ces policiers un salaire de "jeune cadre" dès l'âge de 22 ans et sans distinction selon la qualité des fonctions qu'ils exercent.

"Aussi, la transposition automatique des augmentations obtenues par les policiers de Toronto ne m'apparaît pas être un critère sûr. Pour le retenir comme valable, il faudrait que ce salaire de Toronto soit établi selon des critères sérieux, objectifs et sans considération politique; s'il en est autrement, on ne fait alors que se cramponner à une chaloupe percée.

"Je crois qu'il serait possible d'élaborer (toutes les parties intéressées étant réunies), un ensemble de critères et de points de comparaison qui permettraient une révision annuelle des salaires des policiers sans que cette question fort importante soit soumise à des aléas désastreux tantôt pour les uns, tantôt pour les autres.

"On pourrait également tenter de revaloriser les tâches du policier: un certain nombre de fonctions pourraient être confiées à des personnes qui ont une moins bonne formation que lui. Ainsi, le travail du policier pourrait être plus intéressant et il correspondrait davantage au salaire qu'il reçoit.

"Un tel régime permettrait de prévoir des allocations particulières pour tenir compte de la nature spéciale de certains travaux et du degré de formation de chaque policier. Un tel système serait susceptible de créer un climat plus favorable à la négociation de toutes les autres conditions de travail".

## Police union pleased

The president of the Montreal Policemen's Brotherhood told The Gazette yesterday he was "satisfied" with the findings of the Morin probe into the Oct. 7 police strike.

Guy Marcell commented on the probe shortly after outgoing Labor Minister Jean Cournoyer recommended in Quebec City that policemen be given the right to strike.

The Brotherhood president pointed out that many of the Morin recommendations were similar to suggestions contained in a 100-page brief which the Brotherhood had prepared for the inquiry.

Une enquête sur la journée du 7 octobre

# Accorder le droit de grève aux policiers ?

par Gilles Lesage

QUEBEC — Les policiers devraient être assujettis au régime général prévu au code du travail, y compris le droit de grève.

Telle est l'une des deux hypothèses de travail émises par M. Fernand Morin, président du conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, au terme de son rapport d'enquête sur les relations du travail entre la ville de Montréal et la Fraternité des policiers de Montréal.

M. Morin avait été nommé commissaire le quatre février dernier pour faire enquête sur les tenants et aboutissants du conflit qui avait conduit à la fameuse journée et aux désordres du mardi sept octobre dernier, à Montréal.

La commission de police avait été aussi priée de faire enquête par le ministre de la justice, mais rien n'a encore été publié de ce côté.

Quant à M. Morin, il a remis son rapport le premier mai et il a été rendu public hier par le ministre sortant du travail et de la main-d'oeuvre, M. Jean Cournoyer, qui a dit retenir et favoriser personnellement la première hypothèse soumise par l'enquêteur. Le rapport sera remis au nouveau premier ministre, M. Bourassa, à qui il appartient désormais de prendre les décisions utiles.

La deuxième hypothèse de M. Morin porte sur l'adaptation, pour les policiers municipaux, du système des relations du travail établi pour les membres de la sûreté du Québec, système dont la principale caractéristique est la constitution d'un comité conjoint et paritaire de négociation qui siège de façon continue. Il n'y a pas de droit de grève.

## Droit de grève: quatre modalités

En vertu de la première hypothèse, les policiers municipaux seraient soumis au régime général du code du travail. Ils auraient donc le droit de grève, droit assorti de certaines conditions énumérées par M. Morin.

Les quatre modalités particulières pourraient être les suivantes:

- 1) le salaire: à ce sujet, la négociation pourrait être limitée à l'établissement et à la révision de critères généraux et de salaires comparatifs de certains groupes de salariés;
- 2) la conciliation: en raison du parti-

cularisme de cette négociation, un conciliateur présiderait les séances de négociation et il pourrait ainsi servir plus rapidement et à tout moment d'intermédiaire entre les parties; la conciliation ne serait plus une étape tout à fait détachée de celle de la négociation directe;

3) l'exercice du droit de grève: il pourrait être soumis aux règles suivantes:

a) un préavis de huit jours de l'heure et de la journée où l'association fera effectivement la grève; les modalités de l'article 99 du Code du travail s'appliqueraient;

b) la détermination préalable des services essentiels à être maintenus et du nombre de policiers qui devraient demeurer régulièrement en service. (M. Morin fait plusieurs suggestions pour assurer l'impartialité de cette décision);

c) lorsque les pouvoirs d'urgence prévus à l'article 79 de la Loi de la police du 21 juin 1968 seront exercés, le directeur général de la Sûreté pourrait ordonner à tous les policiers, s'il le juge nécessaire, de reprendre leur service;

d) des sanctions individuelles et collectives très sévères pourraient être prévues pour toute infraction à ces dispositions;

4) le droit d'affiliation à une centrale syndicale.

## Les failles d'un régime actuel

En suggérant l'étude des deux hypothèses qui comportent, l'une et l'autre,

# Cournoyer favors police strike right

By SUSAN ALTSCHUL  
*The Star's Quebec Bureau*

QUEBEC — Outgoing Labor Minister Cournoyer recommends that Quebec policemen be given the right to strike. He says this is the only way to avoid repetition of the chaos caused by the wildcat strike of last Oct. 7.

The recommendation is included in a report which he released yesterday, covering the whole field of labor relations with municipal police.

The minister said he can do nothing with the report — not even make an official recommendation — but he has submitted it to premier-elect Bourassa who will pass it on to the new Liberal labor minister.

Mr. Cournoyer said the October wildcat walkout had a very strong shock-value, and it produced results for the police bargainers. He said there was a real danger of a similar wildcat happening last month, during the election campaign period, and it could re-arise every time a police contract comes up for negotiation.

In his view the only way to neutralize the shock-value of such action is to give policemen a legal right to strike, built into the labor code. It would be a limited right, one which followed the normal progress of negotiation and conciliation.

All Quebec civil servants except policemen and firemen have had such a right since 1965, although teachers lost it between 1967 and 1969 under Bill 25.

Mr. Cournoyer said he commissioned a full inquiry from Fernand Morin, president of the advisory committee of the labor relations commission.

"I'm making it public now because I promised that I would," he told reporters at a press conference. "It's up to the new government to act — but if they want to avoid another bingo like

October 7, I hope they adopt these recommendations."

The right to strike is one of two possible solutions in the report.

The second would be to adopt the conditions which now apply to the Quebec Provincial Police. But, according to Mr. Cournoyer, the QPP salary is not based on absolute criteria but on a comparison of salaries for Canada's three most important police forces

— Montreal, Toronto and the RCMP. Unless considerable changes were made, this would mean Montreal and the QPP playing cat-and-mouse games with salary scales.

Mr. Morin's report goes into detail on the question of policemen's salaries.

"The present criteria for determining salaries seem quite useless, apart from their obvious appeal to the policemen themselves," says the report.



# Le droit de grève aux policiers

Plusieurs personnes auront sûrement sursauté en lisant dans les journaux d'hier que le commissaire-enquêteur Fernand Morin venait de recommander l'octroi du droit de grève aux policiers de Montréal. Pourtant, quiconque se donnera la peine de lire au complet le rapport de Me Morin conviendra que la suggestion, compte tenu surtout des conditions sévères dont il l'entoure, est probablement la meilleure qui puisse être faite dans les circonstances.

Me Morin, qui est professeur de droit ouvrier à l'Université Laval en plus d'être président du conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, avait été chargé récemment d'enquêter sur le dernier conflit entre la ville de Montréal et ses policiers, conflit qui conduisit, comme on sait, à la "grève" d'un jour du 7 octobre 1969. C'est à la lumière de cette enquête qu'il a formulé sa recommandation.

A son fait, le professeur de Laval a présenté deux hypothèses de solution. Selon l'une d'elles, il s'agirait simplement de transposer au niveau de la police de Montréal le mode continu de négociation qui a cours à la Sûreté provinciale. Mais, même s'il n'exprime pas de préférence, il paraît évident que Me Morin incline pour la seconde hypothèse, celle du droit à la grève, ne serait-ce que par le plus grand nombre de pages qu'il y consacre.

Le droit à la grève pour des policiers constituerait évidemment une innovation hardie, une innovation susceptible par la suite de s'appliquer à tous les autres corps policiers de la province, sauf la Sûreté du Québec. Mais, dans le cas de Montréal en particulier, il semble bien que toute autre solution ne parviendrait pas à rétablir la paix entre la ville et son corps de police. Le système en vigueur actuellement peut difficilement être maintenu plus longtemps. Les policiers ne veulent plus de l'arbitrage obligatoire avec sentence exécutoire.

Encore une fois, c'est après avoir étudié le contexte des relations patronales-ouvrières entre la métropole et ses policiers, que le président du conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre a été amené à recommander l'octroi de ce droit de grève. L'ana-

lyse qu'il a faite des dernières négociations est fort lucide et fort révélatrice.

Tout d'abord, Me Morin a constaté que le rythme de la négociation directe fut en général assez lent et qu'on consacra beaucoup trop de temps à l'arbitrage. Il ne blâme aucune des parties, cependant, pour cet état de choses. Il s'efforce simplement de comprendre ce qui a amené chacune d'elles à adopter telle ou telle stratégie.

Il ne porte pas de jugement non plus sur la qualité de la sentence arbitrale se contentant de signaler qu'elle ne comportait pas suffisamment de justifications. Toutefois, il ne peut s'empêcher de noter que l'acheminement normal du conflit vers l'arbitrage a sûrement eu pour effet d'empêcher les parties d'assouplir leurs positions et de rechercher vraiment entre elles un compromis raisonnable. La ville, surtout, n'a pas voulu faire d'offres "monétaires" au syndicat de crainte que ces offres, à l'arbitrage, deviennent une sorte de minimum que les arbitres auraient été tentés de dépasser.

Des circonstances extérieures à la négociation, telles certaines décisions de la ville qui ont révolté les policiers, ont certes rendu le dialogue plus laborieux, mais le commissaire-enquêteur explique, avec raison, que le système de négociation lui-même avec son seul débouché sur l'arbitrage est devenu, par l'usage qu'on en a fait depuis des années, un obstacle à une véritable discussion entre les intéressés. Le système est maintenant "dépassé et inapproprié".

On croyait à l'origine que les parties, devant la menace de l'arbitrage, seraient incitées à négocier plus fermement. C'est le contraire qui, finalement, s'est produit. La partie patronale, en particulier, craint de trop s'avancer dans ses offres et préfère, la plupart du temps, se décharger de ses responsabilités sur les arbitres.

De toute façon, maintenant que les policiers de Montréal ont réussi à obtenir, grâce à des négociations post-arbitrales, des concessions que les arbitres leur avaient refusées, il est bien évident que d'autres groupes de salariés ne voudront plus accepter comme finales des décisions qui sont pourtant censées l'être. Autant admettre franchement l'échec de l'arbitrage lui-même.

Il ne pouvait être question, d'autre part, d'accorder aux policiers un droit illimité à la grève. En l'assortissant de conditions fort sévères, Me Morin nous semble avoir trouvé la voie moyenne entre une formule dont les policiers ne voulaient plus et une formule que le public aurait eu raison de rejeter sans examen.

Les principales conditions que mentionne Me Morin sont les suivantes: un préavis de huit jours; possibilité pour le gouvernement de constituer alors une commission d'enquête chargée de constater les faits; accord préalable sur les services essentiels à maintenir ou, à défaut d'entente entre les parties, détermination de ces services par un organisme compétent; possibilité de recours aux pouvoirs d'urgence de la loi de police du 21 juin 1968 en vertu desquels le chef de la Sûreté provinciale pourrait, s'il le juge à propos, ordonner à tous les policiers de reprendre leur service.

Le tout serait, au surplus, assorti de sanctions individuelles et collectives très sévères au cas où les policiers ne se conformeraient point aux conditions en question.

Nous estimons, avec le ministre du Travail, Me Jean Cournoyer, que pareille suggestion mérite d'être retenue et mise à l'essai. Comme le dit Me Morin, il s'agirait, en pratique, d'un droit de grève très particulier.

Ce que les policiers obtiendraient de la sorte serait essentiellement la possibilité de saisir brutalement l'opinion publique de leurs revendications. La grève, même si elle ne désorganisait point l'ensemble du système de sécurité, obligerait sûrement le public à réagir.

Pour les policiers, en résumé, ce droit partiel à la grève constituerait une garantie additionnelle de justice. Pour le public, il signifierait certains ennuis possibles, mais non la porte ouverte à l'anarchie. Ces ennuis sont sûrement justifiés par l'amélioration qu'ils peuvent apporter au climat des relations patronales-ouvrières entre la ville et ses principaux collaborateurs.

Vincent PRINCE

## Police aren't like other employees

There needn't have been that dilemma which Jean Cournoyer, the departing minister of labor and manpower, has tried to resolve by recommending that the police be given the right to strike subject to certain conditions. The dilemma wouldn't exist if his department had recognized, from the beginning of its enquiry into relations between the police and the administration, that the police are not like other employees.

The looting, arson and death that followed from the strike on Oct. 7 made unmistakably clear that there is no acceptable substitute for the municipal police force. The provincial police were too few and too unfamiliar with the city. The army, when finally called, was severely restricted in its effectiveness by the imposition of civil authority upon its activities.

The police are employed to maintain law and order. When they abandoned that function on Oct. 7, citizens were deprived of protection against assaults on their lives and property. The police perform an essential service; so do the firemen and other public servants in certain highly skilled

and vital services. They can't be allowed to abandon these functions; the consequences are too extreme.

The police have been organized into a bargaining unit. They have all the perquisites of a union. Mr. Cournoyer apparently assumes that it would be inconsistent, as indeed it would if they were like other employees, to deny them the most important of these, the right to strike. He has tried to resolve the conflict of this right with the larger public right to police protection by recommending these conditions:

An eight-day notice must be given, essential services maintained and a specified number of policemen remain on duty; the director of the provincial police be authorized to order the men back to work if he believes an emergency to exist; collective and individual penalties be imposed on those not complying.

In practice, none of these assures the protection the public has the right to expect. An emergency has begun to exist the moment a strike begins to threaten. The police have only to

be out an hour and the damage is done. Their recall would come after the fact.

Mr. Cournoyer should have acknowledged from the start that the nature of police duties rules out any resort to strike action and concentrated, instead, on finding more satisfactory means of negotiating wages and working conditions. If the police and other public servants in essential occupations are assured of quick redress of grievances, rational salary adjustments and continuing review of conditions of work, they should be prepared to abandon the perquisite of strike action.

Advantage has been taken all too often of the police and other public servants by local administrations. Too much has been demanded of them without acceptable compensation. They have had genuine grievances in the manner that negotiations have been prolonged. There ought to be a better way than the threat of strike action, implicit in all collective bargaining, to conclude negotiations to the satisfaction of both parties.

## Police strikes

A STRIKE by policemen is not an event to be wished on any community. But given a choice between an uncontrolled wildcat deprivation of protective services and a limited but legal strike, the latter is clearly preferable. It is that kind of pragmatic reasoning which motivated the recommendations of the Morin report on last October's strike here.

Granting employees in essential public services the right to strike is not at all the same as giving them the power to jeopardize public order or endanger the safety of the public. As the Morin report insists, the right to strike must be judiciously limited. Advance notice would be mandatory, essential protective services would have to be maintained, and it would have to be understood that in event of emergency even the limited strike must be cancelled.

One could only justify denying them such a limited right if their treatment at the hands of public officials were certain to be beyond reproach. Unfortunately such relations did not exist in the period leading up to last fall's event. And when there is massive discontent, the record proves, outbursts are almost inevitable.

Perhaps a more responsible and effective system of dealing with essential employees should be devised. Until it is, the limited strike right is, pragmatically, in everyone's best interest.

# Le policier et les grèves

L'expérience a désormais démontré suffisamment que les nombreuses grèves, qui surviennent périodiquement chez nous, entraînent avec elles leur cortège de violence, d'abus de toutes sortes et de vandalisme souvent fort coûteux.

Et il serait illusoire de penser que celles qui menacent d'éclater à brève échéance, notamment dans le domaine des postes et de la construction, ne risqueront pas de rendre certains grévistes plus malades que leur maladie.

En fait, il est reconnu que les grèves servent trop souvent de prétexte aux syndiqués pour mépriser impunément certains articles du Code criminel, même si les écarts de conduite sont presque toujours l'oeuvre d'un nombre fort restreint de fauteurs de troubles.

Et cette situation est due trop souvent au fait que les forces de l'ordre ne font pas respecter comme il se doit les droits que la loi confère à chaque citoyen. Car, en somme, dans ces cas que la "petite histoire" de la grève rend pour la plupart prévisibles, il ne s'agit pas d'amender le Code mais de l'appliquer.

Nombreux sont les agents de police qui ignorent, par exemple, que les piqueteurs ne jouissent pas de droits plus étendus que les autres citoyens et qu'ils ne sont pas exempts de poursuites devant les tribunaux criminels. Et certaines autorités agissent trop souvent comme si ces droits spéciaux existaient.

Voilà pourquoi, surtout dans le cas de piquetage, le Code criminel est trop souvent appliqué avec moins de rigueur. Voilà pourquoi on retrouve trop souvent, parfois au niveau des tribunaux, l'impression voulant que les actes de violence et autres genres d'actes illégaux commis par les piqueteurs sont en quelque sorte une affaire privée entre patrons et employés et demeurent en dehors du champ d'application du Code criminel.

Car, malgré tout, le droit légal au piquetage ne confère cependant pas celui de se livrer à l'obstruction, aux voies de faits, au vandalisme et à l'intimidation. Et, en ce sens, l'expérience démontre que l'application impartiale des dispositions du Code criminel, dès le début d'une grève, éliminerait, dans la majorité des cas, la nécessité de recourir aussi souvent à l'injonction.

Cependant, trop souvent, cela ne se fait pas parce que l'on tend à disposer des infractions au Code criminel à l'écart des tribunaux ou, si elles y sont introduites, à les traiter différemment des autres. Car, si les patrons refusent si souvent de porter plainte, quels que soient les motifs qui les animent, ils sont dans une large mesure les auteurs de leur propre infortune.

En outre, au niveau des forces policières et des autorités dont elles dépendent, l'espèce de mollesse et de tolérance que l'on déploie devant les abus de droit et de faits commis par certains grévistes, existe à des paliers différents. Par exemple, la mesure dans laquelle il incombe à une corporation municipale de faire respecter la loi et l'ordre sur son propre territoire semble trop souvent être laissée à la fantaisie et à la discrétion du conseil municipal.

Cela se produit la plupart du temps dans les milieux autres que les grands centres où, également, l'appareil judiciaire fonctionne trop lentement lorsqu'il s'agit d'assurer le respect des lois criminelles.

Il semble donc impérieux de mieux renseigner les policiers afin de remédier à l'ignorance et aux conceptions erronées généralement entretenues à l'égard des droits respectifs des employeurs, des employés, des syndicats et du public.

Voilà pourquoi, le droit criminel ne s'adressant pas seulement au patronat et aux syndicats, l'une des aires de spécialisation des corps policiers devrait être le maniement des personnes s'engageant dans des conflits ouvriers. On devrait mettre au point un code de procédure concernant les forces municipales moins importantes. On devrait même créer, au sein de la Sûreté du Québec, une division spéciale rompue aux conflits ouvriers et dont la juridiction s'étendrait à tout le Québec.

En somme, même s'il ne paraît encore nécessaire de créer chez nous "des crimes de travail", il importe cependant de faire en sorte que le Code criminel, applicable à tous les citoyens, soit appliqué de la même façon pendant les conflits ouvriers.

On conçoit facilement que le rôle du policier est extrêmement ardu à exercer durant ce genre de conflits et il est d'autant plus important de le rompre de façon précise à cette tâche caractéristique qui prend de plus en plus d'ampleur au sein de notre société de contestation. Se contenter d'affirmer que les policiers sont "insuffisants" devant leur tâche, c'est démissionner devant l'appui que nous leur devons.

Paul LACHANCE

POINT DE VUE

## Contre le droit de grève chez les policiers municipaux

par le Conseil du patronat du Québec

"Comme le bien public exige des agents publics chargés de faire respecter la loi une disponibilité sans relâche, le recours à la grève devrait être remplacé, en ce qui les concerne, par l'arbitrage obligatoire." (Rapport WOODS, No 440).

C'est en s'appuyant fondamentalement sur cette opinion qui affirme clairement la primauté des intérêts du public en général sur les intérêts d'un groupe particulier, que le Conseil du patronat (CPQ) rejette l'hypothèse de travail contenue au rapport Morin à l'effet d'accorder le droit de grève, même contrôlé, aux policiers municipaux.

Le Conseil du patronat retient cependant la deuxième hypothèse de travail du rapport Morin à l'effet qu'il serait important d'étudier les résultats possibles de l'adaptation aux conditions particulières des policiers municipaux, de l'économie générale du régime des relations de travail s'appliquant à la Sûreté du Québec.

Plusieurs raisons justifient le CPQ de rejeter l'idée d'octroyer le droit de grève aux policiers municipaux. Ces raisons réfèrent d'une part à certains principes de base entourant le droit de grève, d'autre part à l'usage que l'on a fait des mécanismes inhérents au régime actuel.

Une grève des policiers ne peut être qu'une grève dirigée contre le public. Or le bien public commande qu'un service aussi essentiel que celui qu'assume les policiers ne subisse quelque interruption que ce soit.

Un droit de grève, même contrôlé selon les modalités contenues au rapport Morin, ne pourrait qu'ouvrir la porte à toute sorte d'abus possibles: l'usage global ou partiel que l'on a fait à date du droit de grève dans certains secteurs publics moins essentiels (toute comparaison gardée avec le service de police) le confirme éloquentement.

Il apparaît impossible de plus, et dans la pratique, de considérer certains services de police comme étant essentiels, d'autres comme ne l'étant pas. A quelques heures d'avis en effet, le policier peut être amené à remplir une fonction essentielle commandée par une situation d'urgence. Son rôle dans la société exige alors qu'il soit pleinement disponible pour assumer cette fonction.

Le CPQ ne peut donc être d'accord avec la recommandation faite au rapport Morin à l'effet que, dans ces cas d'urgence, le directeur général de la sûreté pourrait ordonner le retour au travail des policiers. En effet, on ne doit pas donner aux policiers l'illusion de leur accorder un droit, alors qu'au même moment on envisagerait, avec raison, de le leur retirer. Il est sûrement plus honnête de reconnaître au départ, sans équivoque, que le bier général à assurer, en tout temps, ne permet pas de leur accorder un tel droit.

En raison donc du travail bien particulier qu'effectue les policiers; en raison même du fait que les policiers, selon le rapport Morin, ne sont pas des salariés comme les autres et que les policiers sont d'accord là-dessus, il n'apparaît pas illogique pour le CPQ que le régime de travail applicable aux policiers puisse différer du

• Dans un rapport sur les événements qui ont marqué en octobre dernier la grève des policiers de Montréal, le professeur Fernand Morin, de l'université Laval, a recommandé que le droit de grève, moyennant certaines conditions, soit reconnu aux policiers. Le Conseil du patronat du Québec estime, au contraire, que la reconnaissance de ce droit, dans le cas des policiers, est inadmissible. Voici le texte d'une déclaration du CPQ à ce sujet. Le rapport Morin a été rendu public le 1er mai. La déclaration du CPQ est du 20 mai.

régime commun des relations du travail.

Outre ces considérations générales, au moins deux autres raisons précises motivent encore le Conseil du patronat à rejeter la première hypothèse de travail du rapport Morin.

Ainsi, le rapport Morin tend à démontrer que lors de la négociation entre les policiers et la ville de Montréal, cette dernière aurait pris certaines attitudes qui ne pouvaient conduire qu'à un échec des négociations. Le rapport Morin mentionne également au moins six événements exceptionnels qui auraient empêché l'établissement d'un climat propice à une négociation valable.

Pour le CPQ, il faut alors se demander si les résultats de la négociation ne sont pas davantage attribuables aux attitudes ou à l'absence de responsabilité des parties aux diverses étapes de cette négociation, qu'au régime lui-même.

L'octroi du droit de grève, avec ses répercussions incontrôlables possibles, serait alors une bien piètre solution à des problèmes qui semblent surtout des problèmes de relations humaines et d'administration du personnel. Il y aurait un risque même alors de les accentuer, aux dépens du bien-être de la population.

Le CPQ n'est pas loin d'endosser globalement l'affirmation contenue au rapport Morin à l'effet que l'usage que l'on a fait de l'arbitrage, et les défauts congénitaux de l'institution actuelle, la rendent périmée. Le règlement post-arbitral survenu à Montréal confirme d'ailleurs cette affirmation.

Mais la grève n'est pas la seule alternative à l'arbitrage, tel qu'on le connaît. Il y a sûrement possibilité de revaloriser cette institution, de faire de

l'arbitrage un mécanisme propre à susciter davantage la confiance des parties.

A cet égard, le CPQ continue de donner son appui à la suggestion déjà faite d'instituer un Conseil provincial d'arbitrage de dernier ressort dans les secteurs public et para-public. Un tel conseil d'ailleurs pourrait en arriver à établir ces normes salariales dont le rapport Morin déplore l'absence.

Il est évident que les critères actuels de détermination des salaires des policiers municipaux sont plus ou moins valables. Des critères sérieux et objectifs s'imposent: en confiant l'arbitrage des clauses à incidence pécuniaire à tout le moins à un tribunal provincial permanent, composé de spécialistes compétents, on en arriverait probablement à élaborer cet ensemble de critères et de points de comparaison satisfaisants dont parle le rapport Morin. Avant même cependant d'avoir fait l'essai d'un tel mécanisme, cette possibilité d'octroyer un droit de grève est certes prématurée.

Exprimant son désaccord avec l'octroi du droit de grève aux policiers municipaux, le CPQ n'en considère pas moins pour autant essentiel de leur accorder des conditions de travail justes et qui tiennent compte des exigences de leur travail.

Si la société est exigeante pour les policiers, elle se doit de tenir compte de ces exigences dans l'établissement de leurs conditions de travail.

A cet égard donc, le CPQ croit d'une importance capitale de déployer tous les efforts afin de trouver une formule nouvelle d'arbitrage qui soit satisfaisante pour toutes les parties. Il s'agit là de la principale pierre d'achoppement du régime.

C'est dans cet esprit d'ailleurs qu'il suggère que cette seule question de la revalorisation de l'arbitrage devrait faire l'objet d'un comité spécial d'études nommé par le gouvernement et responsable de lui faire rapidement des recommandations précises à ce sujet.

En parallèle au travail de ce comité d'études, la seconde hypothèse de travail contenue au rapport Morin, celle d'adapter aux policiers le système des relations du travail établi pour la Sûreté du Québec, devrait également être explorée davantage.

La négociation continue, un élément-clé de ce régime, apparaît d'un intérêt certain.

En cas d'échec en conciliation

## Les policiers de Montréal recommandent la création d'une commission consultative

par Pierre VENNAT

La Fraternité des policiers de Montréal recommande la création d'une Commission d'enquête consultative chaque fois que la conciliation échoue entre des policiers et leur employeur.

Dans son mémoire à la

Commission d'enquête sur les relations entre la Ville de Montréal et ses policiers, la fraternité affirme qu'une telle commission, tout en rendant le droit de grève "assez difficile à exercer chez les policiers et les pompiers", préserverait le principe de ce droit.

Les policiers, en effet, croient fermement que dans notre régime syndical de revendication, il ne peut y avoir de véritable négociation, les parties étant de force égale, si d'une façon ou d'une autre, la partie syndicale n'a pas droit à la grève.

### Un compromis

Les policiers ont donc cru bon de faire un compromis entre ceux qui s'opposent à la grève des policiers, au nom du bien commun, et ceux qui

affirment que sans celui-ci, il leur est impossible de négocier.

Les policiers sont d'avis que l'étape qui suit la conciliation devrait être automatique lorsque le conciliateur, nommé par le gouvernement, n'a pu trouver une solution au conflit d'intérêts auquel ont à faire face les deux parties.

Selon la formule proposée, dès que le conciliateur aurait présenté son rapport disant qu'il y a échec, une commission devrait être constituée par le ministre du Travail pour faire enquête et rapport sur le différend. Cette commission d'enquête ne rendrait pas de décision qui lierait les parties mais devrait plutôt faire rapport au ministre. Toutefois, cette commission rendrait publics les résultats de cette enquête ainsi que les recommandations visant à régler le conflit d'intérêts.

### Un seul enquêteur

Le mémoire recommande que cette commission ne soit formée que d'une seule personne.

Celle-ci, dans l'esprit des policiers, pourrait s'adjoindre des conseillers, mais l'impact et la responsabilité de la recommandation devraient reposer uniquement sur ses épaules, afin d'empêcher une reprise des négociations par-dessus la tête d'une partie.

Le mémoire insiste pour que la personne nommée enquêteur ait la possibilité de s'adjoindre des conseillers afin d'être informée de tous les faits. Par ailleurs, la commission aurait tous les pouvoirs d'un conseil d'arbitrage, c'est-à-dire qu'il pourrait convoquer toute personne qu'il jugerait nécessaire et chacune des parties pourrait exposer son point de vue touchant le conflit d'intérêts qui les oppose, les raisons de telle de-

mande ainsi que les motifs de tel refus.

### Quatre mois avant la grève

La loi pourrait prévoir, d'affirmer les policiers un délai raisonnable pour permettre à l'arbitre de se rendre compte des faits et rédiger son mémoire. Les policiers suggèrent deux mois.

Une fois ce rapport rendu public, le ministre du Travail pourrait nommer un autre conciliateur qui, se basant sur ce document, essaierait d'amener les parties à une entente. En un mot, ce document deviendrait un document de travail et les policiers croient que "s'il a été fait de façon honnête, le plus objectivement possible", chacune des parties "sentirait qu'il lui faudra avoir des raisons très sérieuses pour rejeter les recommandations d'une telle enquête".

L'arbitre, sachant que son rapport n'est que consultatif et ne constitue qu'un instrument de travail, devrait prendre un soin minutieux à faire de ce rapport un document réaliste qui tienne compte des faits.

Enfin, souligne le mémoire, une autre période d'au moins deux mois devrait être prévue par la loi afin de permettre de nouveau aux parties de négocier directement.

### Après quatre mois, la grève

Si au bout d'une telle période, les parties n'en arrivaient pas à un accord, la partie syndicale acquerrait alors le droit à la grève et la partie patronale, le droit à la contre-grève ou lock-out, mais, ajoutent les policiers, "nous croyons que l'exercice de ces droits serait difficile vu les précautions intensives qui auraient été prises avant l'acquisition de ce droit".

## Les policiers de certaines villes sont soumis à une régime d'inquisition

— M. Guy Marcil

par Lucien RIVARD

RIMOUSKI — Le président de la Fédération des policiers du Québec, M. Guy Marcil, a révélé hier que les policiers de certaines villes du Québec sont assujettis à un système qui relève de l'inquisition, même du pire temps de cette inquisition.

Prenant la parole à l'ouverture du deuxième Congrès de la Fédération, qui groupe quelque 200 délégués à Rimouski, M. Marcil a souligné que le malaise qui a éclaté à Montréal, le 7 octobre dernier n'était pas localisé seulement à Montréal mais qu'il existe à tous les niveaux de la province.

Lorsque les historiens feront l'histoire des événements du 7 octobre, a dit M. Marcil, il s'apercevront peut-être qu'il y avait une question de salaire. Mais moi je pense que c'est beaucoup plus profond et que c'est un cancer, latent depuis plusieurs années,

qui s'est réveillé le 7 octobre.

Comme preuve de la généralisation du malaise dans les milieux policiers, M. Marcil a cité le tome du rapport de la Commission Prévost : "La société face au crime". Ce rapport fait état d'enquêtes menées dans les villes de Montréal, Rimouski, Québec, Drummondville et Jacques-Cartier.

Au cours du présent congrès, un comité se penchera particulièrement sur ce rapport et verra à repenser les nombreux problèmes qui nous affligent dans cette société, a dit le président, en ajoutant : "Les personnes qui nous dirigent, les gouvernements à tous les paliers, ont oublié qu'il leur fallait réviser leurs idées envers les policiers et sur la façon dont ils sont traités.

Nous devons, a conclu M. Marcil, trouver les moyens d'être considérés dans cette société comme des êtres à part entière, et je pense que nous y avons droit."

# Les policiers réclament le droit de grève et la fusion des corps de police des municipalités

par Lucien RIVARD

RIMOUSKI — En réclamant que le Code du travail soit amendé de façon à donner le droit de grève aux policiers, le président de la Fédération des policiers du Québec, M. Guy Marcil, a déclaré que les policiers devraient se rendre compte de la situation précaire dans laquelle se trouve la démocratie chez nous.

"En fait, a dit M. Marcil, c'est la police qui constitue la mince ligne bleue entre la démocratie et l'anarchie et, sans policiers, on sombre rapidement dans l'anarchie.

"Le législateur doit prendre ses responsabilités, a-t-il ajouté, et se pencher sur nos problèmes sans quoi on ne peut garantir ce qui va se passer dans l'avenir."

M. Marcil a souligné que ce n'était pas lui qui avait réussi

à rassembler 3,800 policiers au centre Paul-Sauvé, le 7 octobre dernier, mais que c'était plutôt le sérieux malaise qui existait à ce moment.

"On nous a répété durant tout le congrès, le ministre de la Justice, le président de la Commission de police et quelques autres, que nous étions des citoyens à part entière, a dit le président. Si nous sommes des citoyens à part entière, nous voulons avoir les mêmes droits".

M. Marcil a déclaré qu'en enlevant le droit de grève aux policiers, on leur enlève une force de négociations que l'on reconnaît à toutes les autres classes de travailleurs.

Il a précisé que sans ce droit, les policiers étaient livrés à la merci de tribunaux d'arbitrage qui sont présidés par des juges nommés par des

politiciens pour accomplir le travail que d'autres politiciens, au niveau municipal, se refusent à faire.

"Nous avons présenté un mémoire positif sur la situation, a dit M. Marcil et nous espérons que le ministère de la Justice adoptera une solution intelligente."

M. Marcil a également cité le rapport Morin, issu de la commission chargée d'enquêter sur les événements qui ont précédé les incidents du 7 octobre, et il a souligné que le législateur devrait tenir compte des recommandations qui y sont faites.

Le rapport Morin suggère des formules de négociations et d'arbitrage de même qu'un droit de grève. Les étapes à franchir sont beaucoup plus élaborées que pour les autres syndicats.

Le président a également

préconisé la disparition des petits corps de police et il a même suggéré qu'il n'y ait plus qu'un seul corps policier pour toutes les municipalités du Québec.

"Il est temps de regrouper tous les corps policiers sous la même autorité, a dit M. Marcil. Un tel corps serait beaucoup plus fonctionnel et assu-

rerait de meilleurs services et une meilleure protection pour les contribuables".

En soulignant que le crime organisé n'a pas de frontière, M. Marcil a déclaré que les corps policiers ne devraient pas non plus avoir de frontières.

"Avec un seul corps policier, a également dit M. Marcil,

nous ne serions plus à la merci de 150 conseils, municipaux composés de petits politiciens. Nous n'aurions plus alors affaire qu'à deux ou trois politiciens".

M. Marcil a suggéré que ce corps unique soit divisé sur une base régionale, c o m m e c'est le cas pour la Sûreté du Québec.



## Attaque contre la restriction des augmentations de salaire

par Lucien Rivard

RIMOUSKI — Tout en préconisant un rapprochement des policiers et des autres travailleurs syndiqués, le directeur du Syndicat canadien de la fonction publique et vice-président de la FTQ, M. Jacques Brûlé, a ridiculisé la politique salariale du gouvernement Trudeau.

Parlant aux quelque 200 délégués de la Fédération des policiers du Québec, réunis en congrès à Rimouski, M. Brûlé a déclaré qu'il jugeait illogique que l'on contrôle les revenus alors qu'on ne contrôle pas les dépenses obligatoires.

"Ainsi, a-t-il dit, alors que l'on plafonne les augmentations de salaires à 6 pour cent, on permet que des villes doublent ou triplent leurs taxes en l'espace de quelques années".

M. Brûlé a qualifié la situation économique actuelle de "système démocratique contrôlé". "Le gouvernement veut se mêler de la négociation, a-t-il dit, il dicte au négociateur une politi-

que salariale mais, au niveau de l'entreprise, il n'y a aucune synthèse, c'est complètement libre et anarchique".

M. Brûlé a qualifié de politique de chômage, la politique anti-inflationniste du gouvernement.

"Pour réduire l'inflation, a-t-il dit, il faut réduire la productivité, donc créer du chômage. Quand il s'agit de créer du chômage, a-t-il ajouté, l'objectif est rapidement atteint; nous avons 6,8 pour cent de chômeurs au Canada et 8 pour cent au Québec."

Finalement, M. Brûlé a souligné que les policiers avaient réussi à défoncer le mur qui les séparait des autres travailleurs de la fonction publique. Il a précisé qu'un certain snobisme séparait autrefois les cols bleus, les cols blancs et les policiers mais que, face aux problèmes communs de chacun de ces groupes, ce snobisme s'est envolé. Il a incité les policiers à un rapprochement encore plus grand avec le monde syndical.

## Les policiers et la grève

Si la faculté de se syndiquer et de faire la grève est un droit reconnu pour la plupart des salariés, on ne voit pas en vertu de quel principe on pourrait le contester aux policiers, des gens qui sont, eux aussi, des salariés, et qui ont besoin d'un pouvoir de marchandage réel pour obtenir des conditions de travail et des salaires convenables.

Un correspondant de *Time* notait récemment que le policier doit assumer les tâches les plus ingrates sans s'attendre à aucune reconnaissance de la part du public. Il se trouve constamment pris entre deux feux: certains l'accusent d'être trop brutal, d'autres lui reprochent d'être trop mou. En conséquence, il est devenu, non seulement la cible des critiques et des brocards, mais encore des projectiles des manifestants et souvent même des balles des gangsters. Et pourtant, c'est un homme comme les autres: un être humain à qui la société a confié la tâche périlleuse de maintenir l'ordre. Il a donc, autant que quiconque, le droit de s'associer professionnellement et d'exiger tous les avan-

tages qu'apporte pareille association.

Si l'Etat, porte-parole mandaté des citoyens, a cru devoir un jour reconnaître le droit de grève, c'est que le patronat avait fini par pousser à bout la patience des travailleurs, et avait démontré sa tendance à ne plier que devant la force. Mais de nos jours, l'Etat (fédéral, provincial ou municipal) est devenu lui aussi patron dans plusieurs domaines, et l'Etat, c'est Monsieur Tout-le-monde, c'est le Contribuable de qui vient une bonne partie de l'argent dont disposent les gouvernants pour assurer le bien commun. Ainsi, par exemple, quand les professeurs ou les employés d'hôpitaux, des postes ou des transports en commun font la grève, ce n'est pas contre un vague patron qu'ils la font, mais contre le public lui-même. Le public devient leur otage. Il se fait traiter comme un capitaliste abusif. Il y a maldonne. Si l'Etat se montre réticent, ce n'est pas pour augmenter ses profits ou exploiter des travailleurs, mais bien plutôt pour protéger le contribuable contre ceux qui prennent le trésor public pour la

poule aux oeufs d'or. Si les policiers obtiennent le droit de grève, ce serait contre le public qu'ils l'exerceraient eux aussi.

On comprend que les opinions puissent être partagées sur cette question. Sans faire un grand sondage, on devine que le grand public est plutôt contre le droit de grève pour les policiers. Comment concilier les droits réels de ces derniers et les appréhensions légitimes du public ?

Des études et recommandations récentes faites par l'ex-ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, par le Rapport Morin, par celui du Conseil du patronat du Québec, par le Rapport Woods et par les policiers de Montréal eux-mêmes, il ressort qu'une entente est possible. Les policiers de Montréal recommandent la création d'une Commission d'enquête consultative qui assumerait la relève de la conciliation obligatoire chaque fois que cette dernière échouerait. La recommandation va jusqu'à prévoir des délais qui s'étendraient sur une période de quatre mois. Il semble que pareille recommandation ait toutes les chances d'offrir une excellente base de discussion.

Jean PELLERIN



Droits réservés

## Alors que le salaire du policier baissait honteusement, on a créé dans le public l'illusion qu'il grossissait indument

par le SERGENT GUY MARCIL



président de la Fraternité

### III - LA QUESTION DES SALAIRES: PERSPECTIVES HISTORIQUES

#### A) Les bases de discussion

La théorie économique veut que le salaire ait tendance à se fixer au niveau de la productivité marginale. Ce qui signifierait que l'employeur aurait tendance (et intérêt) à accroître l'emploi jusqu'à ce que le dernier ouvrier embauché coûte exactement ce qu'il rapporte. En pratique, on sait que cette théorie des salaires est peu utilisable; son contenu explicatif est trop général (étant donné surtout son caractère statique) pour qu'elle puisse fournir des bases concrètes de discussion dans un cas donné. Il y a d'ailleurs contradiction à vouloir faire intervenir la théorie classique dans une discussion car elle s'insère dans une vue mécanique des choses.

L'intervention syndicale élimine toute solution mécanique et oblige à discuter d'une rémunération qui apparaîtra satisfaisante aux parties en cause. Il

faut alors se demander par rapport à quel critère la solution sera jugée satisfaisante. On doit admettre qu'il n'y a pas de solution qui puisse apparaître telle a priori; la concurrence qui est le principe de base de notre système économique suppose que chacun essaie de tirer pour lui-même le maximum possible d'avantages. L'employeur a intérêt à payer le moins possible, l'employé à être payé le plus possible.

Ces objectifs très généraux s'insèrent par ailleurs dans un ensemble d'autres objectifs qu'il faut concilier; l'employeur a intérêt à payer le moins possible parce que le salaire constitue pour lui un coût, mais il doit quand même sauvegarder la productivité de sa main-

d'oeuvre (satisfaction au travail), l'image de l'entreprise dans le public, etc. Les salariés doivent éviter d'exercer une pression qui entraînerait la suppression des emplois par la faillite de l'entreprise, le déplacement ou la substitution de concurrents ou un taux d'accroissement trop rapide du progrès technique, etc. Chacun de ces divers objectifs particuliers est loin d'être clairement identifiable. Ce qui fait que la "lutte pour les salaires" se déroule dans un contexte très vague.

Pour préciser ce contexte on a ordinairement recours à un certain nombre de critères ou bases de discussion qui se ramènent à ceci:

- a) productivité moyenne
- b) mouvement général des salaires
- c) coût de la vie
- d) budget familial minimum
- e) taux de salaire prévalant dans le milieu
- f) comparaison avec des unités similaires
- g) capacité de payer

Pour ne pas allonger inutilement cette analyse, puisqu'il s'agit ici de discuter des salaires des policiers de Montréal, on peut immédiatement mettre de côté certains des critères ci-dessus qui ne sont manifestement d'aucune utilité. C'est le cas du critère de productivité. Ce critère est déjà suffisamment difficile à manipuler lorsqu'il s'agit d'une entreprise pour qu'on le considère a priori comme sans signification dans le cas d'un service comme celui de la police.

**La capacité de payer**, qui peut, sous certaines conditions d'identification, constituer un élément important de la discussion lorsqu'il s'agit d'une entreprise privée n'a pas non plus de signification dans le cas d'une administration publique dont les ressources sont d'origine fiscale et que les pouvoirs publics ont à exercer un arbitrage entre d'une part divers niveaux de pression fiscale et d'autre part différents services publics.

**Le budget familial minimum** peut lui avoir un sens pour discuter du niveau d'une loi de salaire minimum; il ne peut intervenir dans la discussion des salaires d'ouvriers qualifiés, comme c'est le cas des policiers qui, par définition, doivent nécessairement, à cause du niveau de qualification exigé, se situer au-dessus de la moyenne, et donc largement au-dessus du minimum.

**Le coût de la vie** a un certain sens lorsqu'en période d'inflation on discute de la nécessité de maintenir, au moins, le niveau de la rémunération réelle. Mais l'activité économique dans une économie progressive vise à donner aux citoyens un niveau de vie matérielle croissant. Le coût de la vie n'intervient alors que comme limite inférieure à ne pas dépasser si on veut éviter une baisse du niveau de vie. C'est là une situation que l'on doit imaginer comme exceptionnelle.

**La théorie du taux prévalant** est sûrement celle qui a été le plus largement utilisée et qui a aussi fait le plus de dégâts. Cette théorie paraît simple et évidente. Elle repose en fait sur un cercle vicieux. Un exemple rapide permet de s'en rendre compte.

Supposons deux villes, A et B, comprenant chacune deux usines de même type, payant les mêmes salaires horaires mais de tailles différentes. Supposons que les deux usines de pâtes et papier paient en moyenne \$4.00 l'heure et les usines de textile \$2.00 l'heure. On travaille quarante heures par semaine dans les quatre usines. Le salaire hebdomadaire moyen sera de 133.33 dollars dans la ville A et de 106.66 dollars dans la ville B; il sera donc d'un tiers plus élevé en A qu'en B. Supposons alors qu'une compagnie fabriquant des appareils électriques décide d'ouvrir une usine en A et une en B. Sur la base des taux prévalant tels que révélés par le salaire hebdomadaire moyen elle pourrait prétendre être justifiée de payer ses ouvriers en B 25% de moins que ceux de l'usine en A. Ce qui n'est manifestement pas défendable. Si cette compagnie gagnait cette bataille, l'écart de salaire entre A et B s'accentuerait d'autant plus que le nombre de nouveaux ouvriers serait plus important en A par rapport à B: **la théorie du taux prévalant crée les conditions de sa propre exactitude.** C'est un raisonnement en cercle vicieux.\* Il est bien entendu, par ailleurs, qu'une comparaison de l'usine I en B, ou de II en A à II en B aurait beaucoup plus de valeur. Ce qui correspond à ce que dans la liste de

\* Notons que la formule proposée par la ville pour établir le salaire des policiers de Montréal et qui est basée sur l'écart de salaire moyen entre Montréal et Toronto, repose sur ce type de calcul.

critères nous avons appelé la comparaison des unités similaires.

Reste alors la comparaison des **mouvements de salaires**. Il est bien évident que ces comparaisons ne sont pas influencées par la composition de la main-

	en A		en B	
	emploi	feuille de paie	emploi	feuille de paie
I - Usine de pâtes et papier	2,000	\$320,000	1,000	\$160,000
II - Usine de textile	1,000	80,000	2,000	160,000
Paie totale par semaine		\$400,000		\$320,000
Salaire hebdomadaire moyen		133.33		106.66

d'oeuvre: 6% en A et 6% en B donneraient le même salaire dans toutes les usines et laisseraient subsister l'écart de salaire moyen entre les deux villes.

Dans le cas des policiers de Montréal il apparaît alors que les deux seules bases de discussion valables dont nous disposons sont:

- 1.- la comparaison avec des unités similaires;
- 2.- le mouvement général des salaires

Les unités similaires sont cependant peu nombreuses; il n'y a en pratique que Toronto. Lors du règlement post-arbitral du dernier contrat, la Fraternité a soumis une formule de calcul à la Ville, sur cette base, avec deux corrections: la première pour tenir compte des bénéfices marginaux plus élevés à Montréal qu'à Toronto; on a donc pris en considération la rémunération totale et non le seul salaire de base. La seconde correction a porté sur un abattement de 3.5% par rapport à Toronto, abattement difficile à justifier mais qui permettrait d'en arriver à une solution satisfaisante, à ce moment, pour les deux parties.

Lors de l'arbitrage, cependant, la preuve de la Fraternité avait reposé sur le mouvement général des salaires à Montréal. Les résultats obtenus lors du règlement post-arbitral restaient inférieurs aux demandes formulées lors de l'arbitrage. Ce point mérite quelques considérations.

Selon les études statistiques les plus valables dont nous disposons, il apparaît que l'une des caractéristiques les plus marquées de la structure des salai-

res, c'est la stabilité dans le temps. Tout se passe comme si ce que le salarié défend en longue période, c'est surtout sa place dans une échelle; pour le travailleur, le salaire est moins le prix de la "marchandise travail" que l'indice d'un statut dans la société.\* Toute dégradation de ce statut par suite d'un recul du salaire entraînera une tension croissante qui se résoudra ou par un réajustement ou par un recours à la grève, la grève jouant alors le double rôle d'arme dans la lutte et d'exutoire à la pression.

Dans le cas d'un groupe comme celui des policiers, qui n'a pas droit à la grève, l'arbitrage avec sentence exécutoire

\* Voir en particulier: Wages and Labor Mobility, O.E.C.D., Paris 1965

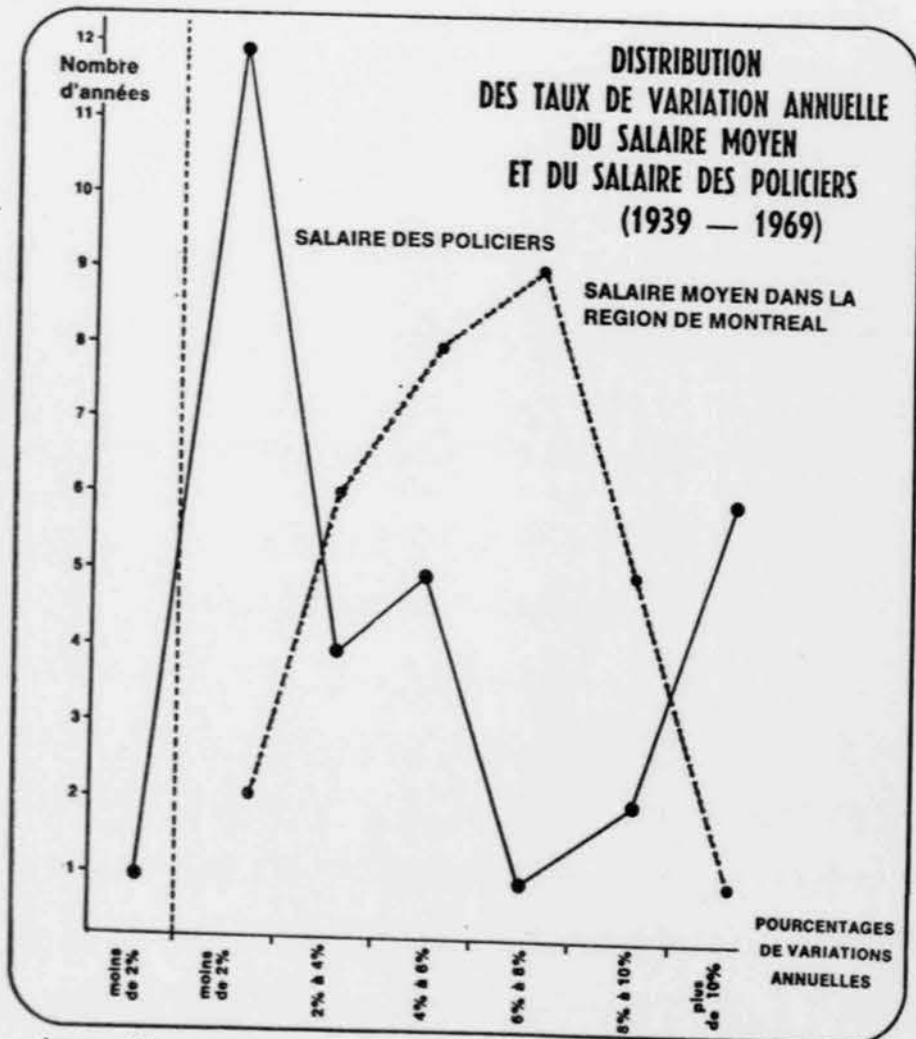
joue le rôle de substitut au droit de grève, mais, par l'intermédiaire des preuves qu'il faut bâtir fournit aux membres une information qui accentue les malaises s'il n'est pas fait droit aux revendications qui paraissent légitimes. Pour être acceptable une sentence exécutoire doit alors être solidement justifiée.

#### B) Histoire des ajustements de salaire des policiers

Quelle est alors l'histoire des résultats obtenus en négociations ou arbitrage par la Fraternité des Policiers depuis une trentaine d'années? On peut juger de ces résultats en faisant le raisonnement simple suivant: s'il n'y avait eu à Montréal ni syndicat de policiers, ni négociations, ni arbitrages et si on s'était contenté d'ajuster mécaniquement, d'année en année, les salaires des policiers sur le mouvement général des salaires à Montréal, depuis le début de la dernière guerre, quel serait actuellement le niveau atteint? On constate alors que le constable de première classe gagnerait aux environs de \$9,850.00, ce qui laisse une marge importante par rapport au règlement du mois d'octobre. L'analyse comparée des taux annuels d'augmentation des salaires moyens et du traitement des policiers permet de comprendre comment s'est constitué cet écart.

Si on groupe les pourcentages annuels de variation des salaires par intervalle de 2% on obtient le tableau suivant:

% de variation annuelle	Nombre de cas	
	Salaire policier	Salaire moyen à Montréal
plus de 10%	6	1
8 à 10%	2	5
positives 6 à 8%	1	9
4 à 6%	5	8
2 à 4%	4	6
négatives moins de 2%	12	2
moins de 2%	1	0
	31	31



**Graphique No. 2**

1944	20.08%
1951	16.02%
1958	14.0%
1960	11.7%
1967	10.2%
1969	10.0%

Ce sont ces six années que l'on trouve au sommet de la distribution de fréquences reproduite ci-haut.

On conçoit facilement qu'une telle manière de procéder cumule plusieurs inconvénients. D'abord, en laissant les salaires se dégrader pendant plusieurs années, on accumule une insatisfaction qui gêne les relations patronales-ouvrières tout en donnant à l'Administration municipale l'illusion d'une liberté d'affectation des fonds qui doit elle-même être restreinte à un moment donné avec toutes les frustrations qui résultent d'une telle nécessité. En second lieu, lorsqu'intervient un ajustement important pour compenser le retard accumulé, cet ajustement donne, dans l'opinion publique une image fautive de la réalité; les relations des policiers avec la population qu'ils desservent s'en trouvent gâtées parce que les réajustements donnent périodiquement l'impression que les policiers sont surpayés.

Enfin, à mesure que les salaires s'accroissent, ces ajustements périodiques extraordinaires prennent une importance croissante, en chiffres absolus, ce qui constitue un autre frein et amène à laisser accumuler un nouveau retard par des ajustements de moins en moins conformes aux besoins.

Malgré leur caractère spectaculaire, ces ajustements périodiques ont en effet laissé s'accumuler un retard considérable entre d'une part le mouvement général des salaires (tel que révélé par l'évolution du salaire hebdomadaire moyen) et d'autre part l'évolution du salaire des policiers.

Le tableau de comparaison des deux séries de pourcentages pour la période de 30 ans, nous montre qu'il n'existe à peu près pas d'années où l'évolution

Au graphique no. 2 on voit immédiatement que les deux distributions de fréquence n'ont pas la même forme. Dans le cas du salaire moyen, cette distribution est normale au sens statistique du terme: pour le plus grand nombre d'années (mode) le pourcentage d'augmentation est de 6 à 8% (9 cas sur 31) et la moyenne pour l'ensemble se situe aussi dans cette catégorie (6%). Dans le cas des policiers, il y a une forte concentration des années (13 sur 31) à 2% ou moins avec 11 cas à zéro ou au voisinage et même une année de baisse absolue des salaires (-1.2% en 1953). Par ailleurs, la moyenne générale pour les 31 ans (4.6%) ne correspond qu'à 5 cas. Et les augmentations de traitement très élevées, de plus de 10% par année reviennent six fois: il n'y a donc à peu près aucun rapport entre le mouvement des salaires des policiers et ceux du salaire moyen à Montréal. Pour les policiers en oscillent, en quelque sorte, entre zéro et plus de 10%,

presque sans cas intermédiaires alors que le salaire moyen à Montréal monte annuellement selon des pourcentages fortement groupés autour de la moyenne de longue période. Première constatation: les ajustements annuels des salaires des policiers, comparés au mouvement général des salaires à Montréal sont fortement discontinus.

Si on examine ces pourcentages de variation annuelle en détail on constate que cette discontinuité comporte cependant une forme de récurrence: à cinq ou six ans de stagnation succède régulièrement une période d'ajustement très marquée. Ce qui explique le très grand nombre d'années où les accroissements sont presque nuls et aussi le nombre relativement élevé d'années où les ajustements sont supérieurs à la normale. Cette forme générale d'ajustement est rendue visible sur le tableau ci-dessous par l'encadrement des années qui ont donné lieu à une remise en ligne, soit:

du salaire des policiers se situe au niveau général des salaires. Il est manifeste qu'au cours des 20 premières années de la série, le salaire des policiers est non seulement demeuré stationnaire, mais aussi a subi des pertes considérables. La différence entre les gains effectifs et ceux qu'ils auraient réalisés si leur salaire avait évolué au rythme du salaire moyen, représente des pertes énormes pour tout le contingent même.

Comparaison des pourcentages d'ajustement annuels des salaires moyens et des salaires des policiers depuis 30 ans

	Policiers	Salaire hebdo- madaire
1940	0.0	6.4
1941	1.4	8.6
1942	9.8	6.9
1943	0.0	9.9
1944 Arbitrage 1 an	20.0	2.6
1945	0.0	1.2
1946	0.0	0.0
1947 Arbitrage 1 an	0.8	9.0
1948	0.0	10.5
1949 Arbitrage 2 ans	0.9	7.7
1950)	0.0	4.2
1951) Arbitrage 2 ans	16.2	9.4
1952)	5.8	9.5
1953) Arbitrage 2 ans	-1.2	6.4
1954)	0.0	3.2
1955	4.8	4.0
1956) Négociation 2 ans	2.4	5.2
1957)	0.0	5.3
1958) Négociation 2 ans	14.0	4.2
1959)	0.0	4.6
1960) Arbitrage 2 ans	11.7	3.6
1961)	4.2	3.3
1962	8.0	3.6
1963) Négociation 2 ans	3.7	3.3
1964)	3.5	4.3

1965) Arbitrage 2 ans	7.0	4.8
1966)	2.4	6.7
1967) Négociation 2 ans	10.2	6.2
1968) Arbitrage 2 ans	4.3	7.2
	10.0	(7.0)
1970)	5.7	(7.0)

(1) Selon la sentence arbitrale rendue le 6 octobre 1969.

Sur les 31 dernières années, 20 ont été régies par des contrats de deux ans, résultant soit de négociations soit d'arbitrages. La discontinuité des ajustements apparaît aussi à la comparaison des augmentations consenties au cours de la première et de la deuxième année de ces contrats:

	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
1949-50	0.9	0.0
1951-52	16.2	5.8
1953-54	-1.2	0.0
1956-57	2.4	0.0
1958-59	14.0	0.0
1960-61	11.7	4.2
1963-64	3.7	3.5
1965-66	7.0	2.4
1967-68	10.2	4.3
1969-70	10.0	5.7
	<u>74.9</u>	<u>25.9</u>

La somme des ajustements pour la seconde année de ces contrats dépasse à peine le tiers de ce qui a été consenti pour la première année.

Par comparaison, pour ces années, avec l'évolution du salaire hebdomadaire moyen, la situation se présente alors comme suit:

	Salaire policier	Salaire hebdo- madaire moyen
Arbitrage 2 ans	62.7%	72.8%
Négociations 2 ans	38.1%	40.3%
Total	100.8%	113.1%

Malgré donc la série des ajustements spectaculaires, et par suite du caractère très fortement réduit des accroissements de salaire consentis au cours de la deuxième année des contrats de deux ans, les arbitrages et les négociations portant sur deux ans n'ont pas permis aux salaires des policiers de suivre le mouvement général des salaires au cours des périodes concernées.

Les autres années ont été régies soit par des arbitrages portant sur des contrats d'un an (1944-1947), soit par des négociations du même type. La combinaison de toutes ces techniques donne les résultats suivants:

Négociations 1 an	24.0	51.1
Négociations 2 ans	38.0	40.3
Arbitrage 1 an	20.8	11.6
Arbitrage 2 ans	62.7	72.8
Total	<u>145.5%</u>	<u>175.8%</u>

Seuls les arbitrages de 1 an ont donné un avantage net. Ce qui n'est d'ailleurs pas significatif, parce que tout l'avantage vient d'un seul arbitrage, consécutif à la grève de 1944. Les négociations sur deux ans ont à peu près maintenu les salaires des policiers en ligne avec le mouvement général des salaires. Les arbitrages de 2 ans ont permis un rattrapage sensible au cours de la première année, mais ce gain a été systématiquement plus que compensé par les très faibles ajustements de salaire portant sur la seconde année des contrats.

### C) Résumé et conclusions

1 - Dans le cas d'un groupe de travailleurs comme celui des policiers, l'arbitrage avec sentence exécutoire remplaçant le droit de grève, les critères de discussion des salaires importent au plus haut point;

2 - Dans un tel cas, les seuls critères généraux valables (mises à part les circonstances particulières) sont fournies par les comparaisons avec des unités similaires ou avec le mouve-



ment général des salaires dans le milieu;

- 3 - Les comparaisons avec les unités similaires ne doivent pas être confondues avec la théorie du taux prévalant (ou, ce qui revient au même la comparaison du niveau moyen de salaire par ville) la théorie du taux prévalant reposent sur un raisonnement circulaire;
- 4 - Etant donné la taille et les caractéristiques du corps policier de Montréal, la comparaison avec des unités similaires est difficile et nous amène largement sur Toronto;
- 5 - La comparaison au mouvement général des salaires doit prendre en considération une période courte ou longue selon ce que révèle l'analyse historique des ajustements antérieurs;
- 6 - Dans le cas des policiers de Montréal cette analyse historique révèle:
  - a) que les ajustements se sont faits de façon très discontinue;
  - b) que les gains réalisés lors de la signature de contrats de deux ans sont le fait de la première année de contrat, la seconde année annulant ordinairement les gains de la première;
  - c) que l'on a laissé s'installer un écart considérable entre le mouvement des salaires à Montréal et celui des salaires des policiers.
- 7 - Cette discontinuité a eu pour inconvénients de laisser périodiquement se créer un sentiment de frustration, partiellement levé à l'occasion de réajustements spectaculaires qui ont donné à l'opinion publique une fausse impression des rémunérations des policiers;
- 8 - L'idée d'une politique salariale faisant son chemin, le retard accumulé risque d'être cristallisé si une correction importante n'est pas apportée aux salaires avant que l'on ne s'arrête à juger plus directement des mouvements particuliers à courts termes sur la base de l'évolution générale;

9 - Cela ne veut pas dire que les ajustements devraient ensuite avoir un caractère purement mécanique; il faudrait continuer à tenir compte de l'évolution des tâches (pénibilité, etc.) des qualifications requises, etc.

Le mouvement des salaires pourrait cependant prendre alors une signification plus importante qu'il n'a eu jusqu'à maintenant, tel que le révèle l'analyse historique qui précède.

## Strikes by police opposed

By PAUL DUBOIS

ROUYN — The province's police chiefs have declared themselves against strikes by policemen, the resurgence of sex in various nightclub acts and dirty movies.

While recognizing some amendments must be brought to speed up negotiations in policemen's contracts, they are against members of policemen's brotherhoods being given the right to strike "because of the possible resulting consequences."

The chiefs also feel there is too much nudity and obscene gestures in many nightclub acts.

# Chiefs told some not doing good job

By PAUL DUBOIS  
Star Staff Reporter

ROUYN — The province's police chiefs were told here yesterday that some of them just haven't been doing their job as well as they should — but that they were in a definite minority.

The message came from Judge Roger Gosselin, chairman of the Quebec police commission and Commissioner Gerald Tobin, during a report they made of their activities in the past year to the police chiefs' convention here.

The report revealed that, while conducting an inquiry into the operation of one police department (not identified) it was discovered that the detective office had received 200 complaints from local citizens — and that no action had ever been taken by police on any of them.

"The police director certainly failed to make sure complaints were not merely set aside by his men," the commissioners said.

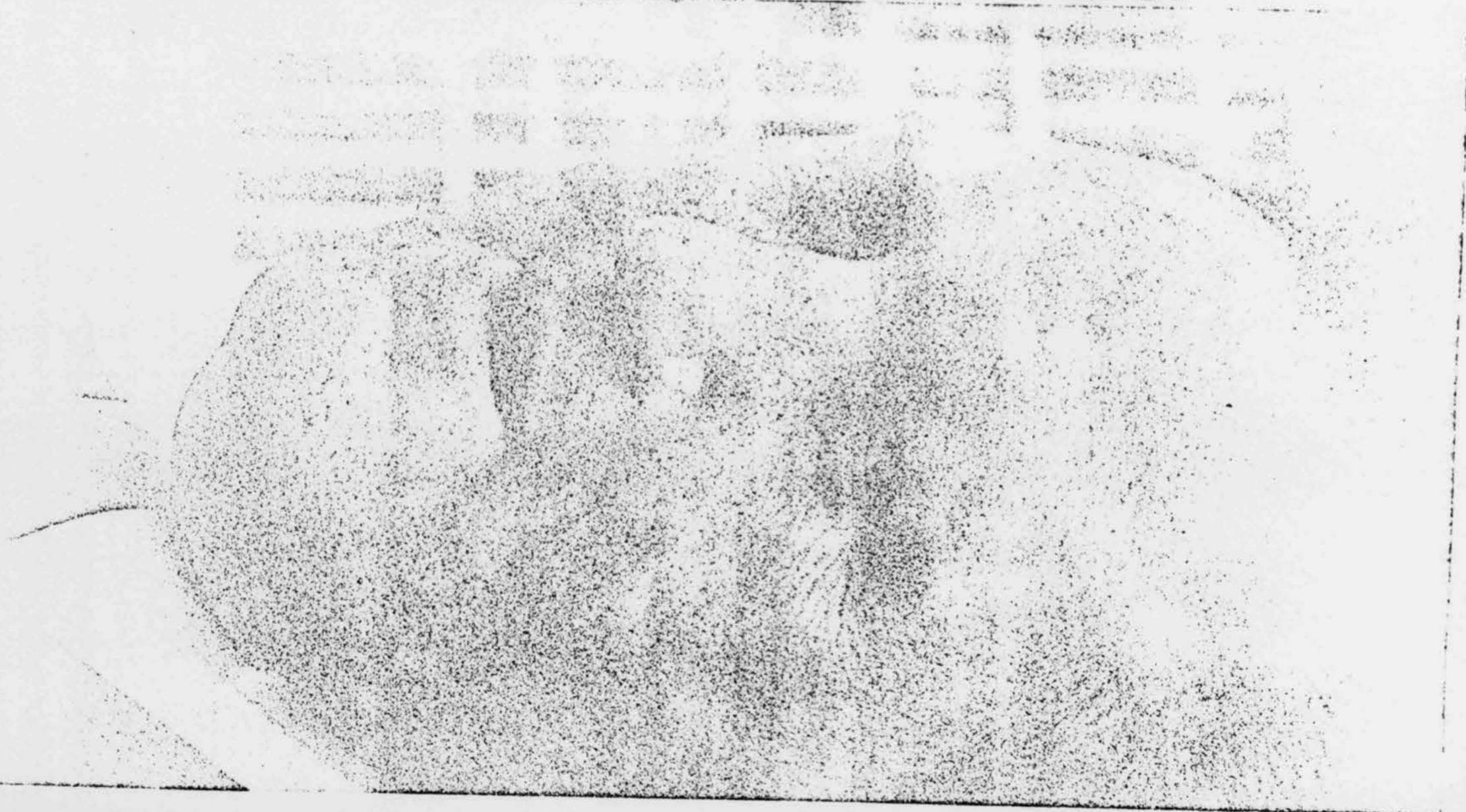
In another case, they were told by one police chief that his hours were from 9 to 5, "and after that my day is finished." The commissioners urged the chiefs to visit their headquarters and stations at night as well as in the day to keep in touch with the operations of their departments.

In another unidentified municipality, they discovered that some constables and officers reporting for night duty arrived at the station with portable television sets under their arms. Other policemen on the same shift patrolled the municipality's streets for one hour and then parked the patrol car in a remote area and went to sleep for the rest of the night.

The commissioners also discovered that in a small Quebec municipality, with three-man forces — including the chief — the two other policemen had not spoken to each other for two years.

"The two policemen hated each other so much that they wouldn't even enter the station house by the same door," the commissioners reported.

# THIS COP IS NO PIG



Syd Brown knows  
there are many  
things wrong with  
our police forces.  
But why, he wonders,  
is so little  
being done about it?

SYD BROWN wasn't happy — about a lot of things. For instance:

"The trouble with most police departments today is that the people who run them think they own them."

And . . .

"Almost every municipality in North America uses its policemen as revenue agents — and the men don't like it a bit."

And even . . .

"I know a lot of policemen who are pigs — and a lot of them are on the Chicago police department."

Brown should know. He's a cop himself and as president of the Toronto, Ontario, Canadian and International police associations represents some 250,000 policemen in this country, the US, Mexico and the US Canal Zone, Panama.

The first time I saw him in action was on one of those television programs where everybody gets an opportunity to insult and embarrass the guest in the hot seat. In Mr. Brown's case the setting was Loyola College in Montreal and the place was jammed with pig-conscious cop-haters fretting for a piece of his hide. They didn't get it. They came expecting a pig and they got a man. An honest man. They came to hear lies and he buried them with the truth. They asked him who started the Chicago riots and he told them: the cops. Some of them, I'm sure, haven't got over it yet.

Despite Syd Brown's performance, however, the men in blue are not winning many popularity contests in many quarters these days so I spent an afternoon with him in Toronto recently in an attempt to find out why.

What follows is, I believe, a rare insight into some of the problems that beset policemen in cities big and small — your town included.

Brown, who is on leave from his job as a constable with the Metro Toronto force while he's serving as head of the police associations, talked first about the way it was with the cop on the beat when he was growing up in Toronto's rough, tough Cabagetown district.

"The policeman on the beat was a friend. We knew him by his first name and usually he was a great guy. We even knew most of the fellows in the patrol cars. Periodically the guy on the beat would come along and tell us to stop hanging around the

street corners and if you didn't move you were likely to get a slap on the ear or a kick in the seat. There was never any resentment though, and the last thing we'd do is complain about it to our parents because we knew we'd get as much there — or worse.

"Today we've taken the policeman off the beat because it's economically sound to have him in a car. He covers more ground that way but he has lost contact with the people, especially the kids. The only time a kid sees a cop today is whizzing by on a motorbike or in a car. He'll never stop and talk to him today because he's much too busy, so the only time a kid does get close to the policeman is when he's in trouble and then he's scared.

"The fellows in the patrol cars say the kids scatter at the mere sight of the cruiser. They don't trust the police. If you do stop one of them and ask him why the hell he's running he says, 'I don't know. Isn't that the system?' It's depressing. We have to get to the kids, let them know what we're trying to do. Get them into the police cars at night. Let them ride around with the guys and find out what life is really all about. You can't enforce the law in a community where the people don't understand what you are doing. They have to know why."

He is continually asking that community relations departments be set up, especially to acquaint young people with police and vice versa. He has not been very successful.

"Talk to the administrators about young people and they say forget them — most of them are no good anyway. Don't get upset, they say, you're doing a great job. You know, putting your tags on the cars, looking nice and neat in your uniform."

Brown is pretty touchy about parking tags and other tickets.

When he was in accident investigation with the Scarborough department — before the Metropolitan Toronto force was set up — he says he was continually hounded about the small number of tags and summonses he handed out.

"I fought that system continuously because I didn't believe the law should be enforced by numbers. Some guys would set up the speed trap and hide behind the bushes and pick up 50 or 75 speeders in a day. At the end of the month those fellows would be highly respected by the brass. You know,

'Here's a real producer.' Then they'd call me in and say, 'Look, what the hell are you doing, you've only got 25 ticks on your paper and these other guys have 100.' I'd tell them my 25 tickets were for important things like impaired and careless driving, or driving with criminal negligence. Cases that involved a lot of work. The other guys were picking off people with dirty licence plates, driving with a light out, things like that. But that didn't matter. Points mattered and I didn't have enough points."

Brown believes policemen should be allowed more discretion.

"No one on any level above the policeman should dictate who he will arrest or who he will summon. It's his job, his responsibility. If he arrests the wrong person or makes a mistake he's the guy who will have to answer for it."

Brown, a high school dropout, is constantly trying to get police departments to raise their education requirements.

"Today, as long as the guy has 20-20 vision, is five feet 10 and has been to grade 10 in high school that's it—and we can't get enough of them. But does it make sense that one of the most complex agencies of government, law enforcement, is still by its hiring practices encouraging people to drop out of school? Of course the trouble in most forces is that the brass don't like too much education because they don't have any themselves. We did a survey on our force and found that the guys on the street averaged about 11 and three-quarter years of education — almost grade 12. The only ones with no education were on top. They had grades seven and eight. But things were different when they joined."

Education is not the only requirement he would have. He believes it is absolutely necessary to have psychological and psychiatric testing of recruits.

"We are taking on kids today who aren't suited for police work. We've got some brutes, brutal guys who seem to relish any sort of body contact, good or bad. They have no right to be here but they got in and now they're here. You can't get rid of them. With a policeman you never know what he's like until he's out on his own. They can fool you completely. At police college he's under constant supervision for three months and then he's in the field with somebody else for three months. He usually gets through the first year before he gets into some kind of 'schmozzle' and you start wondering what kind of nut you've got on your hands. Fortunately the number of guys on our force like that is minimal."

He is no happier with the training they get when they do get on the force.

"Most police work has nothing to do with fighting crime or directing traffic. Eighty-two percent of all police work is dealing with human situations.

"It's stupid to me to take a kid on, train him how

to investigate a murder and never at any stage tell him what he should do when he goes to a domestic squabble where some guy is beating his wife. Policemen should be trained in the behavioral sciences. A lot of policemen and a lot of people on the outside fail to realize that a policeman today is no more or no less than a glorified social worker. But the brass get upset when you call them social workers. They say social work is not our job, but it is. We have people going to university at night but the department couldn't care less. They want something more substantial, like how he investigates a murder. Of course of 3,000 men, 2,900 of them will never see a murder in 20 years on the force. I'm more concerned about what he does when he gets to that domestic quarrel and doesn't know what to do because his mother and father never did anything like this. The best he can do is tell the guy to stop hitting his wife, threaten to lock him up and leave, praying to God he won't have to come back and that the guy won't kill her after he drives away. That isn't enough. In New York City now they have a special squad that goes in and finds out *why* the guy is beating his wife. Maybe he's out of work, they try to find him a job. Maybe he's drinking too much, they find out why and help. And everybody they come into contact with says, 'Wow, what a great police force.' We need something like that. The training should be provided for the men even without their asking for it. But it's not. Nobody's thinking about it. After a few years the policeman learns what to do in these situations but by then he's an old night sergeant somewhere who doesn't give a damn about people, behavioral sciences or anything."

Brown believes that in large Metro areas like Toronto the police should learn about the various ethnic groups they serve.

"If there is a predominance of Italians in an area we should try very hard to put as many Italian policemen as possible there. The police station that serves the district should know everything there is to know about Italians — their history and culture. We have had some humorous incidents. Like the Italian who is just off the boat pinching some lady on the behind. To him it's a compliment but to the nice lady it's something very different and she's screaming blue murder. But that's just a minor thing. Another is when they're having a party, they give wine to the kids. Some of our guys will say 'What the hell are they doing that for?' But to them it's the most natural thing in the world and the police should know it."

Basically, he said, policemen all over the world face the same kind of problems.

"At international meetings, no matter how difficult it is to communicate, it is easy to see that the problems are the same. Policemen in Moscow are getting beaten up by the citizens, too. And they have a teenage drug problem like us."

The problems differ somewhat between large cities and small, but not a lot. The problems there are basically the same: Politicians and police administrators do not want to face up to the new needs and problems of society.

**"In some areas in Nova Scotia, the policemen are working 100 hours a week for \$37. You're looking for trouble when you don't pay policemen decent wages"**

"Just recently we had some policemen on a smaller force resign because they were being harassed by teenage gangs in town. They weren't getting the support of the politicians so they said, 'To hell with it' and quit. The politicians kept telling them not to get upset and didn't want them to lock up the kids. They preferred to accept the resignations rather than get involved."

"In a big city like ours you can sometimes forget the problem by driving down another street but that isn't so easy in the small town."

"Some areas in the Maritimes are so bloody depressed I don't know how they keep any policemen at all. Some areas in Nova Scotia have policemen working 100 hours a week for \$37."

"You are looking for trouble when you don't pay the policemen decent wages because he is one guy who is subject to all sorts of temptations. He should be on a level with the skilled trades in the community. He should be able to live well without being too worried about finances."

Brown is dead set against the wives of policemen working outside the home.

"Police today are being used as babysitters by parents who both work, have a lot of money and are able to give the kid a few bucks and tell him to get lost for a few hours. What you end up with is a situation where the teacher looks after them all day and the policemen look after them at night. If they get into trouble at night they may be lucky and get a policeman who understands and can set them straight. If they aren't lucky they'll get a cop who doesn't understand, couldn't care less, just writes them up in the book and starts them off on all kinds of trouble."

Brown, 44, has twin girls aged 13 and a boy, 12, and like all parents is concerned about the abuse of drugs by teenagers. But he is no happier about the position the law makers are forcing the law enforcers into.

"As a policeman I resent all these so-called experts making great pronouncements about there being nothing wrong with marijuana while we still have laws in this country that make the stuff illegal. They keep saying how it isn't as bad as drinking. Well, what's so great about drinking? It's like saying gonorrhoea is not as bad as syphilis. I resent the politicians sitting on the sidelines like referees waiting to see who is going to win the marijuana battle. The only guy on trial is the guy in blue."

Meanwhile, Brown keeps pressing.

"I keep asking for higher education levels, psychiatric testing, safer cars, better training, in-service education programs, but invariably I get the same kind of answer. They tell me, 'It's management's prerogative, it's none of your business, don't try to tell us how to run the show.'"

"The politicians say, 'We're with you, you are doing a great job.' Everybody's with us but nobody's doing anything. We ask them for funds for youth and information programs and community relations training and they say, 'We don't want people to love you. You're a policeman. Just do your job.' It's frustrating as hell."◀



*Police are often accused of brutality, as was the case when violence erupted at an anti-Vietnam war demonstration outside the American consulate in Toronto.*



*A city-wide hunt by Toronto police ended happily when Sgt. Alexander Pedlar found abducted six-year-old Mary Farncomb unharmed. Pedlar also captured kidnapper.*



# Les policiers municipaux du Québec sont engagés dans une action quasi irréversible

par Lucien RIVARD

"S'ils veulent un 7 octobre à la grandeur de la province, nous sommes capables de leur en faire un".

Ces propos inquiétants, entendus à l'auditorium du Centre civique de Rimouski, la semaine dernière, au cours du congrès de la Fédération des policiers municipaux du Québec, résume un peu l'esprit dans lequel se sont déroulées ces assises et démontre bien le degré de détermination qu'ont atteint les policiers dans leur lutte pour faire valoir leurs droits.

Pour être inquiétants, ces propos le sont. Mais ils n'ont rien d'étonnant car ce désormais fameux 7 octobre de Montréal a donné des dents à tous les policiers de la province et, ce droit de grève que se sont arrogé les policiers de Montréal, ce sont maintenant tous les policiers de la province qui le réclament avec énergie.

Même si le président de la Fédération, M. Guy Marcil, semblait plutôt réfractaire à parler du 7 octobre, il ne s'est pas passé une heure au cours du congrès sans que des allusions soient faites à ce sujet.

Et c'était inévitable puisque ce deuxième congrès de la Fédération des policiers a vu comme thème principal l'amendement du Code du travail pour donner le droit de grève aux policiers.

Ce droit de grève, les policiers ne le réclament pas comme un privilège mais comme un droit très strict. "Nous voulons être des citoyens à part entière", devait souligner le président Marcil au cours du congrès en ajoutant que le droit de grève était reconnu à tous les citoyens.

D'ailleurs, la plupart des conférenciers au congrès, le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, le président de la Commission de police et les leaders syndicaux, ont joué sur la corde du "citoyen à part entière" en parlant des policiers.

## Un syndicalisme renouvelé

Les policiers du Québec se sont désormais engagés dans un syndicalisme renouvelé, inhabituel chez eux. Les fraternités de policiers du Québec n'étaient jusqu'à ce jour que de petites associations, isolées les unes des autres et dont l'action était très limitée.

A l'instar des autres syndicats, les policiers ont senti un besoin d'union plus forte et, c'est dans cet esprit qu'est née la Fédération des policiers du Québec.

Après des débuts assez timides qui a vu les efforts se canaliser surtout dans le recrutement, la fédération regroupe aujourd'hui quelque 104 fraternités de policiers et représente 8,000 policiers municipaux.

Le nouveau-né a rapidement fait ses dents et, le 7 octobre, il a commencé à mordre. Au cours du dernier congrès il a manifesté son intention de continuer à mordre, tout en emportant le morceau.

Les policiers municipaux ont maintenant atteint le stade crucial de leur action, ils sont

engagés dans une action quasi irréversible... à moins d'accepter de revenir tout d'un coup quelques décennies en arrière et tout reprendre à zéro.

Ce qui semble peu probable. "Nous avons acquis une certaine fierté le 7 octobre, a dit M. Marcil au cours du congrès. Nous avons relevé la tête et nous ne sommes pas prêts à la rebaisser".

Et les policiers savent très bien ce qu'ils veulent!

En plus d'être reconnus comme citoyens à part entière et avoir les mêmes droits, les policiers réclament un fonds de pension adéquat pour tous les corps de la province et veulent, par-dessus tout, se débarrasser une fois pour toute de l'ingérence politique.

La fédération n'a pas été tendre à l'endroit des petits politiciens municipaux qui, de leur avis, préparent toujours leur réélection sur le dos des policiers et qui refusent de négocier leur contrat de travail pour ne pas avoir à supporter face à leurs électeurs les dépenses encourues par les augmentations de salaires. C'est pourquoi les conventions collectives des policiers sont toujours réglées par des tribunaux d'arbitrage.

Sans compter le nouveau chantage qui a fait son apparition en même temps que la nouvelle loi de police. L'article 60 de cette loi prévoit qu'une municipalité peu demander à être desservie par un corps policier d'une ville voisine.

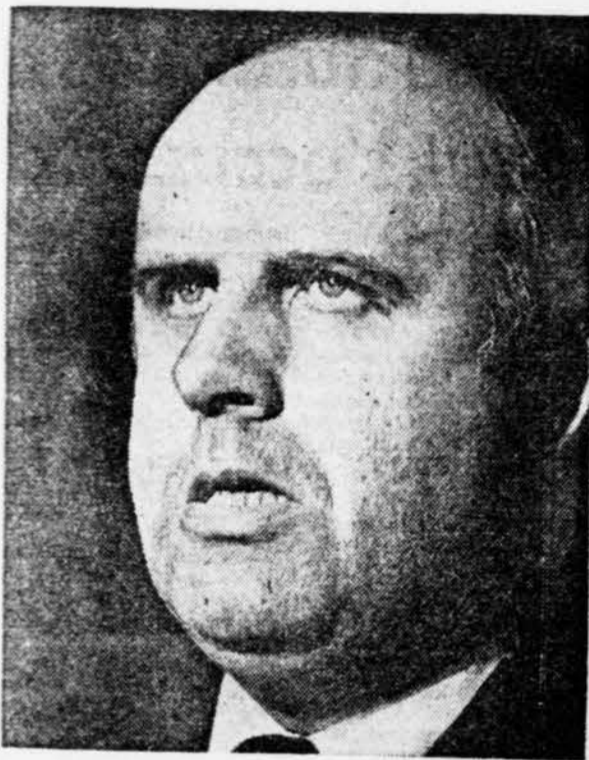
## Un "chantage odieux"

Se servant des dispositions de cette loi, certains conseils municipaux font du chantage auprès de leurs policiers en les avertissant qu'ils dissoudront le corps de police et demanderont à un autre corps de les desservir si les policiers demandent des augmentations de salaires.

Le président Marcil devait qualifier cette tactique de "chantage odieux" et il a souligné que la fédération ne tolérerait jamais de telles manœuvres.

C'est surtout pour se débarrasser de la politiciaillerie de village que la fédération réclame la formation d'un corps policier unique pour toute la province. Et aussi bien entendu par souci d'efficacité.

Le rapport de la Commission Prevost prévoyait la formation de dix corps de police



M. Guy Marcil

régionaux pour toute la province. La fédération des policiers va plus loin en réclamant un seul corps subdivisé par régions.

Les policiers espèrent ainsi n'avoir à négocier leurs conditions de travail qu'avec deux ou trois politiciens plutôt qu'avec 150 conseils municipaux. Ce qui permettrait également d'obtenir des conditions identiques pour tous les policiers puisque les normes d'admission seront identiques et fixées par la Commission de police.

Il va également de soi que par le biais, disparaîtront une foule de petits chefs de police qui, selon les policiers, n'ont pas la formation nécessaire pour occuper leurs postes et ne l'auront jamais parce qu'il n'existe pas de normes d'embauche pour les chefs.

Il était aisé de constater au cours de ce congrès que les policiers municipaux du Québec sont "chauffés à blanc" et que leur détermination est plus grande qu'elle n'a jamais été.

#### Attitude inquiétante

Les policiers sont pleinement conscients du rôle clef qu'ils jouent dans la société en étant les seuls garants de la démocratie. Et cette démocratie, ils sont prêts à se battre pour sa sauvegarde mais ils ne veulent plus le faire en

"apôtres" pour la seule satisfaction du devoir accompli.

M. Jacques Brûlé, directeur du Syndicat canadien de la fonction publique, devait dire aux congressistes que se présenter dans une épicerie en se prétendant le protecteur du citoyen n'est pas suffisant pour obtenir de la nourriture.

Il va sans dire que l'attitude actuelle des policiers est plus qu'inquiétante et l'avenir est loin d'être reluisant pour la province si les autorités ne daignent pas accorder une oreille attentive aux doléances des policiers et ne voient pas à régler certains problèmes urgents.

Le juge René Beaudry, qui siège sur le tribunal du travail et qui fut pendant 17 ans le conseiller juridique de la Fraternité des policiers de Montréal, a remarqué l'état d'esprit dans lequel se trouvent les policiers et il a tiré la sonnette d'alarme.

Le juge Beaudry, qui semble craindre une action inconsidérée de la part des policiers, les a invités à se fier à eux-mêmes plutôt que sur les autorités et il les a surtout invités à la réflexion.

Mais on se demande pendant combien de temps les policiers accepteront de réfléchir si les autorités demeurent imperturbables sur leurs positions?

## La Commission de police siégera à Montréal le 14

L'enquête de la Commission de police du Québec sur certains policiers de Montréal à la suite des événements du 7 octobre dernier, qui semblait avoir été remise aux calendes grecques, débutera le 14 juillet, au nouveau palais de Justice.

L'enquête de la Commission de police présidée par le juge

Ludovic Laperrière et le commissaire Roméo Courtemanche aura pour principal but de scruter les agissements de certains policiers montréalais lors de leur journée d'étude au centre Paul-Sauvé.

C'est l'ex-ministre de la Justice du Québec qui avait ordonné cette enquête.

Ce que veut Mme Dumas

# Pour elle \$105,000, et pour chacun de ses 4 enfants \$57,000

Claude JODOIN

Environ 160 policiers de Montréal, plus une quinzaine d'officiers, qui devaient les commander, devront répondre personnellement des actes qu'ils ont posés, le 7 octobre dernier, lors du débrayage massif des forces de l'ordre, qui s'est soldé par la mort du caporal Robert Dumas, de la Sûreté du Québec, tué lors de l'émeute à la Murray Hill.

Telle est la décision rendue, hier, par le juge Philippe Lamarre, de la cour supérieure, en permettant à la veuve du caporal Dumas de poursuivre personnellement les policiers qui devaient être de faction dans l'arrondissement, le soir du drame.

Mme Dumas poursuit actuellement la Fraternité des

policiers de Montréal pour une somme de \$105,000, pour elle personnellement, et de \$57,000, pour chacun de ses quatre enfants dont elle est la tutrice.

Elle avait demandé la permission d'ajouter à sa requête les noms des policiers et officiers qui devaient être en fonction ce soir là dans l'arrondissement où l'émeute s'est produite.

Le juge Lamarre lui a accordé cette permission, soulignant que la Fraternité et les policiers avaient participé à une grève illégale et prohibée, et que les agents avaient abandonné leur poste et négligé leur devoir d'assurer la sécurité publique... laissant sans protection adéquate les citoyens de Montréal.



Au Centre Paul-Sauvé... les manifestants étaient plus souvent debout qu'assis. Une atmosphère très tendue marquait cette désormais tristement célèbre assemblée des membres de la Fraternité des policiers du 7 octobre.



Mme Robert Dumas, photographiée à la sortie de la messe des funérailles, réclame maintenant une somme de plus de \$300,000 à certains policiers de la ville de Montréal, suite à leur débrayage massif.

**Le Journal de Montréal**

*L'émeute et les grèves*  
**12 PAGES DE PHOTOS ET D'INFORMATIONS**



Mercredi, le 8 octobre; page frontispice du Journal de Montréal. Une photographie qui illustre le climat d'extrême violence qui avait régné la veille dans la métropole.

Durant l'émeute précédée de la grève

# SON MARI A PAYÉ DE SA VIE... ELLE CROIT QUE D'AUTRES DEVRAIENT PAYER À LEUR TOUR

**J.-P. LACASSE**

Mardi, 7 octobre 1969... Une date qui restera à jamais gravée dans la mémoire de tous les Montréalais... et plus particulièrement dans celle des membres de la famille du caporal Robert Dumas, un officier de la Sûreté du Québec, qui a perdu la vie lors de la pire émeute qu'ait jamais connue la métropole.

Cette journée de violences extrêmes faisait suite à un arrêt de travail de la force constabulaire de Montréal, alors que se tenait en matinée, au centre Paul-Sauvé, une réunion des membres du syndicat de la Fraternité des policiers. Cette assemblée avait été convoquée afin que les syndiqués prennent connaissance d'une sentence arbitrale, qualifiée de "déchet public" par M. Guy Marciel, président de la Fraternité.

Le point litigieux principal touchait évidemment la clause salariale, alors que les policiers demandaient la parité de salaire avec leurs confrères de Toronto. Aussi, la publication de cette sentence arbitrale du juge Gaston Rondeau, livrée le 7 au matin, à compter de 9 heures 30, aux quelque 3,000 des 3,700 policiers, réunis au centre Paul-Sauvé, n'était pas de nature à apaiser la tension qui augmentait sans cesse dans la salle à mesure que les minutes s'écoulaient.

## DESORDRE

Entre-temps, la situation se détériorait très rapidement à Montréal... et pour ne pas demeurer en reste, les pompiers ont suivi par l'entremise de M. André Plante, président de leur association, et sous pression des mem-

bres de l'union, qui a demandé que des équipes d'urgence soient maintenues, mais que les sapeurs qui voulaient quitter le travail puissent le faire. Ce service était donc paralysé à 80 pour cent.

D'autre part, des effectifs de 800 agents de la Sûreté du Québec, et venant de toutes les parties de la province étaient dépêchés dans la métropole, afin de prendre en main la direction de toutes les forces policières unifiées des municipalités de la région de Montréal.

Les bandits, eux, n'avaient pas "débrayé"... bien au contraire. Sachant comme tout le monde que les policiers municipaux étaient pour la plupart au centre Paul Sauvé... et que les renforts de la SQ. comprenaient plusieurs policiers qui ne possédaient que très peu ou même pas de notions des rues de la métropole et des habitudes des gunmen locaux. Résultat: six hold-up... une tentative de hold-up... plusieurs banques fermant avant les heures habituelles... longue attente sur les lieux d'accidents, embouteillages, etc...

C'était le chaos le plus complet et la situation était quasi indescriptible. Le climat de terreur allant toujours en s'amplifiant, un vent de panique a soufflé à l'Assemblée nationale. En soirée, le Parlement adoptait une loi d'urgence visant à forcer les policiers et les pompiers à réintégrer leur poste immédiatement... sous peine des plus sévères sanctions.

La loi stipulait enfin que l'arrêt de travail devait prendre fin à minuit et une minute, le lendemain, faute de quoi les récalcitrants se verraient imposer une amende pouvant aller jusqu'à cent dollars ou un mois de prison. Elle prévoyait en outre des amendes de \$5,000 à \$40,000 pour les syndicats.

**MURRAY HILL**

Les policiers ont repris le travail après minuit mais entre-temps, et ce malgré plusieurs invitations au calme de la part des autorités, la soirée s'est terminée par un mort, plusieurs dizaines de personnes blessées, et des dommages évalués à plus d'un million de dollars, le tout consécutif à une manifestation en face des locaux de la Murray Hill, sur la rue de l'Aqueduc, en bordure de la rue Barré.

Le désordre a commencé par un défilé de quelque 400 voitures de chauffeurs de taxi, qui se sont rendus en face de l'hôtel de ville, afin de "klaxonner" leur mécontentement. Par la suite, les manifestants se sont rendus à la Murray Hill, où la rue Barré a été bloquée aux extrémités par deux automobiles.

Pendant ce temps, des individus s'attaquaient aux portes de l'entrepôt. Les cocktails-molotov fusaient de partout... des autobus, dont on avait desserré les freins, ont été enflammés et lancés contre les portes. Des francs-tireurs ont fait leur apparition sur les toits de l'édifice et plusieurs coups ont été tirés. Dans la mêlée, le caporal Dumas, qui n'était pas en uniforme, a été atteint de 4 plombs provenant d'un fusil de calibre .12. Ces plombs lui ont perforé le poumon droit et le foie. Les recherches qui ont suivi n'ont pas permis aux enquêteurs de déterminer qui était l'auteur de cette mort et, du côté de la Murray Hill, on s'est montré assez peu coopératif avec les limiers.

Un homme a payé de sa vie... et maintenant son épouse croit que c'est au tour de certains policiers à rendre des comptes.

# L'enquête sur les événements du 7 octobre est ajournée au 24 août

par Jean-Paul CHARBONNEAU

L'enquête de la Commission de police du Québec qui s'est ouverte, hier matin, à Montréal, a été aussitôt ajournée au 24 août, non sans avoir permis que certains documents soient déposés par les membres de l'état-major du Service de la police de Montréal.

L'enquête de la Commission de police du Québec, présidée par le juge Ludovic Laperrière et le commissaire Roméo Courtemanche, doit apporter certains éclaircissements sur les événements qui ont entouré le désormais célèbre "7 octobre" 1969.

Dès l'ouverture de l'enquête, hier matin, le juge Laperrière a rappelé que l'enquête avait été ordonnée par un arrêté en Conseil le 17 décembre. Le magistrat a ajouté que l'errêté en Conseil spécifiait que le rapport de la Commission devait être remis le premier mars.

"La Commission entend agir dans la

limite de son autorité, et elle n'est pas un tribunal. La Commission, d'ajouter le juge Laperrière, doit cependant formuler des recommandations et même blâmer, s'il y a lieu, certaines personnes.

"Il n'y a pas de demanderesse, ni de défenderesse, ni d'accusé, la Commission doit recueillir des faits" de souligner le magistrat.

#### Important congrès

C'est à la demande du procureur de la Fraternité des policiers de Montréal, Me Claude Trudel, que l'enquête a été ajournée au 24 août, à 2h. de l'après-midi.

La demande du procureur des policiers était principalement basée sur le fait que le président de la Fraternité des policiers, le sergent Guy Marcil, est l'hôte d'un important congrès qui doit débiter demain à Montréal.

Me Trudel a également souligné que

durant les mois de juillet et août de nombreux policiers montréalais sont en vacances et par ce fait ne pouvaient pas être présents aux audiences de la Commission de police du Québec.

Durant la journée d'hier, le procureur de la Commission de police, Me Raymond Boily, a fait déposer par les membres de l'état-major de la police de Montréal des documents relativement aux événements des 6, 7 et 8 octobre.

La plupart des documents produits sont secrets et ils comportent des renseignements sur le nombre de policiers en devoir, du système de communications à la police, etc.

Une véritable batterie d'avocats représente les trois parties intéressées dans l'enquête de la Commission de police du Québec. A elle seule, la Fraternité des policiers de Montréal est représentée par trois procureurs Mes Trudel et Paul Lesage, agit comme avocat-conseil.



Le juge Ludovic Laperrière donne lecture d'un article de la Loi de police à l'ouverture de l'enquête de la Commission de police du Québec, au Nouveau palais de justice. Il est ici accompagné du commissaire Roméo Courtemanche.

# Sept mois après la grève des policiers, début de...

## L'ENQUÊTE PUBLIQUE... CONFIDENTIELLE (?)

**Claude JODOIN**

Le 24 février dernier par un arrêté en conseil, le gouvernement alors au pouvoir ordonnait à la commission de police de tenir une enquête au sujet des actes présumément répréhensibles commis les 6, 7 et 8 octobre derniers lors de l'arrêt de travail subit de tous les policiers de Montréal et de préciser si certains membres de ce corps de police n'étaient pas allés à l'encontre de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

Hier, sept mois plus tard, l'enquête qui doit être publique, mais qui a vite pris une allure confidentielle, débutait... pour être ajournée, en fin d'après-midi, au 24 août parce que plusieurs témoins doivent assister à des réunions des associations de policiers... et que les avocats doivent se rendre pour leur part à des réunions du Barreau.

Comme plus de 100 témoins devront être entendus par le juge Ludovic Laperrière et M. Roméo Courtemanche, lui-même ex policier de carrière, on peut s'attendre à ce que la "chose" dure fort longtemps!

A l'ouverture de l'audience, la plupart des haut-gradés de la police

municipale étaient dans la salle de même que l'exécutif complet de la Fraternité des policiers.

Dans sa déclaration d'ouverture, le juge Laperrière a tenu à préciser que devant la commission, il n'y a ni accusé ni accusateur... "Nous sommes ici pour étudier les faits et les événements qui se sont produits. A la lumière de la preuve présentée devant nous, nous devons faire des recommandations et le ministre décidera s'il y a lieu de loger des accusations."

Et en avant la musique!

### Secrets des dieux

Presque immédiatement, les journalistes qui étaient présents se sont rendu compte que même si l'enquête était publique, il leur serait fort difficile de percer les secrets des dieux... attendu que la plupart des officiers supérieurs de la police de Montréal, qui ont rendu témoignage, l'ont fait d'une façon très spéciale, se contentant de produire leur rapport écrit de ce qui s'est produit en ce jour mémorable de 7 octobre 1969 alors que les forces de l'ordre, apparemment poussées à bout par les tergiversations administratives, avaient décidé de débrayer en bloc...

pour tenter de gagner leur cause.

Et pour bien s'assurer que les secrets policiers ne seraient pas percés, les documents ont été produits sous une "cote confidentielle"... ce qui interdit, à toutes fins pratiques, à toutes autres personnes qu'aux commissaires et aux avocats d'en prendre connaissance.

### Un coin du voile?

Cependant, au cours de l'interrogatoire par Me Raymond Boily, qui occupe avec Me Jean Geoffrion pour la commission et du con-

tre-interrogatoire de Me Claude Gagnon, bâtonnier du Québec qui occupe avec Me Claude Trudel et Me Paul Lesage, pour la Fraternité des policiers, un coin du voile du silence a été soulevé.

Ainsi, le 7 octobre vers 7 heures du matin, se rendant compte de la situation, le chef de police d'alors, M. Jean Paul Gilbert, réunissait ses assistants et ordonnait la mise en marche d'un centre d'opérations situé dans la salle de l'état-major au quatrième étage du quartier

général de la police, rue Bonsecours.

L'inspecteur en chef Gérard Côté prit charge de l'opération. Ses fonctions: assurer la liaison entre le quartier général et la Sûreté du Québec qui devait assurer l'interim policier.

"Graduellement, dit-il, les difficultés se sont fait sentir. Vers 8 heures 20, le canal général radiophonique de la police était brouillé. On n'y entendait qu'un bruit continu.

"Un peu plus tard, comme les autos ne répondaient plus... on cessa toutes communications."

A dix heures, lors d'une vérification, il se serait rendu compte qu'il n'y avait plus un agent en service! Seuls

les officiers d'un grade supérieur à celui de lieutenant se trouvaient apparemment au poste.

C'est du moins ce qu'on peut inférer du témoignage de l'inspecteur en chef puisque son rapport écrit, comme tous les autres documents, doit demeurer secret... pour l'instant du moins.

### Toujours confidentiel

Le policier a aussi produit la liste confidentielle de tous les policiers qui devaient être en fonction ce jour-là, la liste confidentielle de tous les véhicules de police... qu'un journaliste de langue anglaise avait en détail derrière une tablette servant à prendre des notes etc.

L'inspecteur Richard

Trudel, pour sa part, dut remplacer au pied levé les opérateurs au centre de communication vers huit heures du matin et il resta en fonction jusqu'au lendemain matin.

L'instruction se poursuivra le 24 août à 2 heures.



## Les "flics", c'est du monde, mais ce qu'ils en ont des problèmes!

par Jean de GUISE

Les "flics", c'est du monde, aussi.

Il y en a environ 200 qui sont arrivés à Montréal, aujourd'hui, pour participer à la 18e conférence annuelle de l'Association internationale des policiers à l'hôtel Bonaventure. Ils en représentent environ 250,000.

Des problèmes, ils en ont.

Le congrès, qui les réunit depuis tous les coins du pays, des Etats-Unis et même de la zone du canal de Panama, territoire américain, doit faire époque dans leur histoire.

Ils sont venus avec leurs femmes et leurs enfants pour repenser leur rôle dans la société.

Aux Etats, on les appelle des "pigs". Ici, restant de français, on les traite de "flics".

Mais, c'est du monde... une minorité qui protège la majorité.

Le président de la Fraternité des policiers de Montréal, le sergent Guy Marcil, dit que si on veut donner un thème à ce congrès, ce serait: "Il est temps que les policiers relèvent la tête."

"Chin up", comme on dit en français.

La société s'en sert, mais voudrait bien les oublier.

Le crime augmente, les délits de toute sorte aussi.

Aux Etats-Unis, toujours selon le sergent Marcil, "les policiers ont un retard de 20 à 25 ans quant à leurs conditions de travail, comparaison faite avec nous, dans les grands centres du Canada."

On se rappellera longtemps, à Montréal, du débrayage d'octobre dernier. Des "flics", on n'en a jamais tant souhaité, ce jour-là, cette nuit-là.

"On fait partie de la société, nous aussi," de dire le sergent Marcil au nom de tous ses collègues.

Bien sûr.

Les policiers ne demandaient alors qu'une augmentation de salaire qui les amèneraient au niveau du bon sens.

Les policiers américains, sauf dans les grandes villes un peu évoluées, font encore un travail d'esclave.

A Montréal, qui a fait suite à Toronto, un policier qui a trois ans d'expérience peut gagner dans les \$9,800. Il peut s'instruire, également, avec l'aide de la ville.

Ils ne sont pas tous du genre de ceux qui, au poste 17, la semaine dernière, traitaient une journaliste de LA PRESSE comme une fille de rue. Sans lui donner de renseignements valables.

Des pourris, il y en a partout. Mais, ce qui est important, c'est de constater que des policiers sont venus de tous les coins du continent pour discuter non seulement de leur sort, souvent bafoué, mais aussi du rôle qu'ils entendent jouer dans la société... à part entière.

On les voit trop souvent dans le simple rôle de "colleur de billet". C'est leur dire.

La violence, le crime organisé, tout crime, quoi, leur importe.

On verra, durant la semaine qui va suivre, comment ils entendent se situer dans cette société dont ils réclament une juste part.

## Les "flics", c'est du monde, mais ce qu'ils en ont des problèmes!

par Jean de GUISE

Les "flics", c'est du monde, aussi.

Il y en a environ 200 qui sont arrivés à Montréal, aujourd'hui, pour participer à la 18e conférence annuelle de l'Association internationale des policiers à l'hôtel Bonaventure. Ils en représentent environ 250,000.

Des problèmes, ils en ont.

Le congrès, qui les réunit depuis tous les coins du pays, des Etats-Unis et même de la zone du canal de Panama, territoire américain, doit faire époque dans leur histoire.

Ils sont venus avec leurs femmes et leurs enfants pour repenser leur rôle dans la société.

Aux Etats, on les appelle des "pigs". Ici, restant de français, on les traite de "flics".

Mais, c'est du monde... une minorité qui protège la majorité.

Le président de la Fraternité des policiers de Montréal, le sergent Guy Marcil, dit que si on veut donner un thème à ce congrès, ce serait: "Il est temps que les policiers relèvent la tête."

"Chin up", comme on dit en français.

La société s'en sert, mais voudrait bien les oublier.

Le crime augmente, les délits de toute sorte aussi.

Aux Etats-Unis, toujours selon le sergent Marcil, "les policiers ont un retard de 20 à 25 ans quant à leurs conditions de travail, comparaison faite avec nous, dans les grands centres du Canada."

On se rappellera longtemps, à Montréal, du débrayage d'octobre dernier. Des "flics", on n'en a jamais tant souhaité, ce jour-là, cette nuit-là.

"On fait partie de la société, nous aussi," de dire le sergent Marcil au nom de tous ses collègues.

Bien sûr.

Les policiers ne demandaient alors qu'une augmentation de salaire qui les amèneraient au niveau du bon sens.

Les policiers américains, sauf dans les grandes villes un peu évoluées, font encore un travail d'esclave.

A Montréal, qui a fait suite à Toronto, un policier qui a trois ans d'expérience peut gagner dans les \$9,800. Il peut s'instruire, également, avec l'aide de la ville.

Ils ne sont pas tous du genre de ceux qui, au poste 17, la semaine dernière, traitaient une journaliste de LA PRESSE comme une fille de rue. Sans lui donner de renseignements valables.

Des pourris, il y en a partout. Mais, ce qui est important, c'est de constater que des policiers sont venus de tous les coins du continent pour discuter non seulement de leur sort, souvent bafoué, mais aussi du rôle qu'ils entendent jouer dans la société... à part entière.

On les voit trop souvent dans le simple rôle de "colleur de billet". C'est leur dire.

La violence, le crime organisé, tout crime, quoi, leur importe.

On verra, durant la semaine qui va suivre, comment ils entendent se situer dans cette société dont ils réclament une juste part.

# Strike rights forecast

By PAUL DUBOIS

Guy Marcil, president of the Montreal Policemen's Brotherhood, predicted yesterday the province's policemen will be given the right to strike before the end of the year.

"But I don't think we'll ever have to exercise that right," Mr. Marcil told more than 200 delegates attending the International Conference of Police Associations in the Hotel Bonaventure.

"The mere fact that we will have the right to strike will mean that municipal councils, throughout the province, will be forced to negotiate in good faith and agree to our reasonable demands," he explained.

Mr. Marcil, who is also head of the Quebec Federation of Police Associations, said he had already held talks with Labor Minister Pierre Laporte and Justice Minister Jérôme Choquette.

"The previous provincial government, through its minister of labor, had let it be known it was in favor of granting us the right to strike," Mr. Marcil recalled.

He felt that Labor Minister Laporte was not against it while Justice Minister Choquette remained somewhat skeptical about granting the right to strike to policemen.

However, Mr. Marcil predicted Mr. Choquette would "come to appreciate our situation and come to our side."

Mr. Marcil had only recently been elected president of the 3,800-man Montreal police force when the membership decided to walk on their jobs last Oct. 7.

"Nobody, not one member of our brotherhood, wants another Oct. 7 in Montreal or anywhere else," Mr. Marcil pointed out.

He declared that the membership, however, would steadfastly refuse to go to arbitration again to settle a labor contract.

The current contract, settled some 50 days following last year's walkout, ends Dec. 31.

"We haven't started negotiating our next contract," Mr. Marcil explained, "because we are now preparing a master contract that will include police officers throughout the island of Montreal." This has been made necessary by the planned merging of the island's police forces — expected to be almost completed by the end of this year.

Brotherhood chief states case

# Repeat of police strike hinted

By EDDIE COLLISTER

The president of the Montreal Policemen's Brotherhood said yesterday there's a possibility of another strike by city policemen.

Guy Marcil hinted at a possible second "Black Tuesday" during discussion of bargaining rights and working conditions at the International Conference of Police Association's 18th annual convention being held here.

## WALKED OFF

Montreal policemen walked off their jobs in an illegal strike Tuesday Oct. 7, 1969 and did not go back to work until late that night after a riot, widespread looting and death in the city.

They were protesting an arbitrator's ruling on their contract dispute with the city.

Montreal police are presently working on a contract which extends to the end of this year. They are now preparing for negotiations on a new contract.

Police here do not have the right to strike and when they are unable to reach agreement with the city, the case is submitted to compulsory arbitration, according to law. Both sides are then bound to accept the recommendations of the arbitrator.

Mr. Marcil said in an interview yesterday "the men won't go back to compulsory arbitration."

He said, "compulsory arbitration, is no good . . . what we need is a scare factor, the right to strike."

The head of the 3,700-member brotherhood said he believes the government will grant policemen the right to strike within a year.

## BURDEN

"As a police officer, I'm not interested in having a strike," the police spokesman went on, "but without the right to strike the burden is placed on the brotherhood during negotiations."

Mr. Marcil, who is also president of The Quebec Federation of Police Associations, believes there's less likelihood

of a strike if the officers have that right.

"The right to strike would keep them (negotiators for the city) on their toes, and would mean fairer talks," he continued.

"It's impossible to stay in the current context . . . it'll boil over again."

He pointed out a strike would be legal only after a long period, when all other avenues have been exhausted.

"If we got led down the garden path again (as the rank-and-file officers believe they were before last Oct. 7) there will be another strike," he stressed.

As for the Police Commission's probe into the actions of Montreal police during that ill-fated day, Mr. Marcil shrugged his shoulders and said:

"We showed our backside, and I guess they want to spank us . . . however, the public has to know why there was an Oct. 7."

He also felt the commission's inquiry should have been put off until after law suits which originated from damage and death that day were completed.

Another speaker at the week-long convention, ICPA president Syd Brown, said the 133-member association is seeking to acquire bargaining rights for all North American police departments.

## RIGHTS

He pointed out that most Canadian policemen acquired the right to negotiate contracts more than 20 years ago, but in some U.S. states salary increases must be approved by referendum.

Mr. Brown, a constable, and president of the Metropolitan Toronto Police Association, doesn't agree with his Montreal counterpart as far as the right to strike is concerned.

He said the association favors compulsory arbitration because it believes the policeman's first responsibility is to the public.

The association will also discuss training methods, equipment and ways to better handle relations with the public, especially with alienated youth and other minority groups, Mr. Brown said.

"We realize that policemen are sometime responsible for unfortunate results of confrontation between demonstrators and ourselves," Cst. Brown pointed out.

He said officers want to work with young people and learn their problems but lack of staff and long working hours make it impossible.

*Un projet des policiers*

## Construction d'une voiture destinée aux patrouilleurs

Les délégués au 18<sup>e</sup> congrès annuel de l'Association internationale des policiers qui se déroule à Montréal étudieront un projet qu'ils aimeraient présenter aux fabricants d'automobile: la construction d'une automobile spécialement destinée aux policiers. Toutes les forces policières d'Amérique du nord pourraient éventuellement utiliser ce véhicule standard qui serait produit au rythme d'environ 300.000 exemplaires à tous les deux ans.

Hier, à l'occasion de l'ouverture du congrès, le président de la Fraternité des policiers de Montréal, M. Guy Marcil, déclarait: "C'est à nous, les délégués, de faire reconnaître le principe que le policier est un citoyen à part entière. Notre groupe a atteint une certaine maturité, a-t-il dit, et il est temps que les restrictions imposées aux policiers, comme par exemple le règlement qui empêche les membres de la Sûreté provinciale de s'associer, dis-

paraissent. Les agences fédérales sont victimes d'un règlement semblable. Si les chefs ont droit à leur tribu, les Indiens y ont droit également".

Les services de l'ordre public, selon M. Marcil, sont victimes de "propos calomnieux" qui résultent d'un manque de communication avec le grand public. De là la nécessité d'un rassemblement, et même d'un secrétariat permanent, qui fait défaut en ce moment. Tout au moins le président de l'association internationale, élu à chaque congrès, devrait-il jouir du temps et des privilèges voulus. "Nous n'avons personne qui ressemble à Walter Ruther, dans l'industrie de l'auto, par exemple. Nos présidents ont trop de tâches secondaires à remplir," de conclure Guy Marcil.

Une des préoccupations principales des organisateurs du congrès est précisément le droit d'association de leurs collègues, à travers l'Amérique du Nord. Ce problème est relié, semble-t-il, aux conditions de travail des policiers américains, "qui marquent un retard de 20 à 25 ans" par rapport à celles qui prévalent au Canada. Même si l'on compte 150 délégués, qui représentent au total 200.000 policiers nord-américains, plusieurs villes ne sont pas représentées. Il s'agit souvent d'associations de fonds de pension, plutôt que de véritables fraternités syndicales.

Ces deux priorités, redorer le blason des policiers auprès du grand public, et les problèmes syndicaux, ont également été soulignées par le président sortant de l'association internationale, M. Syd Brown, président de la fraternité torontoise. Les représentants des 133 associations affiliées cherchent à obtenir les "droits de négociation" à l'échelle continentale, a-t-il fait savoir lors de sa conférence de presse. Il s'oppose cependant au droit de grève pour les policiers, et favorise la procédure de l'arbitrage obligatoire. En ce qui a trait à la communication avec les citoyens, M. Brown reconnaît la bonne foi des policiers, qui veulent comprendre les jeunes et les minorités, mais blâme les crédits maigres et les horaires trop chargés de ses confrères.

Les délégués ont été reçus vendredi matin par le maire Jean Drapeau, en compagnie du directeur St. Aubin et du président Marcil. Les villes de Montréal, Toronto, New York, Chicago, Los Angeles, Halifax, Washington, entre autres, étaient représentées par une délégation. Du Québec, hormis la métropole on ne remarquait que les délégués de Longueuil et de Ville LaSalle.

La ville de Montréal offrira aux participants dimanche un dîner au restaurant Hélène de Champlain, mais le coût du Congrès comme tel est défrayé par le groupe montréalais (Fraternité et association de bienfaisance) et par les inscriptions individuelles des policiers. Les travaux des délégués se termineront, mercredi le 22 juillet.

# Une autre grève des policiers de Montréal demeure toujours possible dit M. Marcil

Le président de la Fraternité des Policiers de Montréal, M. Guy Marcil, a laissé entendre au cours de la Conférence Internationale des associations de policiers, tenue pour la dix-huitième fois à Montréal, qu'une répétition de la grève des policiers municipaux pourrait bien survenir avant longtemps.

On se souvient que les policiers s'étaient mis illégalement en grève le 7 octobre 1969 et que leur bref arrêt de travail avait été marqué d'émeutes, de pillage et même d'une mortalité. Ils voulaient protester contre la décision d'un arbitre dans leur conflit avec la ville. Leur présent contrat de travail expire à la fin de l'année et ils préparent déjà la négociation d'un nouveau contrat.

Les policiers de Montréal n'ont pas le droit de faire la grève. Quand ils ne peuvent s'entendre avec l'administration, leur cas est soumis à un arbitrage obligatoire. Les deux parties doivent se soumettre aux recommandations de l'arbitre.

"Nos membres ne veulent plus de l'arbitrage obligatoire", a dit M. Marcil. "Cela ne vaut rien. Ce qu'il nous faut, c'est le droit de grève."

Le président de la Fraternité des Policiers croit que le gouvernement provincial va leur accorder ce droit d'ici un an.

"En ma qualité d'officier", a-t-il déclaré, "je ne suis pas intéressé à avoir une grève, mais sans ce droit de grève, c'est la Fraternité qui doit porter tout le fardeau durant les négociations. Si nous avions ce droit, nos négociations seraient plus justes."

M. Marcil a souligné que

les policiers ne pourraient se prévaloir du droit de grève qu'après une longue période de négociations, après avoir épuisé tous les autres moyens à leur disposition.

Quant à l'enquête qui se poursuit présentement sur le comportement de la police lors de sa courte grève de

1969, M. Marcil s'est dit d'avis qu'elle aurait dû être au moins retardée jusqu'à ce que les tribunaux aient disposé des poursuites en dommages résultant des dégâts et même de la mort d'un jeune policier.

Au cours du même congrès, un policier de Toronto,

M. Syd Brown, président de l'ICPA, a exprimé son désaccord avec M. Marcil sur la question du droit de grève. Son association préconise l'arbitrage obligatoire parce que "ses membres croient que la première responsabilité du policier est envers le public."

## Au congrès de la conférence internationale des associations policières

# L'amélioration des régimes de retraite et leur ajustement au le coût de la vie

L'amélioration des régimes de retraite des policiers et leur ajustement à l'indice du coût de la vie sont les principaux points à l'étude au congrès de la Conférence internationale des associations policières, qui se termine mercredi à l'hôtel Bonaventure.

Le congrès qui a commencé jeudi, regroupe environ 200 délégués de 149 associations américaines et de 25 associations canadiennes de policiers.

La Conférence internationale est la plus importante du genre en Amérique du Nord. Plus de 50% de tous les policiers du continent y sont représentés. La Conférence ne groupe que les associations, fraternités, unions ou syndicats de policiers. Le Président de la Fraternité des policiers de Montréal, M. Guy Marcil, est vice-président de la Conférence.

Le congrès de Montréal, qui est le 18e depuis la fondation de la Conférence, est consacré à l'étude des conditions de travail des policiers sur tout le continent et constitue en quelque sorte un front commun des policiers pour la préparation de leurs conventions collec-



**GUY MARCIL. Il sera sans doute réélu à la vice-présidence de la Conférence.**

tives de travail. Les fonds de pension constituent le point crucial de ces conventions collectives, d'où l'importance qui leur est accordée dans les comités d'étude du congrès.

La Conférence avait d'ailleurs été fondée, il y a près de 20 ans, quand il fut question au Congrès américain, d'intégrer les fonds de pension des policiers à la Sécurité sociale d'Etat. C'est autour de leur volonté bien arrêtée de conserver le contrôle de leurs fonds de pension que les associations de policiers de la plupart des grandes villes des USA s'étaient groupées. Aujourd'hui tout comme hier, c'est le fonds de pension qui est la principale préoccupation de la Conférence qui s'intéresse toutefois de plus en plus de la professionnalisation du métier de policier.

Un autre point important étudié lors de la conférence: l'amélioration des véhicules et des équipements policiers qui fera aussi l'objet de discussions en comités et en assemblée générale d'ici la fin du congrès.

Enfin, mercredi, les délégués procéderont à l'élection de l'exécutif de la conférence. On présume que M. Guy Marcil conservera son poste, ainsi que le président, M. Syd Brown.

# Les policiers sont prêts à débrayer pour obtenir le droit de recours à la grève

Le président de la Fraternité des policiers de Montréal, M. Guy Marcil, a déclaré que si les policiers ne se voyaient pas concéder le droit de grève au cours des négociations futures, ils déclencheraient un arrêt de travail.

Le président de la Fraternité, laquelle groupe 3,700 membres, a fait cette déclaration lors d'une discussion sur le droit de négociation et les conditions de travail qui s'est tenue au dix-huitième congrès annuel de la Conférence internationale des associations de police. Cette association groupe quelque 300,000 policiers du Canada et des Etats-Unis.

M. Guy Marcil a souligné au cours de cette discussion que les policiers devaient jouir du droit de grève durant les pério-

des de négociation afin d'avoir la possibilité d'exercer des pressions sur les pourparlers.

## Les tribunaux et la police

Pour sa part, M. John Harrington, président de l'Ordre fraternel des policiers américains, a déclaré devant les 200 congressistes représentant 133 corps policiers, que la récente recrudescence du crime est imputable aux décisions de la Cour suprême des Etats-Unis.

M. Harrington est d'avis que les criminels sont libérés trop vite et il n'est pas rare, à son avis, d'apercevoir quelques heures après son arrestation un dangereux criminel se promener en liberté.

Un policier montréalais, qui tient à garder l'anonymat, nous a déclaré que la situation qui prévaut aux Etats-Unis est la même que celle qui existe au Québec.

Par contre, le président de la Conférence internationale des Associations de policiers, M. Syd Brown, a déclaré hier soir à Montréal, que si l'on ne prend pas des mesures immédiates contre les assassins de policiers en Amérique du Nord, ce sera bientôt la guerre ouverte, et la justice se réglera en pleine rue, à moins que les services policiers ne se dégagent de leurs responsabilités.

Cet appel de M. Brown était dirigé aux gouvernements, aux magistrats et au public en général. Les propos du président de la Conférence étaient prononcés au lendemain du meurtre de deux policiers à Chicago. M. Brown réclame l'appui des 133 associations policières qui représentent 125,000 policiers au Canada et aux Etats-Unis, pour corriger cette situation. Le congrès s'est ouvert vendredi à l'hôtel Bonaventure, et se terminera mercredi.



# Killings anger police union chiefs at city convention

By PAUL DUBOIS

Union leaders representing some 150,000 police officers in Canada and the U.S. have threatened to order a mass walkout by their members unless there is an immediate end to the "senseless killings" of policemen.

The union leaders, officials of the International Conference of Police Associations, are currently meeting in the Place Bonaventure Hotel.

The threatened walkout, contained in a resolution adopted unanimously this weekend, following Friday night's shooting deaths of two Chicago policemen as they walked across a baseball diamond in that city's northend.

Copies of the resolution were sent to President Richard Nixon, Prime Minister Trudeau, the governors of the

50 states and all provincial premiers.

The resolution was brought before the convention by ICPA president Syd Brown, of Toronto, and was debated at length before its adoption.

At one point in the meeting, reporters were asked to leave the hall "until we have arrived at a final draft of the resolution."

Some of the delegates, representing various U.S. municipal police associations, had suggested a series of violent means by which they felt an end to the police killings could be brought about.

"Shoot the bastards on sight," was one delegate's suggestion. That

suggestion, following a "review" by the convention's resolutions committee, came out as a threat of "on-the-street justice" by the police officers themselves.

The resolution also carried the promise that all police officers represented by the ICPA (which includes most Canadian and U.S. cities) would "stand united together in all-out retaliation against these senseless killings."

The delegates said they would recommend to their members "to withhold their services until the necessary definite, positive and tangible government, judicial and public support is forthcoming" in their battle against cop killers.

"Agissez  
sinon nous  
agirons"

# Ultimatum des policiers à leurs gouvernements

par Jean de GUISE

Les policiers disent au gouvernement : "Agissez, sinon nous agirons!" Syd Brown, président de la Conférence internationale des associations de policiers, qui se tient à l'hôtel Bonaventure, à Montréal, a déclaré au représentant de LA PRESSE, en fin de semaine : "Oui, nous sommes prêts à descendre dans la rue."

De plus, les policiers, par la voix de nos membres." (Comme ça c'est fait cet avertissement : "Si on continue de tuer de nos membres, nous descendrons dans la rue et agirons en conséquence."

—Vous userez de représailles ?

—Oui, nous en userons, nous ont-ils

répondu.

—Oeil pour oeil ?

—Oui, ont-ils dit.

Formellement, la Conférence internationale des associations de policiers (ils sont au nombre d'environ 250,000 aux Etats-Unis et au Canada), déclare : "Tous les policiers que nous représentons sont unis et veulent d'user de représailles contre ceux qui tueront de nos membres. (Comme ça c'est fait à Chicago, vendredi dernier, alors que deux policiers ont été tués.)

Qui plus est, la résolution ajoute : "Nous agirons dans la rue, au besoin, pour nous défendre contre nos agresseurs."

Et l'on promet d'agir en bloc contre

tous les représentants des divers niveaux de gouvernement, "à moins qu'on ne nous fournisse l'appui qui nous est dû."

On voue, en somme, de répéter à une échelle plus étendue le 7 octobre dernier à Montréal.

Les policiers, représentant après représentant, l'ont confié aux journalistes : "La révolution n'est pas un sens unique. Barbus ou non, lavés ou non, nous allons la faire, dans la rue même où l'on nous défie."

Les policiers, réunis en congrès à Montréal avec leurs femmes et leurs enfants, promettent collectivement de réagir contre ceux qui les briment.

Ils s'en prennent au gouvernement.

On élit des gouvernements, disent-ils. Nos élus nomment des commissions de libération conditionnelle... et ceux que nous avons arrêtés sont libérés avant même que nous le sachions.

Au Brésil, les policiers ont formé — en secret, bien sûr — une escouade de la mort.

Ils tuent les criminels, les exécutent, sans autre forme de procès.

Ont-ils raison ? Ont-ils tort ?

Seule une civilisation pourrait le dire.

## Les policiers auront le droit de grève d'ici un an (Marcil)

Les corps de police de la province obtiendront le droit de grève d'ici la fin de l'année, a prédit M. Guy Marcil, président de la Fraternité des policiers de Montréal. S'adressant aux quelque 200 délégués réunis dans la métropole à l'occasion du 18e congrès annuel de l'Association internationale des policiers, M. Marcil a cependant ajouté qu'il ne croyait pas que les agents de la paix auraient à exercer ce droit.

Le président de la Fraternité a pourtant laissé entendre qu'un arrêt de travail comme celui du 7 octobre dernier pourrait se répéter si les policiers n'obtiennent pas le droit de grève lors de négociations futures. M. Marcil a fait ces remarques au cours d'une discussion sur les conditions de travail et le droit de négociation.

Les policiers montréalais sont présentement soumis à l'arbitrage obliga-

toire mais ils n'en veulent plus. "L'arbitrage obligatoire ne vaut rien. Ce qu'il nous faut, c'est un élément de peur, le droit de grève" a dit M. Marcil. "Sans cela, c'est la Fraternité qui doit porter tout le fardeau durant les négociations." Le chef de la Fraternité a cependant déclaré que le déclenchement d'un débrayage ne pourrait s'effectuer qu'après qu'auraient été épuisés tous les autres moyens d'en venir à une entente.

M. Marcil, qui est aussi président de la Fédération des associations de police du Québec, appuie sa prédiction concernant la reconnaissance du droit de grève aux policiers de la province sur ses entretiens avec le ministre du travail, M. Pierre Laporte, et le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette. Il pense que le premier ne s'oppose pas à cette reconnaissance tandis qu'il note une certaine hésitation chez le deuxième.

Il est toutefois assez optimiste pour prédire que M. Choquette comprendra la position des policiers et se rendra à leur désir.

Le gouvernement provincial précédent avait fait savoir par son ministre du travail qu'il était disposé à donner le droit de grève, a rappelé M. Marcil.

Les policiers de Montréal n'ont pas encore commencé la négociation de leur nouveau contrat de travail. Celui qui est en vigueur présentement prend fin le 31 décembre. C'est le projet de regroupement des forces policières de toutes les municipalités de la Communauté urbaine, dont la réalisation est prévue pour la fin de l'année, qui retarde la mise en marche des pourparlers. "Il faut d'abord mettre au point une convention modèle pouvant englober tous les agents de l'île", a expliqué M. Marcil.

## At City Hall

# How can we solve police strike threat?

It looks as if "brinkmanship" is here to stay in relations between Montrealers and their increasingly-powerful police force.

To get what they want our police are again ready to use every tactic, up to and including illegal strikes.

And, because it's happening elsewhere and may be inevitable here, doesn't make it any easier to live with. The police have a pistol to the head of local government and we still haven't decided what to do about it.

### OCT. 7 REPEAT?

On Friday, the head of the Police Brotherhood, Guy Marcil, warned there's a distinct possibility of another strike like last Oct. 7's unless his organization wins satisfactory gains in the upcoming round of negotiations with the Montreal Urban Community.

On Oct. 7, of course, two men died and \$2,000,000 in damage was caused by a night-long orgy of violence after 3,700 Montreal policemen illegally abandoned their posts.

That was bad enough, but remember, with amalgamation we're now talking about a possible walk-out by the entire Montreal-area body of more than 5,000 police.

Next time round there won't even be islands of calm in the suburbs . . . .

We can't say exactly what the police are demanding yet because they still haven't decided themselves. They're now drawing up a master-contract covering the city and

By  
Brian  
Stewart



24 satellite forces to present to the MUC executive.

For certain, however, the battle will be fought over the two traditional issues: parity with Toronto police and improved pension funds. Last fall's settlement cost the Montreal area taxpayers \$8,000,000 and the next agreement could go a good deal higher.

The figures weren't too distressing, however, as the hikes were long overdue and we can take satisfaction from the fact we're paying for one of the best police forces in North America.

The trouble is that when demands follow their natural course and become irrational we'll find ourselves as defenceless against police muscle as we were when their goals were justified.

And the very least Montrealers should be able to expect is that they won't be deserted again by those sworn to protect them.

In 1964, the provincial government gave all public servants except police and firemen the right to strike. When police are unable to reach agreement with authorities

the case is submitted to compulsory arbitration and both sides are bound to accept the arbitrator's recommendations.

Last fall the police didn't, and blackmailed the city into meeting their terms.

### SO MUCH FOR LAW

And now Mr. Marcil says police "won't go back to compulsory arbitration. Compulsory arbitration is no good . . . what we need is a scare factor, the right to strike." So much for the law!

There are two conflicting theories on strikes and the police which we have to debate:

Some observers now believe police must be given the right to strike — not only for their own protection, but for ours.

Once legitimized, strikes would occur only as a last resort and only after extensive rounds of negotiations. At least authorities would have sufficient time to work out preparations for maintaining order.

Others, however, believe giving police the right to strike creates an impossible situation where society's forces of order set out to shake down society's organization for law. Already, in certain U.S. cities the two are in conflict, and Montrealers might ask themselves just how strong they want their police to be.

### BLUE POWER

The United States has been witnessing the phenomena of "blue power" where police brotherhoods are applying increasing pressure on local government. And the stakes are not solely financial: they're attacking the courts and the political parties.

The fact is, in many urbanized and troubled societies the police have attained the position of key importance to government once held by the army.

In Quebec, which is in a period of unrest not unlike the U.S., the police are the most powerful body outside the army. And people who are indispensable have a habit of acting accordingly . . . .

### STANDING OVATION

It was only last year that Montreal police gave one of their officials a standing ovation when he suggested they would stage "a South American style" Coup d'Etat against city hall if their demands weren't listened to. We laughed — and six months later they abandoned the city to mobs.

It's worth noting that the President of the Toronto Police Association, Syd Brown, last week disagreed completely with the stand of Montreal police. His association, he said, favors compulsory arbitration because it believes the policemen's first duty is to the public.

In the absence of such conviction by Montreal police, local government and provincial authorities should immediately begin talks to work out a realistic approach to the police problem.

Do they get strikes or not? And if so, how do we control them? Sooner or later the line will have to be drawn . . . . and the sooner the better.

## Different formula needed for police

Justice Minister Jerome Choquette said yesterday he agrees with the head of the Montreal Policemen's Brotherhood that a "new formula" is needed for labor relations with police and firemen.

The minister said a new approach is definitely needed, and the government is exploring several avenues to assure there will be no repetition of the Oct. 7, 1969 walkout by Montreal policemen.

"We have the Morin report for consideration," Mr. Choquette said.

The report, prepared by manpower adviser Fernand Morin on labor relations between the City of Montreal and its police, recommended a limited right to strike for police and firemen after all other avenues for settlement were exhausted, and establishment of a permanent contract negotiating team.

Guy Marcil, head of the Montreal Policemen's Brotherhood, said Friday that a change in the negotiation set-up is needed.

### WITHIN A YEAR

He added he is confident changes will come within a year.

The Brotherhood currently is preparing a "master contract" to be ready for negotiations with the Montreal Urban Community on a new contract. The old one expires Jan. 1, 1971.

*Devant la vague croissante des attentats*

# L'exaspération des policiers est à son comble

par Gilles Léveillé

Le ressentiment des policiers nord-américains face à la vague montante de crimes dont ils sont les victimes est à son comble. Le président de la Conférence internationale des associations de police, M. Syd Brown, a traduit leur état d'esprit en déclarant hier à Montréal, en marge du congrès que le groupe y tient, qu'une grève des policiers à l'échelle du continent pourrait se produire si les autorités ne donnaient suite à la résolution votée en fin de semaine réclamant des mesures sévères à l'endroit des meurtriers d'agents en devoir.

De deux choses l'une, ou bien les policiers se feront justice eux-mêmes ou bien ils interrompront leur service, mais ils ne veulent plus "fonctionner" dans le système actuel, a dit en substance le président de la Conférence.

Depuis l'annonce du meurtre de deux agents de Chicago vendredi soir alors qu'ils marchaient dans un parc, les déclarations de policiers excédés se multiplient. M. John Heffernan, de la police de l'Etat du New Jersey, a dit que les agents de l'ordre étaient si enragés de l'inaction des autorités gouvernementa-

les et judiciaires qu'ils étaient prêts à répondre par la force à l'utilisation de roches, de bouteilles et de balles contre eux.

"Nous ne sommes pas pour rester passifs pendant que l'hécatombe de nos confrères se poursuit. Nous portons des revolvers pour défendre nos vies et nous allons les utiliser." a ajouté M. Heffernan.

D'une façon générale, les policiers reprochent aux autorités judiciaires d'imposer des sentences beaucoup trop clémentes. Les agents de l'ordre ris-

quent leur vie pour faire appliquer la loi mais les juges se défilent devant leurs responsabilités en étant trop doux.

M. Guy Marcil, le vice-président de la Conférence, a fait écho à ce ressentiment en rappelant de nombreux cas de sentences radicalement raccourcies par les commissions de libération conditionnelle. "A quoi sert de faire des procès et d'imposer des sentences si quasi automatiquement les peines sont commuées a-t-il dit en substance.

M. Brown, pour sa part, a dit qu'il était fondamentalement opposé au re-

cours à la grève pour faire valoir des revendications salariales mais qu'une telle mesure devient nécessaire maintenant que l'assassinat de policiers est chose courante.

Les cours de justice et les gouvernements ne protègent plus les policiers. "Des individus accusés de meurtre de policiers sont remis en liberté avant même que les victimes soient enterrées.", a-t-il déclaré.

Rappelant une suggestion de certains délégués au congrès demandant que le FBI mène une enquête sur le double meurtre des policiers de Chicago, M. Brown a dit espérer que cette enquête, peu importe qui la dirigera, se fera avec autant de zèle que celle de l'université Kent où quatre étudiants ont été abattus récemment par les forces de l'ordre.

Le congrès de la Conférence internationale des associations de police a d'ailleurs voté au cours de ses assises une résolution félicitant le gouvernement des Etats-Unis et le FBI d'avoir entrepris une telle enquête.

À la CUM  
***Les policiers soumettront  
un projet de contrat  
pour les forces intégrées***

par Gilles Léveillé

La Fraternité des policiers de Montréal compte présenter au Conseil de sécurité publique de la Communauté urbaine d'ici quinze jours ou 3 semaines un contrat-type pouvant régir les conditions de travail des forces policières de la région métropolitaine. C'est ce que M. Guy Marcil, le président de la Fraternité, a déclaré dans une entrevue en marge du congrès de la Conférence internationale des associations de police qui se tient depuis jeudi dans la métropole.

En raison des dispositions de la loi de la CUM, une intégration tout au moins partielle des services de police du territoire métropolitain doit prendre effet à compter du 1er janvier 1971. Les policiers doivent donc préparer la négociation de leurs futures conditions de travail dans cette optique. Cependant, à ce jour, ils ne savent pas encore quel sera l'étendue de l'intégration qui sera recommandée par le Conseil de sécurité publique.

Le contrat-type est une tentative de regrouper dans une même entente les clauses les plus avantageuses des diverses conventions ayant force dans les municipalités de la CUM à l'heure actuelle.

Le contrat de travail des agents de Montréal prendra fin le 31 décembre prochain. Le service montréalais de police sera vraisemblablement au coeur de toute étape d'intégration et c'est pourquoi la Fraternité s'est mise à la tâche de préparer un projet de contrat de travail d'ensemble pour l'île.

Après approbation par l'exécutif du syndicat montréalais, le contrat-type sera soumis à un comité de 5 membres, formé des représentants des policiers de Mont-Royal, Pointe-aux-Trembles, St-Laurent, Verdun et LaSalle, et assurant que le point de vue des forces de l'ordre des municipalités de la CUM autres que Montréal sera respecté. M. Marcil ne voit pas de difficultés de ce côté puisque des contacts sont établis entre le comité et la Fraternité de sorte que le contrat-type pourra être remis au Conseil de sécurité publique dans le délai désiré.

Le Conseil de sécurité est également lié par des délais assez courts. Il doit soumettre au plus tard le 1er septembre son rapport recommandant à l'exécutif de la CUM une forme partielle ou totale d'intégration. Pour M. Marcil, plus les délais sont courts, mieux c'est car il redoute une intervention des policiers désireux d'empêcher l'intégration. Plusieurs maires de municipalités de banlieue tiennent mordicus à leur servi-

ce de police et ils auront recours à des pressions pour les conserver.

Au nombre des points importants dont le contrat-type doit tenir compte, M. Marcil mentionne tout d'abord les fonds de pension, la tâche d'uniformiser 29 fonds de pension différents ne sera pas facile. Si c'est mal fait, l'intégration sera une erreur, dit-il. La sécurité d'emploi et les clauses salariales ont également beaucoup d'importance dans l'optique d'une négociation d'ensemble car l'intégration devra se faire sans mettre en danger l'unité de tous les policiers impliqués. Il faut en somme empêcher que la nouvelle convention soit source de griefs pour des groupes particuliers d'agents.

Le président pense que l'intégration recommandée se fera par étapes; non pas dans le sens d'un regroupement graduel des fonctions, comme la lutte contre le commerce des narcotiques ou contre la prostitution, mais plutôt dans le sens de la fusion de services au complet de quelques municipalités à la fois.

# Police strikes must be ended

Justice Minister Turner's wide-ranging program of Criminal Code reform, good as it is, is only part of the struggle to improve Canadian law enforcement. Even more important than enlightened legislation are the quality and morale of the police forces and the attitude of the community towards them.

This ought to be especially clear in Montreal, which experienced a day without police protection last October and must never have to endure that experience again.

Although the Montreal police now have good wage and pension levels, there is still a good deal of agitation for the right to strike. It is feared that without the kind of bargaining power that such a right conveys, the police cannot count on fair treatment in the future.

This fear must be removed but without concession of the right to strike. Whatever the nature of the new formula that the Quebec government is seeking to apply to labor relations with police and firemen, it must not include the right to strike. The services they provide are too vital. To remove them for even the briefest period of time in a city the size of Montreal is to invite disaster.

Police and firemen are indispensable, in the most cogent sense of the term, and the very knowledge of their indispensability would make the strike weapon much more potent in their hands than it is for carpenters, plumbers, electricians or even nurses and teachers. They would be able to wield the strike weapon knowing that the community cannot do without them for even half an hour.

The community ought to ask itself whether it can afford to concede this much power to the forces of civil protection. It seems reasonable to believe that the 1964 amendments to the Quebec Labor Code, which introduced the right to strike

in the public service but exempted police and firemen, went about as far as it is prudent to go.

Reason, elusive as it is, is the only answer. There is no room for the use of pressure in this sensitive area. Bargaining between the Montreal Urban Community and the new metropolitan force, which will take the place of the old city and suburban forces, must never become a test of strength.

Guarantees of fair treatment for police and firemen must depend upon the community's realization that it is in everybody's interest to treat them fairly. Events of recent years make it evident enough, however, that this realization is too seldom given concrete expression. To the extent that the police have a morale problem, it is very largely the result of the feeling that the public is not with them.

Establishment of a permanent contract negotiating team, as recommended in the Morin report on labor relations between the City of Montreal and its police, may provide part of the solution if there are appointments to the team from the public at large. There should be a constant public awareness of conditions in the police force. Direct citizen participation in contract negotiations, and perhaps also in such matters as settlement of special grievances and adjudication of civilian complaints, may help to establish a better sense of community responsibility.

The sense of community responsibility is weak, and this has contributed to the deterioration in the policeman's sense of duty to the public that made last October's strike possible. In the long run, the community will have the kind of civil protection services that it shows itself prepared to support.

Montreal has superb police and fire departments at present, despite the frail rapport with

the general public. Training and leadership are of a high order. Any approach that will establish a strong rapport and guarantee the continuation of first-class protection services is worth exploring. But the right to strike is not in that category.



# À CHICAGO, ON ARRÊTE UN 4<sup>e</sup> SUSPECT POUR LE MEURTRE DE DEUX POLICIERS: "GARE AUX AGRESSEURS" DISENT LES POLICIERS À MONTRÉAL...

Les policiers, qui sont toujours en congrès à Montréal, semblent avoir été profondément affectés par la mort de deux de leurs confrères à Chicago car leur président international vient de déclarer qu'ils "n'hésiteraient pas descendre dans la rue et à user de représailles contre ceux qui s'attaquent à eux."

Cette menace était conditionnée par l'attitude qu'adopteront les divers niveaux gouvernementaux face à leurs problèmes.

Le président de la conférence internationale des

associations de policiers, M Syd Brown, a également dénoncé une société où l'on voyait des criminels se promener dans les rues quelques heures seulement après avoir commis un forfait.

#### Grève

Le congrès des policiers se poursuit toujours à l'hôtel Bonaventure jusqu'en fin de semaine. Les policiers ont par ailleurs démenti la rumeur voulant qu'ils aient l'intention de recourir à la grève pour hâter la signature de leur nouvelle convention collective.

Pendant ce temps, à Chicago, Johnnie Veal, âgé de 18 ans, le quatrième et dernier suspect recherché par la police, à la suite du meurtre de deux policiers de Chicago, s'est livré hier aux autorités.

Veal était membre du gang des Cobra Stones.

Les trois autres suspects, y compris un adolescent âgé de 14 ans, avaient été appréhendés moins de 24 heures après le double meurtre.

Ils sont détenus en rapport avec l'attentat, qui, vendredi, a coûté la vie à deux enquêteurs spéciaux de la Sûreté de Chicago. Les deux policiers ont été abattus par un ou des tireurs embusqués, au moment où ils allaient pénétrer dans un immeuble pour enquêter sur des coups de feu. Le drame est survenu dans le quartier nord-ouest de Chicago, qui est à prédominance noire.

#### La bonne entente

Les deux victimes, le sergent James Severin, 38 ans, et l'agent Anthony Rizzato, 37 ans, faisaient partie d'une équipe spécialement chargée de promouvoir les bonnes relations entre la police et les citoyens de ce quartier.

Les policiers ont affirmé que les habitants du secteur ont été d'un grand secours dans les recherches entreprises pour retracer les tueurs.

L'arrestation de Veal a mis fin à une série de perquisitions entreprises depuis vendredi, par un régiment de détectives.

# La police et la contestation

ULTIMATUM DES POLICIERS A LEURS GOUVERNEMENTS — "Agissez sinon nous agirons".

Voilà des manchettes propres à réveiller les apathies les plus ténaces.

Il importe toutefois de restituer à leur contexte les déclarations de M. Syd Brown, Canadien de Toronto agissant comme président de la Confédération internationale des associations de policiers réunies en congrès à Montréal.

Les congressistes venaient d'apprendre la mort de 2 de leurs collègues, assassinés vendredi à Chicago dans des conditions apparemment odieuses. Ce qui, à la rigueur, peut passer, aux yeux du lecteur distrait, pour un fait divers, revêt naturellement pour les policiers des aspects particulièrement révoltants. Car comment l'agent chargé en principe de la défense de l'ordre public peut-il accomplir son devoir avec aisance, s'il a le sentiment que l'autorité suprême confond mécréants et honnêtes gens ?

Les risques inhérents à l'activité normale du policier sont dans la nature des choses. Ce contre quoi la police en a principalement, semble-t-il, c'est l'entreprise de démoralisation des forces de l'ordre qui reçoit, au moins indirectement, la caution des autorités en principe les mieux éclairées. Par exemple, on sait que les corps policiers n'ont jamais été favorables à l'abolition de la peine de mort. Il reste tout à fait improbable qu'elle soit jamais rétablie. Toutefois, au Canada, les adoucissements apportés en 1967 à la loi ancienne du talion ne devaient pas en principe s'appliquer aux meurtriers des policiers. Or, en pratique, les criminels de cette espèce jouissent de mesures de grâce, si bien que sur 5 mécréants qui en 1968 ont tué des agents de la paix aucun, sauf erreur, n'a payé son crime de sa vie. Comment, dans ces conditions, les corps policiers n'auraient-ils pas le sentiment d'une certaine tricherie fondamentale, quoi qu'il en soit, par ailleurs, du fond du débat sur la peine de mort !

Les libérations conditionnelles sont un autre sujet de controverses interminables. Dans le même ordre d'idées, l'espèce de laxisme généralisé qui conduit à laisser les bandits régler leurs comptes entre eux implique d'autres désordres. Car, si vous laissez les mécréants exercer leur propre justice dans la rue, au nom de quoi allez-vous demain interdire aux forces de police de se faire justice elles-mêmes ? Il faut bien reconnaître, en tout cas, que si le pouvoir légitime a aboli la peine de mort, il n'a pas été suivi en cela par les forbans réglant leurs différends inti-

mes selon les lois de fer et de sang du milieu. Jamais aura-t-on vu autant d'exécutions capitales clandestines. Il suffit de prendre la liste des règlements de comptes intervenus à Montréal depuis une couple d'années. Le bilan atteint la douzaine.

La situation qui prévaut aux Etats-Unis ne coïncide pas point par point avec ce que nous trouvons au Canada. Une seule émeute à Cleveland a fait dix morts chez les policiers. On n'a jamais rien vu de tel dans une ville canadienne.

Mais la police, où qu'elle soit, est touchée par toutes les formes modernes de contestation. Très proche, par son recrutement, des milieux populaires, elle a pour mission de défendre l'ordre établi. Elle ne peut pas échapper complètement aux contradictions d'une société en mutation.

M. Syd Brown, le président de la Confédération des associations de policiers, dont on rapportait l'avertissement au début de cet article, ne paraît pas particulièrement favorable au droit de grève. On sait, par ailleurs, que c'est un sujet fort débattu à Montréal.

Beaucoup posent la question : le droit de grève à la police, pourquoi pas ? Les autres catégories d'employés ne peuvent-ils pas, d'ores et déjà, s'en prévaloir ?

On peut, en effet, imaginer une grève de la police commençant comme toute autre grève. Dans une première étape, le gouvernement reconnaît pleinement et explicitement le droit de grève, les syndicats faisant valoir qu'il n'est pas question de se servir à la légère de ce droit nouveau. (C'est le point de vue qu'avaient défendu avec succès les syndicats auprès de M. Lesage, pour obtenir le droit de grève dans la fonction publique). Dans des étapes successives on assortit ce droit de conditions et on annonce que des dispositions seront prises pour assurer la sécurité du public, en cas de grève.

Mais une grève de la police, commençant comme toute autre grève, peut-elle se terminer comme toute grève ? Voilà qui est moins sûr. Si elle est efficace, elle compromettra gravement la sécurité et l'autorité responsable se verra contrainte de lancer un appel à l'armée. D'ailleurs, les événements du 7 octobre 1969 nous ont instruits d'un fait : une grève efficace ne peut pas durer 48 heures.

Si elle était "efficace" 24 heures de plus, elle livrerait tout un territoire à l'anarchie. La grève dans les hôpitaux, dans les écoles, dans les transports peut multiplier les inconvénients majeurs. Elle ne crée pas le désordre dans la rue. La nuance n'échappera à personne.

Guy CORMIER

# Les policiers "pensent" aussi aux libérations conditionnelles

par Jean DE GUISE

Les policiers n'aiment pas qu'on libère un criminel aussitôt qu'ils l'arrêtent.

La Conférence internationale des associations de policiers, en congrès à l'hôtel Bonaventure, cherche une solution à ce problème.

Les autorités, pourtant interrogées, ne veulent pas se prononcer pour le moment.

"Attendez la fin du congrès", a-t-on dit au représentant de LA PRESSE.

On leur a demandé: "La Commission des libérations conditionnelles, qu'est-ce que vous en pensez?"

La réponse: on y pense.

Guy Marcell, président de la Fraternité des policiers de Montréal, hôte de cette conférence, ne tient pas à se prononcer pour le moment.

Le congrès se termine mercredi soir.

On n'a pas voulu y inviter de "politiciens".

L'affaire se déroule en chambre close, à toutes fins utiles.

On a formulé la décision de "descendre dans la rue"... si besoin il y a.

On veut que le législateur pense au sort du criminel... et à celui du policier.

Les quelque 200 délégués, qui représentent environ 250,000 policiers, depuis Sic-Rose à Panama, sont accompagnés pour la plupart de leurs femmes et de leurs enfants.

Ils disent en général: "La loi, elle fait défaut!"

On a parlé, à ce congrès, du 7 octobre dernier à Montréal.

Les policiers canadiens, en général, sont mieux traités que leurs collègues des Etats-Unis.

On se demande si on a le droit de grève, jusqu'à quel niveau les salaires devraient grimper, quelles sont les responsabilités sociales... et le reste.

On a décidé: de descendre dans la rue, s'il le faut; de demander des contrats de travail à la mesure des exigences du métier.

Seon M. Marcell, la Fraternité des policiers de Montréal, pour sa part, présentera d'ici à deux ou trois semaines au Conseil de sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal un contrat type susceptible de régir le travail des autres services policiers de la région.

La loi qui régit la Communauté urbaine prévoit qu'on devra procéder, à compter du premier janvier, à une intégration tout au moins partielle des services de police du territoire métropolitain.

Pat Murphy, un sergent de la police de Washington, déclarait: "Vous allez vite, vous autres!"

## Union leaders to ask policemen to use their guns

# 'Don't want to be shot down like dogs'

By PAUL DUBOIS

Policemen in most North American cities will be asked by their union leaders, meeting in Montreal this week, to use the firearms they carry for the purpose for which they were issued — to defend their lives.

"It seems to be open season on law enforcement officers," one police union official remarked. "It's high time we started fighting back."

The 200-odd delegates to the convention of the International Conference

of Police Associations, who represent some 150,000 policemen in Canada and the U.S., have been angered by the recent murders of two Chicago police officers as they walked across a baseball diamond in that city.

Det.-Sgt. John Heffernan, a 24-year veteran of the Maplewood, N.J., police force, feels police officers should stop taking abuse during demonstrations.

One of the most militant members of the ICPA, Det.-Sgt. Heffernan was nominated yesterday for the presi-

dency of the international police association.

Delegates to the convention have not only decided policemen should strike back "on the spot" when pelted with rocks, bottles, molotov cocktails or shot at, but have also agreed to demand the right to strike — to walk off their jobs if something is not done immediately "to put an end to the wanton killing of police officers."

The delegates feel they should not have to die, "shot down like dogs,"

because they are out to enforce laws which were enacted by politicians — not police officers.

"Almost everybody is screaming about suspects' rights, human rights," one delegate pointed out. "Police officers also have rights and it's high time we exercised them."

One of the less militant delegates explained that "surely no one believes we'll go out into the streets and start shooting at anyone who starts abusing us."

However, he feared demonstrators who started pelting police officers with "rocks, stones, broken bottles and the like" stood a "terrible chance of getting hurt right back — right on the spot."

The officer ended his remarks by saying: "The demonstrators have been 'doing their thing' for quite some time now. Police officers will, I'm afraid, start doing their thing — refuse to get gunned down or seriously injured in the performance of their duties."

# — police

Earlier, Sgt. Guy Marcell, head of the 3,600-man Montreal Policemen's Brotherhood, declined a nomination for the association's presidency.

"It has been a difficult year for us here in Montreal," he told the international delegates, "and we face a number of lawsuits in connection with the police walkout last Oct. 7."

Mr. Marcell received a standing ovation when he declared he was declining the nomination "because my first duty is to our Montreal members."

# Les policiers s'en prennent aux politiciens et aux juges

par Jean de Guise

Les policiers s'élèvent contre l'influence que joue la politique dans le domaine de l'ordre et de la justice.

Le nouveau président du congrès international des associations de policiers, l'agent Carl Parsell, de Détroit, a déclaré, hier soir, que les policiers des Etats-Unis s'insurgent contre les juges incompetents qui ne siègent que par faveur politique.

Il a été appuyé par le président de la Fraternité des policiers de Montréal, le sergent Guy Marcil, et l'ancien président du Congrès des associations de policiers, l'agent Syd Brown, de Toronto.

"Nous fonderons, au besoin, notre propre parti politique", a affirmé C. Marcil.

Les policiers ne tiennent réellement pas à "faire la guerre dans la rue". Mais, ils veulent justice.

Comme le leur rappelait le lieutenant

Steve Olynyk, du poste 12, leur confrencier d'hier, les gouvernements n'ont pas jusqu'ici vraiment appuyé ceux auxquels ils demandent de les garder au pouvoir.

Le lieutenant Olynyk a dit à ses collè-

gues américains: "Au Canada, le gouvernement fédéral se chaille avec les gouvernements provinciaux et municipaux et nous, les policiers, ne recevons aucun appui valable dans le tra-

vail que nous nous efforçons d'accomplir malgré tout."

Le président de la Fraternité des policiers de Montréal, M. Marcil, devait renchéir plus tard, en particulier: "Nous n'avons aucune intention de déclencher un autre 7 octobre. Mais, nous voulons que les élus du peuple, comme on les appelle, nous tendent un peu l'oreille."

De Chicago, entretemps, est parvenu un télégramme signé par les policiers de cette ville et demandant à leurs collègues en assises de ne pas, en somme, "partir en peur".

A la nouvelle que deux policiers de Chicago avaient été assassinés, vendredi dernier, en tentant de porter secours à des gens d'un quartier défavorisé, les policiers qui sont ici en congrès ont voué de "descendre dans la rue".

Leurs collègues éprouvés leur demandent de ne pas agir trop vite.

Le ferment est là, cependant.

Parsell, Brown et Marcil déclarent qu'ils en ont assez de la basse politique.

Au besoin, eux et leurs confrères sont prêts à demander au peuple un mandat politique.

S'ils ne vont pas dans la rue, ils iront au vote.

Inquiets de l'attitude des policiers, les journalistes leur ont demandé à maintes reprises s'ils avaient bien compris les déclarations issues du congrès.

"Ne vous inquiétez pas, a-t-on répondu. On est tanné. On veut de l'action."

Et, chose étrange, ils n'ont invité aucun homme politique, aucun ministre à leur adresser la parole.

On croit savoir, de plus, que M. George Springate, ancien policier (12 ans d'expérience), avocat et nouveau député de Sainte-Anne à l'Assemblée nationale, n'adressera pas la parole au banquet de clôture du congrès, ce soir.

"C'est encore de la politique", a commenté un policier.

## Veteran U.S. cop:

# Incapable judges to be police targets

The newly-elected president of the International Conference of Police Associations, said yesterday that U.S. policemen are going to campaign actively to remove "incompetent and incapable" judges from office.

Patrolman Carl Parsell, a 23-year veteran of the Detroit police department, said it is "highly likely" U.S. police associations would begin to sponsor or support candidates in most elections at the local, state and federal levels.

But he declared: "We will throw our weight behind candidates who stand for law and order at all times, not just when voting time approaches."

### SUPER FORCE

He added that the conference "will attempt to expose judges and politicians who propose to be for law enforcement but fail to carry out their responsibilities once in office."

The Michigan policeman was elected ICPA president earlier at the group's annual convention.

Delegates representing more than 125,000 law enforcement officers in 133 associations across North America are meeting here until tomorrow.

Parsell said "police officers are putting felons in jail and the judiciary is letting them out; this must end."

"The ICPA will zero in on creating a giant, powerful police organization across North America that will stand up for law enforcement officers' rights.

"With the militant stand taken at this convention our membership will increase as will the support of the public," he said.

The patrolman, also president of the Detroit Police Officers Association, succeeds Syd Brown of Toronto as head of the international organization.

Brown, who said he did not seek re-election because of his duties as president of the Metro Toronto Police Association, said he felt the ICPA is reaching maturity.

"We have overcome the threat of police unionism," he said, "and members realize now that a responsible association can be a powerful voice for law enforcement officers."

He said non-member associations in major cities, including Chicago, Dallas and Boston, are ready to join the organization because they realize it is accomplishing its aims.

Canadian members in Montreal, Toronto and the Atlantic provinces will continue to have an effective voice in the conference, he said.

### FEAR OF POLICE

Parsell said a resolution passed Saturday calling for support from government and judiciary in Canada and the U.S. reflects the fear of policemen.

The resolution said unless "senseless killings" of law enforcement officers are stopped, policemen will be faced with the alternatives of withholding services or "standing united in all our retaliation even if it is in the form of on-the-street justice" against the killers.

The resolution was passed following the slayings by snipers of two Chicago policemen last week, while they were working on a community relations project.

Parsell said continued police assassination would leave officers with "no other alternatives.

"It would be a matter of self defence.

"It certainly does not mean that if someone shoots a policeman today, that we will go out and shoot two people tomorrow."

# Police must get into politics, U.S. veteran says

Detroit patrolman Carl Parsell, elected president of the International Conference of Police Associations yesterday says North American law enforcement officers must become involved in politics to obtain their basic rights and protect their lives.

To achieve these aims and re-establish law and order, the 22-year police veteran said in an interview, police associations will campaign to remove "incompetent, incapable" judges and government officials from office.

He said it is "highly likely" policemen, especially in the U.S., will sponsor or support candidates in most elections at the local, state and federal levels.

To stop police killings, win bargaining rights and ensure the prosecution of criminals, "we will attempt to expose judges and politicians" who are not shouldering their responsibilities.

Mr. Parsell succeeds Syd Brown of Toronto, who said he did not seek re-election as

president of the international organization because of a "conflict of interest."

The Michigan officer was elected by delegates representing 133 associations and more than 125,000 policemen from the U.S. and Canada at the ICPA annual convention. The meeting ends today.

Mr. Brown, president of the Metro Toronto Police Association, said his association voted to prohibit him from running for the international group's office.

"My main responsibility is to the men on the street back home," he said.

Mr. Parsell said a militant stand by the ICPA will gain support for policemen from the North American public.

He said a resolution passed Saturday by the conference calling immediate action against police killers by governments, the judiciary and the general public indicated the real feelings of law officers.

Angered by the slayings of two Chicago policemen Fri-



Carl Parsell of Detroit: Elected president of ICPA.

day night, the delegates warned in the resolution that continued inaction would force law enforcement offi-

cers "to stand united in our retaliation, even in the form of on-the-street justice" or withhold services.

The 7,200-member Confederation of Police of Chicago, which represented the two men shot by a sniper, said in a telegram that the resolution was too harshly worded.

The conference said the resolution was "extreme" but a responsible statement of the facts.

"We are tired of arresting felons while the judiciary is letting them go," Mr. Parsell said.

The situation in Canada was "much better" than in the U.S. because evidence presented in court was often accepted with the "red tape" of how it was obtained being brought before a judge.

He said many U.S. politicians and candidates for the bench "propose to believe in law and order" but do not carry their belief into office.

The ICPA will make more demands on the public and "the powers that be," he said.

Physical and political retaliation was a matter of self-defence because police "have a great feeling they are not supported by the public."

"We will zero in on creating a giant, powerful organization that will stand up for our rights.

"Indispensable to police associations is the right to strike of fair arbitration.

"We have lost seven officers in Detroit in less than 14 months. We are indispensable, it seems, at all times except when it comes to contract negotiating time."

The conference is counting on a 50-per-cent increase in membership during the next year because of the realization across North America that the association will achieve its aims, Mr. Parsell said.

Mr. Brown said the conference has reached maturity and has defeated a movement towards police unionism.

Major associations in Dallas, Chicago and Boston were ready to join.

The ICPA still does not encourage or condone police strikes, Mr. Brown said, although the right should be awarded in order to allow police an equal opportunity at the bargaining table.

The conference passed a resolution Monday calling on

member associations to seek the right to strike and deprive the government of "all the aces" in negotiations.

*Quant à leurs intentions réelles*

# Les policiers rassurent leurs confrères de Chicago

Gilles Léveillé

Les policiers de Chicago s'inquiètent du ton violent de la réaction de leurs confrères nord-américains réunis en congrès à Montréal à l'assassinat de deux des leurs vendredi et ils ont expédié un télégramme priant la Conférence internationale des associations de police de modifier le texte d'une résolution adoptée samedi. Mais les délégués ont répondu hier, par télégramme également, sans annoncer qu'ils revenaient sur leur attitude.

La résolution controversée affirmait

que si les autorités gouvernementales et judiciaires ne prennent pas de mesures sévères pour mettre fin aux attentats dont sont victimes les policiers en devoir, tous les agents s'uniraient dans des représailles pouvant prendre la forme de "justice en pleine rue" ou, autre possibilité, pourraient décider de suspendre leur service.

Dans un message aux agents de Chicago, le président Syd Brown de la Conférence internationale a expliqué que les deux actions évoquées dans la

résolution ne constituent pas des intentions froidement calculées mais plutôt une anticipation de ce qui pourrait se produire si la frustration des policiers n'est pas atténuée par une intervention des autorités contre le meurtre d'agents. Ces réactions extrêmes des policiers, si par malheur elles devaient survenir, seraient le fait d'individus isolés et non pas le résultat d'un mouvement de concertation.

La Conférence internationale s'est donné comme objectif concret, quant à

cette question d'une demande de protection accrue pour les policiers, d'obtenir des autorités gouvernementales américaines que le meurtre d'un agent soit considéré un crime de juridiction fédérale. Elle pense ainsi que les enquêtes seront plus profondes et les châtiments plus sévères.

Les policiers ont aussi l'intention d'intervenir sur la scène politique et d'influencer le choix des juges. Ce projet vaut surtout pour les Etats-Unis où les magistrats sont élus. La Conférence se

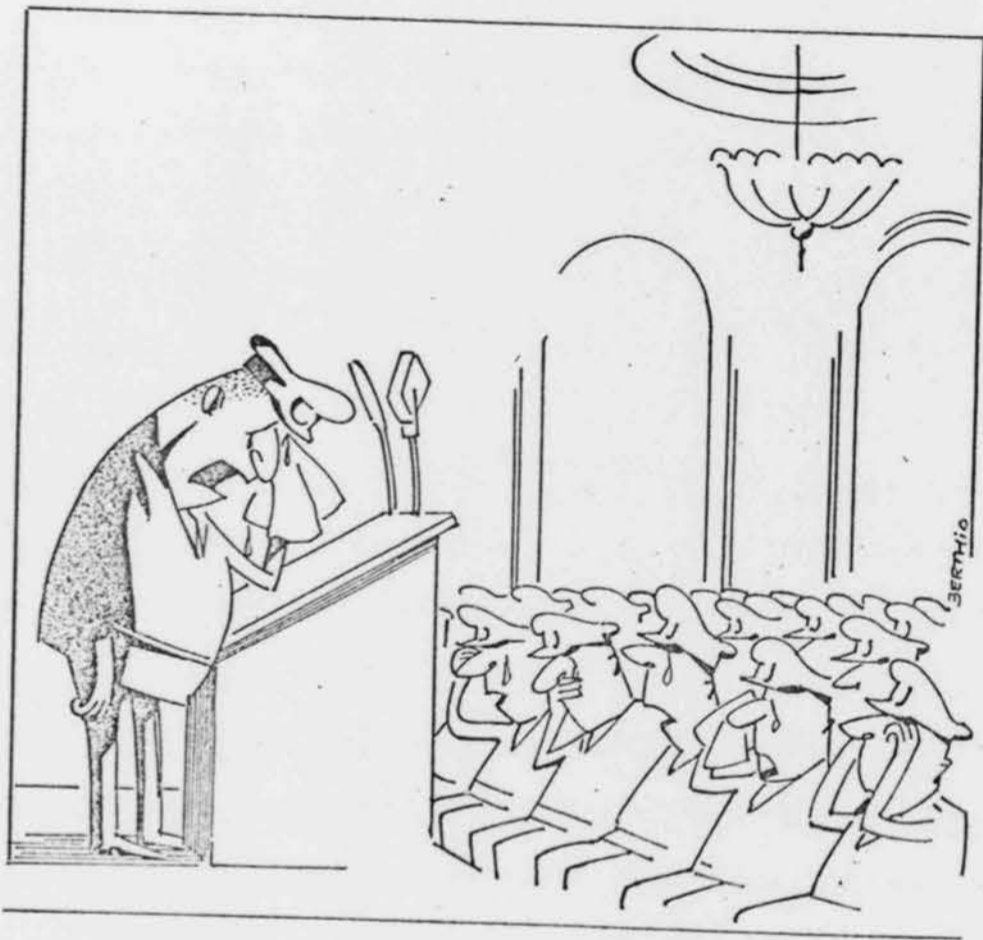
propose donc d'identifier systématiquement aux yeux du public les juges qu'elle considère "irresponsables" et "incompétents", c'est-à-dire ceux qui imposent des sentences trop clémentes.

Le président nouvellement élu de la Conférence, M. Carl Parsell de Détroit, a déclaré à ce sujet qu'il était "très probable" que les associations américaines de police commencent à appuyer ou à commanditer des candidats à la magistrature au niveau local, d'Etat ou fédéral. Cette intervention politique des policiers s'appliquera aussi à des postes électifs du domaine gouvernemental.

M. Parsell a été élu hier pour un mandat de deux ans. Il se propose de doubler les effectifs de la Conférence, qui sont présentement de 150.000 membres canadiens et américains, et de susciter la mise en place d'associations locales là où cela fait défaut.

Le président sortant, M. Syd Brown, n'a pas sollicité un renouvellement de mandat à cause d'un conflit avec son association de Toronto à ce sujet.





*Ex-policier montréalais*

## Le député Springate s'oppose au droit de grève pour les policiers

par Robert Guy Scully

Selon l'ex-policier montréalais George Springate maintenant député libéral de Ste-Anne à l'Assemblée nationale les policiers n'ont ni le droit de faire la grève, ni le droit d'interpréter la loi à leur gré ou de s'interposer à la place des juges. Le discours de M. Springate, prononcé hier soir lors de la clôture du congrès international des associations de police, contrastait vivement avec les débats précédents des délégués où l'on notait une atmosphère de revendication radicale, voire de belligérance, provoquée en partie par le meurtre récent de deux policiers de Chicago.

Les délégués avaient adopté des résolutions condamnant le meurtre, préconisant le droit de grève (sans l'intention de s'en servir), et suggérant que si les lois ne devenaient pas plus sévères, ils iraient "faire la justice dans la rue". Tout en déplorant lui aussi l'acte de l'assassin de Chicago, l'ex-policier a remarqué que cela ne devait pas mener à la grève des services de l'ordre, au contraire. "Vous déclarez que vous pourriez retirer complètement vos services. En d'autres mots, ce que vous dites, c'est: bienvenue bandits, cambrioleurs, violeurs, molesteurs d'enfants. Et ne dites pas que rien n'arrivera si vous retirez vos services. Pensez à ce qui

s'est passé à Montréal le 7 octobre 1966", a-t-il lancé.

Allant plus loin, le député de Ste-Anne a déclaré que les risques étaient déjà acceptés par les policiers, lorsqu'ils s'en servaient comme revendication salariale. "Une partie de votre salaire est payée par suite de cette considération. Vous ne pouvez en même temps réclamer plus d'argent à grands cris à cause des dangers que vous courez et menacer de quitter vos postes, une fois que ces dangers se matérialisent", conclut M. Springate.

S'attaquant ensuite aux "extrémistes" du mouvement policier, qui voudraient imiter leurs confrères brésiliens, membres de l'escouade de la mort où l'on assassine systématiquement tous les criminels non-condamnés, M. Springate a invoqué son passé de policier pour rejeter cette attitude. "Avec tout le respect que je vous dois, je crois que la résolution était hautement incendiaire, dictée à un moment où vous avez laissé l'émotion et la colère prendre le dessus, et votée sans que les délégués tiennent entièrement compte des ramifications totales d'une telle décision. Ce geste a aliéné de nombreux amis qui comprennent votre cause en profondeur". A sa façon, l'inspecteur montréalais Léo Plouffe avait plus tôt dans la journée, lors d'une allocution

prononcée sous le signe du bon sens et de la camaraderie, tenté lui aussi d'écarter de telles solutions violentes.

Le député de Ste-Anne a justement repris les projets de solution de M. Plouffe à son compte. Il a recommandé une plus grande participation des policiers à la vie publique, informant le public sur leur rôle. Sur ce point il a même préconisé le droit pour les policiers de se présenter à des postes politiques, et pour leurs associations d'appuyer un parti quelconque. "Personnellement, je suis d'avis que les anciens policiers font de merveilleux politiciens" a-t-il ajouté. Une rééducation du policier s'impose, même si cela devait en gêner quelques-uns. Finalement, comme l'inspecteur Plouffe, il a souligné la nécessité d'un service des relations publiques qui informe le public et favorise le dialogue entre lui et les policiers. M. Springate était attaché aux relations publiques lors de son stage à la police de Montréal.

Au préalable, le député libéral avait loué le courage des policiers dans certaines situations critiques, "le fardeau de leurs lourdes responsabilités", ainsi que leur amour sincère de la paix. Mais à l'instar de Léo Plouffe, il a cru bon de répéter que "le progrès est la loi de la vie", et que la loi du talion empêcherait les policiers de s'y adapter.

## bloc-notes

### *Malaise chez les policiers*

On a tendance à l'oublier. Le fait demeure pourtant que les policiers sont peut-être les citoyens les plus durement mis à l'épreuve par les transformations profondes que connaît la société à l'heure actuelle. Ils sont presque chaque jour aux prises avec le phénomène de la violence, du désordre, de la contestation et du crime. Ils sont sur la première ligne de feu.

On demande à ces agents de la paix de faire respecter un ordre et des institutions qu'une fraction de plus en plus agressive veut renverser. On demande à ces agents de la paix d'être efficaces tout en réduisant parfois leurs moyens d'action.

On peut comprendre, dès lors, le malaise très prononcé que reflètent certaines des résolutions qu'ils ont adoptées à leur congrès de cette semaine à Montréal. Les autorités seraient donc bien avisées de tout mettre en œuvre pour en découvrir les raisons profondes et, surtout, pour répondre à leurs justes doléances.

Les policiers ont raison, par exemple, de s'indigner devant la trop grande timidité qu'on manifeste parfois à l'endroit d'énergumènes qui vont jusqu'à tirer sur eux. Tout crime commis contre un policier devrait être passible d'une sentence particulièrement sévère. Mais de là à adopter une résolution où l'on dit que les policiers pourraient même se faire justice en pleine rue si cette mollesse continue à l'endroit des criminels, il y a une marge qui n'aurait pas dû être franchie.

Notre société, en effet, a voulu que les rôles soient bien délimités. Les

élus du peuple votent les lois; les policiers en assurent le respect en appréhendant ceux qui paraissent les avoir violées; les tribunaux, enfin, décident si, effectivement, les lois ont été violées et appliquent les sentences appropriées. Il faut que chacun s'en tienne à son rôle. Si la police allait se faire justice en pleine rue, elle se substituerait aux tribunaux.

Nous reconnaissons aux policiers, comme à n'importe quel groupe de citoyens, évidemment, le droit d'avoir et d'émettre des opinions sur le problème des sentences ou celui des libérations conditionnelles. L'opinion des policiers est même plus digne d'attention et de respect que celle de bien d'autres citoyens. Par contre le gouvernement et le Parlement se doivent d'écouter aussi, et avec non moins d'intérêt, les recommandations qui leur viennent des véritables experts en la matière, comme les juristes, les criminologues, les sociologues, etc.

#### De nouvelles méthodes d'action

Quand un lieutenant accuse nos législateurs d'adopter des lois servant les intérêts de petites minorités au détriment des besoins de l'ensemble de la population, il y a encore, de toute évidence, une confusion des genres. Les parlementaires doivent tenir compte de l'évolution de notre civilisation. Qu'ils décident, à un moment donné, de ne plus considérer certains comportements comme des crimes ne doit pas être qualifié de concessions à certains dévoyés aux dépens de la police. Les lois doivent s'adapter à l'évolution des sociétés au risque de ne plus commander le respect nécessaire à leur mise en application.

De toute façon, c'est la responsabilité du législateur de décider ce qui sera un crime. Ce n'est pas celle des policiers. Si le législateur erre dans l'appréciation de ce qu'il

croit être un consensus général, la population n'a qu'à ne point le réélire à la prochaine occasion.

Ceci dit, nous répétons qu'il est aisé de comprendre le grave sentiment de malaise qui s'est emparé de la plupart des corps policiers à travers le monde, et principalement en Amérique du Nord. Au nom du respect des droits du citoyen, on exige de plus en plus d'eux qu'ils renoncent à certains modes d'interrogation ou à certaines techniques qui ont fait leur force dans le passé.

Il y a une période difficile d'adaptation à traverser. Toutefois, au lieu de vouloir protéger des manières de faire qu'une société plus ouverte aux valeurs humaines n'entend plus tolérer, les policiers, à notre avis, seraient bien avisés de réclamer plutôt qu'on améliore leur équipement de travail, leurs moyens de communication, leur propre formation, etc. Là-dessus, ils pourraient obtenir un large appui de tous les milieux, même de ceux qui leur paraissent parfois hostiles.

Ils peuvent aussi compter sur l'appui d'une très large partie de la population quand ils réclament des conditions de travail et de rémunération raisonnables. Le peuple ne peut rester insensible aux difficultés de toutes sortes qui sont leur lot quotidien. Mais ils ne doivent point déborder leur rôle ni adopter des tactiques qu'ils ne sauraient eux-mêmes tolérer chez d'autres groupes de citoyens.

V. P.

# Policemen reject on-street justice

By PAUL DUBOIS

There will be no organized "on-the-street justice" by North American policemen — whether they are pelted with stones, Molotov cocktails or shot at.

The word came from top-ranking officials of the International Conference of Police Associations last night after they had heard severe criticism from former Montreal police sergeant George Springate, Liberal member of the national assembly for Ste. Ann's riding.

A 12-year veteran of the local police force who went on to become a lawyer and then a politician, Springate, was appalled at a recent ICPA resolution which in effect called for instant retaliation against cop killers.

While his call for cooler heads to prevail first met with the convention delegates' disapproval (he was booed on occasion) cooler heads did prevail in the end — on a majority basis.

Referring to his service with the Montreal police force, Springate pointed out he had never worked or met any policeman who wanted to deliberately crack anyone's skull — let alone kill anyone for revenge.

The former policeman strongly urged the delegates, who represent some 150,000 policemen in Canada and the U.S., to remain law-abiding citizens and not take the law into their own hands.

Springate, realizing he would not immediately win a popularity contest for his address to the convention, pointed out he had felt the same grief — and perhaps anger — the delegates had felt when two Chicago policemen were slain last weekend.

However, he reminded the delegates their duty was to uphold law and order — and not become on-the-spot executioners.

In his view, statements made by various delegates and some of the resolutions passed in recent days betrayed a lack of proper public relations.

Springate, one of Justice Minister Jérôme Choquette's most trusted aides, took exception to the convention's resolution calling for "on-the-street justice" and possible "withdrawal" of police services if governments and members of the judiciary did not act immediately to put an end to the wanton killings of policemen.

Referring to ICPA claims that some 70 law enforcement officers had been killed in the past year, Mr. Springate suggested the association compare their dead to those who died on duty in other industries.

He drew the ire of many delegates and their wives when he said that there are approximately 250,000 policemen on the North American continent and — with some 70 dead — this meant that one out of each group of 3,600 policemen had died on duty.

## Angers audience

To the assembled delegates and their wives, Springate's comparative figures seemed to indicate he felt that was not such a high percentage.

He also aroused resentment when he went on to say that, according to available statistics, one policeman was killed for every 1,500,000 police days worked.

"And some of those died in motor accidents," Mr. Springate pointed out. His audience, however, was in no mood to accept police officers' deaths as cold statistics.

Reading fast and furiously from a 16-page prepared text — but sounding as though he had memorized every sentence — Springate went on to ask the police officers to remember their training and face reality.

"And the loss of a police brother is a reality," he said.

But he warned the delegates they and their confrères back home would never gain the respect of the public by passing resolutions about "on-the-street justice" or "walking off the job." They were then backing away from reality, Springate suggested.

He went on at length — and pulled no punches — in urging delegates and all policemen to seek justice for themselves and the public they have sworn to serve and protect through democratic, legal means.

Realizing he had alienated some of his former brother policemen with his straightforward address, Springate, on being presented with a gift from the association, returned to the podium to make a final statement.

"I may have been somewhat cold and brutal in my remarks, gentlemen, but don't ever think this man is not on your side!" he said.

Springate then received generous applause from his audience — much more so than when he finished reading his prepared text.

Guy Marcell, head of the 3,800-man Montreal Policemen's Brotherhood, was asked for his comments on former police sergeant Springate's address.

"He told us what he thought. He gave us his own opinion. I share part of that opinion. He has probably lost the feeling of a policeman. If he forgot it, well, let it be," Mr. Marcell told THE MONTREAL STAR.

Syd Brown, of Toronto, the man who has been ICPA president for the past two years, was also asked for his comments.

"We have awakened public opinion and that of the politicians. Now maybe legislation can be passed so that we will never have to take the action we have suggested we might take," Mr. Brown said.

Springate was then asked how he felt about the obviously "cold" reception he had received — especially during the first part of his address.

"Someone had to bring them back to reason. They cannot take the law into their own hands," he commented.

Asked whether he would speak on the policemen's behalf in the national assembly, Springate said:

"Of course I will, but never under threat of a police strike."

## Le député Springate suggère aux policiers de remplir certaines fonctions politiques

par Jean DE GUISE

Les policiers d'Amérique du Nord se sont fait dire hier :

—Vous ne méritez pas d'obtenir le droit de grève.

—Les temps changent — changez, vous aussi.

Le premier avis leur est venu de George Springate, avocat et député de Sainte-Anne à l'Assemblée nationale, ancien policier avec 12 ans d'expérience.

Le second, de l'inspecteur Léo Plouffe, de la police de Montréal.

M. Springate déclarait, hier soir, aux délégués de quelque 150,000 policiers, réunis à l'hôtel Bonaventure :

“Ceux d'entre vous qui préconisent le droit à la grève chez les policiers ajoutent invariablement qu'ils n'entendent pas l'utiliser, ce droit.

“Je dis : si vous n'êtes pas pour utiliser ce droit, pourquoi en faire une histoire ?”

M. Springate a même demandé : “Voulez-vous simplement brandir une

menace de terreur au-dessus des têtes des négociateurs et du public?”

Si c'est là votre raison, a-t-il dit, vous ne méritez pas de l'obtenir le droit à la grève.

Après avoir un peu fustigé ses anciens collègues pour la menace qu'ils

ont formulée, au début de leur congrès, la semaine dernière, de “descendre dans la rue” à leur tour, M. Springate a suggéré une manière dont la voix de la police pourrait être entendue.

“C'est la voix de la puissance policière politique... Je ne peux voir pourquoi un policier ne pourrait obtenir la permission d'utiliser un congé sans solde pour remplir certaines fonctions politiques.

“Je ne peux voir pourquoi les associations de policiers participeraient pas aux campagnes politiques. Toutes les autres associations le font.”

L'inspecteur Plouffe, pour sa part, a rappelé à ses collègues qui “la loi est toujours en retard des changements sociaux”.

La société d'aujourd'hui, a-t-il dit, “a passé de l'immoralité à la moralité.”

Le policier d'aujourd'hui “manque de sécurité”.

“Je m'en suis rendu compte quand, seul, je démantelais les bombes des terroristes, en 1963. La mentalité du public avant commencé à changer et il faut que la notre change, aussi.”

Guy Marcell, le président de la Fraternité des policiers de Montréal, qui agissait comme hôte du congrès qui vient de se terminer, a déclaré :

“La société peut changer, mais nos droits ne changent pas. Nous entendons trouver une formule pour les revendiquer pleinement.”

La teneur du congrès — dont les membres étaient par ailleurs enchantés de la ville de Montréal — laissant sourdre le malaise des policiers dans la vie actuelle.

Carl Parsell, le nouveau président de la Conférence internationale des associations de policiers, a tenu à souligner que “le changement social se fera avec notre concours... nous n'entendons pas rester sur le siège arrière.”

Canadiens et Américains, les policiers se sont quittés dans une atmosphère d'attente... et d'espoir incertain.

# Springate tells police to stick with it

By EDDIE COLLISTER

A policeman-turned-politician laid it on the line last night to North America's quarter-million law enforcement officers: Stay on the job and face reality.

George Springate, MNA for Montreal-St. Anne, told delegates to the International Conference of Police Associations he understands the frustrations of policemen.

The youthful Liberal backbencher told the group solutions will not be found through "on the street justice," but by education, public relations and the "greatest weapon—the ballot box."

Mr. Springate, who threw his hat into the political ring shortly after resigning as a sergeant with the Montreal Police Department, was speaking at the conference's closing banquet.

He told the representatives of the 133-member association

he lived the life of a cop for 10 years and knows the dangers the men face answering "police wanted" calls not knowing what they'll face.

Mr. Springate explained that all this, and more—the criticism, lack of gratitude and the lack of co-operation and apathy—explains the dissatisfied and totally frustrated feeling of the individual cop.

He told the officers the natural tendency is to regard all "out" groups as potential "attackers or outright enemies," creating a "vicious circle."

"Society has backed you into a corner, and you, in turn, have built a wall around yourselves for self-protection," Mr. Springate said.

This cannot be allowed to continue, he added, saying "lines of meaningful communications and understanding must be opened."

"Many conscientious policemen now realize this, and are

actively seeking the answers on how to achieve it.

"No policeman whom I have ever worked with or met wants to crack a skull ... or desires to be a city soldier."

But walking off the job would only offer a welcome mat for "armed thugs, looters, rapists, safe crackers, child molesters and unimpeded mobs."

"And don't say that will not happen ... look at Montreal, October 7, 1969."

On the question of the right to strike for law enforcement officers, Mr. Springate said:

"I say if you are not going to use it, then why the fuss."

"Do you want merely to hold a terrorizing threat over the heads of negotiators and the public," and if so "then you don't deserve to have it."

## Le rôle de la police

Le congrès international des policiers, qui s'est déroulé cette semaine à Montréal, a fourni aux dirigeants de la confrérie une excellente tribune pour faire état de leurs revendications.

Nous avons noté, en effet, que les policiers entendent désormais risquer de la manière forte aux attaques dont ils seront l'objet dans la rue de la part des manifestants, des malfaiteurs, des passants et du public en général. Ensuite, nous savons que les policiers veulent obtenir le droit de grève. Enfin, nous avons appris que les policiers nord-américains ont offert la présidence de leur organisme à M. Guy Marcil, président de la Fraternité des policiers montréalais. Mais M. Marcil a décliné l'invitation, objectant qu'il a trop à faire dans la métropole du Canada pour éclairer de ses lumières tout un continent.

Il apparaît assez clairement, par le ton des interventions qui furent faites au congrès, que les policiers engagés dans la défense de leurs intérêts oublient la lettre et l'esprit de leurs fonctions primordiales. Ainsi, par exemple, les policiers ne constituent pas une "force" au sens anglais du terme mais un service public institué pour protéger les citoyens contre les criminels avoués ou en puissance; un service public chargé de maintenir l'ordre en toutes circonstances; un service public chargé d'enquêter à la suite d'un crime pour conduire les suspects devant les tribunaux. C'est ici que la police devrait rejoindre la pègre pour la déloger et l'empêcher de prospérer.

### Le code d'éthique

Les "travaux" présentés au congrès des policiers auraient été plus rassurants si la police de Montréal en avait profité pour faire une profession de foi dans le code d'éthique qu'elle est censée observer. Ce document, hélas! ne fait pas partie des "best-sellers" chez nos protecteurs en uniforme. Il n'y est pas fait mention du droit de grève. Mais on y parle souvent du respect que le policier doit à l'individu, quels que soient son rang, sa classe, sa race et sa couleur. D'autres directives à l'adresse des policiers portent sur l'usage des armes à feu, toutes choses qui s'accordent assez mal avec les résolutions adoptées par nos congressistes.

De plus en plus, la direction de la police de Montréal semble échapper à l'état-major de la police pour glisser rapidement vers l'exécutif de la Fraternité des policiers, que préside allègrement M. Guy Marcil.

Maintenant que M. Marcil nous a livré le fond de sa pensée, on pourrait faire le point: si les policiers obtiennent le droit de grève, et se mettent effectivement en grève, l'Armée arrivera si vite qu'elle marchera sur les talons des déserteurs. A tout hasard, le gouvernement qui accordera le droit de grève aux policiers convoquera une session d'urgence dans les premières heures de l'arrêt de travail pour rescinder la mesure.

### Souvenirs d'une grève

Les policiers en congrès à Montréal ont peut-être oublié les remarques parues dans l'organe de l'American Federation of Police, intitulé "Police Times". Dans le numéro de novembre-décembre 1969, les rédacteurs du journal n'ont pas montré pour la grève le même enthousiasme que nos congressistes. Commentant la grève du 7 octobre à Montréal, les rédacteurs écrivent qu'ils ont maintes fois mis les policiers en garde contre l'orientation syndicale et la grève: "Le policier dispose de grands pouvoirs, à lui conférés sous certaines conditions. Faire grève et laisser la population à la merci des malfaiteurs constitue donc, dans son cas, l'acte criminel le plus odieux que l'on puisse commettre. A Montréal, les policiers qui ont abandonné leur poste ne peuvent s'attendre à être reconnus sérieusement, à l'avenir, comme des protecteurs du public et la société comme telle ne peut pas considérer ces hommes comme de véritables officiers de police. Aucun policier ne peut renoncer à ses devoirs."

Maurice ROY

## L'armée interviendra beaucoup plus vite si les policiers font encore la grève

La menace d'une nouvelle grève des policiers de Montréal, brandie ces jours derniers par le président de la Fraternité, le lieutenant Guy Marcil, n'a pas semé la panique chez les dirigeants municipaux ni chez les membres du gouvernement provincial. Ceux qu'on appelle communément "l'autorité civile" ont appris leur leçon le 7 octobre dernier lorsque l'on a perdu plusieurs heures précieuses avant de demander l'intervention des Forces armées. Et il faut dire que ces dernières n'étaient pas tellement prêtes non plus, avec le résultat que tous ces délais ont privé les citoyens de toute protection pendant près d'une journée avec les conséquences malheureuses que l'on sait.

Dorénavant, au moindre signe que les policiers songent à débrayer, l'administration de Montréal demandera immédiatement, et fort discrètement bien entendu, au gouvernement du Québec de commencer les démarches auprès du ministère de la Défense nationale, qui, lui, mettra immédiatement en branle vers Montréal, un nombre suffisant de militaires pour assurer une protection adéquate aux citoyens. D'ailleurs, c'est maintenant officiel: le gouvernement fédéral a inscrit comme "tâche prioritaire" pour les Forces armées l'entraînement nécessaire pour "seconder l'autorité civile". Dans le moment, nous a confié un administrateur de la police de Montréal, "il pourrait y avoir des soldats en patrouille dans la ville en moins de deux heures après notre appel!"



## La Fraternité: aucun langage provocateur devant les représentants de la Ville qui se présentaient comme de simples "messagers"

par le SERGENT GUY MARCIL

président de la Fraternité



### IV—CONTRAT DU 1er DECEMBRE 1968 — 30 NOVEMBRE 1969

Avant la dénonciation officielle du contrat survenue le 19 novembre 1968, la Fraternité par l'intermédiaire des membres de son Exécutif, avait fait plusieurs représentations auprès des officiers du Service du Personnel, afin de discuter certaines clauses normatives et en particulier le problème épineux de l'évaluation des fonctions hiérarchiques.

#### A( La négociation

Les demandes salariales ainsi que les modifications de clauses normatives du nouveau contrat de travail proposé ont été remises à la partie patronale le 19 novembre 1968. Un jour avant l'échéance du contrat, soit le 29 novembre, les parties se rencontrèrent pour ouvrir les négociations.

La Fraternité des Policiers avait délégué les pleins pouvoirs à son Comité de négociation pour faire ses revendications syndicales à la Ville de Montréal, représentée par

son Comité de négociation. Des séances ont été tenues jusqu'au 8 janvier 1969, jour de la rupture des pourparlers entre les deux parties. Après qu'il y eut entente sur quelques clauses normatives, le désaccord le plus complet est survenu lorsque le négociateur en chef de la Ville a fait connaître à la partie syndicale qu'il n'avait aucune offre monétaire à proposer. De fait, le Comité de négociation de la Ville, ne négocie pas sur les salaires. C'est le président du comité exécutif de la Ville de Montréal qui se réserve en priorité cette question. La Fraternité l'a appris amèrement au début de l'an dernier.

On trouvait donc en présence, d'une part, la partie patronale dont les négociateurs étaient munis d'un

message qu'ils avaient l'ordre de communiquer sans aucun pouvoir de négocier, d'autre part, la partie syndicale dont les négociateurs avaient reçu la pleine confiance de leurs membres de s'exprimer librement, avec le plein pouvoir de négocier les termes du contrat proposé. La Fraternité estime qu'elle agissait de bonne foi et qu'elle se soumettait rigoureusement aux procédures de la négociation syndicale. Des communiqués sur l'état des négociations parvenaient périodiquement à ses membres.

Lorsque l'on fait face à des négociateurs patronaux qui n'ont pas le pouvoir de négocier, et donc ne jouent que le rôle d'émissaires comme ce fut le cas lors des dernières négociations entre la Ville et la Fraternité, il est inévitable que les syndiqués se sentent lésés dans leur droit à la libre négociation, parce qu'il n'y a pas de dialogue. En de telles circonstances, la Fraternité n'avait qu'un seul et dernier geste à poser: rencontrer le chef du Comité exécutif de la Ville.

Dans le rapport d'études sur l'administration de la Ville, que la firme Woods and Gordon avait remis aux autorités en juillet 1960, il y a une recommandation qui explique sans équivoque les procédures que doit suivre l'employeur pour toute négociation de contrats avec les employés des services municipaux.

En voici un extrait :

**"Celui-ci (le Comité exécutif) établit la politique, mais ne peut négocier directement avec les syndicats ; il y a trop de membres et la tâche exigerait trop de temps. Le Comité devrait donc être prêt à en attribuer la responsabilité au Surintendant de la Division des Relations avec les syndicats et à lui indiquer clairement jusqu'où il peut aller".** (Etude de l'Administration municipale, page 343, Montréal, juillet 1960)

Pour amenuiser les chances que des ententes trop personnelles n'interviennent entre deux personnes qui seraient déléguées par les deux parties en cause, le syndicat forme un comité de négociation afin que tous les intérêts des travailleurs soient défendus le plus intégralement possible.

"Il (le Surintendant) pourrait être appuyé par un comité de négociations, mais il serait le seul porte-parole de la Cité à toutes les séances de négociations. En outre, à toutes les étapes, il tiendrait le Comité exécutif au courant des progrès réalisés. **Toutefois, il faudrait veiller à ne pas en faire un simple messenger entre le Comité exécutif et les syndicats. Il devrait avoir l'autorité de parler d'une façon définitive au cours des négociations ; autrement celles-ci**

**se prolongent et les syndicats ont le sentiment qu'ils perdent leur temps à négocier avec quelqu'un qui ne peut rien conclure par lui-même, mais doit toujours s'en référer à une autorité supérieure,"** (Etude précitée)

Les policiers de Montréal croient que cette procédure, qui est conforme aux dispositions du Code du Travail et à l'exercice du droit à la libre négociation aurait dû être appliquée dans toutes ses étapes. Il est clair que le Comité de négociation de la Ville n'avait ni la liberté ni l'autorité de négocier.

Devant l'absence évidente de telles conditions, le Comité de négociations de la Fraternité s'est vu dans l'obligation de faire des représentations auprès du chef du Comité exécutif de la Ville. A chacune des entrevues qui ont eu lieu pendant et après la période des négociations, les représentants de la Fraternité ont dû faire volte-face: le chef de l'Exécutif de la Ville n'avait aucune offre salariale à faire. Il est assez étrange, cependant, que M. le Président du Comité exécutif ait admis, après les événements du 7 octobre que

1 "la Ville de Montréal, après s'être assurée qu'aucune offre de sa part ne pouvait mener à un règlement — **l'offre que la Ville aurait pu faire et était disposée à faire avait été analysée par les économistes de la Ville et du gouvernement provincial** — a conclu aux recommandations du conciliateur". (Rapport du Comité exécutif, le 23 octobre 1969).

Pourquoi, alors, comme il le mentionne si bien, cette offre de salaire n'a été communiquée ni à la table

de négociation, ni au cours des entrevues que le Président a eues avec les policiers depuis la rupture des négociations (le 8 janvier 1969) jusqu'à la fin de la conciliation? Comment peut-il parler d'une seule offre de salaire, alors que dans toute négociation collective, les parties établissent leurs demandes à des niveaux différents pour ensuite réduire l'écart qui les sépare par voie de compromis? Sur toute cette question, la Fraternité doute sérieusement que la Ville ait effectivement fait calculer un salaire. Si ce calcul avait existé, on ne voit aucune raison valable pour que son résultat n'ait pas été avancé comme point de départ de la négociation. Une telle attitude ne nous semble pas justifiable dans le contexte de la négociation collective.

#### B( La conciliation

Dans son rapport présenté aux membres du Conseil municipal de la Ville de Montréal, le 23 octobre 1969, le chef de l'Exécutif a déclaré que la Ville "avait conclu aux recommandations du conciliateur". Ce qui signifie que la Ville acceptait que le différend soit réglé par un tribunal d'arbitrage.

Pourtant le rapport du conciliateur n'apparaît pas aussi catégorique. Il y a une nuance, voire une alternative à l'arbitrage.

● "Si, par contre, les deux parties sans accepter intégralement ce rapport y décèlent une base de règlement, peut-être pourrait-on continuer à négocier d'une façon efficace." (Rapport du conciliateur, le 24 mars 1969).

Or la Fraternité a, de fait, accepté d'utiliser ce rapport comme base de discussion, comme moyen d'en arriver à un règlement. La Ville a tout simplement rejeté cette alternative, le chef de l'Exécutif se refusant à faire toute proposition salariale aux négociateurs de la Fraternité des Policiers. On peut donc se demander pourquoi les deux parties ont pris des positions diamétralement opposées devant le conciliateur.

Il est assez facile d'imaginer que la partie patronale avait projeté d'avoir recours de toute manière à l'arbitrage.

Si la Fraternité a voulu utiliser le rapport du conciliateur comme document de travail, c'est parce qu'il retient à l'appui des commentaires qui s'y trouvent, les facteurs suivants:

—la région économique de Montréal qui s'identifie au mouvement général des salaires de la région ;

—le travail incomparablement plus complexe et plus dangereux du policier de Montréal.

**"le travail du policier de Montréal ne peut pas se comparer entièrement aux policiers de la banlieue de Montréal".** (Rapport précité, page 3).

Une autre considération que le conciliateur a retenue, "il serait injuste croyons-nous de ne pas tenir compte du travail particulier du policier de Montréal. Dès lors, il faut le comparer avec celui des grands corps policiers canadiens." (Rapport précité, page 5).

a également été acceptée comme argument utilisable, advenant le cas où les deux facteurs ci-haut mentionnés avaient été rejetés. Mais c'est sur ces derniers facteurs que la Fraternité s'est appuyée, principalement, le mouvement des salaires de la région de Montréal pour calculer le salaire de \$9,200. attaché à la fonction de base, le constable de première classe. En considérant toutes les particularités inhérentes au travail du policier de Montréal on pouvait raisonnablement produire un chiffre plus élevé que ne le fait le simple calcul économique. Même si, pour les policiers de Montréal, un calcul plus compréhensif devait normalement déterminer une rémunération plus élevée en 1969 que \$9,200., ils ont cru que ce chiffre représentait un gain suffisant, comme première étape de rattrapage qu'ils avaient alors amorcée. La raison qui les justifiait à ne se limiter qu'à cette demande était surtout le fait que la Ville, en leur payant ce salaire, n'aurait pas eu à augmenter son budget global d'une façon exagérée. Et la Fraternité avait l'espoir que la Ville accepte de négocier en utilisant comme moyen auxiliaire, le document de travail du conciliateur.

#### Conclusion

Que peut-on conclure en présence de résultats aussi négatifs qui ont caractérisé les deux premières phases, soit la conciliation et la négociation, dont le but recherché était le règlement du conflit qui opposait la Ville de Montréal et la Fraternité des Policiers? A priori, nous sommes prêts à rejeter le système actuel de la négociation collective tel qu'il existe présentement ou plutôt tel qu'il est appliqué par les parties en cause.

En effet, si nous examinons de près jusqu'à quel point les procédures ont été suivies, on se rend à l'évidence que, d'une part, la Fraternité malgré l'impasse qui apparaissait insurmontable à ce moment, a cherché par tous les moyens légitimes à en arriver à une entente, en même temps que ses représentants informaient régulièrement les policiers de la progression des négociations sans user d'un langage provocateur ; que, d'autre part, les autorités de la Ville se sont cantonnées dans une position de non-dialogue, et par conséquent, que les négociateurs de la Ville se sont présentés comme de simples "messagers", sans mandat précis. Au surplus, la partie patronale, l'Exécutif de la Ville comme ses représentants, avait ignoré consciemment ou non, l'état de malaise dans lequel étaient enlisés les policiers de Montréal avec l'entassement de problèmes graves attribuables à la maladministration du Service de la Police qui durait depuis plusieurs années.

Prenant en compte que la Fraternité avait fait d'autres représentations auprès des autorités du Comité exécutif avant que ne débutent les séances d'arbitrage, système que les policiers appréhendent à cause des efforts à déployer, des sommes d'argent à déboursier et du temps déjà trop long à attendre, les policiers ont le sentiment que les autorités administratives ont abusé indûment de leur patience.

En résumé, le processus négociation-conciliation a été pour les policiers de Montréal un outil décevant pour les fins du règlement de conflits normaux, par ailleurs dans le cas d'un service aussi complexe et aussi important.

### C) L'arbitrage

Ce n'est pas notre intention de reprendre, dans sa totalité, la preuve faite par la Fraternité lors du dernier arbitrage sur les principaux points en litige et dont les résultats se trouvent contenus dans la sentence rendue par le juge Rondeau. Malgré qu'il soit relativement simple de ramasser tous les éléments de la preuve de la partie patronale en quelques pages, il n'est évidemment pas possible de faire le même exercice de synthèse avec la preuve de la Fraternité sans risquer de laisser de côté certaines parties de preuve. Quand on sait que plus de vingt témoins ont apporté leur concours à l'établissement de faits relatifs aux conditions et aux qualifications ainsi qu'à la rémunération du policier, et ce, à l'aide d'une centaine de documents, on ne peut s'empêcher de penser que pareil travail fait histoire dans le syndicalisme chez les policiers de Montréal.

Etant conscients de la gravité des circonstances dans lesquelles se sont déroulés les événements pendant et après l'arbitrage, les membres de la Fraternité croient de leur devoir de mettre sous leur véritable éclairage les questions centrales du problème global.

Nous allons donc reprendre les principaux éléments de la preuve qui a été faite sur les salaires par les deux parties en cause et, à l'aide de citations des témoignages qui ont été déposés, les bases et la structure de l'argumentation. Il y aura lieu, également, d'évoquer cer-

tains témoignages concernant les aspects bien particuliers à la fonction de policier, soit:

- 1) les exigences au recrutement de l'aspirant-policier ;
- 2) l'évolution même de la fonction de policier dans le contexte social actuel et les risques nouveaux qui surviennent de jour en jour ;
- 3) le perfectionnement requis par l'évolution rapide de la fonction.

#### a) Preuve économique

Au chapitre III de ce mémoire, nous croyons avoir démontré que toute discussion valable doit reposer sur la comparaison des taux de salaire avec des unités similaires (corps policiers comparables en importance) et/ou le mouvement général des salaires de la région, en l'occurrence le salaire hebdomadaire moyen qui est le renseignement officiel fourni par le Bureau Fédéral de la Statistique.

#### 1. - Le choix de la période de comparaison

On sait que ce n'est qu'au cours d'une longue période que prennent place les modifications de structure de l'économie et, avec elles, les changements sociaux dont les plus marquants sont l'évolution des conditions de travail de la main-d'oeuvre et sa composition. Or si on examine la tendance longue du salaire moyen à Montréal, soit de 1939 à 1969, on constate d'une manière frappante que l'ensemble des salaires de la région se sont vus rétribués selon un mode bien déterminé. Le graphique reproduit au chapitre III, donne une bonne image de cette évolution statistiquement normale. De plus, si l'on se reporte au témoignage sur ce point (voir notes sténographiques p. 17 à 21, déposition du 17 juin 1969) on comprendra tout de suite l'avantage du recul historique. Pour comparer l'évolution du salaire moyen et du salaire du policier:

"J'ai utilisé la période 1939 à 1969, c'est-à-dire fin 1968, c'est-à-dire une période d'une trentaine d'années. Cette période très longue a l'avantage de nous permettre de dégager, en dehors des mouvements particuliers à certains moments et nous aurons quand même l'occasion d'en signaler un certain nombre de ces

mouvements, parce que c'est l'addition de ces mouvements particuliers qui finit par donner l'image générale mais au-delà de ces événements particuliers, la période assez longue permet de dégager la tendance et, dans une certaine mesure, de toucher de plus près les problèmes de fond, surtout que cette longue période et on le verra, je l'espère, à la fin de cet exposé, de ce témoignage, cette longue période a l'avantage de couvrir d'abord ce qui est assez particulier dans un corps policier, une grève, plusieurs négociations et plusieurs arbitrages, donc, toute l'histoire.

En procédant ainsi par la très longue période et en s'attachant au phénomène de fond, on se trouve à tenir compte automatiquement de toutes les transformations de structures qui ont pu intervenir soit à l'intérieur du corps policier soit dans la zone métropolitaine de Montréal sans qu'on ait à essayer ce qui serait impossible de distinguer les faits de chacun de ces phénomènes particuliers ; les grandes tendances nous permettent de nous en dispenser". (Pages 18-19, témoignage de la Fraternité, 17 juin 1969)

L'objectif que s'est donné la partie patronale de refuser la longue période comme base de discussion n'a certes pas été atteint si l'on consulte le document V-9 en particulier aux pages 11 et 12. Il est dit ceci:

"L'argument économique de M. Pierre Harvey, basé sur 1939, relève d'une théorisation après coup provenant d'interprétations "impressionnistes" (notes sténographiques, 18 juin 1969, page 62).

Si nous nous reportons au témoignage déposé à cette date, on doit comprendre que le mot "impressionnistes" qualifie l'interprétation du salaire moyen des policiers y compris les membres de l'Etat-Major. A un certain nombre de questions posées par le Président du tribunal qui voulait savoir dans quelle mesure,

"par rapport au salaire hebdomadaire moyen, le salaire policier moyen a des chances d'être surévalué par suite de l'inclusion de l'Etat-Major dont le poids relatif est supérieur à ce que l'on trouve pour des postes comparables dans l'ensemble de l'économie" (document F-5, page 3, paragraphe b).

La Fraternité a montré qu'il était difficile de faire la démarcation entre l'Exécutif d'une entreprise et ses employés d'une part et, entre l'Etat-Major et les policiers d'autre part. La partie patronale a donc confondu qu'on ne pouvait avoir qu'une impression de ce phénomène, ce qui est loin d'être la même chose que le choix même de la base 1939. Affirmer que cette base "n'est pas utile pour asseoir des conclusions valables quant au mouvement du salaire du policier de la Ville en 1969", que "la signature d'une convention collective ferme un dossier" ne constituent en rien une démonstration, donc de telles affirmations ou opinions ne peuvent être considérées comme preuve. Pour l'établissement d'une échelle de salaire, on maintient que "la méthode la plus valable et la plus courante est de faire toute comparaison en rapport avec la date de la dernière convention collective". Si c'était là, la manière courante de procéder pour négocier des contrats de travail pour les policiers comme pour tout autre groupe professionnel, on peut se demander ce que serait le niveau général des salaires dans la région de Montréal ou d'ailleurs, et donc la tendance de l'économie d'une région économique donnée. On aurait toutes les chances d'y trouver un ensemble d'industries à bas salaires, caractérisées par une production de produits de biens de consommation non durables qui constituent une base restrictive au développement économique. D'ailleurs, nous attarder davantage à disserter sur cette question que "la signature d'une convention collective ferme un dossier"

ne ferait que montrer, d'une part, qu'employeurs et employés sont liés pour la durée d'un contrat et, d'autre part, que les parties, l'expérience le prouve suffisamment, peuvent toujours s'entendre sur des modifications de clauses rendues nécessaires par les changements technologiques et sociaux.

Le raisonnement économique appuyé sur le salaire hebdomadaire moyen dans le cas des policiers de préférence au salaire horaire (argument de la partie patronale) nous paraît justifié. On n'a qu'à se reporter à l'analyse exhaustive qui a été présentée par la Fraternité (témoignage de la partie syndicale, 5 septembre 1969, pages 67 à 76 inclusivement). Il paraît alors évident que la production horaire d'un ouvrier est théoriquement la mesure qui doit normalement déterminer les taux de salaire. Mais ça ne se passe pas ainsi dans la réalité. De plus, le service policier étant une activité dont on ne peut quantifier le rendement pour une heure donnée, il n'est donc pas possible de raisonner autrement que sur le temps hebdomadaire de travail. L'argumentation de la partie patronale reposant sur une heure travaillée perd donc toute sa signification.

## 2. - L'écart entre le salaire du policier et le salaire moyen

Depuis que la Fraternité et la Ville négocient des contrats, on s'est toujours entendu pour établir le salaire du constable de première classe, soit la fonction de base qui représente le plus fort contingent dans tout le personnel policier. En conséquence, lorsqu'on parle du salaire du policier, à moins d'indication contraire, il s'agit du traitement attaché à la fonction de base.

Nous avons montré, à l'aide de chiffres pris dans les publications officielles gouvernementales (voir les exhibits F-6 et F-6A), que le salaire moyen et le salaire moyen du policier ont évolué, sur la plupart des années de la période 1939-1969, en sens opposé, l'indice du salaire moyen étant continuellement en hausse. Or la période de crise qui est antérieure à 1937 a affecté profondément tous les types de rémunération. Nous admettons avec la partie patronale que la masse d'ouvriers représentée dans le salaire moyen a connu des baisses de traitement. Dans quels secteurs et dans

quelle proportion, on ne peut le préciser. **Toutefois il ne faut pas confondre baisse nominale et baisse réelle du salaire** qui n'est autre que le pouvoir d'achat du revenu monétaire. Pendant la durée de la crise de 1929 le salaire du policier, fonction de base a été stabilisé à \$1,800.00, plus précisément de 1930 à 1941 inclusivement, soit pour 12 années consécutives. A la page 9A de V-9, l'on constate qu'il y a absence d'information sur le traitement du constable de première classe de 1930 à 1934. Il aurait fallu insérer cette information dans le tableau pour éviter de faire des commentaires erronés. En effet, on est amené à dire:

"Le policier de la Ville n'a subi aucune diminution de traitement et a même continué à recevoir, sans retard, les augmentations annuelles nécessaires pour atteindre le traitement alors prévu pour la fonction de policier de première classe.

L'échelle de traitement attachée à la fonction de policier à la Ville a été de \$1,400.00 et \$1,800.00 de 1930 à 1942" (même exhibit, page 9)

Semblable erreur ne justifie pas que l'on s'arrête plus longuement sur ce point puisqu'elle a été reconnue devant le tribunal d'arbitrage, le 7 août 1969 (voir page 8, notes sténographiques).

Encore dans ce même document, on tente de montrer que le salaire moyen devait augmenter plus rapi-

dement que le salaire du policier, ce dernier étant resté stable durant 12 années. Les experts des deux parties ont reconnu que le salaire moyen en 1939 s'était retrouvé au même niveau qu'en 1929, tout comme le salaire du policier. Or dans le document de la partie patronale, on retrouve le commentaire suivant:

"Etant donné les problèmes de la crise de 1929, considérant le fait que le salaire du policier à la Ville n'a pas été réduit, il est normal qu'au cours des années, le salaire hebdomadaire moyen dans la région de Montréal, ait fait du rattrapage et que l'écart à l'avantage du policier de la Ville ait diminué de façon si marquée." (voir l'exhibit V-9, page 9)

Cependant, on sait que l'indice du salaire moyen (base 1949: 100) avait évolué de la façon suivante au cours de la décennie de la crise:

Année (1939: 100)	Indice du salaire moyen
1930	48.8%
1933	41.6%
1939	48.8%

Source: Contre-interrogatoire de M. Melançon, 7 août 1969, page 26.

On sait également que "ce rattrapage" dont parle la partie patronale s'est amorcé de la façon suivante:

Année (1939: 100)	Indice du salaire moyen
1940	106.4%
1941	115.6%
1942	123.6%
1943	135.8%

L'indice du salaire des policiers pour les années correspondantes passait de 100.0 en 1940 à 111.3 en 1943. Ce qui signifie que le rattrapage exprimé par l'évolution du salaire moyen s'est fait à une allure tellement rapide que l'écart entre les deux courbes s'ouvrait de 24.5 points en 1943, (135.8 — 111.3, voir exhibit F-6A). Le traitement du policier avait commencé à se détériorer sérieusement.

## **REPORT TO THE MORIN INQUIRY**

This month the Review publishes the third portion of the submission made by the Brotherhood to the commission of inquiry into the labor relations between our union and the City of Montreal.

As previously noted, the text is being reproduced in French only because of space limitations. However, the document has been translated, and those wishing English copies should contact the Brotherhood headquarters.

The section of the report carried this month deals with the collective agreement covering the period December 1st 1968 to November 30th 1969.

It traces, step by step, the long, difficult and costly road that had to be travelled: negotiation, conciliation and finally, arbitration.

You will read in detail the story of the Brotherhood and its expert advisers assembling solid proof in support of their demands. You will also find what is, in effect, an acknowledgement by the City side that the polyvalent nature of police work has evolved in a very rapid fashion over the years.

**Guy Marcil, President,  
Montreal Policemen's  
Brotherhood Inc.**

# Le juge Irénée Lagarde s'en prend aux policiers de la métropole...

Le juge Irénée Lagarde, qui a trouvé le moyen de dénoncer la police de la métropole dans le dernier supplément de son code pénal, a trouvé une occasion en or de récidiver, hier, alors qu'il devait décider du cas de trois ex-employés de la compagnie H. Lapalme, accusés de méfaits.

En condamnant Roch Héneault, Yvon Moise, et Roland Riopel à \$33.33 d'amende chacune et à une demi-heure de prison pour avoir crevé les pneus de deux camions de la poste, en avril dernier, il leur a déclaré que les policiers de Montréal avaient commis des gestes beaucoup plus criminels qu'eux, en octobre dernier, et que, pourtant, aucun d'eux n'avait jamais été poursuivi devant les tribunaux.

Aux trois accusés, qui étaient représentés par Me Rolland Blais, le juge Lagarde avait tout d'abord lancé:

"Vous êtes malchanceux de ne pas faire partie d'un certain corps de police qui a fait il y a quelques mois une grève illégale.

"A ce moment-là, des membres de ce corps policier ont pu tourner à l'envers les autos de la police provinciale, déloger à la pointe du revolver leurs confrères qui avaient occupé leurs postes, et ils n'ont été poursuivis d'aucune façon.

"C'est donc qu'ils constituent une classe à part.

"Ils ont fait une grève absolument illégale, ils ont posé des gestes absolument criminels, et pas un n'a été arrêté, pas un n'a été accusé.

"Mais vous autres, vous êtes en grève, vous perdez vos revenus et votre emploi.

"Je ne veux pas critiquer, je n'ai pas affaire à la politique.

"Et il reste que vous avez commis un méfait, et que vous n'êtes pas excusables pour tout cela.

"Je dois cependant prendre en considération ce qui a été fait par ce corps de police.

"Evidemment, la Fraternité va encore faire des rapports. Elle a déjà dit que Lagarde était polisson à l'égard des policiers. Mais qu'ils écrivent toutes les lettres qu'ils voudront, je m'en fiche.

"Car les membres de ce corps policier ont posé des gestes plus criminels que vous, il y a eu mort d'un officier de la Sûreté du Québec, et ce, pendant que ces messieurs étaient à l'aréna Paul-Sauvé. Ils ne savaient pas qu'il y avait une émeute. Ils ne se sont pas dérangés."

## ...et le directeur Saint-Aubin réplique vivement avec énergie

"J'estime que le juge Irénée Lagarde a tenu des propos inconséquents et malheureux".

Telle a été la réaction du directeur du Service de la police de Montréal, M. Marcel Saint-Aubin, aux commentaires émis en cour, hier, par le juge Lagarde, avant de prononcer sa sentence contre trois ex-employés de la compagnie G. Lapalme, accusés d'avoir éventré des pneus de camion.

Dans un communiqué émis hier soir, le directeur Saint-Aubin s'est en quelque sorte porté à la défense de ses policiers en affirmant que cette attaque ne nuira certainement pas au prestige dont jouissent les policiers auprès de la population.

Voici le texte de la déclaration du directeur Saint-Aubin:

"Je viens de prendre connaissance de l'article publiée dans le journal LA PRESSE du 18 août. Si les déclarations

qui sont rapportées dans ce journal sont exactes, en considérant qu'elles ont été prononcées dans une cour de justice, alors qu'une enquête est présentement en cours, enquête menée par la Commission de police du Québec, à la demande même du ministère de la Justice, j'estime que le juge Irénée Lagarde a tenu des propos inconséquents et malheureux".

"La hargne qu'affiche le juge Lagarde à l'endroit des policiers de Montréal ne réduira en rien, j'en suis sûr, et ce, malgré les événements malheureux du 7 octobre dernier, le prestige dont

jouit la police de Montréal de la part du public en général qui reconnaît la tâche exceptionnellement ingrate et difficile qui lui incombe".

### Mutisme chez les policiers

Pour sa part, le sergent Guy Marcell, président de la Fraternité des policiers de Montréal, s'est refusé à tout commentaire concernant les déclarations du juge Lagarde.

Rejoint à Kitchener, où il participe au congrès de l'Association des policiers de l'Ontario, M. Marcell a dit avoir été informé de l'événement par le vice-président de la Fraternité.



Violente sortie du juge Lagarde

## ***Les policiers ont commis impunément des gestes "absolument criminels"***

Le juge Irénée Lagarde a violemment pris à partie la police de Montréal, hier, alors qu'il prononçait la sentence de trois ex-employés de la compagnie G. Lapalme qui étaient accusés de méfaits.

En condamnant Roch Hénéault, Yvon Moise et Roland Riopel à \$33.33 d'amende chacun et à une demi-heure de prison pour avoir crevé les pneus de deux camions des postes en avril dernier, le juge Lagarde a déclaré que les policiers de la métropole avaient posé des gestes beaucoup plus criminels qu'eux, en octobre dernier, mais qu'aucun d'eux n'avait été poursuivi en justice.

Au moment de leur grève en octobre, a-t-il affirmé, "des membres de ce corps policier ont pu tourner à l'envers les autos de la police provinciale, déloger à la pointe du revolver leurs confrères qui avaient occupé leurs postes, et ils n'ont été poursuivis d'aucune façon".

"C'est donc qu'ils constituent une classe à part, a-t-il ajouté. Ils ont posé des gestes absolument criminels, et pas un n'a été arrêté, pas un n'a été accusé.

"Mais, vous autres, vous êtes en grève, vous perdez vos revenus et votre emploi. Je ne veux pas critiquer, je n'ai pas affaire à la politique."

S'adressant toujours aux trois prévenus, le juge Lagarde a souligné par ailleurs que "les membres de ce corps policier ont posé des gestes plus criminels que vous, il y a eu mort d'un officier de la Sûreté du Québec, et ce, pendant que ces messieurs étaient à l'aréna Paul-Sauvé. Ils ne savaient pas qu'il y avait une émeute. Ils ne se sont pas dérangés".

Et le juge de conclure: "Des agents de la paix? Imaginez-vous cela. Tout simplement une classe à part, une caste, qui croit ne pas avoir de devoirs, mais simplement des droits."

*After sentencing Lapalme drivers*

# Judge castigates police

By VICTOR STEINBERG

Sessions Judge Irénée Lagarde yesterday sentenced three former G. Lapalme postal drivers for mischief but added that their crimes were less serious than acts committed by Montreal police during the Oct. 7, 1969, strike.

The judge went into a lengthy denunciation of police strike tactics after sentencing ex-drivers Roch Heneault, Yvon Moise and Roland Riopel who had been found guilty of mischief — puncturing two tires.

The ex-drivers were fined \$33.33 each and given half-hour jail sentences. They were given six months to pay the fine or serve an additional 15 days.

"You are unfortunate to not be part of a certain police force which struck illegally several months ago," Judge Lagarde told the accused.

"At that time, the members of this police force were able to overturn provincial police cars, to throw out at the point of a revolver their colleagues

who had occupied their posts and they have not been taken to court in any way," he said.

"But you others," he said to the accused, "you are on strike, you lost your revenue and your jobs.

"I do not want to criticize, I have nothing to do with politics.

"But it remains that you have committed mischief and you are not excusable for that. I must, however, take into consideration what was done by that police force."

Judge Lagarde noted that the police fraternity had already accused him of being insulting to policemen. But, he said, he doesn't care if it keeps on writing all the letters it wants.

"Because the members of this police force have committed actions more criminal than yours, there has been the death of a provincial police officer, and this while these gentlemen were at the Paul Sauvé Arena. They did not realize there was a riot. They were not bothered," Judge Lagarde continued.

"Police officers? Police officers? Do you imagine that? All simply one of a class apart, a caste, which believes it does not have duties but simply has rights," the judge said.

A Montreal Policemen's Brotherhood spokesman said last night a transcript of Judge Lagarde's remarks would be submitted to lawyers to determine whether civil action is possible.

"Further than that, there will be no comment from here," the spokesman said. "Unlike some judges we are not in the habit of making rash, unstudied remarks."

Earlier this year the brotherhood made formal requests to Quebec Justice Minister Jérôme Choquette and Chief Sessions Judge André Favien to have Judge Lagarde either ordered to refrain from such comments or completely removed from the bench.

In another postal affair yesterday, Judge Albert Malouf set Thursday morning for his decision whether brothers Albert and Louis Latendresse should be sent to trial on a charge of possession of an offensive weapon.

Judge Malouf wanted time to decide whether a slingshot and ballbearings constitutes a weapon or munition.

Albert, 33, of 5814 De La Roche St., and Louis, 38, of 1620 Jenri Bourassa Blvd. E., remain free on \$125 bail each. They were arrested Aug. 10 after they allegedly tried to hit a postal truck at Jean Talon and Lajeunesse Streets.

Last Thursday, in municipal court, three men accused of slashing tires on a postal truck were released pending preliminary hearing, on bails ranging from \$2,000 to \$3,000.

André Arbec, 30, Raymond Robert, 23, and Roger Mette, 27, pleaded not guilty before judge Rafael Beaudet.

The judge set bail for Arbec at \$3,000 cash and ordered him to post a \$5,000 personal bond to keep the peace until trial. Preliminary hearing was set for Aug. 21.

Robert and Mette had bail set at \$2,000 cash.

## Court sensation

# Police strike 'criminal act' judge says

By PAUL WATERS  
of The Gazette

In open court yesterday, Sessions Judge Irene Lagarde unleashed a scathing verbal attack on the Montreal Police Force.

"They participated in a totally illegal strike and committed acts that were criminal in nature. Not one has been arrested and not one has ever been accused of a crime," the judge said in an emotion-charged speech.

The vehement attack stunned the crowded courtroom into silence.

The angry judge made his remarks as he sentenced three former Lapalme mail truck drivers to a half-hour in jail and fined each \$33.33 for mischief.

### TIRES CUT

Roch Henault, Yvan Moise and Roland Riopel were sentenced for slashing mail truck tires in the middle of last April's dispute between G. Lapalme Inc. drivers and the Post Office — a dispute which ended when the Lapalme firm lost its exclusive contract for Montreal mail delivery and the Post Office took over its own mail trucking line.

But Judge Lagarde used the sentencing procedure as a platform from which to attack Montreal Police who went on strike last Oct. 7 leaving the city without protection for more than 18 hours.

### "UNLUCKY"

"You are only unlucky that you are not members of a certain police force. A police force which only a few months ago went on strike illegally," Judge Lagarde told the three prisoners.

"At that time members of this police force turned back cars of the Quebec Provincial Police and forced at gunpoint other members of the force to leave their jobs.

"They have never been prosecuted in any way.

"This makes them a class apart."

The judge said the three truck drivers had committed a criminal offence but added:

"I must take into consideration the actions of the police force.

### 'MORE CRIMINAL'

"For the members of this force committed acts far more criminal than you — while they were in the Paul Sauve Arena a provincial police officer was killed by gunfire," he added.

The reference was to the fact that as Montreal's striking police officers spent Oct. 7 in the Paul Sauve Arena a QPP corporal was killed by a shotgun blast during a riot outside the garage of Murray Hill Limousine Co.

"Peace officers," the judge added bitterly. "Imagine, peace officers — more like a class apart, a caste which thinks it has no duties, only rights."

## Le juge Lagarde se fout de la Fraternité

# Sur les policiers, il dit: "Une caste qui aurait des droits mais pas de devoirs..."

*Claude JODOIN*

En condamnant trois ex-employés de Lapalme Transport, Yvon Moise, Rolland Riopel et Roch Haineault à une demi-heure de cellules et à une amende de \$33.33 chacun, pour avoir crevé les pneus de deux camions de la Poste royale, le juge Irénée Lagarde, de la cour des sessions a reproché aux policiers montréalais d'être une caste à part qui aurait

des droits mais pas de devoirs.

"Les gestes que les policiers de Montréal ont posé lors de leur grève perlée du 7 octobre dernier sont beaucoup plus graves que ceux qu'on vous reproche aujourd'hui et pourtant, aucun d'eux n'a été poursuivi devant les tribunaux, de continuer le juge Lagarde.

**Police**

"Vous êtes malchanceux de ne pas faire partie de

certain corps de police qui a fait, il y a quelques mois, une grève illégale. A ce moment-là, des membres de ce corps policier ont pu tourner à l'envers des autos de la police provinciale, déloger à la pointe du revolver des collègues qui se trouvaient au poste. Ils ont posé des gestes absolument criminels et pourtant aucun d'entre eux n'a été arrêté ni accusé."

**Grève**

"Vous autres, vous êtes

en grève. Je ne veux pas critiquer le gouvernement. Je n'ai rien à faire à la politique. Vous avez commis un méfait et vous n'êtes pas plus excusables pour cela.

Vous perdez vos revenus... et vous avez perdu votre emploi."

"Au moment de prononcer votre sentence, je dois prendre en considération ce qui a été fait par ce corps de police.

"Evidemment, la fraternité va encore faire des rapports. Elle a déjà dit que le juge Lagarde était polisson à l'égard des policiers. Mais qu'ils écrivent toutes les lettres qu'ils veulent... je m'en fiche."

"Les membres de ce corps de policier ont posé des gestes plus criminels que vous. Un officier de la Sûreté du Québec est mort pendant que ces messieurs étaient à l'aréna Paul-Sauvé.

Ils savaient qu'il y avait émeute... mais ils ne se sont pas dérangés... Des agents de la paix! Des agents de la paix! Imaginez-vous cela! Tout simple-

ment une classe à part. Une caste qui aurait des droits mais pas de devoirs!"

**Six mois**

Les trois prévenus qui étaient représentés par Me Rolland Blais et Me René Domingue ont obtenu, en sus, six mois de délai pour payer leur amende.

Pendant ce temps, le juge Albert Malouf a pris en délibéré le cas de deux frères en chômage, Albert et Louis Latendresse accusés de possession d'une arme offensive.

Les deux jeunes gens aussi ex-employés de Lapalme Transport avaient été appréhendés la semaine dernière alors qu'ils

avaient en leur possession une fronde et quelques billes de métal.

Le tribunal veut étudier la nature des objets saisis pour décider s'ils peuvent être assimilés à une arme offensive au sens de la loi.

Le juge Lagarde en condamnant les gars de Lapalme :

## Si vous aviez été policiers, vous auriez été intouchables!

par Guy BOURDON

Les policiers municipaux de Montréal constituent "une classe à part, une caste qui croit ne pas avoir de devoir, mais simplement des droits".

Cette déclaration de principe a été faite hier au palais du Justice par le juge Irénée Lagarde au moment de condamner trois ex-employés de la compagnie H. Lapalme à des amendes de \$33.33 et à des peines d'une demi-heure d'emprisonnement.

Ces derniers, Roch Hénault, Yvon Moïse et Roland Riopel, avaient été reconnus coupables d'avoir éventré les pneus de deux camions postaux, en avril dernier, au cours d'une grève.

### DEUX POIDS DE MESURE

"Vous avez commis un méfait, a alors déclaré le juge Lagarde aux trois individus, et vous n'êtes pas du tout excusables, mais vous êtes malchanceux de ne pas faire partie d'un certain corps de police qui a fait, il y a quelques mois, un grève illégale. A ce moment-là, a-t-il ajouté, des membres de ce corps policier ont pu tourner à l'envers les autos de la Sûreté du Québec, déloger, à la pointe du revolver, leurs confrères qui avaient occupé leurs postes et ils n'ont pas été poursuivis d'aucune façon. C'est donc qu'ils constituent une classe à part.

"Ils ont posé des gestes absolument criminels et pas un n'a été arrêté, pas un n'a été accusé, a poursuivi le

juge Lagarde. Mais vous-autres, quand vous êtes en grève, vous perdez vos revenus et votre emploi.

### UN JUGE... POLISSON

"Evidemment, a-t-il encore déclaré, la Fraternité va encore faire des rapports. Elle a déjà dit que Lagarde était polisson à l'égard des policiers. Mais on pourra écrire toutes les lettres qu'on voudra... Je m'en fiche. Car les membres de ce corps policiers ont posé des gestes plus criminels que les vôtres, il y a eu mort d'un officier de la Sûreté du Québec, pendant que ces messieurs étaient à l'aréna Paul-Sauvé. Ils savaient qu'il y avait une émeute, mais ils ne se sont pas dérangés".

### AUTRES CAS EN DELIBERE

Dans une autre salle d'audience, les frères Albert et Louis Latendresse subissaient leur enquête préliminaire sous l'inculpation d'avoir été trouvés en possession de frondes et de billes d'acier, présumément destinées à endommager un autre véhicule de la poste.

Ils avaient été appréhendés la semaine dernière à l'angle des rues Lajeunesse et Jean-Talon et ils avaient été accusés de possession d'armes offensives dans un dessein dangereux pour la paix publique.

Le tribunal a pris l'"affaire" en délibéré jusqu'au 20 août. C'est alors qu'on saura si les frères Latendresse seront cités à leur procès ou s'ils seront libérés.

## La police réplique

Quelques heures après avoir pris connaissance de la déclaration du juge Irénée Lagarde, le chef de la police de Montréal, M. Marcel Saint-Aubin, nous a fait tenir le communiqué suivant:

"Je viens de prendre connaissance de l'article publié dans l'édition du 18 août du journal La Presse. Si les déclarations qui sont rapportées dans ce journal sont exactes, et considérant qu'elles ont été prononcées dans une cour de justice alors qu'une enquête est présentement en cours, enquête menée par la Commission de police du Québec, à la demande même du ministère de la Justice, j'estime que le juge Irénée Lagarde a tenu des propos inconvenants et malheureux".

"La hargne qu'affiche le juge Lagarde à l'endroit des policiers de Montréal ne nuira en rien, j'en suis sûr, et ce, malgré les événements malheureux du 7 octobre dernier, au prestige dont jouit la police de Montréal auprès du public qui reconnaît la tâche exceptionnellement ingrate et difficile qui lui incombe".

Marcel Saint-Aubin,  
Directeur de la Police,  
Montréal.

# Now police handed bouquet by Wagner

By VICTOR STEINBERG

Sessions Judge Claude Wagner yesterday told several police investigators who presented an incriminating case against an accused before him, that they deserved flowers instead of verbal clouts.

The former Liberal justice minister made his remarks a day after colleague Judge Irenée Lagarde had chastized the Montreal police force for their strike actions of last October.

"I just want to render justice to you and to make you aware of the recognition the population must accord you," Judge Wagner said.

"But if this can help you forget certain noisy, irresponsible, impolitic and unjust statements made against you by men who fill important positions in society, and who are old enough to know better (Judge Lagarde is in his 60s), well then, I will be happy to have done it," the judge stated.

Judge Wagner noted that not often in Montreal's courts do policemen receive "flowers to replace many clouts of which they are often the objects."

He went on to say that his experience in the administration of justice has taught him that policemen have an arduous task to accomplish and that it often necessitates more courage than intelligence.

"If I compliment you today, however, it is not only because I believe that you need a balm to heal up certain recent scratches," Judge Wagner said.

Judge Lagarde said yesterday, as he sentenced three former G. Lapalme postal drivers for mischief, that their crimes were less serious than acts committed by Montreal police during the Oct. 7, 1969.

The judge said that, at the time, members of the police force were able to overturn provincial police cars, to evict at gunpoint their colleagues who had occupied their posts and they have not been taken to court in any way.

*Contredisant le juge Lagarde*

## **Le juge Wagner louange les policiers montréalais**

Vivement critiqués par un juge, mardi, pour leur grève "illégal" du 7 octobre dernier, les policiers de la Sûreté de Montréal se sont vu louer hier par un ancien ministre de la Justice du Québec.

Au terme du procès subi par Ulric Laverdière, sous une accusation de vol, le juge Claude Wagner, de la Cour des sessions de la paix, a loué les policiers de la métropole pour leur bon travail.

"Si aujourd'hui je vous félicite, ce n'est pas surtout parce que je crois que vous ayez besoin de baume pour cicatriser certaines égratignures récentes. Je veux tout simplement vous rendre justice, et vous faire part de la reconnaissance que la population doit entretenir à votre endroit."

"Cependant, a-t-il ajouté, si cela peut aider à vous faire oublier certaines déclarations tapageuses, irresponsables, maladroites et injustes faites à votre endroit par des gens qui remplissent des charges importantes dans la société, et qui sont assez vieux pour savoir mieux, eh bien je serai heureux de l'avoir fait."

Mardi, le juge Irénée Lagarde de la Cour des sessions de la paix avait pris les policiers à partie pour avoir déclenché en octobre dernier une grève "absolument illégale". En rendant son jugement dans la cause de trois anciens employés des postes accusés d'avoir endommagé des camions postaux, le juge avait soutenu que les gestes des policiers en grève avaient été "plus criminels" que ceux des prévenus.

*Après la violente sortie du juge Lagarde*

## La Fraternité des policiers envisage des poursuites

par Guy Deshaies

Les policiers de Montréal, par l'entremise de leur syndicat, (la Fraternité des policiers de Montréal) ont mandé leurs avocats et conseillers juridiques pour voir s'il n'y a pas lieu d'intenter des poursuites judiciaires au juge Irénée Lagarde qui aurait tenu des propos très peu élogieux à leur égard en cour lundi.

Le juge Lagarde, qui n'a pas la réputation d'être très sympathique aux policiers, aurait déclaré, avant de donner sa sentence à trois ex-employés de G.

Lapalme accusés d'avoir commis des actes de vandalisme, que les policiers de Montréal avaient posé des gestes "absolument criminels" lors de leur grève le 7 octobre 69 mais qu'aucun d'entre eux n'avait été poursuivi en justice.

Le président de la Fraternité des policiers, M. Guy Marcil, présentement à Kitchener, a fait savoir, par le vice-président, M. André Guillotte, qu'il n'avait aucun commentaire à faire pour le moment sur les propos de l'auteur du code pénal "Lagarde".

En revanche, M. Guillotte a dit que la Fraternité avait remis entre les mains de ses procureurs cette affaire pour voir si l'immunité du juge est totale et s'il n'y a pas matière à poursuite.

M. Guillotte a dit néanmoins que selon lui les propos du juge Lagarde visaient beaucoup plus loin que la police de Montréal et n'a pas caché sa déception face à cette déclaration qui, a-t-il dit, s'ajoute à toutes les autres qui cherchent à discréditer la police de Montréal.

Du côté de l'administration de la police de Montréal, le directeur Marcel Saint-Aubin a fait tenir pour sa part un communiqué pour qualifier "d'inconséquents et malheureux" les propos du juge Lagarde.

M. Saint-Aubin fait allusion de plus au fait que le juge, sur le Banc, a émis un jugement de valeur sur les policiers en référant à la grève du 7 octobre dernier alors qu'il y a présentement enquête sur les circonstances de cette grève et les multiples crimes qui ont été commis à sa faveur.

En somme la question qui pourrait se poser serait celle du sub-judice, c'est-à-dire l'obligation de ne pas condamner ou acquitter quiconque tant que l'enquête ou le procès n'est pas terminé. Or un juge sur le Banc est-il au-dessus de ces règles?

Mais comme le juge Lagarde n'a à juger d'aucune façon les policiers en procès il ne peut être question de bref de prohibition ou de "mistrial".

Outre ces dispositions reste à savoir en définitive de quoi un juge sur le Banc peut-il être coupable et quelle serait précisément l'offense dans ce cas.

M. Saint-Aubin conclut en tout cas: "La hargne qu'affiche le juge Lagarde à l'endroit des policiers de Montréal ne réduira en rien, j'en suis sûr, et ce malgré les événements malheureux du 7 octobre dernier, le prestige dont jouit la police de Montréal auprès du public en général qui reconnaît la tâche exceptionnellement ingrate et difficile qui lui incombe".



# Wagner counters criticism by judge against policemen

By PAUL WATERS and  
JAMES DUFF  
of The Gazette

Session Judge Irene Lagarde's scathing courtroom attack on the Montreal Police Department yesterday sparked quick replies from Judge Claude Wagner and Police Director Marcel St. Aubin.

"If Judge Lagarde was quoted correctly, I feel the terms used were ill-chosen, ill-placed and untimely," Director St. Aubin said.

Judge Lagarde made his attack Tuesday in open court, accusing the Montreal Police Force of "criminal actions" during the infamous police strike of last Oct. 7.

Judge Wagner, former justice minister who last winter campaigned for the leadership of the Provincial-Liberal party on a law-and-order platform, used his own courtroom yesterday as a stage for a staunch defence of the police department.

## PRAISED

During the trial of Ulric Laverdiere, who faces a charge of theft, the judge congratulated police on a "perfect job" of shadowing the accused. He added:

"It is not often that police



CLAUDE WAGNER

men are complimented in our courts, or compensated for the maligning they often suffer.

"My experience in the administration of justice has taught me that you policeman have a difficult task — a task that requires both courage and intelligence.

"If today I congratulate you, it is not to ease the pain of certain attacks which you have suffered recently, but only to do you justice and to make you aware of the recognition the public owes you.

"But if this helps you to forget certain rash, clumsy,

irresponsible and unjust attacks made by certain people who hold important positions in our society, and who are old enough to know better, then so much the better."

Judge Lagarde's verbal blast came during the sentencing of three Lapalme mail truck drivers who were found guilty of slashing tires during March's mail truck dispute.

## SCATHING

Judge Lagarde told the drivers that Montreal police had committed acts far more criminal than slashing tires during the "illegal" Oct. 7 police strike, "and yet no one has been arrested, much less prosecuted."

In his reply yesterday Police Director St. Aubin said Judge Lagarde's comments were especially ill-timed in light of the Quebec Police Commission's present investigation of the strike, "an investigation called at the specific request of the Department of Justice."

"The peevish attitude demonstrated by Judge Lagarde towards the Montreal police will in no way, I am sure, alter the confidence which the public at large has consistently shown in our department," he said.



MARCEL ST. AUBIN

Other comments were less official, but no less succinct.

"You'd better not be seen talking to us. We're all supposed to be criminals around here right now," one policeman said sarcastically.

Guy Marciel, president of the Montreal Policemen's Brotherhood, was attending a conference in Kitchener, Ontario, and could not be reached for comment yesterday evening.

Lt. Det. Andre Guillotte, vice-president of the Brotherhood, said he would not comment on the judge's denunciation.

"There are all kinds of laws protecting a judge from legal action, but we've turned the whole matter over to our lawyers, who will study the laws to see where we stand."

Transcripts of the courtroom statements have been requested by the Brotherhood's legal counsel, Trudel, Beaudry, Gamache and Nadeau, and until their examination is completed, there will be no statement of the Brotherhood's position, Guillotte said yesterday.

Some of the feelings were bitter.

"There were young people in that courtroom. How can I approach my children, or anyone for that matter, if they've been encouraged to lose their respect for me?" one police spokesman asked.

"I'm beginning to ask myself if we have anyone on our side," said another.

## Le juge Wagner répond à son confrère Lagarde:

# "Déclarations tapageuses, irresponsables, maladroitement et injustes sur les policiers"

Claude JODOIN

La déclaration-choc du juge Irénée Lagarde sur les responsabilités respectives des ex-employés de

Lapalme Transport et des policiers de la ville de Montréal au cours de leurs démêlés avec leurs employeurs a provoqué de très vives réactions, hier,

au palais de justice.

D'aucuns trouvent que, s'il y a plusieurs éléments de vérité dans les propos du juge Lagarde, ce dernier aurait dû attendre le résul-

tat de l'enquête ordonnée par le ministère de la Justice avant de commenter la situation.

Le juge Claude Wagner, pour un, ne s'est nullement

géné pour fustiger son collègue en des termes très durs à l'issue d'un procès où la police avait fait un travail magnifique.

La police de Montréal avait présenté dans le cas d'Ulric Laverdière, accusé de vol, une preuve parfaite de filature qui devait amener un verdict de culpabilité.

### Félicitations

Les policiers avaient mené l'opération de main de maître et le juge Wagner a tenu à les féliciter chau-

dement, remarquant qu'il n'arrive pas tellement souvent, devant les tribunaux, que les agents de la paix reçoivent des fleurs.

"On leur réserve plutôt des horions, de dire le juge Wagner. L'expérience m'a appris que vous avez un travail ardu à accomplir et que cela nécessite autant de courage que d'intelligence, de continuer le tribunal.

"Si je vous félicite aujourd'hui, ce n'est parce que je crois que vous avez

besoin de 'baume' pour cicatriser certaines récentes égratignures."

"Je tiens simplement à vous rendre justice.

"Mais si cela peut aider à vous faire oublier certaines déclarations tapageuses, irresponsables, maladroitement et injustes faites à votre endroit par des gens en place, qui occupent des postes importants dans la société et qui sont assez vieux pour savoir mieux, eh bien, je serai heureux de l'avoir fait."

## Les outrances du juge Lagarde

Le juge Irénée Lagarde vient de porter de graves accusations à l'endroit des policiers de Montréal. Pour lui, leur grève du 7 octobre 1969 est non seulement "illégale", elle est "criminelle". Pour lui, ils ont pu faire la pluie et le beau temps dans une ville laissée sans défense, "et pas un n'a été arrêté, pas un n'a été accusé". De là à dire qu'ils se protègent entre eux, qu'ils forment une sorte de mafia de l'ordre, il n'y a qu'un pas. Que le magistrat a déjà franchi avec une certaine facilité. Mais ça, c'est une autre histoire...

Avec une belle unanimité, le directeur du Service de la police de Montréal, M. Marcel Saint-Aubin, et l'ancien ministre de la Justice du Québec, le juge Claude Wagner, ont protesté contre les propos du juge Lagarde. Ici, les qualificatifs ne manquent pas: déclarations tapageuses, irresponsables, maladroites et injustes; propos inconséquents et malheureux; etc... Le premier ne pouvait agir autrement; le second a saisi là une autre occasion de défendre les

policiers. Hier, c'était leur syndicat qui songeait à tenter des poursuites judiciaires au magistrat tapageur.

Les journalistes n'ont pas la liberté d'un juge, et il n'est pas question de se prononcer sur la grève du 7 octobre 1969. Qui a tort et qui a raison? Les policiers doivent-ils être condamnés ou acquittés? Qui sont les vrais responsables? La Commission de police du Québec enquête. Elle enquête lentement, mais elle enquête tout de même. Et toute l'affaire est, comme on dit, sub judice. Il n'est pas question, non plus, de tenter d'accomplir le travail des avocats de la Fraternité des policiers et de décider si le juge mérite d'être traîné devant les tribunaux. Constatons seulement 1) que le juge n'a rien dit qui puisse faciliter la tâche des enquêteurs, et 2) que ces mêmes enquêteurs doivent maintenant agir rapidement. Car le public s'interroge, lui aussi.

Le juge Lagarde est sans doute, à l'heure actuelle, le seul magistrat du Québec à s'attaquer

aussi vertement aux policiers. Ce qui, aux yeux de certains, peut le rendre sympathique. Mais il récidive. Ce n'est pas la première fois qu'il s'en prend aux agents de la paix. Dans son code pénal, il estime que certaines pratiques avantagent les policiers, qui ont ainsi tendance à former "une caste privilégiée, bougonne, rarement satisfaite mais vive à critiquer juges et supérieurs".

Pourquoi porte-t-il un tel jugement sur la police? Selon lui, si elle acquiert trop d'influence, nous pourrions nous retrouver avec un régime policier. L'affirmation est de taille, et, même si le juge Lagarde prend de l'âge, ses contradicteurs devraient faire meilleure provision d'arguments. Ce n'est pas en accusant les policiers de tous les crimes du monde que le juge Lagarde diminuera leurs pouvoirs. Mais ce n'est pas en lui répliquant comme si le juge était un imbécile que l'on fera oublier la gravité de ses accusations.

Claude GRAVEL

## Bourassa examinera les déclarations de deux juges relativement aux policiers

QUEBEC — Le premier ministre Robert Bourassa se penchera sur les déclarations des juges Irenée Lagarde et Claude Wagner au sujet de la police de Montréal.

“Je vais examiner ce qu'ils ont dit de part et d'autre”, a-t-il affirmé solennellement, après avoir fait éclater les journalistes de rire à sa conférence de presse hebdomadaire, hier, en soutenant qu'il n'avait pas encore pris connaissance des déclarations des deux magistrats.

Un journaliste avait soulevé la question en demandant au premier ministre ce qu'il pensait du comportement des deux juges à la lumière de la déclaration du ministre de la Justice, lors de la dernière session régulière.

Le ministre Jérôme Choquette avait alors soutenu que les juges n'avaient qu'à démissionner et à se lancer dans la politique, s'ils voulaient faire des déclarations au lieu de leur travail.

Mardi, le juge Lagarde avait pris à partie les policiers de Montréal qui, dit-il, ont commis des actes criminels lors de leur grève illégale du 7 octobre dernier et n'ont pas été condamnés.

Mercredi, le juge Wagner, qui était candidat contre M. Bourassa dans la course à la direction du Parti libéral du Québec, s'est porté à la défense des policiers en disant que les récentes déclarations à leur endroit étaient tapageuses, irresponsables, maladroites et injustes.

# La déclaration Lagarde n'est nullement le consensus de ce que pensent ses collègues

par Léopold LIZOTTE

La déclaration fracassante faite par le juge Irénée Lagarde au sujet de la police de Montréal, ne représente apparemment pas le consensus de ce que pensent ses collègues au sujet de la police de Montréal, de ses méthodes de travail et peut-être aussi des responsabilités particulières que ses membres ont pu encourir lors de l'arrêt de travail du mois d'octobre dernier.

C'est ce qui ressort d'entretiens avec quelques juges, au hasard des audiences d'hier, et, principalement d'une déclaration faite en fin d'après-midi par le juge-en-chef de la Correctionnelle, le juge André Fabien.

Le juge Fabien a tout d'abord tenu à déclarer que ses collègues avaient évidemment le droit à leurs propres opinions sur tous les sujets, et qu'ils avaient également le droit de les exprimer publiquement.

Il a cependant souligné qu'il y avait cependant une phrase imputée au juge Lagarde, dans une déclaration faite au canal 10, qui semblait mettre en cause tous ses collègues ou la plupart de ceux-ci, en notant qu'il avait leur appui.

"Je ne sais pas si le juge Lagarde a effectivement employé cette formule ou non, dit-il.

"S'il l'a utilisée, toutefois, je dois dire que je ne partage pas son opinion sur l'inefficacité ou la malhonnêteté de la police locale.

"Et je dois également dire que cette question, pour une, n'a jamais été discutée au cours des réunions de juges que nous tenons à périodes fixes, mais qui ont été suspendues pendant les vacances.

"Ce sont donc là des affirmations pour le moins prématurées, sinon fausses."

**On aurait dû attendre...**

"Pour ma part, a poursuivi le juge Fabien, mes rapports avec tous les corps de police ont toujours été des plus cordiaux, et il y a entière collaboration entre eux et la magistrature.

"Cependant, comme dans tous les domaines, il se peut qu'il y ait des failles et des erreurs. Des causes n'ont peut-être pas été préparées adéquatement par certains policiers, mais on peut également dire la même chose à l'endroit de

certaines procureurs de la couronne et de la défense".

Le juge-en-chef a ajouté: "Les magistrats eux-mêmes ne sont pas à l'abri des erreurs, c'est humain. Et c'est ainsi qu'ils peuvent rendre des décisions erronées et prononcer des sentences qui ne sont pas adéquates.

"Mais, généralement, les choses se passent de façon fort correcte.

"Encore une fois, a-t-il ajouté, je respecte les opinions personnelles de tous les autres juges, qui ont le droit de s'exprimer.

"Dans le contexte actuel, toutefois, alors que la Commission de police fait enquête sur les événements d'octobre, on aurait dû manifestement attendre la fin de cette enquête avant de faire quelque déclaration que ce soit.

On a alors interrogé le juge Fabien sur les contacts qu'il

avait eus avec ses autres collègues, depuis son retour au Palais, à ce sujet.

Il a alors révélé que certains de ceux-ci étaient d'accord, d'autres en désaccord.

Le juge-en-chef a également dit avoir rencontré les juges Lagarde, et Wagner sur le sujet.

En terminant, il a souhaité, un peu sans le croire réellement, que l'incident soit clos.

**La reprise de l'enquête est prévue pour lundi**

La reprise de l'enquête de la Commission de police sur les incidents d'octobre est en effet prévue pour 2 h. 30, lundi après-midi.

# Judges ticked off by chief

By VICTOR STEINBERG

Chief Sessions Judge André Fabien yesterday said that judges commenting on the October 1969 Montreal police strike should await the completion of a police commission investigation before taking a stand on the acts of striking policemen.

Judge Fabien, speaking at a press conference held in his office, was admonishing judges Irenée Largarde and Claude Wagner for statements they made Tuesday and Wednesday in court.

Judge Largarde started things off when he accused the Montreal police force of staging an illegal strike during which, he said, they committed acts more criminal than those of ex-postal drivers for G. Lapalme Inc.

He said that the police strikers overturned provincial police cars, forced their QPP colleagues out of the stations at gunpoint and held a study session while a provincial police officer was killed at a riot at the Murray Hill garage.

Judge Wagner followed Wednesday by telling police investigating a case before him that they deserved flowers instead of verbal clouts.

He said that if he could help them forget "certain noisy, irresponsible, impolitic and unjust statements made against you by men who fill important positions in society, and who are old enough to know better, well then, I

will be happy to have done it."

Judge Fabien, visibly agitated by the controversy set out by saying that his colleagues on the bench have the right to their opinions on all subjects and they equally have the right to express them publicly.

He then took exception with a press report that suggested that Judge Largarde had the support of all, or most, of his colleagues.

"I don't know if Judge Largarde effectively used this formula or not," Judge Fabien said. "If he did use it, however, I must say that I do not share his opinion on the inefficiency or the irresponsibility of the local police."

Judge Fabien added that the police strike had never been discussed at meetings of the judges which are held at fixed periods.

"For my part, my relations with all police forces have always been the most cordial and there is complete co-operation between them and the magistrature," he said.

L'enquête n'étant pas terminée

## *Le juge Fabien estime prématurées toutes déclarations sur la police*

par Guy Deshaies

Visiblement agacé par les déclarations du juge Irénée Lagarde et la riposte du juge Claude Wagner au sujet de la police de Montréal, le juge en chef des Sessions de la paix, le juge André Fabien, a émis l'opinion hier que de telles déclarations étaient prématurées puisque l'enquête de la Commission de police sur les événements du 7 octobre n'était pas encore terminée.

On sait que le juge Lagarde, auteur du code pénal qui porte son nom, avait accusé les policiers de la ville de Montréal alors qu'il était sur le Banc mardi d'avoir posé des gestes "absolument criminels" le soir du 7 octobre, daté de la grève des policiers.

Le juge Lagarde, qui n'a pas la réputation d'être très sympathique aux policiers, avait en outre accusé les policiers de mal préparer leurs preuves. Mercredi soir, sur les ondes du canal 10, un journaliste avait de plus communiqué les propos que le juge Lagarde lui auraient tenus plus tôt dans la journée au cours d'une interview.

Le magistrat aurait émis l'opinion alors qu'il fallait instituer une enquête sur la police, que 10 p.c. des policiers étaient malhonnêtes, que 90 p.c. des arrestations étaient faites sans mandat, que des personnes étaient détenues sous de faux noms pour empêcher la visite de parents, amis et surtout d'avocats, etc, etc. Le juge Lagarde avait ainsi mis en doute l'intégrité des policiers, leur compétence et l'efficacité du service de police de Montréal. Il aurait même invité le directeur de la police de Montréal à "descendre de sa tour d'ivoire" et venir constater de visu en cour ces graves lacunes.

Tout de suite après la déclaration du juge Lagarde le juge Wagner avait cru bon, sur son banc, de féliciter les policiers de Montréal pour la célérité avec laquelle ils avaient préparé la cause amenée devant lui et ajoutait qu'il était content de faire ces éloges "pour faire oublier certaines déclarations maladroites, tapageuses, irresponsables et injustes".

Le juge Fabien a dit hier, après avoir eu un entretien avec les juges Lagarde et Wagner et après avoir rencontré certains autres collègues des Sessions de la paix, qu'il respectait les opinions personnelles de chacun des juges mais qu'il n'était pas en mesure de dire si l'opinion du juge Lagarde était partagée par la majorité des juges. Il semble toutefois que les avis sont fort partagés et surtout nuancés à ce sujet au sein de la magistrature. Mais le juge Fabien, quant à lui, a affirmé qu'il ne partageait pas l'opinion du juge Lagarde sur l'inefficacité et la malhonnêteté des policiers. "Ce sont là, dit-il des affirmations prématurées sinon fausses et il n'a jamais été question du travail des policiers dans les

réunions périodiques des juges".

"Certaines causes sont peut-être mal préparées par les policiers, de dire le juge en chef, mais on peut affirmer la même chose des avocats tant de la Couronne que de la défense. Il y a entière collaboration entre la police et la magistrature. On aurait dû attendre, de conclure le juge Fabien, que la Commission de police ait terminé son enquête avant de faire quelque déclaration que ce soit".

Mais si les avis sont partagés quant à l'efficacité ou l'honnêteté de notre corps de police ils le sont également sur l'efficacité et l'honnêteté de la magistrature et des membres de la profession juridique. L'enquête Prévost démontre même qu'auprès du public les policiers sont mieux vus que les avocats ou les juges. Les avis sont également très partagés sur la question de l'immunité des juges sur le Banc. Le vieux principe du sub iudice peut-il s'appliquer pour un juge et même lorsqu'il s'agit d'une commission d'enquête? Peut-il être question de libelle?

Il est certain en tout cas que les procureurs des policiers de Montréal qui ont été saisis par la Fraternité des policiers des propos du juge Lagarde, ne manqueront pas de souligner l'incident à l'ouverture des séances d'audition de la Commission de police sur les événements du 7 octobre. La prochaine séance est prévue pour lundi à 2h.30. Les avocats de la Fraternité des policiers pourront en effet tenter de faire valoir que la déclaration du juge Lagarde, sans égard à sa pertinence ou sa légalité, a causé du tort aux policiers qui ne sont encore aucunement accusés. Car dans le cas d'un éventuel procès à un ou plusieurs policiers de la ville de Montréal les juges ou jurés auraient-ils été influencés irrémédiablement par les propos de l'auteur du code Lagarde?

Enfin, même si le juge Fabien a souhaité que l'incident soit clos il semble bien qu'il en sera encore question et que la police de Montréal, tant du côté de la Fraternité que de celui du directeur et des cadres, n'est pas prête d'oublier cette flèche à son flanc.

Chief Sessions Judge Fabien says

# Lagarde's views on policemen 'not those of other city judges'

By PAUL WATERS  
of The Gazette

Chief Sessions Judge Andre Fabien yesterday defended the right of judges to express their opinions in public from the bench.

But at the same time he added his hope that the bitter verbal battle between Sessions Judge Irene Lagarde and the friends of the Montreal Police Department would not escalate any further.

He also denied that city judges were unanimous in their support of Judge Lagarde's angry views on the police force.

## ANSWERS BROADCAST

This denial was a response to a television broadcast which quoted Judge Lagarde as accusing Montreal police of dishonesty, sloppiness and illegal imprisonment of suspected lawbreakers. Judge Lagarde apparently said during the interview that the opinion was shared by all his colleagues.

The heated police controversy erupted Tuesday when Judge Lagarde bitterly attacked the city force for what he termed "criminal" actions during last Oct. 7's "illegal police strike."

Visibly angry, the judge unleashed the verbal barrage

during sentencing procedures for three mail truck drivers found guilty of mischief in connection with last March's dispute between the Post Office and G. Lapalme Inc. drivers.

The battle of words escalated quickly.

Police Director Marcel St. Aubin called the remarks "ill timed" and a spokesman for the Policemen's Brotherhood said a transcript of the statements would be forwarded to brotherhood lawyers.

Then Sessions Judge Claude Wagner jumped into the fray with a few scathing remarks of his own—this time directed towards colleague Judge Lagarde.

The former justice minister and champion of law and order made his counter-attack from his own courtroom.

He congratulated police witnesses for their efficiency and added that he hoped his remarks would help police to "forget certain rash, clumsy, irresponsible and unjust remarks made by certain people who hold important positions in our society and who are old enough to know better."

But Judge Lagarde was not to be beaten.

In an interview with a French-language television



JUDGE FABIEN

station Wednesday he re-iterated his charges that Montreal police committed "criminal acts" during the Oct. 7 strike — acts for which no one had ever been arrested or tried.

## ABOVE THE LAW

The television station quoted him as saying that police "had set themselves above the law", a situation that could eventually lead to a "police rule".

In the television interview Mr. Lagarde added new accusations to his attack on the city's police department.

He was quoted as saying that 90 per cent of all city arrests were made without bene-

fit of a warrant and that city police often held prisoners for as long as three days without a court appearance.

Common law guarantees that no man can be held longer than 24 hours without being formally and publicly charged before a magistrate.

The judge was also quoted on television as accusing the Montreal police of sloppy preparation for court cases — work which stands up poorly in comparison with the performance of the RCMP.

The television broadcast quoted the judge as saying that 90 per cent of the force is honest but the other 10 per cent sought promotion by illegal means.

Judge Lagarde apparently added that all his colleagues felt the same.

This comment sparked yesterday's reply from Judge Lagarde's immediate superior, Chief Sessions Judge Fabien. Speaking to newsmen in chambers, Judge Fabien said he was not sure that Judge Lagarde had used these words.

"But if he did use them," he added, "I must say that I do not share his opinion on the inefficiency or dishonesty of the local police."

"And I must also say that the question has never been

discussed at judges' meetings.

"For my part I have always maintained cordial relations with the police and have always found complete co-operation between them and the magistrature."

"However," he continued, "as in all professions, the police are probably guilty of some failing and errors. Some cases are perhaps not adequately prepared but you can say the same thing about some crown prosecutors and defence lawyers."

## ONLY HUMAN

"Judges themselves are not impervious to error, it's human. They sometimes make erroneous decisions or hand down sentences which are not adequate."

"For the most part, however," he concluded, "things here are proceeding in a proper manner."

Defending the rights of judges to express their opinions publicly, the judge administered a slight knuckle rapping to the two judges involved in the dispute.

"In this case, with the Quebec Police Commission holding an inquiry into the October strike, perhaps one should wait until the end of the hearings before making any comments."



Faisant entrevoir le spectre d'un Etat policier

# Le juge Irénée Lagarde demande une enquête royale sur la police

Le juge Irénée Lagarde suggère une enquête royale sur le comportement des policiers en cour et dans les postes de quartier. Il a fait cette suggestion dans une entrevue exclusive à Réal Ouimet de Télé-Métropole. Il a présenté un dossier accablant contre la force policière de Montréal, en dégageant l'essentiel de ce que lui ont enseigné ses 22 années d'expérience à la magistrature en cour criminel-

lant plus de 24 heures des détenus, ce qui est illégal. Et que dire des confessions libres et volontaires faites à la police? C'est extraordinaire, s'est-il exclamé à ce sujet, laissant entendre qu'il y croyait plus ou moins.

La police ainsi se met au-dessus des lois, dit-il et cela a commencé avec l'ex-chef de police Jean-Paul Gilbert et ça va en crescendo depuis ce temps-là. Il ne faut pas que la police prenne

trop d'influence sinon nous aurons un état policier".

## REGIME SPECIAL

Le juge prétend que la police de Montréal jouit d'un régime spécial au Québec à cause de la force de son syndicat et de son fonds de pension de plusieurs millions de dollars. "C'est là qu'elle tire sa force", dit-il.

D'après lui, 90 pour cent des arrestations et des perquisitions sont faites sans mandat, ce qui est illégal.

"Si 90 pour cent des policiers sont honnêtes, prétend le juge, par contre 10 pour cent d'entre eux par des actes illégaux méritent des promotions". Selon lui, la police ne suit pas la loi. La solution qu'il préconise, c'est qu'elle suive la loi comme les juges l'appliquent. Le magistrat assure que la plupart de ses confrères pensent comme lui sur la question. "Quant à moi, c'est mon devoir d'exprimer ce que je pense".

## LES ARGUMENTS

Voici les principaux éléments de ce qui constitue en quelque sorte le testament public du juge: l'accusation que le juge porte contre les policiers est de taille. Selon lui, les policiers se placent au-dessus des lois et briment ainsi les droits de l'homme. "Dans l'état actuel des choses, le danger d'un régime policier existe", a dit le juge qui pendant 1 h. 30 a livré des faits, des opinions, des suggestions.

## INCOMPETENCE

Le juge est direct. "En cour, dit-il, les causes de la police sont mal faites". Il cite en exemple celles qui sont préparées par la GRC et invite M. Maurice Saint-Aubin à venir constater lui-même devant les tribunaux les lacunes des causes présentées par ses hommes.

"Que le directeur sorte de sa tour d'ivoire, qu'il vienne devant ma cour dès demain et au lieu de parler de ma hargne, a lancé le magistrat, qu'il tâche de corriger la situation qui est détériorée depuis 22 ans.

"On arrête les gens sans leur dire pourquoi ou pour enquête. On les détient pendant trois jours en certains cas et on leur refuse de téléphoner à un avocat malgré la déclaration des droits de l'homme".

Et le juge continue l'accusation: "La police inscrit sous de faux noms des personnes arrêtées empêchant ainsi leurs parents ou avocat de se mettre en contact avec elles et on détient pen-

Selon le juge en chef Fabien

## Les juges ne sont pas tous de l'avis de leur collègue

(Par R. G.) — Le juge en chef André Fabien, de la cour des Sessions de la paix à Montréal, interrogé par quelques journalistes, a fait une mise au point au sujet des déclarations qui ont été faites par deux de ses collègues, le juge Irénée Lagarde et le juge Claude Wagner. L'un fulminait contre la police, l'autre la félicitait.

"Ces deux juges, a déclaré le juge en chef Fabien, ont droit à leur opinion personnelle. Mais lorsqu'on rapporte que le juge Lagarde aurait dit... et j'emploie le conditionnel... que la plupart de ses collègues partageaient son opinion au sujet du peu d'efficacité des forces de police de Montréal, je dois m'inscrire en faux.

"Ces sujets sont habituellement discutés lors des réunions des juges et ce problème précis n'a jamais abordé".

## PHRASE PREMATUREE

Cette opinion du juge Lagarde aurait été "rapportée" par un journaliste de Télé-Métropole. C'est sans doute pour cela que le juge Fabien emploie le conditionnel et c'est pourquoi il continue:

"La phrase qu'on attribue au juge Lagarde, si toutefois il l'a prononcée, serait pour le moins prématurée, sinon

fausse... Il aurait dû attendre que la Commission d'enquête sur la police se prononce".

Et le juge Fabien affirme: "Depuis que je suis juge en chef, je peux dire que nos rapports avec la police, tous les corps de police sont des plus cordiaux. Il est évident que certains policiers font

des erreurs comme les avocats et les juges...

"Certains de mes collègues sont d'accord avec l'opinion du juge Lagarde, d'autres ne la partagent pas. Il n'y a pas d'unanimité là-dessus. Tous ont droit à leur opinion.

"J'espère qu'avec cette mise au point, l'incident sera clos".

# Faut-il dynamiter la police de Montréal?

Le juge Irénée Lagarde a lancé mardi dans le service de la police de Montréal une bombe dont la puissance risque d'ébranler jusqu'à l'appareil judiciaire lui-même. Avant le mémorable débrayage des policiers, on avait pu croire ou faire croire que les principaux dynamiteurs de nos institutions étaient les terroristes et autres activistes. Depuis, force a été de constater que c'est plutôt de l'intérieur que notre régime politique reçoit ses coups les plus violents. Comme si le 7 octobre n'avait instruit personne sur la précarité de tout ordre public, les règles du jeu démocratique continuent d'être soumises à de rudes secousses. Nombreux sont ceux qui souscriront aux propos tenus cette semaine par le juge Lagarde. Mais les citoyens les moins alarmistes doivent maintenant prendre conscience que les problèmes qui se posent dans la police comme dans la magistrature ou ailleurs, ne sauront être résolus par des coups de force sans que ces organismes en sortent gravement frappés.

Avant de s'engager plus loin dans cette voie, les principaux responsables de la vie judiciaire et politique devront peser à deux fois le dossier de la police de Montréal.

Résumons les faits. Au moment où la Fraternité des policiers se défend contre des poursuites de l'ordre de \$700,000, et où ses membres sont l'objet d'une enquête criminelle devant la Commission de police du Québec, le juge Lagarde les a impliqués lourdement. Sans qu'aucune preuve en ce sens n'ait encore été établie, le magistrat a lancé du haut du banc, dans un jugement, que les policiers montréalais ont le 7 octobre 1969 tourné à l'envers des automobiles de la Sûreté du Québec, et délogé à la pointe du revolver certains de ses membres qui occupaient leurs postes.

Il a accusé la police de Montréal de former une classe à part, dont les actes "absolument criminels" n'ont après le 7 octobre donné lieu à aucune arrestation ni accusation. Et, comme si toutes ces déclarations n'étaient pas en soi explosives, le juge Lagarde a ajouté le lendemain qu'il faudrait une enquête gouvernementale sur le comportement des policiers montréalais dont certains, entre autres infractions, auraient mérité leurs promotions par des "actes illégaux".

Comme bombe à fragmentation, on pouvait difficilement trouver mieux. Les déclarations du juge frappent en effet non seulement le service de la police, mais aussi les magistrats qui, depuis de nombreuses années, se seraient faits par leur silence les complices de semblables illégalités. Elle obligent en outre le ministère de la justice à considérer si le jugement de mardi ne de-

vrait pas être porté en appel, le juge ayant en quelque sorte absous à demi certains gestes criminels commis dans la grève chez G. Lapalme, en invoquant comme principe que les policiers de Montréal ont fait pire le 7 octobre en jouissant de l'impunité. Enfin, cette attaque met en cause la Fraternité des policiers, dont la réputation et la solidarité syndicale risquent de sombrer dans le discrédit, si une réponse n'est pas apportée aux accusations du magistrat.

Si, en effet, c'est depuis 22 ans, à même son expérience du Banc, que le magistrat a pu réunir ces éléments contre la police, comment se fait-il que la magistrature n'en ait pas été saisie, ni le ministère de la justice, ni la ville de Montréal? Et si de tels dossiers ont été portés à la connaissance des autorités compétentes, par le juge Lagarde ou un autre, comment expliquer qu'on n'y ait pas donné suite?

Aucune inconduite sérieuse et prolongée de la police de Montréal ne peut durer sans la muette complicité de l'appareil judiciaire. Peut-être était-il traditionnel chez les juges de ne pas intervenir publiquement dans semblables problèmes. Mais rien n'aurait justifié que la magistrature n'ait pas, par les voies administratives, révélé de telles situations et ainsi permis aux autorités d'y porter remède. A ce chapitre, un procès de la police comporte un procès de la magistrature. Est-ce là ce que recherchait l'auteur du célèbre code Lagarde?

Depuis, le juge Claude Wagner, ex-ministre libéral de la justice, a fait l'éloge des policiers, également du haut du banc, répliquant sans le nommer à son collègue. Et le juge en chef André Fabien a tenté de ramener ses collègues à plus de discipline et de clore "l'incident". Ces interventions, on le voit, vont-elles donner lieu à un alignement des juges suivant des tendances opposées, une école Wagner le disputant à une école Lagarde? Si de telles écoles venaient à se former, à quelles aventures l'administration de la justice ne serait-elle pas alors promise?

Du même coup, deux problèmes juridiques ont été posés. D'une part, le ministère de la justice doit-il en appeler du jugement Lagarde? Peut-il laisser créer le précédent voulant que la violence dans les conflits syndicaux ou sociaux soit digne d'indulgence en raison de l'impunité qu'on aurait prétendument accordée aux policiers de Montréal après le 7 octobre? Nombre de citoyens et de juristes auraient pu sympathiser avec le juge si celui-ci avait déploré que, dans des conflits qui pourrissent, les pénalités retombent le plus souvent sur des employés excédés, réduits à des gestes de désespoir, et non pas sur les auteurs des manœuvres dilatoires, qui s'en tirent les mains nettes.

Il a au contraire jeté les bases d'une thèse explosive.

D'autre part, en présumant de la culpabilité des policiers de Montréal dans les événements du 7 octobre, le juge Lagarde a rendu excessivement difficile la tenue de l'enquête de la Commission de police. Si la Commission de police, tient responsables et dignes d'accusation certains policiers, ils iront en procès en ayant subi à l'avance une condamnation morale sinon légale de la part d'un des plus importants juristes en droit criminel. Si la Commission de police ne retient rien contre personne, il ne manquera pas de gens pour dire qu'elle a protégé des activités inavouables et donné raison à la thèse du juge Lagarde d'après qui les policiers sont une caste jouissant de l'impunité.

Toute cette affaire n'aurait pu surgir si, dans la loi spéciale obligeant les policiers de Montréal à retourner au travail le 7 octobre, l'Assemblée nationale avait prévu une disposition prévoyant une façon de sévir dans l'hypothèse où des policiers auraient ce jour-là commis des actes incompatibles avec leurs fonctions. Le gouvernement Bertrand a préféré confier l'enquête à la Commission de police. Le nouveau gouvernement a donné suite à cette décision. Tout est prêt maintenant pour que les institutions montréalaises connaissent de nouveaux jours tourmentés.

Cette enquête de la CPQ se tient publiquement. On a déjà commencé à y faire l'autopsie du service de la police. Les informations les plus confidentielles peuvent y être dévoilées au vu de tous. L'organisation policière, ses rouages même les plus secrets, pourront être mis à jour en présence de n'importe quel délégué de la pègre ou des groupes terroristes. Si telle est la conception qui prévaut de l'intérêt public, les citoyens de Montréal peuvent s'attendre à tout.

Avec de semblables exemples d'aventurisme, comment les citoyens de la métropole pourront-ils conserver la confiance qu'ils doivent normalement avoir dans les institutions policières, judiciaires et politiques? Il ne s'agit pas de camoufler les problèmes qui se posent dans la police, la magistrature ou ailleurs. Mais précisément pour les résoudre, ne faut-il pas recourir à des méthodes qui ne tendent pas à déboulonner les institutions elles-mêmes? Au train où les gardiens de l'ordre et des lois s'adonnent à ce joyeux dynamitage du régime démocratique actuel, il ne restera bientôt plus à nos révolutionnaires qu'à attendre patiemment les funérailles de leurs adversaires.

Jean-Claude LECLERC

## Il y avait des policiers de Montréal disponibles le 7 octobre

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Le 7 octobre, il y avait, en plus des membres de l'état-major, six ou sept policiers montréalais en service et en soirée, lors des événements de Murray Hill, le commandement des opérations policières avait été entièrement remis entre les mains de la Sûreté du Québec.

C'est ce qu'a déclaré, hier après-midi, le directeur adjoint du Service de la police de Montréal, M. Maurice Vadboncoeur, à la reprise de l'enquête de la Commission de police du Québec sur les événements qui ont entouré le désormais célèbre 7 octobre 1969.

Les six ou sept policiers étaient en disponibilité pour les cas d'extrême urgence et deux d'entre eux ont été appelés en cour cette journée-là. Ils pouvaient être joints au centre Paul-Sauvé. De plus, dans une escouade spécialisée de la police de Montréal, un lieutenant était officier de service.

De son côté, l'inspecteur Richard Trudel est venu témoigner devant le juge Ludovic Laperrière et le commissaire Roméo Courtemanche, qu'il avait été de service à la section des Communications toute la journée du 7 octobre, sauf pendant quelques heures, et que sa fonction était de transmettre les appels à la Sûreté du Québec.

Selon lui, les policiers qui étaient de service à cette section ont quitté leur travail peu après 8h30 du matin. Mais les employés civils étaient demeurés à leur poste.

"Quelques minutes après minuit, le 8 octobre, les policiers de la première relève attachés à la section Communications sont entrés en fonctions, et des officiers, pas de service à ce moment, sont venus aider à ouvrir les radios", d'ajouter l'inspecteur Trudel.

Par la suite, le procureur de la Commission de police du Québec a demandé à l'inspecteur Trudel de

produire la liste des policiers qui étaient censés être de service le 7 octobre.

Mais quelques instants plus tard, Me Claude Gagnon, conseiller de la Fraternité des policiers de Montréal, a fait admettre à l'inspecteur Trudel que ce n'était pas lui qui avait inscrit les noms des policiers sur la feuille produite.

### Personne en particulier

Le deuxième, et dernier témoin, à être entendu au cours de la journée hier, a souligné qu'à cause de l'atmosphère qui régnait à la Sûreté de Montréal, entre 8 et 9 h. du matin, il n'avait pas été surpris de voir les policiers débrayer vers dix heures.

"Personne en particulier ne m'a dit que les policiers allaient quitter leur poste je m'en suis rendu compte en faisant la tournée des escouades" de souligner M. Maurice Vadboncoeur, qui le 7 octobre, était assistant-inspecteur-chef aux escouades spécialisées.

"Je suis demeuré à mon bureau, dit-il, et j'ai fait du travail en retard. En soirée j'ai écouté la radio et entendu des reportages sur les événements de Murray Hill. Les reporters disaient qu'il y avait des coups de feu et des morts".

A une réponse de Me Boly, M. Vadboncoeur a dit qu'il n'avait pas envoyé les six ou sept policiers en devoir à la Murray Hill, parce que le commandement des opérations policières était entre les mains de la Sûreté du Québec. Il a cependant ajouté "qu'il avait envoyé l'inspecteur Félix Jean sur les lieux de la manifestation pour constater ce qu'il se passait vraiment".

Quelques instants après l'ajournement de l'enquête de la Commission de police du Québec, le président de la Fraternité des policiers de Montréal, le sergent Guy Marcell, a déclaré qu'il émettrait, aujourd'hui un communiqué de presse relativement aux déclarations que le juge Irénée Lagarde a faites la semaine dernière.

## *Detective's link to strike only radio*

By PAUL DUBOIS

The city's chief of detectives testified yesterday that when Montreal policemen walked off their jobs last Oct. 7, he was forced to rely on radio news reports to find out what was going on in the city.

Assistant director Maurice Vadeboncoeur told the Quebec Police Commission hearing he had first heard of the shooting incident at the Murray Hill garage from radio newsmen at the scene. QPP Cpl. Robert Dumas was shot and killed after he had gone to the area following a complaint of trouble outside the garage.

Mr. Vadeboncoeur told yesterday's hearing he had sent Insp. Félix Jean to investigate reports of a shooting at the garage.

Insp. Jean was involved in a minor accident on his way to the garage and had to walk the rest of the way.

"We couldn't contact any of our men because some of them had taken

the microphones off the hooks, jamming the entire communications system," Mr. Vadeboncoeur testified.

He and several other senior officers, assisted by non-striking civilian employees, remained on duty for more than 20 hours to answer incoming calls at police headquarters.

Mr. Vadeboncoeur said the most urgent calls were relayed immediately to the QPP for action.

"But they just couldn't keep up with the many urgent calls that kept coming in at headquarters and at various police stations throughout the city."

The hearing continues.

Les événements du 7 octobre

## Les propos du juge Lagarde ne seront pas relevés à l'enquête

par Guy Deshaies

Les procureurs de la Fraternité des policiers de Montréal qui avaient été saisis la semaine dernière des propos tenus par le juge Lagarde concernant les policiers de Montréal ne feront aucun cas de ces propos devant la Commission de police qui fait enquête présentement sur les événements du 7 octobre dernier.

En revanche, M. Guy Marcil, président de la Fraternité, et qui avait pré-

férent ne pas faire de commentaire immédiat sur les propos du juge Lagarde et déferer le tout aux avocats de la Fraternité, fera part ce midi aux journalistes des conclusions auxquelles en sont venus les membres de l'exécutif de la Fraternité des policiers eu égard aux propos du juge Lagarde.

Hier donc, première journée d'audience de la Commission de police après un mois de vacances, il n'a été aucune-

ment question du juge Lagarde et l'enquête s'est poursuivie par l'audition de deux inspecteurs de police qui ont relaté les circonstances dans lesquelles ils ont travaillé le soir de la grève des policiers de Montréal le 7 octobre dernier.

Me Claude Gagnon, qui représente la Fraternité des policiers, mise en cause dans cette affaire, a déclaré au Devoir hier qu'il ne croyait pas opportun de soulever l'incident "Lagarde" devant la Commission de police à moins que la défense l'exige éventuellement.

On se souvient que l'auteur du code Lagarde du haut de son banc, avait déclaré la semaine dernière que les policiers de Montréal, le soir du 7 octobre, avaient posé des gestes "absolument criminels" et n'avaient jamais été poursuivis en justice pour ces délits. Le magistrat avait émis l'opinion que les policiers formaient une classe à part qui échappait à la justice et aux lois et il n'avait pas craint, par toutes sortes d'allégations, de mettre en doute l'intérêt et la compétence des policiers.

A la suite de ces propos peu flatteurs à l'endroit des policiers, la Fraternité, dont le président M. Guy Marcil, était à l'extérieur de la ville, avait préféré ne pas faire de commentaire.

Cependant, le directeur de la police de Montréal, M. Saint-Aubin avait exprimé ses plus vifs regrets de voir un magistrat tomber ainsi à bras raccourcis sur ses hommes et avait de plus contesté l'opportunité de pareilles accusations avant même que la Commission de police ait terminé son enquête et qu'il n'y ait donc encore aucun policier accusé et condamné.

Le juge en chef des Sessions de la paix, André Fabien, pris au centre de la controverse d'autant plus que le juge Wagner y était allé tout de suite de ses éloges à l'égard des policiers, avait lui aussi exprimé l'avis que les propos du juge Lagarde étaient pour le moins prématurés.

Les premiers concernés, c'est-à-dire les policiers, auront donc le mot de la fin aujourd'hui.

Entre-temps, le juge Ludovic Laperrière qui préside la Commission de police a ouvert son enquête hier après un mois d'inaction. Les inspecteurs Trudel et Vadeboncoeur, qui font partie des cadres de la police de Montréal sont venus dire essentiellement que leurs hommes avaient quitté leur travail entre 9h et 10h le matin du 7 octobre et qu'ils étaient revenus à leurs devoirs respectifs peu après minuit le matin du 8 octobre.

On sait que dans la soirée, des émeutiers avaient pris d'assaut les garages de la maison Murray Hill, qu'il y avait eu incendies volontaires et échanges de coups de feu et qu'un membre de la Sûreté du Québec, le caporal Dumas était mort d'une balle de fusil à cet endroit. Ces tristes événements avaient été suivis de scènes de pillage et de vandalisme rue Sainte-Catherine.

L'enquête, qui se déroule dans la cour des assises du palais de justice de Montréal, reprendra ce matin à 10h. On s'attend que plusieurs policiers seront appelés à témoigner et à répondre aux questions des procureurs du ministère public dans cette affaire.

# Top officers helpless during police walkout

By PAUL WATERS  
of The Gazette

While Montreal tumbled into chaos during last Oct. 7's police strike, the force's senior officers could do little but try to follow events on radio newscasts.

There was no communication with the 3,700 members of the striking force and very little with the Quebec Provincial Police who tried to patrol the city during the 16 lawless hours of the strike.

## SPECIAL INQUIRY

These facts came out yesterday as the special inquiry into the conduct of Montreal's police last Oct. 7 dragged through its second day of testimony.

The Quebec Police Commission inquiry opened July 15 — 10 months after the strike — but was postponed after one day's testimony.

So far testimony at the hearings has been quite technical, centering around the activities of the handful of senior officers who were left to staff police headquarters while the bulk of the force held a mass rally at the Paul Sauve Arena.

## CHIEF WITNESS

Chief witness at yesterday's session was Associate Police Director Maurice Vadeboncoeur who, at the time of the walkout, was an assistant chief inspector in charge of specialized sections — fraud, anti-terrorist, criminal investigation, etc.

He told the commissioners, Romeo Courtemanche and judge Ludovic Laperriere, that he had been on duty from

8 a.m. on Oct. 7 until 4 o'clock the next morning.

But during the strike there was little he could do.

"I listened to the radio broadcasts," he said, "and tried to keep in touch with what was happening."

## TWO KILLED

At one point, about 8 p.m., radio newsmen reported fire and gunshots at the Murray Hill garage, Mr. Vadeboncoeur said.

"They were saying two people had been killed so I sent someone out to check the story."

The man who went down to the riot-torn garage was Inspector Felix Jean, head of the Criminal Investigation Bureau. According to Mr. Vadeboncoeur, Inspector Jean had an accident on the way to the site of the rioting and had

to walk most of the way and report back by telephone.

"He told us that there was a fire and some gunshots but he said there was no one killed," Mr. Vadeboncoeur said yesterday.

In fact one man was killed by a shotgun blast — QPP Corporal Robert Dumas, a 33-year-old plainclothesman with the provincial force.

But Inspector Jean and the radio were virtually the only contacts Director Vadeboncoeur had with the outside world during his 20 hours on duty.

Police headquarters accepted calls, he testified, but they were farmed out almost immediately to the QPP.

The provincial officers who provided the city communicated only with their own officers, said Mr. Vadeboncoeur.

The only other witness to testify at yesterday's hearing was Inspector Richard Trudel who manned the communications office Oct. 7. He told the commission that there was no effort made to make radio contact with Montreal prowl cars because the frequencies had been jammed.

## ONE SWITCH

On the first day of testimony a month ago, Inspector Trudel testified that a police officer could black out the police radio network by switching on the peak button of his car transmitter unit.

Inspector Trudel said that the police officers in his department walked off their jobs at about 8.35 a.m. and didn't come back until after midnight.

Civilian employees, whose

job it was to answer phones, stayed on duty until about noon, he said.

But there were indications of a possible strike well before the men left their jobs.

The inspector said that he had heard rumors about a threatened walkout during the early hours of the morning and had met with Jean-Paul Gilbert, then police director, to discuss the possibility.

Mr. Vadeboncoeur said that men under his command didn't leave their jobs until about 10 a.m.

"They seemed to be waiting until the last possible moment," witness said. "I'm not talking of what anyone said or about anyone in particular. It's just that that seemed to be the general feeling, the atmosphere."

The hearings continue today.

### **Police have beefs at bench, too**

Criticism of police from the Court of Sessions bench by Sessions Judge Irene Lagarde, over last October's strike, has been met by private airing by policemen of their own long-standing beef against the bench, that many judges are far too lenient in dealing with criminals.

Detectives can cite case after case of men with prison records being arrested for crimes committed while free on bail for other offences. They can also cite cases of men sentenced to long prison terms gaining freedom through probation and almost immediately returning to crime.

Detectives would almost unanimously like to see much greater restrictions placed on the granting of bail; and on the granting of probationary freedom to prisoners they feel are confirmed criminals.

La soirée du 7 octobre

## QUAND LA POLICE FAIT ENQUÊTE SUR LA POLICE

Par Roger GUIL

L'enquête royalement policière sur les agissements de la police de Montréal dans la journée d'émeute du 7 octobre 1969 risque de s'éterniser jusqu'aux calendes grecques et de coûter beaucoup plus cher que l'émeute elle-même, si l'on en juge par le deuxième élan que la commission ad hoc a pris hier.

Les commissaires, le juge Ludovic Laperrière et l'ancien inspecteur Roméo Courtemanche, ont siégé hier au palais de justice, sur le banc même du juge de la cour d'Assises (s'il-vous-plait) pour entendre... rien du tout.

### DES RAPPORTS

L'assistant-directeur Maurice Vadboncoeur de la police de Montréal a témoigné. Il a raconté qu'il était resté dans son bureau écoutant les nouvelles que les reporters des stations de radio donnaient sur leurs ondes. Il ne pouvait rien faire. Il n'avait pas de policiers. Ceux-ci étaient en séance d'études au Centre Paul-Sauvé.

"Entre 20 h. et 20 h. 30, les stations de radio annonçaient un incendie, un mort et des blessés près du garage des autobus Murray Hill. J'ai communiqué avec le service des transmissions: Est-ce vrai? Oui! La police provinciale est présente et tient l'affaire sous contrôle".

"Mais ça se prolongeait, dit M. Vadboncoeur. J'ai envoyé l'inspecteur Jean vers 20 h. 40. Il m'a fait deux rapports par téléphone. Mais par la suite, il a dû quitter sa voiture accidentée et continuer à pied".

### UN MORT

C'est seulement après minuit que les agents de la police de Montréal ont repris leur service. Le lieutenant-détective Marcel Allard, rejoint à son domicile, a donné des instructions pour qu'on commence l'enquête après minuit.

C'est après minuit que 75 à 200 agents reprirent leurs postes et ils ont fait rapport le lendemain matin.

Ce rapport devait constater que le caporal Dumas de la police provinciale avait laissé sa vie sous les balles des émeutiers.

Les commissaires, pour la forme, ont fait appel, hier au détective Félix Jean. On savait qu'il était en vacances.

L'audience a donc été ajournée à... aujourd'hui.

C'était la deuxième session de cette "enquête policière", où les policiers sont appelés à témoigner contre leurs propres agissements.

On n'a rien appris de nouveau.



## Ses déclarations fracassantes sur la police

# LE JUGE LAGARDE SOMMÉ DE S'EXPLIQUER SOUS MENACE D'EMPRISONNEMENT?

Claude JODOIN

Est-ce le calme qui précède la tempête? Hier, la commission d'enquête présidée par le juge Ludovic Laperrière assisté de l'ex-inspecteur Roméo Courtemanche chargés d'étudier les agissements des policiers montréalais lors de leur arrêt de travail, le 7 octobre dernier, reprenait ses séances.

Et tout le monde s'attendait à des éclats à la suite de sensationnelles déclarations du juge Irénée Lagarde, la semaine dernière au sujet de la responsabilité des policiers.

A la surprise générale, il n'y eut aucune allusion à ces déclarations, ni de la part de la commission, ni de la part des procureurs de la Fraternité des policiers, Me Claude Gagnon, Me Trudel et Me Lesage. . .

Ce ne serait que partie remise cependant. Car, selon la rumeur, on réclamerait une "règle nisi" contre le magistrat. . . une procédure par laquelle il devrait venir s'expliquer devant le tribunal au sujet de sa prise de position. Un refus entraîne un emprisonnement automatique.

Reste à savoir ce que sera la décision de la Fraternité des policiers qui devait, semble-t-il, étudier

le problème au cours d'une réunion de l'exécutif, hier soir.

Un officier de la fraternité avait même en main, hier, un communiqué que l'on s'appretait à remettre aux journalistes mais on aurait décidé à la toute dernière minute de reporter le tout à aujourd'hui.

Peut-être décidera-t-on de laisser tomber toute l'affaire? Pour ce qui est de la séance d'hier, elle n'a pas apporté plus d'éclaircissements que la première qui avait été tenue le 14 juillet dernier.

### Témoignages

Seuls l'inspecteur Richard Trudel et le directeur adjoint Maurice Vadeboncoeur, officier commandant de la Sûreté, ont rendu témoignage.

L'inspecteur Trudel, qui avait pris charge de la liaison radiophonique entre la police de Montréal et la Sûreté du Québec peu après l'arrêt de travail, a raconté qu'il avait été en fonction jusqu'au lendemain le 8 octobre. Cependant dès minuit, une minute, les policiers avaient regagné leurs postes. . .

De son côté, l'assistant directeur Vadeboncoeur n'avait plus d'hommes sous son commandement dès 10 heures du matin le 7 octobre. Durant la journée, il s'est contenté d'écouter les nouvelles à la radio et de faire son travail administratif.

Vers huit heures, cependant, alors qu'il y avait émeute à la Murray Hill, il dépêcha l'inspecteur Félix Jean sur les lieux pour qu'il lui fasse rapport.

Ce dernier eut un accident d'auto et lui communiqua certains renseignements au téléphone.

Ce n'est que vers minuit cependant qu'il put ordonner au lieutenant-détective Marcel Allard de prendre charge de l'enquête au sujet de la mort du caporal Robert Dumas.

L'instruction se poursuivra aujourd'hui.

## L'arrêt de travail des policiers a été spontané — Marcil

Le président de la Fraternité des policiers de Montréal, M. Guy Marcil, a affirmé que la séance d'étude déclenchée le 7 octobre par les 3,700 policiers de la ville était un geste collectif spontané dû à un malaise profond. La grève a été spontanée. Personne n'a donné ordre aux policiers de quitter leur travail.

M. Marcil a reconnu toutefois devant les enquêteurs de la Commission de police qu'il y avait eu une fuite au sein de la Fraternité sur le contenu de la sentence arbitrale concernant les salaires. Le résultat de l'arbitrage avait été discuté le 6 octobre par la direction de la Fraternité et M. Marcil avait donné ordre à tous les participants de ne rien divulguer.

M. Marcil a rappelé que deux

séances extraordinaires du syndicat devaient se tenir le 7 octobre. Mais à l'exception de l'état-major des officiers de service, la majorité des policiers se trouvaient à 9 heures du matin au Centre Paul-Sauvé.

M. Marcil a affirmé qu'il ignorait, jusquevers 10h.30 le 7 octobre, que les policiers avaient quitté le travail.

L'objectif de la séance extraordinaire des syndiqués, a-t-il ajouté, n'avait pour but que de discuter l'offre d'arbitrage.

Le président de la Fédération a déclaré qu'il n'aurait pu prévoir cet arrêt de travail. C'est un sujet qui n'a même pas été soulevé à l'assemblée du 6 octobre.

En arrivant au Centre Paul-Sauvé, M. Marcil a trouvé l'atmosphère tumultueuse. Il aurait été alors impossible d'obtenir que les policiers retournent au travail, a-t-il précisé.

Mais, répondant aux questions du procureur de la Commission de police, M. Marcil a précisé: "Je n'ai pas demandé aux policiers de débrayer. Je n'ai envoyé personne vider les postes de police."

### Salaires médiocres

Considérant leur surcroît de travail, a souligné M. Marcil, les policiers de Montréal étaient insatisfaits du rapport d'arbitrage leur offrant un salaire de \$8,490 dans deux ans pour un agent de première classe au lieu de \$7,300.

Les policiers de Toronto, qui ont la réputation de travailler moins que leurs collègues montréalais, venaient de recevoir à cette époque des salaires annuels de \$9,112, alors que les agents de la Sûreté du Québec, habituellement moins bien payés que la Sûreté de Montréal, obtenaient le salaire de \$8,300.

"Si M. Saulnier, lors de sa visite au Centre Paul-Sauvé ce jour là, avait offert \$8,750 aux policiers, ces derniers seraient immédiatement retournés au travail", a dit M. Marcil.

Il a terminé son témoignage en affirmant que la seule façon pour les policiers de négocier une convention collective, c'est par le droit de grève. Selon lui, la solution au problème des policiers montréalais a été la création de la Communauté urbaine de Montréal.

Union head says

# Police strike not planned

By PAUL DUBOIS

Guy Marcil, president of the Montreal Policemen's brotherhood, said yesterday that last year's one-day walkout by Montreal police was a spontaneous, collective act — and hoped it would never happen again.

"The walkout was not planned," Mr. Marcil insisted, "but everybody knew it would come some day."

Testifying before Judge Ludovic Laperrière and Roméo Courtemanche, co-chairmen of the special Quebec Police Commission inquiring into the Oct. 7, 1969, walkout, the brotherhood president referred to a 12-year history of bad labor relations between the city and its policemen.

While he has the greatest respect for Executive Committee Chairman Lucien Saulnier, the union leader said, when it comes to contract negotiations: "I can't even get the right time from him."

In Mr. Marcil's view, Montreal policemen had been "stepped on for 12 years ... and finally raised their heads up high and made their demands known."

Asked several times by counsel for the Commission whether he had asked the men to return to work the morning of Oct. 7, Mr. Marcil said the mood of his union members at the time was

such that it would have been futile to do so.

"If I had asked them to return to work that morning, they would have stormed out of the (Paul Sauvé) arena and probably gone off their jobs for 24 or 48 hours," the union head testified.

## 'Fantastic fix'

Referring to the arbitration board decision which prompted the walkout, Mr. Marcil described it as "a fantastic fix." He did not elaborate.

He said that throughout 11 months of negotiations, prior to going to arbitration, the brotherhood had never received a money offer from the city.

"We were simply told to amend our contract demands and that then the city would make a counter proposal," Mr. Marcil said.

When contract negotiations got under way for the policemen's 1969 contract, a first class constable received \$7,300 after three years' service.

Following personal intervention by then Premier Jean-Jacques Bertrand and enactment of a special law forcing the policemen back to work, a first class constable's salary was raised to \$9,000 for 1969 and to an interim \$2,400 for 1970. This was later increased to the present \$9,815 a year.

Mr. Marcil explained that when he received a copy of the arbitration board's decision on Oct. 6, he realized it would not be acceptable to the membership and called for a special meeting of all the members.

One meeting was to have been held at 9 a.m. and another at 5 p.m. to accommodate those members who were scheduled to be on duty during either of the two meetings.

The union head said he had arrived at the Paul Sauvé arena shortly after 3 a.m. on Oct. 7 and noticed some 200 to 300 policemen were already in and around the arena for the 9 o'clock meeting.

He had held a meeting with members of the brotherhood's executive the previous night and another meeting with the brotherhood's 60 monitors whose job it is to maintain liaison between the executive and the membership.

Mr. Marcil said he has asked members of the executive as well as the monitors not to reveal details of the arbitration report, though they could tell the members it was not acceptable.

In answer to a series of questions from the commission counsel and the two commissioners, Mr. Marcil said yesterday he did not realize the men would not be returning to work that day until about 10.30 a.m.

"When I saw all those policemen inside the arena at that time of the morning, I realized how fed up they were.

"I didn't insist they return to work because I could understand their feelings."

Mr. Marcil was asked whether he had been aware that some Montreal policemen had interfered with Quebec

Provincial Police officers who had been called in to patrol the city following the walkout.

"Not on Oct. 7," he answered. "But I did hear about it subsequently from radio and newspaper reports."

He was shown a photograph of a QPP patrol car with two men in uniform sitting in the front seat. They wore uniforms which resembled those of Montreal policemen.

## Fair hearing

Mr. Marcil was asked whether the two policemen were Montreal policemen.

"I don't recognize their faces ... and I can't say whether they are Montreal or even Pointe Claire policemen," he answered. There was no badge on the two policemen's shirts.

During an adjournment of the inquiry, being held in the New Court House on Notre Dame Street East, Mr. Marcil issued a statement in which he criticized Sessions Judge Irène Lagarde for a statement he made concerning the Oct. 7 walkout.

Judge Lagarde was quoted last Tuesday as saying from the bench that the police walkout had been an "absolutely criminal" act.

Mr. Marcil said that "the events of which Judge Lagarde spoke are now the object of inquiry ... and we believe in the basic principle of our judicial system that one cannot be condemned before he's had a fair hearing."

The inquiry continues today.

L'enquête sur le 7 octobre

## Seul Montréal pouvait prévenir la grève des policiers — Marcil

par Guy Deshaies

La ville de Montréal pouvait seule empêcher la grève des policiers le 7 octobre dernier en offrant le salaire de \$8,750 qu'elle a fini par consentir après les tristes événements que l'on sait.

Telle est du moins l'opinion du président de la Fraternité des policiers de Montréal, M. Guy Marcil, qui a passé la journée d'hier dans la boîte aux témoins devant la Commission de police qui poursuit son enquête sur la conduite des policiers de Montréal le 7 octobre dernier.

M. Marcil a relaté la journée du 7 octobre de même que les journées qui ont précédé et suivi cette date mémorable. Il a expliqué quelle était selon lui la nature du conflit et l'origine d'un malaise qui durait depuis longtemps à la police de Montréal. Il a fait état aussi de la sentence arbitrale du 6 octobre qui accordait un salaire de \$8,030 aux policiers qui demandaient alors \$9,112 et n'a pas hésité à qualifier cette décision arbitrale du "plus extraordinaire coup monté (fix)".

Enfin, le président de la Fraternité a affirmé que le jour du 7 octobre, alors que les 4,000 policiers se trouvaient réunis au centre Paul Sauvé après avoir abandonné leur service, il ne lui appartenait plus à lui de demander aux membres de la Fraternité de retourner au travail. "Le sentiment collectif, le mécontentement étaient si grands, a-t-il expliqué, que je n'avais pas à inviter les policiers à retourner au travail". M. Marcil a qualifié la sentence arbitrale de "déchet public". Selon le président de la Fraternité néanmoins la ville aurait pu éviter l'aboutissement fatal d'un malaise qu'elle entretenait au sein de son service de police. Au nombre des griefs le leader syndical a invoqué bien entendu les salaires, les bénéfices marginaux, l'évaluation des grades, le temps supplémentaire, la durée du contrat, la procédure des griefs, la sécurité des policiers en service, etc.

"Pendant les onze mois qu'ont duré les négociations, de dire M. Marcil, la ville ne nous a pas fait une seule offre salariale. La politique de la ville consistait à nous demander de modifier notre projet de convention avant qu'el-

le puisse faire une offre, continue-t-il".

Selon le président de la Fraternité, la ville aurait pu, même le jour du 7 octobre, accorder le salaire qu'elle a accordé par la suite, soit \$8,750. "Le climat, dit alors M. Marcil aurait été amélioré au point qu'il n'y aurait pas eu de grève". M. Marcil a en tout cas insisté énormément sur ce climat qui, d'après lui, avait commencé à se gâter sérieusement en 1967 lors de la signature de l'ancien contrat de travail. Le président rappelle en effet l'assemblée du Plateau en 1967 où les policiers étaient si mécontents des salaires proposés par la ville et acceptés par la Fraternité qu'ils avaient fait un chahut du tonnerre et où il avait été impossible de prendre un vote. Il y avait eu quelques jours plus tard une assemblée au Centre Sauvé où cette fois le vote secret était pris et le projet accepté par quelque 300 voix seulement sur 2,000.

Selon M. Marcil les policiers retournèrent au travail insatisfaits et amers et les conditions de travail ne devaient guère s'améliorer par la suite: pas d'évaluation des grades (à la Sécurité notamment), temps supplémentaire, sécurité aux policiers, accidents de travail, etc.

"La bombe devait éclater, de dire M. Marcil, il fallait que ça éclate et ça aurait pu être beaucoup plus grave". Le président de la Fraternité a en effet fait valoir que le malaise plus haut décrit avait atteint un tel paroxysme que les policiers étaient résolus à agir. "La grève aurait pu durer beaucoup plus que 15 heures, explique M. Marcil, les policiers auraient pu simplement s'en aller chez eux, il aurait pu y avoir une marche sur le Vaisseau d'Or (restaurant du maire Drapeau)". Pour le président de la Fraternité "dans la balance des inconvénients les incidents du 7 octobre étaient les moindres".

M. Marcil a soutenu d'autre part que le droit de grève était essentiel aux policiers de Montréal car c'était là leur seule arme valable à la négociation.

Deux inspecteurs de police sont venus par la suite raconter comment, dans leur poste respectif, les policiers avaient quitté le travail le matin du 7 octobre sans coup férir, sans violence physique. Aucun témoin n'a dit avoir vu des policiers brouiller les ondes de radio, molester qui que ce soit ou s'attaquer aux autos de la Sûreté du Québec ce jour-là.

M. Marcil, quant à lui, a exprimé le souhait que jamais Montréal ne soit le théâtre d'une autre journée semblable.

## ***La Fraternité ne répondra pas au juge Lagarde***

La Fraternité des policiers de Montréal, fidèle à son attitude du début, n'entend pas faire de commentaires directs au sujet des propos peu flatteurs tenus par le juge Irénée Lagarde la semaine dernière à l'égard des policiers de Montréal et plus particulièrement au sujet de leur conduite le 7 octobre dernier.

Dans un communiqué remis à la presse hier le président de la Fraternité, M. Guy Marci, déclare: "L'affaire est sub judice et cela étant il n'entre pas dans nos intentions de la commenter puisque n'étant pas juges et par conséquent ne jouissant pas de l'immunité attachée à cette fonction nous nous exposerions à des poursuites judiciaires pour outrage au tribunal de la part de la Commission de police."

Cette Commission, présidée par le juge Ludovic Laperrière poursuit présentement son enquête sur les événements du 7 octobre dernier et sur la conduite des policiers.

"Nous ne pouvons que nous surprendre, de dire encore M. Marci, des propos que le juge Lagarde aurait supposément tenus du haut du banc, lesquels ressemblent fort à des verdicts".

## Surprise to union

# Police strike 'spontaneous' hearing told

Guy Marcil, president of the Montreal Policemen's Brotherhood, said yesterday he could not have put an early end to the Oct. 7 strike by the city's 3,700 police.

Reconstructing events leading to the 16-hour walkout, Mr. Marcil told the Quebec Police Commission: "I think that Oct. 7 was a collective act, a profound malaise . . . it (the strike) was spontaneous. No one gave them orders to leave their jobs."

Mr. Marcil said, however, there was a leak in the brotherhood about the contents of an arbitration wage recommendation.

It had been discussed in camera on Oct. 6 by the brotherhood executive, with orders from Mr. Marcil not to divulge details.

"Say only that the decision is not good," Mr. Marcil told the meeting in calling for an extraordinary session of the membership for Oct. 7.

### NOT IN PLANS

There were to have been two sessions — one at 9 a.m. for off-duty overnight workers and another at 4 p.m. for others.

But except for skeleton staffs of on-duty officers, the majority of police were at East-End Paul Sauve Arena by 9 a.m.

Mr. Marcil speculated the leak of the arbitration report was made by someone on the force's radio communications system.

He said that because of their heavier work load, Montreal police were bitter over the arbitration offer of \$8,490 over two years for a first-class constable, up from \$7,300.

### TORONTO PAY

Toronto police, considered to have less work, had just been awarded annual salaries of \$9,112 while Quebec Provincial Police, usually behind the Montreal force in pay, reached \$8,300.

Eventually, Montreal police ratified a one-year agreement for \$8,750. The city's 2,400 firemen, who also went on strike Oct. 7, picked up \$8,320 for a first-class fireman.

In fleeting reference to one aspect of negotiations, Mr. Marcil said two judges who acted as separate arbitrators for firemen and police did their work in the same Laurentian resort hotel north of Montreal.

He said they were not supposed to talk to each other, but did by phone. Of their recommendations, he said "I think it was a fantastic fix."

Mr. Marcil said he did not know police were on strike until about 10:30 a.m. Oct. 7 when he arrived at Paul Sauve.

### 'SURPRISE'

"It was a surprise," he said. "I certainly could not (through his office) have got 4,000 guys to go there."

Everything was "going so badly" in police stations that Mr. Marcil thought "the police would have walked off their jobs," even if the extraordinary session had not been called.

The session's purpose was solely to discuss details of the arbitration offer.

Asked if he could have prevented the strike, Mr. Marcil said he could not have forecast such a development. The question had not even arisen at the Oct. 6 executive meeting.

"I asked monitors to control their members."

About 60 monitors — "moniteurs de la fraternite" — provide a liaison across the city between police and the brotherhood.

There were about 350 officers in the arena when Mr. Marcil arrived at 8 a.m. An hour later the numbers had swollen to nearly 500 and by 11 a.m. it was clear that there were no officers left on duty. "The arena was crowded

with officers chanting 'We will not leave'," Mr. Marcil said. "I was greatly surprised. I had never expected such a reaction."

So Mr. Marcil stayed with the men until the last one had returned to work at 12:30 a.m. the next morning.

During the day, he said, he had seldom left the arena. He was there, he said, when Mr. Saulnier tried to talk the men into going back to work.

But it was obvious by the tumultuous reception Mr. Saulnier received that the men were determined to stay in the arena until their demands were met, Mr. Marcil added.

Thinking back on the effects of the walkout, Mr. Marcil said that he had never planned nor approved of the strike but he was glad that the day of chaos had made the administration sit up and take notice of the police demands.

Mr. Marcil said that when he reached Paul Sauve, "the atmosphere" was tumultuous. "It would have been impossible to get the men back to work."

"It was a matter of establishing confidence of solving immediately problems and then getting the men back to work."

"In that atmosphere there was a need for someone to talk to them to provide some leadership."

"Eleven o'clock in the morning in that atmosphere was no time to ask them to return to work."

Police returned to work shortly after midnight that night at the request of Mr. Marcil and under emergency legislation from the Quebec government.

While police were out Montreal was at the mercy of

booters and vandals.

Mobs poured down St. Catherine St. smashing windows and emptying stores. At the Murray Hill garage, a massive demonstration ended in violence when the property was damaged by fire and a Quebec Provincial Police officer was killed by a sniper's bullet.

Mr. Marcil's testimony took up most of the day and commission lawyer Raymond Boly said the brotherhood president would be recalled many times before the hearing is over.

The only other witnesses to testify yesterday were Inspector Gabriel Cossette, commanding officer of Station 3, and Inspector Gerald Robitaille of Station 9, who described how their police staffs left to attend the meeting, leaving the station operations to civilians.

## Police answer judge's attack

Bitter verbal attacks made on the city police force by Sessions Judge Irene Lagarde last week drew a restrained reply yesterday from Guy Marcil, president of the Policemen's Brotherhood.

In a carefully-worded official statement, Mr. Marcil said it was impossible for him to comment on last Oct. 7's police strike as it was still being investigated by a Quebec Police Commission Inquiry.

"The whole matter is sub-judice and that being the case it is not our intention to comment. Because we are not judges and do not enjoy the immunity of that position we would expose ourselves to

prosecution for contempt of court if we did comment."

Judge Lagarde sparked heated controversy last week when he publicly accused Montreal Police of criminal actions during the strike. He made the statements from the bench during the sentencing of three former mail truck drivers charged with mischief in connection with last March's postal dispute.

Mr. Marcil countered the attack yesterday during a break in the hearings of the Quebec Police Commission Inquiry into the police walkout.

He told reporters that the Brotherhood was surprised that Judge Lagarde would make statements "so strongly

resembling verdicts."

"We support the elementary principle of our judicial system, that no one can be condemned without being heard," Mr. Marcil said.

He added that Judge Lagarde seemed to follow this principle carefully in the administration of justice.

"We do not believe calling in the press can settle the affair or serve the higher interests of justice," he said.

Mr. Marcil concluded that the Brotherhood was leaving the investigation of the events of Oct. 7 in the hands of the Quebec Police Commission Inquiry, "the only body named by the Department of Justice to hear this case."

# CONTRE L'ADMINISTRATION D.-S., LA FRATERNITÉ DES POLICIERS N'Y VA PAS DE MAIN MORTE!

*Claude JODOIN*

Qualifiant la sentence arbitrale rendue par le juge Gaston Rondeau de "fix fantastique", le président de la Fraternité des policiers de Montréal, le sergent Guy Marcil, s'est montré particulièrement dur à l'endroit des autorités municipales de Montréal à qui il reproche de ne pas avoir négocié sérieusement avant le débrayage du 7 octobre dernier qui fait actuellement l'objet d'une enquête publique au nouveau palais de justice de Montréal.

De M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, il a affirmé "Quand on discute seul à seul avec lui, on n'est pas capable d'avoir l'heure juste!"

"Pendant onze mois, nous avons négocié avec la ville et pas une seule fois on nous a fait des offres de salaire! On laissait à l'arbitre le soin de décider de ce point particulièrement litigieux.

"D'ailleurs le malaise qui régnait au sein de la force

constabulaire remontait à fort longtemps. En fait, le tout a débuté en 1951, lors de la fameuse enquête sur la police. Quelques policiers ont dû alors payer les pots cassés tandis que les politiciens s'en sont tirés indemnes, comme d'habitude.

"Nous avons la preuve qu'au cours de l'arbitrage, le juge qui devait décider du problème des pompiers est entré en contact téléphonique avec celui qui s'occupait de la cause des policiers. De plus, les représentants patronaux logeaient au même hôtel que les arbitres, de déclarer M. Marcil. Les gars ont agi en légitime défense, ils étaient à bout.

"Le 7 octobre dernier, 5 points principaux étaient en litige: les salaires, l'évaluation des tâches, les conditions requises pour les promotions, la durée du contrat, et la sécurité des policiers affectés aux autos-patrouilles."

## **PRESENTIMENT**

Interrogé par Me Raymond Boily au sujet des

événements du 7 octobre, M. Marcil a relaté que lorsqu'il apprit la décision des arbitres il pressentit aussitôt qu'il y aurait du tumulte lors de l'assemblée extraordinaire qui devait avoir lieu le lendemain. Aussitôt, il communiqua avec le directeur Jean-Paul Gilbert.

Deux assemblées devaient avoir lieu ce jour-là. Une à neuf heures et l'autre à 5 heures.

"Pourquoi ne pas avoir annulé ces assemblées si vous pressentiez du chahut? de demander le juge Ludovic Laperrière, président de la commission. Ça allait tellement mal dans les postes et le moral était si bas que même en annulant les deux assemblées, les membres auraient débrayé quand même.

"Entre le 4 et le 7 octobre j'ai réuni les représentants de chaque poste et je leur ai demandé de faire l'impossible pour garder le contrôle des membres en colère. Et ce n'est que vers 10 heures 30, le matin du 7, que j'ai réalisé que les poli-

ciers avaient débrayé dans un geste spontané et collectif engendré par un malaise profond. A ce moment-là, il n'y avait plus rien à faire car le débrayage demeurait la seule solution après onze mois de négociations et de rencontres avec le président de l'exécutif, M. Lucien Saulnier qui refusait systématiquement de négocier.

"Si j'avais demandé à mes membres de retourner à leur poste, ce geste n'aurait apporté aucun résultat en raison de leur état d'esprit. Ils en avaient assez des promesses et des déclarations futiles.

Répondant à une question précise du président de la commission, le sergent Marcil a affirmé que personne parmi les membres de l'exécutif de la fraternité n'avait reçu instruction de faire sortir les policiers des postes de police."

"Le débrayage fut un geste spontané."

Vers neuf heures trente, le soir, j'ai appris que l'Assemblée nationale venait de voter une loi d'urgence et j'ai téléphoné à la galerie

de la presse, à Québec pour en connaître la teneur. Vers minuit, j'ai demandé aux policiers de retourner au travail et j'ai communiqué avec le premier ministre Jean-Jacques Bertrand que j'ai rencontré le lendemain."

Puis, il a terminé en déclarant qu'à son avis, il fallait absolument que les policiers aient le droit de grève comme tous les ouvriers car, sans cette menace, il est presque impossible, dans la conjoncture actuelle, de négocier sérieusement.

L'instruction s'est terminée par le témoignage de l'inspecteur Gabriel Cossette du poste No 3 et de l'inspecteur Gerald Robitaille du poste No 9 qui ont confirmé les affirmations de M. Marcil à l'effet que le débrayage a semblé spontané. Selon les deux haut gradés, il n'y aurait eu en apparence aucune pression sur les policiers pour qu'ils quittent le travail.

L'instruction reprendra aujourd'hui.



Le président de la Fraternité des policiers

# "Je n'étais pas favorable à la grève, mais je n'y pouvais rien"

par Roger GUIL

"Si, le 7 octobre 1969, M. Lucien Saulnier avait donné les augmentations que les policiers réclamaient, tous les policiers de Montréal seraient revenus à leur poste", a déclaré, hier, M. Guy Marcil, président de la Fraternité des policiers montréalais.

M. Marcil fut le principal témoin entendu hier par les deux commissaires nommés

pour enquêter sur l'attitude de la police municipale de Montréal en cette journée du 7 octobre, la journée d'émeute où le caporal Robert Dumas fut tué d'une décharge de fusil près du garage de la compagnie Murray Hill.

Le président de la Fraternité a dit qu'il s'était tenu pendant toute la journée au Centre Paul-Sauvé, où les policiers montréalais s'é-

taient réunis après avoir quitté leurs postes respectifs et leur voiture-patrouille, laissant la population sans protection.

## LENTEUR DES NEGOCIATIONS

M. Marcil a insisté à plusieurs reprises sur la lenteur des négociations syndicales pour faire augmenter les salaires des policiers municipaux. Ces négociations duraient depuis onze mois sans aucune leur d'espoir.

— Est-ce que vous étiez, monsieur Marcil, favorable à un débrayage? questionne le procureur Raymond Boisly.

— Je n'étais pas favorable, mais il n'y avait rien à faire. Il y avait un tel mécontentement. Les policiers avaient été brimés pendant tant d'années. Il n'y avait aucune possibilité de les retenir. Il y avait un malaise.

Le témoin dit que la Fraternité était prête à négocier, mais qu'elle discutait avec un comité nommé par les édiles municipaux qui n'avait aucun pouvoir. Il fallait en arriver à une solution "dans l'intérêt des policiers et du public".

Le juge Ludovic Laperrière, qui préside la Commission de police interroge:

— Croyez-vous encore que cette journée a été profitable au public?

— Non! balbutie M. Marcil. Mais il y avait une balance d'inconvénients et il semble que c'était la meilleure solution.

Le président de la Fraternité soutient que "le droit de grève doit être donné aux policiers. C'est la seule façon de pouvoir négocier un contrat avec la ville de Montréal".

Le bâtonnier Claude Gagnon, qui représente le côté Fraternité des policiers de Montréal, fait préciser aux témoins que les discussions duraient depuis 11 mois, que rien n'aboutissait.

(Guy Marcil)

— Et à la suite de la journée du 7 octobre?

— Le 8 nous avons eu une entrevue avec le premier ministre Bertrand, à laquelle assistait le ministre du Travail, M. Bellemare et le ministre de la Justice Rémi Paul. Le 8 nous avons eu un entretien avec M. Saulnier. Le 18 M. Saulnier nous demandait un mémoire. Le 24 mai, un règlement intervenait. Le salaire du policier qui était de \$8,030 par année est monté à \$8,750. Avant, nous n'avions jamais eu d'offres de la ville.

Plusieurs inspecteurs de police, chef de postes, sont venus dire que tous leurs hommes les avaient quittés vers 8 h. du matin et n'étaient revenus à leur travail que le lendemain vers une heure de la nuit.

M. Marcil a fait allusion à la loi que le gouvernement provincial avait adoptée d'urgence ordonnant aux policiers de reprendre leur poste sous peine de sanctions.

— Vers minuit, rappelle M. Marcil, j'ai monté à la tribune au Centre Paul-Sauvé. J'ai expliqué qu'elles étaient les implications de cette loi. C'est alors que tous les policiers sont repartis à leurs postes respectifs.

## SAULNIER AU CENTRE PAUL-SAUVE

M. Marcil avait décrit, un peu plus tôt, la visite que M. Saulnier avait faite aux policiers réunis au Centre:

— Vers 15 h., M. Saulnier est venu nous rencontrer. Il avait été appelé par un reporter de radio. Il a eu une réception tumultueuse. Un chahut! Des huées! Mais il a été immédiatement encadré par un service d'ordre et personne ne l'a touché.

Cette enquête reprendra ses audiences au palais de Justice de Montréal ce matin à 10 heures.

A noter aucun citoyen n'a assisté à la séance d'hier.

## Les déclarations du juge Irénée Lagarde

# Des propos qui ressemblent beaucoup à des verdicts

(Marcil)

Par Roger GUIL

Le président de la Fraternité des policiers de Montréal, M. Guy Marcil a fait hier une déclaration à la presse, déclaration au nom des policiers qui se disent "surpris des propos que le juge Irénée Lagarde aurait supposément tenus du haut du banc, lesquels propos ressemblent fort à des verdicts".

Des verdicts contre les policiers montréalais qui ont "débrayé" en masse le 7 octobre 1969, le jour de l'émeute qui coûta la vie au caporal Dumas de la police provinciale et qui fut suivie d'un pillage en règle de certains magasins du centre de la Métropole.

Le juge Lagarde jugeait il y a une dizaine de jours, des employés de Lapalme Transport qui au cours de leur grève ont causé des dommages à des voitures de poste. Faisant aux allusions à la journée du 7 octobre 1969, le juge a dit que les policiers montréalais, eux, n'avaient même pas été accusés en rapport avec certains crimes commis ce jour-là.

## UNE ENQUETE

"Les événements dont parle le juge Irénée Lagarde dans une déclaration récente que certains journalistes lui ont attribuée font l'objet d'une enquête de la part de la Commission de Police" dit M. Marcil.

Il s'agit de la Commission présidée par le juge Ludovic Laperrière devant qui M. Marcil a précisément témoigné hier.

"L'affaire est donc sub judice, prétend M. Marcil, et cela étant, il n'est pas dans notre intention de la commenter puisque n'étant pas juges et par conséquent ne jouissant pas de l'immunité attachée à cette fonction, nous nous exposerions à des poursuites pour mépris de Cour de la part de la Commission".

## Le 7 octobre, les délits ont augmenté de 30 p. cent dans l'ouest et le centre-ville

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Le nombre des délits a augmenté d'environ 30 pour cent dans l'ouest et le centre-ville de Montréal, lors de la fameuse journée du 7 octobre.

C'est en substance ce qu'ont déclaré, hier, plusieurs inspecteurs responsables de différents postes de police de Montréal, devant les enquêteurs de la Commission de police du Québec.

Parmi ces délits, on note des vols à main armée, des cambriolages, des vols d'automobiles; du vandalisme, autos endommagées, vitres brisées, etc. Ce sont en somme les mêmes genres de délits qui sont perpétrés lors d'une journée ordinaire.

Les actes de vandalisme et de pillage commis, rue Sainte-Catherine et dans d'autres rues de l'ouest de la métropole, durant la soirée du 7 octobre, ne sont pas, selon un assistant de l'inspecteur-chef, plus importants que ceux posés par des vandales lors de manifestations précédentes, dans Montréal.

### Policiers félicités

Par ailleurs, selon les témoignages entendus hier, lorsque les policiers montréalais sont retournés au travail, après leur assemblée du Centre Paul-Sauvé, ils se sont mis à l'oeuvre immédiatement, surtout dans le poste no 4, situé rue Ontario.

L'assistant de l'inspecteur-chef, André de Luca, responsable du poste no 4 le 7 octobre, a en effet déclaré au juge Ludovic Laperrière et au commissaire Roméo Courtemanche, enquêteurs de la Commission de police du Québec, qu'il s'était permis de féliciter ses policiers pour le travail qu'ils avaient accompli, dans la nuit du 8 octobre, entre 12 h. 45 et 4 h.; 51 personnes avaient été arrêtées à la suite du pillage dans des établissements, rues Sainte-Catherine et Bleury.

Précisons que le poste de police no 4 est le plus important de la ville de Montréal: 450 policiers y sont attachés. Son territoire est borné à l'est et à l'ouest, par les rues P a r t h e n a i s et Bleury; au nord, par l'avenue des Pins et la rue Sherbrooke, et au sud, par le port de Montréal.

Lors de leur témoignage, l'assistant-inspecteur-chef de Luca ainsi que plusieurs autres inspecteurs de la police de Montréal ont déclaré que durant une bonne partie de la journée du 7 octobre, des groupes de policiers montréalais avaient fait la tournée des postes de police.

Les policiers désiraient s'assurer que tout allait bien et que des policiers provinciaux n'occupaient pas les postes de police. Leurs visites furent brèves — quelques minutes seulement.

Selon les inspecteurs, c'est le sergent Patrick DeCaen qui était pratiquement toujours à la tête des groupes de policiers-visiteurs.

"Peu après 10h30 du matin, a ajouté l'assistant-inspecteur-chef de Luca, le sergent DeCaen est entré dans le poste no 4, et après le salut d'usage, il m'a demandé s'il y avait des policiers dans le poste. Il devait alors apercevoir le sergent Allaire de la Sûreté du Québec.

"Le sergent DeCaen a alors demandé, avec le plus de gentillesse possible, au policier de la SQ de quitter les lieux. Et avec une gentillesse extrême, en plus d'avoir le sourire aux lèvres, le sergent Allaire a obéi à la demande de son collègue", a poursuivi M. de Luca.

Le témoin a également dit qu'un agent lui avait rendu visite 7 ou 8 fois durant la journée en lui emportant des beignes et des sandwiches.

Pour sa part, l'inspecteur Paul Marcotte, responsable du poste no 14, situé dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, a déclaré qu'il était demeuré, comme la plupart des autres inspecteurs, à son poste jusqu'à 4 h du matin, et que deux policiers avaient passé une bonne partie de la journée du 7 octobre, avec lui.

Ce matin, l'enquête de la Commission de police du Québec a repris avec le témoignage d'inspecteurs responsables de divers postes.

de la journée du 7 octobre avec lui. journée d'hier a été marquée d'un léger accrochage entre procureurs au sujet des délais accordés aux policiers qui sont appelés à témoigner.

## Court behavior

THE remarks made last week from the bench by Judges Irénée Lagarde and Claude Wagner fell short of the minimum standard of sensitive detachment that is required of them. In times of social and cultural upheaval, it is often necessary for a judge to reach beyond the particular case before him to the contemporary social context for the right examples to explain his decisions. The bench, after all, is not only the seat of judgment, but one of the focal points of legal enlightenment. In rendering and explaining their decisions, judges are not only the law's upholder but often its interpreter and developer.

But Judge Lagarde exceeded that function when, in sentencing two men found guilty of public mischief, he not only cited the police riot of last October as a mitigating circumstance, but used the occasion to lash out at the Montreal police force as being a "class apart, a caste, which believes it does not have duties but simply has rights."

If Judge Wagner felt that, consequently, the police had been done an injustice which needed to be corrected, he, too, should have used some platform other than the court over which he presided. Most of the time, his penchant for personally lauding the policemen who have brought criminals before his court is innocuous enough, but an intemperate abuse exists when he injudiciously adds: "If this can help you forget certain noisy, irresponsible, impolitic and unjust statements made against you by important men who fill important positions in society, and who are old enough to know better, well then, I will be happy to have done it."

As Chief Judge André Fabien noted in admonishing Judges Lagarde and Wagner, judges should await the completion of a police commission investigation into the October police strike before taking a stand on contemporary police behavior. In such critical areas, judges, like most other citizens, have their own opinions, and they undoubtedly have a right to make their views public. But while in court that right is circumscribed by the duties they have assumed in accepting a call to the bench.

The importance of their work requires that judge's official actions be exempt from external control. But that does not free them from the responsibility of a self-imposed dignity and decorum. They demean that freedom when they turn the bench into a pulpit from which to broadcast their own particular displeasures and judge the conduct of those who are not in the dock before them.

● Ce jour-là, 7 octobre...

## *Les inspecteurs de police ont vécu un jour relativement calme*

par Guy Deshaies

Les Montréalais se sont très bien conduits le 7 octobre dernier malgré l'absence de tout policier dans les rues de la ville et mises à part la manifestation devant les garages de la Murray Hill et les scènes de pillage qui se sont produites en soirée, ce fut une journée relativement calme à Montréal.

C'est en tout cas ce qui ressort des divers témoignages entendus hier devant la Commission de police de la part des inspecteurs de sept postes de police qui ont relaté les événements du 7 octobre tels qu'ils les ont vécus dans leur poste respectif.

Les inspecteurs De Lucas, du poste 4, et Yacovitch, du poste 10, ont fait remarquer que le nombre inusité de délits commis dans leur secteur ce soir-là était dû aux manifestations rue Sainte-Catherine et aux scènes de pillage et de vandalisme qui s'y déroulèrent en soirée. Mais les inspecteurs des autres postes affirmèrent que le nombre de délits rapportés ce jour-là dans leur secteur, quoique sensiblement plus élevé que d'habitude, n'était pas surprenant et qu'il était arrivé, certaines fois, que malgré la présence des policiers ce nombre fût plus élevé pour une journée.

Quant aux événements proprement dits, la version des inspecteurs (qui ne sont pas membres de la Fraternité et qui sont demeurés en service le 7 octobre) ne diffère pratiquement pas. Peu après l'arrivée des policiers de la relève de 8h, le matin du 7 octobre, un policier informait l'inspecteur que les policiers quittaient le travail pour se rendre à l'assemblée du centre Paul-Sauvé. Tous les inspecteurs interrogés ont déclaré qu'ils ne s'attendaient pas à pareil dénouement bien qu'ils fussent conscients du malaise et du ressentiment qui régnaient au sein du corps policier. Puis, dans tous les cas, les inspecteurs ont reçu la visite de policiers provinciaux vers le milieu de l'avant-midi, policiers mandatés pour prêter main-forte aux inspecteurs laissés seuls dans leur poste. Ces derniers ont raconté qu'ils avaient reçu aussi quelques visites de policiers de Montréal qui venaient visiter les postes et qui invitaient poliment les policiers syndiqués qui auraient pu s'y trouver à se rendre à l'assemblée syndicale convoquée pour prendre connaissance de la sentence arbitrale rendue le 6 octobre par le juge Primeau.

A certains endroits, les policiers provinciaux ont été invités non moins poliment à quitter les lieux. Les inspecteurs interrogés hier ont nommé un certain sergent De Caen de qui ils ont tous reçu la visite durant la journée du 7 octobre. Ce dernier semblait voir qu'il n'y ait aucun policier syndiqué au travail. Le nom du sergent De Caen a été cité par tous les témoins. Il arrivait aux postes à bord d'une camionnette de la police remplie de policiers, se présentait, demandait à visiter le poste et invitait au besoin les quelques policiers qui pouvaient se trouver sur les lieux à quitter le travail.

Il a été question aussi hier des véhicules de la police dont plusieurs sont demeurés stationnés près des postes mais dont certains semble-t-il ont servi à véhiculer des policiers au centre Sauvé. Me Raymond Boily, procureur du ministère public, a tenté de savoir si les ambulances de la police avaient ainsi servi à transporter des policiers de manière à savoir si des citoyens blessés ou malades ont été privés de soins urgents faute d'ambulances. Il n'y a pas eu hier

de témoignages probants selon lesquels les policiers en grève se seraient emparés résolument des ambulances. Il n'y a pas eu non plus de témoignages démontrant que des policiers ont volontaire-

ment brouillé les ondes-radio.

L'enquête présidée par le juge Ludovic Laperrière et qui se déroule au palais de justice de Montréal se poursuit aujourd'hui.

**Oct. 7 actions revealed**

# Roving police bands enforced strike

By PAUL WATERS  
of The Gazette

Roving bands of policemen on motorcycles and in police vans seem to have played an important part in Montreal's police strike Oct. 7.

And in this connection Sgt. Patrick DeCaen is emerging as an important figure in testimony before the Quebec Police Commission inquiry investigating the walkout.

So far the commanders of eight city police stations have testified that DeCaen, backed up by a squad of men in a commandeered van, visited them during the 12-hour walkout.

The sergeant seems to have combined the tasks of troubleshooting and making sure that no members of the Policemen's Brotherhood stayed on the job.

## ORDERED OUT

In one police station he ordered a Quebec Provincial Police lieutenant to leave the premises and in another gave the inspector in charge a telephone number to call if the Devil's Disciples motorcycle gang caused any trouble.

But Sgt. DeCaen's name is not the only one to have cropped up more than once in the inquiry's four days of hearing.

A Constable Morin and a Lt. Forrest seem to have been active in the same roles. According to Inspector Andre Deluca, Morin visited Station 4, Oct. 7, and asked the one

remaining officer, a Captain Cholette, to leave.

"He asked very politely," the inspector testified yesterday, "and the captain left."

So far, however, none of the three officers mentioned have been called to the stand and Sgt. DeCaen is apparently participating in an out-of-town convention.

The only witnesses heard yesterday were seven police inspectors, all commanders of Montreal police stations during the strike. Two others testified Tuesday.

Only one of them, Inspector Leo Mathieu of Station 7, said that he had not been visited by striking police officers during the strike.

However, Inspector Mathieu was in Quebec City the morning the strike started and did not get to his office

until about 11:45 a.m., approximately two hours after the walkout began.

Station 4's Inspector Deluca told the commissioners he was visited twice, once by Morin who asked Captain Cholette to leave and the second time by DeCaen who ordered out a QPP lieutenant who had come in about 10 a.m. with five men to fill in for the striking police.

"Sgt. DeCaen showed up about 1:30 p.m. and said that he had come to take control of the QPP officers," the inspector testified. "He asked Lt. Allaire to leave very politely and the lieutenant complied, quietly and with a large smile."

By that time, however, the lieutenant's five men were patrolling the streets and the lieutenant simply joined them,

leaving Inspector Deluca alone in his station.

Two other QPP men who had taken up positions inside Montreal stations were visited; one by Morin and the other by DeCaen.

In Station 10, QPP Sgt. Corbeil was visited by a group headed by Montreal Police Lt. Catellier.

## WANTED DOWNTOWN

Inspector Daniel Yarovich testified that the Montreal lieutenant told the QPP sergeant that he was wanted at his headquarters.

"I suggested to the QPP sergeant that he join his men on patrol. The sergeant left and I didn't see him again that day," the inspector said.

In Station 12, DeCaen used the same tactic with QPP Cpl. St. Germain according to

Inspector Eugene Belec.

"He told the corporal to call his headquarters," the inspector testified. "The corporal did and then he left."

But DeCaen's visits were mostly quiet.

## SALUTED, LEFT

Inspector Bernard Seguin of Station 15 told the inquiry that the sergeant strolled in at about 1:30 p.m., "saluted me, said hello, walked through the station and left."

Inspector Paul Marcotte of Station 14 said that DeCaen visited him once in the afternoon and merely asked if there had been any trouble.

All the station commanders testified that they had stayed alone in their offices until about 4 a.m. the morning of Oct. 8, four hours after the policemen returned to work.

For many of them the day started off normally enough.

Inspector Marcotte said that the first intimation he had that anything was wrong came at about 9 a.m. when a QPP sergeant and four men showed up at Station 14 with orders to help patrol the area.

About half an hour later his motor patrol men came in to report that their radios were dead, the inspector added. It was only after he had sent them to the guard room that they heard about the strike.

"They heard in on the news," he said, "and then they left."

Inspector Seguin of Station 15 testified: "There was talk of contracts and negotiations but I never heard about a strike."

Only Inspector Belec testified that the crime rate in his district remained about normal for the day of the strike — "about 33 complaints."

Inspector Deluca estimated the crime rate jumped about 50 per cent in his area and Inspector Yarovich said that he often had to talk into two telephones at the same time to give out information.

# Le jour du débrayage chez les policiers, c'était vraiment... LE MONDE À L'ENVERS!

**Claude JODOIN**

Dans le domaine policier, le 7 octobre dernier, c'était le monde à l'envers! Les sergents prenaient leur décision et en faisaient part aux inspecteurs, les constables conseillaient les capitaines, qui, comme eux, sont syndiqués et les postes de police se vidaient à la queue leu leu, apparemment par génération spontanée, alors que les agents de la paix se rendaient en masse à l'aréna Paul-Sauvé ou se tenait une grande assemblée qui allait vite se muer en débrayage massif.

C'est ce qui ressort du témoignage d'une filée d'inspecteurs de police, commandants en titre dans les divers postes montréalais, devant la commission d'enquête présidée par le juge Ludovic Laperrière, assisté de M. Roméo Courtemanche, lui-même ex-policier de carrière.

Tous les hauts gradés des la police ont été unanimes à déclarer que le débrayage les avait pris par surprise et que le tout s'était déroulé avec la politesse la plus exquise.

Prenons le cas de l'assistant inspecteur-chef André DeLuca, maintenant commandant de la division Centre et à l'époque inspecteur en charge du poste No 4, le plus gros poste de police à Montréal. Le 7 octobre, il commandait un effectif de 450 policiers qui pouvaient compter sur 35 voitures pour se véhiculer.

A son arrivée au poste vers 7.55 hres, l'inspecteur DeLuca constata que la première relève qui commence le travail à 7 heures était en devoir... Presque aussitôt, on lui fit part d'une rumeur selon laquelle les policiers voulaient débrayer pour assister à l'assemblée extraordinaire qui devait se tenir à neuf heures au centre Paul-Sauvé.

Aussitôt il adressa la parole aux policiers leur rappelant leurs devoirs, leurs fonctions et leur serment d'office et les mettant en garde contre certains gestes tout en leur disant qu'ils devaient rester solidaires. Quelques minutes plus tard les policiers se groupaient au tour de leurs moniteurs et reprenaient leur travail.

## Premiers grévistes

Vers neuf heures, un premier groupe débrayait. A neuf heures quarante cinq, seize motards se présentaient au poste et demandaient à le visiter. Le capitaine Cholette, bien que syndiqué avait choisi de rester en fonction, et l'inspecteur DeLuca lui avait recommandé de revêtir ses vêtements civils. Les motards, commandés apparemment par l'agent Morin, lui demandèrent très poliment de quitter les lieux et de se rendre à Paul-Sauvé. Ce qu'il fit sans discuter.

Vers 10 heures, le lieutenant Allaire de la SQ se présentait au poste no 4 avec quatre autos-patrouille pour prendre la relève.

Vers 10.30 l'inspecteur DeLuca recevait la visite du lieutenant Forest de la police de Montréal qui lui demandait s'il y avait un policier provincial en fonction. Ayant reçu une réponse affirmative, il entre dans le poste voit le lieutenant Allaire puis donne un coup de téléphone. Vers 12.30, le sergent Pat Decamp, de l'unité mobile, se présente à son tour au poste No 4. Une dizaine de policiers l'accompagnent dans une camionnette de cette unité.

Il veut apparemment contrôler la présence d'officiers de la Sûreté du Québec. L'inspecteur DeLuca ne fait preuve d'aucune curiosité et ne lui demande

pas de quelle autorité il pose tel geste. Il entre à l'intérieur voit le lieutenant Allaire et lui demande de quitter les lieux.

Le policier s'exécute "avec gentillesse et large sourire."

## Nom qui revient souvent

Le nom du sergent Decamp est revenu tout au long de l'instruction.

La plupart des inspecteurs qui ont témoigné jusqu'ici ont noté sa visite. D'ailleurs, Me Raymond Boily l'avaient convoqué comme témoin hier après-midi, tout comme le capitaine Hubbard et l'agent Claude Beauchamp mais aucun d'eux n'était à l'audience. Il faut dire qu'ils n'avaient reçu aucun subpoena.

Vers 10 heures du soir, l'inspecteur DeLuca demanda l'assistance de la SQ à la suite d'une information à l'effet qu'on voulait faire sauter à la bombe le poste No 4. On lui envoya une auto... et deux policiers.

Fait à signaler, apparemment, un motard avait été affecté au ravitaillement des inspecteurs qui étaient restés en fonction puisqu'à trois ou quatre reprises on apporta des sandwiches, des beignes et du café, au poste no 4 du moins.

Finalement, les policiers reprirent leurs fonctions vers 12.45... et ils mirent les bouchées doubles!

En moins de trois heures ils avaient appréhendé 51 prévenus!

Et l'inspecteur DeLuca de conclure: "Je me suis permis, le lendemain, de féliciter mon personnel pour le nombre de détenus et la façon dont ils avaient rétabli l'ordre dans le secteur."

Selon les inspecteurs qui ont témoigné hier, il y eut augmentation de 20% dans le nombre des délits.

L'instruction et la parade se poursuivent aujourd'hui.

Lors des événements du 7 octobre

## C'est dans la "bonne entente" que se vidaient les postes de police

D'après les témoignages entendus hier, par les membres de la Commission de Police du Québec, plusieurs agents de la police de Montréal auraient "visités" des postes de police dans divers quartiers de la ville lors de la grève d'un jour qui paralysa complètement ce service, mardi le 7 octobre dernier.

Le nom du sergent Patrick DeCaen, ceux des constables Morin et Forest ont été mentionnés à plusieurs reprises comme étant ceux qui "invitaient" les officiers en charge du poste et qui étaient demeurés en devoir, à quitter leur travail pour se

joindre à leurs confrères au Centre Paul-Sauvé.

### BONNE ENTENTE

Au poste 4, des agents de la SO avaient remplacé les limiers de la ville de Montréal; ils ont été invités poliment à quitter le poste et le lieutenant Allaire, de la SO, qui dirigeait les opérations de ses hommes chargés de patrouiller le quartier, "accepta" tout bonnement l'invitation pour aller se joindre à ses agents, laissant l'inspecteur Delucas seul dans le poste.

Au poste 10, les agents de la SO reçurent la visite du lieutenant Catellier de la police de Montréal, tandis qu'au poste 12, c'est De

Caen qui faisait les "invitations".

### ET AMITIE

Tous les inspecteurs qui ont témoigné ont toutefois affirmé que les "visites" étaient des plus amicales et qu'aucun incident ne s'était produit; d'ailleurs, tous les inspecteurs ont déclaré être demeurés à leur poste jusqu'à 4 h. du matin, le lendemain de la journée d'études. Pour la plupart d'entre eux, ils ont réalisé que les choses ne marchaient pas normalement que vers 9 h. 30, le matin du 7 octobre, alors qu'ils commençaient à recevoir la visite des policiers ci-haut mentionnés. A date, les témoignages enten-

du ont prouvé qu'une douzaine de stations de police ont été visitées par des policiers en grève.

La "grève" du 7 octobre

## 8 moniteurs du syndicat affirment eux aussi que c'était un geste spontané

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Huit moniteurs de la Fraternité des policiers de Montréal ont corroboré, hier, la déclaration faite par leur président, mardi, en disant que le geste posé par les policiers montréalais, le 7 octobre, était spontané et qu'il n'avait pas été prémédité.

Les huit moniteurs, dont la fonction est de faire le lien entre l'exécutif de la Fraternité des policiers et les quelque 3.900 membres, étaient appelés à témoigner à l'occasion de la cinquième journée de l'enquête de la Commission de police du Québec, dont le but est d'apporter certains éclaircissements sur les événements qui ont entouré le désormais célèbre 7 octobre 1969.

L'un d'eux, l'agent Jean-Claude Marcil, a déclaré au juge Laperrière et au commissaire Courtemanche que les 60 moniteurs avaient assisté, le soir du 6 octobre, à une assemblée, tenue dans un hôtel de la Côte-de-Liesse.

### Aucune consigne spéciale

Cette réunion, présidée par le sergent Guy Marcil, président de la Fraternité des policiers de Montréal, avait pour but de mettre les moniteurs au courant des principaux points de la sentence du tribunal d'arbitrage, remis quelques heures auparavant aux membres de l'exécutif de la Fraternité.

L'agent Marcil, qui n'a aucun lien de parenté avec le sergent Guy Marcil, a affirmé, comme les sept autres moniteurs, qu'il n'y avait eu aucune consigne donnée aux moniteurs pour les deux assemblées prévues le 7 octobre. Elles devaient se tenir à 9h de la matinée et à 5h de l'après-midi.

Pour sa part, un motard de la police de Montréal, l'agent Jean-Guy Lussier, également moniteur, est venu témoigner que le matin du 7 octobre, il s'était rendu à son poste d'attache, le poste no 4, et qu'il avait dit à ses collègues (motards) de ne pas oublier d'assister à l'une ou l'autre des deux assemblées tenues au Centre Paul-Sauvé.

"Vers 8h 45, de poursuivre l'agent Lussier, je me suis aperçu que les autres policiers quittaient le poste afin de se rendre au Centre Paul-Sauvé. Je suis également parti".

A une réponse au juge Laperrière, le témoin a dit que le lieu de la réunion n'était pas dans son district, en ajoutant: "Je suis de la police de Montréal..."

Par la suite, à une autre question du juge, il a répondu qu'il avait été au Centre Paul-Sauvé avec sa moto, car il avait l'intention d'aller voir seulement

ce qui se passait et de revenir au poste par la suite.

Il devait cependant avouer quelques instant plus tard qu'il était retourné au poste no 4, peu de temps après minuit, le 8 octobre.

### Tout le personnel au travail

Le premier témoin à être entendu, hier matin, à la reprise de l'enquête, l'inspecteur Jean-Jacques Saulnier, frère du président du comité exécutif de la métropole, a dit qu'à 8h du matin, le 7 octobre, tout son personnel était en devoir.

Il a poursuivi son témoignage en disant que vers 11h du matin, n'ayant plus de policiers au poste, il avait pris sur lui-même de libérer trois détenus, qui étaient dans les cellules du poste no 16. Ces détenus n'avaient aucune accusation de portée contre eux.

Avant de quitter la boîte réservée au témoin, l'inspecteur Saulnier a ajouté que le lendemain, les trois détenus relâchés avaient de nouveau été arrêtés et cette fois, des accusations avaient été portées contre eux.

Par ailleurs un autre témoin, le capitaine Jacques Duchaine, a déclaré qu'en revenant de déjeuner, le matin du 7 octobre, il s'était vu refuser l'entrée au quartier général de la police de Montréal.

"Le juge en chef de la cour municipale, le juge Paul Champagne, ainsi que quelques huissiers montaient la garde. Ils avaient reçu l'ordre de ne laisser entrer personne", de souligner le capitaine Duchaine.

Pour sa part, le seul policier de la Sûreté du Québec à être appelé à témoigner hier, le sergent Yvan Lasnier, a déclaré que des policiers montréalais s'étaient présentés au poste no 6, où il avait été affecté pour la journée, et qu'ils lui avaient dit d'aller "jouer dans le trafic l'autre bord du pont". Le témoin a alors ajouté: "Je suis monté dans une auto et j'ai patrouillé le secteur".

"Vers 5h 30 ou 6h de l'après-midi, de souligner le policier de la SQ, je suis retourné au quartier général de la Sûreté du Québec où je devais être libéré afin de retourner chez moi".

Pour la troisième journée consécutive, des inspecteurs appelés à témoigner devant les enquêteurs de la Commission de police, ont mentionné le nom du sergent Patrick DeCaen, de la police de Montréal, comme étant un des policiers qui ont fait la tournée des postes durant la matinée et l'après-midi du 7 octobre.



*Les événements du 7 octobre*

## Le sergent De Caen avait-il un rôle déterminé à l'avance ?

par Guy Deshaies

Le sergent Patrick De Caen de la police de Montréal a visité la plupart sinon tous les postes de police de la ville de Montréal le 7 octobre dernier pour inviter ses collègues à se rendre à l'assemblée du Centre Paul-Sauvé.

Le nom de De Caen a en effet été cité hier par d'autres inspecteurs de police invités à venir raconter devant la Commission de police les événements du 7 octobre 1969 tels qu'ils les ont vécus.

Mercredi des inspecteurs de divers postes de police étaient venus expliquer comment vers 8h30 le matin du 7 octobre leurs hommes avaient débrayé calmement pour se rendre selon toute apparence à l'assemblée que tenait leur syndicat, la Fraternité des policiers de Montréal, pour informer ses membres de la sentence arbitrale rendue la veille et qui leur accordait un salaire de \$8,030 au lieu de \$9,112 que les policiers demandaient.

Les inspecteurs qui ne sont pas syndiqués et font partie des cadres de la police ont révélé alors qu'ils avaient reçu au cours de l'avant-midi ou de l'après-midi la visite du sergent De Caen, qui, accompagné de quelques policiers, se présentait poliment et invitait ses collègues à quitter le travail et priait les policiers provinciaux qui avaient été dépêchés, dans les postes de police d'en faire autant.

Le nom de De Caen a été mentionné par tous les inspecteurs mercredi et hier. Tous ont admis d'autre part que la journée s'était passée de façon relativement calme sauf dans les secteurs couverts par les postes 10 et 4 où des

manifestations et des scènes de pillage et de vandalisme se sont déroulées, ce qui toutefois n'était pas nouveau pour les habitués de ces secteurs.

Les témoignages entendus hier ont donc permis de confirmer ce qui avait été dit la veille à savoir que des groupes de policiers de Montréal, dont le sergent De Caen, s'étaient employés durant la journée du 7 octobre à visiter les postes et voir que tous les membres de la

Fraternité soient présents au contre Sauvé.

Le président de la Fraternité, M. Guy Marciel, appelé à témoigner plus tôt cette semaine, avait déclaré quant à lui, après avoir énuméré les griefs des policiers contre leur employeur et après avoir expliqué en détails la nature du malaise qui existait au sein du corps policier, que la grève du 7 octobre avait été un geste collectif et spontané de la part des policiers qui, comme à l'accoutumée, avaient été convoqués à deux séances distinctes ce jour-là, l'une à 9h, l'autre à 17 h de manière que tous puissent assister sans avoir à s'absenter du travail.

M. Marciel avait alors dit que les moniteurs (agents de liaison de la Fraternité) avaient reçu le mot d'ordre d'insister auprès des membres avec lesquels ils étaient en contact pour qu'ils fassent vigilance et soient présents à cette importante assemblée. La Commission cherchera à savoir si le mot d'ordre de débrayer n'a pas été donné en même temps, soit par les moniteurs, soit par d'autres personnes et tâchera de savoir si les visites faites dans les postes le jour du 7 octobre étaient tout aussi spontanées que la grève elle-même.

Le sergent De Caen sera sous peu appelé à témoigner sur les événements du 7 octobre pour dire si les visites qu'il a faites dans les postes de police ce jour-là étaient le fruit d'une action fortuite et spontanée plutôt que l'application d'une méthode décidée à l'avance et planifiée par des policiers.

## Eight policemen testify

# Strike enforcement denied

By PAUL WATERS  
of The Gazette

Eight officials of the Montreal Policemen's Brotherhood yesterday denied any knowledge of roving police squads sent out to enforce the police strike last Oct. 7.

The same eight men also denied they knew of any special duties assigned to Police Sgt. Patrick DeCaen — a man whose name continues to crop up as leader of one of the squads.

The eight officials — none of whom have any executive power in the brotherhood — testified yesterday before the Quebec Police Commission Inquiry investigating the walkout.

The men are classed as monitors in the brotherhood constitution. It is their job to act as a liaison between the executive and the men of the city police stations.

### MEETING HELD

They were unanimous yesterday in denying that they had received any orders to exhort the brotherhood's 3,900 members to walk off their jobs the morning of Oct. 7.

They did admit meeting with brotherhood president Guy Marcil the night before, but only to discuss the details

of an arbitration board's decision on the police wage dispute.

No special arrangements had been made for the two "extraordinary general meetings" scheduled for the next day, they said, and no discipline committees or "services d'ordre" had been formed.

They claimed they had simply been told to try and make sure the men attended one of the two meetings which were scheduled for 9 a.m. and 5 p.m. to fit in with the shift system.

### CONFLICTING TESTIMONY

The next day, however, police walked off their jobs in the morning and poured into the East End Paul Sauve Arena for the first meeting, leaving the city at the mercy of looters and vandals for 18 hours.

Mr. Marcil testified Tuesday that the strike was "spontaneous, the result of a deep malaise in the police department."

But other evidence yesterday seemed to confirm the existence of the enforcement squads and Sgt. DeCaen's name continued to come up.

In the morning Quebec Provincial Police Sgt. Yvon

Lasnier told the commission he had left Station No. 6 immediately after a group of striking city police had notified him they were evacuating the building.

The sergeant said that he had been ordered by QPP Montreal headquarters to spend the day at the station helping out the officer in charge and acting as commander of the four QPP officers sent to patrol the district.

He had received the orders at 8 a.m. and arrived at the station at 9:30. Barely 10 minutes later the policemen made their visit, he said.

"We didn't want any trouble," he said. "I decided to join my men on patrol and keep in touch with my headquarters by car radio."

### PRESSURE APPLIED

In another case a group of five or six motorcycle policemen tried to talk a station commander into deserting his post.

Inspector Yvon deGrace of Station 17 explained that on the day of the strike he had only been an acting inspector and still held the rank of captain.

"They told me I was still a captain and a member of the

brotherhood. I should go to the meeting at the Paul Sauve Arena," he said.

"It wasn't a threat, only a request."

"I told them I was an acting inspector and commander of the post. I explained that someone had to stay, to watch the building if nothing else."

Inspector Jean-Jacques Saulnier testified that DeCaen visited him twice the day of the strike.

In the morning the sergeant and seven or eight policemen simply checked the building but in the afternoon visit, DeCaen and his squad spoke briefly to the QPP sergeant who had been sent to help out in the station.

"He (the QPP officer) left immediately after DeCaen arrived. He did not seem unhappy to go," Inspector Saulnier said yesterday.

But the eight monitors were adamant in denying that they had had anything to do with the organization of the enforcement squads' activities.

Most of them said they knew DeCaen only slightly.

One of the men, Captain Romeo Huot of Station 3, told the commission he went to work half an hour early that

day at 7 a.m. so that he could speak to his colleagues.

"I told them it was very important to go to the Paul Sauve Arena for one of the meetings."

But he added: "I was really surprised when they walked off the job. I had said nothing about the details of the arbitration decision and I'm being very sincere when I say I had no idea they would leave."

Constable Jean Claude Marcil, a motorcycle patrolman and a monitor for Station 3, testified that he had spoken to the men in the morning about the meetings and then had gone on patrol.

His territory included the Paul Sauve Arena and as he passed the building at 9:30 a.m. he went in "just to check." He didn't come out again until 12:30 the next morning.

Constable Jean-Guy Lussier, a monitor at Station 4, testified that after he had spoken to the men he had left his post "just to do like all the others."

"I wanted to see what had happened," he said.

"But you already knew all about the arbitration decision," Judge Laperriere interjected.

"Yes, but they were going to vote on whether they should accept or reject the offer," the constable replied.

"You could have gone to the 5 p.m. meeting," the judge said. "You were a monitor, it was your job to advise the men."



GUY MARCIL

# LA GRÈVE DES POLICIERS: SPONTANÉE À LA SUITE D'UN CERTAIN COULAGE?

Claude JODOIN

Il semble que le débrayage des policiers montréalais, le 7 octobre dernier, se soit produit par génération spontanée à la suite d'un certain coulage, par les media d'information, du résultat de la sentence arbitrale.

Telle est la conclusion que l'on peut tirer à la suite du témoignage

d'une longue filée de moniteurs de la fraternité des policiers, qui forment le lien entre les membres et l'exécutif, qui, tous, ont affirmé n'avoir reçu aucune instruction de la part de leurs dirigeants. Selon laquelle les policiers devaient quitter le travail pour assister à l'assemblée extraordinaire que se tenait le 7, au centre Paul-Sauvé, et où

les agents de la paix devaient prendre connaissance de la décision du juge Rondeau.

Tous ont été unanimes à affirmer qu'ils avaient recommandé aux policiers qui finissaient leur service à 7 heures ou 8 heures le matin d'assister à la réunion qui se tenait à 9 heures. Ceux qui devaient être en fonction devaient assister à la réunion de cinq

heures prévue pour eux.

Certains moniteurs ont de plus déclaré qu'ils avaient fait part aux policiers de leur poste qu'ils n'étaient pas satisfaits de la sentence rendue qui avait pour effet de leur consentir une augmentation de salaire moindre que celle accordée aux policiers provinciaux... mais sans plus.

Les moniteurs avaient

pris connaissance de la sentence arbitrale au cours d'une réunion tenue à huis clos, la veille, au motel Holiday Inn, à Côte-de-Liesse.

## Incidents cocasses

Deux incidents cocasses sont venus égayer la séance d'hier, présidée conjointement par le juge Ludovic Laperrière et M. Roméo Courtemanche, lui-même ex-policier de carrière.

Le sergent Yvon Lasnier de la Sûreté du Québec a déclaré qu'il avait été dépêché au poste No 6 pour remplacer les policiers qui avaient débrayé. Vers 10 heures du matin une vingtaine de policiers

municipaux se présentèrent au poste et leur leader recommanda au sergent Lasnier "d'aller patrouiller de l'autre côté du pont."

"Va donc faire le trafic sur la Rive-Sud," lui dit-il.

Le sergent quitta le poste mais continua de patrouiller le secteur avec ses hommes.

Un capitaine de police de Montréal, pour sa part, qui était affecté aux quartiers généraux, quitta le service vers dix heures quand il apprit qu'un groupe de policiers devaient venir sur les lieux pour "sortir" les syndiqués qui quittaient le travail.

Mais au lieu de se rendre au centre Paul-Sauvé, il s'installa au restaurant du coin et prit un café. Quand il se rendit compte que personne ne se présentait aux quartiers généraux, il voulut réintégrer son poste.

La porte était fermée du côté de la rue Bonsecours. Il se dirigea du côté de la rue Gosford et fut intercepté à l'intérieur par le juge en chef Paul Champagne, de la cour municipale, qui faisait office de gardien avec quelques huissiers.

Il quitta donc les lieux et retourna chez lui. L'instruction se poursuit aujourd'hui.

## Police integration sound in principle

The Public Security Commission of the Montreal Urban Community quite properly recommended the full integration of the island's police and fire services. The advantages to be had from integrating these services was one of the principal arguments for bringing the community into existence.

Several suburban representatives, however, would have preferred a partial integration. They had two reasons for it. The first is an understandable desire to retain the neighborhood relationship built up over the years between the force and the citizens it served. There is no reason why that relationship should now be lost if integration is undertaken with a proper regard for maintaining it.

The second reason is more pervasive. It is being given an airing, at a distance, before the special Quebec Police Commission enquiry into the events leading to and during the strike last October by the members of the Montreal police

force. An additional pertinence derives from the expiry later this year of the contract signed after the strike with the Montreal Policeman's Brotherhood.

The Montreal police force, with a membership of 3,817, will be the dominant component of the integrated force. The suburban force totals 1,057. The Montreal Policeman's Brotherhood will become the bargaining agent for the integrated force. This is not a prospect to please the suburbs. If there has been one strike, there could be another.

The suburbs are extremely conscious of what happened in Montreal during the strike. They have no wish to risk being made similarly vulnerable. Have they, though, a realistic alternative in partial integration? Not if, as would happen, the Montreal standards become uniform for the community.

In event of another strike, police in suburbs would inevitably be drawn into it, even though not fully integrated with the Montreal force. The emphasis, rather, should be placed on assuring a

level of labor relations which can prevent such strikes from occurring. This, however, takes the issue into the area of the investigation by the Quebec Police Commission where it should rest until the commission completes its findings and presents its report.

In the meantime, there is no reason why the MUC shouldn't proceed with the preparations for integration. These include writing a police standards bylaw. The Public Security Commission recommended, over the objections of Walter Boyle, police and fire director for the Town of Mount Royal, that candidates for the integrated force should have at least two years of university.

Director Boyle's argument is that there are not enough candidates with the qualifications. The fact is, of course, that if the integrated force is to provide the police protection that is wanted, educational standards for it should be kept high. The candidates will appear when working conditions, opportunities for advancement, pay and pension benefits are in keeping with the educational requirements.

### *L'enquête sur la grève des policiers*

## **Un témoin important: le sergent P. De Caen**

Le présumé chef d'une "équipe volante" de policiers montréalais dont c'était, semble-t-il, la fonction de voir au respect de la grève le 7 octobre dernier, témoignera mardi devant la Commission de police du Québec.

Un subpoena doit en effet être signifié en fin de semaine au sergent Patrick De Caen, membre de la brigade mobile de la police de Montréal. Il devra répondre de son emploi du temps durant l'arrêt de travail qui a duré 16 heures.

Environ 15 témoins, la plupart d'entre eux des inspecteurs responsables de postes de police à travers la ville, ont raconté que le sergent De Caen aurait dirigé un groupe de 10 à 20 policiers qui faisait la ronde des postes après le déclenchement de la grève.

La plupart de ces témoins ont précisé que le sergent De Caen a toujours été très poli à leur endroit et que son rôle était de voir à ce que les membres de la Fraternité quittent leur travail.

Un témoin cependant a déclaré qu'un policier montréalais, qu'il n'a pu identifier — un constable —, lui a demandé d'aller "jouer dans le trafic de l'autre côté du pont".

Le sergent Yvon Lasnier de la Sûreté du Québec, responsable d'un quartier de la ville durant la grève, a dit que ce policier n'avait pas été trop poli et qu'il a dû quitter le poste 6 auquel il avait été assigné avec quelques hommes.

La Commission de police du Québec, chargée d'enquêter sur la grève des policiers de Montréal le 7 octobre dernier, a ajourné hier ses travaux pour les reprendre mardi.

*During October police walkout*

# Officer became 'one of the boys'

By PAUL DUBOIS

A senior officer with the crack mobile squad, formed to quell major disturbances in the city, revealed yesterday how he had become "one of the boys" and joined his own 60-man group in last October's spontaneous walkout by Montreal police.

Lieut. Allan Forrest, a 23-year veteran of the local police force, told the special Quebec Police Commission inquiry into the mass walkout that his men had suddenly decided not to work shortly after 8 a.m. on Oct. 7 last year.

"I know my boys," the 50-year-old police lieutenant said proudly. "And

I'm telling you this was no time to try and get them to work."

He told commission co-chairmen Judge Ludovic Laperrière and Roméo Courtemanche he had reported to work as usual that morning and a short time after his arrival at the squad's headquarters on Ontario Street East he learned of his men's decision not to work that day.

The squad's orders that day were to accompany a joint Quebec Provincial and Montreal police morality squad on a series of raids in and around Montreal. The rallying point was to have been Station No. 4 also located on Ontario Street but away

from the mobile unit's own headquarters.

"Your men decided not to work and you agreed with them? Had the lieutenant become a constable?" Judge Laperrière asked.

"Yes, that's right," Lieut. Forrest replied. "Just one of the boys."

His specially-trained men, specializing in crowd control, then decided to visit other police stations "To make sure everything was in order." Lieut. Forrest decided to accompany them.

"Do you mean to me you started taking orders from your men?" Judge Laperrière asked.

"Taking orders from them isn't

quite correct, your honor," Lieut. Forrest said.

"But I did go along with their idea," he told the commission chairman.

"As a matter of fact, I often go along with their ideas. They're a good, efficient group . . . the best in the province," he explained.

When his men decided to tour police stations in the east end and another in the Rosemount district, Lieut. Forrest got in the lead car of a 20-car motorcade.

"We left our headquarters in the same well-disciplined manner we always do when we go out on a job," he told the inquiry.

Shortly after 8.30 a.m., when the mass walkout was already in effect, the 20-car motorcade went to Station No. 6 on Létourneaux Street, Station No. 7 on Boyce Street and No. 3 station on Masson Street.

The found the three stations almost deserted. All the constables had left their stations and the only policemen left were the officers in charge.

"When we were satisfied there was no trouble at those stations we all went down to the Paul Sauvé arena."

Lawyer Raymond Bolly, who represents the provincial department of justice at the inquiry, asked Lieut. Forrest if Sgt. Patrick De Caen, another member of the mobile squad, had been a member of his group during the tour of police stations.

Lieut. Forrest said he had not seen Sgt. De Caen until later in the day when both of them went to Station No. 3 together.

"While we were at the meeting, we heard a rumor that the Devils' Disciples' motorcycle gang was planning to take over the station," the lieutenant testified.

"The station had often been the target of threats before, so we went out there to ask the officer in charge if he had any problems. He said he didn't so Sgt. De Caen and I returned immediately to the Paul Sauvé arena."

# ***Le 7 octobre, à 8 heures du matin, une tournée des postes de police commençait...***

**Claude JODOIN**

L'enquête sur les agissements des policiers de Montréal lors de leur débrayage massif du 7 octobre dernier a fait un pas en avant lors du témoignage, hier, du lieutenant Allan Forest, affecté à l'Unité mobile.

Depuis le début de l'enquête on avait cité à plusieurs reprises le nom du lieutenant Forest tout comme celui du sergent Patrick DeCaen. Tous deux avaient visité certains postes de police de Montréal au cours de la journée fatidique.

Hier, le lieutenant de police était devant le juge Laperrière pour donner sa version. Mardi, ce sera au tour du sergent DeCaen.

Le sept octobre dernier le lieutenant Forest se présenta au centre de rassemblement de l'Unité mobile, vers 8 heures le matin.

Une soixantaine de policiers étaient sur les lieux et ils discutaient en termes très vifs de la sentence arbitrale qui ne leur plaisait pas du tout.

Sommé de citer leurs termes exacts, le lieutenant hésita... puis s'exécuta. Les mots tombèrent si drus que les deux sténographes

rougirent quelque peu... tout comme l'officier de police.

On décida alors, en groupe, de faire une ronde des postes de police situés dans l'est de Montréal.

Le lieutenant précisa que bien qu'il occupait l'auto qui était en tête de file de la parade... il n'était pas le leader. "C'était une décision collective... il n'y avait plus de lieutenant et de constables... seulement des syndiqués."

Ils visitèrent ainsi les postes No 7, No 6 et No 3. A leur arrivée, tous les postes étaient vides. Seules

les inspecteurs étaient en service... de même que quelques policiers provinciaux.

Finalement le groupe se rendit au centre Paul Sauvé et, au début de l'après-midi, le lieutenant Forest et quelques policiers se rendirent au poste No 4 pour voir si tout marchait bien dans le secteur.

Préalablement, on avait interrogé le capitaine Hubbard, qui ce jour-là remplaçait l'inspecteur Mathieu.

Le capitaine, qui est lui-même syndiqué, a dû répondre à des questions

beaucoup plus incisives que les inspecteurs de police sur les raisons pour lesquelles il ne s'est pas opposé au débrayage de ses hommes.

Jusqu'ici, trente-deux témoins ont été entendus... et des centaines de documents ont été produits comme exhibits.

L'instruction reprendra mardi.

# Policeman denies terror tactics in enforcing strike

By PAUL WATERS  
of The Gazette

Sixty angry members of Montreal's mobile squad made a morning sweep of three East End police stations to see if any policemen were working the day of the city's police strike last Oct. 7.

But there was no formal leadership and no organization, a member of the squad told the Quebec Police Commission Inquiry investigating the walkout yesterday.

Lieutenant Allan Forrest admitted he and two other officers headed a 20-car motorcade through East End streets early that morning, stopping to visit Stations 6, 7, and 3.

But they did not use terror tactics to evacuate the stations, the witness insisted.

"We wanted to see if anyone was working. We only wanted to know what was going on," he said.

The 50-year-old lieutenant also adamantly denied that he was in any way the leader of the group.

"I was in the head car," he conceded. "But it was the group who decided to visit the stations, the group acting together."

After the tour the men went to the Paul Sauve Arena, scene of the mass police meeting which turned into an 18-hour strike.

## ALL DECIDED

"It was the decision of everyone to go there after we had checked out the stations," he said.

"The men were angry. They didn't want to work and when they got there (the arena) they decided to stay — just like that." He snapped his fingers.

On that day, the lieutenant testified, rank meant little and orders came from nowhere. The men made decisions as groups, spontaneously.

"The lieutenants became constables?" asked Judge Ludovic Laperriere, one of the two commissioners.

"That's right," the lieutenant replied.

"But the lieutenant stayed

in the head car?" added the judge.

The witness just shrugged.

He testified he had gone into work at 8 a.m. the morning of the strike.

He had received orders the day before to report to Mobile Squad headquarters on Ontario St., he explained; from there the men were to go to Station 4 to join up with QPP officers to make out-of-town raids.

## ANGRY MEETING

But at headquarters Lt. Forrest walked into an angry meeting of swearing, disgruntled officers.

"They were discussing the arbitration board decision," Lt. Forrest said. "But only in general, we didn't know the details."

It was the arbitration decision which had apparently prompted Policemen's Brotherhood President Guy Marcell to call two "extraordinary general meetings" for Oct. 7 — both scheduled to fit in with the shift system.

Yesterday Lt. Forrest testi-

fied that he was not a member of the brotherhood as intermediary between the men and the executive.

He denied attending any meetings or receiving any special instructions from the brotherhood.

On that morning, he said, the men decided together.

## RADIOS DEAD

"The radios were dead and we went out just to see what was happening."

The three stations checked by the motorcade were empty, the lieutenant said, so they drove on to the Paul Sauve Arena.

During the day the lieutenant left the arena twice — one with a group to visit Station 4 and once to check out Station 6 which apparently had been threatened by the Devil's Disciples motorcycle gang.

On the second visit he went with Sergeant Patrick DeCaen — a man whose name continues to crop up as the head of a roving squad of policemen who toured city stations enforcing the strike.

But on the visit to Station 3, Lt. Forrest denies that there was any attempt made to enforce the strike.

They spoke to the station's commander, Inspector Gabriel Cosette, checked out the rumored threat and left. Earlier Inspector Cosette testified that DeCaen had given him a telephone number to call in case of trouble.

The visit to Station 4 had merely been a curiosity check, the lieutenant said. "We just wanted to see what was happening outside."

He testified that he made the trip with about five constables in a police van.

At the station, he said, no one made any attempt to order out the Quebec Provincial Police lieutenant who had been placed there to fill in for the striking officers.

The lieutenant said he could not possibly identify any of the men who had been in the van.

"Sir, if I could, I would tell you who they were," witness told Judge Laperriere.

"Do you usually go on

patrols with people you don't know?" the judge asked.

"Not usually, but the circumstances weren't normal," he said.

## POLITE REQUEST

The only other witness to testify at yesterday's hearing was Captain Walter Hubbard of Station 7 who gave one more instance of Sgt. DeCaen's activities the day of the strike.

At 10:45 that morning, the captain said, DeCaen came to the station and "very politely" asked Sergeant Bouchard of the QPP to leave.

Captain Hubbard, who had been filling in as commander of the station, said that the QPP sergeant had arrived at about 9 a.m. and had left with DeCaen.

Asked by Judge Laperriere if it was normal for a sergeant "to assume the role of a superior and give commands," Captain Hubbard shrugged his shoulders and said no.

He testified that he left his

post at 11:55 after his inspector had returned and went to the Paul Sauve Arena out of curiosity to see if the police meeting was still in progress.

"Why didn't you show the same curiosity about Sgt. DeCaen," Judge Laperriere asked.

"I don't know," the captain replied.

## RE-OPEN TUESDAY

According to commission lawyer Raymond Nolly, Sgt. DeCaen is scheduled to testify when the hearings re-open Tuesday morning.

Judge Laperriere, chairman of the two-man commission adjourned the hearings early yesterday in order to give the commission time to review the evidence it has heard in the first six days of testimony.

So far 32 witnesses have appeared and an impressive stack of documents have already been filed as exhibits.

The exhibits include duty shifts of the city police stations the day of the strike.



### **La petite guerre des juges**

Lors d'un verdict rendu dans une cause de vandalisme de la part d'anciens chauffeurs de Lapalme, le juge Irénée Lagarde a fait une violente sortie contre les policiers qui avaient, le 7 octobre dernier, commis certains actes de sabotage, de vandalisme et d'intimidation et qui n'ont pas encore été sanctionnés pour autant (on doute fort d'ailleurs que l'enquête actuelle serve à quelque chose). De son côté, le juge Claude Wagner s'est fait le grand défenseur des policiers opprimés. Il a fallu l'intervention du juge Fabien pour remettre un peu d'ordre dans la barque. La sortie du juge Lagarde, qui n'a pas tort dans sa conception du désordre, est toutefois malencontreuse au moment où l'enquête sur les agissements de la police bat son plein et où des procédures ont été intentées par Mme Dumas, veuve du policier mort en service commandé lors de l'émeute du 7 octobre devant le garage de Murray Hill.

## L'enquête sur la grève des policiers

# L'étau se resserre

Jusqu'à maintenant, 32 témoins ont été entendus par la Commission de police du Québec qui enquête sur la grève des policiers de Montréal, le 7 octobre dernier. Une liasse de documents a également été déposée devant la Commission qui doit reprendre ses audiences mardi prochain.

On attend avec impatience le témoignage du sergent Patrick De Caen qui aurait été, semble-t-il, selon des témoins déjà entendus, le présumé "chef" de l'équipe volante des policiers qui effectuaient la visite des différents postes de police de la ville pour voir si la grève était respectée.

Le sergent De Caen devra rendre compte de son emploi du temps durant cette journée mémorable. Un témoin à l'audience de vendredi, le capitaine Walter Hubbard, du poste no 7, a déclaré qu'à 10h 45 du matin, De Caen s'était présenté

au poste et "a demandé poliment" au sergent Bouchard, de la Sûreté du Québec, de quitter les lieux. Le sergent Bouchard avait été dépêché à ce poste pour remplacer les policiers montréalais qui étaient réunis à l'aréna Paul-Sauvé.

Le capitaine Hubbard a raconté que le sergent Bouchard était arrivé vers 9h et qu'il avait quitté les lieux avec De Caen. Un autre témoin, le sergent Yvon Lasnier, également de la SQ, qui avait la responsabilité d'un secteur de la ville, a déclaré qu'un policier montréalais "pas trop poli" — qu'il n'a pu identifier — lui avait demandé "d'aller jouer dans le trafic de l'autre côté du pont". Le sergent Lasnier a dû quitter le poste no 6 où il avait été assigné avec quelques autres hommes.

Un autre témoin, entendu cette semaine, le lieutenant Allan Forrest, a admis avoir

participé au défilé motorisé des policiers, le matin du 7 octobre, alors que différents postes de l'est de la ville ont été visités. "Pour voir si quelqu'un travaillait. Nous voulions seulement savoir ce qui se passait", a-t-il dit. Il a ajouté que personne n'a utilisé de tactiques de "terreur" pour faire évacuer les postes de police.

Selon ce témoin, les policiers étaient tous en colère à cause de la décision arbitrale. Et c'est cette décision qui a incité les dirigeants de la Fraternité des policiers, dont le président Guy Marcil, à convoquer "deux" assemblées extraordinaires à l'aréna Paul-Sauvé, ce jour du 7 octobre. Les deux assemblées avaient été prévues pour concorder avec les changements d'équipes. Au lieu de cela, tous les policiers se sont rendus le matin à l'aréna et ont décidé de leur propre chef d'y demeurer toute la journée.

# Le FRAP se prononce en faveur du droit de grève pour les policiers

S'il est souvent dit que les jeunes contestataires en ont "contre la police", les membres du parti d'opposition à l'administration Drapeau-Saulnier veulent pourtant que le droit de grève soit accordé aux 3,700 policiers montréalais.

Les délégués au congrès du Front d'action politique ont, en effet, adopté une résolution privilégiée réclamant un tel droit de grève.

A l'atelier sur l'administration, il y a eu de chaudes discussions sur ce sujet qui a été proposé par les membres du Comité d'action politique (CAP) du district Maisonneuve.

A l'assemblée générale, des militants ont opiné que les policiers ne méritaient pas un tel droit "parce qu'ils sont au service politique de l'administration D.S."; "parce qu'ils s'attaquent surtout aux mal pourvus" et "parce qu'ils contribuent à l'instauration d'un Etat policier".

Cependant, la majorité des congressistes ont indiqué que les policiers sont d'abord des travailleurs et que ce ne sont pas eux qu'il faut blâmer, mais plutôt la direction et le pouvoir.

Des représentants du district Saint-Michel — dernier territoire annexé à Montréal — se sont principalement opposés au droit de grève pour les policiers.

"Ce ne sont pas 200 personnes qui

peuvent décider ici d'une question aussi grave", a dit un M. Rioux tandis que l'un de ses collègues du même district, M. André Comte, ajoutait: "Le droit à la vie, à la protection des biens passent avant le droit de grève."

La majorité a dit "oui" à un tel droit pour les policiers.

La même résolution contenait un autre aspect: "que la police de Mont-

réal abandonne toutes ses activités à caractères politique comme l'escouade anti-émeute, certains services de renseignements, certaines brigades et que les épargnes effectuées soient utilisées pour des besoins sociaux dont le logement et la santé".

Sans discussion, cette seconde partie a été adoptée d'emblée par les participants.

## Un vote unanime: l'unilinguisme

Comme dans beaucoup de congrès, celui de Front d'action populaire n'a pu se dérouler sans qu'une résolution parlant "d'unilinguisme français" ne soit adoptée.

Ainsi, dès l'ouverture de l'assemblée générale, dimanche matin, une proposition spéciale était présentée aux congressistes.

Son contenu? "En tant que métropole de la nation, la ville de Montréal doit rétablir et sauvegarder son caractère francophone en exigeant que toutes les

compagnies utilisent le français comme seule langue de travail sous peine de sanctions à déterminer".

C'est par un vote unanime que cette résolution a été adoptée.

Cependant, une autre dans le même sens a été rejetée par l'ensemble des congressistes. Elle disait textuellement: "Nous proposons que la ville de Montréal se serve de son pouvoir d'achat auprès des entreprises afin de les inciter à adopter l'unilinguisme français".

**BUT:**

*Accentuer la coopération entre la police et le public pour la protection du public*

REVUE DES  
AGENTS DE  
POLICE  
CONSTABLES  
REVIEW

police

**POLICY:**

*To promote Police and Public Cooperation for Public Protection*

VOL. XXV—No 8

SEPTEMBRE—1970—SEPTEMBER

LE MEMOIRE DE LA FRATERNITE A LA COMMISSION MORIN (suite)

## Le salaire du policier transformé en JEU ou SYSTEME durant 25 ans

par le SERGENT GUY MARCIL

président de la Fraternité



### C (L'ARBITRAGE (SUITE))

#### 2- L'écart entre le salaire du policier et le salaire moyen.

A la Ville, on ne s'était pas rendu compte de la gravité de la situation qui connut le dénouement que l'on sait en 1944: première conséquence qui découle du gel des salaires dans la fonction publique survenu au cours de la crise dans le but d'équilibrer les budgets. C'est donc à ce moment, qu'on déclenche le mécanisme de l'ajustement spectaculaire avec tous les effets illusoires qu'une augmentation de 20% en un an, pouvait avoir et sur la population et sur les membres de la Fraternité. Ce jeu alternatif d'ajustements substantiels du salaire sur un an ou deux et d'accumulation de malaises sur des périodes assez longues allait devenir en quelque sorte un "système" qui s'installerait pour durer pendant 25 ans.

Il a déjà été mentionné plus haut, que si on avait laissé les salaires

des policiers s'ajuster mécaniquement sur le salaire moyen depuis 1939, sans intervention syndicale aucune, le constable de première classe gagnerait, aujourd'hui, environ \$9,850.00. Ce qui représente \$1,100.00 de plus que ce qu'il a obtenu lors du règlement post-arbitral du 23 octobre dernier. Cette rémunération peut paraître importante a priori, néanmoins elle situe le salaire du policier dans la tendance du salaire moyen de la région de Montréal.

La partie patronale a invoqué les transformations sociologiques de la main-d'oeuvre comme indication de l'industrialisation de la

Province de Québec depuis 30 ans et ajoute qu'en conséquence le poids de cette main-d'oeuvre mieux payée dans le mouvement général des salaires justifie la hausse plus rapide du salaire moyen par rapport au salaire du policier (exhibit V-9, page 10). Ces changements sociologiques sont évidemment reconnus par la Fraternité. Mais affirmer que, pour toutes les raisons énumérées ci-haut, "il est normal que le taux d'accroissement du salaire hebdomadaire moyen de la région de Montréal soit supérieur à celui du traitement attaché à une fonction exigeant déjà, en 1945, une scolarité plus élevée que celle de la moyenne", c'est d'abord ignorer le niveau de scolarité de la masse des travailleurs qui compose cette moyenne. Encore là, il suffit de se reporter au témoignage de la Fraternité et au document F-84 qui l'appuie pour corriger l'impression que la partie patronale a voulu faire devant le tribunal.

REVUE DES AGENTS DE POLICE

SEPTEMBRE 1970 MONTREAL

**Scolarité moyenne de la main-d'oeuvre masculine au Canada**

1941	8.2 années
1951	8.62 "
1961	9.15 "

**Scolarité à l'embauchage des policiers de Montréal**

1941	8e année
1945	9e "
1962	10e "

*"La comparaison est manifestement assez grossière. On a d'un côté une scolarité moyenne, de l'autre une scolarité à l'embauchage. Il faudrait faire des calculs beaucoup plus précis pour savoir si on suit exactement le même mouvement mais au moins on a l'impression qu'il n'y a pas de divergences radicales, que ça se ressemble étrangement" (témoignage de la Fraternité, page 80, 5 septembre 1969).*

On ne peut pas ignorer la relation étroite qui existe entre les deux colonnes de chiffres sur la scolarité. D'autant plus que la scolarité calculée pour toute la main-d'oeuvre masculine au Canada couvre une population âgée de 14 ans et plus, et comprend pour chaque année de recensement, un éventail de professions incluses entre l'employé de niveau professionnel (l'universitaire, le comptable, etc.) et le simple ouvrier de métier. Malgré que les proportions "de gens mieux instruits" peuvent être modifiées en 1968, on doit considérer qu'en plus de la relation dégagée ci-haut, le policier a dû répondre à d'autres exigences de plus en plus grandes d'année en année, de 1945 à 1968. Nous le montrerons plus loin dans les sections sur le recrutement de l'aspirant-policier et sur l'évolution de la fonction policière.

En second lieu, même si notre main-d'oeuvre s'est considérablement transformée de 1939 à 1968 à cause des exigences nouvelles du développement technologique, on a pu constater, immédiatement après la guerre le développement du secteur des services.

C'est un phénomène connu du développement économique que tout emploi hautement spécialisé entraîne la création d'emplois du type des services: on ne peut présenter des coefficients de multiplication de ce type d'emplois puisque ce n'est pas un élément quantitatif de la preuve présentée à l'arbitrage. Il est quand même opportun de le mentionner, parce que l'on essaie de "pondérer" avec des considérations pures, une moyenne, qui donne une certaine mesure de l'évolution de la main-d'oeuvre sur une longue période.

Ici, il paraît nécessaire d'attirer l'attention sur le contenu de la preuve économique de la Fraternité qui touche à tous les aspects importants des emplois qui servent à calculer le salaire moyen. A l'examen de l'exhibit F-5 qui reproduit l'argumentation économique de la Fraternité, on pourra constater que la base de discussion dans la détermination des demandes salariales est le salaire moyen de la région de Montréal. Or après avoir pris connaissance de la preuve, des témoignages et des contre-

interrogatoires de la Ville, et encore davantage après l'exposé de la Fraternité, le 5 septembre 1963. (notes sténographiques, pages 62-95) alors que **ni la partie patronale, ni le tribunal n'ont posé une seule question, on se rend à l'évidence que la preuve appuyée sur le salaire moyen n'a été réfutée en aucun point.**

Toutefois on peut s'étonner ou pas, cela dépend du degré de réceptivité d'un tribunal d'arbitrage sur des questions relativement simples de techniques économiques, de ce que le résultat de la sentence arbitrale donne aux policiers un salaire de \$8,030.00 et \$8,480.00 pour un contrat de deux ans. Les motifs du conseil d'arbitrage se lisent comme suit:

**"Le conseil d'arbitrage a retenu les facteurs suivants: le coût de la vie, la tendance générale des salaires, l'évolution de la fonction policière, le milieu économique de Montréal, les qualifications requises des policiers, les risques nouveaux". (Sentence arbitrale 1969, page 2)**

#### RESUME

La preuve économique avait montré, sans équivoque, et de façon systématique qu'en se basant sur la seule norme du salaire moyen à Montréal, le salaire du constable de première classe devait s'établir à \$9,200.00 pour un contrat d'un an.

Etant donné les nombreux autres témoignages que la Fraternité a déposés devant le tribunal, étant donné que ses membres étaient tous conscients de cette longue histoire au cours de laquelle divers facteurs combinés ont contribué à dévaluer leur salaire et le situer en dessous du salaire moyen, il importe de nous interroger sur les raisons qui ont motivé le conseil d'arbitrage à rendre une sentence nettement insatisfaisante. A lire cette sentence, surtout la partie intitulée Motifs et Commentaires, **on ne trouve rien d'explicatif** qui ait pu amener le conseil à fixer le salaire du constable de première classe à \$8,030.00 pour

la première année du contrat. On ne pouvait bâtir une preuve économique mieux étoffée, et ce au prix de plusieurs jours de travail ardu et coûteux pour la Fraternité. Que l'argumentation de la preuve économique ait influencé le tribunal, nous en doutons sérieusement; c'est malheureusement tout ce qu'on peut dire lorsqu'on ne dispose que des Motifs et Commentaires contenus dans les dix premières pages de la sentence.

#### b) Preuve sur les autres facteurs déterminants du salaire

Au troisième chapitre et dans l'analyse de la preuve économique, nous avons montré avec une argumentation économiquement fondée, pourquoi le salaire réclamé pour 1969 était raisonnable. Mais les facteurs déterminants du salaire d'une fonction comprennent, outre les facteurs économiques, les aspects particuliers de la fonction même, en l'occurrence celle du policier.

Les aspects du travail policier qui nous apparaissent les plus importants sont: **les exigences à l'embauchage de l'aspirant-policier, l'évolution même de la fonction commandée par les changements sociaux et les risques nouveaux que ceux-ci entraînent pour le policier et conséquemment, le perfectionnement requis par cette évolution de la fonction.**

#### 1.- LES EXIGENCES A L'EMBAUCHAGE DE L'ASPIRANT-POLICIER

Comme tout policier d'une très grande ville ayant une scolarité minimum (la 11e année terminée) le postulant doit se présenter aux examens écrits et oraux et les réussir selon les barèmes préalablement établis en fonction des services qu'il sera appelé à rendre. Un officier administrateur de la Ville nous en donne un aperçu lors de son témoignage du dernier arbitrage dans les termes suivants:

*"C'est une batterie de tests qui comporte d'abord un test de culture générale pour informations dans divers domaines conçus traditionnellement comme des*

*domaines culturels : les arts, les lettres, l'histoire, la géographie, etc..."*

Poursuivant sa description de cette série d'examens, le témoin ajoute:

**"Il y a ensuite un questionnaire portant sur le sens des relations avec le public toujours à l'aide de questions, de jugement, de psychologie de base. Nous essayons de déterminer si le candidat est capable de comprendre raisonnablement bien son entourage".**

**"Ensuite il y a une épreuve verbale, c'est-à-dire une épreuve dans laquelle nous cherchons à évaluer la capacité du candidat à raisonner à partir d'idées exprimées par des mots ou des symboles..."**

**"Par la suite nous avons une épreuve dite logique, non verbale. Il s'agit dans ce cas-là d'un test standardisé sur le marché qui mesure la capacité du candidat de raisonner à partir d'idées exprimées par des dessins, des symboles plus concrets par opposition à des symboles abstraits comme des idées exprimées par des mots".**

(Témoignage d'un officier administrateur à la Ville, pages 75-98, le 9 juillet 1969)

Suivant un test d'observation et l'évaluation des connaissances du français et de l'anglais du candidat. Cette série de tests qui n'est qu'une des conditions exigées conjointement par le Service de la Police et la Ville, date de 1945, à l'exception du test psychologique qui a été introduit en 1962.

Si nous avons voulu citer ce témoignage, ce n'est pas pour rendre plus pénible la lecture du présent mémoire. Au contraire, nous visons à nous appuyer sur des déclarations faites par le personnel administratif du Service afin que les lecteurs puissent voir par eux-mêmes que l'embauchage de l'aspirant-policier ne se fait pas uni-

quement sur le déploiement de sa puissance musculaire et de ses mensurations physiques.

Il y a bien sûr des exigences bien définies quant aux conditions physiques tels que divers exercices à caractère militaire.

L'examen médical de l'aspirant est évidemment de rigueur. Il s'agit d'une vérification complète de l'état physique du candidat. Cependant, comme on a constaté au cours des années un grand nombre d'accidents subis à la colonne vertébrale, le groupe de médecins de la Ville et le médecin de l'Association de Bienfaisance et de Retraite de la Police de Montréal en sont venus à exiger qu'une radiographie de la colonne vertébrale soit faite à tous les aspirants-policiers. Il y a un autre aspect de l'examen médical, celui de la vue, qui est basé sur des normes très rigoureuses et déterminées par des spécialistes. On doit noter que pour les normes définies, dans de grandes villes américaines — Chicago et Los Angeles, témoignage du Dr Wilson, p. 18, 9 juillet 1969 — on est moins exigeant qu'à Montréal pour déterminer les conditions de la vision quant à l'admission de l'aspirant-policier. Une fois que l'examen médical de la Ville est terminé, l'Association de Bienfaisance et de Retraite de la Police de Montréal fait subir un deuxième examen complet à l'aspirant-policier, **seulement dans le cas où ce dernier a été refusé temporairement** à l'une ou l'autre étape de l'examen médical exigé par la Ville. Quant aux normes de l'examen médical sur lesquelles les médecins des deux parties se sont entendus pour les accepter, il suffit de se reporter à l'exhibit F-17 pour en prendre connaissance.

Comme dans tous les cas d'embauchage, on doit connaître les antécédents de la personne qui aspire à la fonction de policier. A la différence, toutefois, qu'on ne se limite pas à examiner les points acquis à telle école ou encore le rendement et autres qualités démontrées au cours des dernières années de travail. Il s'agit bien de savoir si le candidat est une per-

sonne équilibrée et normale. Le témoignage de la Fraternité (notes sténographiques, pages 113-131, 9 juillet 1969) nous fournit la liste détaillée des divers points qui constituent l'**enquête sur les antécédents du candidat**. On pourra constater que les **informations recueillies doivent porter sur les quinze années antérieures à la candidature de l'aspirant-policier**, donc une histoire pour ainsi dire, reconstituée par les contacts établis avec tous ceux qui ont connu le candidat pendant une période quelconque de ses derniers quinze ans. (Voir

le témoignage de la Fraternité, pages 133-136, 9 juillet 1969)

Les rapports découlant des résultats et des examens et des enquêtes sont acheminés vers l'officier-commandant de l'escouade à laquelle il est susceptible d'être affecté et, enfin son cas est examiné par les membres d'un comité de sélection de l'Etat-Major. Ce n'est qu'après avoir passé par toute cette gamme d'épreuves que le candidat sera admis ou non comme aspirant-officier à l'Ecole de la Police où il est prévu un stage d'entraînement théorique et pratique.

## 2.- L'évolution de la fonction et les risques nouveaux

Nous allons maintenant examiner aussi brièvement que possible les principaux points de l'évolution de la fonction avec les risques qu'elle comporte, comme second facteur déterminant du salaire du policier.

Avec l'explosion de la population dans la région montréalaise, en partie attribuable à l'immigration, l'expansion économique rapide qui l'a accompagnée, et beaucoup d'autres facteurs sociaux qu'il serait trop long d'analyser, nous avons connu au cours des années 60 l'émergence de problèmes d'une nature et d'une ampleur nouvelles. Nous allons nous limiter à commenter le développement de la criminalité et de la délinquance juvénile et considérer la situation mouvante dans laquelle le policier a dû exercer ses fonctions.

Le crime contre lequel la population devait se prémunir et, du même coup, que le corps policier devait affronter et prévenir, existait déjà avant cette évolution rapide qui a marqué les années 60. Le crime organisé dont les ramifications trouvent leurs racines aux Etats-Unis dans les milieux dits de la "Cosa Nostra" se propage aux grandes villes où les intérêts financiers ou autres, en un mot, les intérêts les plus tentateurs sont présents.

En lisant attentivement le témoignage d'un lieutenant-détective du Service (déposition du 10 juillet 1969) on peut se rendre compte de deux choses: d'abord que découvrir des criminels avertis des moyens les plus modernes — utilisation de techniques d'application électronique — et ensuite que Montréal soit devenu, en quelque sorte, la plaque tournante du commerce illicite des drogues, à cause de sa position géographique en Amérique du Nord par rapport à l'Europe, dépassent la simple technique de l'observation ou de la psychologie de l'instant. Afin de prendre une bonne connaissance des tâches complexes et dange-

reuses du travail quotidien, il faut lire attentivement le témoignage précité.

D'autre part un capitaine-détective qui est devenu instructeur à l'Ecole de la Police et au Collège de la Police, nous offre un témoignage très vivant des **aléas du métier de détective appelé à combattre le terrorisme** — rappelons-nous les boîtes postales — et le danger imminent auquel est exposée la population, (témoignage du 15 juillet, 1969, pages 19-70). Le témoin dépasse largement cet aspect de la sécurité de la population et des risques très graves du métier à exercer et auquel d'autres membres y sont préparés. Il est nécessaire de le citer, puisqu'il a reçu une formation en même temps qu'il communique aux étudiants de grandes écoles locales et américaines les connaissances acquises.

*"dans ces agglomérations urbaines, dans ces métropoles où il y a de grandes concentrations de personnes et de richesses, c'est là où il y a le plus de valeurs potentielles, c'est là où il y a le plus de valeurs à subtiliser, valeurs matérielles à subtiliser et c'est là où on peut le plus facilement se camoufler, disparaître sous le couvert de l'anonymat"*

*"les statistiques le démontrent que l'incidence du crime est à son plus haut niveau dans les grandes villes, c'est un fait universellement reconnu que c'est là que le travail est le plus ardu pour le policier de la rue, le constable de grande ville"*  
(Témoignage, pages 28-29, 15 juillet 1969)

A n'en pas douter, il s'agit bien d'une spécialisation que doivent posséder les policiers, en plus des qualifications qui les classent dans des fonctions spécifiques, de pouvoir détecter les trafiquants et les voleurs de profession. C'est donc une démultiplication de la fonction que l'on doit constater à ce moment et que le policier doit assumer après avoir reçu une formation adéquate. A cette préoccupation

très importante, s'ajoute le secours aux malades: c'est-à-dire que le policier doit être en mesure de répondre aux appels, non seulement qui portent sur des délits de toute sorte, mais agir comme ambulancier. Ce qui implique, à l'intérieur de règles médicales strictes, le secours aux malades qui ont besoin de soins spécialisés urgents.

Depuis quelques années, on a inauguré à l'Escouade de l'Aide à la Jeunesse, une sous-section dont les membres, une fois préparés, sont officiellement reconnus comme policiers-éducateurs. C'est une unité préventive comprenant plus de cent dix (110) membres de la police dont chacun a la fonction véritable de policier-éducateur. (Témoignage de la Fraternité, pages 2-83, le 17 juillet 1969) Grâce à cette escouade le policier peut adopter une attitude positive devant les multiples problèmes concernant les jeunes et leurs familles. De nombreux jeunes gens qui auparavant étaient détenus après comparution devant la Cour du Bien-Etre Social ne le sont plus. Au contraire, le policier-éducateur fait des visites périodiques pour constater le changement dans le comportement de l'individu; d'autre part, les commissions scolaires, en particulier la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, ont tenu à ce que le policier-éducateur fasse une série de cours d'information, chaque semaine, devant les étudiants concernant les divers aspects de l'ordre social de base, l'usage des stupéfiants, etc. Des délégations de pays étrangers sont venues, en stage, prendre connaissance sur place du rôle du policier-éducateur qui constitue une innovation.

Le rôle que doit remplir le policier de cette section se prépare par une série de cours très variés et bien spécifiques, reliés aux domaines délicats des relations de l'adolescent avec ses parents et dans son milieu.

Il est un autre service comparable qui a été mis sur pied en 1966, c'est la Sous-section des Stupéfiants. Encore là, le policier a des rôles difficiles à remplir dont les



principaux sont d'informer l'adolescent et ses parents sur l'identification des produits barbituriques dont l'usage et les effets sont dangereux. Plus de deux mille (2,000) policiers sont préparés à identifier ces produits barbituriques, ce qui vient s'ajouter à leur fonction déjà lourde. On pourra s'étonner que **des cours d'information sur les deux questions précédentes soient effectivement donnés aux étudiants** du niveau secondaire et du niveau universitaire et, que des policiers de ces sections donnent des conférences ailleurs au Canada et aux Etats-Unis, sans compter que des délégations étrangères viennent à Montréal étudier le fonctionnement du système.

Les manifestations de masse, parfois assez violentes, qui sont survenues au cours des récentes années ont obligé le Service de la Police à mettre sur pied une **escouade anti-émeute et une unité mobile** formées d'un très grand nombre de policiers. Dans cette tâche à la fois délicate et dangereuse, les membres des escouades sont exposés, comme on a pu le constater très souvent, à des blessures graves qui peuvent affecter sérieusement la vie même du policier. Est-il besoin de rappeler ces explosions à la bombe qui accompagnent certains conflits sociaux et tous les autres moyens imaginables qui sont employés dans le but de contester l'ordre établi. Sur l'acuité de ces problèmes sociaux et les dangers nouveaux que doivent affronter les policiers de Montréal, il serait opportun de faire l'étude du témoignage mentionné plus haut qui a été déposé le 15 juillet 1969 lors du dernier arbitrage. (notes sténographiques, pages 19-70)

Si l'on pouvait mesurer avec précision le degré de spécialisation, la multiplicité des tâches et l'étude d'action du policier de Montréal, il faudrait nous livrer à des analyses techniques et des explications qui ne font pas l'objet de ce mémoire.

**"dans l'appréciation des responsabilités d'un corps policier, le Comité exécutif ne croit pas**

**que ces responsabilités, ces tâches n'augmentent qu'en raison directe de la population seulement, mais, au contraire, il croit qu'elles augmentent conformément à un calcul qu'il est mathématiquement impossible d'établir mais qui est largement plus élevé que le calcul strictement proportionnel."** (Rapport du Comité exécutif aux membres du Conseil municipal de la Ville de Montréal, le 23 octobre 1969, à la page 7.)

Cette déclaration du président du Comité exécutif nous révèle que la partie patronale est consciente que "l'appréciation" du travail complexe que doivent accomplir quotidiennement les policiers de Montréal n'est pas pondérable, que cette appréciation est "largement plus élevée" que le résultat du simple calcul proportionnel (population par policier), et que la fonction polyvalente du policier a évolué à un rythme très rapide. Il est nécessaire que dans la détermination du salaire elle ait un poids important. Au cours des séances d'arbitrage du mois de juillet 1969, la Fraternité l'a démontré avec de nombreux témoignages à l'appui déposés **par ceux-là qui sont sur la ligne de feu**. Nous regrettons que la partie patronale ait adopté, après les événements d'octobre 1969, une attitude nettement opposée à celle qu'elle a montrée pendant les 11 mois de négociations.

#### **Le perfectionnement requis par cette évolution.**

Dès le début de la dernière décennie, plus précisément en 1960, l'Administration municipale et l'Etat-Major avaient pris conscience que l'état du crime et les désordres sociaux à Montréal nécessitaient une réorganisation du Service de la Police. Au programme de la restructuration du Service, figurait l'établissement de cours en Sciences Policières — dont la description en est donnée dans l'exhibit F-33 — qui devaient être l'étape majeure de la réorganisation du Service de la Police. Au fil des années, ces cours ont été développés de façon à offrir aux policiers

un éventail très large de connaissances. Dès 1966, ces cours qui sont dispensés, en grande partie au Collège de la Police totalisaient un nombre de soixante-dix-sept (77) crédits dont cinquante (50) donnent droit au diplôme en Sciences Policières. Deux ans plus tard, soit en septembre 1968, des modifications majeures ont été apportées à la programmation des cours de sorte que le candidat au diplôme, se trouve devant un choix de trente-deux (32) cours totalisant cent (100) crédits (voir l'exhibit F-33A). L'enthousiasme qui anime les policiers à fréquenter le Collège de la Police est largement démontré par le nombre d'inscriptions qui s'établissait, pour la période 1959-1969, à dix mille sept cent cinq (10,705), sans compter les inscriptions au cours "extra muros" qui sont donnés principalement dans les universités (voir l'exhibit F-35). On pourra prendre connaissance du nombre et des qualifications des professeurs qui enseignent au Collège de la Police en consultant l'exhibit F-34.

#### **RESUME**

Cet ensemble d'éléments qui décrivent les exigences à l'embauchage de l'aspirant-policier, l'évolution de la fonction et le perfectionnement requis par les tâches de plus en plus lourdes et complexes que le policier doit accomplir pour la protection du public, nous amènent à nous poser quelques questions sur le fonctionnement du tribunal d'arbitrage, surtout lorsque l'on compare les motifs invoqués dans la sentence et le contenu de la sentence elle-même. Tandis que la seule preuve économique de la Fraternité établissait le salaire, pour un an, bien au-delà du chiffre établi par le Conseil d'arbitrage, les trois facteurs analysés ci-dessus accordent amplement de poids pour justifier le salaire demandé au cours des négociations.

Qu'aucune offre de salaire n'ait été faite par la partie patronale durant les onze mois qu'a duré le différend, qu'à l'arbitrage, la partie patronale ait volontairement laissé au tribunal tout le poids de la res-

ponsabilité pour fixer le salaire, et cela, après que la Fraternité eut présenté une preuve qui n'ait été affectée par la défense de la partie patronale à peu près en aucun point, toutes ces contestations réunies soulèvent dans notre conscience de serviteurs de la société et de syndiqués, des questions profondes.

Nous sommes en droit de nous demander, sachant que les policiers sont privés du droit de grève, si tel qu'il est institué, le tribunal d'arbitrage peut juger de l'importance des domaines contestés comme ceux qui opposaient lors de l'arbitrage de 1969, la Ville de Montréal et la Fraternité des Policiers de Montréal.

## Sept octobre : le juge met doute le témoignage d'un policier

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Sans accéder à la requête du procureur de la Commission de police du Québec, demandant qu'un policier montréalais soit déclaré témoin hostile, le juge Ludovic Laperrière a toutefois souligné que le témoignage du sergent Patrick DeCaen ne reflétait pas toute la vérité.

Le juge Laperrière, qui préside l'enquête de la Commission de police dont le but est de faire la lumière sur certains événements du 7 octobre, a ajouté que la Commission mettait en doute la partie du témoignage du sergent DeCaen lorsqu'il affirme de ne pas pouvoir identifier les policiers qui l'accompagnaient lors de la tournée des postes de police.

Hier matin, quelques instants après le début du témoignage du sergent DeCaen, Me Raymond Boly a demandé au juge Laperrière de déclarer le témoin hostile.

Lors de sa requête, le procureur de la Commission a précisé que le témoignage du sergent DeCaen était "ridicule" et qu'il était inacceptable, selon lui, qu'un policier qui compte 19 années de service ne se souvienne pas de l'identité des 10 collègues qui l'accompagnaient lors de sa tournée des postes de police, dans la matinée du 7 octobre.

Après consultation avec le commissaire Roméo Courtemanche, le juge Laperrière a souligné qu'il préférerait attendre la fin du témoignage du policier pour rendre sa décision.

Après le témoignage du policier, le juge Laperrière a mentionné que le comportement du sergent DeCaen s'était modifié, à la suite de la requête de Me Boly, en ajoutant cependant que certaines parties de son témoignage ne reflétaient pas toute la vérité.

"Nous nous réservons le privilège de faire certaines autres remarques dans notre rapport final" de conclure le juge Laperrière.

Précisons qu'un juge de la Commission de police de Québec qui siège durant une enquête a les mêmes pouvoirs qu'un juge de la cour supérieure et qu'il peut déclarer, s'il le juge à propos, une personne témoin hostile.

### Le témoignage du sergent DeCaen

Hier matin, dans son témoignage, le sergent DeCaen, qui a assuré le magistrat qu'il dirait toute la vérité sans toutefois prêter serment, a déclaré qu'il était arrivé au quartier générale de l'Unité-mobile, rue Ontario, vers 7h30 du matin, le 7 octobre.

"En arrivant au poste, a poursuivi le témoin, j'ai fait mes exercices quotidiens avec un poids et quelques secondes plus tard, j'ai entendu un groupe de policiers hurler leur mécontentement. Ils ont crié tellement fort que j'ai échappé mon poids."

"Ils lançaient des jurons. C'était la première fois que je voyais des policiers aussi bien disciplinés parler de la sorte. Ils étaient en furie. Ils ont parlé de faire la tournée des postes, je me suis joint à eux" de souligner le sergent DeCaen.

Le policier a ajouté que ses confrères étaient tellement en colère qu'il avait eu peur et qu'il était monté avec le groupe dans la camionnette afin d'agir comme modérateur. "Je voulais éviter toute effusion de sang".

Le juge Laperrière lui a alors demandé s'il pouvait identifier les policiers qui étaient avec lui dans la camionnette.

Le témoin a répondu: "M. le juge, si je pouvais vous donner les noms, je vous les donnerais. Mais je ne les connais pas".

Par ailleurs, lors de son témoignage le policier a déclaré que durant la journée du 7 octobre, il avait rencontré dans les rues de la métropole des autos-patrouilles de la Sûreté du Québec.

Lors de ces rencontres, a souligné le sergent DeCaen, je demandais aux agents de la SQ de coopérer avec moi: "J'ai un groupe de policiers en furie, dans la camionnette et je ne veux pas de trouble. Voulez-vous nous suivre au centre Paul-Sauvé".

### Policiers de la Sûreté du Québec

Pour sa part, un policier de la Sûreté du Québec, l'agent Jean Laliberté, a déclaré que la journée du 7 octobre il patrouillait, avec l'agent Normand Bertz, les rues du district policier no 3.

"Vers 5h30, notre auto a été interceptée par une camionnette de la police de Montréal. Il y avait une douzaine de policiers à l'intérieur. Les policiers, qui ne portaient pas leur insigne, nous ont dit de descendre de l'auto et l'un d'eux a arraché le fil de notre radio".

L'agent Laliberté a ajouté que son compagnon et lui avaient par la suite pris place dans la camionnette, et qu'un officier appelé "Pat" par les policiers montréalais ne semblait pas être d'accord avec le bris du fil de notre radio.

A une réponse du juge Laperrière, le témoin a dit que sur le coup il n'avait pas identifié le sergent. Mais un mois plus tard "j'ai vu à l'émission de télévision "Madame est servie" un policier, dont le nom était Patrick DeCaen, que j'ai reconnu comme étant l'officier qui était dans la camionnette".

Il a poursuivi son témoignage en disant que les policiers montréalais l'avaient conduit dans une station-service Fina, en face du centre Paul-Sauvé, et que par la suite il avait été conduit dans une roulotte. Selon lui, les policiers qui s'y trouvaient écoutaient les ondes de la Sûreté du Québec".

Un autre agent de la SQ a révélé que son auto-patrouille avait été interceptée rue Saint-Denis par un groupe de policiers montréalais.

"Ils nous ont fait, mon compagnon et moi, prendre place sur la banquette arrière de notre auto en me permettant de communiquer par radio avec le quartier général de la SQ. Ils étaient gentils", de dire le policier.

# Roving band seized QPP cars during police strike — witnesses

By **PAUL WATERS**  
of *The Gazette*

A Quebec Provincial Police officer testified yesterday a roving band of Montreal constables seized his patrol car and ripped out the radio wires during the Oct. 7 police strike.

He identified Sgt. Patrick DeCaen as a member of the group.

Another QPP officer, who patrolled the riot-torn city during the walkout, also testified his car had been seized by another roving band.

But he was unable to identify any of the men involved.

## FOUR TESTIFY

In all a total of four QPP officers testified yesterday before the Quebec Police Commission inquiry investigating the walkout.

Before they testified, however, Sgt. DeCaen admitted before the commission that he spent the morning of the strike ordering QPP officers out of city police stations.

And during the same afternoon, he and about 10 other police officers "seized three or four" QPP radio cars that

were patrolling the city streets.

But the wiry, 39-year-old police sergeant refused to identify the men who accompanied him on the rounds of the city.

A 19-year veteran of the force, he spent nearly three hours on the stand yesterday.

## COULDN'T REMEMBER

"I can't remember the men's names," he told commission chairman Judge Ludovic Laperriere. "I was too nervous, too excited. It wasn't a normal day."

This lapse of memory earned Sgt. DeCaen stern criticism from the Bench and spurred lawyer Raymond Bolly to demand that DeCaen be declared a hostile witness.

Lawyer Bolly made his motion in the morning but Judge Laperriere didn't give a final ruling until after the sergeant finished testifying in the afternoon.

He also adjourned the hearing for 15 minutes to give DeCaen a chance to refresh his memory in consultation with lawyers representing the Policemen's Brotherhood.

During the 18-hour strike,

Sgt. DeCaen, a member of the city's mobile squad, made three forays into the city — each time in a police van and each time accompanied by about 10 men.

He testified he was aware the Policemen's Brotherhood had called two meetings for Oct. 7 but said the men decided as a group to tour the city police stations to see what was going on.

"I was the leader of nothing," he stated.

On the first trip around, Sgt. DeCaen testified, little happened.

He and about 10 men piled into a police van and visited the stations one by one checking to see if the men were at work.

But the sergeant denied that he could identify any of the men in the van — not even the driver.

## 'CLEAR THEM OUT'

Once at the arena, Sgt. DeCaen left the men and went inside where he met Lieutenant Clement Catellier who told him of "rumors" that the QPP had moved into the stations.

Witness said he went back

outside where he met a group of officers sitting in a parked car — angry that the QPP were moving into the stations.

"Let's go clear them out," the sergeant quoted one of the men as saying.

The witness added he jumped into the van because he feared there would be real trouble if no one went along to restrain the men should the QPP refuse to leave the stations.

"It was an explosive situation," he said.

"I wanted to be the moderator," he added.

The first stop was Station 6, where Sgt. DeCaen met one QPP officer helping the lone inspector on duty.

He said he explained the situation to the officer and asked the QPP man "very politely to patrol outside the station."

The men then visited nine other stations where they went through the same procedure with on-duty QPP men.

In each case the provincial police "co-operated," the sergeant said. The Montreal policemen then returned to the arena.

The patrol to clear the

streets of QPP prowl cars took place in much the same way, Sgt. DeCaen said.

The sergeant claimed the seizures had been peaceable.

He told the commission that in the first seizure the van pulled up beside a QPP car, motioned to them to pull over and politely asked them to co-operate.

"The officer in the car gave me the key right away," he said.

But Cst. Jean Laliberte of the QPP told a different story.

## RIPPED OUT RADIO

He told the commission his patrol car had been cut off on St. Denis St. by a Montreal police van.

As soon as both vehicles had stopped, he testified, about 15 men piled out of the back of the police van. They surrounded the provincial car hurling insults and abuse at the two occupants.

When Laliberte's partner tried to make a radio call to his headquarters, a constable reached in and pulled the microphone out of the car, ripping out the wires.

# Judge rejects part of testimony

By PAUL DUBOIS

The presiding judge at the Quebec Police Commission hearing into last October's spontaneous walkout by city policemen, has refused to accept a police sergeant's testimony as being the whole truth.

Judge Ludovic Laperrière, co-chairman at the inquiry, pointed out he accepted most of Sgt. Patrick De Caen's testimony to date, but said he could not accept it in its entirety.

Judge Laperrière and co-chairman Roméo Courtemanche, himself a veteran police officer, refused to accept that part of Sgt. De Caen's testimony where he claimed he could not remember the names of 10 fellow police officers who accompanied him on a tour of several police stations the day of the walkout, Oct. 7, 1969.

While turning down a Quebec justice department lawyer's request that Sgt. De Caen be declared a hostile witness because of his claim he could not remember some of his fellow policemen's names, the inquiry chairmen did nevertheless reserve themselves the right to give their own personal assessment of the officer's testimony in their final report.

Sgt. De Caen, who spent several hours in the witness stand yesterday, remembered details of many incidents which occurred in the early and later stages of the mass walkout by the city's policemen.

"But when asked a direct question — the names of the 10 or so policemen who accompanied him," Judge Laperrière remarked, "Sgt. De Caen's memory suddenly fails him. That is not acceptable . . . and can never be."

Sgt. De Caen, a former member of the city's canine squad, currently and at the time of the Oct. 7 mass walkout by Montreal policemen, was a member of the mobile squad — better known as the riot squad.

When asked by Judge Laperrière to explain how he could not identify any of the police officers who accompanied him on the series of "raids" on most of the city's 21 police stations, Sgt. De Caen spoke at length as to his varied duties within the Montreal Police Department.

Sgt. De Caen, arms crossed against his chest, testified he was a swimming and physical training instructor among other things.

"I'm also the man who is training Mayor Drapeau's dog," he added proudly.

"That was an absolutely unnecessary comment on your part," Judge Laperrière said.

Still a d m o n i s h i n g the witness,

Judge Laperrière insisted Sgt. De Caen stick to direct answers to direct questions put to him by lawyer Jean Geoffrion who represents the city at the hearing.

In earlier testimony, Sgt. De Caen maintained that while he had accompanied ten or so of his fellow mobile squad members on the "raids" on several police stations, he still could not remember any of their names.

Lawyer Raymond Boily, who represents the Quebec justice department at the hearings, then asked that Sgt. De Caen be declared a hostile (unco-operative) witness.

Adding to lawyer Boily's statements concerning Sgt. De Caen's testimony, Judge Laperrière pointed out the police officer was not only a reluctant witness but one who at least shied away from the whole truth.

Judge Laperrière, maintaining his usual calm, commented that he could not conceive how Sgt. De Caen could remember a great many details (names of senior officers and places) without being able to identify the uniformed policemen who accompanied him on his tour of the city's police stations.

"It's very clear the witness has chosen not to implicate, even mention, the names of his confrères on the tour of the stations on that particular October day," Judge Laperrière commented.

"But this commission was appointed to get to the truth of the matter and we will not accept anything but the whole truth from the witnesses before we make our report," Judge Laperrière said.

Still considering the request that Sgt. De Caen be declared a hostile witness, Judge Laperrière and Roméo Courtemanche, decided to hear further testimony from Sgt. De Caen before rendering a decision.

However, the two chairmen asked that lawyers representing the witness and/or the Montreal Policemen's Brotherhood, speak to Sgt. De Caen "and remind him of his duty to tell the truth."

## Cap over eyes

Following a brief adjournment, during which time Sgt. De Caen met with a few lawyers, he returned to the witness stand.

Judge Laperrière again asked him whether he remembered the names of one or all of the 10 or so police officers who accompanied him on his "visits" to the police stations.

"If I did remember, your honor, I would tell you. But I don't remember at all. That took place 11 months ago," Sgt. De Caen said.

Asked whether he at least remembered his driver's name, Sgt. De Caen said he could not do so.

Asked why not, Sgt. De Caen replied: "Well, he had his cap over his eyes and his collar turned up."

With anger and impatience showing in his voice only, Commissioner Courtemanche asked Sgt. De Caen: "How could he drive with the cap over his eyes?"

Sgt. De Caen replied that his driver's cap had not been pulled completely over his eyes. "He could see a little bit . . ."

Late yesterday afternoon, Quebec Provincial Police constable Jean Laliberté testified that while he and Const. Norman Bertz were patrolling the streets in Montreal police district No. 3 (Rosemount) Montreal policemen had interfered in the performance of their duties.

Const. Laliberté, one of perhaps 100 QPP officers called in on an emergency basis to patrol Montreal streets during the walkout, said that his QPP patrol car was suddenly cut off about 5.30 p.m. the same day.

"The police officers, who were not wearing badges on their jackets or shirts, told us to get out of the car — and one of them tore off our radio antenna," Const. Laliberté testified.

He added that he and his partner then climbed aboard a Montreal police station wagon where "an officer called 'Pat' was not at all in agreement with the tearing off of the antenna on our own patrol car."

In answer to a question by Judge Laperrière, Const. Laliberté admitted that, on Oct. 7, he had not recognized Sgt. De Caen.

"But I saw him a month later on a television program and I recognized him as the officer I had seen in the police vehicle Oct. 7," the witness said.

He added that once aboard the Montreal police vehicle (a station wagon) he was driven to a service station located in front of the Paul Sauvé arena where a Policemen's Brotherhood meeting was well under way.

Later, he said, he was taken aboard a trailer where he saw Montreal policemen listening in on the QPP radio band.

At least 15 other QPP officers have been summoned to testify at today's hearing.



Sgt. Patrick De Caen at the hearing yesterday: "If I did remember, your honor, I would tell you." Staff Photo by Paul Lagace

Menaces et sabotage le jour de l'émeute du 7 octobre

# Les policiers de Montréal ont kidnappé les agents de la SQ

par Roger GUIL

Durant la journée d'émeute du 7 octobre dernier, des groupes de policiers municipaux ont arraisonné des voitures-patrouilles de la Sûreté du Québec, ont kidnappé les agents de la SQ, arraché les fils des émetteurs-radio et même brouillé les ondes. Ce qui confirme bien les allégations qu'a faites le juge Irénée Lagarde dans une récente déclaration en cour de justice, il y a une quinzaine de jours.

Les agents Normand Birtz et Jean Laliberté, de la Sûreté du Québec, avaient été appelés de Saint-Jérôme pour venir surveiller le district compris entre le boul. Saint-Michel, les rues Bélanger, Masson et Iberville.

Questionnés par Me Jean Geoffrion, devant les commissaires Ludovic Laperrière et Roméo Courtemanche, dans l'enquête sur les agissements de la police montréalaise durant cette journée d'émeute, les deux agents de la SQ racontèrent que, le 7 octobre 1969, vers 17h.30, leur auto-patrouille a été "coupée" par une petite camionnette de la police montréalaise sur le boul. Saint-Joseph.

Ils nous ont engueulés. Ils entouraient notre auto au nombre d'une douzaine. Quelques-uns étaient armés mais ils n'ont pas sorti leurs armes. Ils nous ont traités de "gang de pas bons!", de "crottés", de "sales". Nous avons voulu appeler au quartier général de la SQ, mais ils ont arraché le fil, ils m'ont sorti en me tirant par le bras. Vous n'avez pas d'affaire à prendre nos "jobs", ont-ils dit.

"Ils nous ont dit: "Vous pouvez rester ici sur le trottoir au "embarquer" dans notre camionnette. Nous sommes montés dans cette camionnette et ils nous ont emmenés au Centre Paul-Sauvé."

Un policier montréalais conduisit ensuite leur auto-patrouille et la gara au terrain de la station-service Fina, attenante au Centre.

On informa les agents de la Sûreté du Québec que leur voiture était saisie, mais on leur permit de prendre leurs effets personnels dans le coffre arrière.

## "MADAME EST SERVIE"

Le juge Laperrière et le commissaire Courtemanche semblaient très intéressés à connaître le nom de ceux qui ont fait ça. Mais les témoins ne reconnaissent aucun des policiers municipaux de la camionnette.

"Ils étaient commandés par un sergent? — Pouvez-vous le reconnaître parmi les personnes présentes dans cette salle?"

Le juge Laperrière fait mettre tout le monde debout. Mais l'agent Birtz ne reconnaît pas le sergent. Pourtant il se rappelle que les agents municipaux l'ont appelé "Pat".

L'agent Jean Laliberté lui reconnaît le sergent Patrick DeCaen: "Je le reconnais bien dit-il, car un mois après cet incident, je regardais la télévision, le programme "MADAME EST SERVIE" et le sergent passait à ce programme. Je l'ai reconnu."

Cependant, le témoin dit que le sergent ne l'a pas molesté et même qu'il a été "relativement poli!"

D'autres autos-patrouilles de la Sûreté du Québec qui tentaient d'assurer la protection des citoyens ont été ainsi arraisonnées dans d'autres districts par d'autres policiers municipaux. On en a compté au moins six sur le terrain de stationnement du Centre Paul Sauvé. Les émetteurs radio en étaient bloqués.

## TEMOINS PRESQUE HOSTILES

Au début de l'audience d'hier, la Commission avait appelé comme témoin le sergent Patrick DeCaen.

De Caen se rappelle bien tout ce qu'il a fait cette journée-là, mais lorsqu'on lui demande de préciser les noms de ceux qui l'accompagneront pour "vider les postes de police de Montréal" Il perd la mémoire.

Les procureurs de la commission insistent, le questionnent de plusieurs manières: aucun nom ne sort de la bouche du témoin.

Si bien que les procureurs demandent au juge de déclarer ce témoin hostile.

Les commissaires se retirent et servent une admonestation au sergent DeCaen en lui demandant de surveiller son langage, émaillé de gros mots.

Le sergent fait amende honorable et dit qu'il veut témoigner en anglais. Le juge lui fait remarquer qu'il parle très bien le français et qu'il comprend toutes les questions:

"Bon dit DeCaen. Je vais donc continuer dans la langue du Québec"

Il n'a pas été déclaré "hostile", mais le juge a reconnu qu'il avait modifié son attitude.

"Mais votre témoignage ne reflète pas toute la vérité. Nous mettons particulièrement en doute la partie de votre témoignage où vous dites que vous ne reconnaissez pas les policiers qui étaient avec vous. Nous réservons notre appréciation pour les notes qui accompagneront nos recommandations à la fin de l'enquête."

## VIDER LES POSTES

Le "sergent d'élite" Pat DeCaen a relaté que le jour du 7 octobre il avait pris place dans une petite camionnette de la police de Montréal et qu'il avait visité les postes de police de la métropole pour aller "inviter poliment" les agents de la Sûreté du Québec à "vider les postes".

DeCaen prétend que son grade "d'instructeur spécialisé" lui donnait de l'autorité sur ses confrères policiers et qu'il a été

avec eux comme modérateur, pour empêcher qu'il y ait de la violence.

"Je suis instructeur flottant, dit DeCaen. Je me déplace toujours. Je donne des cours aux policiers, aux militaires. J'ai déjà eu 3.000 policiers aux Hussards. Je dresse les chiens de la police et j'ai même dressé le chien du maire Drapeau. Je ne peux me rappeler les noms".

Dans les différents postes qu'il a visités, il prétend qu'il était toujours très poli: Bonjours à l'inspecteur. Comment allez-vous.

"Avez-vous demandé aux policiers du Québec de quitter le poste?"

—Oul pour éviter qu'il y ait de la casse.

Cependant au poste 16 il dit au policier de la S.O.: "J'ai dans ma camionnette un groupe de policiers municipaux qui ont de mauvaises intentions. Ils croient que vous êtes des "scabs" et ils pourraient vous faire un mauvais parti. Est-ce que je peux vous demander d'aller patrouiller ailleurs... de l'autre côté du pont".

## EVITER LA CASSE

Le policier S.O. répliqua: "C'est très très régulier". Mais il a appelé le quartier général de la Sûreté qui envoya une voiture pour le cueillir.

DeCaen prétend qu'il a été un "pacifiste" durant cette journée et même qu'il a évité des gestes regrettables au Centre Paul-Sauvé: "C'était particulièrement difficile. Il y avait là beaucoup de gars qui étaient sous l'influence de l'alcool".

"Avez-vous des instructions pour faire ce que vous avez fait le 7 octobre, demande le juge Laperrière?"

—Non! Je n'ai agi que sur l'influence de ma conscience. Je voulais éviter la casse".

L'enquête de cette commission sur les agissements de la police montréalaise reprendra ce matin à 10 heures au palais de justice de Montréal.

## Police walkout hearing

# Judge Laperriere tells investigators to change tactics

By PAUL DUBOIS

Judge Ludovic Laperrière, co-chairman of the Quebec Police Commission hearing into last October's mass walkout by Montreal policemen, doesn't approve of the methods used by the commission's own investigators to gather evidence.

Judge Laperrière and the inquiry's co-chairman, Commissioner Roméo Courtemanche, yesterday ordered their investigators to change their *modus operandi*.

The order came after president Guy Marcil of the Montreal Policemen's Brotherhood complained bitterly that the investigators had visited the brotherhood offices Tuesday, questioned employees and seized documents.

In a statement made from the witness stand, Mr. Marcil said the investigators' actions made the inquiry look more like an inquisition than an inquiry.

"There was no need for those investigators to question the officials in the brotherhood office while our lawyers were here in court and not there to advise them," Mr. Marcil said.

"And there was no need for them to go to our offices and demand certain documents be surrendered to them," he added.

"We of the brotherhood have co-op-

erated fully with the commission since the very start of this inquiry," he pointed out. "If the commission wants certain documents from us it need but ask and we will turn them over willingly," he said.

"It is every citizen's right to have a lawyer present when being questioned," he said, "and all I am asking for is that my members, the policemen, be given the same rights as anybody else."

Mr. Marcil suggested that instead of questioning policemen's brotherhood members at work or at their homes, they should be called to testify before the commission in the presence of the brotherhoods lawyers.

In a decision handed down in the afternoon, Judge Laperrière agreed the investigators methods of gathering evidence would have to be changed. He pointed out that while the commission's own powers in that field were far-reaching, those of its investigators were not as wide.

Later, commission lawyers Raymond Boily and Jean Geoffrion called six Quebec Provincial Police constables to the witness stand.

All six of them testified they had had their patrol cars taken away from them by groups of Montreal policemen.

None of the QPP officers could identify any of the city policemen who had forced them to hand over their marked vehicles.

The QPP officers who testified yesterday had been brought in for special duty in Montreal Oct. 7 from detachments at Ste. Gabriel de Brandon, Sherbrooke, Vaudreuil and Nicolet.

QPP Const. André Jacques said a van-load of Montreal policemen had stopped him at the corner of Ontario and St. Denis streets shortly before 7 p.m. the day of the walkout.

"Three officers walked up to my car and said they were seizing my car — whether I liked it or not," he recalled.

QPP Const. Gilles St. Antoine, who stands five feet and eight inches and weighs approximately 150 pounds, said he had been approached by a six-foot-two, 225-pound Montreal police lieutenant who asked him to hand over his patrol car. "I didn't argue," Const. St. Antoine told the inquiry.

QPP Const. Robert Rémillard, of the Sherbrooke detachment, said he and his partner had been intercepted by Montreal policemen at the intersection of St. Denis and Ste. Catherine Streets.

"We locked ourselves inside the car but the other policemen started banging the windows with their fists so we got out. Some of them drove off with the car. We didn't see it again until three days later. It was located at the Paul Sauvé arena," Const. Rémillard said.

Const. Yvon Gigoux testified his QPP patrol car had been encircled by several Montreal policemen at the intersection of Boyce and l'Assomption streets in the east end of the city.

"We had brought some extra clothes with us and were keeping it in the car trunk. They took our clothes and tossed them onto the sidewalk and then told us to get a cab back to our own headquarters on Parthenais Street," he recalled.

Const. Macelin Martineau, of the QPP detachment at Vaudreuil, testified he had fared somewhat better than some of his colleagues.

"After they took our car, they let us take our personal belongings out ourselves," he said.

Const. Maurice Blanchette, of the QPP detachment at Nicolet, said he had "lost" his car at the corner of St. Denis and Gilford streets. "Ten or 12 policemen surrounded our car. There was nothing to do but give them the patrol car."



# Le procureur de la Commission de police devra changer certaines de ses méthodes

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Le procureur de la Commission de police du Québec devra changer certaines méthodes qu'il emploie pour parvenir à obtenir des documents et des renseignements sur la journée du 7 octobre et les heures qui ont précédé et suivi l'arrêt de travail des policiers montréalais.

C'est à la suite d'une violente sortie du sergent Guy Marcil, président de la Fraternité des policiers de Montréal, et de l'intervention de l'un des procureurs de la Fraternité, Me Claude Trudel, que le juge Ludovic Laperrrière, qui préside l'enquête, a invité Me Raymond Boily à changer ses méthodes de travail, sans toutefois lui en suggérer de nouvelles.

M. Marcil s'est même demandé si l'enquête n'en était pas une d'inquisition, alors qu'il était appelé à témoigner hier matin. "Je demande que mes membres soient traités comme des citoyens à part entière dans cette société".

Il a ajouté que des enquêteurs de la Commission de police du Québec s'étaient présentés devant un membre de la Fraternité afin d'obtenir certains renseignements et documents. "Comment voulez-vous, a poursuivi M. Marcil, que mes membres soient assistés de leur avocat lorsque celui-ci est pris devant le tribunal d'enquête".

A la question de Me Boily : "Avez-vous donné des instructions pour que les membres de la Fraternité ne répondent pas aux questions des enquêteurs de la Commission ?", il a répondu un non catégorique.

## Autos de la SQ interceptées

D'autre part, six agents de la Sûreté du Québec, qui avaient été appelés à patrouiller dans différentes rues de Montréal, la journée du 7 octobre, ont affirmé, hier, que leur auto-patrouille avait été saisie par des policiers montréalais. Comme tous ceux qui ont précédemment témoigné, ils ont été incapables d'identifier les policiers qui ont pris leur auto.

L'un d'eux, l'agent Gilles Saint-Antoine, du détachement de Saint-Gabriel-de-Brandon, a relaté qu'il avait commencé à patrouiller, dans le secteur du poste no 4, vers 4 h. de l'après-midi, accompagné de l'agent André Jacques. "Une camionnette de la police de Montréal, dont le conducteur avait auparavant klaxonné à deux reprises, a intercepté notre auto, vers 6 h. 45, rue Ontario à l'ouest de la rue Saint-Denis".

L'agent Saint-Antoine a également dit que par la suite un lieutenant s'était approché de l'auto et avait dit : "Votre auto est saisie, bon gré, mal gré".

"Mon compagnon et moi avons pris

place sur la banquette arrière de notre auto et un policier montréalais a pris le volant. Une fois arrivés en face du Centre Paul-Sauvé nous sommes descendus et nous sommes montés dans un taxi en direction du quartier général de la Sûreté du Québec".

Pour sa part, un autre agent de la SQ est venu témoigner que son auto-patrouille avait été interceptée à l'angle des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine, et lorsqu'il avait vu arriver les policiers montréalais, il a verrouillé les portes de son véhicule.

## Menaces des policiers

"Ils nous ont lancé des jurons et l'un d'eux avait un bâton et menaçait de briser les vitres de l'auto. Il y avait une centaine de curieux sur le coin" de déclarer le policier.

Il a terminé son témoignage en disant qu'il avait retrouvé son auto, vers le 10 octobre, dans un champ près du Centre Paul-Sauvé.

Par ailleurs, deux autres policiers, membres de l'Unité mobile, sont venus témoigner, à leur tour, que dans un geste spontané, des membres de cette escouade, prenant place dans une vingtaine d'autos, avaient fait, le matin du 7 octobre, la tournée des postes numéros 6, 7 et 3.

"Voyant que mes hommes montaient dans des autos, j'ai décidé de demeurer

avec eux. Par la suite, ils disaient qu'il y avait des scabs dans les postes, en ajoutant on va aller les sortir. J'ai essayé de les calmer", a expliqué le lieutenant Clément Catellier.

Plus tard dans la journée, a souligné le lieutenant Catellier, nous sommes allés au poste no 9, et l'inspecteur Laperrrière a dit : "Les boys, ce n'est pas correct ce que vous faites là ! Vous n'êtes pas assurés lorsque vous vous promenez dans les véhicules de la ville".

"Par la suite, après les paroles prononcées par l'inspecteur, j'ai suggéré aux gars de retourner au Centre Paul-Sauvé".

Le lieutenant Catellier a terminé son témoignage en disant qu'il avait passé une bonne partie de la journée du 7 octobre, en regardant ses hommes jouer aux cartes au Centre Paul-Sauvé.

## La procession du MLT

Le dernier policier montréalais à être entendu hier a mentionné qu'il avait quitté le Centre Paul-Sauvé à une reprise, avec d'autres policiers qu'il ne peut identifier, dans le but d'aller voir une "procession" organisée par le Mouvement de libération du taxi.

"Je suis revenu au Centre dans une auto de la Sûreté du Québec", a dit le policier.

Les événements du 7 octobre

## *Les droits de l'homme valent aussi pour les policiers, dit Guy Marcil*

par Guy Deshaies

Le président de la Fraternité des policiers de Montréal, M. Guy Marcil, s'est plaint amèrement hier des méthodes employées par les enquêteurs de la Commission de police pour obtenir des informations auprès des membres de la Fraternité eu égard aux événements du 7 octobre dernier.

M. Marcil, ramené dans la boîte aux témoins hier avant-midi pour expliquer les directives que la Fraternité avait données à ses membres au sujet de l'enquête, a demandé instamment à la Commission de respecter les droits des policiers d'être représentés par leur avocat en présence des enquêteurs de la Commission.

M. Marcil, visiblement en colère, par suite des visites d'enquêteurs faites depuis le début de la semaine à la Fraternité des policiers, est allé jusqu'à comparer la Commission d'enquête à un tribunal d'inquisition.

Le président de la Fraternité, faisant allusion aux méthodes employées par les enquêteurs mandatés par la Commission, a dit qu'on demandait sans cesse aux policiers de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales des citoyens mais que dans l'enquête en cours on semblait faire peu de cas de ces droits et libertés à l'égard des policiers.

M. Marcil a dit: "Je suis révolté!"

C'est que les enquêteurs mandatés par la Commission pour recueillir le plus d'informations sur les événements du 7 octobre dernier se sont présentés mardi au secrétaire de la Fraternité pour avoir les procès-verbaux des assemblées de la Fraternité et autres renseignements et documents. Certains membres de la Fraternité ont été également sollicités par les enquêteurs pour fournir des informations relatives aux événements des 6, 7 et 8 octobre 69 conformément au mandat donné par le lieutenant gouverneur en conseil à la Commission de police.

Or, le président de la Fraternité avait adressé un message à ses membres peu après la mise sur pied de la Commission d'enquête pour leur rappeler leurs droits tels que décrits dans l'article 22 de la loi de police (Bill 14) et les dispositions du Code civil du Québec.

Le procureur du ministère public, Me Boily, s'était plaint, hier matin, au juge Ludovic Laperrière que les membres de la Fraternité refusaient aux enquêteurs de répondre sans la présence de leur avocat, en l'occurrence Mes Trudel et Lesage qui représentent la Fraternité à l'enquête présentement en cours.

Le juge Laperrière, qui préside cette

enquête, n'a pas semblé priser le qualificatif de "tribunal d'inquisition" lancé par M. Marcil mais il a admis que les policiers avaient les droits prévus par la loi et a demandé à Me Boily de faire en sorte que les enquêteurs changent leur méthode de travail.

Pour le reste l'enquête a démontré hier que des policiers provinciaux avaient été évincés de leur voiture par des policiers de Montréal l'après-midi du 7 octobre, qu'ils n'avaient pas été molestés quoique traités parfois assez cavalièrement et que les ondes de radio de la Sûreté du Québec étaient brouillées.

Les policiers provinciaux appelés à témoigner hier ont corroboré les versions de leurs collègues et il est possible d'avoir maintenant une idée plus juste des multiples interceptions d'auto de la SQ qui se produisirent entre 18h et 19h30 le 7 octobre. Au quartier général de la SQ, rue Parthenais, ce soir là c'était un défilé peu réjouissant de poli-

ciers provinciaux qui revenaient piteusement en taxi, à pieds, portant leurs valises et qui déclaraient à leur supérieur qu'ils s'étaient fait saisir leur auto.

Mais la journée d'hier a permis également de mettre un peu de lumière sur les activités entreprises par le groupe de policiers de Montréal, membres de l'unité mobile, "corps d'élite", connu aussi comme escouade anti-émeute. De leur poste de la rue Ontario est, ce matin du 7 octobre, ces policiers qui se mettent en vedette au cours des manifestations populaires, organisèrent un cortège d'une quinzaine d'autos et entreprirent de "visiter les postes". Déjà les lieutenants Forest et Catelier, attachés à cette unité, ont témoigné pour dire qu'ils occupaient le premier véhicule du défilé.

Hier, le policier André Chevalier, de l'unité mobile expliqua qu'il faisait partie de ce convoi le matin du 7 octobre, qu'il avait par la suite participé à la saisie d'un véhicule de la SQ à bord d'une camionnette où le sergent Patrick De Caen avait pris place (Cf Le Devoir d'hier). Chevalier affirma notamment qu'il était monté à bord de la camionnette au Centre Paul Sauvé en croyant que ses collègues allaient assister à la manifestation que les chauffeurs de taxi étaient à organiser à cette heure (Vers 19h). Il déclara qu'il était curieux. Puis, il "apprit" que la camionnette partait à la chasse des autos de la SQ. Ils interceptèrent une auto à l'angle des rues St-Denis et Rachel et là le policier Chevalier, membre de l'escouade anti-émeute déclare: "Je suis monté dans l'auto de la SQ car j'ai vu là une chance de m'enfuir. Je commençais à avoir peur..."

Comme le sergent De Caen qui attribue quant à lui son incapacité à identifier ses compagnons ce jour-là à la grande nervosité, le policier Chevalier de l'unité mobile est tout à fait incapable d'identifier qui que ce soit (on lui a montré des photos où il figure avec d'autres collègues dans une auto de la SQ) parmi ces collègues.

Le juge Laperrière s'inquiéta: "Vous qui êtes policier depuis 6 ans et qui êtes familier avec les émeutes vous ne pouvez pas identifier vos propres collègues? Si on vous demande un jour d'identifier des émeutiers, que ferez-vous? Ne craignez-vous pas non plus de frapper un compagnon de travail au cours d'une éventuelle émeute si vous ne le reconnaissez pas?" Rien n'y fit. "Je ne peux absolument pas vous dire qui était avec moi dans la camionnette, ni dans l'auto du cortège", répond le fier policier de l'unité mobile.

L'enquête continue aujourd'hui.

# QPP men tell of car seizures by striking Montreal police

By HUBERT BAUCH  
of The Gazette

Six Quebec Provincial Police officers testified yesterday their patrol cars were taken from them by roving bands of Montreal policemen during the city's police strike Oct. 7.

Later, a member of the Montreal police force admitted to having participated in one of the seizures.

The QPP officers, all from outlying areas, told the Quebec Police Commission Inquiry into the walkout they had been called to Montreal to patrol the city's streets while the local force was off the job.

However, a few hours after their arrival each said he was stopped by a group of Montreal constables, some in street clothes, who seized the car.

Andre Jacques, a QPP constable based in St. Gabriel de Brandon, told the inquiry, headed by Judge Ludovic Courtemanche, he was called into Montreal at 1:30 p.m. Oct. 7 to patrol the central

sector of the city around Station Four.

Around 6:30, he said his patrol car was cut off by a blue Montreal Police Department van which twice blew its horn at him.

## CUT OFF BY VAN

"It was right near St. Denis and Ontario Streets," he said. "Three men got out of the van and told us 'Sir, we are seizing your car.' One got in the front seat and the other two climbed into the back seat. They drove us to the Paul Sauve arena and told us they were keeping the car."

His testimony was corroborated by his partner, Const. Gilles St. Antoine, who was in the car at the time of the seizure.

"There were about 15 or 20 of them," he said, "and they were led by a lieutenant. We stayed in the car and one of the Montreal policemen drove down to the arena."

Both men said they do not know the identities of any of the members of the seizure squad.

The other four constables had much the same story to tell.

Const. Normand Remillard, of Sherbrooke, said he and his partner were stopped at a red light when a police van pulled up beside them.

## INSULTS HURLED

"There were about 20 men inside," he said. "They got out and started insulting us, calling us scabs. Most of them were wearing civilian clothes, but a few wore police uniforms."

"They just said get your baggage out, we're taking this car. Then six of them jumped in and headed east."

Const. Remillard added the man who seemed to be the leader of the group was carrying a two-foot club.

Const. André Blanchette, whose car was seized by a similar group on St. Denis St. at about 6 p.m. said he only got his car back two days after the seizure.

Following the testimony of the QPP witnesses, Jean Geoffrion, who represents the City of Montreal at the inquiry, called Const. Andre Chevalier of the Montreal police force to the stand.

After questioning by Mr. Geoffrion, Const. Chevalier said he participated in one of the seizures while part of a group of local policemen who roved through the city at the height of the strike.

## REVEALED NAMES

After more prodding he revealed the names of several policemen who acted with him.

He said he was part of a group called "Group C" the day of the strike.

The group, composed of about 14 cars was led by Lieutenant Allan Forrest, and there were about four men to a car. At first they visited various police stations to see if anyone was working or not.

Const. Chevalier, a six-year veteran of the force, said he stayed in his car each time the motorcade stopped at a station. He added they never stopped for more than a minute.

In previous testimony, Lieut. Forrest admitted he led a motorcade of police cars through the streets of the East End, but denied the group was using terror tactics against non-striking policemen.

At first Const. Chevalier claimed he did not remember the names of any of the policemen in the car with him or in the group, despite the fact that he managed to reel off the numbers of the cars.

## JUDGE INTERVENES

Judge Lapierre intervened at that point and asked the witness if it is not true that police officers take courses on identification of suspects. If so, how was Const. Chevalier unable to remember who was in the car with him the day of the strike? he asked.

The constable held fast to his statement that he did not know the identities of the men in his car, but proceeded to give a list of names of men in other cars who were part of his group.

"We only knew we were going to take over the QPP cars when we saw them in the streets," he said.

"The guys were swearing in the cars, saying they'd be damned if they were going to let them (the QPP) take their place."

He said they stopped a QPP prowler car in the traffic and he and two others got into the car and drove it down to the Paul Sauve Arena where a policemen's meeting was in progress.

He said they parked the car in a field beside the arena and went inside. "I stayed there until midnight, mostly playing cards, 'til we got the word to go back to work."

He said he does not know what happened to the QPP car or the constables.

## MARCIL ISSUES DENIAL

Earlier in the day, Guy Marcil, president of the 3,800-member Montreal Policemen's Brotherhood, denied orders had been issued to members of the organization to withhold information from the inquiry.

## La journée noire du 7 octobre

# "CERTAINS NOUS DISAIENT DE SORTIR NOS REVOLVERS ET DE TIRER DANS LE TAS..."

Claude JODOIN

Les citoyens de Montréal ne semblaient pas trop sympathiques à la cause de "leurs" policiers qui avaient débrayé en masse, le 7 octobre dernier, parce qu'il se seraient fait passer

"un Québec" au cours de l'arbitrage.

C'est la conclusion à laquelle il faut en arriver selon le témoignage d'un jeune policier de la Sûreté du Québec qui se serait fait

"saisir" son auto-patrouille, à l'heure de pointe au coin des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine.

Une douzaine de policiers avaient entouré l'auto-patrouille qu'il occupait avec l'agent Carroll Côté mais en voyant arriver les

policiers, qui étaient une vingtaine, les deux agents verrouillèrent leurs portières.

Les policiers grévistes se déchainèrent et frappèrent l'auto à coup de poings, traitant les agents de la SQ de scabs... Un homme en

civil avait à la main une barre de fer et menaçait de birser les vitres de l'auto.

"Ils avaient l'air d'avoir pris un coup" de dire le jeune agent.

Finalement, pour ne pas que l'auto soit mise en pièces, les deux policiers de la SQ descendirent.

Les policiers de Montréal, satisfaits, leur dirent de prendre leur bagages et de filer.

"Il y avait des centaines de personnes sur le trottoir. Ils trouvaient que l'affaire était épouvantable. Certains nous disaient même de sortir nos revolvers et de tirer dans le tas, c'était effrayant".

Plusieurs autres policiers de la SQ l'ont suivi dans la boîte pour raconter, chacun, comment ils avaient perdu leur voiture aux mains d'un groupe de policiers. La méthode d'opération était la même partout... Une camionnette remplie de policiers exaspérés cernait une auto. On faisait descendre les occupants avec leurs bagages puis on filait.

La séance s'est terminée, hier, par le témoignage de l'agent André Chevalier, de l'unité mobile de la police de Montréal. Le policier a eu le malheur de se faire photographier alors qu'il

### — Un policier provincial

prenait place dans une auto de la SQ.

Comme la plupart de ses collègues de l'unité mobile, le jeune policier a pris part, d'une façon passive, à la visite des postes au cours de la matinée...

Vers 5 heures de l'après-midi, il apprit que le Mouvement de libération du taxi avait organisé une parade et il vit une camionnette de la police en train de démarrer. Quelqu'un lui dit que ses collègues allaient voir la parade et il se joignit à eux. Ce n'est que dans la camionnette qu'il apprit que c'était une expédition dans le but d'arraisonner des autos de la SQ. Une fois qu'une première auto fut interceptée, il sauta sur l'occasion et monta à bord pour revenir le plus tôt possible au Centre Paul-Sauvé.

"J'avais un peu peur des gestes posés".

Comme la plupart des policiers qui ont témoigné jusqu'ici, l'agent Chevalier dit ignorer l'identité de ses compagnons au cours de l'expédition de l'avant-midi et celle de l'après-midi. Serré de questions par les commissaires il

nomma deux agents qui présumément auraient pu faire partie du convoi dans la matinée.

Un incident marqua l'ouverture de la séance, hier, alors que Me Raymond Boily, qui occupe pour la commission avec Me Jean Geoffrion, a demandé si quelqu'un, à la Fraternité, avait donné instruction aux membres de ne pas répondre aux questions des enquêteurs spéciaux qui vont les voir dans les postes de police ou à leur domicile.

La veille, un officier de la fraternité avait refusé de parler aux enquêteurs et de leur remettre certains documents hors de la présence de son avocat.

Le président de la fraternité, appelé à témoigner, rétorqua que ses policiers avaient les mêmes droits que tout citoyen. Le problème découle du fait que selon la loi de police les enquêteurs ont presque les mêmes pouvoirs que les commissaires et peuvent trouver les témoins coupables d'outrage au tribunal. On résolut le problème en décidant de procéder par voie de sub poena.

Émeute du 7 octobre

## Impossible pour les policiers d'identifier leurs confrères

par Roger GUIL

Pendant que les policiers montréalais, déserteurs de leur poste le jour de l'émeute du 7 octobre 1969, vociféraient des imprécations contre leurs employeurs, la ville de Montréal, jouaient aux cartes et prenaient un coup, le bruit circulait parmi eux, au Centre Paul-Sauvé même, que des bandits avaient perpétré quatre meurtres dans la métropole et que plusieurs incendies criminels détruisaient les immeubles de leur ville.

Manifestement impressionné par cette révélation du lieutenant Clément Catelier, au cours de l'audience d'hier, le président de la Commission de police, le juge Ludovic Laperrière, a demandé: "Qu'est-ce que les policiers en disaient?"

— Ils disaient que c'était bien malheureux!

— Est-ce qu'on a parlé aussi au centre de l'affaire Murray?

— Je crois que oui! On a dit qu'il y avait un incendie criminel!

### PAS LA MEMOIRE DES NOMS

Le lieutenant Catelier, sous-chef de l'Unité Mobile de la police montréalaise, se souvient parfaitement de ce qu'il a fait en cette journée tragique de l'émeute du 7 octobre... mais il perd la mémoire dès qu'on lui demande un nom des policiers qui l'accompagnaient.

C'était la même chose, à l'audience précédente dans le témoignage du sergent DeCaen.

Ce fut la même chose dans le témoignage du constable André Chevalier, aussi attaché à l'unité mobile.

Et il y a plus.

Mtres Jean Geoffrion et

Raymond Boisly montrèrent une photo prise par un reporter de presse au moment où le constable Chevalier et un autre de ses confrères sont assis sur la banquette avant d'une voiture de la Sûreté du Québec qu'ils viennent d'arraisonner:

"Est-ce vous la figure qui apparaît sur cette photo?"

L'agent Chevalier regarda attentivement. Puis: "Je crois que ça me ressemble!!!"

— Et l'autre policier qui est près de vous dans cette même auto, dont la figure apparaît aussi ici! Quel est son nom?"

Même regard attentif de Chevalier. Puis: "Je ne pourrais l'identifier."

Il prétend que ce jour-là, il y avait des policiers de toutes les escouades, dispersés partout. Il ne le reconnaît pas.

Le juge Laperrière:

"Vous êtes dans la police montréalaise depuis 6 ans, vous êtes un policier de première classe... spécialisé dans la lutte contre les

émeutiers. Vous ne pourriez donc pas identifier un émeutier de l'un de vos confrères de la police. Vous pourriez donc tirer sur l'un de vos confrères au cours d'une manifestation!!!"

Il ne peut, de même, nommer aucun des policiers qui défilaient dans une parade de 14 autos de la police sur la rue Saint-Denis.

Chevalier prétend qu'il a monté dans cette auto arraisonnée de la Sûreté du Québec, parce "qu'il commençait à avoir la chienne" (sic) et qu'il voulait retourner au centre Paul-Sauvé.

### PERQUISITION

On signalait hier que des agents de la Sûreté se sont présentés mardi soir au local de la Fraternité des policiers de Montréal pour y effectuer des perquisitions, mais ils n'ont pu saisir les documents qu'ils cherchaient.

On leur demanda s'ils avaient des mandats et comme ils n'en avaient pas, on les a priés de repartir.

L'enquête se continue dans cette atmosphère pénible et elle reprendra ce matin.

"Le 7 octobre"

## Dans un secteur de Montréal, le nombre des délits a diminué !

par Jean-Paul CHARBONNEAU

L'inspecteur Philippe Young, du poste no 21, qui dessert le quartier Saint-Michel, a déclaré, hier, devant la Commission de police du Québec, que le nombre de certains délits avait diminué dans son secteur, lors de la journée d'étude des policiers montréalais, le 7 octobre. Il n'a toutefois pas précisé de quelle sorte de délits il s'agissait.

La semaine dernière, au contraire, des inspecteurs, responsables de différents postes de police de Montréal, avaient relaté devant la commission que le nombre de délits, tout particulièrement dans l'ouest et le centre-ville, avait subi une hausse d'environ 30 pour cent, cette journée-là.

Pour sa part, l'inspecteur Jean-Baptiste Lamarre, du poste no 20, a révélé que, durant la journée du 7 octobre, les délits de fuite avaient augmenté dans son secteur.

Par ailleurs, au cours de l'audience d'hier, qui fut sans contredit la plus calme jusqu'à maintenant, quatre policiers provinciaux ont confirmé les témoignages que leurs confrères avaient rendus la veille relativement à la saisie de leur auto-patrouille.

Ces policiers ont également dit qu'ils n'avaient pas été molestés par les policiers montréalais, en ajoutant qu'ils avaient été dans l'obligation de remettre leur véhicule, vu le nombre important de policiers de la Ville qui entouraient leur auto.

De son côté, un agent de la Sûreté du Québec, qui n'était pas en devoir, est venu témoigner s'être rendu, dans son auto personnelle, voir ce qui se passait au Centre Paul-Sauvé.

"En arrivant, j'ai constaté que deux de mes collègues venaient de se faire saisir leur véhicule. Je me suis approché d'eux et je les ai fait monter dans ma voiture afin de les reconduire au quartier général de la Sûreté du Québec."

Avant de quitter la boîte des témoins, le policier a ajouté qu'il avait vu d'autres autos de la SQ en stationnement près du Centre.

### Pas de documents saisis

Hier matin, un des enquêteurs de la Commission de police a été invité par Me Raymond Boily à venir dire s'il avait saisi des documents.

M. Gaston Côté a souligné qu'il s'était présenté, durant la journée de mardi, au bureau de la Fraternité et avait demandé au secrétaire de lui fournir certains documents.

"Lorsque je suis arrivé à la Fraternité, la secrétaire de cet organisme était absent. Quelques instants plus tard, il s'est présenté et je lui ai demandé, s'il le voulait bien, de me préparer les procès-verbaux des assemblées tenues entre le 12 novembre 1968 et le 5 octobre dernier, ainsi que toute la correspondance qui s'y attache."

Avant de le quitter, a poursuivi M. Côté, je lui ai demandé de me téléphoner lorsque le tout serait prêt et que je viendrais en prendre possession.

Par la suite, le sergent Guy Marçil devait venir mentionner à son tour qu'aucun document n'avait été saisi durant la journée de mardi.

L'enquête de la Commission de police du Québec a été ajournée hier à mercredi matin. A compter de cette journée, les audiences se tiendront au 515 ouest, rue Sainte-Catherine.

L'enquête sur le 7 octobre

## Il n'y a pas eu saisie de documents au siège de la Fraternité

par Guy Deshaies

Les enquêteurs mandatés par la Commission de police pour obtenir toutes les informations pertinentes sur la conduite des policiers de Montréal le 7 octobre dernier n'ont pas saisi de documents à la Fraternité des policiers cette semaine.

C'est ce qu'a déclaré l'un des enquêteurs hier devant la Commission, ce qui a mis un terme au différend qui avait pris naissance la veille entre la Commission et la Fraternité des policiers, dont le président, M. Guy Marcil, avait accusé les enquêteurs d'utiliser des méthodes inquisitoriales dans la recherche de leurs informations.

Il a donc été avéré, hier, par suite du témoignage de l'enquêteur Gaston Côté, qu'il n'y avait eu aucune saisie de documents à la Fraternité et qu'aucun enquêteur n'avait tenté d'interroger indûment

les membres de la Fraternité sans que ces derniers puissent recourir à leurs avocats.

Cependant la demande de M. Marcil, qui a bien admis qu'il n'y avait pas eu de saisie (il n'avait du reste jamais prétendu cela) reste valable. M. Marcil avait en effet insisté auprès des commissaires Ludovic Laperrière et Roméo Courtemanche pour que les droits et libertés reconnus normalement à tout citoyen en vertu des droits de l'homme et de la loi soient également respectés eu égard aux policiers.

L'incident est donc clos et les enquêteurs continuent leur travail en attendant que la Commission reprenne ses audiences mercredi prochain à 10h.

Jusqu'à présent le nom du sergent De Caen, membre de l'unité mobile de la police de Montréal et qui a été aperçu dans plusieurs postes de police le jour du 7 octobre et qui a été identifié par des policiers provinciaux, a été la vedette de l'enquête. Le sergent De Caen qui a témoigné au début de la semaine a failli être déclaré témoin hostile après qu'il eut démontré sans incapacité totale à identifier les policiers qui l'accompagnaient ce jour-là dans une camionnette de la police de Montréal, et qui avaient entrepris de "vider les postes" et d'intercepter et saisir des autos de la Sûreté du Québec.

Hier des policiers provinciaux sont venus, comme la veille, raconter comment, le 7 octobre, ils furent contraints d'abandonner leur auto aux mains des policiers de Montréal.

Mais une constatation singulière s'impose après cette semaine d'audience. Le jour du 7 octobre, avant que des manifestations violentes s'organisent en soirée, les policiers provinciaux mandés à Montréal pour aller en patrouille dans les rues n'ont pas rencontré des bandits sur leur chemin mais des policiers de Montréal qui ont saisi leur auto sans autre forme de procès.

Car, mis à part les secteurs 4 et 10 (rue Sainte-Catherine de Papineau à Atwater) les délits ont été sinon moins nombreux au moins pas plus fréquents qu'en temps ordinaire. D'autre part, un inspecteur du poste 21 a même dit hier à la Commission que la moyenne quotidienne dans son secteur était de 25 délits. Or dans ce secteur il y a eu 18 délits le 7 octobre alors qu'il n'y avait pas de policiers de Montréal et le 8 octobre, toujours dans ce secteur, il y a eu 32 délits alors que les policiers étaient au travail.

S'il faut en conclure que les Montréalais sont au demeurant d'honnêtes et paisibles citoyens certains malins ont exprimé leur crainte que la Commission ne conclue, en dernière analyse, que la police de Montréal n'est pas utile.

Trêve de plaisanterie la Commission a l'intention de faire le plus de lumière sur les événements qui ont immédiatement précédé ou suivi le 7 octobre 69 à Montréal chez les policiers et entend savoir, malgré les trous de mémoire inopinés de certains policiers, s'il y a eu des têtes dirigeantes, des instigateurs, des fomentateurs de trouble et même des planificateurs de ces multiples activités déployées à l'extérieur du Centre Sauvé par certains policiers le 7 octobre. A ce chapitre on s'attend que d'autres membres de l'unité mobile soient appelés à témoigner. Cependant, on se demande, dans certains milieux si cette enquête n'aura pas pour effet de susciter la colère des policiers dont le présent contrat de travail expire dans quelques mois.

La Commission peut recommander des sanctions, des poursuites contre des individus ou des personnes morales (la Fraternité), elle peut aussi formuler un blâme moral.

By HUBERT BAUCH  
of The Gazette

Guy Marcil, president of the Montreal Policemen's Brotherhood, yesterday retracted charges he made earlier that investigators for the Quebec Police Commission had seized documents from his organization's headquarters.

Mr. Marcil switched his stance after Gaston Cote, a special investigator for the commission, said he and another investigator merely visited the brotherhood's office to ask that certain documents be made available to the commission.

#### NOTHING SEIZED

"We seized nothing," he told Judge Ludovic Laperriere and Romeo Courtemanche, who are heading the commission's inquiry into the strike by Montreal's policemen last Oct. 7.

"We only asked to see the minutes of the brotherhood meetings from July, 1968, to Oct. 16, 1969," he said. "They even gave us a cup of coffee while we waited."

Mr. Marcil was then called to the stand briefly and confirmed that none of the brotherhood's documents had been taken.

He had charged before the commission Wednesday that the brotherhood office had been raided Tuesday by investigators who had seized certain documents.

"There was no need for that," he said at the time. "If the commission wants certain of our documents, it needs but to ask and we will hand them over."

# Police union leader retracts charges

#### REPRIMAND

Mr. Marcil's charges had resulted in Judge Laperriere issuing a sharp reprimand to the investigators.

He told them they would have to change their methods of investigation and reminded them that the inquiry is not a trial.

"The purpose of this inquiry is not to prosecute the police force," he said. "Rather, it is to clear matters up."

The judge adjourned the inquiry until Wednesday after yesterday's session, saying the commission needs the time to study the testimony heard this week.

Earlier in the day the commission heard testimony from two more Quebec Provincial Police officers who said their squad cars had been seized by Montreal policemen the day of the strike.

Three other QPP constables, who were off duty at the time, said they had seen at least 10 QPP prowler cars parked at the Paul Sauve arena where the local policemen were holding a study session.

Const. Carol Cote, 23, of

Richmond, testified he and his partner were stopped in their police car by a Montreal police van and 15-20 men got out and told them to get out.

"Our doors were locked," he said, "but they yelled for us to open them up or else they'd force them open."

"There were a lot of pedestrians around making a lot of noise. Some of them yelled at us to shoot on the Montreal policemen."

"They said to open the door or we'll break everything," testified Const. Giles Dostie,

of Sherbrooke. "Then they started rocking the car. There were 20 of them, so we opened up."

QPP Const. Marcel Gregoire, 19, of Montreal, said he was off duty the day of the strike and accompanied two fellow QPP constables to the Paul Sauve arena where he saw a number of QPP cars parked on a lawn beside the arena.

"Several of them were in uniform, but I don't remember who any of them were. It

He said they had gone there out of "simple curiosity," and left shortly after arriving to give another QPP constable whose car had been hijacked by Montreal policemen, a lift to QPP headquarters.

The commissioners also asked several witnesses about a trailer which is believed to have served the local force as a communications centre during the strike.

Mr. Marcil, making his second appearance on the stand, said there was a trailer

parked at a service station near the arena, but it did not belong to the police force, and was used only as a meeting place for the brotherhood executive.

He denied the trailer held any sophisticated radio equipment.

Lieut. Allan Forrest and Sgt. Patrick DeCaen, who have been identified as leaders of a motorcade which toured police stations in the East End Oct. 7, said they did not see any trailer near the arena.



**L'agent Roch Bernier:**

## **"Je viens de me faire enlever mon char par la police de Montréal"**

"Je viens de me faire enlever mon "char" par la police de Montréal..."

C'est ce que l'agent Roch Bernier, de la Sûreté du Québec, a entendu sur le récepteur de son automobile personnelle, le soir du 7 octobre 1969, alors qu'il quittait le quartier général de la rue Parthenais après avoir terminé son service.

L'agent Bernier, qui témoignait hier à la Commission d'enquête sur les événements du 7 octobre, a affirmé que "par curiosité", il s'était ensuite rendu au centre Paul-Sauvé, lieu de rassemblement des policiers montréalais en grève.

Le jeune policier a pu constater que plusieurs autos-patrouilles de la SQ étaient stationnées sur les gazons entourant le centre. Cette partie de son témoignage a d'ailleurs été confirmée par de nombreux autres témoins.

Plus tard, le policier s'est rendu sur la rue Barré, dans l'ouest de la ville où se trouvent le garage de la firme Murray Hill. Sur place, il a vu une quarantaine d'agents de l'escouade anti-émeute de la SQ.

On se souviendra de

cette soirée tragique durant laquelle le caporal Robert Dumas, de l'escouade de sécurité de la SQ, avait été tué d'une décharge de fusil. Plusieurs centaines de manifestants avaient assiégé les locaux de la Murray Hill où des autobus et des limousines avaient été incendiés. Les personnes qui se trouvaient à l'intérieur du garage principal avaient pris en main la défense des lieux. Des tireurs embusqués sur le toit avaient ouvert le feu sur la foule.

### **Une roulotte**

Les procureurs Jean Geoffrion et Raymond Gariépy se sont d'autre part intéressés tout particulièrement à une roulotte qui aurait servi de quartier général aux policiers en grève. Cette roulotte était stationnée sur le terrain du poste d'essence FINA situé près du centre Paul-Sauvé. Interrogé, le président de la Fraternité, M. Guy Marcil, a déclaré que le véhicule appartenait à un de ses amis qu'il a identifié comme étant un certain M. Morest. La roulotte était équipée du téléphone et M. Marcil a pu communiquer avec le premier ministre

Jean-Jacques Bertrand qui lui a appris l'adoption de la loi d'urgence par l'Assemblée nationale pour forcer le retour au travail des policiers.

Pour les prochaines audiences, le président de la fraternité devra réunir toutes les factures qui ont dû être payées pour rencontrer les dépenses occasionnées par cette journée. A la demande du juge Laperrière, ces factures devront être produites.

Les dirigeants syndicaux devront également fournir à un enquêteur spécial tous les procès-verbaux des réunions de cette association depuis le 12 novembre 1968 jusqu'au 5 octobre 1969.

Les audiences de la commission ont été suspendues jusqu'à mercredi le 9 septembre. Au cours du long week-end de la fête du Travail, on étudiera le travail abattu jusqu'à maintenant.

L'enquête sur les agissements de la police de Montréal

## La Cour exige les factures du syndicat pour la journée du 7

(Par R.G.) — Le juge Ludovic Laperrière et son assesseur M. Roméo Courtemanche ont suspendu jusqu'à mercredi prochain, le 9 septembre, les audiences de la Commission d'enquête sur les agissements de la police municipale de Montréal dans la pénible journée d'émeute du 7 octobre dernier.

Pendant la longue fin de semaine de la fête du Travail, les commissaires étudieront les témoignages et les recommandations qui ont été faits par les différents procureurs durant les dernières audiences.

### UNE ROULOTTE

Mercredi, la Commission siègera dans l'immeuble situé 515 rue Sainte-Catherine ouest, au deuxième étage. La cour d'Assises de la première division reprendra possession de sa salle d'audience car la rentrée des tribunaux doit se faire le 8 septembre avec un rôle particulièrement chargé.

Durant la journée d'hier on a continué à interroger différents policiers pour connaître leurs attitudes durant la journée du 7 octobre.

Les procureurs Jean Geofrion et Raymond Gariépy, qui sont particulièrement chargés de l'instruction de cette enquête, semblaient s'intéresser particulièrement à une roulotte qui était à la

disposition des policiers montréalais sur le terrain de la station FINA près du centre Paul-Sauvé.

### LA LOI D'URGENCE

On a même pensé que c'était la roulotte de la défense civile. Le président de la Fraternité, M. Guy Marcil a finalement été interrogé et a déclaré que c'était une roulotte appartenant à M. Morest, un ami, qui avait mis cette maison roulante à la disposition des officiers de la Fraternité des Policiers. On ne sait s'il a été rétribué pour son service, mais cette roulotte était reliée par téléphone au réseau du Bell Téléphone et c'est de là que M. Marcil a téléphoné au premier ministre Jean-Jacques Bertrand pour apprendre qu'une loi d'urgence avait été votée à Québec qui ordonnait aux policiers montréalais de reprendre leur service sous peine de sanctions graves.

On a appris que le Centre Paul-Sauvé avait été loué par la Fraternité au prix de \$4,000 pour cette journée de congrès-débrayage.

### DES DOCUMENTS

Le juge Laperrière a demandé à M. Marcil de réunir les factures payées pour les différentes dépenses de cette journée, et de les apporter à la Commission d'enquête.

Plus tôt, un enquêteur

spécial, nommé au nom de la Commission a dit qu'il avait demandé aux dirigeants de la Fraternité de lui procurer les comptes rendus des réunions de cette association depuis le 12 novembre 1968 jusqu'au 5 octobre 1969. Il a dit que ces documents lui seraient communiqués après quelques délais requis pour les réunir. Ils seront sans doute produits au cours des prochaines audiences.

### L'ESCOUADE ANTI-EMEUTE

Au cours de cette journée on a interrogé encore des policiers de la Sûreté du Québec qui ont été victimes ou témoins de certains incidents. En particulier un jeune agent de la S.Q., Roch Bernier qui, après son service, se rendait au Centre Paul-Sauvé "en curieux".

Bernier a entendu sur son poste de radio de la Sûreté,

branché dans son auto personnelle, "un gars qui criait sur les ondes: Je viens de me faire enlever mon "char" (sic) par la police de Montréal.

Bernier a constaté que sur le gazon entourant le Centre Paul-Sauvé, il y avait plusieurs autos-patrouilles de la Sûreté du Québec. Ce qui est confirmé par de nombreux témoins.

De là, Bernier est descendu vers le garage de Murray Hill où il a constaté qu'une quarantaine d'agents de l'escouade anti-émeute étaient présents. C'est sans doute parmi eux que se trouvait l'agent Dumas qui a été tué d'une décharge de fusil calibre .12.

On a aussi interrogé un chef de poste, le lieutenant Lamarre qui a dit qu'il avait fait barricader son poste par le commis de service.

# Le JUGE LAGARDE et LA POLICE

**L**e Juge Irénée Lagarde a son franc-parler. Lorsqu'il a quelque chose à dire, il n'y va pas par quatre chemins. Il est direct, droit, sans détour. C'est une qualité peu commune par le temps qui court. Ceci lui vaut l'admiration des gens qui aiment la vérité toute crue et sans artifice. Mais la vérité est dure à avaler chez ceux qui préfèrent les faux-fuyants. Elle est amère, indigeste, particulièrement en certains milieux qui se sentent directement visés.

Les policiers n'ont pas du tout prisé certains commentaires récents du Juge Lagarde à leur égard. Ils ont réagi avec virulence. Il fallait s'y attendre.

Résumons la situation.

● ● ●  
**L**ors d'un procès récent concernant certains postiers accusés de vandalisme à l'occasion du conflit postal, le Juge Lagarde en leur infligeant une amende a déclaré que la police de Montréal ne leur avait guère donné le bon exemple en se permettant de faire une grève "illégal" l'an dernier à Montréal. On se rappelle qu'au cours de cet arrêt de travail des forces de "l'ordre" de la métropole, - où toute la population avait été laissée sans défense, - un agent de la Sûreté du Québec avait été tué lors d'une émeute à l'entreprise Murray-Hill.

Et le Juge Lagarde d'ajouter qu'il déplorait certains autres agissements irréguliers de la police au sujet de la détention prolongée des accusés, de leurs vacances inopinées au moment du procès, de leur comportement, etc.

Peut-on affirmer que le Juge Lagarde avait tort? Soyons honnêtes.

● ● ●  
**L**i nous est difficile de commenter les propos du Juge Lagarde quant à la grève (non-justifiée) des policiers l'an dernier, car elle fait présentement l'objet d'une enquête royale. Le tribunal, saisi de l'affaire, en décidera. Mais les faits sont accablants et le Juge Lagarde avait parfaitement le droit d'émettre l'opinion qu'il a exprimée. Nous sommes en démocratie et le juge, respecté - comme tout autre citoyen, - a le privilège de dire le fond de sa pensée. Nous sommes en démocratie, oui ou non? Quand on connaît l'intégrité du Juge Lagarde ses remarques portent à réfléchir. Car il jouit de l'estime de tous.

Cessons le jeu de l'autruche et regardons les choses en face. Sans hypocrisie.

**L**e directeur de la police de Montréal a réagi. Il a qualifié les paroles du Juge Lagarde "d'injustes, impertinentes et inappropriées". Le président de la Fraternité des Policiers, M. Marcil, a abondé (c'était à prévoir) dans le même sens. Il faut se rappeler le rôle de M. Marcil, lors de cette grève (dite perdue,) pour ne pas prendre ses propos tellement au sérieux.

Quant au juge Claude Wagner qui s'est permis de faire une déclaration tapageuse (et entourée d'une publicité bien orchestrée) pour répondre au Juge Lagarde, mieux vaut n'en point parler. C'est du temps perdu.

**L**a police a droit à notre respect complet, absolu. Elle accomplit une oeuvre admirable. Ceci est l'évidence même. Mais si elle commet des erreurs il faut le dire. Sans ménagement. Et les policiers intelligents seront les premiers à l'admettre. La vérité a ses droits.

RAYMOND DAOUST

# QPP planned patrols within minutes of city

By PAUL DUBOIS

Minutes after Montreal policemen started walking off their jobs last Oct. 7, arrangements — which took two hours to complete — were being made by the Quebec Provincial Police to provide the city with emergency patrols.

"It was a case of co-operation between our two forces at that time," QPP Insp. Jules Arsenault yesterday told the Quebec Police Commission inquiry into the spontaneous police walk-out.

While Montreal policemen started walking off their jobs shortly after 8

a.m., two Montreal Police inspectors, Philippe St. Maurice and André Tremblay, were already at QPP Headquarters by 8:30 a.m.

They and Insp. Arsenault rallied some 150 QPP constables, corporals and sergeants in the auditorium at QPP headquarters on P a r t h e n a i s Street and assigned them to cover all 21 police districts in the city.

At 10:30 a.m., when the first shift of QPP officers had taken over patrol duties in Montreal, provincial policemen from outside detachments were ordered to report to QPP headquarters in Montreal.

They were called in from detachments as far away as New Carlisle,

Gaspé, Rivière du Loup and Quebec City. By late afternoon, Oct. 7, some 700 to 800 QPP officers had reported in from various detachments.

Insp. Arsenault recalled that some of his men, assigned to assist senior Montreal Police officers at local police stations had been ordered out of the stations by various groups of Montreal policemen.

"We then decided to order our own men out of the stations and we had them patrol in cars instead," Insp. Arsenault testified.

"Later, about 4 p.m., we started getting calls from our patrolling provincial policemen that their patrol cars were being seized by large

groups of Montreal policemen," he added.

When his men returned to QPP Headquarters, most of them by taxi, Insp. Arsenault said they were assigned to other duties for the remainder of their shifts.

Some 10 QPP patrol cars were "seized" that day and provincial policemen who have testified to date have been unable to identify any of the men who took the cars away from them.

QPP Sgt. Maurice Corbeil, who was attached to QPP headquarters on Oct. 7 and is now with the force's detachment at Sherbrooke, was shown a series of pictures yesterday and identified one Montreal police officer as the "leader" of a group who ordered him out of Station No. 10, corner St. Matthew Street and de Maisonneuve Boulevard. He did not know the officer's name.

"Two or three policemen squeezed me into a corner and told me I had no business being there," Sgt. Corbeil testified. "They told me the QPP should be supporting them instead of blocking them." Sgt. Corbeil left the station a few minutes later.

The last witness heard at yesterday's hearing was Lieut. Jean-Claude Berthiaume, the officer in charge of the 10-man discipline branch of the Montreal Police department.

## police walkout

Under questioning from commission lawyer Raymond Boly and Judge Ludovic Laperrière, Lt. Berthiaume said he had not conducted any investigation into the activities of his fellow Montreal policemen the day of the walkout.

Usually, he said, requests for investigations into alleged breaches of discipline by Montreal policemen came from the police director, the deputy director or the general public.

"Are you saying that your branch has not received even one complaint about a breach of discipline on that day?" Judge Laperrière asked.

"That's right, Your Honor," Lt. Berthiaume said. "Not one . . ."

*Les événements du 7 octobre*

## Personne n'a porté plainte contre les policiers de Montréal

par Guy Deshaies

Il ne s'est pas trouvé un seul citoyen, au lendemain du 7 octobre 1969, pour porter plainte sur les agissements des policiers de Montréal et pour demander au conseil de discipline de la police de Montréal une enquête sur la conduite de certains policiers ce jour-là.

C'est du moins ce qu'a affirmé hier un policier de Montréal responsable des enquêtes sur la conduite des policiers, qui comparait devant la Commission de police enquêtant sur la conduite des policiers de Montréal, le 6, 7 et 8 octobre 69.

Le lieutenant Jean-Claude Berthiaume a en effet expliqué à la Commission que le Conseil de discipline de la police de Montréal n'avait été saisi d'aucune plainte de la part de citoyens et d'aucune demande d'enquête de la part du directeur de la police de Montréal, qui était à l'époque M. Jean-Paul Gilbert.

Le lieutenant Berthiaume a dit que la plupart des enquêtes qu'il avait à effectuer au sein du corps policier étaient demandées par le directeur de la police de qui relève directement le Conseil de discipline.

Or, au lendemain du 7 octobre, même si la rumeur voulait que des policiers de Montréal en grève eussent saisi des voitures de la Sûreté du Québec, brouillé volontairement les ondes de radio des systèmes de communication de la SQ, et entravé le travail des policiers provinciaux mandés d'urgence pour protéger les Montréalais, ni le chef Gilbert, ni quelque autre personne n'a porté plainte et demandé enquête au comité de discipline.

Les policiers qui ont pour fonction de mener de telles enquêtes n'ont donc aucunement examiné les événements du 7 octobre dans le champ de leur juridiction, pour la simple raison que nul ne leur a demandé de le faire.

Ce sont eux normalement qui reçoivent les plaintes des citoyens concernant des policiers.

Il a donc fallu que le gouvernement provincial institue la commission ac-

tuelle pour que la conduite des policiers de Montréal le 7 octobre dernier soit l'objet d'une enquête.

Jusqu'à présent, d'après les divers témoins qui ont défilé devant les commissaires Ludovic Laperrière et Roméo Courtemanche, on sait que l'arrêt de travail paraît avoir été plus ou moins fortuit et le dénouement d'un mouvement spontané de la part des policiers fort mécontents de la sentence arbitrale qui venait mettre un terme aux négociations entre la Fraternité des policiers de Montréal et la ville.

Pour ce qui est des événements du 7 octobre proprement dits, il s'est avéré que des groupes de policiers, parmi lesquels certains semblent s'être particulièrement illustrés, ont entrepris de "vider" les postes de police et d'intercepter et de saisir les autos de la SQ qui patrouillaient dans les rues de Montréal ce jour-là.

Des membres de la Sûreté du Québec sont venus raconter devant la Commission les détails de ces incidents. Il n'a pas encore été question des actes de violence qui ont été perpétrés en soirée et notamment à la compagnie Murray Hill Limousine.

Il semble qu'à ce sujet des officiers de la SQ devront venir expliquer en détail les directives qu'ils donnèrent ce soir-là. On sait que le caporal Dumas de la SQ devait perdre la vie au cours d'échanges de coups de feu devant les garages de la Murray Hill.

L'enquête se poursuit demain et l'on s'attend à ce que la Commission entende plusieurs témoins et étudie plusieurs documents avant de se prononcer.

Au nombre de ces documents, les commissaires examineront les procès-verbaux de toutes les assemblées générales et des réunions de l'exécutif de la Fraternité des policiers tenues durant l'année qui a précédé le 7 octobre.

M. Guy Maril, qui a déjà témoigné pour expliquer la nature du conflit né depuis plusieurs années entre la ville et ses policiers et pour affirmer que la grève du 7 octobre n'était que l'aboutissement normal d'une situation devenue selon lui intenable pour les policiers, a déposé hier les documents susmentionnés, de même que d'autres pièces, tels des reçus et des baux avec le Centre Paul-Sauvé (où se tenait l'assemblée du 7 octobre), etc.

# Police strike not probed until now

By PAUL WATERS  
of The Gazette

The Montreal Police disciplinary department has never investigated last Oct. 7's police strike.

There has never been a request for such an investigation — either from citizens or the high command of the police department.

Police Lt. Jean Claude Berthiaume said yesterday that not even the seizure of Quebec Provincial Police cars by striking Montreal lawmen spurred any kind of investigation.

The lieutenant, head of the disciplinary division, was testifying before the Quebec Police Commission Inquiry into the strike. The division's function, he said, is to prepare investigations and reports on police behaviour for presentation before the disciplinary council.

More than 90 per cent of all requests for investigation

come from the office of the police director, Lt. Berthiaume said.

The two-man inquiry commission also learned yesterday that the provincial police had no more than 150 men on hand in the city when the 3,900 members of the municipal force walked off their jobs leaving Montreal without protection.

Inspector Jules Arseneault, of the QPP's Montreal headquarters, testified that the provincial force was notified of the walkout at about 8:30 a.m. and had to scramble to get patrol cars on the road.

They sent out urgent calls for reinforcements to neighboring QPP stations and with the help of two Montreal inspectors managed to have patrol cars on the roads by 10 a.m., the witness said.

During the day, the inspector added, the QPP drew on police reserves from all over the province and reinforce-

ments from as far away as Gaspé and New Carlisle were still arriving at 7 p.m. that night.

The Montreal division of the provincial force has a complement of about 1,600 to 2,000 men the inspector said, but its territory runs from Abitibi in the north to the American border and from Manseau in the east to the Ontario border.

## MORE EVIDENCE

Meanwhile, evidence that roving squads of Montreal police were forcing QPP officers to leave their emergency posts in city police stations continued to mount.

One QPP sergeant assigned to Station 10 in the downtown area during the strike testified that he had been intimidated by a group of 12 to 15 "threatening" police officers.

Two young constables cornered him, he said, and told him to get out. "They told me they weren't playing

around, that they weren't going to wait."

The sergeant called his headquarters and was told to join his men on patrol. But it took about 15 minutes for headquarters to dispatch a car to pick him up and during that time the angry Montreal police waited inside the station.

The hearings continue today

despite an appeal for an adjournment from Claude Gagnon, lawyer for the Policemen's Brotherhood.

Mr. Gagnon said he has to be in Quebec City for a Superior Court case today and could not appear at the commission.

The request was denied by commission chairman, Judge Ludovic Laperriere.

Événements du 7 octobre dernier

## Aucune plainte officielle contre les agissements des policiers

Il semble qu'aucune plainte formelle n'ait été enregistrée à la Sûreté du Québec en rapport avec les événements du 7 octobre 1969 et la grève des policiers montréalais lors des émeutes de la Murray Hill. Le lieutenant Jean-Claude Berthiaume, de la section discipline de la SQ à Montréal, a révélé hier devant les enquêteurs de la Commission de police qu'aucun citoyen n'avait déposé une seule plainte contre les agissements des policiers.

L'enquête a révélé en outre que la Sûreté n'avait pas ouverte une investigation dans les vols de voitures de la SQ qui, au nombre de 10, avaient été signalés ce jour-là. Personne, apparemment, n'aurait songé à déclarer les vols, comme l'a signalé le chef de l'escouade des vols d'automobiles de Montréal, le capitaine Maurice Décarie.

### De tous les coins du Québec

Le 7 octobre, en fin d'après-midi, environ 800 policiers de plusieurs détache-

ments de la SQ, venant parfois d'endroits aussi éloignés de la métropole que Gaspé et Rivière-du-Loup, s'étaient présentés aux quartiers généraux. L'inspecteur Jules Arsenault a souligné hier que plusieurs de ses hommes avaient été poussés en dehors des locaux de plusieurs postes par des policiers municipaux, ce qui aurait apparemment été accepté tacitement par les instances supérieures qui ne voulaient pas créer de "conflit

de juridiction" ou avoir une guerre de policiers sur les bras. Une dizaine d'autos-patrouilles ont été empruntées ce jour-là mais aucun policier qui a témoigné jusqu'à maintenant devant les commissaires n'a pu établir avec certitude qui étaient les auteurs des vols. Le sergent Maurice Corbeil, de la SQ, a toutefois identifié un policier qui aurait été à la tête d'autres hommes et qui lui aurait intimé de quitter sur-le-champ le poste 10, angle boulevard de Maisonneuve et rue St-Mathieu. Il a reconnu le policier sur une photographie mais n'a pu décliner son nom.

Quoi qu'il en soit, l'inspecteur Arsenault a déclaré à plusieurs reprises ou laissé entendre que la SQ ne "voulait pas d'affrontement entre les deux corps policiers". D'après le policier, deux membres de l'état-major de la police de Montréal ont été envoyés au quartier général de la SQ au début du débrayage des policiers — qui s'était effectué entre 8 heures et 8 heures trente — afin de mettre au point les mesures nécessaires à la protection des citoyens. A ce moment-là, il n'y avait à Montréal que 150 policiers (de la SQ) et 70 voitures pour maintenir l'ordre et la paix. On se souviendra utilement que le 7 octobre, 32 vols à main armée avaient été signalés dont plusieurs dans des banques.

## La Commission de police examine les circonstances de la mort du caporal Dumas

par Jean-Paul CHARBONNEAU

La mort du caporal Robert Dumas, survenue le 7 octobre, près de l'établissement de la Murray Hill, suscite depuis hier l'attention particulière des enquêteurs de la Commission de police du Québec.

En effet, le juge Ludovic Laperrière, qui préside l'enquête devant apporter certains éclaircissements sur les événements qui ont entouré le débrayage des policiers montréalais le 7 octobre, a demandé au capitaine Denis Viau, chef de l'escouade des homicides de la Sûreté du Québec, de mettre à la disposition de la Commission tout le dossier de l'enquête relativement à la mort du caporal Dumas.

D'après le témoignage du capitaine Viau, il semble que l'enquête sur les circonstances qui ont entouré la mort du policier n'ait débuté officiellement que le matin du 8 octobre.

Cette enquête devait être conduite conjointement par l'escouade des homicides de la SQ et la Section des enquêtes criminelles de la police de Montréal.

Le capitaine Viau a également mentionné qu'il avait dépêché à la Murray Hill, vers 9 h. du matin le 8 octobre, des policiers afin d'y faire une perquisition complète.

En réponse au juge Laperrière, le capitaine Viau a déclaré que l'enquête du coroner sur la mort du caporal Dumas n'était pas encore fermée.

### L'émeute du 7 octobre

L'affaire de la Murray Hill a pris la majeure partie de l'audience d'hier matin, alors qu'un inspecteur de la police de Montréal a révélé que, le soir du 7 octobre, il avait été dépêché rue Barré afin de voir ce qui s'y passait réellement.

Le policier a déclaré qu'il était arrivé sur la scène de la manifestation vers 21 h. 45, et qu'il n'avait vu aucun agent, en uniforme, de la Sûreté du Québec ou de la police de Montréal.

Il a ajouté qu'il avait entendu une

douzaine de coups de feu et que, selon lui, ils provenaient tous du toit de l'édifice de cette compagnie qui exploite un service de limousines.

"Les coups de feu étaient isolés et étaient dirigés en l'air, afin d'empêcher les manifestants de s'approcher des garages de la Murray Hill."

Le policier a mentionné qu'il s'était rendu sur la scène de l'émeute à la demande de l'assistant-inspecteur-chef Maurice Vadboncoeur afin de constater s'il y avait réellement des morts et des blessés comme le disaient certains postes de radio.

"En arrivant sur les lieux, de dire l'inspecteur Jean, j'ai vu un autobus en flammes en face des garages. Il y avait des pompiers qui s'efforçaient d'empêcher le feu de se communiquer aux garages."

"Les pompiers m'ont dit qu'ils avaient vu quelques agents de la SQ, mais qu'ils étaient partis après avoir été encerclés par un groupe de manifestants."

Le témoin a également souligné qu'avant de quitter la scène de la manifestation il avait fait une tournée dans les environs, à la recherche de morts et de blessés, mais il n'avait rien trouvé.

"J'ai quitté les lieux vers 23 heures à la demande du directeur Jean-Paul Gilbert."

### Aucun fait nouveau

D'autre part, les autres témoignages entendus hier au cours de l'enquête de la Commission de police n'ont pas apporté de faits nouveaux. Tant du côté de la SQ que de la police de Montréal.

Comme leurs confrères l'avaient fait, mercredi, des officiers de la SQ ont mentionné qu'ils avaient été invités par des policiers municipaux à quitter les postes de la police de Montréal.

L'un d'eux, le caporal Laurent Lacombe, a ajouté: "Lorsque les pompiers, de la caserne située à côté du poste de police no 15, nous ont vu arriver ils ont crié: "Tiens, voilà les garde-chasse."



## Police walkout hearing

# Strikers told 'Behave like men'

By STEVE KOWCH

Hours after police returned from their walkout, a Montreal homicide detective was at the Murray Hill garage investigating the death of QPP Corporal Robert Dumas.

Assistant Chief Inspector Felix Jean who at the time of the walkout was the inspector in charge of the Criminal Investigation Bureau, told the Quebec Police Commission inquiry into the Oct. 7 police walkout that Det. Lieut. Marcel Allard was sent out to start the investigation at 3:30 a.m.

While the preliminary investigation got underway, Ins. Jean and Assistant Director Paul-Emile Olivier were led to believe the QPP would eventually take over the case.

"We thought because it was one of their men and because they were policing the city at the time of his death they would conduct the investigation," Insp. Jean testified yesterday.

Capt. Denis Viau, in charge of the QPP homicide squad, said seven members from his squad were sent to the garage to investigate the death at 9:45 a.m. — more than six hours after Montreal started its investigation.

Capt. Viau testified that he had been called at home the night of Oct. 7 by his superior officer and told to report to work at 8:30 a.m. the next day to head the investigation.

"The next day Director General Maurice St. Pierre ordered the case be turned over to Montreal police," said Capt. Viau who added both police departments continued working on the case together after the transfer occurred.

Both witnesses also described what happened to them during the early hours of the strike.

Insp. Jean said four Toronto detectives were mistaken for Montreal police and almost dragged from his

office to the Paul Sauvé Arena by striking Montreal constables.

"I told them to behave like men and not like children, when they calmed down I explained who these men were and they left," said Insp. Jean.

The Toronto detectives had come to Montreal to work on a case.

Capt. Viau was sent to take over Station No. 21 in the St. Michel district at 10:30 a.m. but left at 1:30 p.m. when he heard reports of trouble over the radio.

When he stopped for lunch at a Henri Bourassa Boulevard restaurant, a number of Montreal police constables came in and asked if there was any trouble.

"I told them nothing serious and they suggested that if anything did happen I could send a car down to Paul Sauvé to get help. I thanked them but never took them up on their suggestion," he said.

Commission lawyer Raymond Boily and Judge Ludovic Laperrière again tried to find out the identities of the men who went around the stations gathering men and bringing them to Paul Sauvé.

Det. Sgt. Jacques Grandire, with mobile squad at the time of the strike, testified he went around several stations in a patrol car but that he never went inside.

Judge Laperrière asked him if he could identify any of the constables who roamed the streets. The detective sergeant said he could not because the event occurred 11 months ago and at the time he was new to the squad.

Several other witnesses, all members of the QPP who had taken command of a police station, were questioned.

Many told of receiving a telephone call warning Montreal police were coming to kick them out so they left.

Another testified 20 policemen entered his station and started a card game while another said he was permitted to finish his lunch before leaving.

Det. Capt. Maurice Décarie, in charge of the auto theft squad for the city of Montreal testified his men hadn't investigated any reports of QPP cars being stolen because provincial police didn't lodge any formal complaints.

Le 7 octobre 69

## ***Les policiers de Montréal et les manifestants de la Murray Hill ont-ils épouvanté la SQ?***

par Guy Deshaies

Le soir du 7 octobre 69, devant les garages de la compagnie Murray Hill, rue Barré, il y avait des centaines de manifestants, beaucoup de curieux, des coups de feu étaient tirés et des actes de vandalisme étaient commis à profusion, mais il n'y avait pas la moindre trace de policiers de la Sûreté du Québec.

C'est du moins ce qu'a affirmé hier, devant la Commission de police, l'inspecteur Félix Jean, de la police de Mont-

réal, qui s'est rendu à la Murray Hill ce soir-là et a vainement tenté, entre 21h40 et 23h, d'apercevoir des policiers de la SQ.

On sait d'autre part que vers 21h, un caporal de la SQ qui n'était pas en service et qui ne portait pas d'uniforme a été abattu par un coup de fusil.

Mais l'inspecteur Jean, qui a donné une description sommaire de la scène qui se déroulait, rue Barré, au plus fort

de l'émeute, a dit que lorsqu'il était reparti, vers 23h30, il était persuadé qu'il n'y avait eu ni morts, ni blessés au cours de cet incident qui n'était toutefois pas terminé.

Le policier a aussi déclaré que des pompiers de la ville de Montréal lui avaient dit, ce soir-là, que trois policiers provinciaux en uniforme étaient arrivés sur les lieux un peu plus tôt mais que devant les manifestants qui menaçaient de leur faire un mauvais parti ils avaient prudemment décidé de quitter les lieux.

Mais cela n'ajoute pas beaucoup de détails sur la conduite des policiers de Montréal qui avaient déclenché la grève ce jour-là, conduite qui fait précisément l'objet de l'enquête en cours présidée par le juge Ludovic Laperrière. On sait qu'il y a eu enquête du coronar sur la mort du caporal Dumas et sur les circonstances qui ont entouré cette mort violente, à savoir la manifestation devant les garages de la Murray Hill. On sait, de surcroît, que la veuve du policier Dumas a déjà intenté une poursuite de \$162,000 à la Fraternité des policiers de Montréal.

Mais si les policiers provinciaux, selon toute vraisemblance, n'ont pas offert trop de résistance aux manifestants, ils n'ont pas été moins dociles face aux pressions des policiers de Montréal qui, ce jour-là, leur ont "demandé" de quitter les postes de police ou les ont "priés" de sortir de leur auto-patrouille et de "collaborer" avec eux.

Hier, des policiers provinciaux qui avaient été affectés à divers postes de police le jour de la grève pour prêter main-forte aux inspecteurs de la police de Montréal restés seuls dans leur poste, ont raconté à la Commission comment ils avaient obtempéré aux ordres que leur intimaient des policiers de Montréal de quitter les lieux.

La Commission entendra la semaine prochaine des officiers supérieurs de la SQ qui viendront raconter comment ils ont tenté le 7 octobre dernier de maîtriser la situation. La Commission désire aussi, semble-t-il, se pencher de nouveau sur les incidents survenus à la Murray Hill mais, compte tenu des actes posés par des policiers de Montréal ce jour-là, il paraît certain qu'elle devra entendre à nouveau certains membres de l'unité mobile de la police de Montréal qui ont participé à la "visite" des postes, qui ont intercepté des voitures de la SQ et qui se groupaient dans une certaine "chambre des joueurs" au centre Paul-Sauvé où se tenait l'assemblée de la Fraternité des policiers de Montréal.

# Vacations ignored, police witness says

By PAUL DUBOIS

Members of the Montreal Police-men's Brotherhood who were on annual vacation or on their days off joined their confrères in the Oct. 7 spontaneous walkout of policemen — in spirit if not in fact.

This came to light yesterday when Sgt. Walter Yacyk, a former member of the crack "crowd control" Mobile Unit testified before the Quebec Police Commission hearing into last year's police walkout.

While he was on annual vacation, and totally unaware of the two meetings the brotherhood had scheduled for Oct. 7 to reveal details of an arbitration board decision, Sgt. Yacyk, now liaison officer at the Municipal Court, rushed out to the Paul Sauvé Arena following the walkout.

He wanted to sleep in that day but couldn't. His wife wouldn't let him.

"My charming wife, Lucille, turns on the radio the moment she wakes up in the morning," Sgt. Yacyk told the inquiry.

"She heard about the walkout and the meeting at the arena. She woke me up to tell me about it," Sgt. Yacyk recalled.

He dressed hurriedly and rushed out to the meeting.

When he heard details of the arbitration board decision in the contractual conflict between the city and the brotherhood, Sgt. Yacyk automatically joined the walkout.

He said Mrs. Yacyk was in complete agreement with her husband.

Sgt. Yacyk was the last witness heard at yesterday's hearing. The public inquiry resumes Tuesday at 10 a.m. in a courtroom in the new Social Welfare Court building located at the corner of Bellechasse and St. Denis Streets.

Watch for the Montreal  
Policemen's Brotherhood counsel to intensify their question-  
ing of the QPP high command this week at the inquiry into  
the Oct. 7 police strike, particularly on the whereabouts of  
the QPP riot squad at the time Cpl. Dumas was killed  
outside the Murray Hill garage . . .

Le 7 octobre 1969

## ***L'unité mobile de la police célébrait à sa façon son premier anniversaire...***

par Guy Deshaies

L'unité mobile de la police de Montréal, qui est composée d'une centaine de policiers spécialisés dans la répression des émeutes et manifestations violentes, célèbre, le 7 octobre dernier, son premier anniversaire de naissance.

Mais ce jour-là, comme il y avait grève des policiers à Montréal, la démonstration que les membres de l'unité mobile devaient donner devant un détache-

ment de l'armée canadienne n'eut pas lieu, pas plus du reste que les multiples descentes que devaient effectuer ces policiers, le 7 octobre 69.

Mais les membres de l'unité mobile, selon les témoignages entendus à ce jour devant la commission de police, ne sont pas restés inactifs le jour de la grève. Ils se sont même illustrés en organisant un convoi d'une vingtaine d'automobiles de police qui défila dans les rues de Montréal durant la matinée du 7 octobre et qui s'arrêta, notamment, devant les postes, 6, 7 et 3 de la division est.

Plusieurs membres de l'unité mobile se retrouvèrent ensuite dans une chambre des joueurs de l'aréna Paul-Sauvé où se tenait l'assemblée de la Fraternité des policiers de Montréal. Enfin, certains membres de l'unité mobile, dont deux lieutenants et un sergent (les lieutenants Catellier et Forest et le sergent De Caen) entreprirent des "visites" dans les postes de police à bord d'une camionnette de la police, interceptèrent des voitures de la Sûreté du Québec et s'employèrent avec vigilance à neutraliser le travail des membres de la SQ, considérés comme des "scabs" ce jour-là.

Tout cela a été dit jusqu'à présent par de nombreux membres de l'unité mobile appelés à témoigner devant la commission qui fait enquête sur les événements du 7 octobre et, plus précisément, sur la conduite des policiers ce jour-là et les jours qui ont immédiatement précédé ou suivi la fatidique date de la grève.

Mais hier, outre les onze policiers de l'unité mobile qui ont défilé devant les commissaires Ludovic Laperrière et Roméo Courtemanche et qui ont raconté le même scénario (le convoi, la visite des postes 6, 7 et 3, le centre Sauvé, etc.) tout en ne se souvenant résolument pas de l'identité de leurs collègues ce jour-là, la commission a entendu le capitaine Euclide Hachey qui dirigeait à cette époque la nouvelle escouade de l'unité mobile. C'est lui qui a révélé que l'unité mobile avait été créée le 7 octobre 68 pour faire face aux manifestations sans cesse plus nombreuses à Montréal et pour éviter des situations à la fois tragiques et disgracieuses comme celle de la Saint-Jean-Baptiste (24 juin 68) où la police de Montréal n'avait pas pu être à la hauteur des événements faute de préparation et d'entraînement.

Le capitaine Hachey a révélé qu'il y avait eu 109 manifestations à Montréal en 1969 dont, bien sûr, celle du 7 octobre qui se produisit aux garages de la Murray Hill à la faveur de la grève des policiers.

Le capitaine précisa que l'unité mobile était divisée en trois sections d'une trentaine d'hommes, que deux sections devaient être au travail le 7 octobre et que les deux sections débrayèrent spontanément vers 8h, ce matin là. Le capitaine Hachey donna quelques précisions encore sur l'entraînement qui était donné à ces policiers (contrôle physique et psychologique des foules, tactiques de répression, etc). Il insista sur le fait que ces policiers étaient particulièrement calmes et très peu émotifs devant le danger que représente une foule. On sait que le sergent De Caen, officier préposé à l'entraînement des policiers de l'unité mobile, spécialiste en tactiques militaires et dompteur de chiens policiers, avait déclaré, lors de son témoignage, qu'il était si énervé par la grève qu'il ne se souvenait plus très bien de ce qu'il avait fait. Il avait dit qu'il était comme sous l'effet "d'une sorte d'hypnose" et que ces événements l'avaient bouleversé au point qu'il en avait été malade durant trois jours. Mais ni le sergent De Caen, ni les autres membres, ne réussissent malgré de visibles efforts à se rappeler qui se trouvait à leurs côtés, soit dans la camionnette, soit dans les autos du convoi, ce jour-là. Le juge Ludovic Laperrière s'est alors inquiété pour les éventuels manifestants et même pour les membres de l'unité mobile "puisque, dit-il, ils ne peuvent pas se reconnaître entre eux." Un des policiers avait rassuré le juge en précisant que, lors des manifestations, ils étaient tous en uniforme. Quant à l'identification des personnes arrêtées lors de manifestations, le capitaine Hachey a dissipé hier les dernières inquiétudes que pourraient susciter les fâcheux trous de mémoire des membres de l'unité de mobile, en expliquant que les manifestants arrêtés étaient désormais identifiés sur place et photographés grâce à un système d'identification mobile qui suivait l'unité mobile dans les manifestations.

Aujourd'hui, c'est l'ex-directeur de la police de Montréal, M. Jean-Paul Gilbert, qui viendra soumettre à la commission sa version des événements du 7 octobre dernier.

# Name game at police strike inquiry: No one remembers who was there

By HUBERT BAUCH  
of The Gazette

The name game reached a new level of absurdity yesterday at the Quebec Police Commission inquiry into last October's strike by Montreal policemen.

So far, Montreal policemen testifying before the inquiry headed by Judge Ludovic Laperriere and Romeo Courtemanche have not been reluctant to discuss their per-

sonal activities the day of the strike, Oct. 7.

But they appear to have adopted a policy not to reveal the names of other members of the force who acted with them.

At yesterday's session, for example, Jean Geoffrion, representing the City of Montreal, asked Const. Jacques Labonte to identify the man who drove with him to the Paul Sauve Arena after the

pair had seized a Quebec Provincial Police car.

Const. Labonte said he could not remember.

Mr. Geoffrion asked him to look about the room to see if he recognized the man. He got the same reply.

Mr. Geoffrion then asked Const. Andre Chevalier, who earlier testified he had seized a QPP car along with another officer, to stand up.

## PICTURE HELPS

Const. Labonte looked him straight in the eye without a flicker of recognition and said he had never seen the man before.

Mr. Geoffrion thereupon produced a photograph showing a QPP car with four men inside. In the back were two QPP officers in uniform. In the front were two men in street clothes.

Const. Labonte was asked to identify the two men in front.

"Well, that's me in the driver's seat," he said.

"And who is the other man?" asked Mr. Geoffrion.

"Well, it looks a lot like Const. Chevalier," was the reply.

Although the interchange appears ludicrous on the surface, it was consistent with what has been going on all along at the inquiry.

## SQUAD MEMBERS

At yesterday's session, the judge first cleared the room of members of the police force's Mobile Squad and had them come in one at a time to testify.

A parade of more than a dozen squad members then told the inquiry of how they took a tour of east end police stations as part of a 20-car convoy the day of the strike.

They said they were just checking out the situation and no coercion was used to enforce the strike.

They also told how they hijacked QPP patrol cars and how they spent the rest of the

day playing cards and eating pizza at the Paul Sauve Arena while the rest of the city was in turmoil.

Yet no one remembered the names of any of the other constables who were there at the time.

Outside the inquiry one member of the squad told The Gazette:

"I'll be glad to tell them anything I did, but if they want the names of anybody else, let them find them themselves."

## NO PERMISSION

In other testimony yesterday, the officer who headed the Mobile Squad at the time of the strike said he did not authorize his men to use police cars the day of the strike.

"I did not give them permission to use the cars," said Insp. Euclide Hachey, now head of Station 15. "Neither did I authorize them to visit the stations."

## Grève du 7 octobre Les autorités connaissaient le malaise chez les policiers

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Les autorités municipales et provinciales étaient au courant des malaises qui existaient au sein de la police de Montréal, avant le 7 octobre, et elles avaient pris les dispositions nécessaires face à une éventuelle grève des policiers, a déclaré en substance, hier, M. Jean-Paul Gilbert, ex-directeur du Service de la police de Montréal, devant les enquêteurs de la Commission de police du Québec.

M. Gilbert a révélé qu'il avait fait part des malaises existant à la police de Montréal au président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, en 1967, et qu'il lui avait répété les mêmes paroles, par la suite, lors de différentes rencontres.

De plus, en juillet 1966, M. Gilbert a déclaré qu'il avait écrit au premier ministre, M. Jean-Jacques Bertrand, et lui avait signalé qu'il y avait des malaises au sein de la police de Montréal.

Par ailleurs, le témoin a révélé qu'il y avait eu en janvier 1969, une réunion au

sommet groupant des représentants de la Gendarmerie royale, de la Sûreté du Québec, des forces armées canadiennes et de la police de Montréal afin d'y prendre des mesures spéciales dans le cas d'une éventuelle grève des policiers montréalais.

Toutefois, M. Gilbert n'a pas dit, hier, que ces mesures spéciales avaient été prises le 7 octobre.

D'autre part, l'ex-directeur de la police de Montréal a révélé que les premières préoccupations de l'état-major de la police étaient les problèmes qui se posaient lors des négociations entre la Fraternité et les autorités municipales.

Le témoin a ajouté que lors de la période de négociations, un comité composé de trois membres de l'état-major avait été formé dans le but d'avoir des rencontres fréquentes avec l'exécutif de la Fraternité des policiers.

"La première préoccupation d'un directeur de police est d'avoir justement de bons rapports avec l'exécutif du syndicat des policiers", a-t-il dit.

### Les mieux payés au Canada

M. Gilbert, qui est maintenant professeur en criminologie à l'Université de Montréal, a déclaré qu'il avait formulé le voeu, durant les négociations, que les policiers de Montréal soient les mieux payés au Canada, en se fondant toutefois sur les bénéfices marginaux et sur le coût de la vie.

"Lors des négociations touchant les salaires versés à des fonctionnaires municipaux, les directeurs de services n'ont rien à voir. Cela relève du chef du personnel".

"Les policiers de Montréal, a pour-

suit M. Gilbert, font face à des problèmes sérieux; les manifestations et les vagues de crimes. Le taux des vols à main armée est plus élevé à Montréal que dans n'importe quelle ville du Canada".

Quelques mois avant l'arrêt de travail, M. Gilbert et son état-major avaient prévu certaines pressions de la part de leurs policiers; la grève du zèle, l'arrêt de travail, une marche sur l'hôtel de ville, comme celle du 23 février et, finalement, la grève.

"Le premier octobre, doutant que la sentence arbitrale, qui devait être rendue dans les prochains jours, ne serait pas reçue à bras ouverts par les policiers, a souligné M. Gilbert, j'ai demandé à l'état-major de rester en disponibilité jusqu'à nouvel ordre".

Le témoin a souligné qu'il avait été averti officiellement du contenu de la sentence arbitrale, le 6 octobre, par le directeur adjoint du service du personnel de la ville de Montréal.

En réponse au juge Ludovic Laperrière, le témoin a déclaré qu'il avait rencontré M. Guy Marcil, président de la Fraternité des policiers, le 4 octobre à Nicolet, et qu'il n'avait pas été question d'arrêt de travail de la part des membres de la police de Montréal.

### L'arrêt de travail

D'autre part, l'ex-directeur a révélé que les premiers renseignements officiels relativement à l'arrêt de travail des policiers étaient venus au directeur adjoint, M. Marcel Saint-Aubin, à 5 h. 25 le matin du 7 octobre, "tandis que moi j'en étais informé à 6 h. 05 et à 6 h. 55 j'étais arrivé au quartier général".

"Peu après 7 h., a-t-il dit, j'ai communiqué avec le président du comité exécutif afin de l'informer."

# Quebec was told police morale low

By STEVE KOWCH

The Quebec Police Commission inquiry was told yesterday that the Quebec government was warned as early as 1966 that morale in the Montreal police department was low — and that "something" could happen.

Jean-Paul Gilbert, former director of the force testified yesterday at the inquiry into the Oct. 7 walkout that he feared "something big" would happen long before the strike occurred.

The inquiry was held behind closed doors for an hour yesterday, but slip of the tongue by a lawyer representing the Police Brotherhood, allowed reporters some insight as to what was said.

The lawyer started discussing a letter written to Jean Jacques Bertrand, justice minister in 1966, "to warn him about trouble brewing."

However before Mr. Gilbert could say anything, Judge Ludovic Laperrière intervened saying that information had been discussed in-camera.

The matter was dropped immediately.

The 50-year-old former director who is now a criminology professor at the University of Montreal, condemned the strike saying: "I didn't think it was correct for the policemen to go on strike to show the public that they were needed in order to achieve their goal."

Mr. Gilbert said the responsibility given the men should not be forgotten or even shed for 15 minutes.

He said he only attended the first negotiation meetings. The rest were attended by the heads of the detective, administration and police operations branch who kept him informed on the progress.

Mr. Gilbert said he often remarked to certain individuals that his men should be the highest paid in the country because of the work they did and the high cost of living.

"I was interested but as director of the department I couldn't sit in on the negotiations," he said.

He felt the police brotherhood shouldn't be comprised in the way it is because it leaves out about 50 men who have the ranks of inspector or higher.

"They should have a fraternity for each rank in the department, I think this would be fairer," he said.

In 1968, Mr. Gilbert said, there were rumours the policemen would strike on the opening day of Man and His World. The following year he suggested many well known activists from the U.S. and parts of Europe were linked with several of the 109 demonstrations in the city.

In the days prior to the walkout, Mr. Gilbert told the court he began taking precautions because he felt the meeting being called by the brotherhood for Oct. 7 would be a good time for something to happen.



Judge Ludovic Laperrière

On Oct. 4 he told his senior staff — the inspectors in charge of the 21 stations in Montreal and other superior officers — to remain on standby and to stay at their stations until notified to do otherwise.

The following day he had installed a hotline from Montreal Police Headquarters to the Quebec Provincial Police Headquarters on Parthenais Street.

On Oct. 7 Mr. Gilbert was told about the strike and hurried to his office to start security arrangements.

Five security agencies were contacted but only one was willing to provide 15 armed guards for different locations including the Mayor's home.

At 3:45 p.m. the deputy justice minister notified Mr. Gilbert 800 re-inforcements from the QPP were on their way.

At 7:45 p.m. Mr. Saulnier told Mr. Gilbert the army was coming. Ten minutes later violence flared at the Murray Hill garage.

Within two hours of the violence Mr. Gilbert was notified by Quebec that Bill 61 was passed in the national assembly forcing the policemen back to work.

At 1 a.m. 15 cars from the city's police department started patrolling. An hour later the army took over.

Mr. Gilbert told the court that when the strike was over he asked the inspectors in the stations to submit a report on what happened in their district during the day.

Mr. Gilbert, who was the only witness to testify yesterday, was expected to continue his testimony at 10 a.m. today at the Social Welfare Court on St. Denis and Bellechasse Streets.



Le 7 octobre

# Les autorités étaient depuis longtemps préparées au pire...

par Guy Deshaies

Non seulement le comité exécutif de la ville de Montréal et le gouvernement du Québec avaient-ils déjà envisagé, bien avant le 7 octobre dernier, la possibilité d'une grève des policiers de Montréal mais ils s'étaient minutieusement préparés, dès janvier 69, à faire face à une telle éventualité.

En effet, huit mois avant le 7 octobre, des représentants de la Sûreté du Québec, de la Gendarmerie royale et de l'Armée canadienne avaient conféré avec

le chef Gilbert, de la police de Montréal et des représentants du gouvernement provincial et des autorités municipales pour envisager un éventuel arrêt de travail des policiers de Montréal.

A cette occasion, un plan d'urgence avait été préparé prévoyant notamment l'intervention rapide des policiers de la Sûreté du Québec à Montréal au cas où les policiers de Montréal débrayeraient un jour.

Ce jour-là, ce fut le 7 octobre dernier, et M. Jean-Paul Gilbert, qui était directeur de la police de Montréal à cette date, est venu dire hier à la Commission de police, que cette grève des policiers était en somme l'aboutissement d'une situation qui était fort bien connue et du comité exécutif de la ville et du gouvernement de M. Bertrand.

Ce dernier, en effet, avait reçu en 1966, alors qu'il était ministre de la justice, une lettre du chef Gilbert lui exposant les problèmes nouveaux auxquels les policiers de Montréal devaient faire face (manifestations, Expo 67, hausse de la criminalité, etc) et avait été mis au courant du malaise de plus en plus aigu qui rongait le corps de police et qui inquiétait l'état-major de la police de Montréal.

Ces échanges de vues, ces demandes d'intervention de la part de M. Gilbert et ces communications établies entre le gouvernement du Québec, le comité exécutif de Montréal et le directeur de la police de Montréal aboutirent à la mise sur pied d'un système d'urgence faisant appel aux policiers d'autres corps de police dont ceux, notamment, de la Sûreté du Québec. M. Saulnier, président du comité exécutif de la ville de Montréal, était, plus que tout autre, au courant des difficultés qu'éprouvait son corps de police. M. Gilbert a affirmé hier que dès le 2 octobre les membres de l'état-major de la police avaient reçu l'ordre d'être en poste et disponibles en tout temps. On appréhendait beaucoup l'assemblée que la Fraternité des policiers avait convoquée pour le 7 octobre pour "expliquer" à ses membres le contenu de la sentence arbitrale qui était attendue pour le 6 octobre. "On savait bien, confie M. Gilbert, que cette sentence arbitrale ne serait pas reçue à bras ouverts par les policiers".

Mais, entre l'acceptation béate par les policiers de cette sentence arbitrale qui leur accordait des hausses de salaires décevantes et la grève totale, il ressort du témoignage de M. Gilbert, que les autorités municipales s'attendaient peut-être à une manifestation de mécontentement de la part des policiers ou tout au plus à une quelconque grève du zèle plus ou moins lourde de conséquences. Le pari fut pris. Mais les policiers opposèrent un non catégorique à la sentence de l'arbitre et déclenchèrent, "spontanément" disent-ils, la grève totale.

L'Etat-major, qui sentait l'imminence de la grève, avait-il suffisamment alerté le comité exécutif? "Oui" répond l'ex-directeur de la police de Montréal qui affirme qu'il n'avait pas cessé, depuis 1966, de crier gare et de confier ses plus sérieuses appréhensions aux autorités municipales et provinciales. Ces dernières auraient donc minimisé la réaction des policiers au "choc" de la sentence arbitrale.

Pour illustrer sa vigilance sur ce point, le chef Gilbert affirme que ses deux préoccupations majeures durant ce qu'il a appelé "son règne" comme directeur de la police avaient été, premièrement, les relations entre l'exécutif de la Fraternité des policiers et celui de la ville de Montréal et, deuxièmement, le climat social nouveau qui s'installait à Montréal et à la faveur duquel se multipliaient les manifestations de masse et toute cette nouvelle facette de la criminalité qui accompagne ces phénomènes.

A ce chapitre, l'ex-directeur a témoigné à huis clos au sujet d'entretiens qu'il aurait eus avec la Gendarmerie royale du Canada et les forces armées concernant des tactiques de stratégie de même que des échanges d'informations avec les deux paliers de gouvernement.

Mais il ressort tout de même du témoignage de M. Gilbert que son rôle, de même que celui de son état-major, consistait à se placer en retrait entre la Fraternité et le comité exécutifs, deux forces entre lesquelles l'état-major occupait une position embarrassante, nuisible au travail policier proprement dit. Et à la table des négociations, l'état-major de la police de Montréal n'était consulté qu'au chapitre des clauses normatives. Au sujet du salaire, M. Gilbert a réitéré hier qu'il croyait que les policiers de Montréal devaient être les mieux payés au Canada.

Donc des policiers mécontents, un comité exécutif conscient du problème mais qui n'ose croire à la grève totale et un état-major ballotté entre policiers et autorités et alarmé devant les manifestations qui se multiplient dans les rues de Montréal et l'augmentation de la criminalité qui appelle plus d'attention de la part d'un directeur plus ou moins paralysé.

M. Gilbert a rappelé des opinions maintes fois exprimées par lui auparavant, à savoir qu'il était contre le droit de grève pour les policiers, pour un salaire supérieur pour les policiers de Montréal, contre le système électif pour la nomination des membres de l'exécutif du syndicat des policiers et pour le fractionnement de l'unité de négociation.

Pour le reste, le chef Gilbert a donné en détails les événements du 7 octobre tels qu'il les avait vécus mais l'ensemble de ses affirmations consiste en des rapports reçus par les membres de son état-major qui ont déjà témoigné sur les faits.

M. Saulnier sera appelé comme témoin la semaine prochaine. Pour le moment, on sait que la grève du 7 octobre 69 a surpris les autorités municipales et provinciales qui parlaient déjà de communauté urbaine et d'intégration des forces policières à cette époque. Toutefois, elles s'attendaient à un grand mécontentement de la part des policiers de Montréal et s'étaient même préparées à faire face à toute éventualité, dès janvier 69. M. Gilbert sera interrogé aujourd'hui par les procureurs de la Fraternité des policiers.

## Former police chief:

# 'I couldn't stop strike'

By HUBERT BAUCH  
of The Gazette

Former Montreal Police Chief Jean-Paul Gilbert said yesterday he expected last October's police walkout, but could do nothing to stop it.

He also said his department had a plan prepared for just such an event and put it into operation on Oct. 7, the day the local policemen went on strike.

Testifying before the Quebec Police Commission inquiry into the walkout, Mr. Gilbert, now a professor of criminology at the University of Montreal, said he had sensed since 1967 that trouble was brewing.

### MANY KNEW

"All those who know the police mentality and the climate of the city at the time knew what was going to happen," he told the inquiry headed by Judge Ludovic Laperriere and Romeo Courtemanche.

Mr. Gilbert in his testimony pointed to the increased crime rate, the high number of demonstrations in the city during the year prior to the strike, and the presence of agitators such as Daniel Cohn-

Bendit and Stokely Carmichael in Montreal as contributing factors to police unrest.

He said he had had close relations with Lucien Saulnier, then chairman of Montreal's executive committee, and had confided his fears to him.

Mr. Gilbert spent the whole of yesterday's session on the stand and at one point the inquiry moved behind closed doors where events leading directly to the strike were discussed.

When the inquiry reopened, Mr. Gilbert described preparations taken before the strike and events the day of the walkout itself.

Several days before the strike he said he had contacted Phillips Protection Service to see if they could supply a certain number of armed men in case of a walkout, while Assistant Chief Marcel St. Aubin contacted the Civil Protection Service for equipment.

Four days before the strike, he said, a special direct telephone link was established between his headquarters and Quebec Provincial Police headquarters. At the same time, senior officers were told to remain on duty in case of a strike.

Mr. Gilbert testified he



MR. GILBERT

found out the strike was on for sure just after 5 a.m. on Oct. 7 and went on to list some of the key points in the day.

8.10 a.m. — Heard actual walkouts had started a Station 10.

8.15 a.m. — The radio communications system became unusable.

8.27 a.m. — Heard that 40 QPP patrol cars were ready to start patrolling the city.

8.45 a.m. — The public was informed through radio broadcasts that the police were indeed on strike.

12.05 p.m. — Another 15 QPP patrol cars were called to the city.

4.45 p.m. — Chief Gilbert talked to the deputy minister of justice who said 800 QPP constables were being supplied for Montreal.

6.15 p.m. — Headquarters heard 40 taxis from the Mouvement du-Taxi were heading toward city hall to demonstrate.

7.45 p.m. — Executive Committee Chairman Saulnier announced the army was on its way to Montreal.

7.55 p.m. — Headquarters first heard Murray Hill headquarters was in flames.

8.15 p.m. — Justice Minister Remi Paul told Mr. Gilbert the National Assembly was preparing to vote on emergency legislation to end the strike and that another 1,000 to 1,500 QPP constables were ready to come to Montreal.

10:00 p.m. — Fire department reported it could not get to the Murray Hill fire because of gunfire which was being exchanged in the area.

### NO SOLUTION

10:30 p.m. — Headquarters learned of the death of Cpt. Robert Dumas, killed by a sniper near the Murray Hill conflagration.

1:30 a.m. — Policemen began moving back to their jobs and about an hour later the army arrived to help restore order.

Mr. Gilbert, who retired from his post last December, told the inquiry no solution has yet been found to prevent a similar outbreak in the future, but hastened to add:

"I have to say I am absolutely against policemen having the right to strike."

He suggested a more flexible negotiating system which would satisfy both parties involved in any future contract dispute.

"It is not necessary for the police to stop work to show the population how much they need the police. We cannot deprive the public of their police protection no matter what the situation."

He said he agreed with the salary demands made by the policemen's brotherhood but said he was in no position to affect the course of negotiations.

"Montreal police should have the best salaries possible in view of the social context in which they work," he said.

## Gilbert n'était pas au courant de la sentence d'arbitrage

L'ex-directeur du Service de la police de Montréal, M. Jean-Paul Gilbert, a déclaré, hier matin, alors qu'il était appelé à témoigner, pour la deuxième journée, devant les enquêteurs de la Commission de police du Québec qu'il n'avait jamais été mis au courant du contenu de la sentence du tribunal d'arbitrage avant le 6 octobre.

M. Gilbert a fait cette déclaration alors qu'il était contre-interrogé par Me Claude Gagnon, l'un des procureurs de la Fraternité des policiers de Montréal.

— Vers 15h30, le 6 octobre, vous avez reçu la sentence arbitrale et vous avez fait faire des photocopies? demande Me Gagnon?

— Je ne m'en souviens pas, je vais vérifier, de répondre M. Gilbert.

Par la suite, après un ajournement de quelques minutes, l'ex-directeur Gilbert a affirmé avoir reçu la sentence le 6 octobre, et après en avoir pris connaissance, il avait fait faire des photocopies afin de les remettre aux membres de son état-major.

Les copies avaient été distribuées aux inspecteurs des différents postes de police, vers 5h le matin du 7 octobre, par courrier de la police.

Par ailleurs, M. Gilbert a également mentionné qu'il avait eu, le 8 octobre, un entretien avec le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier.

“Nous avons convenu qu'aucune enquête disciplinaire ne serait faite par la police de Montréal relativement aux actes posés par les policiers le 7 octobre.”

“M. Saulnier m'a mentionné qu'il était rumeur que les autorités supérieures fassent elles-mêmes une enquête sur les événements du 7 octobre”.

# "Le 7 octobre": il a fallu 24 heures pour rendre 600 policiers provinciaux disponibles



photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE  
Le directeur-adjoint de la Sûreté du Québec, M. Jean-Paul Dessureau, réfléchit avant de répondre à une question posée par Me Jean Geoffrion, l'un des procureurs de la Commission de police du Québec.

par Jean-Paul CHARBONNEAU

L'intérêt de l'enquête de la Commission de police du Québec demandée afin d'apporter certains éclaircissements sur les événements qui ont entouré l'arrêt de travail des policiers montréalais, le 7 octobre, se porte depuis hier sur les agissements de certains dirigeants de la Sûreté du Québec, cette journée-là.

En effet, les deux seuls témoins à être entendus, hier, devant les enquêteurs de la Commission sont deux membres de l'état-major de la Sûreté du Québec.

L'un d'eux, M. Jean-Paul Dessureau, directeur-adjoint de la SQ, a révélé qu'il avait fallu 24 heures avant d'avoir 600 policiers provinciaux en disponibilité à Montréal, le 7 octobre.

M. Dessureau, qui remplaçait M. Maurice Saint-Pierre à la tête de ce corps policier le 7 octobre, a affirmé qu'il ne s'était pas occupé de la manifestation devant la Murray Hill parce qu'il était pris dans son bureau avec quatre lignes téléphoniques et devait constamment répondre au public.

Le témoin a également mentionné que l'inspecteur-chef Fernand de Miffonis avait été le principal responsable des opérations policières, cette journée-là.

Pour sa part, l'inspecteur-chef de Miffonis devait révéler quelques instants plus tard, que le responsable des opérations avait été, le 7 octobre, M. Dessureau.

Lors de son témoignage, M. Dessureau a mentionné que M. Maurice Saint-Pierre était arrivé au quartier général de la SQ, vers 11 h. 15 le soir du 7 octobre, et qu'il devait apprendre de la part de M. Saint-Pierre, quelques instants plus tard, qu'un bill spécial avait été adopté.

"Par la suite, a souligné M. Dessureau, l'inspecteur Benoît a été chargé d'aviser les chefs de police afin de leur demander d'envoyer des hommes à Montréal. Les policiers, dans l'ensemble, sont arrivés dans la nuit du 7 au 8 octobre."

Les dispositions prises, le 10 janvier 1969, dans le cas d'une éventuelle grève des policiers de la ville de Montréal n'ont pas été mises en vigueur, car, toujours selon M. Dessureau, la SQ a été avertie du débrayage en dernière minute.

"M. Gilbert, souligne le directeur adjoint de la SQ, m'a téléphoné à 6 h. 30 le matin du 7 octobre. Le directeur de la police de Montréal m'a alors demandé de me rendre au bureau le plus vite possible et que l'assistant-directeur La-

forêt devait venir me rejoindre afin de prendre les mesures spéciales. M. Laforêt n'est jamais venu."

**Jamais plus que 150 policiers**

Par ailleurs, M. Fernand de Miffonis, inspecteur-chef à la SQ, a déclaré qu'à 4 h. de l'après-midi il y avait un total de 56 autos-patrouilles dans les rues de Montréal, avec 112 policiers.

Ce qui a fait dire aux observateurs présents à l'audience de la Commission de police du Québec qu'il n'y avait jamais eu plus de 150 policiers provinciaux en fonction à la fois, le 7 octobre, pour assurer la protection des Montréalais.

M. de Miffonis, comme l'avait signalé quelques instants auparavant M. Dessureau, a déclaré que le plan établi, lors de la réunion du 10 janvier, n'avait pas été mis en vigueur, faute de personnel. Pour mettre les dispositions en force, selon M. de Miffonis, il aurait fallu être averti quelques jours auparavant.

Ce qui a fait dire au juge Ludovic La-perrière: "s'il y a une émeute à la prison de Bordeaux pensez-vous qu'on va vous en avertir avant?"

Interrogé par Me Jean Geoffrion, l'un des procureurs de la Commission, M. de Miffonis a révélé qu'il avait envoyé à la Murray Hill en l'espace de trente minutes 70 agents et deux officiers.

# QPP didn't have time to organize before strike

By STEVE KOWCH

Provincial police weren't given enough notice to organize themselves on Oct. 7 the Quebec Police Commission inquiry into the walkout was told yesterday.

Jean Paul Dessureau, director of the Montreal region for the QPP, told the inquiry he was notified at 7 a.m. — an hour before the men started walking off their jobs.

"We needed at least 12 hours notice in order to put into effect the plan devised at a meeting in September," he said.

"On Jan. 29, 1969, a meeting was held with Montreal police, RCMP and the Canadian Armed Forces to discuss what could be done if a strike occurred," Mr. Dessureau said.

The next meeting where the plans were completed was on Sept. 29 when he met with Chief Inspector Pierre Laforest from the city.

On Friday, Oct. 3 Mr. Dessureau said he phoned Mr. Laforest for news but everything appeared in order.

Four days later he was informed of a meeting for the brotherhood and the possibility of a strike.

Some 600 men were to be rushed to the city in the event of a strike but many of them didn't arrive until the following day.

Mr. Dessureau pointed out that had they been notified of meeting a day before they could have had the men on standby that morning.

The RCMP and other municipalities weren't called in until QPP Director General Maurice St. Pierre returned from a convention in Miami that night at 10:30 p.m.

## Who's in charge?

Mr. Dessureau claimed he wasn't in charge of the operations but rather his deputy, Fernand DeMiffonis.

"I was too busy answering the phones. I have four lines and they were always ringing," he testified.

Mr. DeMiffonis who was next to testify thought it was Mr. Dessureau who was in charge of the operations.

Judge Ludovic Laperrière interrupted him and said: "Let's make up our minds. You say Dessureau is in charge and he says you were. Let's stop this stupidity. Who was in charge?"

"We'll I didn't make any special arrangements in case they went out on strike. I only attended the first meeting, Mr. Dessureau was informed of the rest," he said.

Upon questioning from the judge, Mr. DeMiffonis said he didn't keep up with the negotiations because he had enough trouble with his department.

"We needed at least 24 hours to get prepared though," he told the judge who this time couldn't contain himself and asked:

"If there was a riot at Bordeaux Jail, would it take you a whole day to gather enough men and send them there?"

Mr. DeMiffonis replied: "It depends on what time of day it is. During the day, no, but at night, I would say it's almost impossible. It would be better

if we had some notice."

He said his first task on Oct. 7 was sending officers to help out the inspectors in the Montreal stations. Then he sent out 40 patrols equipped with two men. At 4 p.m. 112 men were patrolling while at midnight it was reduced to 100.

## Murray Hill

His testimony continued into what happened at Murray Hill including the talk he had with corporal Robert Dumas when he asked for help shortly before his death.

He said 20 men were dispatched immediately and 50 more when that group asked for help. However at 10 p.m. he heard the fire and shooting was over and called the men back.

Earlier Mr. Gilbert took the stand to finish his testimony he had started on Wednesday. However, the court adjourned for 10 minutes immediately after in order to allow him to check some notes.

When he came back he apologized

for giving the wrong answer and said he received the arbitration decision the afternoon before the strike and not afterwards like he had suggested.

"I had one of my superior officers make photo copies so they could be distributed by courier to the inspectors in the stations," he said.

The envelopes with the classified information left headquarters at 5 a.m. Oct. 7, 25 minutes later his assistant director was told of the strike for 8 a.m.

Upon questioning about the delivery Mr. Gilbert said it didn't take long for the envelopes to reach their destinations.

Mr. Gilbert said Lucien Saulnier told him the day after the strike not to bother with an investigation because Quebec was going to conduct one.

"Otherwise I would have ordered one because the men walked off their jobs without permission. Any other time they would have to account for themselves but since Quebec was looking into it I didn't bother," he said.

Enquête sur la grève des policiers de Montréal

## ***La SQ n'a pas réussi à mettre en oeuvre un plan élaboré quelque 8 mois auparavant***

par Guy Deshaies

La Sûreté du Québec fut incapable de mettre à exécution, le 7 octobre dernier, un plan qui avait été prévu huit mois plus tôt pour faire face à une éventuelle grève des policiers de Montréal.

C'est ce que la Commission de police, qui mène présentement son enquête sur la conduite des policiers de Montréal le 7 octobre dernier, a pu faire ressortir hier des témoignages de ceux qui dirigeaient les opérations de la SQ ce jour-là.

Au fait, la Sûreté du Québec a-t-elle été à la hauteur de la situation lors de la grève des policiers de Montréal, grève qui, selon le témoignage de l'ex-directeur Gilbert, était vivement appréhendée par les autorités provinciales et municipales qui s'y étaient même préparées?

C'est une question qu'on peut légitimement se poser à la lumière des témoignages rendus hier par MM. Paul Desjardins et Fernand Demiffonis qui, le 7 octobre 69, avaient pris en mains toutes les opérations de la SQ à Montréal à titre, respectivement, de directeur adjoint et inspecteur chef de la division de Montréal.

Il ressort, en effet, de ces témoignages que la SQ n'a pas réussi à mettre à exécution, le 7 octobre dernier, le plan qui avait été élaboré le 29 janvier précédent par des représentants de la SQ, de la police de Montréal, de la Gendarmerie royale et de l'Armée en prévision d'une grève éventuelle des policiers de Montréal.

Ce plan a été déposé au dossier confidentiellement. Mais même si on ne peut, pour cette raison, en connaître les détails, il apparaît que sa mise en exécution exigeait un certain nombre de policiers et que la SQ ne réussit pas à fournir ces policiers après que ceux de Montréal eurent effectivement débrayé.

"Il aurait fallu au moins un jour ou deux d'avis préalable", explique M. Demiffonis. Mais le juge Ludovic Laperrière, président de l'enquête, demanda au policier, non sans quelque ironie, si à l'occasion d'une émeute au pénitencier il faudrait que les prisonniers donnent à la SQ un avis. A l'étonnement de tous, M. Demiffonis répondit par l'affirmative en précisant toutefois que quelques heures suffiraient, surtout si l'émeute se produit le jour car, la nuit, les policiers disponibles à la SQ sont très peu nombreux à Montréal.

Donc, entre le 29 janvier et le 7 octobre 69, aucune mesure n'avait été prise pour pallier la situation qui pourrait découler d'un arrêt de travail des policiers de Montréal même si cet arrêt de travail était de plus en plus à redouter, même si à la police de Montréal l'état-major était sur le pied d'alerte depuis le 2 octobre, même si le texte de la sentence arbitrale était connu de cet état-major dès le 6 octobre à 16h30.

De sorte qu'il n'y eut jamais plus de 150 policiers de la SQ en service durant toute la journée du 7 octobre 69. La plupart de ces policiers provenaient du Bureau des recherches criminelles, situé rue Parthenais à Montréal, et les policiers de l'extérieur qui arrivèrent lentement dans la métropole ce jour-là, ne firent que remplacer les premiers qui,

pour la plupart, s'en retournèrent calmement chez eux vers 17h30, leur journée de travail terminée.

Dans la soirée du 7 octobre donc, les policiers de la SQ, les plus familiers avec la géographie de la ville, étaient chez eux et la relève du soir était assurée par une centaine de policiers de Joliette, Granby, Berthier, Saint-Jérôme, Saint-Gabriel de Brandon et autres localités qui patrouillaient dans les rues de Montréal. Il y avait une réserve de 20 hommes au quartier général de la SQ. C'est cette réserve du reste qui fut dépêchée, selon M. Demiffonis, aux établissements de Murray Hill, rue Barré, vers 8h30, quelques minutes après que le caporal Dumas eut lancé son cri d'alarme. Ce dernier en effet s'était rendu sur les lieux en pleine émeute, avait pénétré à l'intérieur du garage et avait téléphoné à M. Demiffonis pour rendre compte de la situation. L'émeute faisait alors rage et il y avait incendie. Demiffonis envoya la "réserve" commandée par le lieutenant Simard qui eut tôt fait de communiquer avec le quartier général pour dire qu'il n'avait pas suffisamment d'effectifs pour être de quelque utilité à Murray Hill. Demiffonis dépêcha alors le lieutenant Beaulieu avec 50 hommes, vers 9h semble-t-il, et ordonna qu'on disperse la foule.

Il explique que les hommes envoyés à Murray Hill étaient en uniforme mais ne portaient pas le casque et n'étaient pas munis du "bâton anti-grève" ("Le policier a utilisé cette expression pour décrire le bâton dont se servent les policiers dans les manifestations de masse). Mais qu'à cela ne tienne? "Vers 10h, dit M. Demiffonis, les feux étaient éteints et la foule était dispersée à Murray Hill". Il affirme ensuite qu'il dépêcha les hommes du lieutenant Beau-

lieu à l'université McGill, où semble-t-il, il y avait menace d'émeute.

Pendant ce temps, le directeur de la SQ, M. Maurice Saint-Pierre, était à bord de l'avion qui le ramenait d'urgence de Miami en Floride et son adjoint immédiat, M. Dessureault déclare qu'il ne s'est aucunement occupé du cas Murray Hill car "j'étais trop occupé au téléphone, il y avait quatre lignes qui fonctionnaient en même temps."

A minuit, il y avait 450 policiers de la SQ cantonnés à Montréal mais il fallait respecter les quarts et plusieurs d'entre eux étaient au repos. Ce n'est que le lendemain, 8 octobre, que ce chiffre fut porté à 800 environ après l'arrivée de policiers de Québec, de Rimouski et de Chicoutimi.

MM. Dessureault et Demiffonis sont en tout cas catégoriques sur un point. Quel que soit le plan mis en oeuvre, il est impossible pour la SQ de rassembler à Montréal 500 de ses 2,900 policiers en moins d'une journée d'avis...

Il aurait donc fallu, pour que le plan du 29 janvier puisse être exécuté, qu'on rassemblât ces policiers dès le 6 octobre au plus tard. Les appréhensions qu'avaient alors l'état-major de la police de Montréal justifiaient-elles une démarche en ce sens auprès du ministère de la justice?

La commission répondra sans doute à cette question, considérant que le scénario était prêt depuis huit mois mais que les protagonistes n'étaient pas de la partie le 7 octobre.

M. Demiffonis n'a pas terminé son témoignage; il reviendra devant la commission d'enquête la semaine prochaine. Aujourd'hui, les commissaires Laperrière et Courtemanche entendront le directeur de l'agence Philipps de même que le lieutenant Simard qui se rendit à la Murray Hill le 7 octobre.

# Plan in case of police strike was set eight months earlier

By HUBERT BAUCH  
of The Gazette

A high-ranking Quebec Provincial Police officer said yesterday an emergency plan to be put into effect in case of a police strike was prepared as early as January 1969 — eight months before the actual walkout.

Paul Dussereault, deputy director of the QPP, told the Quebec Police Commission inquiry investigating the Oct. 7 strike a meeting was held Jan. 10, 1969, to work out an alternative plan to police the city in the event of a strike by Montreal's police force.

## GENERAL PLAN

He testified before the inquiry, headed by Judge Ludovic Laperriere and Romeo Courtemanche, that representatives from the Montreal police force, the QPP and the army attended the meeting.

He added, however, that only a general plan without specific details was drawn up at that time and from then on he had no further contact with the Montreal police until the week prior to the strike.

At that time, said Mr. Dussereault, Montreal Police Chief Jean-Paul Gilbert called him to say that the arbitration ruling on the police brotherhood's new contract was due any day and there could be trouble.

"He told me there could be a partial strike or a total walkout, and we should be prepared."

On Oct. 1, he said, he met with Chief Inspector Pierre Laforest of the Montreal force to discuss further preparations, and from then on he was in daily contact with Montreal police headquarters to check developments.

The first news he received the day of the strike was through a telephone call from Chief Gilbert at 6:30 a.m.

"He told me about the brotherhood meetings at the Paul Sauve Arena and said he feared radical action on the part of the policemen after the meetings," he testified.

He went on to tell about how he was asked to meet Insp. Laforest at 7 a.m. to map out strategy for the day, and how an hour later he received another call from Mr. Gilbert who told him the men were staying off their jobs.

Two more inspectors from the Montreal force were sent to QPP headquarters and the team started working on the alternative protection plan which called for QPP officers from Montreal, Granby and Hull to patrol the streets of the city.

By noon, 52 two-man patrols were operating in Montreal and by 4 p.m. there were 78. In all it took about 24 hours to get 600 extra men into Montreal.

Mr. Dussereault added that the same could have been

accomplished any other day during the week previous to the strike.

Also testifying at yesterday's session was Mr. Gilbert, who retired from his police chief post last December.

## FIRST COPY

He told the inquiry he first received a copy of the arbitration ruling at about 5:30 p.m. on Oct. 6 and had photocopies made to be distributed to the heads of all stations through the police department's internal mailing system.

The copies arrived at the stations shortly after 5 a.m. on Oct. 7 and when the policemen reported for work shortly after 8 a.m. they heard about it, found it unacceptable and walked off their jobs.

Mr. Gilbert said he expected the report late in September, but stressed he had not been informed of any of the details it contained.

"I received no confidential information in advance about any of the board's decisions," he said, "but I had a general idea that it would be found unacceptable by the men."

## DOUBTED HOLD

On Oct. 4, he said, he met with Guy Marcell, president of the police brotherhood, who expressed concern over the possible reaction by policemen to the arbitration ruling.

He also said he doubted he could hold the membership back from a strike.

Mr. Gilbert also said the Montreal police department launched no inquiry into the strike because Executive Committee Chairman Lucien Saulnier told him the next day the Quebec justice department was going to take care of the matter.

**Two hours before death**

## Slain officer sought help

Cpl. Robert Dumas called Quebec Provincial Police headquarters for reinforcements two hours before he was killed by an unknown sniper's bullet outside the Murray Hill headquarters at the peak of the violence last Oct. 7.

QPP Chief Inspector Fernand Demiffonis, testifying before the Quebec Police Commission inquiry into the Montreal Police strike, said Cpl. Dumas had called him from the Murray Hill garage at about 8 p.m. to ask for help.

Cpl. Dumas, who at the time was attached to a special QPP security squad, was killed shortly after 10 p.m. He was in plain clothes near the scene of the rioting at Murray Hill.

### HE WAS ALONE

Insp. Demiffonis testified that when Cpl Dumas called him he was alone inside the garage and reported a large number of demonstrators outside.

The inspector said he then sent 20 men to the scene, but got another call shortly after from a Murray Hill employee who said the police at the scene could not control the demonstrators and that a gas pump had been broken.

He said he then sent another 50 men to the scene with instructions to clear the street. The reinforcements, however, had no riot helmets or clubs.

The next he heard about Cpl. Dumas, he said, was not



**CPL. DUMAS**  
... asked for help

long after 10 p.m. when he was informed he was dead.

Cpl. Dumas, 33, was a 12-year veteran of the QPP and a father of four.



**LE 7 OCTOBRE**

# MAIS QUI DONC DIRIGEAIT À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC?

Même après avoir longuement interrogé deux des plus hauts dirigeants de la Sûreté du Québec, la Commission d'enquête sur le police n'a pas encore réussi hier, à savoir qui, à la SQ, commandait effectivement les policiers pendant le cauchemar du 7 octobre dernier.

Le juge Ludovic Laperrière s'expliquait mal en outre, comment l'on en était venu à mobiliser de si maigres effectifs, environ 120 hommes ce jour-là. Et pourquoi ils n'avaient pas été doublés à la relève de 16 heures. Pourquoi, enfin, il s'était écoulé plus de 24 heures, depuis le 7 au matin, avant que l'on puisse enfin confirmer la présence d'environ 600

agents et officiers de la SQ, à Montréal.

**Qui était responsable?**

Mais encore faut-il savoir qui donnait les ordres. Le témoin Jean-Paul Dessureault, directeur-adjoint de la SQ, tout en précisant que sa fonction ne lui laissait pas le temps de figurer dans les détails les opérations d'un corps aussi imposant, a expliqué qu'il ne voulait pas compromettre la sécurité des banlieues. Enfin, il n'avait été mis au courant de l'assemblée à Paul Sauvé et du risque qui s'en suivait, que le matin même.

Enfin, le témoin aurait remis la responsabilité de distribuer les effectifs à l'inspecteur-chef, Fernand Demifonis.

**Leçon de géographie**

Quant au témoin Demifonis, ce n'est que le 7 octobre au matin qu'il a appris combien de postes de police il y avait dans la ville de Montréal! Une fois ce... léger handicap surmonté il a pu dresser convenablement la liste d'assignation de la journée et répartir ses officiers dans les différents postes, équi-

pés de cartes géographiques que deux délégués du directeur Gilbert lui avaient remis.

C'est également M. Demifonis qui a ordonné le rappel d'officiers et d'auto-patrouilles, vers 19 heures, craignant un affrontement entre les policiers de Montréal et ceux de la SQ. Et selon lui, "Dessureault était au courant".

**-Ives BEAUDIN**

Il n'en fallut pas plus pour échauffer le juge; "c'est bonnet blanc, blanc bonnet", a-t-il répliqué, "faudrait tout de même savoir qui commandait tout ce monde là!"

C'est que le directeur-adjoint et l'inspecteur-chef, semblaient terriblement absorbés par leur travail de routine...

# "Nous avons dû attendre plus d'une heure avant d'obtenir du renfort"

— un capitaine de la SQ

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Il ressort des témoignages rendus, depuis quelques jours, devant les enquêteurs de la Commission de police du Québec, que les autorités supérieures de la Sûreté du Québec ne savaient pas où donner de la tête lors de l'émeute survenue, le soir du 7 octobre, devant la Murray Hill, rue Barré.

Après les retentissants témoignages rendus, jeudi, par deux membres de l'état-major de la SQ, un capitaine de ce corps policier a révélé, hier, qu'il avait fallu attendre durant plus d'une heure avant d'avoir du renfort, à la Murray Hill.

Le capitaine René Simard, de la SQ, a en effet affirmé qu'il avait demandé de l'aide à quatre reprises à ses supérieurs relativement à cette émeute.

De plus, le policier a également déclaré aux enquêteurs de la Commission que, vers 8h15 ce soir-là, l'inspecteur Jules Arsenault lui avait dit de prendre huit hommes et d'aller près de la Murray Hill diriger la circulation, car selon l'inspecteur la manifestation était terminée.

"Lorsque je suis arrivé sur les lieux, souligne le capitaine Simard, j'ai aperçu des flammes provenant d'autobus et entendu des coups de feu tirés provenant du toit de la Murray Hill. Mes hommes n'avaient pas de matériel nécessaire pour faire face à la situation. J'ai alors ordonné qu'ils demeurent dans l'auto; il y avait danger pour leur vie. Moi, je suis demeuré à l'extérieur mais près du véhicule. Nos véhicules, deux autos comprenant quatre agents chacune, étaient stationnés entre les rues Barré et Guy. Il y avait environ 400 manifestants".

**L'inspecteur Arsenault était en conférence**

"Par la suite, a poursuivi le témoin, je suis entré en communication avec l'inspecteur Arsenault afin de lui faire part que la situation n'était pas comme il me l'avait mentionné. Je lui ai demandé 75 hommes munis de casques protecteurs, de bâtons et de bombes la-

crymogènes. Il a répondu qu'il me donnerait une réponse dans quelques instants".

Le capitaine Simard a alors souligné au juge Ludovic Laperrrière que n'ayant pas reçu de réponse au bout de 20 minutes, soit vers 8h40, il avait une autre fois téléphoné à l'inspecteur Arsenault. Un officier lui avait alors signalé que l'inspecteur Arsenault était en conférence. "Je me suis alors permis de faire la remarque: "Ce n'est pas le temps des conférences".

Le capitaine Simard, qui témoignait avec une précision remarquable, a ajouté que 15 minutes plus tard "j'ai appelé de nouveau et, cette fois, j'ai parlé à l'inspecteur-chef Fernand de Miffonis, et je lui ai exposé la situation. A ce moment, des manifestants commençaient à tirer.

"L'inspecteur m'a dit d'approcher afin de voir ce qui se passait réellement. J'ai répondu: "Jamais! mes hommes ne sont pas équipés". Il m'a répondu d'attendre les instructions".

"Par la suite, a souligné le témoin, j'ai rappelé l'inspecteur-chef de Miffonis et ce dernier m'a dit que le renfort était en route."

Le policier a souligné qu'effectivement, 75 policiers étaient arrivés vers 10h15.

Le capitaine a également souligné au tribunal d'enquête qu'il avait été dans l'obligation de prendre le commandement du groupe, parce que le sergent qui dirigeait les 75 policiers lui avait dit "qu'il n'avait aucune expérience".

En réponse au juge Laperrrière, le policier a déclaré que les émeutiers, maintenant au nombre de 800 environ, avaient été dispersés par la suite.

"A un certain moment, ajoute le témoin, l'inspecteur Arsenault m'a demandé d'envoyer 30 hommes au Reine-Elizabeth. Je lui ai répondu qu'il n'en était pas question pour le moment, qu'il fallait prendre le contrôle de la situation avant".

Le policier, qui a été le principal témoin à être entendu hier, a terminé sa déposition en disant qu'il avait affecté, par la suite, une trentaine de policiers pour aider les membres de l'escouade des homicides à fouiller les garages de la Murray Hill.

Par ailleurs, l'autre témoin à être entendu au cours de l'audience, M. William Phillips, président de l'agence du même nom, a déclaré que M. Jean-Paul Gilbert l'avait appelé, entre 4h30 et 5h, le matin du 7 octobre, afin d'avoir 50 hommes armés.

## **La journée du 7 octobre Caméramen dispensés de produire leur film à l'enquête: la FPJQ félicite le juge de sa décision**

A la suite de la décision rendue, hier, par les enquêteurs de la Commission de police du Québec de dispenser deux caméramen de produire leur

film tourné lors des événements du 7 octobre, la Fédération professionnelle des journalistes (FPJQ) du Québec félicite le président de l'enquête, le juge Ludovic Laperrière.

En rendant cette décision, souligne la FPJQ, le juge Laperrière a assuré la presse de son respect des droits de l'information.

De plus, la Fédération félicite les procureurs de la Commission de police de leur sensibilité devant le problème de la comparution des journalistes pour fins d'enquête ou de procès, ainsi que les deux caméramen, pour avoir clairement expliqué que leur témoignage et l'utilisation du matériel recueilli durant le cours de leur travail, devant une

commission d'enquête, pouvaient nuire à l'exercice de leur activité professionnelle.

Au cours d'une rencontre, tenue mardi dernier et réunissant le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, et une délégation du bureau de direction de la FPJQ, dirigée par son président, M. Gilles Gariépy, le ministre s'est dit sensibilisé au problème, tel qu'exposé dans un mémoire de la Fédération, remis à son prédécesseur et à la commission Davey sur la presse, à Ottawa, et qu'il verrait à donner instruction aux procureurs de la couronne afin qu'ils évitent, dans la mesure du possible, de recourir au travail des journalistes pour établir leur preuve, devant les tribunaux ou les commissions d'enquête sous juridiction provinciale, en attendant les résultats d'une étude plus approfondie de la question.

Après bientôt un an de travail sur les relations entre les journalistes et les appareils policiers et judiciaires, la Fédération souhaite que des solutions adéquates mais rapides soient trouvées.

At Murray Hill on Oct. 7

## Two hour wait for QPP riot squad

By HUBERT BAUCH  
of The Gazette

A Quebec Provincial Police captain yesterday told of how he had to wait two hours for reinforcements while violence flared unchecked at the Murray Hill garage during last October's police strike.

Capt. Rene Simard, of Granby, testified before the Quebec Police Commission inquiry into the Oct. 7 walkout, he was first ordered to the Murray Hill site along with eight men at 8:15 p.m. and told to direct traffic in the area.

"At headquarters they told me it was quiet there; they said everything was all over," he said.

"When we got there we saw the flames from the garage . . . one of the buses was on

fire and there were about 400 people there. Some of them were throwing rocks."

He said he also heard shots in the area, but added it was impossible to isolate the gunman or gunmen through the smoke from the burning garage.

"I saw a few silhouettes on the roof, he said, but that's all I could make out. I told my men to stay under cover."

"The situation was hardly as it was described to me at headquarters."

He said his men were equipped with neither riot helmets nor riot sticks so five minutes after arrival he told one of his men to contact headquarters by radio to ask for 75 properly armed men.

After 20 minutes with no sign of reinforcements, Capt.

Simard said he again radioed headquarters.

He was told Insp. Jules Arsenault, who was directing operations at the time, was in conference.

"I told them this wasn't the time to hold conferences and that I needed reinforcements. I got no reply to that."

Fifteen minutes later he said he tried again and this time got Chief Inspector Fernand Demiffonis who told him to find out who was doing the shooting.

### ONLY EIGHT MEN

"I said to him I'd never be able to go in there with the eight men I had. There was no sense in getting killed for nothing."

"He then told me to wait for further instructions."

At 10 p.m. he said he got

word from Insp. Demiffonis that the 75 fully-equipped men were on the way.

After another 15 minutes the reinforcements arrived by bus, equipped with helmets and sticks.

"One was carrying two bags of tear gas grenades slung around his neck. I told him to start using them, but he said he didn't know how, so I told him to get out of the way."

Capt. Simard said the police then moved in to disperse the crowd which by this time had swelled to 800.

"We chased away the rock throwers and the rest of the crowd started to leave. The homicide squad arrived at 10:15."

### BODY FOUND

The homicide men were called in after the body of QPP Cpl. Robert Dumas was found in the back seat of his car with a sniper's bullet in his back.

Capt. Simard testified he saw Cpl. Dumas before

leaving headquarters.

"We talked for a while and he told me he was going to go up to Murray Hill to see what was happening. I never saw him again."

He said the homicide agents were called in to search the area for firearms, but found nothing.

In other testimony yesterday, William Phillips, president of Phillips Security Agency Inc., said Ex-Police Chief Jean-Paul Gilbert called him at 4:30 a.m. on Oct. 7 to ask for 50 armed men by 7 a.m.

He said the men were supplied and were deployed in various areas of the city, staying at their posts until the army relieved them.

## Judge protects journalists

Judge Ludovic Laperriere ruled yesterday that journalists can not be made to testify before the Quebec Police Commission inquiry into last October's police walkout.

The ruling came after two television cameramen protested the use of their film as evidence at the inquiry.

The inquiry, headed by Judge Laperriere and Commissioner Romeo Courtemanche, viewed film clips of the strike for about an hour before CFCF-TV cameraman Ronald Handfield protested.

He took the stand before a second roll of film was to be shown and said he had been invited to show his film for the commission, but was not

told it would be shown in open session as evidence.

He claimed he feels he cannot do his job properly if he is aware that after he completes an assignment his film will be used as evidence at court proceedings.

"My job as a reporter is to inform the public," he said, "not to contribute to inquiries."

The film shown at the session was shot by Mr. Handfield and John Rygh, also a CFCF cameraman.

It contained footage showing the Murray Hill garage bathed in flames and a crowd of people throwing rocks through windows. One man repeatedly lashed out at the

garage windows with a five-foot rod.

CFTM-TV cameraman Roland Martin then took the stand to say:

"It is impossible for a cameraman or a reporter to return to cover a demonstration or other such event with a minimum feeling of security if his film or reports are being used for inquiries."

After hearing the cameraman's testimony, Judge Laperriere said the press is entitled to every possible protection.

"If I had known at first about these objections," he said, "I would never have called on the film to be shown."

# First QPP at Murray Hill not riot-equipped, inquiry told

The nine QPP officers who were first sent to the Murray Hill garage on Oct. 7, 1969, the day of the Montreal police strike, had no riot control equipment, a lieutenant told the Quebec Police Commission inquiry yesterday.

Lieut. René Simard said he and eight men were forced to stay in their cars for 90 minutes before reinforcements with riot control equipment arrived at the scene of the day's worst disturbance.

Lieut. Simard said that he and his men had been sent to control traffic because his superiors thought the crowd was dispersing.

"When we arrived at 8:30 p.m. we found a completely different picture. The garage was on fire and some 400 persons were wrecking buses and dodging sniper shots," he told the commission.

He said that he radioed headquarters to ask for riot equipped men but did not get them until 90 minutes later, when news that QPP Corporal Robert Dumas had died reached headquarters.

"We radioed for help and Inspector Jules Arsenault said he would get back to us and answer our request for 75 additional men with helmets and riot sticks," he said.

The plea was repeated at 9 p.m. but Lieut. Simard was told Insp. Arsenault was at a meeting.

"I told the announcer that it was no time for a meeting and to get help quick before someone got killed," said Lieut. Simard.

Fifteen minutes later he contacted Chief Inspector Fernand DeMiffonis and described the shooting and the reaction of the crowd who had started pelting their cars.

"Mr. DeMiffonis asked me to get out of the car and get a closer look at who was shooting. I told him in language I can't repeat here your honor, that there was no way I was getting closer because we weren't equipped and repeated my plea for help. He told me to stand by and await instructions," Mr. Simard testified.

Fifteen minutes after 75 reinforcements finally arrived, Insp. DeMiffonis contacted the lieutenant and asked that 30 of the men be sent to the Queen Elizabeth Hotel.

Earlier CFCF cameraman Ron Handfield refused to testify because he felt it would set a precedent at further court hearings of demonstrations.

He told Judge Ludovic Laperrière

he was sorry but felt if he had to give evidence on something he filmed it would hinder him the next time he covered a similar thing.

"The crowds would come after me putting myself and my equipment in jeopardy and I wouldn't be able to do my job as well because I would be thinking of the next court appearance."

Judge Laperrière agreed with Mr. Handfield.

par Guy Deshaies

Le soir du 7 octobre 69

## La SQ n'était pas au rendez-vous des manifestants de la Murray Hill

La Sûreté du Québec n'était pas au rendez-vous des manifestants le soir du 7 octobre 69, aux garages de la compagnie Murray Hill.

Le capitaine René Simard, qui fut le premier envoyé sur les lieux à 20h15 ce soir-là, est venu expliquer, hier, devant la Commission de police, comment, après les plus invraisemblables tergiversations entre lui et ses supérieurs, les renforts furent finalement dépêchés sur le théâtre de l'émeute, à 22h15.

Selon le témoignage du capitaine Simard, ce dernier fut envoyé sur les lieux en compagnie de huit agents, vers 20h15, après que l'inspecteur Arsenault lui eût expliqué qu'il s'agissait simplement d'aller "faire la circulation" et que "tout était fini à Murray Hill".

En arrivant sur la rue Barré, aux garages de la compagnie, Simard constate l'ampleur de l'émeute, tient prudemment ses huit agents à l'écart et communique tout de suite avec l'inspecteur Arsenault pour demander immédiatement 75 hommes casqués et munis de bâtons pour disperser la foule. L'inspecteur Arsenault lui dit d'attendre sa réponse. A 21h, soit 30 minutes plus tard, Simard, qui est toujours sans nouvelles et qui constate qu'il y a maintenant échange de coups de feu devant les garages de Murray Hill, communique de nouveau, au quartier général pour savoir ce que fait l'inspecteur Arsenault. On lui répond qu'il est en conférence! L'émeute fait rage. Simard rappelle le quartier général à 21h15 pour réitérer sa demande de renforts. Cette fois, il parle à M. DeMiffonis, directeur de la division de Montréal et en charge de toutes les opérations avec le directeur adjoint Paul Dessureault qui, lui, est trop pris au téléphone pour s'occuper de Murray Hill, selon son propre témoignage.

Simard décrit la situation à M. DeMiffonis et lui fait part qu'il y a des coups de feu qui se perdent. DeMiffonis, intéressé, lui demande d'aller voir de plus près qui sont ces personnes qui font impunément usage d'armes à feu. Simard tente de faire comprendre à son supérieur qu'il est impossible d'approcher et qu'il faut tout de suite 75 hommes armés. DeMiffonis lui dit d'attendre de ses nouvelles. A 22h, DeMiffonis fait savoir que les renforts demandés avec tant de persévérance sont en route. En effet, à 22h15, Simard constate avec soulagement que les hommes demandés arrivent en autobus. Les hommes s'avancent en ordre sur la rue Barré. "Immédiatement, dit le capitaine Simard, la foule s'est dispersée en courant dans les rues adjacentes. Les policiers ratissent les rues durant quelques minutes et l'ordre est rétabli."

MM. DeMiffonis et Dessureault ont déjà témoigné devant la Commission pour dire que la Sûreté du Québec n'avait pas été capable de mettre à exécution un plan qui avait été élaboré le 10 janvier 69 par la SQ, la police de Montréal, la Gendarmerie et l'Armée pour faire face à une éventuelle grève des policiers de Montréal, grève qui était fort appréhendée et même anticipée par les autorités provinciales et municipales. A ce propos, le président de l'agence Phillips a déclaré hier que le directeur de la police de Montréal de l'époque, M. Jean-Paul Gilbert, lui avait téléphoné à 4h30 le matin du 7 octobre pour lui demander s'il pouvait fournir 50 hommes armés le plus tôt possible. Ce témoignage signifie que M. Gilbert, le matin du 7 octobre 69, a alerté l'agence Phillips avant d'alerter la Sûreté du Québec car M. Gilbert a affirmé devant la Commission qu'il avait communiqué avec le directeur-adjoint Dessureault de la SQ vers 5h25 le matin du 7 octobre.

M. DeMiffonis doit revenir, pour sa part, devant la Commission la semaine prochaine. C'est la semaine prochaine également, semble-t-il, que les commissaires Laperrière et Courtemanche entendront le témoignage de M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la ville de Montréal.

### **Était-ce une grève spontanée?**

La grève des policiers de Montréal le 7 octobre dernier, était-elle spontanée? C'est ce que se demande la population ainsi que la commission d'enquête qui siège actuellement. Il semble que les témoignages actuellement rendus rendent difficile une prise de position à ce sujet. Qu'il nous soit permis de suggérer toutefois l'audition des bandes enregistrées de la centrale radiophonique du service de police, pour la semaine précédant la grève (à moins qu'elles n'aient disparu. On pourrait bien y découvrir que maint policier prévoyait ce débrayage, même si la date du 7 octobre n'était pas encore choisie et ne le fut que par opportunisme. Ces bandes enregistrées pourraient bien laisser planer des doutes sur le besoin qu'avaient les policiers, la semaine précédant la grève, de faire sur les ondes des déclarations telles que: "Achète un 40 onces pour la grande veillée"... "Es-tu prêt pour le party?"... "T'as pas le choix, t'es avec nous autres ou t'en subiras les conséquences."



Un bilan de M. Saulnier

## ***Le plus dur coup en 10 ans fut la grève des policiers***

Interrogé hier après-midi à l'émission "Le fond des choses", à Télé-Métropole, M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la ville de Montréal et de celui de la Communauté urbaine, a déclaré que le plus dur coup que l'administration du Parti civique a dû subir, en dix ans de pouvoir, est la grève des policiers, le 7 octobre dernier.

M. Saulnier a cependant ajouté qu'il avait compris le sentiment de frustration qui prévalait alors chez les policiers de Montréal. D'autre part, la plus grande réalisation du Parti civique a été, selon lui, de donner aux Montréalais un sentiment de fierté vis-à-vis de leur ville alors qu'auparavant ils la méprisaient presque.

Effleurant la question des élections du 25 octobre, le président du comité exécutif a déclaré que la présence d'une opposition à l'hôtel de ville après le 25 octobre dépendait des électeurs et du jugement qu'ils porteront sur la valeur de l'administration en place. D'autre part, M. Saulnier a souligné que l'électeur part avec l'idée de choisir un gouvernement et non une opposition, dans une allusion évidente à la campagne du FRAP qui ne présente pas de candidat à la mairie mais qui aspire à former une opposition solide au Parti civique. M. Saulnier a même déclaré que s'il croyait que la ville devait changer d'adminis-

tration, il serait prêt à fonder un parti d'opposition; mais le maire Drapeau et le Parti civique peuvent se rassurer car telle n'est pas l'intention de M. Saulnier qui, même s'il ne se présente pas aux élections du 25 octobre, a réitéré son entier appui au maire Drapeau.

Abordant le problème de la rénovation urbaine que l'animateur de l'émission, M. Lapointe, a identifié comme étant peut-être "le plus gros péché véniel de l'administration Drapeau-Saulnier", M. Saulnier a soutenu que son administration avait passé plus d'heures sur celui-ci au cours des quatre dernières années que sur toute autre question depuis dix ans. Mais, a-t-il ajouté, ce ne peut être aussi enthousiasmant et spectaculaire que Terre des Hommes et le métro.

Il a dit que le Parti civique aura réalisé, à la fin de 1971, l'objectif qu'il s'était fixé en 1966 de construire en 5 ans, des nouveaux logements pour quelque 5.000 familles. D'ici quelques semaines, l'administration a l'intention de faire état de 18 projets de rénovation touchant 2.500 familles, qui sont présentement en cours d'exécution ou sur le point de l'être. Et au cours de 1971, le Parti civique aurait l'intention de mettre en chantier d'autres projets destinés au logement de 2.500 autres familles.

Quant aux Jeux Olympiques de 1976, selon M. Saulnier, il faut les accueillir comme une bénédiction. Ils procureront, selon lui, les installations permanentes dont la ville a besoin pour faire face à la nouvelle civilisation des loisirs. Le président du comité exécutif évalue à 7 ou 8 millions de dollars le coût des installations provisoires qui ne survivront pas aux Jeux; les investissements dans des installations de caractère permanent se situeraient entre 40 et 70 millions.

Sur cette question, M. Saulnier a précisé, tout en souhaitant que cette émission atteigne M. Trudeau, qu'il jugeait impensable que les Jeux olympiques internationaux se déroulent à Montréal sans que le gouvernement canadien y contribue d'une façon ou d'une autre.



M. Lucien Saulnier

## "Le 7 octobre" Plusieurs raisons ont retardé la SQ

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Si les policiers de la Sûreté du Québec sont arrivés avec plus d'une heure de retard prêter main forte à leurs collègues lors de l'émeute de la Murray Hill, le 7 octobre, c'est parce qu'ils ne savaient pas quel trajet suivre pour se rendre sur les lieux et qu'il leur fallait signer un formulaire avant de prendre un casque protecteur.

C'est ce qu'a déclaré hier l'inspecteur-chef Fernand de Miffonis, de la Sûreté du Québec, alors qu'il était appelé pour la deuxième fois à témoigner devant les enquêteurs de la Commission de police du Québec, dont le but est d'apporter certains éclaircissements sur les événements qui ont entouré l'arrêt de travail des policiers montréalais.

Lors de son témoignage, M. de Miffonis a mentionné que le lieutenant René Simard, promu depuis au grade de capitaine, lui avait demandé de l'aide, vers 8 h. 45 ce soir-là, et qu'il avait aussitôt ordonné que le lieutenant B e a u l i e u prenne 50 hommes afin d'aller prêter main forte au lieutenant Simard.

"Les agents, dit-il, venaient de Québec et ne savaient pas quel trajet suivre pour se rendre à la Murray Hill. Nous ne voulions pas qu'ils montent dans plusieurs autos; ils auraient pu se tromper de chemin. Il a fallu trouver un guide et nous avons fait monter les agents dans un même véhicule.

"Avant de quitter le quartier général, les policiers ont été obligés de signer une formule afin de se procurer des casques protecteurs. Les hommes se sont mis en route vers 9 h. 45".

Le policier a également dit que même les bombes lacrymogènes venaient de Québec.

Au début de son témoignage, M. de Miffonis a déclaré, en réponse à une question de Me Bolly, qu'il ne savait pas combien de policiers provinciaux étaient disponibles à la SQ, le matin du 7 octobre.

### Suggestion non suivie

Le premier témoin à être entendu, hier, à la reprise de l'enquête de la Commission de police, M. Marcel Saint-Aubin, qui était le 7 octobre assistant-directeur du Service de la police de Montréal, a déclaré qu'il avait suggéré à M. Jean-Paul Dessureau, directeur adjoint de la SQ, d'utiliser les boîtes téléphoniques extérieures afin que les policiers provinciaux puissent répondre aux appels. Mais, selon M. Saint-Aubin, sa suggestion n'a pas été suivie.

"Vers 19 h, a poursuivi M. Saint-Aubin, j'ai été informé que les ondes de la Sûreté du Québec étaient brouillées, j'ai alors suggéré à M. Dessureau que les policiers provinciaux utilisent les 628 boîtes téléphoniques servant habituellement au public et aux policiers pour les appels d'urgence.

*Au lendemain de l'adoption du bill 295*

# On craignait une grève des 18,000 employés de Montréal, y compris les policiers

par Guy Deshaies

Le 31 décembre 1968, soit 13 jours après l'adoption à Québec du bill 295, le directeur de la police de Montréal, M. Jean-Paul Gilbert, prenait part à une réunion avec l'Etat-major de la Sûreté du Québec pour envisager une grève éventuelle non seulement des policiers mais des 18,000 employés de la ville de Montréal.

Cette loi permettait à la ville de Montréal de ne plus contribuer aux quatre caisses de retraite des employés de la ville de Montréal.

Le projet avait suscité le mécontentement au sein des syndicats de fonctionnaires, de collets bleus et de policiers de la ville tant et si bien que, dès février 67, les autorités policières s'étaient mises à envisager la possibilité d'une grève des employés de Montréal et surtout des policiers.

On sait qu'il y eut plusieurs réunions à ce sujet, dont quelques-unes avec des représentants de l'armée canadienne, de la Gendarmerie royale et de la Protection civile. A celle du 10 janvier 69, un plan précis avait été établi en vue d'assurer au public montréalais la plus grande sécurité au cas où il y aurait grève des policiers.

Ces précisions ont été apportées hier, à la Commission de police qui enquête sur la conduite des policiers de Montréal le 7 octobre dernier, par le directeur actuel de la police de Montréal, M. Marcel Saint-Aubin.

Ce dernier était directeur-adjoint en octobre dernier. M. Saint-Aubin n'a pas révélé à la Commission beaucoup de faits nouveaux, si ce n'est sa suggestion aux autorités de la SQ,

le jour de la grève des policiers, d'utiliser les téléphones de police installés dans les rues de Montréal. M. Saint-Aubin, qui s'occupait à l'époque des communications au sein de la police, a dit que les ondes radio étaient brouillées le jour de la grève et qu'il avait été suggéré au directeur-adjoint Dessureault, de la SQ, de demander aux policiers de la SQ de communiquer avec le centre de communications de la police de Montréal grâce aux 628 "téléphones bleus" qui jalonnent les rues.

"A ma connaissance, a déclaré M. Saint-Aubin, cette suggestion ne fut pas appliquée".

On sait donc jusqu'à présent que l'éventualité d'une grève des policiers de Montréal était envisagée depuis longtemps et qu'un plan d'action avait été établi le 10 janvier 69 pour

y faire face. On sait aussi, d'après les témoignages des directeurs de la SQ, que ce plan ne fut aucunement appliqué le 7 octobre. L'inspecteur-chef Fernand DeMiffonis l'a répété hier aux commissaires Ludovic Laperrière et Roméo Courtemanche. "J'ai oublié le plan, confie-t-il, le matin du 7 octobre et, de toute façon, nous étions pris au dépourvu. Il aurait fallu un avis préalable". Puis M. DeMiffonis, qui dirigeait les opérations policières à la SQ de Montréal, déclare qu'il ne savait pas combien il comptait de policiers disponibles ce jour-là... Le juge Ludovic Laperrière revenant avec insistance sur l'application du fameux plan d'urgence, obtint l'explication suivante de M. DeMiffonis. "Le plan prévoyait, dit-il, la grève de tous les employés de la ville mais le 7 octobre c'était seulement une grève des policiers!"

Puis on passa aux incidents de la Murray Hill. On sait, d'après les témoignages des policiers qui furent envoyés sur les lieux, et notamment le lieutenant Simard, que les

renforts arrivèrent devant les garages de la Murray Hill deux heures après qu'on eut alerté le quartier général de la SQ. M. Simard a raconté la semaine dernière les multiples appels qu'il avait adressés au QG avant d'obtenir ce qu'il demandait, à savoir au moins 50 hommes armés de bâtons et munis de casques protecteurs. Pourquoi ce délai de deux heures? M. DeMiffonis a fait hier toute la lumière sur l'énigme. "Le lieutenant Beaulieu qui commandait les 50 hommes de la réserve, dit-il, ne connaissait pas la ville de Montréal. Il a donc fallu trouver un guide. Puis il a fallu trouver un autobus car avec un convoi de plusieurs autos certains auraient pu se perdre. Et puis, continue M. DeMiffonis, il a fallu que chaque homme signe un reçu pour le casque et le bâton qu'il prenait dans la réserve à casques".

Quant aux hommes qui étaient membres de la brigade anti-émeute de la SQ, ils étaient retournés chez eux, leur journée terminée (sur la patrouille) et leur chef, le lieutenant Roberge, était occupé à autre chose. Dans la même veine, rappelons que le lieutenant Simard avait expliqué à la Commission la semaine dernière qu'un des policiers envoyés à Murray Hill était arrivé affublé d'un sac rempli de bombes lacrymogènes attaché à son cou. Mais cet homme ayant déclaré ne pas connaître le manie- ment de ces engins, le lieutenant Simard lui avait conseillé de s'en défaire sur le champ s'il ne voulait pas être l'infortunée victime d'une explosion inopinée.

# Emergency plan forgotten in police strike

By HUBERT BAUCH  
of The Gazette

An emergency plan to provide alternate police protection for Montreal in case of a police walkout was drawn up months before last October's strike, but when the crunch came, everyone forgot about it.

Testifying before the Quebec Police Commission inquiry into the walkout last Oct. 7, QPP Chief Inspector Fernand Demiffonis said he had made copies of the plan, drawn up Jan. 10, 1969, but never heard of it again afterward.

## REMEMBERS DETAILS

He said he remembered the general aspects of the plan on Oct. 7, but did not directly refer to it.

Judge Ludovic Laperriere, who heads the inquiry along with Romeo Courtemanche, asked incredulously if there had been any counter directives to the Jan. 10 plan.

"There were no counter directives as far as I knew," said Insp. Demiffonis, who was in charge of operations for the QPP the day of the strike.

"Then were there any other security measures drawn up apart from this plan?" asked Judge Laperriere.

The reply was negative.

"Then it was forgotten by everybody?" he asked.

"I know I forgot it," said the Inspector.

"And no one else remembered it?" asked the Judge.

"Not as far as I know," was the reply.

Shifting uncomfortably on the witness stand, Insp. Demiffonis maintained the plan had not been drawn up exclusively for the event of a police strike.

In fact, he said, it was designed to be put into effect in case of a mass walkout by all 18,000 of the city's civic

employees.

"Then it was prepared for an even graver eventuality," said Judge Laperriere.

## CHANGED SUBJECT

At that point, Raymond Boily, representing the Quebec government in the inquiry, steered the questioning to the events surrounding the riot at the Murray Hill garage.

Insp. Demiffonis said he heard at about 8 p.m. there was a demonstration at the garage and that some people were attacking the building.

He said he ordered that Lieut. Repe Simard be sent to the site with 20 men.

(Lieut. Simard, now a captain, testified Friday he was sent to the Murray Hill site with only eight men and was not told of any demonstration. He claimed he had to wait for two hours before reinforcements were sent.)

Insp. Demiffonis said he got a call from Lieut. Simard over the radio 15 minutes later. He told him of shots being fired from the roof of the garage and asked for reinforcements because his own men were inadequately equipped.

He went on to tell of how he ordered 50 men to the scene, but that there were delays getting riot helmets and sticks for the men. Another delay occurred in trying to find a bus for the reinforcements who were again delayed en route to the garage.

There was no radio contact between the reinforcement group and QPP headquarters.

## DISPERSED

Asked about the whereabouts of the QPP riot squad at the time, Insp. Demiffonis said the members had been dispersed earlier in the day to patrol various sectors of the city while the Montreal policemen held their study session at the Paul Sauve Arena.

In other testimony, Montreal Police Director Marcel St. Aubin said he attended four meetings, apart from the one on Jan. 10, at which alternate police protection for Montreal was discussed.

Dir. St. Aubin, who at the time was assistant director, said the first meeting was held Feb. 3, 1967, and the second on Dec. 19, 1967. The other two were held in June

# strike

and December of 1968.

He said at various times representatives from the QPP, the Montreal police and the army were present.

"We didn't know if there was going to be a work stoppage," he said, "we only met to plan defence measures in the event of one."

He said he first heard of the strike at 5:20 a.m. on Oct. 7. Ten minutes later he telephoned then Police Director Jean-Paul Gilbert who told him:

"There appears to be an imposing number of policemen who will go to the morning meeting of the policemen's brotherhood at the Paul Sauve Arena."

Dir. St. Aubin also testified the police radio network was jammed for most of the day and that he suggested that the 600 telephones mounted in special boxes on telephone poles be used by QPP officers on patrol in the city.

# LA STRATÉGIE SECRÈTE DE LA SQ À CE POINT SECRÈTE ...QU'ON L'AURAIT OUBLIÉE

On aurait comme qui dirait "pas mal perdu les pédales", à la direction de la Sûreté du Québec, le 7 octobre dernier, à Montréal.

Pour sa part, M. Fernand De Miffonis, inspecteur-chef de la SQ, a avoué hier, devant la Commission de police, avoir été "désemparé et pris de surprise par l'ampleur de l'événement".

Il a avoué ne même pas connaître le nombre global des effectifs disponibles à la SQ, non plus que le nombre d'hommes effecti-

vement en devoir, à Montréal, le 7 octobre.

**Un plan bidon?**

"Comment pouviez-vous alors appliquer le plan préparé le 10 janvier 1969 en collaboration avec d'autres corps policiers, qui visaient justement l'éventualité d'une grève totale de la police?", lui a aussitôt demandé le juge Ludovic Laperrière, président de la Commission.

Le témoin n'a rien trouvé de mieux à répondre qu'il avait tout à fait "oublié" jusqu'à l'existence de la

stratégie secrète en question, que son supérieur, le directeur-adjoint Jean-Paul Dessureault, ne lui en avait même pas fait mention, et que de toute façon, le plan était impossible à appliquer sans un préavis de "24 heures au moins."

Déclaration plutôt étonnante, selon le juge, puisque le plan secret avait été conçu en fonction d'une situation encore plus grave que celle qui a prévalu, le 7 octobre. . .

**Petits bâtons, petits reçus**

Quant au retard considérable des opérations relatives aux troubles Murray Hill, l'inspecteur-chef De Miffonis a tenté de l'expliquer en partie par les "délais dans la distribution de l'équipement anti-émeute".

Après plusieurs minutes de questions détournées, le témoin a finalement avoué à la Commission que, malgré le caractère d'extrême urgence de la situation, "chaque homme" avait été forcé à signer d'abord un reçu en bonne et due forme sur réception de son équipement, avant de répondre au SOS de feu le caporal Dumas!

En outre, ces hommes n'étaient pas de Montréal. Les effectifs de la véritable escouade anti-émeute avaient depuis longtemps été dispersés sur des autopatrouilles.

**Ives BEAUDIN**

Pour finir le plat, l'officier responsable de l'escouade anti-émeute avait été assigné au diable vert de sorte que les renforts dépêchés sur le champ de bataille Murray Hill étaient commandés par un homme sans grande expérience de ce genre d'opération.

**Boîtes bleues**

Le précédent dans la boîte aux témoins, M. Marcel Saint-Aubin, directeur de la police de Montréal, a déclaré hier devant la Commission qu'il avait appris vers 19 heures, le 7 octobre, que même les communications-radio de la SQ ne fonctionnaient plus.

"Une heure plus tard, a-t-il précisé, j'ai suggéré moi-même à M. Jean-Paul Dessureault — il était encore l'autorité suprême à la SQ, à cette heure-là — d'utiliser les 628 boîtes bleues de la police de Montréal. Ces boîtes, facilement repérables, fonctionnaient normalement, elles, puisqu'elles étaient opérées par des civils non touchés par la grève policière."

Selon le directeur Saint-Aubin, cette suggestion n'a pas été suivie. . .

La "surprise" du 7 octobre

# Depuis deux ans et huit mois, la police s'attendait au pire

par Guy BOURDON

Il y avait deux ans et huit mois qu'on s'attendait au pire, à la direction de la police de Montréal et pourtant, le 7 octobre 1969, tout le monde a été pris par surprise lors du déclenchement de la grève éclair des policiers de Montréal.

C'est en effet le 3 février 1967 que la première alarme avait été entendue en haut lieu et qu'on avait alors dénombré l'effectif utile en cas de "nécessité".

Et le 18 décembre de la même année (1967) un plan plus précis avait été élaboré avec la "Protection civile" et l'armée en vue d'un dispositif de sécurité.

## REUNION SECRETE

Quelques mois plus tard, le 17 juin 1968, une réunion secrète avait lieu chez le directeur d'alors, Jean-Paul Gilbert, à laquelle avaient été conviés des représentants de l'armée canadienne... toujours parce qu'on appréhendait des "difficultés".

Encore quelques mois plus tard, soit le 31 décembre 1968, la Sûreté du Québec était invitée à préparer, conjointement avec l'administration municipale de Montréal et l'état-major policier de la métropole un "plan d'urgence" en prévision d'un arrêt de travail des 18,000 employés municipaux (dont les policiers) qui "pouvait" survenir à la suite du bill gouvernemental qui "gelait" le fonds de pension des policiers.

Enfin, le 10 janvier 1969, un plan précis était élaboré pour assurer la protection des citoyens de Montréal advenant une grève des policiers.

## LA PAGAILLE

Ces révélations ont été faites hier à la reprise de l'enquête menée par le juge Ludovic Laperrière et le commissaire Roméo Courtemanche sur la conduite de la police de Montréal les 6, 7 et 8 octobre 1969.

Mais même si on s'attendait, depuis au moins deux ans et huit mois, à un débrayage de la police tout le monde semble avoir été pris de surprise quand, le 7 octobre 1969, la très grande majorité des policiers municipaux, a décidé de tenir une "séance d'étude", au Centre Paul-Sauvé, au lieu d'assurer la protection des citoyens.

Et c'est à la Sûreté du Québec qu'on semble avoir connu véritablement la pagaille.

## PLAN NON UTILISE

L'inspecteur-chef de la SO en a d'ailleurs brossé un tableau très peu reluisant. Malgré le "plan" élaboré le 10 janvier, et selon lequel tout avait été prévu dans les moindres détails, M. Fernand De Miffonis a avoué ne pas savoir combien de policiers provinciaux étaient disponibles ce jour-là. Il a d'ailleurs candidement reconnu que le "plan" n'avait aucunement été appliqué. "Tout le monde avait oublié le plan", a-t-il déclaré aux commissaires.

Et c'est au "va-comme-je-te-pousse" qu'on aurait affronté les graves événements de cette journée.

Le directeur actuel de la police de Montréal, M. Marcel St-Aubin, a déclaré pour sa part que, dès les premières heures, le 7 octobre, il avait été impossible de rejoindre les policiers de service à cause de la rupture des communications-radio avec les autos-patrouilles. Plus tard, vers 8 h. 30, des difficultés du même ordre auraient été signalées avec les patrouilleurs de la Sûreté du Québec dont plusieurs voitures auraient été interceptées.

M. St-Aubin a aussi révélé que vers 8 h. 40 le quartier de détention avait été déserté par les policiers affectés à sa surveillance. Enfin, ce serait vers 5 h. 40 de l'après-midi qu'on aurait dû faire appel à l'armée à cause de la tournure des événements et de l'incapacité de la Sûreté du Québec de maîtriser la situation.

## LE "RED TAPE" PRIORITAIRE

Appelé à relater la part prise par la "police provinciale", ce jour-là, l'inspecteur De Miffonis a commencé par dire qu'il

aurait fallu un délai d'au moins une journée pour mettre en place l'effectif nécessaire à assurer la relève des policiers municipaux.

Et ce délai aurait été nécessité principalement à cause des chinoiseries administratives ("red tape") prioritaires. Ce seraient d'ailleurs ces chinoiseries qui auraient été cause que le caporal Dumas n'ait pu recevoir le renfort nécessaire avant de tomber sous les balles des émeutiers au garage de la Murray Hill.

M. De Miffonis a précisé qu'après avoir "épluché" à deux reprises les "postes" de la région métropolitaine sans toutefois faire appel aux agents de la SO cantonnés dans les "postes" de l'île de Montréal, il reçut un appel, vers 8 heures du soir, au sujet d'une manifestation dans la rue Barré, aux garages de la Murray Hill.

## UN CONTINGENT

Après consultation avec d'autres officiers, au quartier général de la rue Parthenais, il aurait été décidé de dépêcher un lieutenant sur les lieux avec une vingtaine d'hommes. Mais l'envoi de ce contingent aurait été quelque peu retardé puisqu'il fallait alors faire signer chacun des policiers pour l'équipement qu'on lui remettait (armes, bâtons, etc.). Mais précise M. De Miffonis, on ne leur aurait pas permis de porter de casques.

Ce retard administratif à dépêcher des renforts aurait fait en sorte que le caporal Dumas, vêtu en "civil", se serait vu enfermer dans le garage alors qu'une troupe d'émeutiers se lançait à l'assaut.

Quelques minutes plus tard, ajoute M. De Miffonis, une deuxième alerte était donnée au quartier général et il fallut dépêcher un autre contingent de policiers. Incidemment, selon les renseignements fournis par les assiégés, les premiers renforts, partis 40 minutes plus tôt, n'étaient pas en mesure de forcer le blocus. Mais M. De Miffonis leur aurait donné l'ordre d'avancer quand même en dépit des coups de feu qui claquaient de toutes parts.

C'est alors qu'une cinquantaine d'autres hommes auraient été dépêchés dans la rue Barré, mais comme personne ne connaissait la topographie montréalaise, il aurait fallu attendre qu'un véhicule de la défense civile soit disponible pour les conduire sur les lieux de l'émeute. Le témoin De Miffonis a expliqué que cette mesure lui avait semblé la plus sage, quoique moins rapide, puisque si on avait envoyé ces hommes dans une vingtaine d'automobiles il y aurait eu risque qu'ils ne trouvent pas l'endroit.

## PATROUILLE ANTI-EMEUTE

Toutefois, ces cinquante hommes étaient munis de casques. Mais pour ce qui est des bombes lacrymogènes, il a fallu attendre parce qu'elles avaient été commandées... de Québec.

À tout événement, les "troupiers" de la SO auraient finalement trouvé leur chemin et seraient parvenus jusqu'à la Murray Hill. Mais le caporal Dumas avait eu le temps de trépasser.

Pendant ce temps, la patrouille anti-émeute de la Sûreté du Québec, spécialement entraînée pour ce genre d'activités, avait été dispersée aux quatre coins de la ville et ses membres avaient été affectés aux différents postes et à la patrouille des rues de la métropole.

Et avant que le calme ait été rétabli à la Murray Hill, des agents de la SO qui se bagarraient à cet endroit auraient été rappelés pour se rendre dans un autre secteur de la ville où des vandales pillaient des magasins.

Quelques jours avant le 7 octobre

# Une ligne directe pour relier la police municipale à la SQ

par Guy BOURDON

Pendant les jours qui ont précédé la grève éclair des policiers de Montréal, le 7 octobre 1969, tout le monde lisait assidûment les journaux au quartier général de la rue Bonsecours parce que c'était le seul moyen de savoir ce qui se passait "dans la police".

Seion M. Pierre Laforest, qui agissait comme assistant-directeur intérimaire, les rumeurs, véhiculées par les quotidiens de la métropole, se faisaient de plus en plus insistantes quelques semaines auparavant. Ces rumeurs étaient à l'effet que quelque chose mijotait dans les rangs policiers.

Et c'est même parce qu'on commençait à appréhender le pire que M. Laforest aurait rencontré l'inspecteur Dessureault, de la Sûreté du Québec, en vue de prévoir une action concertée advenant une grève.

## LE 3 OCTOBRE

Le 3 octobre, a dit hier M. Laforest, alors qu'il témoignait devant la commission d'enquête sur "la conduite de la police de Montréal les 6, 7 et 8 octobre 1969", on aurait commencé à s'inquiéter sérieusement en haut lieu de la rumeur plus précise que deux assemblées de policiers étaient convoquées pour le 7, au Centre Paul-Sauvé.

Enfin, de bonne heure le 7, a ajouté l'assistant-directeur, "la rumeur semblait confirmée". C'est alors que fut convoquée, dès 6 heures du matin, une réunion d'urgence de l'état-major.

## LA SENTENCE ARBITRALE

La tension et la nervosité que l'on constatait dans les hautes sphères de l'administration policière plusieurs jours avant le débrayage n'étaient toutefois pas sans raison. Le directeur Jean-Paul Gilbert aurait connu d'avant

ce "la tendance de la sentence arbitrale" que tout le monde attendait avec impatience. C'est du moins ce qu'a déclaré M. Laforest. Et, comme cette sentence devait s'avérer défavorable aux policiers, on pouvait dès lors prévoir qu'il y aurait du grabuge.

## LE TELEPHONE ROUGE

Quelques jours avant le 7 octobre, une ligne téléphonique directe (hot line ou téléphone rouge) avait été installée pour relier le quartier général de la police municipale à celui de la Sûreté du Québec. Et c'est cette ligne qui a acheminé, pendant toute la journée, les "ordres" provenant des officiers de la police municipale à ceux de la SQ qui, à leur tour, dépêchaient leur effectif disponible aux points les plus névralgiques.

Mais à cause d'un manque de planification, qu'il aurait été impossible à réaliser parce qu'on ne savait pas ce qui surviendrait, certaines interventions seraient demeurées stériles.

En effet, ce n'est que le matin même de la grève que des cartes topographiques de la ville auraient été transmises, à la SQ. Quant à la liste du personnel et des véhicules nécessaires, elle n'aurait pas non plus, été transmise avant le 7 octobre.

## LES AGENCES PRIVEES

Ce serait au pied levé qu'on aurait fait appel aux agences privées de policiers, mais ces dernières n'auraient guère répondu à l'urgence. L'agence Phillips aurait bien mis une cinquantaine d'hommes à la disposition de l'état-major, mais elle n'aurait pu faire mieux parce qu'elle ne disposait pas d'un nombre suffisant d'agents possédant un permis de port d'arme.

Quant aux agences Barnes et Burns, aucun de leurs

membres ne possédait de permis. Enfin, à l'agence Pinkerton, on aurait obtenu pour toute réponse que ses agents ne voulaient pas "y aller parce qu'ils avaient peur".

## L'AFFAIRE MURRAY HILL

Certains témoins entendus par la commission ne sont pas d'accord sur l'effectif policier dépêché, dans la soirée du 7, dans la rue Barré, où des manifestants du comité de libération du taxi assiégeaient les garages de la compagnie Murray Hill.

L'inspecteur Jules Arsenault, de la SQ, qui a aussi témoigné hier, affirme avoir ordonné au lieutenant René Simard de se rendre sur les lieux avec vingt hommes. Mais on se souvient que M. Simard a déclaré, précédemment, qu'on ne lui avait assigné que huit hommes pour "évacuer des autos qui obstruaient l'entrée des garages de Murray Hill".

Toutefois, un deuxième contingent d'une cinquantaine d'hommes aurait été dépêché plus tard dans la soirée à la requête du lieutenant Simard qui avait demandé de "l'aide". M. Arsenault a cependant précisé que ce renfort n'a pu être dépêché qu'une demi-heure plus tard parce qu'il avait alors fallu doter les cinquante policiers de bombes lacrymogènes, de casques et de bâtons. Lundi, l'inspecteur-chef Fernand De Miffonis avait précisé qu'il avait fallu faire "signer" chacun de ces policiers pour les pièces d'équipement qu'on leur avait confiées. Même dans un tel cas d'extrême urgence, pendant que les coups de feu claquaient de toutes parts, chez Murray Hill, et que le caporal Damas était abattu, on n'avait pas jugé bon de se dispenser de cette formalité administrative.

# QPP action 'too late'

By PAUL DUBOIS

The inquiry into last October's walkout by Montreal policemen was told yesterday emergency measures planned nine months earlier proved to be inadequate and were executed too late.

The "too little, too late" dilemma facing Quebec Provincial Police when they took over the policing duties last Oct. 7, was revealed in testimony by Assistant Director Pierre Laforest of the Montreal Police Department.

He told inquiry co-chairmen Judge Ludovic Laperrière and Commissioner Roméo Courtemanche that the emergency measures prepared for use in the event of a police walkout or major strike in the city, had been laid down as early as January, 1969.

Taking part in the meetings were RCMP, Montreal and Quebec Provincial Police as well as representatives of the Canadian Forces.

Asst.-Dir. Laforest said that while he would have liked to see the QPP make a great many provincial police patrol cars available to patrol the city's streets, it was determined in January that only 40 cars would be available. Slightly more than 100 Montreal Police cars patrol the streets daily.

Testimony showed that it had also been agreed in January that Montreal would make city maps and police district maps available to the QPP. These were not delivered to the QPP until the police walkout occurred the morning of Oct. 7, 1969.

The inquiry was held in camera for about 15 minutes yesterday while Asst.-Dir. Laforest gave details of the emergency measures agreed upon at the January meetings. He asked that the courtroom be cleared of spectators "in the public interest."

Later, lawyer Raymond Boily, special counsel for the Quebec department of justice, explained why a large number of QPP constables and officers had been called upon to testify to date.

He pointed out it was not an inquiry into the activities of the QPP but that they had to be heard in an attempt to determine whether their actions or inaction last Oct. 7 was a result of certain acts by Montreal policemen.

He also reminded the co-chairmen that while their mandate calls for them to determine whether anyone had committed any reprehensible act on Oct. 7 "you will also have to determine whether the walkout itself was a reprehensible act."

Earlier testimony had revealed armed guards from private security agencies had been hired by the City of Montreal to protect certain persons and strategic places.

Two guards from the Phillips Agency testified they had been assigned to guard a home "in the Rosemount section of the city" but had been ordered away from their posts by about 10 motorcycle policemen about noon.



## "Le 7 octobre": le directeur Saint-Pierre explique le retard de la Sûreté du Québec

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Le plan établissant le partage des effectifs, prévu dès janvier '69 en prévision d'une éventuelle grève des policiers de Montréal, n'a été officiellement mis en vigueur qu'à minuit le 7 octobre; soit environ 15 heures après le débrayage des policiers montréalais.

C'est ce qu'a déclaré en substance, hier, le directeur général de la Sûreté du Québec, M. Maurice Saint-Pierre, alors qu'il était appelé à témoigner devant les enquêteurs de la Commission de police du Québec.

Précisons que peu après minuit, le 8 octobre, les policiers de la métropole retournaient au travail.

Lors de son témoignage, M. Saint-Pierre a mentionné que le 7 octobre, il se trouvait à l'extérieur du Canada. Plus précisément à Atlantic City, où il assistait à un congrès de l'Association internationale des chefs de police. Et qu'il avait profité de l'occasion pour prendre quelques jours de vacances.

"Je suis arrivé d'urgence à l'aéroport de Dorval, dit-il, et à ma descente d'avion deux policiers m'ont appris la mort du caporal Robert Dumas. Ils m'ont également remis un texte qui disait qu'en vertu d'une loi d'urgence, j'étais directeur des opérations policières.

"Durant le trajet qui me conduisait au quartier général de la Sûreté du Québec, j'ai contacté M. Jean-Paul Gilbert ainsi que les membres de mon état-major et des forces armées."

Le directeur Saint-Pierre a ajouté que, vers minuit, le plan établi en janvier 1969 avait été mis en opération.

"Vu les événements qui s'étaient déroulés en soirée, a poursuivi M. Saint-Pierre, j'ai demandé un plus grand nombre de policiers d'autres municipalités. J'ai confié la tâche d'appeler les directeurs de police à l'inspecteur Benoit."

**"J'ai envoyé le caporal Dumas"**

Le capitaine Oscar Latour, qui était chef de l'escouade de la sécurité le 7 octobre, a déclaré, hier après-midi, devant les enquêteurs de la Commission de police qu'il avait envoyé le caporal Robert Dumas et un autre policier vers bert Dumas et un autre policier, vers 19h45, à la Murray Hill afin de constater l'étendue de la manifestation.

"Le caporal Dumas m'a appelé deux fois, à 20h40 et 20h50, me demandant l'assistance de policiers en uniforme. J'ai transmis les demandes à l'inspecteur-chef Fernand de Miffonis", d'ajouter le capitaine Latour.

## Sixième semaine de l'enquête sur la police de Montréal

par Jean-Paul Charbonneau

La Commission de police du Québec a entrepris, hier, sa sixième semaine d'enquête et à cette occasion le président de la Fraternité des policiers de Montréal, M. Guy Marcil, a été invité à déposer les procès verbaux des assemblées de la Fraternité tenues entre le 12 décembre 1968 et le 6 octobre 1969.

Rappelons que l'enquête de la Commission de police du Québec a été demandée afin de déterminer si des actes répréhensibles auraient pu être commis par certains policiers de Montréal les 6, 7 et 8 octobre derniers.

Hier après-midi, le juge Ludovic Laperrière, qui préside l'enquête, a réitéré la demande qu'il avait faite le 14 juillet, dès l'ouverture de l'enquête: que toute personne désirant témoigner au cours de l'enquête n'a qu'à communiquer avec le secrétaire de la Commission ou se présenter lors des séances d'enquêtes, tenues à la cour de bien-être social.

### Partie de cartes

Par ailleurs, trois agents de la police de la métropole-police ont déclaré qu'ils avaient quitté le Centre Paul-Sauvé, vers 11 h., le matin du 7 octo-

bre, pour se rendre au poste no 12, et qu'ils avaient joué aux cartes et diné. "Nous sommes retournés à Paul-Sauvé vers 1 h."

Pour leur part, deux agents provinciaux ont souligné aux enquêteurs de la Commission qu'ils faisaient partie d'un groupe de huit policiers choisis par le capitaine René Simard afin de se rendre aux abords de la Murray Hill, rue Barré.

"Avant de quitter le quartier général de la Sûreté du Québec, vers 8 h. 15, le capitaine Simard a parlé au lieutenant Turpin, ce dernier a mentionné qu'il y avait d'autres policiers à la Murray Hill, en ajoutant qu'il n'y avait plus de trouble et que nous étions dépêchés sur les lieux afin d'y assurer un service d'ordre et diriger la circulation", de souligner l'un d'eux.

D'autre part, le gérant du Centre social des policiers de Montréal, M. Germain Morais, a souligné aux enquêteurs de la Commission qu'il avait laissé quelques appareils émetteurs-récepteurs dans sa roulotte en stationnement, dans un terrain d'une station-service, située en face du Centre Paul-Sauvé.

En réponse à Me Jean Geofrion, un des procureurs de la Commission, et au juge Laperrière, M. Morais a déclaré qu'il ne se souvenait pas qui lui avait demandé de laisser les appareils dans sa roulotte.

## Démontré: Le tribunal d'arbitrage n'est pas une solution pour régler les conflits des policiers

par le SERGENT GUY MARCIL



président de la Fraternité

### V — Arbitrage avec sentence exécutoire dans le cas des policiers: analyse de la technique.

Avant d'aborder le fond du problème qui nous intéresse, c'est-à-dire un mode ou une procédure pour régler les conflits d'intérêt dans le secteur policier et dans le secteur des incendies, regardons brièvement comment le législateur a décidé de régler les mécontentements qui peuvent surgir entre un syndicat d'une part et un employeur d'autre part.

Le législateur fait une distinction nette et marquée entre les deux types de mécontentement qui peuvent surgir entre les salariés couverts par le Code et leur employeur.

Si nous jetons un coup d'oeil aux définitions qui apparaissent à l'article 1 du présent Code, nous rencontrons à 1F, le mot "différend". Définition du mot "différend": "une mécontentement relative à la négociation ou au renouvellement d'une convention collective ou à sa revi-

sion par les parties en vertu d'une clause la permettant expressément". A 1G nous rencontrons le mot "grief": "toute mécontentement relative à l'interprétation ou à l'application d'une convention collective de travail".

Ainsi le législateur identifie deux types bien distincts de mécontentement. L'une de ces mécontentements peut surgir lorsque les parties négocient une convention collective de travail c'est-à-dire lorsqu'elles établissent leurs droits. Si employeurs et salariés ne s'entendent pas, nous pouvons alors parler de conflit d'intérêts. Lorsque ces droits auront été établis pendant la négociation de

la convention collective de travail, et après la signature de celle-ci, il peut surgir d'autres conflits, d'autres mécontentements, lesquelles, cette fois, porteront sur l'application ou l'interprétation des clauses négociées, c'est-à-dire sur l'application ou l'interprétation de la loi que les parties se seront elles-mêmes donnée.

Pour régler ces deux sortes de mécontentement, soit le "différend" qui est un conflit d'intérêts, et le grief qui est un conflit de droits, le législateur a décidé de deux processus complètement différents.

Lorsque les parties, syndicat et employeur, décident de négocier pour établir leurs droits, le législateur a jugé bon de les encourager à négocier au moins un mois, et à s'entendre elles-mêmes. Si l'une ou l'autre des parties croit qu'elle ne peut en venir à une entente, elle doit faire appel à un conciliateur. Le fait de demander l'aide d'un conciliateur déclenche un mécanisme à rebours qui au bout de soixan-

te jours donnera au syndicat le droit de faire la grève et à l'employeur le droit de faire le "lock out".

Pour les services publics, à l'exception des policiers et des pompiers, le législateur a prévu une condition additionnelle pour que la grève soit légale: un avis de huit jours doit être envoyé au ministre par l'association afin que le ministre ou le lieutenant-gouverneur en conseil vérifie si la grève appréhendée ou en cours met en danger la santé ou la sécurité publiques. Si c'est le cas, en vertu de l'article 99 du Code, le Ministre du Travail peut émettre une injonction afin de retarder la grève ou d'y mettre fin. Cependant, à toute fin pratique, les employés des services publics, à l'exception des policiers et pompiers, ont le droit de grève et cela par législation. Le législateur a voulu que dans le mécanisme prévu pour régler les conflits d'intérêts, les parties gardent l'entière responsabilité des actes qu'elles poseront: le syndicat doit légitimer ses demandes, l'employeur, pour sa part, doit justifier son refus ou ses contrepropositions. Un tel fardeau sur les épaules des parties amènera fatalement celles-ci à faire des compromis afin d'éviter le déclenchement de la grève ou du "lock out" qui est lourd de conséquences pour les deux parties. C'est précisément le but que le législateur voulait atteindre.

En ce qui a trait aux mésententes qui sont des conflits de droits, c'est-à-dire aux griefs, le législateur n'a pas cru bon de permettre que le jeu se fasse par la force économique puisque les droits des parties étaient déjà établis. En effet, puisque les parties avaient signé un accord par lequel elles se reconnaissent mutuellement des droits et obligations, le législateur a décidé que tout conflit concernant l'ad-

ministration de la convention collective de travail pouvait être tranché par un tiers auquel on donnait la responsabilité de dire aux parties quel était leur droit. Ainsi le mécanisme établi par le législateur pour régler ce genre de conflits sera celui de l'arbitrage. Les articles 88, 89, 90 créent l'arbitre des griefs et laissent aux parties la liberté de choisir la méthode selon laquelle elles pourront soumettre leurs conflits de droit à l'arbitrage. En instituant l'arbitrage, le législateur enlève le droit de grève et de "lock out" et rend la sentence de l'arbitre obligatoire, finale et liant les parties.

Le "tiers" qui est ici l'arbitre, ou le tribunal d'arbitrage quand les parties ont décidé de former un conseil à trois membres, n'aura pas à trancher une mésentente ou un conflit entre les parties pour établir des droits mais à leur dire quels sont leurs droits ou à interpréter les droits que les parties se sont donnés. Sa responsabilité sera quasi-judiciaire: il aura un cadre bien formel dans lequel il devra fonctionner. De plus il devra motiver la plupart du temps ses décisions; cela étant prévu par la plupart des conventions collectives de travail.

Jusqu'en 1964 plusieurs autres catégories de travailleurs dans les services publics ne bénéficiaient pas du droit de grève.

Pour remplacer ce droit à la grève, le législateur a prévu un conseil d'arbitrage. Une fois la conciliation obligatoire terminée, les employés des services publics y compris les policiers et les pompiers, soumettaient leur différend, c'est-à-dire leur conflit d'intérêts, à un tribunal composé la plupart du temps d'un représentant nommé par la partie syndicale, d'un représentant nommé par la partie patronale, lesquels

---

s'ils pouvaient s'entendre, nommaient un président. Si les représentants des deux parties n'arrivaient pas à s'entendre sur le choix d'un président, ce dernier était nommé d'office par le Ministre du Travail. Ce tribunal se substituait au droit de grève et sa sentence ou sa décision devenait la convention collective de travail.

Ce tribunal avait donc à décider à la place des parties quels seraient les droits de chacun et à fabriquer ce droit, donc à établir la loi qui régirait les conditions de travail des employés. En un mot c'était un tribunal administratif et non pas un tribunal quasi-judiciaire.

Durant au-delà de vingt ans ce fut le régime pour les travailleurs des services publics. Disons immédiatement que la syndicalisation dans ce milieu était très peu avancée vers les années '44 mais de 1944 à 1964, surtout entre les années 60-64, la syndicalisation de ces travailleurs fut très poussée. Il s'agit des employés municipaux, manuels, collets-blancs, policiers, pompiers, des employés des hôpitaux, des employés de l'électricité, des employés des commissions scolaires, etc.

Dans l'intention du législateur, ce tribunal administratif devait, en principe, donner aux travailleurs des services publics les mêmes avantages que s'ils avaient eu recours à la grève ou, tout au moins, s'ils avaient eu ce droit à la grève. Or, ce but ne fut pas atteint.

Les relations ouvrières-patronales étant près peu avancées au Québec entre les années '44 et '60 et les préjugés anti-syndicaux étant puissamment implantés dans le milieu, il est facile de comprendre que ces tribunaux d'arbitrage n'aient pas osé se substituer véritablement au droit de grève.

Il est également facile de constater qu'après les années '60, la crédibilité des travailleurs et des syndicats à l'endroit de ces tribunaux d'arbitrage s'effrita. Cela pour deux raisons: premièrement, les délais causés par la négociation, conciliation, élaboration de la preuve devant le tribunal, délibéré du même tribunal, pouvaient durer un an, un an et demi, parfois deux ans; deuxièmement, la majorité des sentences se situait sensiblement en bas du niveau des conditions de travail obtenues par les salariés des autres industries.

Par conséquent, il se créa une classe de travailleurs de deuxième ordre quant aux conditions de travail. Vers les années '63 et '64 plusieurs associations ne croyant plus au système des conseils d'arbitrage firent des grèves dans l'illégalité

afin de trouver une solution à leurs problèmes. Ces grèves se généralisant, le législateur a cru bon en 1964 d'amender la loi et de donner le droit de grève à tous les travailleurs de la province, à l'exception des policiers et des pompiers.

Il faut dire ici que l'employeur avait tout à gagner avec le système de l'arbitrage! Etant sûr que les salariés demeureraient au travail, les délais ne pouvaient que l'avantager puisqu'en prolongeant les négociations, l'employeur retardait le moment où il serait obligé de dépenser des sommes additionnelles ou de donner des avantages sociaux nouveaux.

Avant d'aborder un processus de négociation qui comprendrait le droit à la grève pour le secteur des policiers et des pompiers, abordons ici d'une façon plus concrète le phénomène de la preuve et de la contre-preuve, d'abord, devant un tribunal qui a à trancher un conflit d'intérêts. Rappelons de nouveau que le conseil d'arbitrage est un conseil administratif qui se substitue aux parties afin d'établir les conditions de travail. Dans le cas des policiers et des pompiers, ce tribunal fait partie du processus de négociation, se substitue au droit de grève et doit donc compenser ce droit. Or, voyons ce qui se passe en pratique: lorsque les par-

ties ont exposé leur point de vue devant ledit tribunal, ce tribunal ne discute pas des faits qui ont été établis devant lui mais recommence plutôt à négocier.

De par sa formation ce tribunal a toujours la possibilité de rendre sur chaque point qui lui a été soumis plusieurs décisions et le président peut tantôt être majoritaire avec l'un, tantôt avec l'autre. De plus, en vertu de l'article 76, si le président du tribunal n'a pu obtenir l'appui soit de l'arbitre syndical soit de l'arbitre patronal, sa décision peut constituer la sentence du conseil. En pratique il essaie toujours d'obtenir l'adhésion de l'un ou l'autre de ses collègues.

Lorsque les parties établissent en séance publique ce que nous pouvons appeler la preuve on peut se demander pourquoi les arbitres pour faciliter la tâche, ne se basent pas sur la preuve telle qu'elle a été établie devant eux. Pour bien comprendre l'attitude des arbitres, il est nécessaire de rappeler que ceux-ci sont là pour établir le droit de chacun et que dans un tel cas la preuve des parties n'est pas une preuve mais plutôt l'opinion des parties sur des problèmes qui les touchent de près: qu'un syndicat par exemple fasse la démonstration que tel gain existe dans 80 ou 95% de contrats de travail similaires, il n'y a rien qui oblige tel employeur à accorder le même gain car il n'y a aucune obligation légale, aucun engagement entre les parties à cet effet. L'unité de négociation, par son certificat d'accréditation syndicale, est complètement détachée, au point de vue légal, de tout autre groupe ayant des accréditations face à d'autres employeurs. Quant aux employeurs, aucun lien légal ne les lie les uns aux autres. En un mot, doit-on par une modification de notre législation ouvrière légaliser une preuve faite devant un tribunal d'arbitrage et démontrant que telle ou telle condition existe dans x % des conventions collectives de travail? Cela représente une difficulté énorme qui aurait des conséquences très graves pour la négociation de la convention collective de travail chez les pompiers et les policiers.

On ne peut oublier en effet que si une cité ou ville démontre d'une façon formelle que son niveau de taxe est très élevé et qu'elle est

obligée de faire des coupures budgétaires, elle pourrait demander qu'un certain pourcentage de ces coupures budgétaires soit réalisé par une diminution soit des salaires soit des avantages sociaux.

Pour mieux comprendre ce phénomène, rappelons que le tribunal d'arbitrage qui doit trancher un conflit d'intérêts, est là pour **distribuer** des droits aux parties et non pour **interpréter** des droits. Donc, si la preuve des parties devait être légalisée nous ferions de ces tribunaux, des tribunaux quasi-judiciaires qui auraient à trancher des conflits de droit et non pas des conflits d'intérêts. Or, cette solution semble irréaliste car les arbitres auraient devant eux des preuves complètement contradictoires ce qui les mettrait pratiquement dans l'impossibilité de rendre une décision valable.

Si par une modification de la loi, on obligeait les tribunaux d'arbitrage à tenir compte de la preuve d'une façon plus formelle, il est sûr et certain que cette même loi contiendrait certains critères qui ne seraient pas nécessairement les gains obtenus dans d'autres entreprises du même genre ou dans d'autres industries de même type. Il est sûr et certain qu'en établissant ces critères, le législateur tiendrait compte des revenus et de la capacité de payer de l'employeur. De plus, si nous regardons les autres clauses qui sont négociées entre les parties, nous croyons, étant donné que plusieurs d'entre elles sont des clauses très particulières, qu'elles ne pourraient créer de la jurisprudence et que, par conséquent, le tribunal devrait de nouveau négocier des articles puisqu'il ne pourrait pas se baser sur une preuve concluante.

En un mot nous ne croyons pas que le législateur peut légiférer sur une preuve relative à un conflit d'intérêts, car la comparaison c'est le principe qui est adopté en Amérique du Nord; et la comparaison peut difficilement revêtir un aspect légal puisque à une comparaison on peut facilement en opposer une autre qui est contradictoire. Il ne faut pas oublier non plus que la négociation telle qu'établie en Amérique du Nord est basée sur le compromis et que ce compromis a de meilleures chances d'être valable s'il est fait par les parties en cause et non par un tiers. Il est assez étonnant de constater que le législateur après avoir jugé désuet le système du tribunal d'arbitrage pour régler des conflits d'intérêts, l'abolit pour tous les employés des services publics mais le conserve pour les policiers et les pompiers sans même chercher, pour cette catégorie de travailleurs, une autre solution. Pourtant l'expérience de 20 ans avait démontré de façon éclatante que le maintien de ce régime ne pouvait qu'amener des conflits sociaux importants chez les policiers, et chez les pompiers. C'est ce qui s'est produit à l'automne 1969.

Aujourd'hui, nous constatons que l'intervention de tiers dans les conflits d'intérêts n'est pas ou ne peut rester la solution même si la grève est quasi impensable dans le cas des policiers et des pompiers, étant donné que le bien commun est en danger. Avant d'aborder des solutions, regardons ce qui se passe dans le système auquel sont encore soumis les policiers et les pompiers. Exception faite du droit de grève, ils sont soumis à la loi commune, c'est-à-dire: obligation de négocier au moins un mois, demande obligatoire d'un conciliateur de négocier au moins un mois, demande obligatoire d'un conciliateur, pour le renouvellement d'une convention collective de travail au moins une période de 60 jours à la suite de quoi, au lieu d'obtenir le droit à la grève comme leurs confrères, ils sont obligés de soumettre leur différend à un tribunal d'arbitrage.

Ainsi de longues négociations se déroulent pendant que l'employeur, ne sentant aucune menace planer sur sa tête, n'a aucun intérêt

à être diligent. Lors de l'intervention du conciliateur, même phénomène; les négociations repartent pour une deuxième fois. S'il n'y a pas de solution au conflit d'intérêts, nouveau délai pour la formation dudit tribunal et là, de nombreuses séances où les parties viennent devant les arbitres faire valoir leur point de vue sur les sujets qui les séparent. Une fois ces séances que nous appelons séances publiques terminées, le délibéré entre les membres du tribunal commence.

Voyons ce qu'est ce tribunal. Tout d'abord la composition du tribunal n'est pas homogène. Un des membres représentait ou représente encore à 100% les intérêts des syndiqués. L'autre, le représentant patronal, représentait, dans le cas des policiers et des pompiers, les intérêts de l'employeur. Le président qui était le plus souvent recruté parmi les juges et qui, dans la plupart des cas n'avait aucune formation dans le domaine des relations ouvrières-patronales (quelques juges ont fini par acquérir cette formation, mais ils sont très rares) se voyait forcé de se faire réexpliquer, pour une troisième fois, la position des parties. Ainsi le représentant syndical reprenait ses arguments pour convaincre le président et le rallier à lui, et invoquait fortement la preuve syndicale. Le représentant patronal faisait de même. En un mot la négociation reprenait pour une quatrième fois, la troisième étape étant l'explication de la position des deux parties devant le tribunal arbitral.

Le président du tribunal, pour éviter autant que possible la critique, essayait d'user de persuasion afin d'amener les parties à un compromis. Si cela lui était impossible, il tâchait de convaincre un des deux de se rallier à lui et du même coup, proposait des compromis qui ne tenaient aucun compte de la preuve ou des preuves qui avaient été faites devant lui.

Il ne faut jamais oublier que ce tribunal n'est pas un tribunal quasi-judiciaire. Il n'a pas à trancher un conflit de droits, c'est un tribunal administratif qui aura l'odieuse de se substituer aux parties afin d'établir leurs droits. Si la preuve syndicale démontrait que le tribunal devait ordonner une dépense trop lourde pour l'employeur afin de compenser pour la perte du droit

de grève, l'arbitre patronal n'avait pas tellement de difficulté à faire reculer le président du tribunal devant l'odieuse d'une augmentation de taxes ou d'une augmentation de dépenses dont il serait le seul à porter le fardeau. Nous ne parlerons pas ici de tous les préjugés sociaux qui ont pu influencer les présidents de tribunaux d'arbitrage. Pour souligner une tactique familière aux présidents des tribunaux, qu'il nous soit permis de citer un exemple.

La preuve syndicale démontrait d'une façon mathématique que dans une région donnée, les policiers classe 5 méritaient \$150.00 par semaine. Le représentant patronal a immédiatement souligné au président que s'il accordait une telle demande, même s'il y avait une preuve détaillée devant lui, l'employeur c'est-à-dire la Cité serait obligée d'augmenter considérablement le taux de la taxe foncière. Le salaire du policier de classe 5 étant \$115.00 par semaine, le

représentant patronal proposait une augmentation de \$10.00 par semaine soit \$125.00. Après mûre réflexion, le président du tribunal regarda le représentant syndical et il lui dit que sa décision était la suivante: "Soyez avec moi pour \$135.00 par semaine sinon je rendrai ma sentence à \$125.00 avec le représentant patronal." La preuve faite devant le tribunal venait de prendre le chemin du panier. Le président du tribunal justifiait sa position en disant qu'une augmentation de \$20.00 par semaine était très substantielle et qu'en fin de compte, il venait d'améliorer considérablement le sort des policiers de cette cité. Le représentant syndical n'avait pas d'autre choix que d'essayer de convaincre le président d'augmenter ce montant de quelques dollars de plus. Donc il diminua le montant demandé par le syndicat de \$150.00 à \$145.00. N'ayant aucun succès à \$140.00, il réussit finalement à convaincre le président du tribunal de le rejoindre à \$138.00. L'arbitre patronal, pour se laver les mains, fut tout simplement dissident. Il est vrai que les policiers de cette cité ont vu pour une période de deux ans leurs conditions de travail améliorées, mais s'ils les comparaient à celles des policiers de d'autres cités de la même région, ils ne pouvaient être qu'insatisfaits. Il en fut de même pour toutes les autres demandes syndicales présentées devant ce tribunal d'arbitrage. L'arbitrage dura au moins sept mois. Négociations et arbitrage, presque un an, et les décisions prises par le tribunal ne correspondent par nécessairement aux points sur lesquels les parties auraient trouvé un terrain de compromis si elles avaient pu négocier avec le droit de grève.

Tout fut fait au petit bonheur. Durant chaque période de délibérés, l'arbitre patronal comme syndical essayait d'amener à lui le président. Des compromis à trois? Aucun. Aussi, tout au long de cet arbitrage, le président fut de temps à autre du côté du représentant syndical si celui-ci faisait un pas, et de temps à autre du côté du représentant patronal si celui-ci concédait quelque chose. En un mot ce fut une négociation d'un type différent, chaque partie essayant de négocier un morceau avec le prési-

dent du tribunal. Aucune de ces personnes n'habitait la ville en question et les tiers ont imposé d'autorité des conditions de travail à une cité ainsi qu'à des employés de cette cité. La cité pouvait se dégager de toute responsabilité disant tout simplement que les dépenses nouvelles avaient été imposées par un tiers. Le syndicat ne pouvait faire autre chose que de dire à ses membres "que voulez-vous, la loi est ainsi faite".

Il est à remarquer ici que la responsabilité des parties est nulle. Pour l'employeur, l'impact n'est pas tellement dur car avec un système d'arbitrage, si les employés sont dociles, il peut facilement faire la lutte jusqu'au bout, n'ayant aucun intérêt à chercher au compromis pour régler le litige et ayant tout à gagner dans les délais. Quant au côté syndical, il peut, à plus ou moins long terme, être dans une position très difficile: tenter d'expliquer à ses membres que le système est valable. Donc pour se justifier auprès de ses membres, il est obligé d'attaquer le système même de l'arbitrage et d'expliquer aux salariés qu'ils sont des salariés de deuxième ordre par rapport à leurs camarades qui ont le droit de négocier avec le droit de grève.

Il faut dire ici que les parties sont en fait mieux outillées pour découvrir entre elles le point qui les incitera à poursuivre ensemble la négociation et à chercher un compromis. Mais, pour ce faire, il faut qu'elles sentent sur leurs épaules une grande responsabilité. Le droit à la grève est cette responsabilité permettant aux parties de chercher un compromis afin d'éviter la grève. De l'autre côté, les travailleurs étant dans un service public doivent eux aussi être conscients qu'il y a une troisième partie au conflit: le public, donc une plus grande responsabilité.

Il a été prouvé à ce propos que les travailleurs peuvent d'eux-mêmes évaluer les répercussions de leurs gestes. Rappelons que même s'ils avaient le droit de faire une grève totale en vertu du présent Code, les travailleurs de l'Hydro-Québec, lors de leur grève en 1967, tout en voulant faire des pressions économiques sur leur employeur ont tout de même songé à protéger

le bien commun en faisant une grève tournante, sachant qu'une grève totale, par les dégâts qu'elle aurait provoqués, aurait attiré sur eux les foudres du législateur. Aujourd'hui, à l'exception peut-être de certains spécialistes, personne, dans le public ne se souvient de cette grève, mais elle a permis de conclure une convention collective de travail.

Le résultat de l'assemblée du 7 octobre dernier démontre que le tribunal d'arbitrage n'est pas une solution pour régler les conflits des policiers ou des pompiers, pas plus d'ailleurs qu'elle ne l'était pour les employés des services publics des autres catégories soit les employés de l'électricité, les employés manuels, collets-blancs des cités et villes, les employés d'hôpitaux, etc. Le tribunal a pour sa part démontré qu'il n'était qu'un conseil administratif et que ce n'est pas sur une preuve qu'il se base lorsqu'il rend



une sentence, mais plutôt sur le jugement pur et simple des arbitres. Un fait historique vient de mettre fin à ce système qu'on avait déjà jugé désuet en 1964.

Mais lors de la rédaction et de l'adoption du Bill 54, qui est devenu le Code du Travail, le législateur n'a pas osé ou n'a pas pu trouver d'autres solutions que de laisser ces deux catégories d'employés, policiers et pompiers, dans le système qui prévalait depuis 1944.

Il n'est pas nécessaire de faire des études approfondies pour se rendre compte que le législateur trouvait impensable que des policiers qui doivent protéger les biens et la vie des concitoyens, puissent obtenir ce droit dont l'exercice pouvait entraîner des désastres très graves. C'est tout à fait pour les mêmes raisons que le droit de grève ne fut pas donné à d'autre catégorie de travailleurs soit les pompiers. Pourtant même si cela semble moins grave on a donné l'exercice de ce droit aux employés de l'électricité et aux employés des hôpitaux.

Comment concilier le bien commun de la population et, en même temps, permettre aux parties de garder la responsabilité de leur geste. En un mot, comment rendre les négociations directes valables pour les parties? Car, sans le droit de grève, la partie syndicale peut demander la lune et l'employeur peut tout simplement la refuser sans que cela ne change rien si ce n'est de créer, à la longue, un mécontentement qui peut dégénérer en catastrophe. Une chose cependant est certaine: personne ne croit plus au système du conseil d'arbitrage, celui-ci n'étant basé que sur la non-responsabilité des parties.

Il est à remarquer que lors de l'obtention du droit de grève en 1964, presque toutes les catégories d'employés de services publics ont utilisé ce droit à l'occasion d'une première ronde de négociations à travers la province vers les années '65, '66 et '67. Lors de la deuxième ronde de négociations, aucun syndicat ne s'est servi de ce droit que ce soit dans les hôpitaux ou dans l'électricité; la seule exception fut à la Régie des alcools où la santé et la sécurité publiques n'étaient pas en danger. Les parties ont cherché elles-mêmes la solution à leurs

problèmes et l'ont trouvée, à travers de nombreux compromis de part et d'autre.

Il est intéressant de constater aussi que lors de la dernière ronde de négociations dans l'électricité ainsi que dans les hôpitaux, le Gouvernement, même étant averti qu'il y aurait déclenchement de grève à une date donnée, n'a même pas jugé bon de se servir de l'article 99 de l'actuel Code du Travail. Il n'y a pas eu requête du Procureur gé-

néral auprès d'un juge de la Cour supérieure pour émettre un injonction qui aurait retardé de 80 jours le recours à la grève, le Gouvernement voulant que les parties prennent immédiatement leurs responsabilités, ce qui fut fait sans grève.

Nous ne croyons pas que l'intervention de tiers dans des conflits d'intérêts qui ne les concernent pas directement soit une solution que le législateur devrait retenir.

## "Le 7 octobre a été la plus belle journée de ma vie, jusqu'à 9 h..."

par Jean-Paul CHARBONNEAU

"Le 7 octobre a été la plus belle journée de ma vie jusqu'à 9 h., alors que j'ai appris la mort d'un policier".

C'est d'une voix assurée et calme que le lieutenant-détective Jean-Guy Ménard a commenté, hier après-midi, devant les enquêteurs de la Commission de police du Québec, les événements de cette mémorable journée.

Le lieutenant Ménard, qui est le trésorier de la Fraternité des policiers de Montréal, a également mentionné qu'il était fier du geste posé par 3,800 citoyens, d'autant plus que cela n'avait pas été demandé par l'exécutif de la Fraternité.

"Lorsque je suis arrivé au Centre Paul-Sauvé, je m'attendais à y voir 1,200 policiers. Mais j'ai constaté qu'il y avait là 3,800 citoyens, des gens responsables, courageux, décidés de faire quelque chose. J'en étais fier".

### Réunions à huis clos

Au cours de son témoignage, le lieutenant-détective Ménard a souligné qu'il était l'un des négociateurs de la Fraternité depuis 12 ans, et que les policiers ne négociaient pas comme les autres travailleurs, leurs recours étant limités.

M. Ménard a également fait mention que l'exécutif de la Fraternité avait tenu des réunions à huis clos les 3, 5 et 6 octobre.

A un certain moment, la Commission a semblé s'acharner sur le pourquoi des huis-clos.

Les huis-clos, selon un membre de la Fraternité sont demandés lorsqu'un cas majeur se présente (griefs, vacances, négociations, etc.), afin que rien ne transpire de la rencontre.

Le lieutenant Ménard a mentionné que l'un des sujets de la réunion du 5 octobre avait été la marche des pompiers, de la journée précédente.

"Si la décision du tribunal d'arbitrage

relativement au salaire annuel n'était pas à l'avantage des pompiers, comme le mentionnaient les journaux, nous étions presque assuré que la même chose était pour se produire dans notre cas", de souligner M. Ménard.

Il est connu que le salaire annuel du policier ne dépasse pas celui du pompier de plus de \$350.

"Il était facile de prévenir la réaction des policiers".

— Débrayage? demande le juge Ludovic Laperrière.

— Personnellement, je savais qu'il se poserait des gestes. Aussi durant les 11 mois de négociations, nous avons averti les autorités à maintes reprises d'un danger de débrayage, de répondre le lieutenant Ménard.

— Vous n'auriez pas pu éviter ça en annulant l'assemblée du 7? demande alors le tribunal.

— Le problème se serait posé 24 ou 43 heures plus tard.

Le 7 octobre aurait pu être alors le 8 ou le 9 octobre.

Par ailleurs, le vice-recteur de l'université McGill, M. Robert Shaw, a déclaré qu'il avait demandé l'assistance de policiers, le 7 octobre, parce qu'il prévoyait que des dommages seraient causés aux édifices de l'institution.

"Vers 8 h., je me suis aperçu qu'il y avait une manifestation à la Murray Hill et j'avais peur que les manifestants viennent à l'université. J'ai alors appelé à la Sûreté du Québec."

M. Shaw a ajouté qu'une vingtaine de policiers provinciaux avaient été envoyés à l'université, vers 10 h., mais qu'ils étaient repartis une demi-heure plus tard, rien ne s'étant produit.

"Après le départ des policiers, a souligné M. Shaw, des dommages de l'ordre de \$18,569 ont été causés par des manifestants aux immeubles de l'université".

Policemen's Brotherhood treasurer testifies

# 'Oct. 7 was the most beautiful day of my life until...'

By PAUL DUBOIS

The elected treasurer of the 3,800-member Montreal Policemen's Brotherhood explained yesterday why the city's policemen walked off their jobs a year ago this month.

In a voice filled with emotion, the treasurer, Det.-Lt. Jean-Guy Ménard, said that he, personally, felt that something at least unusual would result if an expected arbitration board report was unfavorable to them.

Det.-Lt. Ménard, a 21-year veteran member of the local police force and a 12-year member of the Brotherhood's executive, was questioned at length on his and other members of the executive's activities on and about Oct. 7, 1969, the day of the walkout.

He assured Judge Ludovic Laperrière and Commissioner Roméo Courtemanche, co-chairmen of the Quebec Police Commission hearing into the mass police walkout, that it had been spontaneous and not planned at any time by any officer of the Brotherhood.

"It was the honest reaction of 3,800 citizens — responsible, courageous and dedicated men — who decided to do something about the 12 years of injustice we had all suffered at the hands of city authorities during contract negotiations," the Brotherhood's treasurer testified.

Interviewed outside the courtroom Det.-Lt. Ménard was asked to explain what he had meant by "injustice" during his testimony.

"City hall has always known and fully realized policemen do not have the right to strike," he said. "Unjustly, city hall took advantage of that fact," he told THE MONTREAL STAR.

Earlier, inside the courtroom, Det.-Lt. Ménard testified he had arrived at the Paul Sauvé arena on Beaubien Street East, the morning of Oct. 7, 1969, expecting to find a maximum of 1,200 policemen on hand to attend the first of two scheduled meetings.

"But it did my heart good to see, not 1,200 men but about 3,000 of them," Det.-Lt. Ménard told the inquiry.

"It also did my heart good because we (members of the executive) had been negotiating for at least 11 years... all the time making concessions to the city... always with little weapons at our disposal... and being a man dedicated to the cause of organized labor... it did me good," the Brotherhood's treasurer told the inquiry.

And then he added: "Oct. 7, 1969 was the most beautiful day of my life until about 9 p.m. when I heard that a policeman had been shot at the Murray Hill garage."

Pausing briefly, Det.-Lt. Ménard then went on to say, before a hushed audience made up mostly of law enforcement officers:

"As a policeman, as part of the labor force and as a citizen, I was proud to see so many men there (the Paul Sauvé Arena)."

Judge Laperrière then asked the witness whether he was proud of the fact the citizens of Montreal had been abandoned by the city's policemen.

"No... of course I wasn't," the Brotherhood's treasurer replied.

"I wasn't at all pleased with that

part of it... but we had been putting up with so much for so long," he explained.

Under questioning from Judge Laperrière, witness admitted that while the actual date of the walkout had come as a bit of a surprise to him, personally, he had felt it would happen at about that time.

"If not on the 7th of October, it would have happened on the 8th, perhaps the 9th. But it had to happen some time," he told the inquiry.

Questioned as to whether he had imparted his feelings about an impending walkout to anyone in authority, the Brotherhood's treasurer shook his head in disgust and said:

"Eleven months prior to Oct. 7, (1969) we told city hall authorities of the existing threat of a walkout by the membership," Det.-Lt. Ménard told the inquiry.

"But since we didn't have the right to strike, no one would listen to us," the witness explained.

Earlier, Robert Fletcher Shaw, vice-principal of McGill University, testified he had called the police station in the district on Oct. 7 and asked what assistance he could count on in the event of another disturbance on campus.

"I suggested to Montreal police that McGill had frequently been the target for rioters and asked what assistance we could count on. The police inspector at station No. 10 reported he had no staff," Mr. Shaw recalled.

"I was then referred to the Quebec Provincial Police. I called them and they asked me to keep them informed of any developments," he told the inquiry.

Mr. Shaw then revealed McGill's plans in the event of an attack by rioters. Guards carried portable fire extinguishers on their backs, plumbers and carpenters were called in and a supply of plywood and glass was obtained.

At 8 p.m., Oct. 7, Mr. Shaw again called police. He told them of the attack on the Murray Hill garage and expressed his fear that the demonstration could spill over to the McGill campus.

Quebec Provincial Police did not show up on campus until about 10.30 p.m. "They made their presence known for about one half hour and then left," Mr. Shaw testified.

Shortly after, he said, a group of rioters ("anywhere between 60 to 200 of them") showed up and caused damage totalling \$18,569.77 — in addition to causing approximately \$1,500 damage to Mr. Shaw's own auto.

"I was so concerned with the protection of university property that I forgot all about my own car," Mr. Shaw admitted. "As a matter of fact, I had left it parked in front of my own office," he recalled.

Questioned on the subject of the early plans he had made for possible needed repairs to university property Mr. Shaw told the inquiry: "I regret to say we've become quite efficient in repairing damage at McGill."

Le 7 octobre

## Concessions faites deux semaines trop tard ?

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Le président de la Fraternité des policiers de Montréal a déclaré, hier, que les policiers seraient retournés au travail, dans l'après-midi du 7 octobre, si M. Lucien Saulnier, lors de sa visite au Centre Paul-Sauvé, leur avait accordé ce qu'il leur a donné deux semaines plus tard.

M. Guy Marcil, qui en était à sa dixième apparition dans la boîte aux témoins depuis l'ouverture de l'enquête, a également mentionné à la Commission de police du Québec qu'un journaliste lui avait signalé, le 7 octobre, que le président du comité exécutif de la ville de Montréal voulait le rencontrer.

Le sergent Marcil a déclaré aux enquêteurs de la Commission qu'il avait répondu au journaliste: "Ça fait 11 mois que nous nous trainons dans son bureau. S'il veut me parler qu'il vienne".

Effectivement, M. Lucien Saulnier devait se rendre au Centre Paul-Sauvé, vers 2 h. de l'après-midi. Il avait alors été accueilli par une volée de huées.

"Lorsque M. Saulnier est arrivé, a poursuivi M. Marcil, j'ai demandé le silence dans la salle. J'ai dit aux policiers qu'il voulait leur parler afin de leur dire qu'ils étaient les meilleurs policiers au Canada et qu'ils méritaient le meilleur salaire".

Incidentement, M. Saulnier devait être le principal témoin assigné aujourd'hui devant les enquêteurs de la Commission de police du Québec.

Par ailleurs, dans son témoignage, M. Marcil a également mentionné qu'il y avait eu, à 10 h. le matin du 3 octobre, une réunion des membres de l'exécutif de la Fraternité des policiers.

"A cette rencontre nous avons pris des dispositions pour que les deux assemblées se déroulent dans l'ordre le plus complet", a ajouté le sergent Marcil.

De plus, le président de la Fraternité a signalé au juge Ludovic Laperrière que le Centre Paul-Sauvé, le 7 octobre, était disponible seulement le matin et l'après-midi, car en soirée les autorités devaient préparer la glace pour le lendemain.

## Saulnier to testify at inquiry

By PAUL DUBOIS

Executive Committee Chairman Lucien Saulnier, the man the Montreal Policemen's Brotherhood blames for last October's one-day strike by the city's policemen, is scheduled to testify at today's hearing into the walk-out.

Brotherhood President Guy Marcil, testifying yesterday before the Quebec Police Commission hearing, said Mr. Saulnier could have prevented the mass walkout of policemen last Oct. 7.

He told inquiry co-chairmen Judge Ludovic Laperrière and Commissioner Roméo Courtemanche that when Mr. Saulnier went to the Paul Sauvé arena to speak to the "strikers" he could have easily got the men to go back to work.

"All Mr. Saulnier had to do was to

give the policemen, on Oct. 7, what he gave them 15 days later," Mr. Marcil told the inquiry.

Since last year's 15-hour spontaneous walkout, a first class constable with three years' experience earns \$9,200 a year.

Under questioning by Commission lawyer Raymond Boily, Mr. Marcil said he and Mr. Saulnier had not held talks during the latter's visit to the Paul Sauvé arena the day of the walk-out.

However, he recalled introducing Mr. Saulnier to the 3,000 policemen in the arena by saying: "Mr. Saulnier is going to speak to you. He's going to tell you you're the finest policemen in the country and that you will get paid accordingly."

Mr. Saulnier did not make any comment along those lines and was repeatedly booed during his short address to the meeting.

During other testimony yesterday, Const. Jean-Louis Julien, a director of the Brotherhood and a member of its negotiating committee, recalled that sandwiches, soft drinks and pizzas had been supplied the police officers on hand for the day-long meeting at the arena on Beaubien Street East.

"Someone had told the pizza parlor operator to keep those pizzas coming," Const. Julien recalled. "But someone forgot to tell him to stop the night of Oct. 7 and two days later, without our knowledge, we were still getting pizzas delivered at the arena."

The director revealed that the Brotherhood had decided to have the pizzas delivered to a number of orphanages in the Montreal area.

## Police strike spontaneous brotherhood heads testify

Several members of the Montreal policemen's Brotherhood executive said yesterday a number of executive meetings were held prior to last October's police strike, but the walkout itself was not planned.

The strike itself was a

spontaneous act on the morning of Oct. 7, said Constable Jean-Louis Julien, executive director of the brotherhood.

He said at least three executive meetings were held in the week prior to the strike to discuss the progress in negotiations with the city and

to plan the two meetings scheduled for Oct. 7 at the Paul Sauve Arena.

The meetings were called to inform the rank and file membership of the arbitration report which was issued Oct. 6, but at the time the contents of the report were not known.

The meetings were called for 9 a.m. and 5 p.m. in order that all policemen could attend, regardless of what shift they were working that day.

His testimony was backed up by Brotherhood President Guy Marcil and Secretary Raymond Dastous who also testified before the commission headed by Judge Ludovic Laperriere and Romeo Courtemanche.

# Les policiers ont été payés le "7 octobre"

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Les policiers de Montréal ont été payés pour la journée du 7 octobre 1969.

C'est ce qu'a déclaré, hier, aux journalistes le président de la Fraternité des policiers de Montréal, M. Guy Marcil, peu après l'ajournement de l'enquête de la Commission de police du Québec, au cours de laquelle le président du comité exécutif de la ville de Montréal a déclaré qu'il ne se souvenait pas si les policiers avaient été payés pour cette "méorable" journée.

Au cours de son témoignage, M. Lu-

cien Saulnier a révélé qu'il avait l'impression que les policiers n'avaient pas été payés, mais "je ne peux l'affirmer" a-t-il ajouté. Il a mentionné qu'habituellement lorsqu'un policier ne travaillait pas il n'était pas payé.

#### La Communauté urbaine

Par ailleurs, M. Saulnier a également mentionné au cours de son témoignage que pour résoudre le problème des policiers, il n'y avait que deux solutions: augmenter les taxes ou créer la Communauté urbaine de Montréal. On a choisi la deuxième.

A la fin du contre-interrogatoire de Me Claude Gagnon, un des procureurs de la Fraternité des policiers de Montréal, le juge Ludovic Laperrière, qui préside l'enquête de la Commission, a demandé à M. Saulnier si la création de la Communauté urbaine était reliée avec le problème des policiers.

— "Oui!" a répondu M. Saulnier.

A un certain moment au cours du contre-interrogatoire, Me Michel Côté, procureur de M. Saulnier, s'est opposé à une question de Me Gagnon.

La question était: "Quand avez-vous reçu l'assurance de la création de la Communauté urbaine".

Précisons d'autre part, que l'entente entre la Fraternité des policiers et la Ville est intervenue à Québec, tôt le matin du 22 octobre.

Par ailleurs, M. Saulnier a souligné que la Fraternité des policiers n'avait fait aucun compromis pendant les négociations au sujet des salaires.

Par contre, il a été mentionné durant l'enquête que les autorités municipales n'avaient fait aucune offre salariale durant les 11 mois de négociations.

En réponse à l'un des procureurs, le président du comité exécutif a déclaré qu'il n'avait pas reçu la sentence du tribunal d'arbitrage lors de sa visite au Centre Paul-Sauvé au début de l'après-midi du 7 octobre.

Il a cependant ajouté qu'il avait été informé durant l'arbitrage que le climat entre les deux parties était mauvais.

L'enquête de la Commission de police, dont le but est d'apporter certains éclaircissements sur la conduite de certains policiers montréalais les 6, 7 et 8 octobre, a été ajournée au mardi, 13 octobre.

'Page now turned' — Marcil

# Police were paid for walkout day

By PAUL DUBOIS

Montreal policemen who walked off their jobs last Oct. 7 still received a full day's pay from the city, says Guy Marcil, president of the Montreal Policemen's Brotherhood.

Testifying yesterday before the Quebec Police Commission inquiry into

the massive spontaneous walkout, Executive Committee Chairman Lucien Saulnier had said that while he could not be certain, he could assume the policemen had not been paid.

In answer to a question by commission lawyer Raymond Bolly, Mr. Saulnier said that the city, as an employer, had long had the policy of "no work — no pay."

However, following adjournment of the inquiry yesterday afternoon, Mr. Marcil revealed the policemen had been paid for that day.

"What if the city now decides to dock the men a day's pay?" Mr. Marcil was asked.

"No way," he replied. "That was a year ago . . . it's too late now."

Mr. Marcil said Mr. Saulnier told brotherhood officials, at the time a settlement was reached with the city following the walkout, that "we are now turning the page."

As far as he was concerned, Mr. Marcil said, the page had been turned and there would be no turning back.

"But what if city officials decide they will still dock the men a day's pay . . . what can you do about it?" a reporter insisted.

"If they want more trouble . . . they'll see," Mr. Marcil replied.

In the final moments of his hour-long testimony, Mr. Saulnier admitted, under questioning by inquiry co-chair-

man Judge Ludovic Laperrière, that the contract settlement with the policemen and creation of the Montreal Urban Community Council "were related."

The inquiry has now been ad-

journed to Tuesday, Oct. 13 and is expected to end that same week.

To date, 40 hearings have been held, 137 witnesses have been heard and 87 documents have been entered as exhibits.



L'enquête sur le 7 octobre

# Saulnier n'a pu être interrogé sur les antécédents de la grève

par Normand Lépine

La Commission de police du Québec n'a pas permis qu'on interroge M. Lucien Saulnier sur certains antécédents de la grève des policiers de Montréal, le 7 octobre 1969.

Le président du comité exécutif de Montréal était le principal témoin cité hier devant la Commission. Il était assisté par l'avocat de la ville, Me Michel Côté.

L'avocat de la Fraternité des policiers, Me Claude Gagnon, avait entrepris de questionner M. Saulnier sur certains aspects des négociations qui ont précédé l'arrêt de travail, mais Me Côté s'est promptement levé pour faire opposition à ce genre de questions.

L'avocat de la ville a fait valoir que le témoignage de M. Saulnier, ainsi que le mandat de la Commission, devaient se restreindre aux événements des 6, 7 et 8 octobre 1969.

Les commissaires ont délibéré pendant vingt minutes puis déclaré que leur mandat leur interdisait d'entrer dans le domaine de l'administration municipale, et plus particulièrement dans celui des relations entre la ville et la Fraternité.

Me Gagnon a notamment cherché à savoir si M. Saulnier avait été informé par le conciliateur de la possibilité de continuer les négociations avec les policiers. Le conciliateur, nommé après l'échec des négociations, a remis son rapport le 29 avril 1969. Dans ce rapport, il recommandait la formation d'un conseil d'arbitrage. Celui-ci a rendu sa sentence le 6 octobre.

L'avocat de la Fraternité a, d'autre part, paru étonné que M. Saulnier n'ait pris connaissance de la sentence arbitrale qu'au milieu de l'après-midi du 7 octobre. Comment se fait-il, a demandé Me Gagnon, que le directeur de la police, M. Jean-Paul Gilbert, et les officiers supérieurs du service en avaient pris connaissance la veille, soit le 6 octobre?

M. Saulnier a expliqué que la procédure normale a été suivie: le rapport du conseil d'arbitrage a été remis au contentieux de la ville, puis au directeur du personnel, puis au secrétaire administratif et, enfin, au président du comité exécutif.

M. Saulnier a toutefois précisé qu'il avait déjà été informé que le climat était mauvais.

L'avocat de la ville s'est également opposé à ce qu'on demande à M. Saulnier "à quel moment la ville a eu l'assurance de Québec qu'il y aurait une communauté urbaine à Montréal?".

Précédemment, M. Saulnier avait soutenu que sans la communauté urbaine, il aurait fallu taxer davantage les contribuables de Montréal pour satisfaire les demandes salariales des policiers.

L'avocat de la Fraternité a voulu a eu l'assurance de Québec qu'il y aurait une

L'avocat de la Fraternité a voulu faire préciser au témoin le lien qui a existé entre le projet de loi de communauté urbaine, annoncé le 23 octobre 1969, et le règlement finalement intervenu avec les policiers, la veille.

Le lien, a répondu M. Saulnier, est qu'à compter du 1er janvier 1970, le coût du service de police de Montréal a été partagé entre les villes membres de la communauté.

Au début de son témoignage, M. Saulnier a rappelé les principales dates du conflit: le contrat de travail entre la ville et les policiers a pris fin le 30 novembre 1968; la ville a reçu les demandes des policiers 11 jours avant:

les négociations ont eu lieu du 29 novembre 1968 au 8 janvier 1969; un conciliateur a été nommé le 31 janvier suivant; le 29 avril, le conciliateur remettait son rapport et recommandait la formation d'un conseil d'arbitrage; ce dernier a été formé et a siégé du 16 juin au 10 septembre; sa sentence a été rendue le 6 octobre.

Comme on sait, c'est cette sentence arbitrale qui a constitué, pour les policiers, la goutte qui a fait déborder le verre.

Les 6, 7 et 8 octobre, les relations entre la ville et les policiers étaient ce qu'elles avaient été depuis 10 ans, c'est-à-dire mauvaises, a aussi déclaré M. Saulnier.

# Impossible to reason with policemen—Saulnier

By HUBERT BAUCH  
of The Gazette

Executive Committee Chairman Lucien Saulnier said yesterday it was impossible to reason with the city's striking policemen when he addressed them at the Paul Sauve Arena last Oct. 7.

Testifying before the Quebec Police Commission inquiry into the walkout, Mr. Saulnier said he was informed around noon that the policemen at the arena wanted him to address their study session.

## LUSTY BOOS

Upon arriving at the East End arena, he said he was escorted to the stage by some of the policemen. His progress was accompanied by a lusty chorus of boos from the assembly.

"I mounted the stage and told them it is evident that it is impossible to solve a

problem like this in an arena. I urged them to go back to their posts and we could then see if things could be settled."

"I'm not sure who heard me over all the noise," he added.

He told the commission, headed by Judge Ludovic Laperriere and Romeo Courtemanche, that the booing continued after he had spoken.

"I told them then that I didn't come here to be treated like this, so I left again."

Mr. Saulnier also testified he did not receive a copy of the arbitration report on the negotiations between the city and the policemen's brotherhood until mid-afternoon on Oct. 7.

He said he had been kept informed of the progress in the negotiations, but did not receive any information pertaining to the content of the report which was issued Oct. 6.

Batonnier Claude Gagnon,

representing the brotherhood, commented he found it "amazing that every inspector in the city knew what was in the report before the chairman of the executive committee."

Mr. Saulnier replied "there are 18,000 civic employees in Montreal, so some get certain things later than others."

## MUC LINK

Mr. Gagnon then attempted to get Mr. Saulnier to substantiate a brotherhood claim there was a direct link between the strike and the formation of the Montreal Urban Community.

Mr. Saulnier admitted the Oct. 22 contract settlement the city reached with its policemen was related to the creation of the urban community. An objection by his lawyer cut off any further questioning along this line.

Michel Cote, head of the

city's legal department, claimed Mr. Gagnon was stepping beyond the bounds of the commission's mandate with his questions.

The mandate states the inquiry should confine itself to the events of Oct. 6, 7 and 8. But Mr. Gagnon claimed other witnesses, including former Police Chief Jean-Paul Gilbert, had been asked to testify about events outside the given dates.

After a brief recess, however, Judge Laperriere ruled in favor of Mr. Cote.

## INQUIRY LIMITED

"The police inquiry should not be turned into an inquiry into the city administration."

He admitted other witnesses had testified about events outside the commission's mandate, but said these would not figure in the final report.

The brotherhood contention is that the city refused to

make a salary offer in early October because the municipal administration was in a precarious financial position at the time.

However, the final contract was signed Oct. 22 after the city had been assured by the Quebec government the law creating the urban community council would be passed in the near future.

Mr. Saulnier himself testified the police budget for the 1969-70 fiscal year was \$33,000,000, but expenditures eventually came \$42,000,000.

Asked about the city administration's relations with the brotherhood during the three days spanning the commission's mandate, Mr. Saulnier said they were the same as the day before and the day before that.

"In effect," he said, "they've always been bad."

The inquiry was adjourned until Oct. 13. It is expected to wind up that week.



(Gazette, George Cree)  
Lucien Saulnier testifies at police inquiry

---

# QUAND IL A AFFRONTÉ LES POLICIERS, LUCIEN SAULNIER N'ÉTAIT MÊME PAS AU COURANT DE LA SENTENCE ARBITRALE

Ives BEAUDIN

Chose surprenante, le président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, n'était même pas au courant de la sentence arbitrale, lorsqu'il est allé rencontrer les policiers exaspérés, dans le tumulte de Paul-Sauvé, le 7 octobre dernier!

C'est ce qu'il a déclaré hier, devant la Commission de police.

"Conscient de sa responsabilité envers les citoyens", il aurait décidé, vers midi, ce jour-là, d'affronter les policiers, et de les convaincre qu'il n'était pas possible de "régler un problème comme celui-là dans cet endroit". Il a aussi évalué les poursuites auxquelles doit faire face l'administration municipale, à cause de cet arrêt de travail, à plus d'un quart de million.

## UN PRECEDENT?

La présence de M. Lucien Saulnier a, en outre, donné lieu à un type d'objection qu'on avait très rarement, sinon jamais soulevé, depuis les 5 semaines que siège la Commission de police.

Présentée par Me Michel Côté, chef du contentieux de la ville de Montréal, l'objection en question avait trait au mandat comme tel de la Commission.

Me Côté a prétendu — le juge Laperrière s'est fait fort de lui donner raison — que l'on n'avait pas le droit de questionner M. Saulnier sur des faits autres que ceux des 6, 7 et 8 octobre 1969.

Me Charles Gagnon a tenté en vain de faire valoir que M. Guy Marcil, président de la Fraternité des policiers de Montréal, avait été questionné tant et plus sur des faits antérieurs aux dates incluses dans le mandat de la Commission. Le juge Laperrière a expliqué qu'il avait été "intéressant" d'entendre M. Marcil, analyser les causes lointaines du conflit syndical, mais, qu'il n'avait jamais été obligé de le faire... M. Saulnier a donc pu limiter son témoignage au strict minimum.

La décision du juge Laperrière peut facilement étonner quiconque n'est pas un expert en cette matière.

Car M. Saulnier a spontanément déclaré, à un certain moment, que la situation qui prévalait à Montréal, les 6, 7 et 8 octobre, était la même que les 5, 4, 3, 2 octobre... "et en reculant pas mal".

En fait, le témoin Saulnier a clairement avoué que non seulement l'atmosphère du 7 octobre était "mauvaise" mais également celle des "10 dernières années".

# Du dramatique 7 octobre 69 est née la CUM

## Il y a un an, Montréal

### vivait son "jour le plus long"

par Claude MASSON

Huit heures et trente minutes du matin!

Le 7 octobre!

Est-ce un moment dramatique en lui-même?

Le 7 octobre 1969: débrayage des policiers montréalais et la ville est à découvert!

Le 7 octobre 1970: l'instant décisif sur l'avenir de l'attaché commercial britannique à Montréal.

L'événement d'il y a un an, cet "accident" dans l'histoire de la métropole, cette "nuit noire" de Montréal, a eu un lendemain: la création de la Communauté urbaine de Montréal.

L'événement d'aujourd'hui aura-t-il aussi un lendemain?

Oui, c'est bien le 7 octobre 1969 qu'est née, dans l'esprit sinon dans les faits, le gouvernement régional de l'île de Montréal que nous connaissons depuis le 1er janvier.

M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif et de la ville et de la Communauté urbaine, l'a dit en toutes lettres devant la Commission de police.

Il l'a redit aussi devant les maires du Québec lors du congrès de l'Union des municipalités.

Car, la Communauté urbaine, c'est avant tout "la police". C'est l'organisme qui permet, obligatoirement, de faire partager le coût de la police de Montréal d'abord et de la police des 29 municipalités de l'île ensuite entre tous les contribuables de cette même île.

Sur ce sujet, la Commission de Sécurité publique de la Communauté urbaine, organisme présidé par le juge Jacques Coderre, a remis son rapport. Une grande conclusion: il faut intégrer tous les corps policiers de l'île au plus tôt. Il reste maintenant au conseil de la Communauté urbaine, composé des maires de banlieue et des membres du conseil municipal de la ville de Montréal, à se prononcer. En décembre... et intégrer en janvier.

#### La preuve

Dans son rapport des événements du 7 octobre et des jours suivants, rapport fait devant le conseil le 23 octobre 1969, M. Saulnier annonçait la venue de la Communauté urbaine.

"La justice serait à peu près rétablie, disait-il alors, si le coût total des services policiers dans l'île de Montréal était partagé par tous les citoyens de l'île de Montréal..."

"J'ai aussi le très grand plaisir d'annoncer que le gouvernement provincial a inscrit, ce jour, au feuillet de l'Assemblée nationale, l'avis de présentation d'une mesure législative qui va établir cette règle de justice."

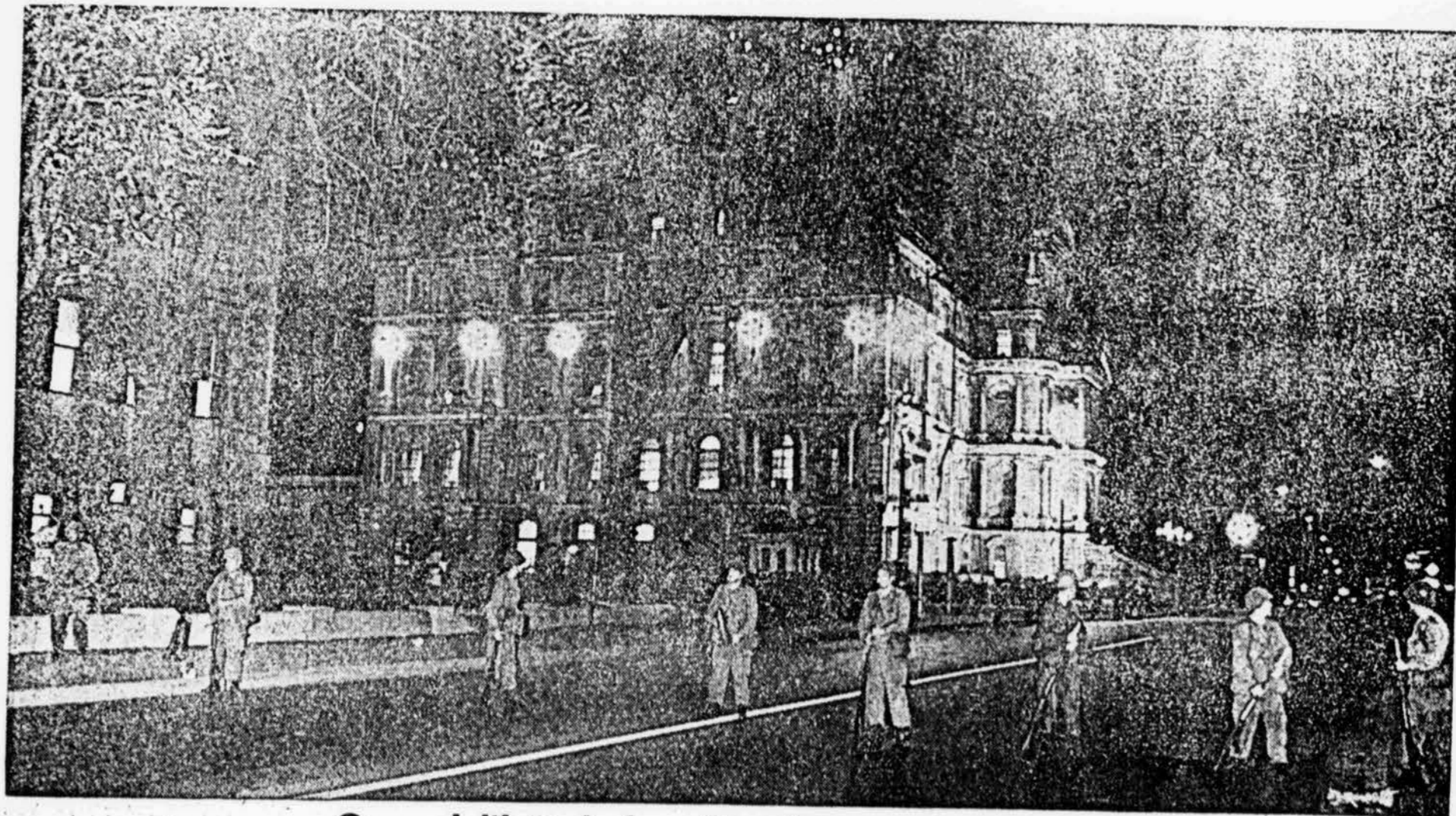
C'était, justement, la loi de la Communauté urbaine.

#### Revenir au 7 octobre

Pour un instant, il faut revenir au 7 octobre et regarder, en un an, ce qui s'est produit. Le message de M. Saulnier était on ne peut plus clair:

"Je dis: la journée du 7 octobre est une page noire de l'histoire de Montréal qu'il faut tourner au plus vite, que nous devons projeter tous nos efforts vers l'avenir et travailler dans le sens plus exact du terme, travailler à bâtir cette société nouvelle qui va marquer le commencement d'une autre époque.

"Et je répète le mot "travailler" car il implique que nous devons moins parler, parce que cette richesse que nous voulons partager avec les plus défavorisés d'entre nous, il faut d'abord la créer et, quelles que soient les théories économiques ou politiques qu'on veuille nous vendre, il restera toujours vrai que notre devoir le plus impérieux est de bien se mettre à l'esprit la grande vertu qui est rattachée à cette obligation millénaire de l'homme: TRAVAILLER."



*Quand l'hôtel de ville devient forteresse*

/LA PRESSE, MONTREAL, MERCREDI 7 OCTOBRE 1970

# Personne ne croyait à une grève des policiers

par Lucien RIVARD  
et Jean-Paul CHARBONNEAU

En moins d'une heure, la plupart des policiers avaient quitté leur poste et bientôt, il n'y eut plus un seul représentant des forces de l'ordre dans les rues de la plus grande ville du Canada.

Ce fut le début d'une "longue" journée ponctuée de vols à main armée, de scènes de pillage, d'actes de vandalisme, d'anarchie et de terreur.

Le "jour le plus long" devait se terminer quelque 16 heures plus tard par la promulgation d'une loi par l'Assemblée nationale, réunie en session d'urgence pour parer à l'état de

crise engendré par le débrayage des policiers de la ville de Montréal.

C'était le 7 octobre 1969, il y a exactement un an aujourd'hui.

Le débrayage des 3,800 policiers montréalais était prévisible. Cinq jours avant qu'il ne se produise LA PRESSE titrait en sur-manchette que la grève des policiers était imminente, rapportant ainsi des informations confidentielles recueillies quelques heures plus tôt.

Pourtant, tant chez les autorités provinciales que municipales, de même que parmi la population, l'élément de surprise était le plus total. En aucun milieu on avait osé affronter la réalité et entrevoir ne fût-ce qu'un instant qu'un corps policier bien discipliné comme celui de Montréal se lancerait dans une grève illégale.

Partout les menaces de grève étaient interprétées comme un chantage destiné à appuyer les revendications des policiers qui, dans le passé, avaient toujours été rabrouées à coup de sentences arbitrales impopulaires.

Et, c'est cette succession de sentences arbitrales impopulaires qui fit que le 7 octobre arriva.

Peu après 8 h. le matin, les postes de police commençaient à se vider, les autos-patrouilles se raréfiaient dans les rues de la ville, pendant que grandissait la foule des policiers massés au Centre Paul-Sauvé.

Les gérants d'établissements bancaires étaient paniqués et, face à la situation plusieurs banques décidaient tout bonnement de fermer leurs portes, non sans qu'une dizaine de vols à main armée aient été perpétrés.

Les agents de la Sûreté du Québec ont tenté de prendre la relève mais leur ignorance des us et coutumes de la "faune" interlope et de la toponomie de la métropole rendait leur intervention pratiquement nulle.

Au début de la soirée, on se canardait en face des garages de la compagnie Murray Hill, les chauffeurs de taxi de Montréal profitant de l'absence de policiers pour aller saccager les biens de ce compétiteur qu'ils jugeaient indésirable. Cette manifestation devait se solder par la mort d'un agent de la SQ, le caporal Robert Dumas, atteint d'une balle tirée de la toiture du garage.

Ce n'est réellement que le lendemain matin que les autorités parvenaient à s'organiser. L'armée était arrivée à Montréal durant la soirée et l'on commençait à enrôler des policiers des villes de banlieue.

Mais, il était trop tard puisque déjà les policiers montréalais avaient repris leurs fonctions, poussés au travail par une loi d'urgence.

Moins d'une heure après leur retour au travail, les policiers du poste no 4, dans le centre-ville, appréhendaient deux fois plus de suspects que la SQ n'avait réussi à le faire dans toute la journée, justifiant ainsi en quelque sorte leur nécessité pour faire régner l'ordre.

Le directeur de la police de Montréal du temps, M. Jean-Paul Gilbert, avait déjà rencontré le ministre de la Justice pour établir une stratégie dans l'éventualité d'un débrayage des policiers.

Un plan avait même été établi en janvier 1969 mais, à l'usage, ce plan s'est révélé de qualité douteuse.

## Enquête

Quelques mois après cette historique journée, soit le 17 décembre, un arrêté-en-conseil ordonnait à la Commission de police du Québec d'enquêter sur les événements du 7 octobre.

L'enquête, confiée au juge Ludovic Laperrière et au commissaire Roméo Courtemanche, est toujours en cours.

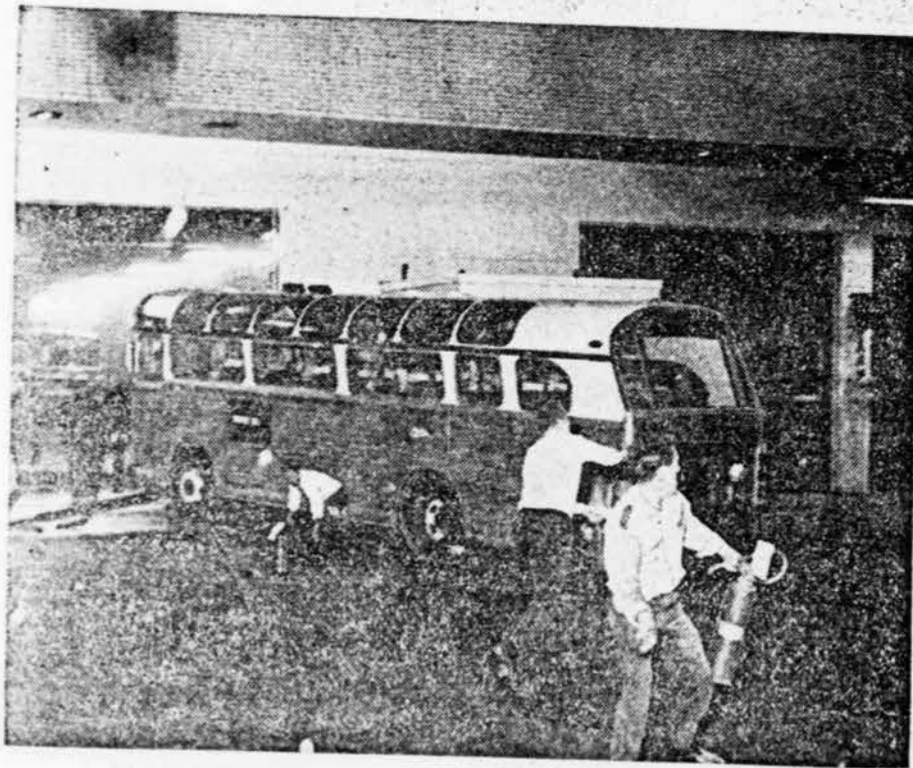
Elle avait débuté le 14 juillet pour être immédiatement ajournée au 24 août. A compter de ce jour, jusqu'au 2 octobre dernier, le tribunal a tenu 40 séances et entendu 137 témoins, dont le président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier; l'ex-directeur Jean-Paul Gilbert; le directeur Marcel Saint-Aubin; le président de la Fraternité des policiers, le sergent Guy Marcil; et le secrétaire de cet organisme, le lieutenant-détective Jean-Guy Ménard.

Témoin à l'une des premières audiences, M. Marcil a déclaré aux enquêteurs qu'il souhaitait ne jamais revivre un autre 7 octobre.

Cette enquête, qui doit reprendre le 13 octobre, devrait en principe se terminer au cours de cette semaine.



**Unanimité des policiers**



**Terreur à la Murray Hill**



## Poursuite de \$200,000 contre Montréal

Les propriétaires de quatorze établissements commerciaux dont les boutiques avaient été saccagées lors des

incidents du 7 octobre 1969, ont enregistré une action en dommages de \$200,000 contre la ville de Montréal, quelques heures avant que n'expire le délai légal pour l'institution d'une telle procédure.

Déjà, les 14 plaignants

avaient institué des actions en réclamations contre la Fraternité des policiers et contre les officiers de celle-ci.

Mais, maintenant, on demande à la cour, collectivement, de tenir la Ville solidairement responsable des dom-

## les tribunaux



mages qui ont été causés et des vols qui ont été commis, à cette occasion.

La réclamation la plus considérable provient d'une bijouterie qui se serait fait voler

pour plus de \$160,000 de marchandises au cours des dégradations de centaines de jeunes voyous qui avaient envahi la rue, alors que la police de Montréal n'était pas au poste.

# City sued over police strike

By LEON LEVINSON  
of The Gazette

The city has been served with a \$205,399 damage action by 12 merchants and a bank who suffered thefts and property damage during the Oct. 7 police strike a year ago.

In addition to the \$165,000 worth of claims for losses of merchandise by looters or conventional robbers and \$10,000 in damages to premises, the plaintiffs allege a total loss of revenue of \$30,399 resulting from the damages.

## OTHER ACTIONS

Individual actions by the same plaintiffs had been filed several months ago against the Montreal Policemen's Brotherhood and its president Guy Marcell, and against the Quebec attorney-general. The damage claims are for the same amounts.

Yesterday's action asks the city be held jointly and

severally responsible with the other defendants for the amounts claimed.

The action imputes "fault and negligence" to the city on the grounds that "it knew or should have known well before Oct. 7 that the members of its police force intended to refuse to perform their duties on that date."

In the declaration accompanying the action it is recalled the "hordes of people, whose identity is unknown to the plaintiffs, broke through the display windows and doors of the premises of the plaintiffs and stole, looted, and withdrew goods..."

The resultant losses of revenue are attributed to the fact that the premises had to close or to carry on with depleted stocks.

It is argued by the plaintiffs the city knew or ought to have known that the refusal of its policemen to carry out their

duties would leave the population without police protection.

Among the plaintiffs are:

Fiala the Jewellers Inc on Cote des Neiges Rd., with a claim for \$60,000; Sabra Jewellers Inc. of Peel St., claiming \$37,200; Alec Carsley, owner of a gift shop on St. Catherine St. West, claiming \$17,400; J. E. Audet Inc., furniture and appliance stores claiming \$18,218; La Pleiade Metiers d'Art Ltee., jewellers at 105 St. Catherine St. West, with a claim of \$15,924; and Toronto-Dominion Bank, claiming \$1,001.

## "7 octobre": enquête remise

L'enquête de la Commission de police du Québec sur le débrayage des policiers montréalais, le 7 octobre dernier, a été ajournée hier en raison des récents enlèvements perpétrés par le FLQ.

La plupart des témoins dans cette affaire étant des policiers, il a été décidé de remettre la prochaine séance de la Commission à la semaine prochaine, pour permettre au plus grand nombre de policiers de participer aux opérations de recherches destinées à repérer les ravisseurs et leurs otages.

## Mettre en place des mécanismes pour trouver, à l'avenir des compromis plus satisfaisants qu'autrefois

par le SERGENT GUY MARCIL



président de la Fraternité

### VI — CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Comme le droit de grève est jugé, impensable et que, d'une part, il ne peut y avoir de véritable négociation si les parties ne sont pas forcées de chercher elles-mêmes des compromis et que, d'autre part, celles-ci ne seront pas psychologiquement en état de faire des compromis sans que des pressions s'exercent sur elles, nous devons essayer de concilier les deux points de vue et chercher un mode qui, tout en rendant le droit de grève assez difficile à exercer chez les policiers et les pompiers, préserverait le principe de ce droit.

Nous croyons que la réponse se trouve dans l'article 99 du présent Code, c'est-à-dire que nous devons nous inspirer de cet article afin de trouver une solution pratique au problème auquel nous faisons face.

L'article 99 préconise une injonction si le Ministre du Travail est d'avis que, dans un service public, une grève appréhendée ou en cours met en danger la santé ou la sécurité publiques. Ici il ne fait pas de doute que s'il y a une grève dans le secteur policier tout autant que dans le secteur de la protection des incendies, que la santé et la sécurité publiques peuvent être mises ou sont mises en danger. Donc nous croyons inutile qu'il y ait une injonc-

tion. Nous croyons que l'étape qui suit la conciliation devrait être automatique lorsque le conciliateur, nommé par le Gouvernement, n'a pu trouver une solution au conflit d'intérêts auquel ont à faire face les deux parties.

Ainsi, dès que le conciliateur a fait rapport qu'il y a échec, une commission devrait être constituée par le Ministre du Travail pour faire enquête et rapport sur le différend et, tout comme le préconise l'article 99, cette commission d'enquête ne rendrait pas de décision qui lierait les parties mais devrait plutôt faire rapport au Ministre du Travail. De plus cette commission rendrait publics les résultats de son enquête ainsi que les recommandations visant à régler le conflit d'intérêts.

De plus, nous croyons que cette commission devrait n'être formée que d'une seule personne. Cette personne pourrait s'adjoindre des conseillers, mais l'impact et la responsabilité de la recommandation devraient reposer uniquement sur ses épaules, afin d'empêcher une reprise des négociations par-dessus la tête d'une partie.

Nous insistons ici pour que la personne nommée pour former cette commission ou ce conseil ait la possibilité de s'adjoindre des conseillers afin d'être informée de tous les faits. Ce conseil ou cette commission aurait tous les pouvoirs d'un conseil d'arbitrage c'est-à-dire qu'il pourrait convoquer toute personne qu'il jugerait nécessaire et chacune des parties pourrait exposer son point de vue touchant le conflit d'intérêts qui les oppose, la raison de telle demande ainsi que les motifs de tel refus.

La loi pourrait prévoir un délai raisonnable pour permettre à l'arbitre de se rendre compte des faits et de rédiger son rapport. Un délai de deux mois nous semblerait raisonnable. Une fois ce rapport rendu public le Ministre du Travail pourrait nommer un autre conciliateur qui, se basant sur ce document deviendrait un document de travail et nous croyons que s'il a été fait de façon honnête, le plus objectivement possible, chacune des parties sentirait qu'il lui faudra avoir des raisons très sérieuses pour rejeter les recommandations d'une telle enquête. L'arbitre, sachant que son rapport n'est que consultatif et ne constitue qu'un document de travail, devrait prendre un soin minutieux à faire de ce rapport un document réaliste qui tienne compte des faits. Une autre période d'au

moins 2 mois devrait être prévue par la loi afin de permettre de nouveau aux parties de négocier directement.

Si au bout d'une telle période, les parties n'en étaient pas venues à un accord, la partie syndicale aurait acquis le droit à la grève et la partie patronale, le droit au "lock out", avec tout ce que cela implique, mais nous croyons que l'exercice de ce droit serait difficile vu les précautions intensives qui auraient été prises avant l'acquisition de ce droit.

Mais ce qui est important, c'est que chacune des parties garde une responsabilité lors de la négociation, lors de la conciliation, lors de l'exposé de ses exigences ainsi que pendant la période de re-négociation qui suivrait la recommandation du conseil d'enquête. Le fardeau de la responsabilité doit demeurer sur les épaules des deux parties et le conseil d'enquête doit être un instrument pour amener les parties à une entente et non pas un tribunal.

Si le législateur croit que même en y mettant des formes, il est impensable de donner le droit de grève aux policiers et pompiers de nos cités et villes, nous n'avons ici que ces remarques à formuler. Lorsque le Code du Travail actuel sera amendé afin de faire face à la situation nouvelle chez les policiers et pompiers qui veut, en dépit des articles concernant l'arbitrage obligatoire, que les parties négocient actuellement avec la menace d'une grève illégale au-dessus de la tête, nous espérons qu'il y ait une consultation sérieuse auprès des parties tout comme ce fut le cas lors de l'élaboration du présent Code en '63 et, tout comme ce fut le cas lors de l'élaboration du Bill 290, afin que la nouvelle législation soit acceptée et respectée par les parties, une fois adoptée par l'Assemblée nationale.

En terminant, nous croyons fermement que dans notre régime syndical de revendication (c'est-à-dire un syndicalisme établi surtout au niveau de l'entreprise et où chaque employeur a la possibilité de traiter directement avec ses salariés, soit globalement, soit par groupes fractionnés comme c'est le cas à la Ville de Montréal), il ne

peut y avoir de véritable négociation, les parties étant de force égale, si, d'une façon ou d'une autre la partie syndicale n'a pas droit à la grève.

Nous aimerions rappeler que durant des années la section locale 301 du Syndicat canadien de la Fonction publique a maintes fois essayé de négocier entre 1944 et 1964, une clause limitant les contrats à forfait à la Cité de Montréal. Cette demande fut toujours rejetée d'une façon catégorique en négociation directe. A l'occasion des arbitrages, aucun juge n'a cru bon d'accorder une protection aux employés contre l'abus des contrats à forfait. Lors de l'obtention du droit de grève en 1964, le Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 301, ayant obtenu ce droit de grève, la Cité de Montréal accorda aux employés un article contrôlant les contrats donnés à l'entreprise privée et protégeant la sécurité d'emploi des employés manuels. Il est étonnant de constater que tous les arguments logiques qu'ont pu servir les procureurs syndicaux, n'aient servi à rien devant les administrateurs de la Cité comme devant les conseils d'arbitrage et, que le simple fait de négocier avec le droit de grève a amené la Ville à accorder immédiatement une demande qu'elle refusait depuis au-delà de vingt ans. Nous pourrions multiplier les exemples de ce genre et nous ne croyons pas que la

Ville de Montréal s'en porte plus mal: il y a peut-être moins de patronage sur le plan politique.

Vues rétrospectivement, les 30 dernières années de relations patronales-ouvrières entre la Ville de Montréal et la Fraternité des Policiers apparaissent comme une accumulation progressive de frustration dont nous avons cherché à analyser les causes dans les pages qui précèdent. Cette analyse nous a amenés à suggérer à votre Commission les éléments de solution qui nous paraissent les mieux adaptés à la situation particulière du groupe de travailleurs que constitue notre corps policier. Cette étude a été menée avec le maximum de sérénité possible. Nous avons essayé de nous détacher des attitudes qui prévalent normalement en négociation ou en arbitrage, pour chercher à vous fournir une démonstration qui même si elle prend un caractère extérieurement académique, concerne un problème humain de première grandeur.

Sur une matière de cette importance nous croyons qu'il ne s'agit pas d'apporter une solution de compromis entre les parties en cause, mais de mettre en place des mécanismes qui pourront, à l'avenir, permettre de trouver de tels compromis de manière plus satisfaisante que ce ne fut le cas dans le passé.

La journée du 7 octobre

## Fin de l'enquête de la Commission de police

par Jean-Paul CHARBONNEAU

L'enquête de la Commission de la police du Québec, demandée afin d'apporter des éclaircissements sur la conduite de certains policiers de Montréal les 6, 7 et 8 octobre, est maintenant close.

Moins d'une heure après la reprise de l'audience, hier matin, l'un des procureurs de la Commission, Me Raymond Boily, a déclaré, à la suite de deux courts témoignages, que sa preuve était terminée.

L'un de ces témoins, le lieutenant-détective Jean-Guy Ménard, trésorier de la Fraternité des policiers de Montréal, a mentionné que la Fraternité avait déboursé la somme de \$8,829.99 durant la période qui a précédé et suivi le 7 octobre.

Par contre, le témoignage de Me Serge Martel, conciliateur dans le conflit qui opposait la Ville de Montréal et ses policiers, avant le débrayage de ces derniers, s'est déroulé à huis clos.

Pour sa part, en réponse à Me Claude Gagnon, un des trois procureurs de la Fraternité des policiers, le sergent Guy Marzil, président de cet organisme, a déclaré qu'il avait envoyé, peu après 6 h. du soir le 6 octobre, un message aux policiers par l'entremise de l'agence Telbec.

Dans ce message, la Fraternité rap-

pelait aux policiers "de ne pas oublier l'assemblée extraordinaire du 7 octobre convoquée au Centre Paul-Sauvé pour l'étude de la sentence arbitrale à 9 heures et 17 heures".

139 témoins  
et 44 séances

Rappelons brièvement qu'un arrêté en conseil du 24 février 1969 ordonnait à la Commission de police du Québec de faire enquête sur les actes répréhensibles qui auraient pu être commis par certains membres de la police de Montréal.

Cette enquête présidée par le juge Ludovic Laperrrière et le commissaire Roméo Courtemanche débuta le 14 juillet pour être ajournée sur le champ au 24 août.

Pendant les semaines qui ont suivi plusieurs témoignages, parfois chocs, ont été entendus.

Comme dans tout procès ou enquête, il y a eu quelques accrochages entre les procureurs.

Finalement, le 2 octobre, après le témoignage du président du Comité de Montréal, M. Lucien Saulnier, l'enquête était ajournée au 13 octobre.

Mais à la suite des événements qui se sont déroulés au Québec, au cours du mois d'octobre, l'enquête était remise au 10 novembre.

"Le 7 octobre"

## La commission de police a terminé ses audiences

L'enquête de la Commission de police du Québec sur le débrayage des policiers montréalais survenu le 7 octobre 1969, a terminé ses séances, mardi, après les dépositions de trois témoins.

Moins d'une heure après la reprise de l'audience, l'un des procureurs de la Commission, Me Raymond Boily, a déclaré, à la suite de deux courts témoignages que sa preuve était terminée.

L'un des témoins, le lieutenant-déetective Jean-Guy Ménard, trésorier de la Fraternité des policiers de Montréal, a affirmé que la Fraternité avait déboursé la somme de \$8.829.99 à l'époque de la grève des policiers. Pour sa part, Me Serge Martel, conciliateur dans le conflit qui opposait la ville de Montréal aux policiers, a présenté son témoignage à huis clos.

Interrogé par Me Claude Gagnon, un des trois procureurs de la Fraternité des policiers, le sergent Guy Marcil, président de cet organisme, a déclaré de son côté qu'il avait envoyé peu après 18 h. le 6 octobre, un message rappelant aux policiers "de ne pas oublier l'assemblée extraordinaire du 7 octobre convoquée au Centre Paul-Sauvé pour l'étude de la sentence arbitrale à 9 heures et 17 heures".

Instituée le 24 février dernier, l'enquête présidée par le juge Ladovic Laperrière et le commissaire Roméo Courtemanche a débuté le 14 juillet. Elle a tenu 44 séances - ponctuées d'ajournements - et a entendu 139 témoins. Selon le juge Laperrière, il s'agit d'une des plus longues enquêtes tenues par la Commission de police.

# Les villes de banlieue feront les frais de la journée du 7 octobre (DAWSON)

par Florian BERNARD

La loi d'intégration des forces de police de l'île de Montréal a été ajoutée au bill 75 dans le but évident de permettre à Montréal de faire financer la journée sombre du 7 octobre et les hausses de salaires qui en ont résulté par la banlieue.

Telle est l'opinion exprimée par un membre du comité exécutif de la CUM, le maire Réginald Dawson de Mont-Royal, hier, devant les membres du Club Kiwanis Saint-Georges.

M. Dawson a ajouté qu'à la suite du partage du coût des services policiers de l'île de Montréal, certaines municipalités sont maintenant appelées à verser à Montréal une somme supérieure à leur propre budget annuel de police.

"Et ceci, a-t-il ajouté, pour 8 mois seulement d'opération de la CUM".

## Une opposition assurée

Si les maires de la banlieue ont collaboré jusqu'ici avec le comité exécutif de la CUM sur la plupart des questions — 19 lois adoptées en 5 mois — ils s'opposeront de façon rigoureuse à l'intégration complète des forces de police.

Cette intégration doit se faire au plus tard le 1er janvier prochain (dans moins de trois mois) selon les dispositions du bill 75.

"Quant à moi, a dit le maire Dawson, cette loi d'intégration autorise tous les doutes sur sa valeur et son efficacité réelle".

Puis, il a ajouté: "Si vous me demandez mon opinion, j'affirmerai qu'il y aura une opposition farouche à l'adoption de cette loi d'intégration".



## Morale badly shaken

# City police contract demands reflect 'everyone is an enemy'

City police will be in a mean mood when they meet this week to hammer out new contract demands for presentation to the Montreal Urban Community.

Their old contract, established virtually at the point of a gun following the police strike last year, could scarcely have expired at a worse time.

Whatever the official line may be, the Montreal police have emerged from the Cross-Laporte crisis with their morale badly shaken.

### ALL ENEMIES

Frustrated by the searches, irritated by continuing crisis, stung by criticism, yet always confident, in their own strength and virtue, the police are now inclined to regard everyone not in blue as a potential enemy.

And that includes politicians, the press, and the public.

To what extent this bitterness will effect their contract demands is still not certain. But the local taxpayer, as usual, stands an excellent chance of being made the whipping-boy.

Police morale has been bad for years. Perhaps, by the very nature of the work, it will always be poor.

But the subject of discontent in the ranks has itself become a continuing crisis which local governments can

At  
City Hall

By  
Brian  
Stewart



ignore only at considerable peril to island stability.

With integration of the MUC forces, remember, this island will be protected by 5,000 armed men, a goodly portion of whom have already engaged in blatant illegalities to further their own cause (referring to acts committed during the strike, for example, as yet unpunished by government or courts.)

### THREAT CHEERED

Still, in considering the state of police, one avoids alarmism. One officer's threat of a police coup d'etat in Montreal two years ago was made no less absurd by being loudly cheered by police themselves.

The force will continue to operate within the limitations of potential and policemen's ambition. They'll be content, that is, to remain an influential force in local government

to further two readily discernible ends:

— The ringing of every penny they can from the taxpayer through the kind of "brinkmanship" in contract negotiations that we're now quite familiar with;

— And to influence government policy where it concerns dangers to society as police believe them dangerous.

It is significant that discussions with police these days quickly centres not on the old pay and benefit wrangles of the past, but on the commonly held vision of society in the first stages of disintegration.

Recent criticism of police inefficiency throughout the Cross-Laporte dragnet has only hardened the rank-and-file in their conviction that the non-police world is incapable of comprehending the realities of this disintegration.

A member of the Police Brotherhood who'll play a leading part in coming contract negotiations says his men are "bitter, discouraged and altogether fed up because of criticism."

### WARNING

"It's become an old story for us. For seven years we warned the governments we were facing a crisis and needed special powers to head off an explosion," he said.

"And when they themselves are finally threatened, they race in with the powers we needed years ago... and then demand miracles overnight. The very people who let the situation rot to hell are the first to criticise..."

The disintegration they speak of is manifested as much by pornography and pop festivals as it is by acts of overt terrorism.

### 'NAMELESS'

The same police organizer, who now feels the need to remain nameless, summed up the feeling of betrayal:

"Basically, we're asked to protect governments who ignore the majority and serve

only the liberal minority. All the laws we see enacted are laws fashioned to aid this minority... whether it concerns drugs, or pornography, or the guidelines for protest," he said.

"That was the case, at least, until the War Measures Act, which was introduced far too late, and only at the insistence of the population. When the situation dies down, people will forget everything, our powers will be taken away, and the rot will continue..."

In speaking of governments, of course, there is some identification with Jean Drapeau's hard-line administration. But even here it's luke-warm. The police often feel the Mayor supports them in a crisis, but only in a crisis.

In the normal course of events, they see Drapeau rarely, if at all.

Lucien Saulnier is respected as a strongman, but he's also the man they bargain contracts with, so there's a natural distance between them.

Other island politicians are suspect for their reluctance to integrate police forces, a move which would improve both efficiency and the lot of many police.

Within the ranges of such cynicism, the courts are hated, the press despised, the public distrusted.

And whether it's an army or a police force, when morale sinks this low there is a clear need for some inspired leadership.

### BE BLUNT

A certain firmness is needed, along with some frank remarks about just who's going to call the shots in this city.

But there's probably an equal need for those in office to briefly hold their hands and mutter sweet words. Morale, after all, is largely psychological and police have greater needs in this area than most.

For the police it's been a long and tiring year in which they've had the normal allotment of successes and fiascos. There's no real indication they'll have it any easier in the next 12 months.

It would seem wise, therefore, for the City administration to act soon to shore up morale.

The new Executive Committee might start by making an occasional visit to the station houses of this city...

Preferably taking the Mayor along with them.

## Les policiers de Montréal formulent leurs revendications

Les policiers de Montréal réunis en assemblée, hier soir, ont accepté par un vote unanime, sans aucune modification, les demandes formulées par l'exécutif de leur Fraternité en vue du renouvellement de leur prochaine convention collective.

Près de 500 des 4,000 membres (l'assistance aux assemblées est habituellement de l'ordre de 1,500, mais ce nombre était réduit, hier soir, à cause de la tempête de neige) de la Fraternité des policiers de Montréal ont ratifié les propositions de l'exécutif de dénoncer leur présent contrat de travail. Ils ont également accepté tous les amendements à la convention collective proposés dans le rapport qui leur a été soumis.

Plusieurs nouvelles demandes sont présentées aux autorités de la ville de Montréal, en plus d'une augmentation d'environ \$2,000. On remarque notamment une prime de nuit de 6 p. 100. On désire que tout policier qui prendra sa retraite à compter du premier janvier 1971 reçoive un supplément proportionnel à sa pension et à l'indice des prix à la consommation à Montréal; que tout policier qui travaille quatre heures ou plus à temps supplémentaire dans une journée ait droit à son heure de repas.

De plus, d'après les demandes de l'exécutif de la Fraternité des policiers, l'agent de première classe (après 36 mois de service) gagnera \$11,778. Son salaire annuel en 1970 est de \$9,815.

Le salaire du capitaine, à la gendarmerie, toujours selon le projet de la convention collective de travail, passerait de \$11,740 à \$13,703. Et celui du capitaine-détect-

ive serait de \$13,703 également.

L'article 2.07 du projet de la convention collective prévoit une prime de 6 p. 100 pour le policier du premier quart, de minuit à 8 h. du matin. Ce pourcentage est basé sur le salaire annuel du policier de première classe.

D'autre part, le policier du troisième quart, de 4 h. à minuit, bénéficierait d'une prime de 5 p. cent du salaire horaire.

Selon le président de la Fraternité des policiers, le sergent Guy Marcil, une cinquantaine de corps de police à travers le Canada reçoivent une prime de nuit.

Une autre clause du projet prévoit que les policiers devront travailler par équipe de deux, même les factionnaires et les membres de la Sûreté.

Par ailleurs, relativement au temps supplémentaire, l'article 10.02 prévoit que tout policier appelé à servir

dehors de ses heures normales de travail, a droit à quatre heures de temps supplémentaire, sans chevauchement sur ses heures régulières.

Pour sa part, un policier en voyage commandé recevra, si le projet est approuvé par les autorités municipales, par jour, en plus de son salaire régulier, huit heures au taux du temps supplémentaire, s'il a la responsabilité de prisonniers, et quatre heures dans les autres cas.

L'actuelle convention collective des policiers, qui avait été signée après quelques mois de négociations, se termine à la fin du présent mois.

Rappelons brièvement qu'à la suite de la sentence du tribunal d'arbitrage en 1969, les quelque 4,000 policiers de la métropole avaient débrayé afin d'assister, le 7 octobre 1969, à une séance d'information au Centre Paul-Sauvé.